



HAL
open science

Mères lesbiennes en France : représentations du genre et pratiques de résistance à la domination

Camille Frémont

► **To cite this version:**

Camille Frémont. Mères lesbiennes en France : représentations du genre et pratiques de résistance à la domination. Sociologie. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMC040 . tel-02142173

HAL Id: tel-02142173

<https://theses.hal.science/tel-02142173>

Submitted on 28 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

Mères lesbiennes en France : représentations du genre et pratiques de résistance à la domination

**Présentée et soutenue par
Camille FREMONT**

**Thèse soutenue publiquement le 13/12/2018
devant le jury composé de**

M. CLAUDE MARTIN	Directeur de recherche au CNRS, EHESP RENNES	Rapporteur du jury
Mme SEVERINE MATHIEU	Directeur de recherche, École pratique des hautes études	Rapporteur du jury
Mme CELINE BERAUD	Directeur d'études, EHESS	Président du jury
Mme VIRIGNIE DESCOUTURES	Maître de conférences, Université Amiens Picardie Jules Verne	Membre du jury
Mme MARTINE GROSS	Ingénieur de recherche, EHESS	Membre du jury
M. DIDIER LE GALL	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par DIDIER LE GALL, Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (Caen)



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



CERREV
CENTRE DE RECHERCHE
RISQUES & VULNÉRABILITÉS

Remerciements

Je remercie en premier lieu mon directeur de thèse Didier Le Gall, pour son accompagnement bienveillant et ses relectures attentives. Je lui suis reconnaissante de m'avoir accordé une totale confiance et liberté dans mon (calendrier de) travail.

Je tiens à remercier particulièrement Martine Gross, pour avoir tant pris à cœur de suivre l'évolution de ce travail et de me faire profiter de ses connaissances encyclopédiques sur l'homoparentalité.

Mes remerciements vont également aux membres du jury Céline Béraud, Virginie Descoutures, Martine Gross, Claude Martin et Séverine Mathieu pour avoir accepté cette invitation à lire et discuter ma thèse.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette enquête et de partager leurs expériences personnelles avec moi.

À Laure Bourdier et Pauline Launay, compagnes solidaires et infaillibles tout au long de cette longue route, notre complicité si réjouissante est un véritable kit de survie en milieu hostile !

À Élise Devieille, ma meilleure complice du genre, merci pour son soutien sans faille envers mon travail et toutes ses petites attentions qui sont si importantes.

À mes collègues et ami-es pour nos conversations passionnantes, nos collaborations scientifiques et pour leurs relectures pointilleuses et éclairées : Caroline Boquet, Antoine Cardi, Maxime Cordellier, Bérénice Dorléans, Dima El Khouri, Lucie Hébert, Raphaëlle Hérout, Lucile Hertzog, Hélène Marche, Clément Poutot et enfin un remerciement tout particulier Pauline Seiller pour avoir lu et commenté l'intégralité de la thèse !

Merci à Siméon d'avoir été patient et affectueux avec sa maman indisponible.

Et enfin, un si grand merci à Emmanuel qui a mis ses propres projets de côté pour que je mène le mien à bien en s'occupant de tout et de tout le monde dans la maison pendant des mois.

Sommaire

Introduction	11
Chapitre 1. Le contexte français : état des lieux juridique, politique et social	17
1.1 L'homoparentalité en France : une invisibilité statistique	18
1.1.1 Recensement et enquêtes en population générale	19
1.1.2 Enquêtes nationales fondées sur des échantillons de volontaires	21
1.2 La famille moderne : légitimation puis remise en question du modèle naturalisé de la famille centré sur le principe de complémentarité des sexes	25
1.2.1 Le familialisme républicain français : une idéologie durable, constitutive de la culture nationale	25
1.2.2 Critique de la famille comme lieu de pouvoir : la mise en avant de la qualité de la relation et de l'égalité entre les individus	27
1.2.3 Les techniques de reproduction assistée et la loi de la bioéthique	28
1.2.4 Disjonction des types de liens, multiplication des formes familiales et pluriparentalité	31
1.3 Les mouvements politiques homosexuels, lesbiens et queer	33
1.3.1 De l'invention de l'homosexualité et de sa répression	35
1.3.2 Premier « moment politique » de l'homosexualité : les mouvements radicaux révolutionnaires des années 1970	37
1.3.3 Naissance du « mouvement » homosexuel. Dépénalisation et normalisation de l'homosexualité	39
1.3.4 Autonomie du mouvement politique lesbien en France (de 1975 à aujourd'hui) : lesbianisme radical, lesbianisme féministe, lesbianisme séparatiste	41
1.3.5 Mouvements queer et TPG	45
1.3.6 Les associations d'homoparents : APGL/ADFH/EAC	47
1.4 Résistances sociales et politiques	49
1.4.1 L'homophobie et la lesbophobie en France	49
1.4.1.1 Homophobie, hétérosexisme et lesbophobie	49
1.4.1.2 Les manifestations de l'homophobie et de la lesbophobie	51
1.4.2 Le débat public sur le Mariage pour tous (2012-2013)	55
1.4.2.1 L'opposition catholique et la cause anti-genre	55
1.4.2.2 Le champ de l'expertise académique sur l'homoparentalité	58
Conclusion	60

Chapitre 2. Une perspective féministe sur la lesboparentalité	63
2.1 Le genre dans les familles hétérosexuelles	64
2.1.1 <i>La théorisation du genre</i>	64
2.1.1.1 De la différence à la différenciation des sexes	64
2.1.1.2 Genre et hétéronormativité	65
2.1.2 <i>Le genre dans la famille (hétérosexuelle) : production et reproduction du genre</i>	68
2.1.2.1 Production du genre : la division sexuée du travail domestique et parental et les violences faites aux femmes	69
2.1.2.2 Reproduction du genre : la socialisation de genre dans la famille	70
2.1.2.3 Injonction à la maternité : la maternité comme aliénation	73
2.2 La maternité lesbienne en question	75
2.2.1 <i>Les lesbiennes dans le système du genre</i>	75
2.2.1.1 Les lesbiennes sont « transfuges » de la classe des femmes	75
2.2.1.2 Socialisations et subjectivations lesbiennes	76
2.2.2 <i>Lesbiennes et maternité : la controverse « résistance versus assimilation »</i>	78
2.2.3 <i>Recherches françaises sur les mères lesbiennes</i>	81
2.3 L'illégitimité du discours subalterne	85
2.3.1 <i>Prendre en compte les limitations matérielles et symboliques imposées par le contexte répressif</i>	85
2.3.2 <i>L'infrapolitique et le texte public/caché comme outils d'analyse du discours dominé</i>	87
2.3.2.1 L'infrapolitique : en-deçà du militantisme, la résistance à la domination	87
2.3.2.2 Le texte caché et le texte public : deux registres de discours en fonction du contexte d'énonciation	89
Conclusion	91
Chapitre 3. Hypothèses et enquête	93
3.1 Premier corpus d'hypothèses : la position transgressive permet un point de vue critique des normes	93
3.1.1 <i>Sous-hypothèse 1 : la spécificité de la socialisation des lesbiennes : construction d'une identité lesbienne critique de l'hétéronormativité</i>	93
3.1.2 <i>Sous-hypothèse 2 : la spécificité de la vie en famille lesboparentale : une éducation à l'égalité des sexes et des sexualités</i>	94
3.2 Second corpus d'hypothèses : le discours des subalternes est illégitime	95
3.2.1 <i>Sous-hypothèse 1 : le contexte français : domination matérielle et symbolique de la lesboparentalité</i>	95
3.2.2 <i>Sous-hypothèse 2 : les mères lesbiennes développent des discours et des pratiques de résistance aux normes d'ordre infrapolitique</i>	97
3.3 Protocole de mise à l'épreuve empirique	97
3.3.1 <i>Démarche qualitative compréhensive : des entretiens semi-directifs</i>	97
3.3.1.1 Déroulement des entretiens	98
3.3.2 <i>L'observation : relevé de type ethnographique des chambres d'enfants</i>	100
3.4 Recrutement, terrain et échantillon	102
3.4.1 <i>Enquête : recrutement et relances ; déplacements et conditions d'entretiens</i>	102
3.4.1.1 Les critères de recrutement	102
3.4.1.2 Modes de recrutement	103

3.4.2. Résultats : échantillon et tris à plat des données sociodémographiques	105
3.4.2.1 Variables sociodémographiques	105
3.4.2.2 Configurations familiales	111
3.4.2.3 Enfants, fratries	116
3.4.2.4 Analyse des entretiens	117
3.4.2.5 Le logiciel BaseX pour l'aide à l'analyse de discours en recherche qualitative	117
3.5 Contexte de l'enquête et de la situation d'entretien	118
3.5.1 Contexte politique et social de l'enquête	118
3.5.2 Le Comité de Protection des Personnes	120
3.5.3 La situation d'entretien : en mixité politique entre une enquêtée lesbienne et enquêtrice hétérosexuelle	121
3.5.3.1 Révéler ou non la problématique	122
3.5.3.2 La situation d'entretien est chargée d'un rapport de pouvoir	123
3.5.4 Prendre en compte le contexte d'énonciation	124
Chapitre 4. Devenir lesbienne : identité et visibilité	127
4.1. Identité lesbienne deshétérosexualisée	128
4.1.1 Désir lesbien : dépasser les obstacles	128
4.1.1.1 Le lesbianisme : choix ou nature ?	129
4.1.1.2 Niveau affectif ou sexuel ?	132
4.1.1.3 Invisibilité du lesbianisme	133
4.1.1.4 Impact de l'hétéronormativité sur la construction identitaire	134
4.1.2 Questionnement sexe/genre : catégorie « femme » et contrat hétérosexuel	136
4.1.2.1 Les « garçons manqués »	136
4.1.2.2 Refus du contrat hétérosexuel et de la domination masculine	140
4.1.3 Socialisation lesbienne : une libération de soi ?	142
4.1.3.1 Représentations du sexisme	142
4.1.3.2 Processus de deshétérosexualisation	144
4.2 Coming out et visibilité	149
4.2.1 L'annonce à la famille	150
4.2.2 La visibilité au travail	155
4.2.3 Être visibles dans l'espace public	160
Conclusion	163
Chapitre 5. Quand les lesbiennes font famille : projets d'enfant et choix de mode de conception	165
5.1 Projets d'enfant	166
5.1.1 Des choix de construction familiale parfois contraints : l'accès à la parentalité lesbienne est un parcours d'obstacles	166
5.1.2 Le choix entre donneur anonyme ou connu	170
5.1.3 Répartition des formes familiales rencontrées sur le terrain	172
5.2. Les deux mères lesbiennes et le donneur anonyme : nouvelle norme lesboparentale ?	173
5.2.1 Nouvelle normativité lesboparentale ?	173
5.2.1.1 Envie de « normalité »	174
5.2.1.2 La famille qu'on peut facilement normaliser	176

5.2.2 Familles sans homme	177
5.2.2.1 La question des origines : Éviter le fantasme du donneur fantôme	177
5.2.2.2 Autonomie.... sans homme	179
5.3 Les deux mères et le donneur connu non impliqué	181
5.3.1 S'émancier de l'assistance médicale à la procréation qui « arraisonne le corps de femmes »	183
5.3.2 Un couple de mères, un géniteur	186
5.3.3 Sortir de la norme en évitant la famille nucléaire	189
5.4 La coparentalité : décroisonner le noyau familial	192
5.4.1 La « nécessité » d'un père présent ?	193
5.4.2 Les difficultés de la coparentalité	197
Conclusion	201
Chapitre 6. Préparer les enfants au regard social : donner des outils, donner du sens	203
6.1 L'éducation démocratique dans une famille stigmatisée : de l'autonomie à l'autodéfense	205
6.1.1 Les normes éducatives et les « bonnes mères »	205
6.1.2 « Chacun-e de nous a droit de revendiquer ce qu'il ou elle est » : laisser l'enfant se construire selon sa personnalité	208
6.1.3 « Tout ce que tu fais, tu le fais pour toi » : se donner ses propres normes	209
6.1.4 « S'accepter tel-le qu'on est » : discours sur le stigmaté et la « tolérance »	210
6.1.5 Développer des aptitudes à la vie sociale : l'autodéfense verbale comme modèle de gestion de la violence hétérogène	211
6.2 Les récits de conception : donner du sens à la lesboparentalité	213
6.2.1 La conception se raconte... même (et surtout) en contexte lesboparental	213
6.2.1.1 Divulgateion de l'origine : levée du secret et de l'anonymat	214
6.2.1.2 « Les récits de conception sont des cosmologies culturelles dans un microcosme »	215
6.2.1.3 Quelle « cosmologie » proposent les récits de conception des mères lesbiennes ?	216
6.2.2 Des récits qui (ré)concilient l'institution familiale et la lesboparentalité	218
6.2.2.1 L'urgence à raconter	218
6.2.2.2 Petit à petit les récits font leur nid	219
6.2.2.3 Socialiser les enfants, passeurs de récits	221
6.2.3 Une cosmologie lesboparentale ?	223
6.2.3.1 Ancrer la famille dans le social	223
6.2.3.2 Un « script » lesbien de la maternité ?	227
6.2.3.3 Résistance à l'hétéronormativité par effacement de la norme hétérosexuelle	227
Conclusion	229
Chapitre 7. La socialisation des enfants à travers l'environnement matériel : le genre « sur un fil » entre normalisation et subversion féministe	231
7.1. La différenciation sexuée à l'œuvre dans les familles lesboparentales	234
7.1.1 Environnement matériel sexué	235
7.1.1.1 Les chambres	235
7.1.1.2 Les vêtements	236

7.1.1.3 Les jouets	237
7.1.2 <i>Hétérogénéité des pratiques entre normalisation et subversion : les cadres de référence des conduites</i>	237
7.2 Le cadre de référence de la normalisation	240
7.2.1 <i>Éviter absolument la confusion sur le sexe de l'enfant : le stigmate de l'inversion</i>	242
7.2.2 <i>Socialiser au genre</i>	248
7.3 Le cadre de référence de la « subversion féministe »	251
7.3.1 <i>Attention portée aux stéréotypes</i>	252
7.3.2 <i>Résister aux stéréotypes de genre</i>	252
7.3.2.1 Bannir	253
7.3.2.2 Ouvrir le champ des possibles... pour les filles	254
7.3.3 <i>Prudence dans la subversion : ne pas « tenter le diable »</i>	257
7.3.3.1 Se justifier : les mères lesbiennes sont suspectes	257
7.3.3.2 Les personnes hétérosexuelles sont les plus normatives : « on a vu avec la belle-sœur ce que c'était que la différenciation »	259
7.4 Le cadre de référence des normes de parentalité... à la rescousse	260
7.4.1 <i>Guider, écouter et négocier : une éducation « démocratique »</i>	261
7.4.2 <i>Dans l'intérêt de l'enfant : la norme comme intégration ou comme aliénation ?</i>	263
7.4.3 <i>« Une fille de lesbienne qui va faire du foot, c'est un peu lourd »</i>	265
7.5 Derrière les goûts, la classe sociale : sexuer avec subtilité	266
Conclusion	268
Chapitre 8. La résistance ordinaire à la domination : infrapolitique des mères lesbiennes	271
8.1 Parler de domination à mots (c)ouverts : de l'homophobie euphémisée à l'homophobie dévoilée	272
8.1.1 <i>Le basculement euphémisation/dévoilement</i>	273
8.1.1.1 Négation ou euphémisation de l'homophobie	273
8.1.1.2 Dévoilement et dénonciation de l'homophobie	275
8.1.2 <i>Hétérosexisme et homophobie au quotidien : de la dignité bafouée à l'agression physique, en passant par les insultes, le rejet, le refus d'accès aux droits</i>	276
8.1.2.1 Inégalités face à la loi	276
8.1.2.2 Vulnérabilité de la famille face aux institutions	277
8.1.2.3 Contingence des relations et interactions	280
8.2 Mères lesbiennes et infrapolitique : stratégies de résistance aux normes hétérosexuelles	282
8.2.1 <i>Faire famille en composant avec les normes</i>	283
8.2.2 <i>Le discours de normalisation comme texte public</i>	284
8.2.3 <i>Défier la « limite »</i>	286
8.2.4 <i>Dosage visibilité/discrétion</i>	288
8.2.5 <i>Travail de pédagogie intra et extra familiale</i>	289
Conclusion	290
Conclusion conclusive et prolongement de recherche	293

Bibliographie	295
----------------------	------------

Annexes	309
----------------	------------

<i>Annexe 1. La socialisation</i>	311
<i>Annexe 2. Grille d'entretien</i>	313
<i>Annexe 3. Grille d'observation des chambres</i>	317
<i>Annexe 4. Courriers à destination des enquêtées et de leurs enfants</i>	319
<i>Annexe 5. Synthèses des situations familiales</i>	323

Introduction

Au moment où je rédige cette thèse se joue en France un nouvel épisode de débats nationaux concernant directement les lesbiennes souhaitant devenir mères. En effet, en juillet 2017, le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) s'est prononcé en faveur de l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux femmes célibataires et aux couples de femmes, dans la perspective de la révision des lois de la bioéthique qui était prévue en 2018. Cette annonce a relancé les débats autour des questions de l'institutionnalisation des familles homoparentales et plus précisément de la législation encadrant le mariage, la filiation et la PMA dans laquelle vont s'inscrire ces familles. Le débat public qui s'est déroulé pendant la première moitié de l'année 2018 n'a pas abouti à la révision de la loi bioéthique à ce jour, mais l'ouverture de l'AMP à toutes les femmes sera à l'ordre du jour de la révision. L'enjeu de ces débats, régulièrement réactivés depuis plus d'une vingtaine d'années à l'occasion de modifications des lois¹, est celui de la définition de la famille légitime et fait l'objet d'une campagne très active du côté des mouvements conservateurs. « Après les légumes OGM, les enfants à un seul parent » affiche l'association La manif pour tous en septembre 2017, établissant ainsi une comparaison entre un organisme issu d'une manipulation génétique et les enfants issues d'une famille hors normes hétérosexuelles². Cette comparaison sous-entend qu'il existerait un modèle familial « naturel », à l'ADN non trafiqué, celui de la famille hétérosexuelle nucléaire, basée sur le principe de complémentarité des sexes, c'est-à-dire dans laquelle les parents (cis-genre et de sexes différents) peuvent (vraisemblablement) procréer par le coït. En plus de stigmatiser la

¹ Lois de la bioéthique de 1994, révisées en 2004 et 2011, Pacte civil de solidarité (Pacs) en 1997-99, Mariage pour Tous en 2012-13.

² C'est ici plus à « l'ADN » de la culture qu'il est fait référence et moins à celui des enfants eux-mêmes, même si le slogan joue sur le manque d'information du public quant aux opérations réellement effectuées lors d'une procréation médicalement assistée. Les mouvements d'opposition n'ignorent pas que l'insémination artificielle ou la fécondation *in vitro* ne sont pas des manipulations de gènes mais de gamètes, il s'agit de la fécondation d'un ovule sans coït, *in utero* ou *in vitro*. Il s'agit ici de semer le trouble en associant l'idée d'une technique controversée d'artificialisation du vivant aux familles non-hétéronormées. On peut voir peut-être dans ce slogan une allusion au titre d'un article de Jean-Pierre Winter datant de 2001, « Gare aux enfants symboliquement modifiés » (*Le Monde des débats*, Printemps 2001), qui utilisait le même rapprochement mais faisait plus explicitement référence à une modification « artificielle » d'un ordre symbolique présenté, lui, comme immuable ou « naturel ».

monoparentalité et de refuser le statut de parent aux parents non biologiques, ce slogan renvoie les autres formes familiales au rang d'expérimentations hasardeuses sur du vivant et les enfants qu'elles produisent à des risques sanitaires. On voit que la défense de la légitimité des normes se construit ici sur la désignation et la stigmatisation du hors-norme, autour d'une définition de la famille extrêmement réduite³. Les arguments d'opposition ainsi formulés autour d'une rhétorique familialiste centrée sur la complémentarité des sexes (avec en contrepoint le spectre de l'indifférenciation sexuée⁴) ont eu plus de force en France que dans d'autres pays où ce débat a eu lieu⁵. Ils illustrent, malgré des changements culturels, sociaux et politiques globalement moins défavorables à l'homoparentalité, les ressorts de la résistance à la légitimation de l'homosexualité et à l'institutionnalisation des familles homoparentales, ainsi qu'une hostilité très vivace dans l'espace social. Les mères lesbiennes interrogées dans la cadre de l'enquête sont très marquées par ce contexte qui stigmatise leurs couples et leurs familles.

Ma recherche porte sur les mères lesbiennes et leurs représentations du genre et de la socialisation de genre de leurs enfants. Elle repose sur 36 entretiens semi-directifs réalisés entre 2011 et 2014 avec des femmes lesbiennes ayant des enfants de moins de douze ans conçus en contexte lesboparental. Malgré une certaine homogénéité sociale des femmes rencontrées (elles ont les attributs des catégories sociales privilégiées), on constate une hétérogénéité de leurs représentations et de leurs pratiques pour composer avec les normes dominantes. Les mères lesbiennes rencontrées me semblent être des « résistantes ordinaires » à la domination : sans adhésion idéologique aux normes qui les assujettissent, elles sont animées d'une volonté d'intégration. Pragmatiques dans leur lecture du contexte et du contrat social, elles sont attentives à se préserver, ainsi que leurs familles, des effets de l'homophobie. Elles déploient leur résistance du côté de l'infra-politique⁶ pour repousser les limites établies par le cadre contraignant.

³ Cette définition s'est encore réduite le 29 mars 2018, quand l'association La Manif Pour Tous, auditionnée par le CCNE s'est prononcée « en faveur de la suppression de l'insémination avec tiers donneur qui institue une rupture dans la filiation de l'enfant et crée une souffrance liée au fait de naître de père inconnu. », <http://www.lamanifpourtous.fr/communique-de-presse/la-manif-pour-tous-auditionnee-par-le-ccne>, consulté le 08 mai 2018.

⁴ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *Les Temps Modernes*, 2014, vol. 2, n° 678, pp. 241-253.

⁵ Virginie DESCOUTURES, Marie DIGOIX, Eric FASSIN et Wilfried RAULT, *Mariages et homosexualités dans le monde : l'arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement, 2008 ; David PATERNOTTE, *Revendiquer le « mariage gay » : Belgique, France, Espagne*, Bruxelles, Belgique, Éditions de l'Université, 2011, 215 p ; David PATERNOTTE, Sophie VAN DER DUSSEN et Valérie PIETTE (dirs.), *Habemus gender! : déconstruction d'une riposte religieuse*, Bruxelles, Belgique, Éditions de l'Université, 2015.

⁶ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2008.

Pour analyser ces dimensions de leur résistance et la grande diversité des représentations et pratiques des mères lesbiennes rencontrées, la thèse est structurée en 8 chapitres : les trois premiers concernent la construction de l'objet et la méthodologie ; les cinq autres exposent et analysent les rapports aux normes et les pratiques de résistance à la domination relevés dans les entretiens.

Le chapitre 1 propose un état des lieux juridique, politique et social du contexte sociohistorique français qui se caractérise par l'institutionnalisation progressive des familles homoparentales, rendue possible par l'évolution, depuis les années 1960, des comportements et des normes en matières familiales (vers une multiplication des formes familiales) et sexuelles (vers plus d'égalité entre les sexes et une reconnaissance de l'homosexualité), sous l'impulsion de mouvements sociaux féministes et homosexuels, ainsi que grâce au développement de techniques de reproduction assistée. Le contexte social et politique du moment de l'enquête est, quant à lui, marqué par un moment politique fort : le débat public autour du projet de loi autorisant le mariage aux couples de même sexe (2012-2013).

Le chapitre 2, intitulé « une perspective féministe sur la lesboparentalité », expose la problématique de la recherche : quelles représentations les mères lesbiennes ont-elles du genre et de la socialisation de genre de leurs enfants dans une société hétéronormative ? En France, dans une société hétéronormative à domination masculine, les lesbiennes occupent une position particulière dans le système du genre : à la fois dominées au sein d'un régime sexiste et hétérosexiste et, selon Monique Wittig, transfuges de la classe des femmes⁷, en échappant à l'appropriation privée par un homme. Dans cette logique, on peut se demander dans quelle mesure une famille fondée par une lesbienne ou un couple de lesbiennes remet en cause la structure patriarcale de la famille. En effet, théoriquement, une famille fondée par des personnes « transfuges » de leur classe de sexe, où la « différence entre les sexes » n'est pas illustrée et mise en œuvre au sein du couple parental, dans laquelle n'est pas reproduite l'appropriation et l'exploitation d'un individu par l'autre sur la base du sexe permet de poser l'hypothèse suivante : **Les spécificités de la socialisation des lesbiennes et de la vie en famille lesboparentale prédisposent les mères lesbiennes à avoir et transmettre une approche critique des normes du genre.** Cependant, le contexte (culturel et politique) français du débat public autour du mariage gay et de l'adoption au moment de l'enquête était particulièrement hostile à l'homosexualité et aux études sur le genre et les sexualités. Divers éléments des entretiens m'ont amenée à considérer que ce contexte spécifique avait une incidence forte sur les discours et m'ont incitée à reprendre à mon compte la célèbre question de Gayatri

⁷ Monique WITTIG, *La pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2013.

Chakravorti Spivak issue des études post-coloniales : « Les subalternes peuvent-elles parler ?⁸ » Ce questionnement a donné corps à une seconde hypothèse principale (inductive) qui prend en compte le contexte d'énonciation dans l'analyse du discours : **Le contexte français (politique, juridique, social et culturel) et la situation d'entretien ne permettent pas aux mères lesbiennes d'avoir des discours et des pratiques revendiquant publiquement l'opposition aux normes du genre.**

Le chapitre 3 présente le corpus d'hypothèses, le protocole d'enquête, le recrutement et la passation des entretiens. Il détaille les caractéristiques de l'échantillon.

Le chapitre 4 s'intitule « Devenir lesbienne⁹ : identité et visibilité » et traite de la construction de l'identité lesbienne, des parcours amoureux des femmes rencontrées ainsi que de leurs pratiques de publicisation ou non du lesbianisme en fonction des contextes. Dans une société hétéronormative, la socialisation des individus aux normes du genre est un passage dans une « matrice hétérosexuelle¹⁰ » : devenir homme ou femme dans un contexte hétéronormatif, c'est devenir hétérosexuel-le. Judith Butler déconstruit l'évidence de l'adéquation entre sexe, genre et désir. Dès lors, « devenir lesbienne » implique une certaine mise à distance des normes, ce qui peut advenir au cours d'une socialisation au lesbianisme. Par la transgression des normes hétérosexuelles (en matière de sexualité et d'identité de genre), les interlocutrices que j'ai rencontrées questionnent la catégorie « femme » ; il s'agit bien de penser l'imbrication du genre et de la sexualité pour décrire leurs expériences. Rendre visible le lesbianisme, souvent à travers le *coming out*, peut constituer, en fonction des personnes, une démarche personnelle de mise en cohérence de différentes sphères de la vie, une étape importante dans la construction identitaire ou même une démarche militante de fierté et de visibilisation d'une sexualité minoritaire

Le chapitre 5 s'intitule « Quand les lesbiennes font famille » et examine les projets d'enfant et les choix de configuration familiale et de mode de conception des enfants. Toutes les configurations lesboparentales s'éloignent nécessairement d'un ou plusieurs de ces éléments normatifs. Il nous faut donc analyser les arguments avancés dans les choix de construction familiale, des modes de conception privilégiés et de la place réservée au géniteur. Les données de l'enquête semblent désigner la forme du couple de mères ayant recours à un donneur anonyme comme la plus couramment choisie, mais aussi comme une norme

⁸ Gayatri Chakravorty SPIVAK, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, traduit par Jérôme VIDAL, Paris, Amsterdam, 2009.

⁹ En référence au chapitre III « Devenir lesbienne et représentation de soi » de Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.

¹⁰ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit par Cynthia KRAUS, Paris, La Découverte, 2006.

lesboparentale : facilement « normalisable » pour l'entourage, elle peut aussi recouvrir une dimension de la légitimité acquise des lesbiennes à devenir mères sans tierce personne – c'est-à-dire sans homme.

Le chapitre 6 s'intitule « Préparer les enfants au regard social : donner des outils, donner du sens » et s'intéresse aux pratiques d'éducation d'un groupe stigmatisé. Nous verrons dans ce chapitre que, bien que partageant les normes d'éducation dominantes dans la société – c'est-à-dire qu'elles tendent à appliquer un modèle d'« éducation démocratique » qui vise à aider l'enfant « à devenir lui-même » en privilégiant le dialogue et la négociation à l'autorité –, les mères doivent aussi préparer les enfants au stigmate que représente la famille lesboparentale. Pour cela, elles encouragent chez leurs enfants le développement de l'autonomie (un sens critique des normes) et de l'autodéfense verbale afin de les protéger de la violence sociale. Ensuite, elles leur fournissent des ressources discursives en prenant le soin de donner du sens à la lesboparentalité : c'est le rôle des récits qu'elles sont une large majorité à raconter aux enfants pour leur expliquer les circonstances de leur venue au monde. Ces récits de conception ont pour rôle d'enseigner aux enfants une version valorisante et socialement acceptable de leur famille.

Chapitre 7 s'intitule « La socialisation des enfants à travers l'environnement matériel : Le genre "sur un fil" entre normalisation et subversion féministe ». Dans ce chapitre, j'envisage l'environnement matériel comme révélateur d'une socialisation de genre proposée aux enfants par leurs parents. Les enquêtées ont donc été interrogées sur leurs pratiques dans le choix des vêtements, des jouets, des livres et des activités de loisir et des observations de type ethnographique des chambres des enfants ont été effectuées. Je propose d'analyser les arguments des mères lesbiennes rencontrés comme se répartissant selon trois cadres de référence : un cadre de normalisation – selon lequel il s'agit d'accentuer les points communs avec les pratiques des familles hétérosexuelles –, un cadre de subversion féministe – selon lequel les mères sont attentives à ne pas encourager les stéréotypes sexués – et un cadre de référence lié aux normes de parentalité – les mères se réfèrent au modèle de l'éducation « démocratique » selon lequel les parents guident les enfants sans interdire.

Enfin, le chapitre 8 s'intitule « La résistance ordinaire à la domination : infrapolitique des mères lesbiennes » et fait office de chapitre conclusif. Pour expliquer les représentations et les pratiques des mères lesbiennes, j'ai choisi d'élargir la notion de politique à l'infrapolitique de James C. Scott, qui désigne « l'expression politique et la lutte culturelle voilée des groupes

dominés qui ont de bonnes raisons de craindre d'avancer leur opinion ouvertement.¹¹ » Partant du principe qu'il n'y a pas d'adhésion idéologique à la domination de la part des dominées et que ces dernières déploient leur résistance dans tous les espaces possibles en fonction de leur propre évaluation des risques, j'ai pu relever de nombreuses pratiques de résistance à la domination hétérosexuelle.

¹¹ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, *op. cit.*, p. 200.

Chapitre 1. Le contexte français : état des lieux juridique, politique et social

L'institutionnalisation de l'homoparentalité : une histoire récente corrélée à celles de la famille et de l'homosexualité

Le terme « homoparentalité » émerge en France à la fin des années 1990 sous la plume militante des membres de l'Association des parents gays et lesbiens (APGL). Martine Gross, chercheuse en sociologie et co-présidente de l'association de 1999 à 2003¹², ouvre ainsi l'un de ses ouvrages de synthèse :

Homoparentalité n. f. – Néologisme créé en 1997 par l'association des parents gays et lesbiens pour désigner toute situation familiale dans laquelle au moins un parent s'auto-identifie comme homosexuel. Son invention avait pour objectif de sortir ces familles de l'invisibilité où les tenaient les silences de la langue, du droit, et des statistiques, et d'en faire une catégorie sociologique et démographique¹³.

Si le terme n'est créé qu'en 1997 pour visibiliser ces situations, les personnes homosexuelles ont « toujours » eu des enfants dans le cadre de couples et de mariages hétérosexuels. Ce qui a changé, c'est la revendication d'avoir et d'élever des enfants en dehors d'un cadre hétérosexuel, et d'obtenir une reconnaissance sociale et juridique de ces familles, qu'elles soient issues de recomposition familiale ou de projet homoparental. Il s'agit d'étendre « l'institution de la filiation – les droits et les devoirs qui y sont associés – au-delà de sa restriction au cadre hétérosexuel bilinéaire.¹⁴ » Ces revendications sont rendues possibles par un contexte

¹² Martine Gross est sociologue, membre du Centre d'études en sciences sociales du religieux (Cesor/CNRS – EHESS), actuellement ingénieure de recherche au CNRS. Elle a soutenu sa thèse de sociologie intitulée *Homosexualité, famille, religion : dimensions inconciliables ou innovation sociale ?* en 2016 sous la direction de Danièle Hervieu-Léger. Pour un retour sur son parcours professionnel, académique et militant, voir Armelle ANDRO et Virginie DESCOUTURES, « Naissance de l'homoparentalité », *Mouvements*, 2015, vol. 82, n°2, pp. 159-170.

¹³ Martine GROSS, *L'homoparentalité*, Paris, Le Cavalier bleu, 2009, p. 5.

¹⁴ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La Découverte, 2013.

où les comportements et les institutions en matières familiale et sexuelle ont historiquement beaucoup changé sous l'influence, selon Maurice Godelier, de plusieurs mouvements : la promotion de l'individu (depuis le XVII^{ème} siècle), la valorisation de l'enfance (XVIII^{ème} siècle) et la promotion de l'égalité entre les sexes (fin XIX^{ème})¹⁵. On peut ajouter à cette liste, plus récemment, le développement de techniques de reproduction assistée (fin XX^{ème})¹⁶. Afin de saisir ce contexte d'institutionnalisation des familles homoparentales, il nous faut dépeindre l'évolution socio-historique de la famille – d'abord vers un modèle « organiciste » unique du XIX^{ème} siècle jusque dans les années 1960, puis vers une multiplication des formes familiales – ainsi que celle de la question politique et sociale homosexuelle que Wilfried Rault nomme le « combat » pour la reconnaissance de l'homosexualité¹⁷.

L'acceptation progressive de l'homosexualité et sa visibilité ont participé à la diversification des formes de vie commune. En retour, les mutations du mariage ont rendu envisageable la création d'un cadre institutionnel encore impensable au tournant des années 1980 pour les couples de même sexe¹⁸.

Après avoir dressé un bilan des connaissances statistiques actuelles sur l'homoparentalité en France, je présenterai les caractéristiques du contexte socio-historique à travers l'évolution de la famille puis des mouvements politiques homosexuels. Enfin, je détaillerai les résistances contemporaines qui caractérisent le moment de l'enquête.

1.1 L'homoparentalité en France : une invisibilité statistique

Nous l'avons vu, la création du mot « homoparentalité » par l'APGL en 1997 avait pour double objectif de rendre visible et catégoriser les familles où au moins un parent est homosexuel. La définition qu'en donne l'APGL permet d'inclure toutes les configurations familiales dans lesquelles peuvent être inscrites des personnes homosexuelles. Wilfried Rault donne un résumé de ces possibilités :

Certaines configurations homoparentales sont issues d'unions hétérosexuelles et résultent de recompositions familiales. Tel est le cas lorsqu'un ménage est composé

¹⁵ Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004.

¹⁶ Selon l'expression choisie par Jérôme COURDURIER et Cathy HERBRAND, « Genre, parenté et techniques de reproduction assistée : bilan et perspectives après 30 ans de recherche », *Enfances, Familles, Générations*, 2014, n° 21, pp. I-XXVII.

¹⁷ Wilfried RAULT, *L'invention du PACS : pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

¹⁸ *Ibid.*, p. 17.

d'un couple de deux adultes de même sexe et d'enfants conçus antérieurement, dans un couple hétérosexuel. D'autres sont issues du projet d'un couple de même sexe ou d'une personne homosexuelle d'avoir des enfants. Ce projet passe alors par l'adoption (nécessairement sur une base individuelle dans la loi française), par l'insémination avec donneur ou par un processus de gestation pour autrui (à ce jour illégal en France). La coparentalité correspond au projet de plusieurs personnes (dont une au moins est homosexuelle) s'accordant pour avoir un enfant ensemble et l'élever conjointement. Tel est le cas lorsque le projet parental est conduit par un couple gay et un couple lesbien, une personne homosexuelle ou un couple de même sexe avec une tierce personne¹⁹.

On comprend la difficulté à mesurer dans la population générale le nombre de familles correspondant aux situations diverses citées ici. Les enquêtes nationales issues d'organismes publics dont les résultats sont connus ont pour l'instant toujours laissé dans l'ombre une partie de ces situations, principalement les couples non cohabitants et les enfants qui vivent ailleurs²⁰.

1.1.1 Recensement et enquêtes en population générale

En France, il n'est pas encore possible de dénombrer et décrire statistiquement de manière fiable les familles homoparentales. En extrapolant les résultats du recensement de 1999²¹, le démographe Patrick Festy avançait en 2006 l'estimation de 24 000 à 40 000 enfants mineurs vivant avec des concubins de même sexe²². L'enquête en population générale *Contexte de la sexualité en France*, menée par l'INED et l'INSERM en 2006, aboutit à la même proportion d'1 % de couples homosexuels sur l'ensemble des couples, mais ne permet pas d'évaluer le nombre de familles homoparentales du fait d'un échantillon trop réduit (plus de 10 000 personnes)²³. Plus récemment, deux études statistiques d'ampleur nationale sont en cours. L'enquête *Famille et logements* (EFL), menée par l'INSEE et l'INED en 2011 et associée au recensement, donne des chiffres plus précis qui font revoir les estimations précédentes légèrement à la baisse²⁴ : environ 200 000 personnes en couple (soit 100 000 couples) déclarent

¹⁹ Wilfried RAULT, *La difficile mesure de l'homoparentalité*, <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/homoparentalite/>, consulté le 12 janvier 2018.

²⁰ Selon Wilfried Rault, pour améliorer la prise en compte des familles homoparentales, les critères de l'enquête devraient inclure le sexe du ou de la « conjoint·e » ou « ami·e » de la personne enquêtée, des informations précises sur leurs enfants respectifs, le recours éventuel au pacte civil de solidarité (Pacs), l'existence de couples non cohabitants, et l'usage de plusieurs logements entre lesquels circulent les enfants.

²¹ En considérant qu'environ 1 % des couples sont des couples de même sexe et qu'un 1 % des couples corésidents de même sexe auraient des enfants. Cette enquête ne permet pas dénombrer les couples non cohabitants.

²² Patrick FESTY, « Le recensement des familles homoparentales », in Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline MECARY et Bruno PERREAU (dirs.), *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, 2006, pp. 109-116.

²³ Wilfried RAULT, « La difficile mesure de l'homoparentalité », *op. cit.*

²⁴ Guillemette BUISSON et Aude LAPINTE, « Le couple dans tous ses états », *Insee Première*, février 2013, n° 1435.

l'être avec une personne de même sexe²⁵, 10 % de ces personnes résident (même une partie du temps seulement) avec au moins un enfant, ce qui donne une estimation de 10 000 familles homoparentales (or, dans chaque famille il peut y avoir plus d'un enfant). Certains critères concernant les configurations familiales sont connus : la plupart des enfants sont nés avant la formation de l'union actuelle et certains vivent en partie avec l'autre parent, dans 80 % des cas avec des couples de femmes²⁶. Les enfants vivant au moins à temps partiel dans une famille homoparentale seraient donc en majorité dans une famille recomposée lesboparentale (8 000 familles), sans que l'on sache si la famille d'origine était hétéroparentale ou homoparentale. En exploitant les données de l'enquête *Famille et logements*, Wilfried Rault apporte également des éléments venant renseigner les conditions de vie des familles homoparentales. Il fait deux constats majeurs sur les couples de même sexe en général par rapport aux couples de sexe différent : d'une part, une plus fréquente prise de distance géographique des lesbiennes et particulièrement des gays par rapport à leur lieu de naissance ; d'autre part, un lieu de vie plus fréquemment situé en région parisienne et dans les grandes villes²⁷. Cependant, il observe que, pour les lesbiennes, la parentalité est un facteur de rapprochement de leur réseau de parenté (ce qui les rapproche des femmes en couple de sexe différent), ainsi qu'un choix de lieu de vie moins urbain.

Le fait de vivre avec des enfants dans le ménage, plus fréquent pour les femmes en couple de même sexe que pour les hommes, pourrait non seulement expliquer une relative proximité des lieux de résidence des parents, mais aussi expliquer une concentration moins marquée en région parisienne et surtout à Paris. Le pourcentage de femmes de 25-54 ans en couple de même sexe qui déclarent vivre avec au moins un enfant est de fait un peu plus faible à Paris (10,5 %) qu'ailleurs (18,9 %, $p < 0,05$). Pour autant, ce n'est pas dans les grandes agglomérations où elles sont plus nombreuses que les hommes qu'elles ont le plus souvent des enfants. Ce sont dans les entités urbaines moyennes (50 000 à 99 999 habitants) que le pourcentage de femmes qui déclarent vivre avec des enfants est le plus marqué (26 %) ²⁸.

D'après l'auteur, la prise de distance avec le lieu de naissance est à interpréter avec précaution : elle ne traduit pas nécessairement un éloignement relationnel et peut camoufler

²⁵ Dans 60 % des cas, ce sont des couples d'hommes.

²⁶ Or, 60 % des enquêtés d'EFL sont des hommes. En conséquence, l'enquête EFL n'est probablement pas représentative de la population des familles homoparentales (population de référence qu'on ne connaît pas). Cela rend l'estimation du nombre de familles homoparentales moins crédible puisque, selon toutes les enquêtes menées jusqu'à présent sur un échantillon de convenance, il y a beaucoup plus de mères lesbiennes que de pères gays.

²⁷ Wilfried RAULT, « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes. Une approche à partir des femmes et des hommes en couple », *Sociologie [En ligne]*, 2016, vol. 7, n° 4. <http://journals.openedition.org/sociologie/2894>.

²⁸ *Ibid.*, p. 35.

d'autres formes de contacts. De plus, il y a donc un effet du genre dans les comportements observables qui vient nuancer les tendances générales du fait de normes familiales qui touchent de manière distincte les couples d'hommes et les couples de femmes.

Vivre une conjugalité et une sexualité minoritaires peut aussi favoriser la construction d'arrangements relationnels qui octroient aux individus une plus grande liberté dans la gestion de leurs relations familiales. Cette prise de distance peut ainsi traduire une moindre emprise de rôles familiaux caractérisés par des injonctions et des obligations relationnelles vis-à-vis de la parenté.²⁹

Enfin, l'enquête *Homoparentalité, fonctionnement familial, développement et socialisation des enfants* (DEVHOM)³⁰ menée depuis 2014, est la première étude longitudinale et pluridisciplinaire sur la socialisation et le développement des enfants qui grandissent actuellement au sein de familles homoparentales, selon deux axes : l'un socio-anthropologique et l'autre en psychologie clinique. Grâce au partenariat avec l'équipe-projet de *l'Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance* (ELFE)³¹, elle a notamment pour ambition de produire des données statistiques sur les enfants nés en contexte homoparental et leurs familles, mais ces données quantitatives n'ont pas encore été publiées³².

1.1.2 Enquêtes nationales fondées sur des échantillons de volontaires

Il existe également des enquêtes statistiques donnant une idée des caractéristiques socio-démographiques des personnes répondantes et de la composition des familles homoparentales de l'échantillon mais sans représentativité de la population de référence. Ces enquêtes sont issues des champs militants et académiques, mais il existe une porosité de de ces champs

²⁹ *Ibid.*, p. 31.

³⁰ « L'enquête Devhom va permettre d'étendre la cohorte ELFE aux familles homoparentales, d'assurer une meilleure représentativité de ce que sont les familles homoparentales (couples d'hommes, de femmes, enfants issus d'une PMA, d'une GPA ou d'une adoption) et de cibler l'analyse sur la socialisation et le développement des enfants, en reprenant le modèle utilisé par l'enquête ELFE. » <http://www.agence-nationale-recherche.fr/informations/actualites/detail/devhom-premiere-etude-de-grande-ampleur-sur-les-familles-homoparentales-en-france/> (consulté le 19/01/2018). Ce projet est porté par trois laboratoires : le laboratoire Clinique de l'Acte et Psychosexualité (Université de Poitiers), le centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et le Politique (Université de Picardie Jules Verne) et le Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire (Université d'Angers).

³¹ Elfe (*Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance, Unité Mixte INED-INSERM-EFS*) est la première étude scientifique d'envergure nationale consacrée au suivi des enfants (18 000), de la naissance à l'âge adulte (20 ans) qui aborde les multiples aspects de leur vie sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement. Elle a pour objectif de mieux comprendre comment l'environnement, l'entourage familial, le milieu scolaire ou encore les conditions de vie des enfants peuvent influencer leur développement, leur santé et leur socialisation. <https://www.elfe-france.fr/fr/l-etude/objectifs-de-letude/#r27087> (consulté le 22/01/2018).

³² Voir sur le site : <http://homoparent.hypotheses.org/resultats> (consulté le 19/01/2018). L'enquête DEVHOM est menée sur un échantillon de convenance de 150 familles. Des premiers résultats issus de la partie qualitative de l'enquête ont été publiés en 2017 dans le n° 215 de la revue *Dialogue* intitulé *Faire famille en contexte homoparental*.

principalement du fait que Martine Gross, chercheuse et militante, a mené plusieurs enquêtes, les premières au sein de l'APGL en 1997, en 2001 et en 2005. Par la suite, elle a travaillé en collaboration avec Jérôme Courduriès³³, depuis le champ académique, avec l'enquête sur le *Fonctionnement quotidien des familles homoparentales* (FHP) en 2012 dont le questionnaire en ligne était hébergé sur le site de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Les enquêtes APGL ont fait l'objet de publications scientifiques de la part de Martine Gross qui a exploité les données de manière thématique mais seuls les résultats de l'enquête FHP ont donné lieu à une « morphologie des familles homoparentales », détaillée dans l'article de 2014 co-écrit avec Jérôme Courduriès et Ainhoa de Federico³⁴. Cette étude a été réalisée auprès de 496 femmes et 180 hommes ayant entre 19 et 75 ans, vivant en couple avec une personne de même sexe et élevant un ou plusieurs enfants ou attendant un enfant. Elle « vise à étudier la manière dont se constituent les familles homoparentales aujourd'hui en France, la façon dont sont prises en charge les tâches domestiques et parentales, les liens qui se tissent au sein de ces familles souvent constituées de deux pères, de deux mères, voire de plus de deux parents (les usages de l'argent dans la famille constituent à cet égard un indicateur privilégié), les relations, enfin, que ces foyers entretiennent avec leur réseau de parenté³⁵. »

Les personnes répondantes vivent dans toutes les régions de France, dans des communes de toutes tailles ; les deux tiers d'entre elles ont un niveau d'éducation supérieur à Bac+3 et la plupart ont un revenu mensuel compris entre 1 000 et 3 000 euros (seuls 10 % gagnent moins et 25 % gagnent plus). Ces données montrent que les personnes qui répondent à l'enquête sont dotées en capital symbolique et économique, car elles sont souvent diplômées de l'enseignement supérieur et peu ont de très faibles revenus. La plupart de ces familles comptent un (45 %) ou deux (36 %) enfants (19 % attendent un enfant) et un constat important de l'enquête est que la majorité des familles conçoivent tous les enfants de la famille de la même manière (91 % pour les couples lesbiens, 93 % pour l'ensemble). Les modèles mixtes (dans lesquels les enfants n'ont pas tous été conçus de la même manière) sont principalement la conséquence d'une recomposition familiale suite à une union hétérosexuelle antérieure. Les modalités d'arrivée des enfants sont très différentes entre les couples lesbiens et gays. Si on se focalise sur les enfants élevés par les couples lesbiens, la moitié d'entre eux sont issus d'une

³³ Jérôme Courduriès est anthropologue, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès et chercheur associé au Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires – Centre d'Anthropologie Sociale (LISST-CAS).

³⁴ Martine GROSS, Jérôme COURDURIÈS et Ainhoa de FEDERICO, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », in Jérôme COURDURIÈS et Agnès FINE (dirs.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 205-212.

³⁵ *Ibid.*, p. 206.

insémination artificielle avec donneur (IAD, 51 %), 18 % d'une union hétérosexuelle antérieure, 13 % d'un donneur connu³⁶, 7 % d'une coparentalité, 2 % d'une adoption³⁷.

La proportion des enfants nés d'une précédente union hétérosexuelle varie beaucoup selon que la famille a été fondée récemment ou non : seuls 2 % des enfants sont nés d'une union hétérosexuelle dans les familles dont l'aîné-e a moins de 5 ans, contre 52 % quand l'aîné-e a plus de 5 ans, ce qui pourrait indiquer, selon les auteur-es, une augmentation au cours du temps des familles *de novo*, c'est-à-dire non recomposées. Il s'agirait donc d'un changement dans les comportements, les personnes homosexuelles seraient plus nombreuses à avoir des enfants sans « passer par » la voie hétérosexuelle, ce que semble confirmer l'âge en moyenne plus avancé des personnes ayant eu un enfant dans une union hétérosexuelle antérieure. Ceci a évidemment une incidence très forte sur le mode de procréation des enfants : 74 % des enfants des familles les plus récentes sont nés d'une IAD contre 24 % pour les autres³⁸. Les auteur-es notent également que les familles les plus récentes ont deux fois plus recours à un donneur connu que les autres, un peu moins à la coparentalité et à l'adoption.

L'Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie, menée en 2013 et publiée en 2015 par l'association SOS Homophobie, fournit également quelques données statistiques sur la lesboparentalité. Cette enquête par questionnaire vise à savoir si les lesbiennes³⁹ interrogées ont été confrontées à de la lesbophobie sur les deux dernières années et à établir la visibilité qu'elles accordent à leurs orientation sexuelle. 894 des 7 126 répondantes (soit 13 %) ont au moins un-e enfant et le rapport consacre quelques pages à détailler leurs caractéristiques et à les comparer à celles de l'ensemble des répondantes⁴⁰. Plus âgées que l'ensemble, celles qui ont des enfants sont également plus nombreuses dans les PCS cadre et profession intellectuelle supérieure (31 %) et employée (32 %). Elles sont majoritairement en couple (72 %, contre 60 % pour l'ensemble), 16 % sont célibataires (contre 32 % pour l'ensemble) et un tiers d'entre elles

³⁶ L'enquête distingue « IAD » (qu'on suppose alors médicalisée, avec donneur anonyme), « donneur connu » (ce serait les IA artisanales, les parents étant le couple lesbien), « co-parentalité » (parents qui ne sont pas en couple, quelle que soit la méthode de conception choisie). J'emploierais plutôt pour ma part une distinction entre quatre modalités : IAD médicalisée avec donneur anonyme, semi-anonyme ou connu et IAD artisanale avec donneur connu.

³⁷ Réalisé à partir des données de l'article Martine GROSS, Jérôme COURDURIER et Ainhoa de FEDERICO, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », *op. cit.*, p. 207.

³⁸ Les tendances sont les mêmes chez les pères gays, avec un recours plus fréquent à la GPA, *Ibid.*, p. 208.

³⁹ L'enquête s'adressait « aux personnes se définissant comme femme et ayant eu ou ayant une ou des relations sexuelle-s et/ou affectives avec une autre femme. » SOS-HOMOPHOBIE, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, Paris, SOS-Homophobie, 2015, p. 78. 78 % des répondantes se disent lesbiennes, 16 % bisexuelles, 5 % ne définissent pas leur orientation sexuelle et 1 % se disent hétérosexuelles.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 19-21. Trois questions de l'enquête par questionnaire sont consacrées à la variable « femme avec enfant/sans enfant » : « Avez-vous un ou des enfants ? Oui/non » ; « Si oui, l'avez-vous ou les avez-vous eus au sein d'un couple : (plusieurs réponses possibles) Hétérosexuel/Homosexuel/Pas en couple » ; « Si oui, l'avez-vous ou les avez-vous élevés au sein d'un couple : (plusieurs réponses possibles) Hétérosexuel/Homosexuel/Pas en couple ».

sont pacées (contre 13 % pour l'ensemble des enquêtées). Elles vivent pour 70 % d'entre elles en France métropolitaine hors Île-de-France et sont plus nombreuses que l'ensemble à vivre dans des petites villes (26 %) et des bourgs, villages ou hameaux (28 %). Ceci semble confirmer le constat de Wilfried Rault concernant l'influence de la parentalité sur le lieu d'habitation des lesbiennes qui se rapprocheraient de leur lieu d'habitation d'origine.

Concernant les enfants de celles qui se définissent comme lesbiennes, 44 % d'entre eux ou elles ont été conçues en contexte hétérosexuel (52 % pour l'ensemble) et 44 % en contexte homosexuel (37 % pour l'ensemble), mais 55 % sont élevées au sein d'un couple homosexuel (47 % pour l'ensemble) et 16 % au sein d'un couple hétérosexuel (22 %), et 15 % à la fois par les deux. 96 % des enfants conçus en contexte homoparental sont élevés par un couple homosexuel. Ces chiffres nous informent sur les parcours souvent progressifs des lesbiennes vers le lesbianisme après un passé hétérosexuel : une grande proportion des enfants de l'enquête ont été conçues en couple hétérosexuel. Cependant, on peut se demander si l'écart entre « enfants conçues » et « enfant élevé-es » indiquent une répartition des droits de garde après séparation. Dans l'affirmative, il semblerait que les lesbiennes obtiennent en général la garde de leurs enfants, à part pour 16 % des cas dans lesquels les enfants sont exclusivement élevés en couple hétérosexuel.

On voit qu'il faut beaucoup « faire parler » les statistiques pour trouver quelques données, toujours spéculatives, sur l'homoparentalité en France. Pour résumer les apports principaux de ces études statistiques, on peut retenir que sont recensées en France 10 000 familles homoparentales dont 8 000 lesboparentales. Les enfants des familles homoparentales seraient majoritairement issus-es de recomposition familiale suite à une relation hétérosexuelle, mais ce ne serait plus le cas dans les familles les plus récemment fondées dans lesquelles le contexte majoritaire d'arrivée des enfants serait désormais homoparental. Ajoutons que les personnes qui se signalent comme vivant en couple de même sexe ou répondent volontairement aux enquêtes font plus souvent partie des PCS intermédiaires ou en haut de la hiérarchie sociale et sont plus souvent diplômées⁴¹.

⁴¹ Wilfried RAULT, « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes. Une approche à partir des femmes et des hommes en couple », *op. cit.*

1.2 La famille moderne : légitimation puis remise en question du modèle naturalisé de la famille centré sur le principe de complémentarité des sexes

On l'a vu avec le slogan de l'association La Manif Pour Tous comparant des enfants nés grâce à un don de gamètes à des légumes génétiquement modifiés, les normes familiales en vigueur dans une société prennent souvent aux yeux des acteurs et actrices concerné·es, les atours de l'évidence, voire de la « nature ». En France c'est la forme familiale conjugale et hétérosexuelle, dite famille « nucléaire », dans laquelle le couple conjugal peut (être réputé) avoir procréé par coït ses enfants, qui s'est historiquement imposée comme modèle sous l'impulsion de l'idéologie familialiste tout au long du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles. Cette forme familiale n'a cependant été la norme statistique qu'entre la Seconde Guerre Mondiale et le milieu des années 1970. Depuis cinquante ans, nous assistons à un retour vers une multiplicité des formes familiales qui viennent exposer et défier le modèle hégémonique, auquel elles sont assujetties.

1.2.1 Le familialisme républicain français : une idéologie durable, constitutive de la culture nationale

Camille Robcis situe l'origine du familialisme français à la création de la République elle-même. Au lendemain de la Révolution, il s'agit de promouvoir un modèle d'intégration sociale qui concilie solidarité sociale et liberté individuelle⁴². La famille apparaît alors comme « l'institution laïque qui permettait la cohésion sociale et conduisait à la solidarité⁴³ ». Pour cette raison, la famille devient « un des traits distinctifs les plus caractéristiques de la culture politique française » et le familialisme, une idéologie. En effet, le dispositif familialiste, constitué d'infrastructures et de lois, est soutenu par un

système de représentations, au sein duquel la famille opérait comme l'agent du contrat social, l'expression la plus pure de la volonté générale, une structure essentielle à la fois de la société et de l'individu. Cette conception de la famille s'est inscrite au cœur de la culture politique française, par le biais de deux documents en particulier : le Code civil de 1804 et le Code de la famille de 1939. Le premier ancre

⁴² Camille ROB CIS, *La loi de la parenté : la famille, les experts et la république*, traduit par Ninon VINSONNEAU, Paris, Fahrenheit, 2016.

⁴³ *Ibid.*, p. 41.

le système familial dans le droit, le second fit de la famille un des vecteurs principaux de la politique sociale⁴⁴.

Dès ce moment, la famille relève donc à la fois du privé et du public. En outre, la forme familiale qui va être encouragée par ces deux textes en fait d'emblée un lieu de rapports de pouvoir. L'ordre matrimonial est organisé autour d'une logique hétérosexuelle « organiciste⁴⁵ », c'est-à-dire basée sur l'idée d'une inégalité (pensée comme une complémentarité) naturelle entre les sexes. Dans ce modèle, les liens de conjugalité, sexualité légitime, procréation, filiation et parentalité sont incarnés par les mêmes deux personnes cis-genre⁴⁶ et de sexes différents. Ces deux Codes fondateurs instaurent le mariage civil, l'autorité maritale et paternelle, la présomption de paternité du mari, la différence entre enfants légitimes et « naturels ». Fortement normative et prescriptive, l'idéologie familialiste conduit à un rapprochement des comportements familiaux.

A la fin du XIX^{ème} siècle, en raison de la montée de l'individualisme et de l'importance croissante accordée au relationnel, Émile Durkheim avait décrit l'évolution du modèle familial paternaliste et communautaire de l'Ancien Régime vers une famille fondée sur la conjugalité.⁴⁷ Les politiques familialistes menées dans la première moitié du XX^{ème} siècle cherchent à limiter l'individualisation croissante des personnes et à encourager la natalité en valorisant l'institution du mariage et la vertu de l'obéissance, mais aussi en encourageant le travail domestique des femmes par le versement d'une Allocation de Salaire Unique et en dépossédant « les femmes de la propriété de leur corps en rendant illégale la contraception⁴⁸ ». La famille « moderne », dans un premier temps, ne s'accompagne pas, on le voit, de l'émancipation des individus qui la composent. Elle est caractérisée selon François de Singly par trois éléments : l'amour dans le mariage, la division stricte du travail entre l'homme et la femme et l'attention portée à l'enfant. Sous l'impulsion normative des politiques familialistes, la forme familiale nucléaire composée d'un couple (hétérosexuel) marié et de ses enfants devient statistiquement majoritaire entre les années 1920 et 1960 pour la première fois et seulement pour cette période⁴⁹. En effet, bien que

⁴⁴ *Ibid.*, p. 42.

⁴⁵ Irène THÉRY, « Différence des sexes, homosexualité et filiation », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, p. 154.

⁴⁶ « Cisgenre est l'antonyme de transgenre : ce terme désigne les personnes qui se reconnaissent dans le sexe qui leur a été assigné à la naissance. », Emmanuelle BEAUBATIE, « Trans' », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 643.

⁴⁷ Émile DURKHEIM, « La famille conjugale », in *Textes. 3 : Fonctions sociales et institutions*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, pp. 35-49.

⁴⁸ François de SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2010.

⁴⁹ 93 % des femmes et 84,4 % des hommes nés en 1930 avaient déjà été mariés à leur quarantième anniversaire. Vanessa BELLAMY, « La nuptialité la plus basse depuis 1950 », *Insee Focus*, février 2015, n° 18.

resté comme un « modèle » hégémonique naturalisé dans les esprits (le normal), la majorité statistique de cette forme familiale constitue l'exception et le pluralisme familial l'habitude (la normale)⁵⁰.

1.2.2 Critique de la famille comme lieu de pouvoir : la mise en avant de la qualité de la relation et de l'égalité entre les individus

L'idéologie familialiste est remise en cause dans une seconde phase de la modernité amorcée dans les années 1960. Face à une intensification de l'individualisme et du mouvement d'égalité entre les sexes, une critique politique de « la famille » comme lieu de pouvoir vient malmener l'ordre sexuel et familial. Sous l'impulsion des mouvements sociaux des années 1960 et 1970, le cadre juridique se trouve peu à peu remanié. La loi de 1966 autorisant les femmes à travailler sans l'autorisation de leur mari modifie les relations conjugales. On s'oriente alors vers une famille plus « relationnelle »⁵¹. Paradoxalement, l'exigence d'amour dans le mariage a tendance à fragiliser cette institution. L'instabilité conjugale augmente – on crée en réponse le divorce par consentement mutuel en 1975 – et celui des cohabitations hors mariage également, sans pour autant faire disparaître l'institution du mariage. L'absence de contrat écrit entre les partenaires modifie la nature de la solidarité qui les unit. Celle-ci vient d'un contrat implicite, basé sur l'unique volonté de chacun-e d'entre eux. La famille ne peut plus, dès lors, être définie par l'existence d'un couple uni par le mariage. Cependant, si l'alliance peut être défaire, il en est autrement des liens de filiation, dont plusieurs lois viennent en modifier les règles. En 1970, l'autorité paternelle devient l'autorité parentale ; mère et père partagent à égalité les responsabilités engendrées par la parentalité. En 1972, on décide que les couples non mariés (ou concubins) intègrent également leurs enfants à leur lignée afin d'éviter l'illégitimité des enfants dits « naturels »⁵² et d'établir l'égalité entre enfants nés dans et hors mariage. Plus récemment, le maintien de l'autorité parentale conjointe après une séparation ou un divorce est voté en 1993. Enfin, la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille⁵³ met fin au patronyme

⁵⁰ « Auparavant, qu'il s'agisse de l'Ancien Régime ou de la société industrielle naissante, la diversité familiale a toujours été la norme [...]. Elle découlait des traditions et des coutumes successorales, ou encore des clivages régionaux ou de classes. En ce sens, le pluralisme familial de ces deux dernières décennies marque la fin d'une parenthèse historique exceptionnelle. Loin d'annoncer un plongeon dans l'inconnu, il traduit sur le long terme un certain retour à la normale. » Jean-Hugues DECHAUX, « Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance », in Olivier GALLAND et Yves LEMEL (dirs.), *La nouvelle société française. Trente années de mutation*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 64.

⁵¹ François de SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, op. cit.

⁵² Les notions-mêmes de « filiation légitime » et de « filiation naturelle » disparaissent du Code civil en 2005, par ordonnance du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation.

⁵³ Loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

et permet que les deux parents indifféremment puissent transmettre leur nom de famille à leurs enfants ou leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux. Enfin en 2015, une réforme du congé parental conditionne l'attribution de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE selon la terminologie de la Caisse d'Allocations Familiales) au partage du congé entre les deux parents.

D'autres mesures portant spécifiquement sur le droit des femmes à disposer de leur corps ont également eu des conséquences sur les comportements en matière familiale. En 1967, la loi Neuwirth autorise la contraception, puis l'Assemblée Nationale vote le projet de loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (loi Veil 1975), et en 1980 une loi sur le viol donne pour la première fois une définition précise de cette agression sexuelle : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol »⁵⁴. Le viol conjugal n'apparaît qu'en 1990 dans la jurisprudence (disparition du devoir conjugal) et la conjugalité devient une circonstance aggravante en cas de viol à partir de 1992.

1.2.3 Les techniques de reproduction assistée et la loi de la bioéthique

Parallèlement aux réformes juridiques, des techniques de reproduction assistées se développent en France depuis le XIX^{ème} siècle et ont un impact sur les comportements dans le domaine familial. Ces techniques sont connues sous leur forme médicalisée, sous le nom de procréation médicalement assistée (PMA) ou aide médicale à la procréation (AMP).⁵⁵ Ces termes regroupent des techniques médicalisées différentes d'insémination et de fécondation *in utero* ou *in vitro* (FIV), avec les gamètes des conjoints ou avec recours au don de gamètes (IAD), la gestation pouvant être assurée par une autre personne que la mère (aussi appelée mère

⁵⁴ Article 222-23 du Code pénal.

⁵⁵ Voici ce qu'écrivent Cathy Herbrand et Jérôme Courduriès à propos des différentes dénominations en cours : « Plusieurs expressions sont en concurrence pour désigner le recours à des techniques médicales d'aide à la procréation. En langue française, les termes consacrés sont "assistance médicale à la procréation" ou "procréation médicalement assistée". L'inconvénient de la première est qu'elle est utilisée depuis plusieurs années pour désigner, dans le contexte médical et légal français, les possibilités offertes aux couples infertiles. Elle renvoie donc davantage à un contexte institutionnel national particulier et exclut de ce fait toute une série de recours possibles existant dans d'autres contextes (la gestation pour autrui, l'accès de femmes célibataires ou de couples de femmes à la médecine procréative, etc.). Le problème de la seconde est qu'elle met davantage l'accent sur l'acte de reproduction que sur l'intervention de techniques et de tiers dans le processus de reproduction [...]. Sans nier le caractère récent de l'invention et de la diffusion de ces techniques dans l'histoire, nous avons choisi le terme "techniques de reproduction assistée" afin de souligner leur principale caractéristique à notre sens, à savoir le fait que la reproduction humaine depuis quelques décennies a été profondément transformée par l'intervention de techniques spécifiques, le plus souvent médicales, mais pas seulement. », Jérôme COURDURIÈS et Cathy HERBRAND, « Genre, parenté et techniques de reproduction assistée », *op. cit.*, p. ii.

porteuse ou gestation pour autrui – GPA). D’après Dominique Mehl, la technicité⁵⁶ elle-même de ces pratiques qui artificialisent la fécondation provoque un bouleversement des esprits, partagés entre les espoirs de résolution de situations d’infertilité et la crainte d’une « déshumanisation de l’enfantement ».⁵⁷ La création des centres d’études et de conservation des œufs et du sperme (Cecos), en 1973, institutionnalise le don de gamètes (sperme et ovules) et le statut de donneur et donneuse selon les règles éthiques d’anonymat et de gratuité.

Le Comité consultatif national d’éthique (CCNE) a été créé en 1983, l’année suivant la naissance du premier « bébé éprouvette », afin de statuer sur les questions soulevées par ces situations inédites qui viennent bouleverser le modèle organiciste hétérosexuel par la participation de tierces personnes dans la procréation⁵⁸. Après un long processus de concertation scientifique et législative, la loi de la bioéthique est adoptée en 1994, dont une partie est relative « au don et à l’utilisation des éléments et produits du corps humain, à l’assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal »⁵⁹. Elle réserve l’accès à l’AMP aux couples hétérosexuels⁶⁰ – à l’exclusion, donc, des femmes célibataires et des couples de même sexe –, à condition que le « caractère pathologique de l’infertilité [soit] médicalement diagnostiqué⁶¹ » et interdit la gestation pour autrui. Les révisions de cette loi en 2004 et 2011 n’ont pas apporté de modification concernant les personnes bénéficiaires. En juillet 2017, le Comité consultatif national d’éthique (CCNE) s’est prononcé en faveur de l’ouverture de l’AMP pour toutes les femmes et un débat public sous forme d’États généraux – des conférences-

⁵⁶ Il faut préciser que, bien qu’étant largement méconnues, des techniques non médicalisées d’insémination artificielle existent également. Par exemple, des femmes lesbiennes ont parfois recours à une insémination plus « artisanale » en s’injectant dans le vagin du sperme d’un donneur connu à l’aide d’une seringue.

⁵⁷ Dominique MEHL, *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*, Paris, Robert Laffont, 2008.

⁵⁸ Son champ de compétence ne s’arrête pas aux questions procréatives : « Si les questions posées par l’Assistance Médicale à la Procréation et l’expérimentation sur l’homme sont parmi les premiers sujets abordés par le CCNE, sa réflexion se poursuit sur ces sujets et s’étend très vite à d’autres thèmes tels que la recherche sur l’embryon humain, l’accès à l’information génétique, les neurosciences, le statut des éléments du corps humain, la biodiversité. », source : <http://www.ccne-ethique.fr/fr/pages/historique> (consulté le 9 mai 2018).

⁵⁹ La loi n° 94-654 du 29 juillet 1994,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000549618>

⁶⁰ En 1994, la loi réserve l’AMP aux « couples mariés ou ensemble depuis au moins deux ans », mais cette disposition est modifiée en 2000 et la loi statue aujourd’hui que : « L’homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer et consentir préalablement au transfert des embryons ou à l’insémination. Font obstacle à l’insémination ou au transfert des embryons le décès d’un des membres du couple, le dépôt d’une requête en divorce ou en séparation de corps ou la cessation de la communauté de vie, ainsi que la révocation par écrit du consentement par l’homme ou la femme auprès du médecin chargé de mettre en œuvre l’assistance médicale à la procréation », Article L2141-2 du Code la Santé publique, consulté le 9 mai 2018.

⁶¹ « L’assistance médicale à la procréation a pour objet de remédier à l’infertilité d’un couple ou d’éviter la transmission à l’enfant ou à un membre du couple d’une maladie d’une particulière gravité. Le caractère pathologique de l’infertilité doit être médicalement diagnostiqué. », Article L2141-2 du Code la Santé publique, consulté le 9 mai 2018.

débats ont été organisées dans de nombreuses régions et un sondage accessible était en ligne – a été mené pendant plusieurs mois. Ces espaces ont été monopolisés par les groupes d'opposition et le rapport du CCNE rendu au gouvernement en juin 2018 indique un taux de 80 % d'opposition à l'ouverture de l'AMP à toutes les femmes, alors même qu'au mois de janvier la même année, un sondage IFOP pour le journal *La Croix* indiquait que 60 % de la population française seraient favorables à cette ouverture. Il s'agit bien là de tenir l'homosexualité à l'écart de la famille puisque le principe de délier la procréation de la sexualité est accepté dans un cadre hétérosexuel : la loi valide d'un point de vue normatif le modèle hétérosexuel de la famille, malgré la brèche dans le principe organiciste.

En conséquence de ce cadre législatif, les lesbiennes françaises qui souhaitent avoir recours à l'assistance médicale à la procréation pour une insémination artificielle intra-utérine ou une fécondation *in vitro* avec donneur ou donneuse(s) anonyme(s) – en plus du don de sperme, certaines femmes ont besoin d'un don d'ovule ou d'embryon – se rendent à l'étranger⁶². Les pays les plus proches qui autorisent l'AMP pour les couples de femmes et les femmes seules sont la Belgique et l'Espagne, mais aussi le Danemark et les Pays-Bas. Il est impossible de connaître le nombre d'enfants ainsi conçus, mais il est probable que plusieurs milliers d'enfants français-es naissent d'AMP à l'étranger chaque année⁶³. Ce dispositif n'est pas sans inconvénients : d'une part, il est très onéreux (en plus de frais administratifs et d'analyses médicales, une enquêtée évoque en Belgique les coûts de 400 € par IAD et 3000 € pour une FIV, sans compter les transports, l'hébergement, les repas et les « RTT⁶⁴ ») et contraignant à organiser, particulièrement quand on travaille⁶⁵ ; d'autre part, il implique de trouver en France un-e gynécologue qui accepte, alors que cela leur est interdit⁶⁶, de suivre les couples de femmes engagés dans ces parcours. En effet, ces spécialistes doivent accepter de suivre les prescriptions de laboratoire étrangers, et risquent cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende s'ils apportent leur concours à des patient-es pour de l'AMP à l'étranger.

⁶² D'autres solutions existent pour accéder à la parentalité : adopter un-e enfant en tant que femme célibataire, le coït, l'insémination artificielle artisanale avec le sperme d'un donneur connu injecté dans le vagin à l'aide d'une seringue.

⁶³ Dans leur documentaire « PMA pour les couples homosexuels. La filière belge », diffusé le 29 septembre 2014 dans l'émission *Sur les Docks* sur la radio France Culture, les journalistes Mélanie Dechalotte et François Teste annoncent d'après leur enquête que 2000 enfants français sont conçus en Belgique chaque année. <https://www.franceculture.fr/emissions/sur-les-docks-14-15/pma-pour-les-couples-homosexuels-la-filiere-belge>.

⁶⁴ Journées prises sur le temps de travail.

⁶⁵ Irène-Lucile HERTZOG, *Articuler assistance médicale à la procréation (AMP) et vie professionnelle : le travail invisible des femmes*, Thèse de doctorat, Caen Normandie, France, 2016.

⁶⁶ Article 511-9 du code pénal.

1.2.4 Disjonction des types de liens, multiplication des formes familiales et pluriparentalité

Depuis les années 1960, les modifications du cadre juridique en matière familiale, des droits des femmes et de l'AMP suivent ou accompagnent la modification des comportements et contribuent à défaire, morceau par morceau, le masque de nature dont se parait jusqu'alors le modèle familial hétérosexuel nucléaire. Les différentes fonctions régulées par l'alliance, la filiation et la parentalité, mais également les liens de pouvoir sexistes et hétérosexistes, sont remis en cause.

Toute une série de disjonctions entre sexualité, procréation, filiation et parentalité ont fait accepter l'idée que l'institution familiale est inscrite dans l'histoire et qu'il est donc possible de composer autrement les types de liens qui s'y enchevêtrent habituellement. La révolution contraceptive, la légalisation de l'IVG et le développement de la PMA ont contribué à délier la sexualité de la procréation. La fin de l'autorité maritale et paternelle et la banalisation des unions informelles ont amorcé la difficile dissociation entre patriarcat et alliance. Aujourd'hui, l'ouverture du mariage et de l'adoption contribue à disjoindre l'alliance et la filiation de l'hétérosexualité. Il reste encore à interroger les relations entre vie amoureuse et éducation des enfants : de fait, les coparents et les familles recomposées dissocient, d'ores et déjà, partenariat parental et partenariat amoureux. Il reste enfin à poursuivre la mise en question du lien entre la reproduction biologique et la filiation [...]⁶⁷.

On le voit, le statut de parent et la fonction parentale ont changé avec la multiplication des formes familiales : « Familles dites "d'accueil" [...], familles adoptives [...], familles recomposées [...], familles recourant à la procréation médicalement assistée [...], mais aussi désormais familles homoparentales [...] mettent en scène des parentés parallèles⁶⁸ ». C'est bien l'idée d'une pluriparentalité qui émerge ici, chacun de ces exemples met en scène plus de deux personnes engagées dans des fonctions parentales auprès du ou de la même enfant. Dans les cas de famille d'accueil par exemple, les géniteurs et les parents légaux ne sont pas ceux qui exercent la parentalité au quotidien ; dans les familles adoptives, les parents légaux qui élèvent l'enfant n'ont pas de lien biologique avec lui, de même pour les familles ayant eu recours au don de gamètes ; dans les familles recomposées, les beaux-parents effectuent un travail parental⁶⁹ qui vient s'ajouter à ceux des parents existants. On voit à travers ces différentes situations que

⁶⁷ Catherine ACHIN, Armelle ANDRO, Coline CARDI, Virginie DESCOUTURES, Noé LE BLANC, Juliette RENNES et Olivier ROUEFF, « Éditorial : Famille pour tous ? », *Mouvements*, 2015, vol. 82, n° 2, pp. 7-9.

⁶⁸ Didier LE GALL et Yamina BETTAHAR, *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001, p. 6-7.

⁶⁹ Virginie DESCOUTURES, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *Dialogue*, 2006, vol. 173, n° 3, pp. 71-80.

plusieurs adultes peuvent être engagés en tant que parents auprès de la ou du même enfant avec des statuts et des rôles divers.

L'éclosion de ces diverses formes familiales ne s'est certes pas faite sans remous. Les « droits des femmes » ont été gagnés par les grands mouvements sociaux de la fin des années 1960 et au début des années 1970. La propagation des familles monoparentales et recomposées a fait couler beaucoup d'encre quant à leurs conséquences possibles sur les individus concernés, l'institution familiale et, par extension, la société. Mais, comme nous l'avons vu pour la réglementation de l'AMP, aucune mesure n'a été autant controversée que l'ouverture de l'institution familiale aux personnes homosexuelles. En effet, tant qu'ils s'inscrivaient dans un cadre hétérosexuel, le droit et la famille se sont accommodés d'arrangements qui venaient contrarier le principe organiciste voulant que les enfants soient issues du coït des parents de sexes différents : en premier lieu, la présomption de paternité accordée au mari de la femme qui accouche, mais aussi le recours au don de gamètes, l'adoption plénière ou simple⁷⁰. À part pour l'adoption simple, ces arrangements consistaient dans l'effacement – civil, juridique, mais aussi dans le secret – des tierces personnes (donneurs et donneuses, géniteurs et génitrices, beaux-parents, tuteurs et tutrices) au profit exclusif du couple conjugal hétérosexuel. Le même « privilège » de l'effacement⁷¹ est refusé à la parenté homosexuelle. Je ne parle pas ici d'un mensonge qui concernerait les règles de la reproduction biologique elle-même, comme le dit Anne Cadoret, « aucun homosexuel ne dira que l'enfant est fabriqué par des couples de même sexe »⁷². Mon propos est que les mêmes situations et pratiques (recours aux tierces personnes donneuses et présence de parent non-biologique) ne donnent pas lieu aux mêmes possibilités d'arrangement car le cadre homoparental les rend illégitimes. Par-là même, l'homoparentalité met en évidence la construction artificielle de la parenté hétérosexuelle et expose ses arrangements avec les situations la pluriparentalité.

Affirmer une place à la filiation biologique tout en laissant une place à la filiation juridique, affective et sociale conduit à élaborer un autre modèle de parenté dans lequel l'enfant pourrait avoir plusieurs figures de mère, comme la mère de naissance et la mère éducative, plusieurs figures de père ; notre fiction de la « vérité

⁷⁰ L'adoption plénière rompt entièrement les liens de l'enfant avec sa famille d'origine et inscrit l'enfant dans la filiation de ses parents adoptifs alors que l'adoption simple inscrit l'enfant dans une double filiation, l'une naturelle et l'autre adoptive. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15246>, consulté le 04/12/2017.

⁷¹ Je ne veux pas dire par là que l'effacement des tierces personnes est un privilège en soi, mais bien dans le cadre d'une société qui valorise un modèle organiciste avec seulement deux parents. J'entends ici que la norme du couple hétérosexuel est suffisamment forte pour soumettre d'autres normes – le modèle organiciste – à sa loi. Dans ce sens, être dans la norme accorde des privilèges.

⁷² Anne CADORET, *Des parents comme les autres : homosexualité et parenté*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 70. Et ce, quoi qu'en disent les mouvements d'opposition. L'un des slogans du mouvement Manif pour tous en 2012-2014 était « Un papa, une maman, on ne ment pas aux enfants », accusant ainsi les parents homosexuels d'inventer une procréation homosexuée.

biologique » tomberait et la filiation homosexuelle deviendrait possible. De plus, les autres filiations comme la filiation adoptive ou les autres configurations familiales comme la famille recomposée ou la famille d'accueil poseraient moins de problèmes, puisqu'aucun « acteur » de parenté ne serait exclu⁷³.

L'institutionnalisation de l'homoparentalité s'est caractérisée ces vingt dernières années par la reconnaissance légale des unions de personnes de même sexe, d'abord avec le Pacs en 1999, puis le mariage en 2013⁷⁴. Contrairement au Pacs qui n'ouvrait pas de droits familiaux – mais était néanmoins utilisé par les couples homosexuels pour créer un lien symbolique et stratégique dans l'espoir d'une reconnaissance sociale⁷⁵ –, l'ouverture de l'institution du mariage s'étend à la possibilité d'adoption des enfants du conjoint ou de la conjointe, permettant pour la première fois l'existence d'un lien de filiation d'un-e même enfant avec deux personnes de même sexe. Cependant, toutes les situations familiales ne sont pas encore prises en compte dans le cadre légal, laissant, selon les mots d'Irène Théry, la « métamorphose inachevée⁷⁶ ». Par exemple, la présomption de paternité dans le cadre du mariage n'a pas son équivalent pour les couples homosexuels, qui sont également toujours exclus de la PMA. La pluriparentalité n'y a sa place, ni dans le cadre des coparentalités – dans lesquelles le projet d'avoir un enfant est élaboré par plus de deux parents – ni dans le cadre du recours aux tierces personnes donneuses de gamètes⁷⁷. Même si la brèche dans l'ordre familial hétéronormatif est réelle, l'égalité de traitement des familles n'étant pas atteinte, on peut toujours considérer, avec Virginie Descoutures, la famille homoparentale comme une catégorie sociale non réalisée⁷⁸.

1.3 Les mouvements politiques homosexuels, lesbiens et *queer*

Wilfried Rault qualifie l'avènement du pacte civil de solidarité (Pacs) de « fruit d'un combat » car « il s'inscrit d'abord dans les transformations du traitement et de la perception sociale de l'homosexualité⁷⁹. » Ceci vaut également pour l'homoparentalité dont

⁷³ *Ibid.*, p. 49.

⁷⁴ Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe, dite aussi « Loi Taubira », du nom de Christine Taubira, alors Garde des Sceaux, qui a défendu le projet de loi auprès de l'Assemblée nationale.

⁷⁵ Wilfried RAULT, *L'invention du PACS*, *op. cit.*

⁷⁶ Irène THERY, *Mariage et filiation pour tous : une métamorphose inachevée*, Paris, Seuil, 2016.

⁷⁷ La GPA est interdite en France, quels que soient les couples ou personnes bénéficiaires.

⁷⁸ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, 2010.

⁷⁹ Wilfried RAULT, *L'invention du PACS*, *op. cit.*, p. 17.

l'institutionnalisation récente – à travers l'ouverture de l'adoption des enfants du conjoint ou de la conjointe pour les couples de même sexe mariés – découle tout autant de ces transformations, portées par des groupes militants de personnes homosexuelles, que du contexte de multiplication des formes familiales. Cependant, le combat en question n'est pas à comprendre comme un « mouvement homosexuel » unifié autour de revendications consensuelles tendant vers un même objectif. Massimo Prearo nous incite à nous départir de « l'idée selon laquelle l'histoire de l'homosexualité se réduirait à n'être que l'avènement d'une libération. »⁸⁰ Il montre au contraire que c'est l'hétérogénéité des projets politiques qui caractérise la pensée et la militance homosexuelles à travers les changements de contextes socio-historiques⁸¹ : « homophile d'abord, homosexuel ensuite, puis gay, mais aussi gay et lesbien, plus récemment gai, *queer*, mais aussi transsexuel, transgenre et transidentitaire⁸² », autant de qualificatifs auxquels on pourrait ajouter « homoparental ». Les mouvements politiques lesbiens (féministes et radicaux) en particulier, en lien étroit avec la deuxième vague du féminisme dans les années 1970, se sont attachés à aborder d'un point de vue critique les normes de la famille hétérosexuelle comme un système patriarcal d'appropriation des femmes⁸³ par la division sexuée du travail, l'injonction à la maternité, le mariage comme seul lieu légitime de sexualité⁸⁴. A ce titre, le combat pour l'homoparentalité et son institutionnalisation a été rassembleur au sein des mouvements homosexuels, mais il ne fait pas l'unanimité.

Quelle que soit l'interprétation politique de l'institutionnalisation de l'homoparentalité, on mesure le changement de statut de l'homosexualité dans la transformation du cadre juridique français : du contexte fortement répressif dans les années 1960 – avec la pénalisation de l'homosexualité par son classement dans les « fléaux sociaux » et l'adoption en 1968 de la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui place l'homosexualité parmi les maladies mentales – on passe en quelques décennies à un contexte dépénalisé (en 1981) dans lequel l'institution du mariage s'ouvre aux couples de même sexe (en 2013).

⁸⁰ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, p. 33.

⁸¹ Et ce, même si certaines revendications se révèlent relativement fédératrices, comme par exemple la dépénalisation de l'homosexualité, ou encore une forme de légalisation des couples de même sexe et du lien de filiation avec leurs enfants (Pacs puis mariage et adoption) dans une exigence d'égalité de traitement des individus.

⁸² Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, op. cit., p. 41.

⁸³ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *Questions Féministes*, 1978, n° 2, pp. 5-30.

⁸⁴ Natacha CHETCUTI, *Lesbianisme et féminisme : Une histoire tourmentée*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article175>, consulté le 8 février 2018.

1.3.1 De l'invention de l'homosexualité et de sa répression

Michel Foucault a montré que la notion de « sexualité » telle qu'elle est envisagée aujourd'hui est une notion culturelle, historiquement construite et issue d'un double processus d'accroissement de discours sur le sexe autour d'une *scientia sexualis* qui cherche à établir une « vérité du sexe » et d'un développement de mécanismes destinés au contrôle du comportement individuel. Bien que discutée et construite par le milieu scientifique, désireux de produire un savoir humain indépendant de la religion et de la morale – mais échouant à le faire – en s'attachant à observer les comportements sexuels des individus afin d'en déterminer les causes, la production de discours sur la sexualité et leur diffusion par des institutions telles que l'Église, l'École ou l'État tendent à donner un cadre normatif qui ne s'exprime plus tant en termes de légalité/illégalité qu'en termes de normalité/perversion⁸⁵. L'idée même de « sexualité » a été formée d'emblée dans l'objectif de distinguer le « normal » de l'« anormal »⁸⁶. Le mot « homosexualité » (*Homosexualität*) est apparu pour la première fois en 1869 dans la correspondance d'un auteur austro-hongrois Karl-Maria Kertbeny, qui cherche à dénoncer les lois condamnant les rapports sexuels entre les personnes de même sexe⁸⁷. Avec la désignation de la « spécificité » naît corollairement la norme : Karl-Maria Kertbeny lui oppose le terme de « normosexualité » (*Normalsexualität*), qui sera peu à peu remplacé par « hétérosexualité »⁸⁸. Malgré cet avènement militant, c'est le milieu scientifique qui s'empare de ce terme et le diffuse à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Différentes théories scientifiques cherchent l'origine des comportements homosexuels dans des causes biophysiques et psychiques, les classant dans l'ordre du symptôme et de la maladie. Massimo Prearo rapporte que, dès l'origine, les enjeux politiques et sociaux se mêlent à la construction d'un savoir scientifique. Des voix isolées s'emparent de ces théories contre la pénalisation des actes homosexuels et contre leur pathologisation, afin de défendre les droits des personnes les pratiquant. Peu à peu émerge une « question homosexuelle », débattue dans les milieux scientifiques et étroitement liée au monde social, amorçant la possibilité d'une action collective⁸⁹.

Au début du XX^{ème} siècle, les prémisses d'un mouvement homosexuel se mettent en place en Europe autour de groupes organisés, notamment en Allemagne sous l'impulsion de Magnus

⁸⁵ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité. 1, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Mais il n'est diffusé en France qu'à la fin du XIX^{ème} siècle dans le domaine psychiatrique pour désigner une déviation sexuelle.

⁸⁸ Didier ERIBON, Arnaud LERCH et Frédéric HABOURY, *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003.

⁸⁹ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, *op. cit.*

Hirschfeld. Ce climat propice est suivi d'une période de très forte répression de l'homosexualité dont le paroxysme est la déportation des personnes homosexuelles au cours de la Seconde Guerre mondiale⁹⁰. En France, cette répression se concrétise sous le régime de Vichy par l'introduction dans le Code pénal d'un délit d'homosexualité en cas de rapport avec un mineur de moins de vingt ans, qui perdurera jusqu'en 1981. En 1960, le député Mirguet fait voter par l'Assemblée nationale « un amendement classant l'homosexualité parmi les fléaux sociaux (au côté de la tuberculose, de l'alcoolisme ou de la prostitution..)»⁹¹ ». Cependant, après la Seconde guerre mondiale, de nouvelles organisations homosexuelles, dites « homophiles », naissent en Europe et aux États-Unis : leur intérêt se détourne de la recherche des causes de l'homosexualité et reformule la question autour des conditions d'existence des personnes homosexuelles. Elles insistent sur « la respectabilité et la normalité des personnes homosexuelles, tout en appelant ces dernières à la "dignité" et à la "prudence".⁹² » En France, le mouvement Arcadie, fondé par André Baudry en 1953, fait partie de cette philosophie existentielle et pose la sexualité comme un choix individuel. Il s'agit pour ce mouvement d'accepter son homosexualité comme un donné de soi-même et d'en faire une philosophie de vie : l'homophilie ne se résume pas aux relations sexuelles mais est définie comme une attitude générale aussi bien physique que psychologique, affective et intellectuelle⁹³. Cette organisation, qui regroupe des milliers d'adhérents jusqu'en 1982, date de sa dissolution, réserve cependant sa politique intégrationniste à une « élite » minoritaire : elle est très peu ouverte aux lesbiennes et rejette « les "folles", les travestis et les efféminés »⁹⁴. Elle est fortement critiquée par les mouvements révolutionnaires des années 1970.

⁹⁰ Christophe BROQUA et Olivier FILLIEULE, « Les mouvements homosexuels », in Xavier CRETTEZ et Isabelle SOMMIER (dirs.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 537-556.

⁹¹ *Ibid.*, p. 537.

⁹² Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, *op. cit.*, p. 81.

⁹³ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, *op. cit.*

⁹⁴ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, *op. cit.*, p. 81.

1.3.2 Premier « moment politique » de l'homosexualité : les mouvements radicaux révolutionnaires des années 1970

« Vous dites que la société doit intégrer les homosexuels, moi je dis que les homosexuels doivent désintégrer la société ! »⁹⁵

Françoise d'Eaubonne

Dans le sillage du mouvement étudiant de 1968, différents groupes militants radicaux se créent dans lesquels se retrouvent des personnes homosexuelles. Le Mouvement de Libération des Femmes (MLF) en 1970 et le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR) en 1971 se sont tous les deux créés en réaction à l'exclusion de leurs revendications particulières au sein des mouvements centrés sur la lutte des classes. Les lesbiennes sont nombreuses à militer d'abord au sein du MLF, mais des tensions internes sur les questions de sexualité, centrales et politiques pour certaines, secondaires et privées pour d'autres, les incitent à créer le FHAR, avec des lesbiennes issues d'Arcadie et des gays déçus des mouvements de la lutte des classes.

Pour Massimo Prearo, cette période, qu'il nomme « le moment 70 », incarne le premier moment véritablement politique de l'homosexualité en France et correspond à une radicalisation du processus d'autonomisation de la sexualité⁹⁶. C'est un moment en deux temps, qui coïncide avec la courte durée de vie du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (1970-1974) : né d'une forte critique de la normalisation, ce mouvement pose dans un premier temps l'homosexualité comme instrument politique de libération. D'après les membres du FHAR, la transgression des normes sexuelles serait le lieu d'une prise de conscience et permettrait une subjectivité homosexuelle autonome et critique à même de changer la société. Le *Rapport contre la normalité*⁹⁷, compilation de textes éditée en 1971, rassemble les réflexions théoriques et militantes du groupe, et édicte les principes et modes d'action : la visibilité comme stratégie de changement social (« Lesbiennes et pédés, arrêtons de raser les murs⁹⁸ »), la solidarité avec les causes féministes (« Nous sommes avec les femmes le tapis moral sur lequel vous essuyez votre conscience⁹⁹ ») et lesbiennes (« Quelques réflexions sur le lesbianisme comme position révolutionnaire¹⁰⁰ »), le rejet des normes familiales, comme l'illustre le texte de ce tract :

⁹⁵ Cette phrase est attribuée à Françoise d'Eaubonne, citée par Brigitte BOUCHERON, *Introduction à une histoire du mouvement lesbien en France*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article212#nb45>.

⁹⁶ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, *op. cit.*

⁹⁷ FHAR, *Rapport contre la normalité*, Presses du Bochum, 2014.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 13.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 104.

Bonne fête maman !

Aujourd'hui, on t'offre des fleurs, mais demain, n'oublie pas de retourner à tes casseroles !

La fête des mères est une création du régime de Vichy pour renforcer l'institution familiale.

Quelles mères ? Quelle famille ?

Une famille où le père représente l'autorité, où la mère est la bonne au foyer.

Une famille où les parents élèvent leurs enfants de façon autoritaire et répressive.

Une famille qui perpétue les idées fausses de l'homme viril et supérieur, de la femme soumise et faible.

Une famille qui coule les enfants dans le moule de la société bourgeoise.

Les HOMOSEXUELS sont la négation vivante de ces fausses valeurs. Il paraît qu'un homosexuel mâle n'est pas "viril", qu'une lesbienne n'est pas "féminine". C'est pourquoi ils inquiètent. Ils ne font pas d'enfants, ils montrent que l'amour n'est pas, ou pas seulement la procréation. C'est pourquoi ils sont soumis à la répression. [...] Mais nous savons que la répression qui nous frappe est nécessaire à cette société et que notre libération passe par la destruction de cette société.

La libération de l'homosexualité est révolutionnaire. Le combat des homosexuels révolutionnaires rejoint celui de tous les opprimés.

Contre la femme au fourneau

Contre la famille bourgeoise, autoritaire et répressive¹⁰¹.

Dans une seconde étape argumentaire, le sujet homosexuel lui-même est finalement envisagé comme un produit des catégories hétéronormatives. Dès lors, la subjectivité homosexuelle étant aliénée à la condition homosexuelle et aux catégories sociales, elle ne pourrait être le point d'origine d'une libération¹⁰².

Le MLF et le FHAR collaborent pendant plusieurs années. Déçues par l'évolution du FHAR dont la composition se fait de plus en plus masculine et dont les textes produits concernent majoritairement l'homosexualité masculine, les lesbiennes révolutionnaires créent le groupe éphémère les Gouines rouges (1972-1973). Le FHAR est dissout dès 1974 ; il est remplacé par les groupes de libération homosexuels (GLH)¹⁰³. De ce « moment » politique naîtront des

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 112-113.

¹⁰² Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, *op. cit.*

¹⁰³ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, *op. cit.*

courants de pensée qui continuent à structurer le champ politique lesbien et féministe aujourd'hui (voir 1.2.4), mais les groupes révolutionnaires disparaissent à ce moment.

1.3.3 Naissance du « mouvement » homosexuel. Dépénalisation et normalisation de l'homosexualité

D'après Massimo Prearo, une rupture dans la militance gay et lesbienne a lieu dans les années 1975-1980 avec la création des Groupes de Libération Homosexuels (GLH) et la naissance d'un mouvement homosexuel de masse. De nombreux collectifs gays et lesbiens émergent dans ces années-là. Succédant à la sémantique du sujet et à la perspective révolutionnaire se met en place une sémantique de l'identité. L'hypothèse de Prearo est que « le mouvement homosexuel, c'est-à-dire une convergence d'actions pensée dans les termes d'une institution collectivement organisée, naît précisément dans le milieu des années 1970 dans le but de donner à l'action des groupes qui y participent une dimension politique unitaire et symboliquement structurante¹⁰⁴ ». Ce moment se caractérise par l'apparition de la notion d'homophobie et la création du Comité d'urgence anti répression homosexuelle (CUARH) comme nouvelle formulation de la problématique homosexuelle et par l'autonomisation politique de l'homosexualité : les premiers rassemblements homosexuels publics ont lieu (début des défilés *Gay Pride*). Le champ de l'homosexualité se structure autour de nouvelles dynamiques : des espaces identitaires spécialisés (lieux associatifs, revues) sont créés, une forme de « militance gaie¹⁰⁵ » basée sur la dissidence identitaire se développe.

Les années 1981 et 1982 sont marquées par la réalisation d'une revendication fédératrice avec la dépénalisation de l'homosexualité. S'ensuit une phase de « crise » politique due à une perte d'exigences unitaires mais non une démobilisation du mouvement homosexuel qui prend alors la forme d'une « mouvance » au caractère polymorphe, constituée de l'ensemble des réseaux associatifs locaux gays et lesbiens. Amplifiée par la survenue du VIH/sida, la forte division interne du mouvement empêche une stratégie unifiée. Des lieux associatifs, qui ne vivront pour la plupart que quelques années, sont créés dans toute la France et réalisent l'expérience communautaire au niveau local tout en creusant la distance avec la gestion

¹⁰⁴ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, op. cit., p. 153.

¹⁰⁵ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, op. cit.

politique du mouvement à Paris. Ils se fédèrent au sein de la Fédération des lieux associatifs gais (FLAG)¹⁰⁶.

La seconde moitié des années 1980 est marquée par une perte d'adhésion des jeunes homosexuel·les au militantisme unitaire et à la dimension subversive et politique de l'homosexualité¹⁰⁷. En même temps, une vision identitaire, incarnée par l'association Act-Up Paris (1989) qui bouleverse durablement les modes d'action militants, crée une nouvelle dynamique parisienne attirant la mobilisation et les financements. Autour du Centre Gay et Lesbien parisien (1993), qui fédère de nombreuses associations, se structure une nouvelle forme institutionnalisée du mouvement, dont la thématique dominante (mais non générale) est la lutte pour la reconnaissance et l'égalité. Christophe Broqua et Olivier Fillieule distinguent deux axes dans la mobilisation : un axe concerne la spécialisation identitaire du point de vue du statut socio-sexuel¹⁰⁸ (promotion d'identités bisexuelles, *queer* et transgenre, associations de parents gays et lesbiens), un autre regroupe les associations de personnes homosexuelles dans un objectif de convivialité et de revendications, par exemple dans les mondes universitaire et professionnel ou au sein des confessions religieuses. La collaboration pratique des différentes associations au sein d'un centre trouve un équilibre « sous tension » dans la création d'une plate-forme inter-associative (Association *Lesbian & Gay Pride* Ile de France en 1999, puis Inter-LGBT en 2002) qui confirme l'unité stratégique et la pluralité des points de vue. Il y a trois associations homoparentales au sein de l'Inter-LGBT : la plus ancienne est l'association des Parents et futures parents Gays et Lesbiens (APGL) créée en 1986, l'association Les Enfants d'Arc-en-Ciel (d'abord un forum d'échanges en ligne créé en 2003 puis formalisé en association loi 1901 en 2007) et l'Association des Familles Homoparentales (ADFH) créée en 2010 (suite à un conflit interne à l'APGL¹⁰⁹).

Les revendications les plus médiatisées ont été celles du Pacs (une reconnaissance légale des couples homosexuels dont la nécessité est apparue au moment des décès liés au VIH/Sida) et du mariage et de l'adoption pour les couples de personnes de même sexe (centrée sur la question des enfants et de la filiation). Ces deux mesures, à travers l'argument de l'égalité des droits, ont en commun de « normaliser » l'homosexualité, c'est-à-dire de l'intégrer au sein de l'ordre dominant en le réformant.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Christophe BROQUA et Olivier FILLIEULE, « Les mouvements homosexuels », *op. cit.*

¹⁰⁹ Fabienne BERTON, Jacqueline DE BONY, Marie-Christine BUREAU, Céline JUNG, Barbara RIST et Abdia TOUAHRIA-GAILLARD, *Être parent face aux institutions : normes de parentalité et injonctions paradoxales dans l'action publique*, Laboratoire LISE (CNRS CNAM UMR3320), 2015.

D'après Massimo Prearo « le mouvement homosexuel n'est pas soluble dans les revendications qu'il porte » : si les moments des débats sur le Pacs ou le mariage constituent un point de rassemblement (sans unanimité) des différentes mouvances homosexuelles, ils n'en symbolisent pour autant pas l'unité car des dynamiques d'oppositions et de luttes internes bien vivaces le traversent.

Le mouvement inter-associatif LGBT français est donc un mouvement qui s'inscrit à la fois dans une dynamique démocratique et républicaine d'égalité des droits et dans une dynamique identitaire d'affirmation d'une autonomie politique. Mais, au regard des moments qui ont façonné l'histoire politique de l'homosexualité, mis au jour dans ces pages, il n'y a pas lieu de renvoyer dos à dos une tendance universaliste, que résume la demande d'égalité des droits, et une tendance communautariste, que représenterait l'affirmation identitaire, car ces deux aspects sont en réalité les deux faces d'une même médaille. Ces deux dimensions ne coexistent pas dans une contradiction fondamentale, elles sont au contraire le résultat conjoint de l'action simultanée des stratégies militantes et des conjonctures socio-historiques où la logique de reconnaissance politique et la logique de reconnaissance communautaire se juxtaposent¹¹⁰.

On comprend alors que des dynamiques de normalisation et de subversion peuvent être soutenues par les mêmes personnes en fonction de la question précise qui est discutée ou bien en fonction du contexte discursif.

1.3.4 Autonomie du mouvement politique lesbien en France (de 1975 à aujourd'hui) : lesbianisme radical, lesbianisme féministe, lesbianisme séparatiste

Christophe Broqua et Olivier Fillieule notent une difficulté récurrente du mouvement homosexuel à allier femmes et hommes. Un mouvement lesbien se développe parallèlement aux structures mixtes¹¹¹. D'après les témoignages de militantes lesbiennes, les structures mixtes étaient de fait en surreprésentation masculine et ne permettaient pas la construction d'une réflexion et d'une politique inclusives des particularités lesbiennes¹¹². En plus de ce déséquilibre faisant obstacle à l'expression d'une minorité, la question de la mixité se pose alors en termes de hiérarchie des luttes : le clivage lié au sexe était, à ce moment, plus important à leurs yeux que le clivage lié à la sexualité, comme l'affirme Brigitte Boucheron, militante lesbienne :

Pourquoi avec les féministes et non avec les gais ? Parce que les lesbiennes qui se sont investies dans le MLF étaient avant tout sensibles à la critique radicale des rôles

¹¹⁰ Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, *op. cit.*, p. 300.

¹¹¹ Christophe BROQUA et Olivier FILLIEULE, « Les mouvements homosexuels », *op. cit.*

¹¹² Brigitte BOUCHERON, « Introduction à une histoire du mouvement lesbien en France », *op. cit.*

sociaux et sexuels imposés aux femmes, rôles qu'elles-mêmes ne remplissaient évidemment pas. De plus, elles subissaient, en tant que femmes, les mêmes sujétions culturelles, politiques et sociales que les hétérosexuelles, la même misogynie. Ce qui faisait – et fait bien sûr encore – une considérable différence avec les hommes homosexuels. Elles étaient avant tout des *femmes*¹¹³.

Après la disparition des groupes révolutionnaires de la première moitié des années 1970, de nombreux groupes politiques lesbiens se créent partout en France, toujours en lien avec le MLF qui reste fédérateur.

Durant la décennie 70, et surtout à partir de 1976, des groupes de lesbiennes se créent à Paris et dans un certain nombre de villes en France, dans ou hors des groupes du MLF, mais toujours en lien avec lui. Il existe plusieurs cas de figure : certaines créent un groupe lesbien visible et très actif à l'intérieur du groupe MLF auquel elles appartiennent, comme le *Groupe de lesbiennes* du Centre des femmes de Lyon en 1976 ; d'autres créent des groupes autonomes : à Paris, le *Front lesbien international* (1974-1976), né au congrès féministe de Francfort, le *Groupe des lesbiennes féministes* (1975-1978), qui fabrique un journal ; le *Groupe des lesbiennes de Paris* (1977) qui fera deux numéros de *Quand les femmes s'aiment* [...] ; à Aix-en-Provence, le *Groupe femmes homosexuelles* (mars 1978) ; toujours à Aix-en-Provence, le premier restaurant associatif féministe et non mixte : *L'Invitée* (22 décembre 1978-novembre 1984), avec débats, fêtes, spectacles, expos...¹¹⁴

Pourtant, des tensions fortes conduisent à des scissions dans les groupes féministes : en 1979, Antoinette Fouque crée une association loi 1901 Mouvement de Libération des Femmes – MLF et dépose la marque MLF ; le collectif de la revue *Questions féministes* se dissout en 1980. Au même moment, deux textes fondamentaux pour la pensée politique lesbienne sont publiés : « La pensée *straight* » de Monique Wittig¹¹⁵ en 1980 et « La contrainte à l'hétérosexualité » d'Adrienne Rich¹¹⁶ en 1981. Ces deux auteures théorisent l'hétérosexualité comme une institution, un système politique d'oppression des femmes, initiant deux tendances au sein du mouvement lesbien : le lesbianisme radical, dans la ligne de pensée matérialiste de Monique Wittig qui se sépare officiellement du MLF et le lesbianisme féministe, selon la pensée d'Adrienne Rich, qui propose d'envisager la classe des femmes comme un « continuum lesbien », rassemblant « toutes les expériences d'identification aux femmes (capacité d'autonomie personnelle et/ou échange de pratique, solidarité politique) qu'elle analyse

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Monique WITTIG, « La pensée *straight* », in *La pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2013, pp. 57-67 ; Monique WITTIG, « On ne naît pas femme », in *La pensée straight*, Paris, 2013, pp. 45-56. D'abord paru dans la revue *Questions féministes* en 1980.

¹¹⁶ Adrienne RICH, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, 1981, n° 1, pp. 15-43.

comme un moyen de résistance à la domination masculine.¹¹⁷ » Enfin, une troisième tendance du lesbianisme, le séparatisme lesbien, émerge en référence à l'ouvrage de Jill Johnston paru aux États-Unis dès 1973, *Lesbian Nation. The Feminist Solution*. D'après Natacha Chetcuti, « selon les pays, il revêt des expressions et des connotations très variées. Mais généralement les courants séparatistes se caractérisent par le développement d'une contre-culture fondée sur une prétendue supériorité des valeurs féminines et de la valeur femme.¹¹⁸ » Ces trois tendances se caractérisent par la constitution d'espaces de non mixité lesbienne et aussi par une revendication forte de valeurs féministes, même si ces mouvements se détachent des courants féministes dominants.

Ces analyses de l'hétérosexualité – cœur de l'oppression des femmes – et du féminisme – « atelier de réparation de moteurs hétéros » – traversent le mouvement des femmes, mais leur onde de choc mettra parfois des années pour atteindre leurs destinataires, tant l'attachement des lesbiennes féministes au féminisme est grand : nous étions tellement, d'abord et avant tout, des *femmes*...¹¹⁹

La communauté lesbienne se dote alors d'institutions politiques (Le Front des lesbiennes radicales, la Coordination Lesbienne de l'Ouest) ou tournées vers la convivialité – situées en dehors des espaces commerciaux et publics¹²⁰ – et d'outils d'information comme le Mouvement d'information et d'expression lesbienne (MIEL) ou le journal LESBIA¹²¹.

Quoi qu'il en soit, radicales ou non, les lesbiennes prennent leur indépendance. Alors que le mouvement féministe est en perte de vitesse, pendant les premières années de la décennie 80, "le mouvement lesbien récupère le radicalisme et le dynamisme du mouvement des femmes" et prend place sur l'échelle du temps : les Archives lesbiennes sont créées à Paris en 1983. Des scissions ont lieu, des lieux s'ouvrent, de réflexion et de convivialité, des groupes se créent, radicaux et moins radicaux, ou déjà uniquement conviviaux. Fin 1982, *l'Agendienne*, premier agenda lesbien (Paris), recense des groupes à Lille, Nantes, Nancy, Rennes, Grenoble, Marseille, Besançon, Rouen, Macon, Tours, et sept restaurants ou cafés dans les grandes villes¹²².

Les années 1980 sont une période de grande vitalité de la communauté lesbienne. Plusieurs initiatives s'installent durablement et jusqu'à aujourd'hui, tels le Festival « Quand les lesbiennes se font leur cinéma » à Paris ou le lieu – puis espace en ligne – Bagdam à Toulouse. Dans les années 1990, plus de vingt associations lesbiennes sont créées et se fédèrent en 1997

¹¹⁷ Natacha CHETCUTI, « Lesbianisme et féminisme : Une histoire tourmentée », *op. cit.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Brigitte BOUCHERON, « Introduction à une histoire du mouvement lesbien en France », *op. cit.*

¹²⁰ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, *op. cit.*

¹²¹ COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE, *Chronologie Lesbienne*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?rubrique12>, consulté le 23 mai 2018.

¹²² Brigitte BOUCHERON, « Introduction à une histoire du mouvement lesbien en France », *op. cit.*

au sein de la Coordination Lesbienne Nationale (devenue depuis Coordination Lesbienne de France, dissoute en 2017) qui organise des rencontres nationales et s'engage auprès des féministes et des mouvements LGBT. Une économie lesbienne se développe (maison d'édition, bars, restaurants, etc.) autour de projets moins radicalement politisés mais permettant une socialisation lesbienne plus accessible¹²³. Certaines associations commencent à pratiquer une plus grande visibilité vers l'extérieur.

En 2007, Brigitte Boucheron pose le constat que « la grande vague collective lesbienne en France issue du féminisme n'est plus. » Elle définit les années 2000 comme « les années LGBT et *queer* » dans lesquelles elle reconnaît peu de traits politiques des lesbiennes radicales. C'est d'ailleurs sur ce même constat que la Coordination Lesbienne de France est dissoute fin 2017, ce qui ne signifie pas la disparition complète de sa ligne politique puisque deux associations sont désignées pour porter ses « combats » : « CQFD Lesbiennes Féministes » et « Nouvelle Collective Lesbienne. »

Par ses positions de critique radicale des structures hétérosexistes de la société et de la famille, le lesbianisme radical constitue un axe de contestation des revendications à l'égalité des droits, de l'homoparentalité et de la maternité lesbienne. La demande d'égalité des droits pour les personnes homosexuelles en matière familiale peut être vue comme « un mouvement de normalisation à l'opposé des théories critiques des institutions selon une position revendiquée de marge en tant que pouvoir subversif¹²⁴ » et l'homoparentalité comme « une injonction à la procréation qui pèse plus sur les lesbiennes que sur les gays, rejoignant ainsi l'injonction sociale à la maternité qui pèse sur toutes les femmes¹²⁵ ».

Rappelant les revendications féministes des années 1970 qui dénonçaient le mariage comme une institution opprimante pour les femmes, la position lesbienne radicale en appelle à une véritable inventivité relationnelle et souhaiterait une réforme à long terme qui annulerait le caractère immuable du mariage. De plus, si certaines contestent l'usage du pacs, c'est que, selon une partie des mouvements lesbiens, la famille est l'expression de l'hétérosexisme et entérine en outre la dépendance des plus faibles socialement, par exemple dans le cas des migrations. Une autre solution, préférable selon les tenants de ce courant, serait la mise en place d'un système de droits liés non au couple mais à la personne individuelle. « Dans les pays où il s'est développé, ce mouvement a élaboré ses stratégies à partir de deux objectifs principaux : la reconnaissance de l'homosexualité via le couple, l'intégration sociale perçue comme l'accès à l'égalité des droits avec les couples mariés hétérosexuels. Reconnaissance, couple, intégration et égalité, tels sont les mots clés d'une vision

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ « Appel à communication – RT 24 de l'AFS "Genre, Classe, Race. Rapports sociaux et construction de l'altérité" – Nantes 2013 ». <http://gcp.hypotheses.org/863>, consulté le 8 février 2018.

¹²⁵ *Ibid.*

dont l'objectif final est le mariage et la filiation, en bref : l'adhésion au concept de famille. Or dans la mesure où ce mouvement qualifiable d'intégrationniste a adopté une analyse qui mène à une stratégie acceptant que l'obtention de "droits" soit soumise à la constitution d'un couple légalisé, calqué sur le mariage hétérosexuel, ce mouvement se trouve en fait à revendiquer des privilèges exclusivement affiliés au mariage et à cautionner et renforcer un système, l'hétérosocialité, aux objectifs foncièrement inégalitaires et ce, au détriment des femmes et des lesbiennes¹²⁶.

Par ses partis pris, issus, certes, d'une analyse féministe de la famille, la pensée lesbienne radicale ne permet pas de penser la maternité autrement que comme une aliénation et ne s'est presque pas intéressée, en France, à la maternité lesbienne. Notons quand même que la Coordination lesbienne de France, sur sa plate-forme politique, affirme que « subordonner la procréation à l'union hétérosexuelle est une atteinte à la liberté individuelle¹²⁷ » et soutient en conséquence l'accès à toutes les femmes à l'AMP, tout en posant les questions suivantes :

Nous soutenons l'accès à la PMA sans en faire pour autant la promotion. Si chacune doit avoir accès aux mêmes choix quand une loi existe, il est bien évident que nous nous questionnons : la PMA ne fait-elle que répondre à un désir d'enfant à tout prix ou répond-elle à une norme sociale qu'elle conforte ? Ou sommes-nous si loin de l'injonction à la maternité qui pèse encore sur les femmes, dont ont justement voulu se débarrasser les militantes des années mouvement qui prônaient la libre-disposition du corps, qui voulaient se libérer du pouvoir médical ?¹²⁸

1.3.5 Mouvements *queer* et TPG

Dans les années 2000, de nouveaux groupes militants radicaux émergent en France. Pour partie sous l'étiquette « *queer*¹²⁹ », « une nouvelle génération militante redynamise en effet les questions LGBT aussi bien sur le plan théorique qu'organisationnel, en revendiquant une filiation critique avec les mouvements des années 1970.¹³⁰ » Dans une nébuleuse aux lignes politiques variées, ces groupes ont pour points communs de critiquer l'ordre hétérosexuel, de réaffirmer la dimension subversive des sexualités non-hétérosexuelles et de questionner la pertinence des politiques d'égalité des droits.

¹²⁶ Natacha CHETCUTI, « Lesbianisme et féminisme : Une histoire tourmentée », *op. cit.*

¹²⁷ <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article166>, consulté le 17 septembre 2018.

¹²⁸ Jocelyne Fildard, co-présidente de la Coordination lesbienne en France, intervention à la 24^{ème} université d'été « Le corps des femmes marchandisé : enjeu actuel des luttes internationales », 24 et 25 août 2016 à La Rochelle, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article367>, consulté le 17 septembre 2018.

¹²⁹ « *Queer* » est un terme anglophone qui signifie « bizarre » mais aussi « pédé », qui a été réapproprié dans un objectif politique par des militant.es homosexuel.les afin de se distancier de la tendance LGBT. Maxime CERVILLE et Nelly QUEMENER, « *Queer* », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 529-538.

¹³⁰ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, *op. cit.*, p. 92.

En France, ce sont la traduction dans les années 1990 de textes de la théorie *queer* universitaire américaine (Judith Butler¹³¹, Eve Kosofsky Sedgwick¹³² et Teresa de Lauretis¹³³) et leur diffusion, notamment, par le collectif ZOO animé par Sam/Marie-Hélène Bourcier et Beatriz Preciado, qui initient le mouvement *queer*. « Tournées vers une critique des normes sexuelles, analysent Maxime Cervulle et Nelly Quemener, ces travaux interrogent aussi dès leur origine la promiscuité de ces normes avec le capitalisme, le racisme et les rapports de genre¹³⁴. » Ils ajoutent que « c'est d'ailleurs la reconnaissance du caractère imbriqué du sexisme, de l'homophobie, du racisme, de la lutte des classes et de la domination policière qui fonde la nécessité du refus de l'assimilation prônée par les associations LGBT.¹³⁵ » Cependant, les groupes se revendiquant du *queer* n'adhèrent pas tous à la même conception de la lutte et des divergences importantes apparaissent dès les années 2000, avec l'accusation de dépolitisation de certains groupes qualifiés de « *queer* paillettes » par une tendance radicale, attachée à la dimension intersectionnelle et révolutionnaire des luttes :

Le *queer* franco-français a adopté une position libérale capitalisant sur des performances artistiques dites "*queers*" car subversives. [...] Ce *queer*, mené par des blanc.he.s, a certes conservé un militantisme sur les questions qui concernent les minorités sexuelles et de genre mais on constate une absence totale de réflexion autour des questions de race et de classe¹³⁶.

Une autre tendance politique radicale, qui s'oppose elle aussi au milieu LGBT, apparaît avec le mouvement « Transpédégouine ».

En parallèle, le mouvement TransPédéGouine est un mouvement des minorités sexuelles et de genre issu des milieux alternatifs – squat et anarchiste – et féministe matérialiste en France. À contre-courant des idées hétéronormatives et patriarcales promues par les LGBT dit "mainstream", les "TPG" se sont réappropriés les termes et insultes "trans, pédé et gouine" dans une logique de retournement des stigmates. Leur combat est axé, aussi bien sur les questions de genre, sexualité et féminisme, que sur les questions anarchistes et anticapitalistes¹³⁷.

¹³¹ *Trouble dans le genre*, publié en 1990 aux Etats-Unis, traduit en 2005 par Cynthia Kraus et publié aux éditions La Découverte.

¹³² *Epistémologie du placard* publié pour la première fois aux Etats-Unis en 1990, traduit en 2008 par Maxime Cervulle aux éditions Amsterdam.

¹³³ *Théorie Queer et cultures populaires*, recueil de textes parus dans les années 1990, traduits par Sam/Marie-Hélène Bourcier et publiés par Pascale Molinier aux éditions La Dispute en 2007.

¹³⁴ Maxime CERVULLE et Nelly QUEMENER, « Queer », *op. cit.*, p. 531.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 530.

¹³⁶ *Queers et Trans révolutionnaires*, <https://qtresistance.wordpress.com/2017/02/22/pour-une-lutte-queer-revolutionnaire-en-france/>, consulté le 17 mai 2018.

¹³⁷ *Ibid.*

De nombreux groupes et collectifs « transpédégouines » (ou TPG), dont la durée de vie est très variable, se montent alors dans des lignes politiques proches de l’anarchisme, parfois du marxisme. Cependant, la composition des groupes, leurs objet et sujets d’action politique sont diversifiés et n’en font pas, là non plus, un mouvement politique unifié. Les modes d’actions sont variés eux aussi, allant d’actions ponctuelles, en passant par des émissions de radio (par exemple le projet du collectif Radio Rageuse), des festivals politiques et artistiques (plusieurs « *Ladyfest* » sont organisés en non-mixité choisie sans homme cis) jusqu’à des modes de vie alternatifs en collectivité (comme le Trou De Balle – TDB – squat transpédégouine féministe).

Des alliances peuvent avoir lieu entre groupes *queer* et TPG, les rapprochements ou au contraire les divisions se jouant plutôt sur des conceptions radicales ou réformistes des luttes plus que dans les étiquettes « *queer* » ou « TPG ». Par exemple, les Panthères roses (mouvement « *queer radical* » international créé en France en 2002-2003), Les Furieuses Fallopes (« groupe de féministes radicales non mixte ») et les Tordues organisent ensemble une contre-marche à l’occasion de la *Gay Pride* de Paris en 2005¹³⁸.

1.3.6 Les associations d’homoparents : APGL/ADFH/EAC

Il existe trois associations spécifiques à l’homoparentalité en France : L’Association des parents et futurs parents gais et lesbiens (APGL), Les enfants d’Arc en ciel-l’asso ! (EAC), et l’association des familles homoparentales (ADFH)¹³⁹.

Association des parents et futurs parents gais et lesbiens¹⁴⁰ : Cette association a été créée en 1986 par Philippe Frette, qui n’avait pas obtenu l’agrément pour l’adoption en raison de son homosexualité. Au moment de sa création, la plupart des adhérents de l’APG étaient des pères ayant eu des enfants dans un cadre hétérosexuel. La particularité de cette association est d’avoir développé ses actions dans trois directions : la visibilité des familles homoparentale (en facilitant les contacts entre les médias et des témoins ; en informant et formant le grand public et les professionnel·les du travail social, d’accueil de publics et de santé), la recherche scientifique (en mobilisant le monde la recherche, en organisant des colloques et des publications¹⁴¹) ; les

¹³⁸ Il existe d’autres exemples en France de collectifs *queer* et/ou TPG : TaPaGes, Flamands roses, Dur.es à Queer, Des Raciné.es, Barbi(e)turix, Queers et Trans révolutionnaires (QTR)...

¹³⁹ Martine GROSS, « Le rôle des associations dans la défense des familles homoparentales », *Psyché*, 2017, n° 1, pp. 158-173.

¹⁴⁰ www.apgl.fr.

¹⁴¹ Martine GROSS, *Homoparentalités état des lieux : Parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, ESF, 2000 ; Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline MECARY et Bruno PERREAU (dirs.), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques : actes de la 3e Conférence internationale sur l’homoparentalité, [Paris], 25-26 octobre 2005*, Paris, PUF,

actions politiques et juridiques (en élaborant des propositions de réformes du droit de la famille, en devenant un interlocuteur des politiques et en menant des actions en justice pour faire évoluer la jurisprudence.)

Les Enfants d'Arc en ciel – l'asso ¹⁴² : En 2003, fut créé le forum « Enfants arc en ciel » qui offre à toute personne informations et soutien dans son projet. L'association éponyme vit le jour en 2007 pour mener des actions collectives pour la défense des droits des familles LGBTparentales. C'est la seule association de familles LGBTparentales qui permet de porter également les revendications spécifiques des familles transparentales.

Association des familles homoparentales ¹⁴³ : L'ADFH a été fondée en 2010 par des membres de l'APGL, qui considéraient que cette dernière avait établi une hiérarchie entre les diverses modalités pour devenir parents et qu'elle ne défendait pas la GPA au même titre que la coparentalité, l'adoption ou la PMA. Les adhérents sont en majorité des hommes.

Ces trois associations portent des revendications assez proches et ont toutes été auditionnées à l'assemblée nationale et au Sénat de septembre 2012 jusqu'à l'adoption de la loi Mariage pour tou-ttes en mai 2013. La principale revendication qui était l'établissement d'un lien de filiation entre les parents non statutaires et leurs enfants a été en partie comblée (pour les familles à deux parents).

Pour conclure sur le paysage politique militant homosexuel dans lequel peuvent militer des lesbiennes, on peut dire qu'il est riche et divers : militance LGBT, homoparentalité, féminisme, lesbianisme radical, lesbianisme féminise, séparatisme lesbien, *queer* et transpédégouines. On peut, avec Massimo Prearo, affirmer que l'opposition ne se situe pas tant entre une ligne égalitaire-assimilationniste versus une ligne identitaire-communautariste que sur des projets politiques plus ou moins réformistes ou radicaux en termes de changement social, qui impliquent des modes de vie plus ou moins conformistes ou subversifs. Ces différents mouvements ne sont pas tous investis comme espaces de militantisme ou représentés idéologiquement parmi les personnes rencontrées pour mon enquête. Cependant, ils sont représentatifs des lignes argumentaires qui traversent les discours recueillis, ce qui semble montrer que les enquêtées, même non militantes au sens strict, connaissent les tendances

2006 ; ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS, *Guide bibliographique de l'homoparentalité*, Paris, AGPL, 2007.

¹⁴² <http://enfants-arcenciel.org/>

¹⁴³ <https://adfh.net/>

politiques principales des mouvements militants dont les enjeux les concernent. En plus de recueillir une hétérogénéité de positionnements politiques entre radicalisme et réformisme, je remarque deux points de tension principaux dans les représentations de la maternité lesbienne exposées par les participantes : d'un côté, dans l'agenda politique des mouvements de défense de la parentalité LGBT, la ligne argumentaire principale est celle de la normalisation (des parents comme les autres) ; d'un autre, tous les mouvements politiques lesbiens sont féministes.

1.4 Résistances sociales et politiques

Malgré un contexte social et juridique globalement plus favorable à l'homosexualité, le contexte culturel français reste fortement structuré par l'homophobie. Des nombreuses réformes qui touchèrent les lois concernant la famille et la bioéthique depuis les années 1990, aucune ne provoqua autant de remous que celles qui donnèrent accès à l'institution familiale aux couples de personnes de même sexe. Les grands mouvements sociaux d'opposition au Pacs en 1997-1999 se sont depuis solidifiés en plusieurs organisations politiques durables (Manif pour Tous, Printemps français, Civitas) qui rassemblent une nébuleuse d'associations, les plus visibles étant les groupes catholiques conservateurs et les réactionnaires de l'ultra droite. Le discours d'opposition s'est stratégiquement centré sur des arguments issus des sciences sociales, établissant la « différence des sexes » comme base de la société. L'expertise académique est dominée institutionnellement par les conservateurs et l'expertise empirique, favorable aux familles homoparentales, peine à se faire entendre.

1.4.1 L'homophobie et la lesbophobie en France

1.4.1.1 Homophobie, hétérosexisme et lesbophobie

Pour Éric Fassin, le concept d'« homophobie » est équivoque car il peut renvoyer à un rejet d'ordre individuel et psychologique. Il distingue deux définitions contenues dans l'usage actuel qui est fait de ce terme :

La première entend la phobie dans l'homophobie : il s'agit du rejet des homosexuels, et de de l'homosexualité. Nous sommes dans le registre individuel d'une psychologie. La seconde voit dans l'homophobie un hétérosexisme : il s'agit cette

fois de l'inégalité des sexualités. La hiérarchie entre hétérosexualité et homosexualité renvoie donc plutôt au registre collectif de l'idéologie¹⁴⁴.

Selon lui, l'ambiguïté du terme sert une rhétorique homophobe : on peut ainsi « se justifier de hiérarchiser les sexualités en plaidant que, personnellement, on aime beaucoup les homosexuels.¹⁴⁵ » Il prône donc l'utilisation du terme « hétérosexisme » à des fins politiques, l'enjeu politique de lutte contre l'homophobie étant inséparable de l'enjeu théorique de sa définition. Dans son *Dictionnaire de l'homophobie*, Louis-Georges Tin donne la définition suivante de l'hétérosexisme :

Un principe de vision et de division du monde social, qui articule la promotion exclusive de l'hétérosexualité à l'exclusion quasi promue de l'homosexualité. Il repose sur l'illusion téléologique selon laquelle l'homme serait fait pour la femme, et, surtout, la femme pour l'homme, intime conviction qui se voudrait le modèle nécessaire et l'horizon ultime de toute société humaine. Dès lors, en attribuant à l'hétérosexualité le monopole de la sexualité légitime, cette sociodicée remarquable a pour effet, sinon pour but, de proposer par avance une justification idéologique des stigmatisations et discriminations que subissent les personnes homosexuelles¹⁴⁶.

C'est bien le principe de division et de hiérarchisation des sexualités, basé sur le principe de complémentarité des sexes qui est désigné. Louis-Georges Tin note cependant le risque, en distinguant l'homophobie de l'hétérosexisme, de réduire la portée critique du concept d'homophobie et d'euphémiser les violences homophobes. Cette crainte est partagée par Line Chamberlan et Christel Lebreton qui y ajoutent, quant à elles, celle de l'invisibilisation des lesbiennes. La lesbophobie désigne les effets spécifiques de l'homophobie conjuguée au sexisme subie par les lesbiennes comme individus ou groupe social. La définition qu'en donne Raymonde Gérard dans le *Dictionnaire de l'homophobie* distingue trois caractéristiques de la lesbophobie : une occultation si importante du lesbianisme dans la culture et dans l'histoire qu'elle prend la forme d'une discrimination ; le détournement de la sexualité lesbienne en objet de fantasme, souvent associé à la pornographie, pour des hommes hétérosexuels, renvoyant à un plan secondaire la sexualité entre femmes ; un redoublement du sexisme qui punit les lesbiennes de leur indépendance sexuelle à l'égard des hommes¹⁴⁷. Se fondant sur les travaux

¹⁴⁴ Éric FASSIN, « Le "outing" de l'homophobie est-il de bonne politique ? Définition et dénonciation. », in *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 76.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 78.

¹⁴⁶ Louis-Georges TIN, « Hétérosexisme », in *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, p. 208.

¹⁴⁷ Raymonde GERARD, « Lesbophobie », in Louis-Georges TIN (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 262-264.

de Christine Bard, Daniel Borrillo indique également que l'antiféminisme et la lesbophobie s'alimentent l'un-e l'autre dans la haine à l'encontre de l'émancipation des femmes¹⁴⁸.

Face à cette complexité de définition, Line Chamberlan et Christel Lebreton défendent l'utilisation d'un concept d'homophobie rattaché à l'hétérosexisme mais dans une approche intersectionnelle, c'est-à-dire qui puisse inclure tout en les distinguant les effets particuliers de la gayphobie, de la lesbophobie, de la biphobie et de la transphobie.

Malgré toutes les réserves que nous avons à l'égard du concept d'homophobie, nous sommes confrontées à sa position hégémonique, dans les champs politique, universitaire, médiatique et dans le sens commun. Les chances que l'on parvienne à lui substituer un concept plus satisfaisant sont très minces, à preuve les tentatives non abouties conduites depuis les années 1980 (Wickberg, 2000). Plutôt que de nous cantonner dans une position de résistance, il nous a paru plus fructueux de contribuer à mieux circonscrire les usages possibles de ce concept tout autant que ses limites, et de le rattacher au concept d'hétérosexisme dont la définition devrait permettre d'analyser l'articulation des logiques de domination que sont le sexisme et l'hétérosexisme, en démontrant qu'elles font système. Outre cette perspective systémique, nous suggérons d'investir l'approche intersectionnelle qui est un outil susceptible de mettre à mal l'invisibilité des lesbiennes et de leurs expériences d'oppression¹⁴⁹.

Dans ce manuscrit, je ferai une utilisation de cette acception du concept d'homophobie qui ne sera jamais employé au sens psychologisant, mais bien dans le sens d'un système de domination et de manière intersectionnelle.

1.4.1.2 Les manifestations de l'homophobie et de la lesbophobie

L'association SOS-Homophobie lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe et transphobe depuis 1994. Elle fait de la prévention en milieux scolaires et professionnels, mène des actions d'aide aux victimes par le biais d'une ligne d'écoute et d'un accompagnement, et participe à rendre visible et analyser les manifestations de l'homophobie en France. Son annuel *Rapport sur l'homophobie* présente la synthèse des faits relevant des « LGBTphobies » répertoriés sur l'année écoulée¹⁵⁰. Deux enquêtes spécifiques sur la lesbophobie ont également été effectuées en 2008 et 2015. Puisque mon enquête de terrain a

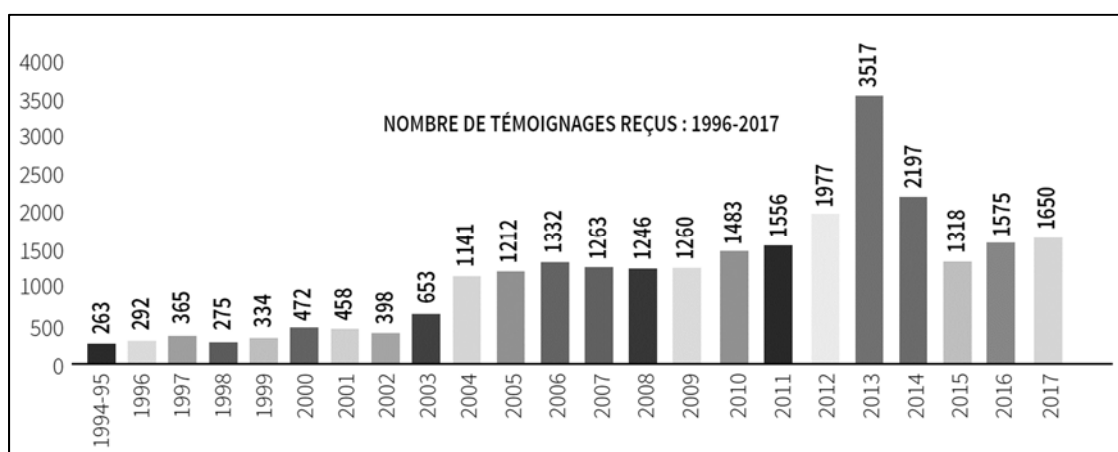
¹⁴⁸ Daniel BORRILLO, *L'homophobie*, Paris, PUF, 2000.

¹⁴⁹ Line CHAMBERLAND et Christelle LEBRETON, « Réflexions autour de la notion d'homophobie : succès politique, malaises conceptuels et application empirique », *Nouvelles Questions Féministes*, 2012, vol. 31, n° 1, p. 17.

¹⁵⁰ La synthèse est effectuée à partir des témoignages reçus par l'association, du travail des différents groupes et commissions de l'association, du suivi de l'actualité de janvier à décembre de l'année concernée et l'analyse de la presse au cours de la même période.

été menée entre 2011 et 2014, je vais concentrer l'analyse sur les rapports sur l'homophobie des années concernées¹⁵¹.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les témoignages d'homophobie se sont multipliés au moment du débat public sur le mariage pour les couples de même sexe et des grands mouvements d'opposition (2012-2014), surtout en 2013, année du vote de la loi au Parlement. Les chiffres sont depuis restés plus hauts qu'avant le projet de loi. Dans le rapport de l'association, cette augmentation du nombre de témoignages est imputée, certes, à une augmentation du nombre d'actes homophobes qui ont entouré les débats, mais aussi à une « libération de la parole des victimes ». Le comité de rédaction de la synthèse émet l'hypothèse que « les personnes lesbiennes, gays, bi-e-s et trans ont désormais une meilleure perception de ce que sont la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie, et savent mieux se reconnaître comme victimes. Les violences et discriminations sont de moins en moins tolérées aujourd'hui¹⁵² ».



Évolution du nombre de témoignages reçus chaque année par SOS-Homophobie entre 1994 et 2017.

Les rapports montrent que l'homophobie est très présente dans la vie des personnes homosexuelles, que cette présence se maintient au fil des années et se manifeste dans de nombreux domaines quotidiens : les contextes les plus cités tous les ans, dont l'ensemble représente entre 70 et 75 % des cas, sont Internet (dont la part a considérablement augmenté en quelques années, surtout avec le développement des réseaux sociaux), le travail, la famille et l'entourage proche, le voisinage et les lieux publics. D'autres domaines sont moins cités, mais leur énumération montre qu'aucun espace de vie n'est épargné : commerces et services, mal de vivre, milieu scolaire et enseignement supérieur, médias, politique, religion, santé, sport,

¹⁵¹ Dans les deux paragraphes qui suivent, les données chiffrées sont issues d'une comparaison des *Rapports sur l'homophobie* 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

¹⁵² SOS-ГОМОФОВИЕ, *Rapport sur l'homophobie 2014*, Paris, SOS-Homophobie, 2014, p. 15.

politique, ami.es, police. L'actualité peut influencer sur l'importance relative d'un contexte ou un autre. Ainsi, l'année 2013, marquée par le débat public sur le Mariage pour tous a vu des thématiques particulières augmenter : Politique (+268 %), Religions (+115 %), Commerces et services (notamment à l'encontre de SOS-Homophobie, +101 %), et Lieux publics (+76 %) ¹⁵³. Les formes que prennent les manifestations de l'homophobie sont également très variées, les plus citées sont les insultes et le rejet (presque la moitié des victimes les indiquent), puis viennent les cas de discriminations, les menaces et le chantage, l'homophobie sociale ¹⁵⁴, la diffamation (selon les années, entre 10 et 20 % des victimes les citent) puis les agressions physiques et le harcèlement (entre 5 et 12 %). Enfin, plus rarement mais néanmoins cités, on trouve des cas d'isolement, de dégradation de biens et vols, de « *outing* ¹⁵⁵ », d'agressions sexuelles et de licenciement. D'après les témoignages recueillis, les gays sont plus souvent victimes (deux tiers des victimes) que les lesbiennes (un quart) et les personnes trans représentent entre 2 et 8 % des victimes. Les responsables des agressions sont en grande majorité des hommes : seuls ou en groupes d'hommes dans les trois quarts des cas, en groupes mixtes dans un cas sur dix environ. Les femmes seules ou en groupe sont auteures d'une agression sur quinze environ.

Pour ce qui concerne la lesbophobie en particulier, elle prend des formes spécifiques notamment par les contextes dans lesquels elle se manifeste, le type de personne qui agresse, la nature des actes lesbophobes et leurs conséquences sur les victimes. Ce sont dans les lieux publics (47 % des témoignages le mentionnent), au sein de leur famille d'origine (14 %) et au travail (11 %) que les lesbiennes subissent le plus de lesbophobie ¹⁵⁶. Dans les lieux publics – quand elles sont visibles soit du fait d'être en couple soit par leur look –, les lesbiennes s'exposent à des insultes (74 %), des moqueries (47 %) mais c'est aussi l'espace où elles risquent le plus de menaces et d'agressions physiques, quasiment toujours de la part d'inconnus, soit des hommes (74 %) soit des groupes mixtes (18 %). Les conséquences pour les victimes peuvent être physiques (10 % ont eu des blessures bénignes), mais aussi pratiques et psychologiques : pour un certain nombre d'entre elles, ne jamais témoigner d'affection à leur partenaire en public, éviter certains lieux, être sur leurs gardes, sortir moins. D'autres ont éprouvé de l'angoisse ou des épisodes dépressifs, quelques-unes ont fait une tentative de suicide ¹⁵⁷. Dans le contexte

¹⁵³ SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2014*, op. cit.

¹⁵⁴ « Expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée. L'ensemble des représentations et des valeurs de la société fait de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective. »

¹⁵⁵ « Outing » signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

¹⁵⁶ SOS-HOMOPHOBIE, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, op. cit.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 42-44.

familial, la lesbophobie se manifeste par le rejet (66 %) et l'incompréhension (72 %) de la part des parents ou beaux-parents, principalement de la mère ou de la belle-mère (dans la moitié des cas) et du père ou beau-père (36 %). Ceci constitue une exception car, dans la famille, ce sont des femmes qui agressent le plus souvent. En plus des conséquences physiques mentionnées par 10 % des répondantes, les conséquences pratiques (62 %) et surtout psychologiques (80 %) en sont importantes : rupture de liens avec certain-es proches, études contrariées, déménagement subi, difficultés à vivre ouvertement son homosexualité, angoisses et épisodes dépressifs, sentiment de culpabilité, recours à un soutien psychologique¹⁵⁸. Dans le monde du travail (11 % des témoignages), les moqueries, l'incompréhension et le rejet sont les formes de lesbophobie les plus couramment rapportées (plus d'un tiers des victimes les citent), mais c'est aussi l'espace où elles subissent plus que dans d'autres contextes des discriminations, du harcèlement, de la diffamation ou des *outings*. La lesbophobie au travail touche plus souvent les lesbiennes qui ont des enfants et a des conséquences pratiques très importantes par une carrière compromise (27 %) et la perte d'emploi (12 %). Les conséquences psychologiques concernent les deux tiers des victimes (23 % des témoignages mentionnent des épisodes dépressifs) ce qui montre un impact très fort de ces actes sur la vie professionnelle et personnelle des répondantes¹⁵⁹. Les lesbiennes qui ont des enfants risquent également plus d'agressions de la part du voisinage, surtout si elles habitent des petites villes, villages ou hameaux, sous les formes violentes d'insultes principalement (58 %), mais aussi de menaces (21 %), harcèlement (21 %) et dégradation ou vol de biens (17 %)¹⁶⁰. Enfin, les milieux de la santé, des services publics et de la justice¹⁶¹ sont des milieux à risque pour les lesbiennes, surtout, encore une fois, si elles ont des enfants : gynécologues et structures hospitalières arrivent en tête des espaces d'agression en santé, principalement sous forme d'incompréhension et de rejet ; les services publics concernés en premier lieu sont la Sécurité sociale et les transports sous la forme de discriminations ; enfin les relations avec la justice, consultée pour des questions de garde d'enfants et de délégation d'autorité parentale sont marquées de discrimination et d'incompréhension, avec pour conséquences principales la perte de la garde des enfants et la rupture avec un-e proche.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 44-46.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 47-49.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 57.

¹⁶¹ Respectivement 80 cas, 21 cas et 15 cas rapportés dans l'enquête.

Les éléments apportés par les rapports de SOS-Homophobie démontrent la présence quotidienne d'homophobie et de lesbophobie dans la vie des personnes homosexuelles, notamment dans sa dimension structurelle hétérosexiste. La multiplicité des contextes où elle se manifeste et des formes qu'elle emprunte en font une composante incontournable et constitutive de la vie des lesbiennes et de la vie en famille lesboparentale.

1.4.2 Le débat public sur le Mariage pour tous (2012-2013)

Le 26 janvier 2012, le candidat socialiste François Hollande à l'élection présidentielle promet dans son 31^{ème} engagement l'ouverture du « droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels ». Suite à son élection, l'Institut Civitas, association catholique intégriste d'extrême droite (devenue depuis lors un parti politique), organise une manifestation à Paris deux jours avant son investiture pour protester contre ses « promesses destructrices pour la patrie¹⁶² ». Ce fut la première d'une alternance de manifestations « pour » ou « contre » le « Mariage pour tous » tout au long de l'examen du projet de loi jusqu'à son adoption le 17 mai 2013 et même au-delà de cette date sur d'autres sujets d'actualité. Le débat public fut caractérisé par deux choses : d'une part, l'ampleur inattendue de la mobilisation d'opposition, dépassant la plupart des mobilisations à l'étranger et, d'autre part, la difficulté pour le champ académique de faire entendre une expertise en faveur du projet de loi.

1.4.2.1 L'opposition catholique et la cause anti-genre

Si la mobilisation contre le projet de loi a pris une telle ampleur, c'est qu'elle plongeait ses racines dans des combats plus anciens comme celui contre le droit à l'avortement ou aux mariages civils¹⁶³, mais aussi, plus récemment, la « croisade anti-genre » lancée depuis les années 1990 par le Vatican¹⁶⁴. Les grands mouvements sociaux d'opposition au Pacs en 1997-1999 se sont depuis solidifiés en plusieurs organisations politiques durables (pour les plus emblématiques : Civitas créée en 1999, Manif pour Tous en 2012, Printemps Français en 2013) qui défendent toutes un point de vue catholique conservateur sur la famille, mais ont stratégiquement adopté une rhétorique issue des sciences sociales (invariant structuraliste de

¹⁶² SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2013*, Paris, SOS-Homophobie, 2013, p. 167.

¹⁶³ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER et Josselin TRICOU, « Resisting “Gender Theory” in France: A Fulcrum for Religious Action in a Secular Society », in Roman KUCHAR et David PATERNOTTE (dirs.), *Anti-Gender Campaigns in Europe : mobilizing against equality*, London, Royaume-Uni, New York, États-Unis, Rowman & Littlefield International, 2017, p. 79-80. Traduit par mes soins.

¹⁶⁴ Sara GARBAGNOLI et Massimo PREARO, *La croisade anti-genre : du Vatican aux manif pour tous*, Paris, Textuel, 2017.

la différenciation sexuée)¹⁶⁵ et du républicanisme français (universalisme, droits de l'homme, bien commun)¹⁶⁶.

Le débat sur l'institutionnalisation des familles dites homoparentales est donc régulièrement réactivé à l'occasion de révisions des lois de la bioéthique (2004, 2011, 2018), du droit familial (Pacs en 1999, mariage et adoption en 2013), mais aussi des réformes concernant les programmes de l'Éducation Nationale (manuels de SVT en 2011¹⁶⁷ et ABCD de l'Égalité en 2013). En effet, le discours d'opposition, qu'il soit militant ou issu de la classe politique, s'est peu à peu déplacé des slogans ouvertement homophobes qui ont accompagné les débats sur le Pacs vers un argumentaire fondant la reconnaissance de la différence des sexes comme le socle du social et du psychique¹⁶⁸. Dans cette logique, les études sur le genre, d'une part, qui constituent une pensée critique de la différenciation des sexes (abusivement baptisée « théorie du genre »), et, d'autre part, les mouvements politiques de lutte contre les inégalités liées au sexe et à la sexualité, sont accusés d'encourager l'indifférenciation sexuée et, par extension, la fin de la cohésion sociale¹⁶⁹. Par des slogans stigmatisants, approximatifs, voire mensongers, la mobilisation « anti-genre » crée et entretient un climat d'hostilité et de suspicion à l'égard de toute personne s'écartant des normes hétérosexuelles du genre. Par exemple, le slogan « Un papa, une maman, on ne ment pas aux enfants » accuse injustement les homoparents de mentir à leurs enfants quant aux règles biologiques de la procréation ; le slogan « Tu seras une femme mon fils » s'appuie sur la transphobie et la renforce tout en induisant un lien direct et imprécis entre l'homoparentalité, les études critiques du genre et le transgenre ; le slogan « Y'a pas d'ovules dans les testicules » sous-entend que les personnes qui dénoncent les inégalités sociales entre hommes et femmes ne font pas de distinctions anatomiques entre les organes génitaux ou entre les gamètes. Réjane Senac analyse ces liens spécieux établis par les opposants comme un glissement du politique (l'égalité) à l'ontologique (la mêmeté) : parce qu'on veut penser les différences dans l'égalité, on remettrait en cause les différences elles-mêmes et on passerait à la mêmeté ontologique¹⁷⁰. Il ne faut pas oublier, comme nous le rappelle Natacha

¹⁶⁵ Céline BERAUD et Philippe PORTIER, *Métamorphoses catholiques : acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2014 ; Camille ROBCIS, *La loi de la parenté*, *op. cit.*

¹⁶⁶ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER et Josselin TRICOU, « Resisting "Gender Theory" in France », *op. cit.*

¹⁶⁷ Céline BERAUD, « Les catholiques contre le genre. L'épisode des manuels de SVT », in Florence ROCHEFORT et Maria Eleonora SANNA (dirs.), *Normes religieuses et genre*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 109-122.

¹⁶⁸ Camille ROBCIS, *La loi de la parenté*, *op. cit.*

¹⁶⁹ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *op. cit.* ; Réjane SENAC, « Le contrat social à l'épreuve de l'offensive contre ladite "théorie du genre" », in Laurie LAUFER et Florence ROCHEFORT (dirs.), *Qu'est-ce que le genre ?*, Paris, Payot & Rivages, 2014, pp. 231-244.

¹⁷⁰ Réjane SENAC, « Le contrat social à l'épreuve de l'offensive contre ladite "théorie du genre" », *op. cit.*

Chetcuti, que la menace de l'indifférenciation sexuée n'est pas une argumentation nouvelle, mais au contraire sous-tend historiquement le mouvement d'égalité des femmes comme une « ritournelle »¹⁷¹.

En plus de jeter l'anathème sur les familles homoparentales par ces approximations volontaires, destinées à semer le trouble dans la compréhension par le public des enjeux politiques, ces calomnies cantonnent la défense à répondre sur le terrain de la normalisation et de l'égalité des droits : contre l'accusation de mettre en danger la cohésion sociale se déploie l'argumentaire de l'intégration sociale, de la conformité, voire de l'adhésion, aux normes sociales communes qui régissent la famille au-delà de la question de l'orientation sexuelle et du sexe des parents. « L'amour n'a pas de sexe » pouvait-on lire dans les manifestations de soutien au Mariage pour tous, ou encore, « Le mariage pour tous renforce la famille », « Egalité des droits contre l'homophobie » et, plus ironique, « Les listes de mariage homos vont relancer l'économie¹⁷² ». Michael Stambolis-Ruhstorfer ajoute que la culture républicaine universaliste française décourage en général l'affirmation d'une différence ou la revendication d'appartenance à une minorité¹⁷³. Ceci est encore accentué du fait des multiples références à la République « en danger » dans la stratégie de communication des Manifs pour tous : les slogans de certaines affiches (« Familles, lieux de solidarité, avenir de la République »), l'utilisation de la figure symbolique de Marianne notamment.

Les arguments d'opposition ainsi formulés autour d'une rhétorique familialiste centrée sur la complémentarité des sexes sont une spécificité du contexte français. Les arguments mobilisés illustrent donc, malgré les changements culturels, sociaux et politiques plus globalement favorables, les ressorts de la résistance à la légitimation de l'homosexualité et à l'institutionnalisation des familles homoparentales, ainsi qu'une hostilité très vivace dans l'espace social.

Si la mobilisation « anti-genre » a échoué à empêcher la légalisation du mariage et de l'adoption pour les personnes de même sexe, nous disent Josselin Tricou et Michael Stambolis-Ruhstorfer, elle est en revanche parvenue à « retarder, contrarier ou réduire de nombreuses réformes, par exemple l'accès des lesbiennes à la PMA, l'enseignement de l'égalité entre les sexes dans les écoles et l'allègement du poids des démarches administratives et médicales pour

¹⁷¹ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *op. cit.*

¹⁷² Malgré l'ironie, ce message joue sur la dimension non révolutionnaire et assimilationniste du mariage gay.

¹⁷³ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, « Producing expert capital: how opposing same-sex marriage experts dominate fields in the United States and France », *Social Movement Studies*, 2018, pp. 1-25.

les personnes transgenres. Ils sont devenus un trait durable du paysage politique français.¹⁷⁴ » Ces auteurs attribuent ce succès, entre autres facteurs, au manque de soutien politique à l'homoparentalité dans l'opinion publique française¹⁷⁵ et la division de la gauche sur ce thème. Ainsi, quelques semaines après le vote de la loi Taubira, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, déclare dans une interview : « Nous sommes pour l'égalité filles-garçons, pas pour la théorie du genre¹⁷⁶ », reprenant ainsi à son compte les termes-mêmes de la Manif pour tous et exposant son ignorance des enjeux en question¹⁷⁷. On peut ajouter à ces éléments la thèse défendue par Camille Robcis, qui affirme que la république française à visée universaliste s'est construite sur un inconscient sexiste, hétérosexiste (et raciste) constituant qui continue d'imprégner la culture politique. Enfin, nous verrons dans le point suivant que les divergences au sein de l'expertise académique, ainsi que le peu d'audience accordée aux études empiriques, sont aussi un facteur expliquant les difficultés d'institutionnalisation de l'homoparentalité.

1.4.2.2 *Le champ de l'expertise académique sur l'homoparentalité*

D'après Michael Stambolis-Ruhstorfer, l'expertise¹⁷⁸ académique française et son audience dans le débat public sont fortement façonnées par les institutions juridiques et politiques¹⁷⁹. La centralisation de l'État français et la logique institutionnelle de réforme par le Parlement favorisent la consultation d'une expertise « d'élite », issue d'une classe technocratique (aux postes-clés d'institutions publiques sur la famille par exemple) et du monde académique principalement¹⁸⁰. Or, les recherches sur les familles homoparentales sont

¹⁷⁴ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER et Josselin TRICOU, « Resisting “Gender Theory” in France », *op. cit.*, p. 79-80. Traduit par mes soins. L'opinion publique aurait évolué depuis : un sondage Ipsos pour France Télévisions en date du mercredi 13 juin sur un échantillon de 1017 personnes indique que les trois quarts des Français se disent favorables à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

¹⁷⁵ Selon un sondage CSA pour BFMTV en avril 2013, 53 % des français-es seraient favorables au mariage mais 56 % seraient contre l'adoption par des couples de même sexe.

¹⁷⁶ « La théorie du genre pas envisagée au ministère de l'Éducation », *Libération*, 29 mai 2013.

¹⁷⁷ Bruno PERREAU, *Qui a peur de la théorie queer ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

¹⁷⁸ Dans sa recherche – qui porte sur l'expertise concernant le mariage des personnes de même sexe dans les contextes étatsuniens et français –, l'expertise est définie de manière inductive et désigne toute personne dépositaire d'un savoir sur l'homoparentalité qui a été consultée dans le débat, quel que soit le statut à partir duquel elle s'exprime. Pour ma part, j'utilise simplement l'expression « expertise académique » pour désigner le savoir universitaire et la « technocratie » pour les savoirs issus des institutions publiques. Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, *La culture du savoir : la construction de « l'expertise » dans les débats politiques sur le mariage et la filiation pour les couples même sexe en France et aux États-Unis*, EHESS/UCLA (Californie, États-Unis), France/États-Unis, 2015.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Contrairement au système étatsunien où la loi se joue dans les tribunaux, dans lesquels toute personne peut intervenir et témoigner. La consultation d'expert-es du monde académique y dépend de règles explicites et les études

relativement peu nombreuses, du fait, notamment, de l'interdiction d'accès à l'AMP pour les gays et les lesbiennes qui participe à invisibiliser ces familles. Parmi les personnes auditionnées à l'Assemblée nationale (en novembre et décembre 2012) et au Sénat (en février 2013) lors de la commission du projet de loi, seules les interventions d'Anne Cadoret (anthropologue), Virginie Descoutures et Martine Gross (sociologues) étaient basées sur leurs propres recherches empiriques sur l'homoparentalité.

Se fondant principalement sur de la prospective théorique, le champ académique français est divisé sur le sujet. Il faut noter d'emblée que dans ce débat public, les expert·es issue·s de la sociologie et l'anthropologie ont unanimement soutenu le projet de loi. Cependant, cette unité cache une scission historique qui continue de marquer la recherche en sciences sociales : au moment du Pacs, Françoise Héritier (anthropologue) et Irène Théry (sociologue) s'étaient toutes deux opposées à l'institutionnalisation des familles homoparentales, au nom d'arguments issus des théories structuralistes de Claude Lévi-Strauss pour l'anthropologie et Jacques Lacan en psychanalyse. Ces deux auteurs avaient cherché à définir des invariants humains – la prohibition de l'inceste chez Lévi-Strauss et le complexe d'Œdipe chez Lacan – régissant la parenté, fondement de la société. Camille Robcis explique qu'ils ont ainsi « établi une relation causale entre parenté et socialisation (en particulier à travers le concept du symbolique), affirmé la différence sexuelle comme condition nécessaire de toute organisation sociale et psychique, et présenté le passage à la socialité comme un résultat logique et nécessaire.¹⁸¹ » Dans le processus de traduction de ces théories par des « figures intermédiaires » (« *bridge figures* ») dans le cadre d'un débat public (celui du Pacs, puis du mariage pour tous), la tension entre les dimensions descriptives (le normatif) et prescriptive (l'hétéronormativité) a disparu. Camille Robcis indique qu'à cet effet, « le concept du symbolique [...] s'avéra particulièrement utile : la parenté, à savoir la norme familiale hétérosexuelle, fut déclarée symbolique, ce qui assimilait toute loi visant à reconnaître d'autres configurations familiales à une violation de l'ordre symbolique.¹⁸²» Bien

empiriques sont commanditées et examinées avec soin par les tribunaux. Le champ militant pro-mariage y est aussi organisé de longue date et dispose de fonds conséquents qui lui permettent de financer la recherche.

¹⁸¹ Camille ROB CIS, *La loi de la parenté*, op. cit., p. 26.

¹⁸² *Ibid.*, p. 24.

qu'ayant changé d'avis et témoigné en ce sens¹⁸³, Irène Théry et Françoise Héritier¹⁸⁴ ont accumulé contre elles une rancune du fait d'avoir contribué à légitimer des arguments hétérosexistes qui servent encore l'opposition. Au sein des autres disciplines (psychanalyse, psychiatrie, droit, philosophie – l'économie est une discipline absente du débat, contrairement aux États-Unis), les opinions sont partagées.

Ce qui caractérise fortement la ligne de partage entre « pour » et « contre », d'après Michael Stambolis-Ruhstorfer, est que le champ académique est en grande partie dominé par les conservateurs : les thématiques de recherche sur les minorités sexuelles sont encore peu reconnues au sein de l'université¹⁸⁵ et les chercheurs et chercheuses qui s'y consacrent sont marginalisé-es, manquent de soutien institutionnel et peinent à amorcer et poursuivre des carrières qui viendraient symboliquement et institutionnellement soutenir leur voix dans le débat¹⁸⁶. De plus, le contexte français montre une porosité et des liens d'interconnaissance entre les milieux académiques, politiques et médiatiques, ce qui a tendance à renforcer la présence des mêmes experts et expertes dans tous les espaces du débat public.

Conclusion

Le contexte socio-historique général se caractérise par l'institutionnalisation progressive des familles homoparentales, rendue possible par l'évolution, depuis les années 1960, des comportements et des normes en matières familiales (vers une multiplication des formes familiales) et sexuelles (vers plus d'égalité entre les sexes et une reconnaissance de l'homosexualité), sous l'impulsion de mouvements sociaux féministes et homosexuels, ainsi que grâce au développement de techniques de reproduction assistée. Le contexte social et politique

¹⁸³ Théry : le sens du mariage a changé : ce n'est plus l'institution qui fonde la paternité, mais qui fonde le couple (filiation est devenue indépendante).

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.1421367_554b6fa882c23.ouverture-du-mariage-aux-couples-de-meme-sexe-auditions-du-rapporteur--table-ronde-en-presence-de-8-novembre-2012, consulté le 19/07/2018.

Héritier : le butoir de la pensée doit être envisagé dans le cadre de l'état des connaissances d'un temps qui a vu naître ces sociétés : préférence hétéro à un moment où l'exogamie était nécessaire à la survie et où il n'existait pas de Techniques de Reproduction Assistée.

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.1459943_554b7cf1c8968.ouverture-du-mariage-aux-couples-de-meme-sexe-auditions-du-rapporteur--l-approche-des-ethnologues-13-decembre-2012, consulté le 19/07/2018

¹⁸⁴ Françoise Héritier est décédée en 2017.

¹⁸⁵ Martine GROSS, « Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet "légitime" de recherche en sciences humaines et sociales ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2007, n° 2.

¹⁸⁶ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, *La culture du savoir : la construction de « l'expertise » dans les débats politiques sur le mariage et la filiation pour les couples même sexe en France et aux États-Unis*, op. cit.

du moment de l'enquête est, quant à lui, marqué par un moment politique fort : le projet de loi autorisant le mariage aux couples de même sexe (2012-2013). Le débat public a occasionné le déversement d'une rhétorique violemment homophobe sur la voie publique. D'une part, le mouvement d'opposition, principalement issu d'organisations catholiques rejointes par un plus large public conservateur, a pris stratégiquement appui sur une certaine lecture du « contrat social structuraliste¹⁸⁷ » mettant la « différence des sexes » à l'origine même du symbolique et du social, confortant ainsi l'idéologie familialiste républicaine française. D'autre part, ce mouvement a développé un argumentaire contre la théorisation universitaire du genre afin de réaffirmer son attachement à l'ordre inégalitaire du genre et des sexualités en le naturalisant. Ils ont ainsi martelé une rhétorique « anti-genre » notamment sur le thème de « l'indifférenciation des sexes¹⁸⁸ », qui serait l'objectif des féministes et des théories *queer* et la conséquence de l'homosexualité et présagerait de la destruction de toute vie sociale. La loi du 17 mai 2013 a bien autorisé le mariage aux couples de même sexe et l'adoption des enfants par le conjoint ou la conjointe, mais elle a instauré un système différentialiste en conditionnant l'accès à la filiation pour les personnes homosexuelles au mariage et en leur interdisant l'accès à l'assistance médicale à la procréation. Bruno Perreau pose l'hypothèse que le refus de la gauche à présenter les réformes sur les questions du genre et de sexualité sous l'angle du changement social a permis l'essor du mouvement d'opposition¹⁸⁹. On peut aussi supposer que cela a muselé les discours de contestation de l'ordre du genre issus des groupes minoritaires – ici les homoparents et leurs sympathisant-es –, dès lors cantonné-es au registre rhétorique défensif de la normalisation. Les autres projets politiques homosexuels n'ont pratiquement pas pu faire entendre leurs voix et la question du changement social n'a été abordée que par la Manif pour tous, dans une logique alarmiste et menaçante.

Une fois posé ce contexte, on comprend que l'homoparentalité questionne et bouscule le monde social à différents niveaux. Il y a tout d'abord la question de la définition de la famille et les déclinaisons diverses de cette question : quelle est ou quelles sont la/les famille(s) légitime(s) ? Qui a le droit de se reproduire et qui dispose de l'autorité d'accorder ou refuser ce droit ? Comment définir aujourd'hui les règles d'alliance et de filiation ? Qu'est-ce qu'un parent ? Ensuite, la lesboparentalité cristallise quelque chose de particulier du fait de la position spécifique des lesbiennes dans une société sexiste et hétérosexiste : elles y sont à la fois dominées (en tant que femmes et homosexuelles dans le système du genre hétéronormatif) et

¹⁸⁷ Camille ROBCIS, *La loi de la parenté*, *op. cit.*

¹⁸⁸ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *op. cit.*, p. 246.

¹⁸⁹ Bruno PERREAU, *Qui a peur de la théorie queer ?*, *op. cit.*

« transfuges¹⁹⁰ » de la classe des femmes (en tant que lesbiennes refusant le destin hétérosexuel). La maternité lesbienne peut aussi être vue comme une transgression de l'interdit (aux formes multiples : morales, légales, sociales) pour les homosexuel·les de se reproduire. On peut dès lors se demander en quoi les lesbiennes construisent des familles spécifiques.

¹⁹⁰ Monique WITTIG, « On ne naît pas femme », *op. cit.*

Chapitre 2. Une perspective féministe sur la lesboparentalité

La question du « point de vue situé¹⁹¹ » est un des apports importants de la recherche féministe et remet en cause l'idée d'une « neutralité axiologique » dans la recherche scientifique : chaque individu pose sur son objet d'étude un regard façonné par sa position située dans un monde social traversé de rapports de domination. Les féministes ont montré que la science fabriquée en majorité par des hommes – blancs issus de classe sociale favorisée – est caractérisée par un regard partial masculin sur le monde tant par les (im)possibilités d'accès aux informations qui concernent les femmes que dans la manière de relever ce qui est important ou secondaire, dans la formulation des problématiques les concernant ou dans l'interprétation des données¹⁹². Ce regard se double d'un aveuglement à sa propre partialité, il est vécu comme « neutre ». Donna Haraway prône quant à elle une science des « savoirs situés¹⁹³ » : il est plus objectif de faire de la recherche en annonçant une « position » sociale et intellectuelle, qui est aussi un positionnement, que de maintenir l'illusion d'une neutralité. C'est pourquoi je formule ici une problématisation féministe de l'étude de la lesboparentalité, c'est-à-dire qui situe les lesbiennes comme sujets dominées dans une société hétérosexiste et observe leurs représentations et pratiques dans une perspective de changement social vers l'émancipation. La question qui sous-tend la recherche est la suivante : en France, dans une société hétéronormative à domination masculine, quelles représentations les mères lesbiennes ont-elles des normes du genre et de la socialisation de genre de leurs enfants ? On peut aussi reformuler ainsi : en tant que transfuges et subalternes dans le système de domination du genre

¹⁹¹ L'expression vient de l'anglais « *standpoint theory* ».

¹⁹² Danielle CHABAUD-RYCHTER, Virginie DESCOUTURES et Anne-Marie DEVREUX (dirs.), *Sous les sciences sociales, le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2012.

¹⁹³ Donna HARAWAY, « Savoirs situés : La question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle », in *Manifeste cyborg et autres essais : Sciences - Fictions - Féminisme*, Paris, Exils, 2007, pp. 107-142.

quels discours formulent-elles et quelles pratiques développent-elles en lien avec les normes du genre ?

2.1 Le genre dans les familles hétérosexuelles

2.1.1 La théorisation du genre

2.1.1.1 De la différence à la différenciation des sexes

Depuis les travaux fondateurs de l'anthropologue Margaret Mead¹⁹⁴ (1928-1935) aux États-Unis et de la philosophe Simone de Beauvoir¹⁹⁵ (1949) en France qui entreprirent de remettre en cause le déterminisme biologique dans la définition des rôles masculins et féminins, de nombreuses recherches féministes en sciences sociales ont démontré qu'« on ne naît pas femme¹⁹⁶ » ou homme, mais qu'on apprend à le devenir. En France, ce sont des chercheuses et militantes héritières de la pensée marxiste qui ont théorisé une approche constructiviste et matérialiste¹⁹⁷ de la différenciation des sexes. Au-delà de l'idée d'acquisition des rôles sexués à travers le processus complexe de socialisation, elles se sont attachées à problématiser les « rapports sociaux de sexe » comme des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes sous l'angle du travail. L'enjeu des rapports sociaux de sexe est l'appropriation de la force de travail productif et reproductif des femmes et de l'origine-même de cette force de travail : leur propre corps¹⁹⁸. Pour ces chercheuses, il y a donc, à l'origine de la domination (idéologique), un enjeu matériel (objet du rapport social) ; ceci permet de faire des analogies entre les rapports sociaux de sexe et d'autres rapports de domination, tels que les rapports sociaux de « race » ou de classe¹⁹⁹. Dans une perspective critique de la naturalisation des différences entre hommes et femmes, Colette Guillaumin développe l'idée selon laquelle le rapport social de domination d'un groupe sur l'autre précède la « marque » avec laquelle on va signifier et justifier le système de domination²⁰⁰. De la même manière que l'on marquait physiquement à d'autres époques les

¹⁹⁴ Margaret MEAD, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Plon, 1963.

¹⁹⁵ Simone de BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Christine DELPHY, « Un féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles Questions Féministes*, 1982, n° 4, pp. 50-86 ; Christine DELPHY, *L'ennemi principal. 1, Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998.

¹⁹⁸ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *op. cit.*

¹⁹⁹ Colette GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

²⁰⁰ *Ibid.*

esclaves, les forçats ou les prostituées au fer pour imprimer sur elles et eux la marque de leur statut social, le sexe ou la « race » sont les marques élaborées à l'époque moderne pour tenter de prouver scientifiquement l'irréductibilité des différences entre groupes humains en les ancrant dans la « Nature²⁰¹ ». D'après cette auteure, le racisme est né de l'esclavagisme et non l'inverse. Or, tout comme la « race », le sexe biologique est une construction issue de l'idéologie de la différence. Christine Delphy dément elle aussi l'idée d'une justification biologique à la division des tâches et affirme que « la pratique sociale et elle seule transforme en catégorie de pensée un fait physique en lui-même dépourvu de sens comme tous les faits physiques.²⁰² »

2.1.1.2 Genre et hétéronormativité

Pour les féministes matérialistes, le genre ne désigne pas seulement le « sexe social » acquis mais le système qui engendre ces sexes en les opposant : comme Nicole-Claude Mathieu, on peut « considérer que le genre ne “traduit” pas le sexe, mais qu'il le *construit*, en même temps qu'il construit des sexualités. Le genre divise les sexes en deux classes sociales et les sexualités en normale et anormales.²⁰³ » Dans ce manuscrit, j'utiliserai le concept de genre défini comme le principe de différenciation et de hiérarchisation des sexes et des sexualités. Isabelle Clair donne un aperçu de la portée scientifique de ce concept :

Le genre ne reflète pas seulement les propriétés intériorisées par deux groupes sociaux (les hommes et les femmes) mais témoigne d'identifications individuelles (masculines ou féminines) qui ne coïncident pas toujours avec les frontières de ces groupes : on peut être perçue comme étant une femme et pour autant être jugée masculine parce que non conforme à ce qui est attendu d'une femme dans tel milieu social, à telle époque donnée. Le genre ne surgit pas que dans l'intimité des couples : il est présent dans les entreprises, les écoles, les partis politiques, enfin tout ce qui fait la vie sociale. Il organise des pratiques quotidiennes et des idées partagées par tout le monde : les normes du genre nous obligent tou-te-s à devenir homme ou femme, c'est-à-dire à marcher comme ci, à parler comme ça, à préférer telles couleurs, tels plats et tels partenaires sexuels, à éprouver de la peur dans telles circonstances mais pas dans telles autres, bref à toujours faire en sorte d'avoir l'air d'être ce que nous sommes supposé-e-s être « naturellement », à ressentir les émotions qu'un « instinct » bien intégré nous dicterait²⁰⁴.

²⁰¹ Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature », *Questions Féministes*, 1978, n° 3, pp. 5-28.

²⁰² Christine DELPHY, *L'ennemi principal. 2, Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, p. 231.

²⁰³ Nicole-Claude MATHIEU, « Anthropologie et homosexualités », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités, état des lieux.*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, p. 28.

²⁰⁴ Isabelle CLAIR, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 9.

L'ordre politique du genre est celui du patriarcat, il se manifeste par la domination masculine (ou sexisme) et l'hétérosexualité obligatoire²⁰⁵ (hétérosexisme). Si l'école matérialiste a privilégié une analyse du genre façonnée par le travail (comme « enjeu principal » du genre²⁰⁶), une autre entrée pour penser le genre est d'accorder une place centrale à la sexualité « comme espace instituant la différenciation des sexes.²⁰⁷ » Or, pour étudier les représentations que les lesbiennes ont du genre, il semble primordial de « penser la sexualité pour penser le genre²⁰⁸ ». Pour Monique Wittig, l'hétérosexualité est une institution – qu'elle qualifie de « pensée *straight*²⁰⁹ » – qui organise la société de manière « totalisante ».

Ayant posé comme un principe évident, comme une donnée extérieure à toute science, l'inéluctabilité de cette relation, la pensée *straight* se livre à une interprétation totalisante à la fois de l'histoire, de la réalité sociale, de la culture et des sociétés, du langage et de tous les phénomènes subjectifs. Je ne peux que souligner ici le caractère oppressif que revêt la pensée *straight* dans sa tendance à immédiatement universaliser sa production de concepts, à former des lois générales qui valent pour toutes les sociétés, toutes les époques, tous les individus. C'est ainsi que l'on parle de l'échange de femmes, la différence des sexes, l'ordre subjectif, l'inconscient, le désir, la jouissance, la culture, l'histoire, catégories qui n'ont de sens actuellement que dans l'hétérosexualité ou pensée de la différence des sexes comme dogme philosophique et politique²¹⁰.

Cette imprégnation par l'hétérosexualité « de l'histoire, de la réalité sociale, de la culture et des sociétés et de tous les phénomènes subjectifs » rejoint le concept d'« hégémonie hétérosexuelle²¹¹ » ou « hétéronormativité » de Judith Butler – une des pionnières des théories *queer* –, qui donne, elle aussi, un rôle central à la sexualité dans la construction du genre²¹². Cynthia Kraus, traductrice de *Trouble dans le genre*, donne la définition suivante de l'hétéronormativité : « Ce terme désigne le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable.²¹³ » Sans nier aucunement le projet

²⁰⁵ Monique WITTIG, « La pensée straight », *op. cit.*

²⁰⁶ Isabelle CLAIR, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? », *Cahiers du Genre*, 2013, vol. 54, n° 1, pp. 93-120.

²⁰⁷ Isabelle CLAIR, *Sociologie du genre*, *op. cit.*, p. 38.

²⁰⁸ Isabelle CLAIR, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? », *op. cit.*

²⁰⁹ « *Straight* » en anglais signifie « hétérosexuel-le ».

²¹⁰ Monique WITTIG, « La pensée straight », *op. cit.*, p. 62-63.

²¹¹ Judith BUTLER, *Humain, inhumain : le travail critique des normes*, traduit par Jérôme VIDAL et traduit par Christine VIVIER, Paris, Amsterdam, 2005.

²¹² Isabelle CLAIR, *Sociologie du genre*, *op. cit.*

²¹³ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, *op. cit.*, p. 24.

féministe, Judith Butler avance deux idées qui permettent d'aborder différemment certains aspects jusqu'alors inexplorés du genre (notamment l'identité) : elle affirme, d'une part, que le genre est régulé par des normes et, d'autre part, qu'il est performatif.

Suggérer que le genre est une norme nécessite de plus amples élaborations. Une norme n'est pas la même chose qu'une règle et est différente d'une loi. Une norme opère au sein des pratiques sociales en tant que standard implicite de la normalisation. [...] Les normes peuvent être explicites ou non et, lorsqu'elles opèrent en tant que principe normalisateur dans les pratiques sociales, elles restent habituellement implicites, difficiles à décrypter, et il n'est pas simple de discerner clairement les effets qu'elles produisent. Que le genre soit une norme suggère qu'il est toujours et uniquement faiblement incorporé par n'importe quel acteur social. La norme gouverne l'intelligibilité sociale de l'action, mais n'est pas la même chose que l'action qu'elle gouverne²¹⁴.

Les normes sont implicites et mouvantes, il n'existe donc pas un « modèle » stable ou original du genre qu'il suffirait de reproduire. Le genre est performatif, c'est-à-dire qu'il n'existe que lorsqu'il s'incarne dans des pratiques réitérées. Éric Fassin affirme que « le genre n'est pas notre essence, qui se révélerait dans nos pratiques ; ce sont les pratiques du corps dont la répétition institue le genre. L'identité sexuelle ne préexiste pas à nos actions : derrière l'action, ou avant elle, il ne faut pas supposer quelque acteur. Car ces actions sont elles-mêmes agies : le genre est l'effet des normes du genre.²¹⁵ » En bonne place parmi les normes du genre, Judith Butler conçoit l'hétéronormativité comme un de ses modes de régulation²¹⁶, auquel tous les individus sont assujettis mais auquel on peut résister par « une mise au travail des contradictions internes au système de genre.²¹⁷ » Cette approche participe à la remise en cause du fondement de la lutte féministe sur la catégorie « femme » et a pour effet « de déconstruire l'évidence que chacun·e serait fait·e d'un seul bloc, dans lequel genre, sexe et désir coïncident²¹⁸. » En l'occurrence, les lesbiennes questionnent précisément la catégorie « femme » par la transgression des normes hétérosexuelles, il s'agit bien de penser l'imbrication du genre et de la sexualité pour décrire leurs expériences.

²¹⁴ Judith BUTLER, *Défaire le genre*, Paris, Amsterdam, 2006, p. 58-59.

²¹⁵ Éric FASSIN, « Trouble-Genre. Préface à l'édition française », in *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte, 2005, p. 14.

²¹⁶ Judith BUTLER, *Défaire le genre*, *op. cit.*

²¹⁷ Maxime CERVILLE et Isabelle CLAIR, « Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste », *Comment S'en Sortir ?*, 2017, n° 4, p. 14.

²¹⁸ Isabelle CLAIR, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? », *op. cit.*, p. 107-108.

Isabelle Clair propose de mobiliser le concept d'intersectionnalité²¹⁹, pour rendre compte des recoupements possibles entre genre et sexualité et de la complexité de leurs articulations.

L'intérêt de la distinction en même temps que de l'articulation entre genre et sexualité consiste à montrer *comment se nouent*, dans la vie des gens, les effets dus à la sexualité (expérience sexuelle, institution hétérosexuelle et identité sexuelle) et les effets dus au sexe (groupe social des hommes vs groupe social des femmes). Et notamment à étudier les lesbiennes en tant qu'elles appartiennent au groupe social des femmes et en tant qu'elles dévient de la norme sexuelle (Rubin 2010 [1984], p. 240)²²⁰.

L'articulation du genre et de la sexualité permet de dessiner un « ordre du genre²²¹ » dont la logique dépasse en complexité la cumulation des dominations. Ainsi, toutes les lesbiennes peuvent subir le sexisme et la lesbophobie, mais de nombreux facteurs vont entrer en jeu pour accentuer ou au contraire compenser les effets de l'oppression : leur manière de « performer » le genre (identité de genre) peut les rendre plus ou moins visibles en tant que lesbienne, la maternité peut les rapprocher des normes hétérosexuelles, les choix de construction de leur famille (avec ou sans homme) peuvent les rendre plus ou moins intelligibles ou subversives.

2.1.2 Le genre dans la famille (hétérosexuelle) : production et reproduction du genre

Dans la continuité des mouvements féministes et homosexuels révolutionnaires des années 1970, la famille a été analysée par les chercheuses matérialistes comme un des lieux privilégiés de l'appropriation et de l'exploitation des femmes par les hommes, à travers l'assignation des femmes aux fonctions reproductives : le travail domestique effectué gratuitement²²² et l'injonction à la maternité comme moyen de domestication de la sexualité des femmes²²³. À ce titre, la famille hétérosexuelle est un espace de production du genre puisqu'elle constitue une mise en pratique de la différenciation des sexes et de la domination

²¹⁹ Ce concept a été théorisé par Kimberlé Williams Crenshaw (1994) pour rendre compte de la situation des femmes noires américaines qui subissent les effets combinés du racisme et du sexisme. Cette approche vise à se distancier d'une conception cumulative des rapports de domination autant que de la recherche d'un « ennemi principal » entre différents systèmes oppressifs. Elle met l'accent sur les « multiples sources de l'identité » et la spécificité des expériences situées à l'intersection de plusieurs rapports de domination. Kimberlé Williams CRENSHAW, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur » [1994], *Cahiers du Genre*, 2005, n° 39, pp. 51-82.

²²⁰ Isabelle CLAIR, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? », *op. cit.*, p. 109-110.

²²¹ Isabelle CLAIR, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, 2012, vol. 60, n° 1, pp. 67-78.

²²² Christine DELPHY, *L'ennemi principal. 1, Économie politique du patriarcat*, *op. cit.* ; Colette GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *op. cit.*

²²³ Paola TABEL, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p.

masculine, mais aussi de reproduction du genre par la socialisation primaire²²⁴ des enfants au sein du foyer : par imitation des modèles parentaux et par la socialisation différenciée garçon/fille, les enfants acquièrent une identité de genre et une connaissance des attentes sociales différenciées et hiérarchisées en fonction du sexe.

2.1.2.1 Production du genre : la division sexuée du travail domestique et parental et les violences faites aux femmes

Si la loi a effacé progressivement au cours des cinquante dernières années les distinctions de statuts, rôles et pouvoirs entre les femmes et les hommes au sein de la famille, les enquêtes statistiques montrent que les manifestations de l'oppression sexiste sont toujours très présentes dans les pratiques. Les enquêtes « Emploi du temps » de l'INSEE confirment régulièrement la permanence de l'inégale répartition des tâches entre hommes et femmes au sein des foyers hétérosexuels : les femmes effectuent toujours deux fois plus de travail domestique et parental que les hommes. Entre 1986 et 2010, le temps de travail domestique des femmes est passé de 4h12 par jour à 3h03 (-1h09) et leur temps de travail parental de 1h22 à 1h35 (+0h13) ; tandis que celui des hommes passait de 1h54 à 1h45 (-0h09) pour le travail domestique et de 0h22 à 0h41 (+0h19) pour le travail parental²²⁵. On voit que le temps de travail parental a augmenté pour les femmes comme pour les hommes, ce qui montre un changement dans la prise en charge quotidienne des enfants. Si les hommes sont en moyenne plus investis, on constate qu'ils le sont sur des tâches valorisantes et que les femmes sont toujours les pourvoyeuses principales des soins aux enfants, loin de confirmer l'engouement médiatique pour les « nouveaux pères ».

Une autre question vient éclairer la dynamique de production du genre dans les foyers domestiques : celle de la violence intraconjugale. En effet, c'est au sein de leur foyer que les femmes encourent le plus de violences psychologiques et physiques, notamment sexuelles, de la part de leur conjoint. En 2000, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF²²⁶) révélait particulièrement que c'est dans leur vie de couple que les femmes

²²⁴ Voir *Infra*, Annexes, « La socialisation », p. 309.

²²⁵ Enquêtes Emploi du temps de l'INSEE de 1986 et 2010. Cette enquête apériodique (à peu près tous les dix ans) vise environ 12 000 ménages (11 000 en France métropolitaine et 1 000 dans les départements d'outre-mer). Clara CHAMPAGNE, Ariane PAILHE et Anne SOLAZ, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Économie et statistique*, 2015, vol. 478, n° 1, pp. 209–242.

²²⁶ ENVEFF est la première enquête statistique nationale dédiée aux violences faites aux femmes. Coordinée par l'Institut de démographie de l'université Paris I (Idup), elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'Ined, à l'Inserm et aux universités. L'enquête a été réalisée par téléphone de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en métropole et vivant hors institutions.

encourageaient le plus de risques de violences : 9 % des femmes en couple interrogées déclaraient des violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles, 37 % d'entre elles avaient subi des pressions psychologiques, 4,3 % des insultes et menaces, 2,5 % des agressions physiques et 0,9 % des viols. La moitié des viols ou tentatives de viol était le fait de conjoints ou ex-conjoints, les résultats de l'enquête permettaient d'évaluer à 48 000 le nombre de viols l'année précédant l'enquête. En 2006, l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF²²⁷) montrait une augmentation d'1,4 % des agressions sexuelles à l'encontre des femmes par leur conjoint-partenaire ou ami-copain par rapport à ENVEFF²²⁸. Les résultats de la récente enquête Violences et rapports de genre (Virage²²⁹) confirment que les foyers sont des espaces de violences faites aux femmes (et aux hommes pendant l'enfance), mais ces données ne sont pas encore exploitées de manière comparative avec les enquêtes précédentes²³⁰. Ces éléments sur l'inégale répartition du travail domestique et parental et sur les violences intraconjugales viennent illustrer la prégnance des rapports de pouvoir entre les sexes au sein du fonctionnement des familles au quotidien.

2.1.2.2 *Reproduction du genre : la socialisation de genre dans la famille*

Les parents et plus largement la famille, par leur rôle éducatif et socialisateur, ont une place centrale dans l'apprentissage du genre par les enfants²³¹. L'assignation du sexe à l'enfant intervient très tôt durant la gestation. Cette question, très présente à l'esprit des parents et de leur entourage, dénote l'importance sociale de la détermination. On cherchait autrefois à deviner le sexe de l'enfant par la forme du ventre de la mère enceinte ou bien au teint de son visage, aujourd'hui la pratique de l'échographie prénatale permet aux parents de connaître le

²²⁷ Organisée en 2006 par l'Inserm et l'Ined à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), l'enquête CSF porte sur le lien entre sexualité et santé et s'intéresse aussi bien aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH et à la protection contre le VIH, qu'à la contraception, aux interruptions volontaires de grossesses, aux dysfonctions sexuelles et aux violences sexuelles. Il s'agit d'une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon aléatoire de la population âgée de 18 à 69 ans. Au total, 6 824 femmes et 5 540 hommes (soit 12 364 personnes) ont été interrogés.

²²⁸ Nathalie BAJOS et Michel BOZON, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 381-407.

²²⁹ L'enquête Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes (dite Virage) est une enquête de grande envergure réalisée auprès de 27 268 femmes et hommes. Cette enquête réalisée par téléphone et menée par l'Ined en 2015, s'appuie sur un échantillon représentatif de la population âgée de 20 à 69 ans, vivant en ménage ordinaire, en France métropolitaine. Son objectif est de mesurer l'ampleur des violences subies tant par les femmes que par les hommes.

²³⁰ Alice DEBAUCHE, Amandine LEBUGLE, Elizabeth BROWN, Tania LEJBOWICZ, Magali MAZUY, Amélie CHARRUAULT, Justine DUPUIS, Sylvie CROMER et Christelle HAMEL, *Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles. Documents de travail 229*, Paris, Ined, 2017.

²³¹ Sur la socialisation primaire, voir *Infra*, Annexes, « La socialisation », p. 309.

sexe de l'enfant avant la naissance et d'« humaniser » le fœtus²³² en l'incluant dans le monde social sexué (en se référant au fœtus en utilisant « il » ou « elle », en choisissant un prénom sexué et en préparant la chambre et la garde-robe²³³). Si la catégorisation de genre s'effectue en amont de l'arrivée de l'enfant, créant ainsi des attentes et des conditions d'accueil du ou de la futur-e enfant déjà sexuées, selon Sylvie Octobre, les parents mobilisent tout au long de l'éducation deux registres éducatifs :

La catégorisation de genre se construit enfin par l'éducation implicite – par imprégnation – et explicite – par comportements éducatifs –, les deux registres étant fortement sexués. L'imprégnation s'observe à travers les modèles de rôles présentés par les pères et les mères à leur enfant et notamment par la répartition des responsabilités éducatives au sein de la famille et par les modèles comportementaux en matière culturelle de chacun d'entre eux. L'éducation explicite, quant à elle, peut être saisie à travers les normes éducatives au sujet des objets culturels (contrôle, accompagnement, incitation, interdiction en sont les modalités les plus usuelles). Les deux registres, éducation implicite et explicite, ne sont pas de même puissance explicative, la force de l'exemple supplantant celle de la norme²³⁴.

« Les modèles éducatifs transmis et la construction de l'identité sont subtilement et sexuellement différenciés, conduisant à l'élaboration de la masculinité et de la féminité²³⁵. » confirme Sylvie Cromer. Elle qualifie l'étude de la construction sociale de l'identité de genre au sein de la famille de « point aveugle de la sociologie » en raison des difficultés méthodologiques à « circonscrire la spécificité de l'empreinte familiale, articuler les variables âge, sexe et classe sociale, confronter déclarations et réalité²³⁶. » Les éléments apportés lui permettent d'affirmer que les parents influent sur l'identité de genre de leurs enfants principalement de deux façons : en incarnant chacun un modèle sexué différent et en se comportant différemment avec les filles et les garçons. En analysant les enquêtes « Emploi du temps » de l'INSEE effectuées en 1986 et 1999, Sylvie Cromer montre que la mise en couple et la présence d'enfants conduisent à une spécialisation des rôles. Par ailleurs, les femmes effectuent une plus grande part des tâches domestiques et parentales : elles ont en charge leur vie matérielle et affective, ainsi que l'aide

²³² Bénédicte CHAMPENOIS-ROUSSEAU, « Arrêt sur image, ou comment l'échographie fœtale renouvelle les frontières de l'humanité », in Sophie HOUDART et Olivier THIERY (dirs.), *Humains, non humains : comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 49-56.

²³³ Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Agnès PELAGE, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », in Camille FROIDEVEAUX-METTERIE et Marc CHEVRIER (dirs.), *Des femmes et des hommes singuliers : Perspectives croisées sur le devenir sexué des individus en démocratie*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 137-162.

²³⁴ Sylvie OCTOBRE, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, p. 61-62.

²³⁵ Sylvie CROMER, « Vies privées des filles et des garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in Margaret MARJANI (dir.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 192-199.

²³⁶ *Ibid.*, p. 193.

aux devoirs, tandis que les pères s'investissent davantage dans les activités ludiques et la transmission d'un hobby²³⁷.

La pédagogue Elena Gianini Belotti, met en évidence en 1974 la socialisation différenciée des petits garçons et des petites filles²³⁸ à travers l'allaitement. En favorisant la satiété chez les garçons et la frustration chez les filles, les mères encouragent des dispositions de caractère et enseignent des positions sociales différenciées. En outre, les garçons sont plus stimulés et moins contrôlés que les filles ; on encourage la pudeur chez les filles alors qu'on exhibe les garçons ; leurs réactions sont interprétées différemment : ce qui est perçu comme l'expression d'une volonté chez le garçon sera qualifié de caprice chez une fille. L'auteure souhaitait démontrer le conditionnement social dont résultent les comportements qualifiés de « féminin » et « masculin », mais aussi les mécanismes de production de la domination masculine. Michèle Ferrand nuance aujourd'hui cette analyse en décrivant des parents pleins de « bonne volonté égalitaire » : les parents traitent leurs enfants avec la même attention, leur accordent la même importance et tiennent à élever les frères et sœurs selon leur individualité propre. Cependant, observe-t-elle, « tout traitement identique des frères et sœurs se heurte à une sexuation des attentes qui s'impose comme "allant de soi", quelle que soit la volonté des parents de les considérer de la même manière.²³⁹ » On peut ajouter que cette « bonne volonté égalitaire » est inégalement répartie dans l'espace social et dépend des ressources des parents.

L'environnement matériel (vêtements, jouets, livres et des activités de loisirs) proposé aux enfants est une manière d'orienter l'identification de genre et de préparer les enfants aux rôles sociaux sexuellement différenciés attendus. Ainsi, un numéro de la revue *Cahiers du genre* dirigé en 2010 par Sylvie Cromer, Sandrine Dauphin et Delphine Naudier, « vise à signifier [leur] intérêt envers les objets de l'enfance (comme les vêtements, la littérature ou la presse jeunesse, les activités culturelles ou les jouets, etc.) – en tant qu'ils constituent un laboratoire du genre pour les enfants.²⁴⁰ » Par ailleurs, une étude sur les normes du genre dans la préparation des parents à la naissance d'un-e enfant dans les milieux socio-culturels favorisés par Sara Brachet, Carole Brugeilles, Anne Paillet, Agnès Pelage, Catherine Rollet et Olivia Samuel a eu pour objet les effets de la connaissance du sexe de l'enfant sur le choix du prénom, la préparation de la garde-robe et de la chambre à coucher. Ces études montrent que l'environnement matériel est une entrée heuristique pour étudier la socialisation de genre : les objets de l'enfance, très

²³⁷ Sylvie CROMER, « Vies privées des filles et des garçons : des socialisations toujours différentielles ? », *op. cit.*

²³⁸ Elena GIANINI BELOTTI, *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des Femmes, 1974.

²³⁹ Michèle FERRAND, *Féminin masculin*, Paris, La Découverte, 2004, p. 49.

²⁴⁰ Sylvie CROMER, Sandrine DAUPHIN et Delphine NAUDIER, « L'enfance, laboratoire du genre », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, p. 6.

différenciés d'un point de vue sexué, participent à la construction de l'identité sexuée en même temps qu'ils la valident et préparent les enfants aux rôles sociaux sexuellement différenciés et hiérarchisés. Elles montrent aussi que l'articulation entre genre et classe sociale est une dimension structurante des représentations et des pratiques dans le domaine de l'environnement matériel. Il ressort que les milieux populaires seraient plus enclins à se conformer aux normes dominantes du genre alors que les milieux plus favorisés – notamment les mères fortement dotées en capital culturel – sont plus critiques des stéréotypes, surtout en ce qui concerne ce qu'elles considèrent comme un excès de féminité (sexualisation des petites ou le rose *Barbie* par exemple.) Dans les milieux socio-culturel favorisés, les chambres des futurs bébés sont peu sexuées au niveau de la décoration, mais les garde-robes sont sexuées, en évitant, là encore, certains roses pour les filles.

2.1.2.3 Injonction à la maternité : la maternité comme aliénation

La maternité est un objet de tension qui traverse l'histoire des différents mouvements féministes²⁴¹ selon deux tendances principales : une tendance égalitariste qui cherche à aménager les contraintes qui pèsent sur la « fonction maternelle » et une tendance radicale qui « remet plus systématiquement en cause l'idéologie de l'instinct maternel et revendique le droit à la maternité volontaire, tout comme le droit d'exister sans être mère.²⁴² » Contrairement aux mouvements féministes dits « de la première vague » (du début du 20^{ème} siècle) qui axaient la défense des femmes autour d'une valorisation de la maternité, les féministes des années 1970 conçoivent la maternité comme un « levier de la domination des hommes sur les femmes²⁴³ ».

Elles cherchent à dénaturiser les valeurs dites « féminines » pour mettre l'accent sur les privilèges que l'assignation des femmes à la maternité et la sphère privée procure à la « classe des hommes », laquelle valorise ainsi sa propre force de travail et assure sa reproduction²⁴⁴.

Dans ce cadre, l'association entre féminité et maternité (autour de « l'instinct maternel » et du « désir d'enfant²⁴⁵ » notamment) est analysée comme une construction idéologique. Les féministes matérialistes proposent d'orienter la réflexion vers les dimensions matérielles et

²⁴¹ Francine DESCARRIES, « La maternité au cœur de débats féministes », in Francine DESCARRIES et Christine CORBEIL (dirs.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Canada, Remue-Ménage, 2002, pp. 23-50.

²⁴² *Ibid.*, p. 14.

²⁴³ Coline CARDI, Lorraine ODIER, Michela VILLANI et Anne-Sophie VOZARI, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *Genre, sexualité & société*, 20 décembre 2016, n° 16, p. 1.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 5.

²⁴⁵ Christine DELPHY, « La maternité occidentale contemporaine : le cadre du désir d'enfant », in Francine DESCARRIES et Christine CORBEIL (dirs.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Canada, Remue-Ménage, 2002, pp. 68-82.

sociales de la maternité. Des recherches françaises récentes ont montré que la maternité est toujours pensée comme une étape constitutive de la féminité : Charlotte Debest et Lucile Hertzog²⁴⁶ montrent que derrière le « désir d'enfant » qui semble appartenir à la sphère intime se cachent de nombreuses injonctions émanant d'une politique familialiste nationale, diffusées par l'entourage familial, amical et professionnel sous des formes plus psychologisantes, qui dessinent un véritable « devoir d'enfant ». L'exemple des femmes sans enfant (celles, infertiles, qui ne peuvent pas en avoir et celles qui n'en veulent pas), coincées « entre stigmatisme et déviance », permet de révéler la force de la pression sociale qui pèse sur les femmes, et non sur les hommes.

Les impacts sociaux d'un tel traitement différentiel entre les sexes sont forts. Tout d'abord, celui-ci contribue à alimenter le système de genre qui s'appuie sur la pensée de la différence et sur l'idéologie de la complémentarité entre les sexes, entraînant inégalités et violences de genre. Ensuite, la pression sociale à concevoir qui pèse sur les femmes crée une forte opposition entre celles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas. Les femmes se désolidarisent ainsi entre elles et ne peuvent être que perdantes dans une société contemporaine valorisant conjointement la famille et la figure de l'individu libéral. Si la classe des hommes n'a pas tout à gagner, elle n'a en tout cas rien à perdre à entretenir le développement de ces deux valeurs qui impactent le fonctionnement social puisque la responsabilité procréative et parentale est construite comme essentiellement féminine. On retrouve ainsi la division sexuée du travail : les femmes sont d'abord orientées vers la sphère reproductive non rémunérée quand les hommes sont renvoyés à la sphère productive et rémunérée²⁴⁷.

Du point de vue féministe radical, la maternité est une institution patriarcale qui aliène les femmes. L'émancipation des femmes passe par la réappropriation de leur corps et le choix de la non-maternité (contraception/droit à l'avortement).

Au sein du mouvement féministe français, le courant dit "radical" a dénoncé la maternité comme foyer principal de l'oppression des femmes. Dans un contexte de répression étatique du contrôle des naissances, alors que les charges parentales incombent massivement aux femmes, revendiquer des existences sans enfant est d'évidence une priorité. Asservissement physique et affectif, aliénation, dépossession individuelle et collective des femmes, exploitation de leur force de travail sont autant d'expressions de cette thématique-réquisitoire, qui a eu tendance à absorber les représentations féministes de l'expérience maternelle [...]. Les limites de cette approche ont été très concrètement éprouvées par certaines femmes qui se voulaient à la fois mères et féministes, dans leur quête de meilleures

²⁴⁶ Charlotte DEBEST et Irène-Lucile HERTZOG, « "Désir d'enfant - devoir d'enfant". Le prix de la procréation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 1 décembre 2017, n° 48-2, pp. 29-51.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 43.

conditions générales de « travail ». Elles ont souligné le caractère écrasant de cette théorie, qui niait la diversité des expériences vécues²⁴⁸.

La perspective radicale sur la famille et la maternité permet donc de mettre au jour le système de domination mais échoue à intégrer dans sa pensée « la diversité des expériences vécues » et notamment, des formes de maternités féministes ou encore des maternités hors cadre hétérosexuel.

2.2 La maternité lesbienne en question

Être à la fois lesbienne et mère peut sembler réunir deux réalités a priori contradictoires. Si le lesbianisme fait sortir les lesbiennes de la catégorie politique des femmes – car « ce qui fait une femme, c'est la relation sociale particulière à un homme [...] à laquelle les lesbiennes échappent en refusant de devenir ou de rester hétérosexuelles²⁴⁹ » –, on peut penser avec Virginie Descoutures que la maternité les y replace symboliquement car elle « réassocie leur sexe avec le genre qui "doit" lui correspondre socialement.²⁵⁰ »

2.2.1 Les lesbiennes dans le système du genre

2.2.1.1 Les lesbiennes sont « transfuges » de la classe des femmes

Nous l'avons vu, dans le système du genre, les lesbiennes, en tant que femmes et homosexuelles, semblent sous le joug d'une « double » domination sexiste et hétérosexiste, comme le montrent les manifestations de la lesbophobie. Cependant, Monique Wittig présente une autre approche de la place des lesbiennes dans le système du genre, une place qui vient questionner la catégorie politique « femme »²⁵¹. Pour elle, ce qui définit une « femme », c'est la relation économique-sexuelle à un homme. Elle considère que les femmes ne sont pensées que dans leur rapport aux hommes et qu'elles ne sont donc définies que dans le cadre d'un rapport de domination.

²⁴⁸ Marie MATHIEU et Lucile RUAULT, « Présentation. Une incursion collective sur un terrain éclaté pour une approche matérialiste des activités liées à la production des êtres humains », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2017, n° 48-2, p. 2-3.

²⁴⁹ Monique WITTIG, *La pensée straight*, op. cit., p. 56.

²⁵⁰ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit., p. 229.

²⁵¹ Natacha CHETCUTI, « De "On ne naît pas femme" à "On n'est pas femme". De Simone de Beauvoir à Monique Wittig », *Genre, sexualité & société*, 2009, n° 1.

« Lesbienne » est le seul concept que je connaisse qui soit au-delà des catégories de sexe (femme et homme) parce que le sujet désigné (lesbienne) N'EST PAS une femme, ni économiquement, ni politiquement, ni idéologiquement. Car en effet, ce qui fait une femme, c'est une relation particulière à un homme, relation que nous avons autrefois appelée servage, relation qui implique des obligations personnelles et physiques aussi bien que des obligations économiques ("assignation à résidence", corvée domestique, devoir conjugal, production d'enfants illimitée, etc.), relation à laquelle les lesbiennes échappent en refusant de devenir ou de rester hétérosexuelles²⁵².

Monique Wittig déclare lors d'une conférence en 1978 que « les lesbiennes ne sont pas des femmes. » Dès lors qu'elles échappent à l'appropriation privée par un homme, les lesbiennes sortent des catégories de pensée définies par le genre. L'auteure ajoute que les lesbiennes sont « transfuges à notre classe de la même façon que les esclaves "marrons" américains l'étaient en échappant à l'esclavage et en devenant des hommes et des femmes libres.²⁵³ » Cette place de transfuge est, selon elle, la seule qui permette la destruction de « l'hétérosexualité comme système social.²⁵⁴ »

Dans cette logique, on peut se demander dans quelle mesure une famille fondée par une lesbienne ou un couple de lesbiennes remet en cause la structure patriarcale de la famille. En effet, théoriquement, le fait que des personnes « transfuges » de leur classe de sexe fondent une famille dans laquelle la « différence entre les sexes » n'est pas illustrée et mise en œuvre au sein du couple parental, dans laquelle n'est pas reproduite l'appropriation et l'exploitation d'un individu par l'autre sur la base du sexe semble contrarier l'ordre du genre et permet de poser l'hypothèse suivante : **Les spécificités de la socialisation des lesbiennes et de la vie en famille lesboparentale prédisposent les mères lesbiennes à avoir et transmettre une approche critique des normes du genre.**

2.2.1.2 Socialisations et subjectivations lesbiennes

Avec son enquête de terrain réalisée dans les années 2 000 dans le milieu associatif lesbien parisien, Natacha Chetcuti a montré les processus de construction d'identités et de subjectivités lesbiennes vers une « deshétérosexualisation » de soi²⁵⁵. Dans la construction d'une identité lesbienne, les principaux obstacles rencontrés sont en premier lieu la difficulté de se défaire des normes hétérosexuelles intériorisées issues d'un long processus de socialisation

²⁵² Monique WITTIG, « On ne naît pas femme », *op. cit.*, p. 56.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, *op. cit.*

différentielle des sexes. Cette difficulté, commune aux deux sexes, entraîne dans de nombreux cas un passage par une sexualité hétérosexuelle. Un second obstacle, spécifique aux femmes, est l'invisibilité lesbienne (qui s'oppose à la stigmatisation très forte de l'homosexualité masculine) qui prive les femmes homosexuelles des représentations nécessaires pour penser, identifier et nommer les émotions qu'elles ressentent²⁵⁶. Natacha Chetcuti ajoute que le manque de modèles d'identification entraîne « un sentiment d'anormalité, de déviance par rapport à l'hétérosexualité, qui paraît plus légitime²⁵⁷ », ce qui explique le recours à un vocabulaire tel qu' « assumer » son homosexualité, c'est-à-dire une marginalité subie. Pour elle, la construction d'une identité lesbienne passe par une relation fondatrice avec une femme s'affirmant lesbienne. Dès lors, un processus de « deshétérosexualisation » peut s'enclencher en étant vécu positivement comme une libération de soi.

Natacha Chetcuti affirme que la majorité des personnes enquêtées²⁵⁸ ont élaboré un questionnement sur les catégories de genre : d'abord vécue comme une transgression des modèles de genre, l'homosexualité peut être par la suite réinterprétée comme une manière d'échapper à l'ordre normatif sexe/genre. La nomination de soi comme lesbienne peut entraîner une mise à distance d'une féminité sociale alors pensée comme symptomatique du modèle hétérosexuel des rapports entre les hommes et les femmes. Un jeu avec les codes sociaux de genre masculins/féminins, notamment dans l'apparence, est alors possible car la séduction n'est plus envisagée par rapport aux hommes mais dans le cadre d'une sociabilité lesbienne. L'auteure remarque que l'idéal majoritaire dans la critique de l'adéquation sexe/genre est celui de l'androgynie : un « entre-deux » du genre qui permet l'abandon des attributs de la séduction destinée aux hommes sans adopter pour autant des codes masculins qui pourraient les visibiliser comme lesbiennes.

Le travail de Natacha Chetcuti permet d'étayer la première partie de l'hypothèse posée concernant la construction possible de subjectivités lesbiennes critiques des normes du genre hétéronormatif. Cependant, une limite importante doit être soulignée car aucune des participantes à son enquête n'est mère au moment des entretiens.

²⁵⁶ Anne REVILLARD, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du MAUSS*, 2002, vol. 19, n° 1, pp. 168 -182.

²⁵⁷ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 55.

²⁵⁸ Je le rappelle, son enquête de terrain a eu lieu dans le milieu associatif lesbien parisien ; on peut penser que ce cadre de sociabilité facilite une politisation des questions d'identités minoritaires.

2.2.2 lesbiennes et maternité : la controverse « résistance *versus* assimilation »

On peut bien sûr se demander, à l'instar de la controverse qui anime les chercheuses et militantes anglo-saxonnes depuis les années 1970, si la maternité lesbienne « constitue une rébellion radicale contre le patriarcat ou une collusion rétrograde avec une maternité compulsive.²⁵⁹ » Pour Maureen Sullivan, auteure d'une étude qualitative approfondie sur le fonctionnement des familles lesboparentales en Californie dans les années 1990, il y a aux États-Unis une « lutte dialectique pour l'auto-détermination²⁶⁰ » de la part des homoparents gays et lesbiens, qui tentent de signifier la relation entre le « vécu homosexuel²⁶¹ » et la volonté de créer leur propre famille. Elle identifie deux modèles dans cette lutte aux États-Unis : le premier modèle (« la porte tournante de la famille et de l'identité gay²⁶² ») concerne les personnes ayant eu des enfants dans un cadre hétérosexuel et qui se sont déclarées homosexuelles. Dans le contexte – de la fin des années 1960 et du début des années 1970 – d'une critique radicale de l'institution de la famille hétérosexuelle qui permet l'émergence des identités gays (la « libération » homosexuelle), revendiquer dans le même temps son rôle de père gay ou de mère lesbienne (souvent pour obtenir la garde de ses enfants) revient à concilier des identités contradictoires. La dynamique « de la porte tournante » est alors celle d'une sortie de la famille pour vivre son identité gay et de retour dans la famille pour élever ses enfants. Le second modèle (« résistance *versus* assimilation ») concerne les personnes qui ont créé leurs familles en contexte homoparental à partir des années 1980. Dans ce contexte, on assiste à l'émergence d'un mouvement LGBT qui reformule le débat autour du mariage et de la filiation en termes d'égalité des droits. Ces revendications de « normalisation » inquiètent, pour des raisons différentes, autant les mouvements conservateurs (hétérosexuels) et que les mouvements radicaux (homosexuels). Du côté des conservateurs, la crainte est que l'homoparentalité ne contamine et ne corrompe l'institution du mariage, de la procréation et de la famille. Pour les auteures lesbiennes radicales et séparatistes, les revendications homoparentales et surtout lesboparentales risquent de « siphonner l'énergie et les ressources nécessaires aux luttes d'émancipation, vont "redomestiquer" les lesbiennes ; [...] vont servir à reproduire les relations sociales existantes par adhésion et mimétisme acritique du modèle familial blanc, de classe

²⁵⁹ « Whether it constitutes a radical rebellion against patriarchy or a retrograde collusion with compulsory motherhood. », traduit par mes soins, Victoria CLARKE, « Feminist perspectives on lesbian parenting: A review of the literature 1972-2002 », *Psychology of Women Section Review*, 2005, n° 7, pp. 11-23.

²⁶⁰ Maureen SULLIVAN, *The family of woman : lesbian mothers, their children, and the undoing of gender*, Berkeley, États-Unis, Londres, Royaume-Uni, University of California Press, 2004, p. 24.

²⁶¹ « *Being gay* », traduit par mes soins.

²⁶² « *Revolving door of family and gay identity pattern* », traduit par mes soins, Maureen SULLIVAN, *The family of woman*, op. cit., p. 24..

moyenne et hétérosexuel (patriarcal).²⁶³ » Victoria Clarke, auteure d'une revue de littérature non académique des perspectives féministes sur la lesboparentalité dans le monde anglo-saxon (1972-2002), relève que pour de nombreuses observatrices lesbiennes de cette époque, choisir d'avoir des enfants représentait au contraire une « maturité lesbienne²⁶⁴ » et un signe de dépassement de l'homophobie « intériorisée » qui les poussait à penser qu'elles ne seraient pas de « bonnes mères ». Maureen Sullivan rapporte les tensions vécues par les lesbiennes et les gays tiraillé-es entre leur désir de fonder leurs propres familles et la crainte de trahir les mouvements d'émancipation homosexuels en jouant le jeu de l'assimilation à la culture hétérosexuelle via la famille²⁶⁵.

Dans le contexte francophone, on retrouve les mêmes types de positionnements même si la controverse est moins visible dans la littérature scientifique. C'est surtout le deuxième modèle proposé par Maureen Sullivan, « Résistance *versus* assimilation », qui se retrouve dans les écrits féministes lesbiens et dans la recherche sur l'homoparentalité. Nous avons vu que pour Monique Wittig et l'approche radicale, c'est le refus des rôles habituellement réservés aux femmes, principalement au sein d'une famille hétérosexuelle ayant pour fin une sexualité reproductive, qui constitue une émancipation politique (fuir la famille). Cette ligne politique, réactivée régulièrement à l'occasion des débats nationaux sur le mariage gay et la filiation homosexuelle, se retrouve notamment dans les publications de la revue *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui*²⁶⁶, du site de la Coordination Lesbienne de France²⁶⁷, de la revue *Nouvelles Questions Féministes*²⁶⁸, dans certains articles de l'ouvrage de Natacha Chetcuti et Claire Michard *Lesbianisme et féminisme : Histoires politiques*²⁶⁹. Au sein des recherches sur l'homoparentalité et la lesboparentalité, la tension « résistance *versus* assimilation » n'est pas toujours traitée d'un point de vue politique (en discutant le potentiel de changement social que représenterait ou non l'homoparentalité) mais plutôt en termes de problématisation sociologique des pratiques spécifiques aux terrains ; elle se perçoit en particulier dans les titres

²⁶³ *Ibid.*, p. 29.

²⁶⁴ Victoria CLARKE, « Feminist perspectives on lesbian parenting », *op. cit.*, p. 8.

²⁶⁵ Maureen SULLIVAN, *The family of woman*, *op. cit.*

²⁶⁶ « La maternité revue et rejetée », *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui*, 1988, n° 20.

²⁶⁷ « Positions de la CLF », <https://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?rubrique31>, consulté le 25/09/2018.

²⁶⁸ Hélène JOLY, « L'injonction à l'homoparentalité, cache-sexe de l'éros lesbien », *Nouvelles Questions Féministes*, 2011, Vol. 30, n° 1, pp. 44-51.

²⁶⁹ Marion PAGE, « A propos des savoirs lesbiens », in Natacha CHETCUTI et Claire MICHARD (dirs.), *Lesbianisme et féminisme. Histoires politiques*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 83-94 ; Danielle CHAREST, « Les contrats apparentés au mariage : une fuite en arrière », in Natacha CHETCUTI et Claire MICHARD (dirs.), *Lesbianisme et féminisme. Histoires politiques*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 277-287.

qui la mentionnent sous différentes formes et en font un enjeu principal de l'analyse : « entre conformité et subversion²⁷⁰ », « entre conformité et innovation²⁷¹ », « entre droit à la différence et droit à l'indifférence²⁷² », « entre distance et conformité à la norme²⁷³ », « subversion ou reproduction des normes ?²⁷⁴ » Plutôt que de situer les pratiques ou les enquêtées sur un axe allant du plus conforme aux normes vers le plus subversif, ces études mettent en évidence une « oscillation²⁷⁵ » des participantes qui manifestent toutes à la fois une accommodation et une résistance aux normes du genre.

Dans une perspective d'articulation des rapports de pouvoir, l'approche de la maternité comme aliénation a été critiquée comme classiste, ethnocentrée et hétéronormée²⁷⁶. En effet, elle donne une vision homogène de la « classe des femmes » et ne prend pas en compte les femmes privées de maternité ou exclues de la maternité légitime, comme par exemple les femmes esclaves, non-blanches, handicapées, trans ou lesbiennes²⁷⁷. Au regard des discriminations légales que subissent les mères lesbiennes et de la transgression sociale que représente leur choix de maternité, je considère qu'elles « remett[ent] en cause les schémas traditionnels de maternité, de parenté et de famille, au profit de nouvelles conceptions de la maternité sociale et d'une récusation de la différence des sexes comme unique principe de la construction familiale ou de la filiation.²⁷⁸ » À l'instar d'Éric Fassin, qui nous invite

à prendre davantage en compte, non seulement la diversité des familles, dans une logique qu'on qualifiera aujourd'hui d'intersectionnelle, mais aussi leur complexité, soit les ambiguïtés de la normalisation. Celle-ci n'est-elle pas un processus paradoxal dès lors qu'elle pointe encore et toujours l'écart à une normalité inatteignable, puisqu'elle oblige à dire sans cesse, et non sans souffrance, ce qui, normalement, va sans dire ? En tout cas, aux États-Unis comme en France, la famille homoparentale

²⁷⁰ Martine GROSS, « Les familles homoparentales : entre conformité et subversion », *Chantiers Politiques*, 2005, Masculin Féminin Terrain miné, n° 3, pp. 37-50.

²⁷¹ Martine GROSS, « Les familles homoparentales : entre conformité et innovations », *Informations sociales*, 2009, vol. 154, n° 4, pp. 106-114.

²⁷² Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités état des lieux : Parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, pp. 345-355.

²⁷³ Virginie DESCOUTURES, « Chapitre 2. Entre distance et conformité à la norme », in *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, 2010, pp. 85-151.

²⁷⁴ Isabel COTE, « La lesboparentalité : subversion ou reproduction des normes ? », *Recherches féministes*, 2009, vol. 22, n° 2, p. 25.

²⁷⁵ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*

²⁷⁶ Francine DESCARRIES, « La maternité au cœur de débats féministes », *op. cit.*

²⁷⁷ Coline CARDI, Lorraine ODIER, Michela VILLANI et Anne-Sophie VOZARI, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *op. cit.*

²⁷⁸ Francine DESCARRIES, « La maternité au cœur de débats féministes », *op. cit.*, p. 19.

nous donne à voir la norme. Autrement dit, en renversant le regard, elle nous amène à penser la famille hétéroparentale en tant que telle. C'est dire que la « normalisation » éventuelle de l'homosexualité s'accompagne d'une « *queerisation* » de la famille, qui décidément ne va plus de soi – ce qui, à l'inverse de la « normalisation », devrait rassurer les radicaux et inquiéter les conservateurs.

Mon projet est d'examiner, dans les discours, le rapport aux normes du genre des mères lesbiennes interrogées en considérant qu'elles sont prises entre des injonctions militantes – stratégie de normalisation *versus* résistance aux normes – qui peuvent sembler contradictoires, dans (et en lien étroit avec) le contexte français au moment du débat public sur le Mariage pour tous en France entre 2012 et 2014. En effet, si les enquêtées n'ont pas forcément connaissance des textes théoriques, elles sont parfaitement conscientes de la tension entre des enjeux d'intégration et des enjeux identitaires.

2.2.3 Recherches françaises sur les mères lesbiennes

Les premières recherches en sociologie et anthropologie à s'être intéressées à l'homoparentalité – dans la seconde moitié des années 1990 à l'appel de l'APGL – y sont arrivées par le biais d'études sur les modèles familiaux : Didier Le Gall, à travers sa recherche sur les « recompositions parentales féminines²⁷⁹ », y voit une illustration des problématiques soulevées par la pluriparentalité avec le facteur supplémentaire de l'homosexualité, qui peut être la cause d'un surcroît de conflits liés à la séparation – en cas de lesbophobie de la part de l'ex-conjoint – ou au contraire apaiser les relations entre ex-conjoints – par absence de sentiment de concurrence. Il présente les manières dont se construisent les formes de beau-parentalité en couples de femmes. Anne Cadoret inscrit sa recherche sur l'homoparentalité dans la continuité de son étude sur les familles d'accueil et la « parenté plurielle », elle analyse notamment l'entrée en homoparentalité et les discours sur la place du parent « social ». L'enjeu prioritaire à ce moment en France – le débat public sur le Pacs a largement abordé la question de la filiation homoparentale²⁸⁰ – est d'établir la légitimité de la catégorie « homoparentalité » en mettant en exergue les points communs entre les homoparents avec les parents hétérosexuels²⁸¹.

Depuis ces recherches pionnières, les recherches empiriques en sociologie et anthropologie sur les mères lesbiennes sont peu nombreuses : il s'agit des travaux de Martine

²⁷⁹ Didier LE GALL, « Recompositions homoparentales féminines », in Didier LE GALL et Yamina BETTAHAR (dirs.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001, pp. 203-242.

²⁸⁰ Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 1999.

²⁸¹ Anne CADORET, *Des parents comme les autres : homosexualité et parenté*, op. cit.

Gross (sur les mères lesbiennes et les pères gays)²⁸², parfois en collaboration avec Jérôme Courduriès²⁸³, Olivier Vecho²⁸⁴ et Ainhoa de Federico²⁸⁵; ceux de Virginie Descoutures²⁸⁶; ceux de Martha Mailfert²⁸⁷; et enfin de Mériyls Darius et Jean-Hugues Déchaux²⁸⁸. À part la recherche de Virginie Descoutures, ces travaux s'intéressent principalement aux mères lesbiennes dans leur rapport aux normes de la parenté et de la famille, et intègrent peu ou pas le genre dans la problématisation. Les auteur·es se demandent en quoi les familles lesboparentales travaillent (avec) les normes du modèle de parenté qu'elles transgressent, ils et elles s'intéressent aux représentations à l'œuvre dans les choix de construction familiale et de mode de procréation, à la place accordée aux tierces personnes donneuses de gamètes, à la définition des statuts et

²⁸² Martine Gross a fait trois enquêtes incluant des mères lesbiennes : une enquête par questionnaires réalisée en 2001 auprès de 285 membres de l'APGL ; une enquête qualitative menée en 2002-2003 au moyen d'entretiens semi-directifs auprès d'une soixantaine de personnes (pères gays, mères lesbiennes ou homosexuel·les souhaitant devenir parents) ; une enquête quantitative et qualitative menée en 2012 avec Jérôme Courduriès par questionnaires auprès de 496 femmes et 180 hommes, ainsi qu'une quarantaine d'entretiens semi-directifs. Martine GROSS, « Les familles homoparentales », *op. cit.* ; Martine GROSS, « Désir d'enfant chez les gays et les lesbiennes », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 mars 2006, n° 46, pp. 151-164 ; Martine GROSS, « Les familles homoparentales », *op. cit.* ; Martine GROSS, « Homophobie à l'école », *Dialogue*, 2011, vol. 194, n° 4, pp. 21-34 ; Martine GROSS, « Coparentalité : le coût de l'altérité sexuelle dans l'homoparentalité », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2012, n° 47, pp. 95-110 ; Martine GROSS, « Les tiers de procréation dans les familles homoparentales », *Recherches familiales*, 2014, vol. 11, pp. 19-30 ; Martine GROSS, « Représentations de la parenté et termes d'adresse dans les familles lesboparentales », *Dialogue*, 2017, n° 215, pp. 79-94.

²⁸³ Martine GROSS et Jérôme COURDURIÈS, « Logiques conjugales et liens de parenté dans les familles homoparentales », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2014, vol. 52, n° 1, pp. 71-89 ; Martine GROSS et Jérôme COURDURIÈS, « La construction conjugale dans les familles homoparentales. Une organisation financière communautaire ou indépendante ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2015, vol. 120, n° 1, pp. 45-60.

²⁸⁴ Olivier VECHO, Martine GROSS et V. Paul POTEAT, « Partage des tâches parentales au sein des couples de mères lesbiennes françaises ayant eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme », *Psychologie Française*, 2011, vol. 56, n° 1, pp. 1-18.

²⁸⁵ Martine GROSS, Jérôme COURDURIÈS et Ainhoa de FEDERICO, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », *op. cit.* ; Martine GROSS, Jérôme COURDURIÈS et Ainhoa de FEDERICO, « Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales : état des lieux. Résultats d'une enquête menée en 2012 », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2014, n° 9.

²⁸⁶ Virginie Descoutures a mené une enquête qualitative auprès de 48 personnes réparties dans 24 familles lesboparentales au début des années 2000. Virginie DESCOUTURES et François de SINGLY, « La vie en famille homoparentale », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités, état des lieux : Parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 193-206 ; Virginie DESCOUTURES, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *op. cit.* ; Virginie DESCOUTURES, « Les mères lesbiennes et la figure du garant », in Virginie DESCOUTURES, Marie DIGOIX, Éric FASSIN et Wilfried RAULT (dirs.), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement, 2008, pp. 165-176 ; Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*

²⁸⁷ Martha Mailfert a réalisé une soixantaine d'entretiens avec des homoparents dont 32 mères lesbiennes au début des années 2000. Martha MAILFERT, « La famille homoparentale au féminin : constitution, fonctionnement et processus de légitimation », *Champ psy*, 2005, vol. 38, n° 2, pp. 171-185 ; Martha MAILFERT, « La famille homoparentale et son rapport à l'extérieur. Une gestion différentielle face à deux types de confrontations sociales : la famille élargie et l'institution scolaire », in Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline MECARY et Bruno PERREAU (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, 2006, pp. 273-283.

²⁸⁸ Mériyls Darius et Jean-Hugues Déchaux ont établi des monographies (au moyen d'entretiens individuels et de couples) auprès de 7 « familles homoparentales féminines » en 2013-2014. Jean-Hugues DECHAUX et Mérylys DARIUS, « Les deux mères », *Journal des anthropologues*, 2016, vol. 144-145, n° 1, pp. 123-146.

rôles parentaux par les mères, à la répartition du travail domestique et parental, à la place de l'entourage familial élargi, aux relations avec l'entourage proche et professionnel.

Dans sa thèse publiée en 2010 sous le titre *Les mères lesbiennes*²⁸⁹, Virginie Descoutures saisissait la maternité lesbienne par l'angle de la parentalité et du genre, construisant sa problématique sur les évolutions de la famille contemporaine et sur le concept d'hétéronormativité – la « loi » du genre qui cadre les représentations et les conduites –, ceci afin d'exposer la norme « par la marge ». Présentant l'apparent paradoxe qui consiste à accomplir une norme-pilier du genre à travers la maternité tout en transgressant celle de l'hétérosexualité, elle montre en quoi les pratiques des femmes interrogées « travaillent » les normes du genre et de la parentalité, en les reconduisant (normalisation) ou au contraire les détournant (*agency*), par une attitude de « composition » réflexive permanente, entre distance et conformité avec le cadre normatif. Cette étude pionnière en France a permis l'élaboration de nouveaux concepts tels que le lien entre parent et enfant constitué par le quotidien « travail parental », ou encore celui de « mère non statutaire » pour désigner celle des conjointes qui, n'ayant pas porté l'enfant, n'a pas de statut légal le liant à lui bien qu'ayant participé à sa venue au monde et effectuant sa part du travail parental. Elle a pu montrer que les couples de femmes ne sont pas exempts de rapports de pouvoir dans leur fonctionnement au quotidien, des inégalités parfois fortes peuvent s'installer dans le travail domestique et parental en fonction du statut des mères (biologique ou non statutaire) ou d'un grand écart de revenus entre les conjointes. Cependant, la répartition des tâches ne reproduit pas la « division sexuelle » du travail domestique, c'est-à-dire que jamais l'une des conjointes ne prend pas en charge uniquement les activités considérées comme masculines (bricolage, réparations...), tandis que l'autre assumerait le « noyau dur » (courses, cuisine, ménage, linge...). Les deux conjointes sont susceptibles de réaliser toutes les tâches, même si elles ne le font pas à parts égales. Par ailleurs, les justifications avancées pour expliquer ce déséquilibre sont faites en termes de disponibilité (par rapport au travail à l'extérieur) et l'inégalité dans la réalisation du travail domestique est donc ressentie comme « juste ». L'auteure montre pourtant que l'inégalité dans la répartition des tâches

reflète une inégalité de statut social et de revenus. Les couples où les inégalités dans le travail domestique sont les plus visibles sont ceux dans lesquels la différenciation sociale est la plus grande, et les couples riches ; inversement, ceux qui sont le plus égalitaires du point de vue de la répartition sont ceux qui sont par ailleurs les plus égalitaires socialement.²⁹⁰

²⁸⁹ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 194.

Les couples lesbiens ne sont donc pas totalement affranchis des rapports sociaux de domination. En revanche, l'arrivée des enfants, qui accroît le volume du travail domestique, semble permettre un rééquilibrage, dans la mesure où les deux conjointes briguent le même rôle social et font face à la même contrainte : « être de "bonnes mères"²⁹¹ ».

Si la convergence d'intérêt entre les deux conjointes (et donc la plus grande possibilité de négociation) repose certes sur le fait que ce sont deux femmes, et deux mères (l'assignation tyrannique s'impose aux deux), on peut faire l'hypothèse que cette assignation est d'autant plus tyrannique (les lesbiennes doivent, plus que les mères hétérosexuelles, faire la preuve qu'elles sont de "bonnes mères") qu'elles sont des mères suspectes.²⁹²

Le travail pédagogique et le soin aux enfants peuvent faire l'objet d'une spécialisation des tâches entre les mères, mais toutes deux s'impliquent de manière à en réaliser une partie. Virginie Descoutures confirme ainsi que « les arrangements auxquels donnent lieu la négociation conjugale dans les couples de femmes semblent confirmer l'hypothèse d'une plus grande égalité dans ces couples ²⁹³ », ce qui ressort également des enquêtes menées dans d'autres pays²⁹⁴.

Son terrain a été effectué au milieu des années 2000, une fois retombés les débats houleux sur le Pacs (1997-1999), auprès d'enquêtées recrutées par le biais de l'APGL. S'intéresser à la même catégorie d'enquêtées une dizaine d'années plus tard, également par l'angle du genre pensé comme un système de domination, implique de prendre en compte les évolutions contextuelles : alors que le nombre de couples de femmes se rendant à l'étranger pour une insémination est plus grand chaque année, les discours et les mouvements d'opposition à l'institutionnalisation des familles homoparentales se sont solidifiés et structurés. Leurs manifestations nombreuses et virulentes s'inscrivent dans la durée (2012 à 2017 pour les manifestations, l'association La manif pour tous est toujours active concernant la révision de la loi de la bioéthique concernant la PMA en 2018). Qui plus est, alors que les débats sur le Pacs s'étaient centrés sur « l'ordre symbolique », les opposants ont peu à peu intégré à leur rhétorique la lutte contre les études sur le genre et la sexualité, et contre le féminisme constructiviste et *queer* qu'ils ont identifiées comme source première de subversion de l'ordre

²⁹¹ *Ibid.*, p. 199.

²⁹² *Ibid.*, p. 200.

²⁹³ *Ibid.*, p. 201.

²⁹⁴ Maureen SULLIVAN, « Rozzie and Harriet ? : Gender and Family Patterns of Lesbian Coparents », *Gender and Society*, 1996, vol. 10, n° 6, pp. 747-767 ; Charlotte J. PATTERSON, Erin L. SUTFIN et Megan FULCHER, « Division of Labor Among Lesbian and Heterosexual Parenting Couples: Correlates of Specialized Versus Shared Patterns », *Journal of Adult Development*, 2004, vol. 11, n° 3, pp. 179-189.

social. Le champ scientifique et le champ politique sur les questions de genre et de sexualité sont ainsi confrontés sur la « place publique » par les détracteurs qui obtiennent des résultats (retrait ABCD Egalité, loi Famille). Le contexte de l'enquête de terrain (2011-2014), avant et après la loi Taubira et les manifestations de la Manif pour tous, se caractérise donc par un climat social fortement homophobe, un glissement dans les discours d'opposition vers les études sur le genre et un changement dans le cadre légal entourant les familles homoparentales pendant l'enquête.

Plusieurs conséquences découlent de ce contexte particulier. Tout d'abord, il permet de distinguer deux séries d'entretiens (l'une avant et l'autre après la loi Taubira) avec des femmes ne partageant pas les mêmes perspectives légales de construction familiale. Ensuite, le climat homophobe et, dans une moindre mesure, le dénigrement des études sur le genre, ont une influence sur les discours recueillis : les défenseurs du cadre hétéronormatif se sont prononcés explicitement pour le maintien d'un ordre social inégalitaire. Ceci nous amène à envisager les mères lesbiennes en tant que dominées par l'ordre du genre, sous l'angle de l'hétérosexisme (la répression) ravivé par ce contexte particulier. Il s'agit donc de développer une réflexion et une analyse sur les conditions d'énonciation du discours. En effet, non seulement les discours recueillis illustrent le glissement avant/après par un changement radical dans la manière de témoigner de l'homophobie, mais en plus le contexte social violent dépeint dans ces témoignages nous engage à intégrer l'homophobie comme une donnée conditionnant de manière structurante et incontournable le quotidien des enquêtées. C'est donc vers des outils dérivés des *subaltern studies* permettant d'analyser le « discours dominé », et particulièrement les concepts « d'infra-politique » et « de texte caché/texte public » de James C. Scott, que j'ai trouvé matière à affiner l'analyse, tant pour expliquer et prendre en compte les entraves au discours que pour y débusquer les signes masqués de la critique de l'ordre établi.

2.3 L'illégitimité du discours subalterne

2.3.1 Prendre en compte les limitations matérielles et symboliques imposées par le contexte répressif

Si on peut, avec Monique Wittig, considérer les lesbiennes comme « transfuges de classe » dans le sens où elles ne sont pas appropriées par un homme dans le cadre privé, elles n'échappent pas à l'appropriation collective de la « classe des femmes », ni à l'hétérosexisme dans l'espace public. Judith Butler récuse l'idée selon laquelle des individus peuvent se tenir « en

dehors » des catégories et des rapports de pouvoir, car elle n'envisage, à la suite de Foucault, le sujet et les catégories que comme « les effets d'une certaine formation du pouvoir. » Dans ce cadre, on ne peut se soustraire aux normes du genre par un seul effet de sa volonté, car les structures de pouvoir n'ont pas de dehors, les individus sont donc constamment assujettis aux normes et soumis à la contingence des rapports de pouvoir dans tous les domaines du monde social.

Assujettissement ne signifie pas consentement et il faut penser simultanément l'oppression et les formes de résistance qu'elle rencontre²⁹⁵. La question de l'illégitimité du point de vue des femmes en tant que dominées a été problématisée par l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu dans son célèbre article *Quand céder n'est pas consentir*²⁹⁶ datant de 1985 et dans lequel elle examine toute une littérature ethnologique qui, tout en ayant identifié une domination masculine, conclut au « consentement à la domination²⁹⁷ » de la part des femmes dominées. Elle dénonce cette affirmation et montre qu'elle trouve son origine dans l'ethnocentrisme et l'androcentrisme des ethnologues qui ne questionnent pas les biais induits par leur position d'homme blanc dans le recueil et l'interprétation des informations. Ce faisant, ils recueillent des informations parcellaires, minimisent les obstacles matériels et mentaux imposés aux femmes et interprètent en soumission ce qui relève d'une violente limitation de la conscience et des possibilités d'actions.

La violence principale de la domination consiste à limiter les possibilités, le rayon d'action et de pensée de l'opprimé(e) : limiter la liberté du corps, limiter l'accès aux moyens autonomes et sophistiqués de production et de défense [...], aux connaissances, aux valeurs, aux représentations... y compris aux représentations de la domination²⁹⁸.

Elle nie donc la possibilité d'un consentement qui nécessite une conscience « pleine, libre, du sujet et au moins la connaissance des termes du contrat, sinon de toutes ses conséquences²⁹⁹ » et préconise une analyse matérialiste de la conscience, c'est-à-dire une attention portée aux conditions matérielles objectives de construction de la conscience.

[E]n ce qui concerne le discours direct [...] des femmes, peu d'ethnologues, semble-t-il – même lorsqu'ils/elles sont intéressés à le recueillir –, s'attachent à la situation

²⁹⁵ Maxime CERVILLE et Isabelle CLAIR, « Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste », *op. cit.*

²⁹⁶ Nicole-Claude MATHIEU, « Quand céder n'est pas consentir », in *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991, pp. 131-225.

²⁹⁷ C'est une réponse directe à l'ouvrage de Maurice Godelier, *La production des grands hommes*, Paris, Fayard, 1982.

²⁹⁸ Nicole-Claude MATHIEU, « Quand céder n'est pas consentir », *op. cit.*, p. 216.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 224.

structurelle dans laquelle il s'exprime : dans quel contexte objectif par rapport au pouvoir *immédiat* des hommes la personne s'exprime-t-elle, ou dans quelle situation de (même relative) liberté, non seulement de parler, mais *de penser* son expérience se trouve-t-elle³⁰⁰ ?

Elle montre l'importance de la prise en compte du contexte dans la fabrication des représentations, mais aussi dans l'énonciation d'un discours. Or, dans ma propre recherche, plusieurs éléments m'amènent à penser qu'il est nécessaire de prendre en compte les ambivalences du contexte dans l'analyse du discours. D'une part, j'ai montré que le contexte (culturel et politique) français du débat public autour du mariage gay et de l'adoption au moment de l'enquête était particulièrement hostile à l'homosexualité et aux études sur le genre et les sexualités. D'autre part, la manière de témoigner de l'impact de l'homophobie dans leur vie n'est pas la même entre les enquêtées interrogées avant ou après le débat public – les dernières témoignant de l'emprise très forte de l'hétérosexisme dans leur vie –, ce qui semble indiquer une grande influence du contexte sur les discours. Enfin, la situation d'entretien est chargée d'un rapport de pouvoir car elle a lieu en « mixité politique » avec une enquêtrice hétérosexuelle et issue du monde académique. Ces éléments m'incitent à reprendre à mon compte la célèbre question de Gayatri Chakravorty Spivak issue des études post-coloniales : « Les subalternes peuvent-elles parler ? » et ont donné corps à une seconde hypothèse principale (inductive) qui prend en compte le contexte d'énonciation dans l'analyse du discours : **Le contexte français (politique, juridique, social et culturel) et la situation d'entretien ne permettent pas aux mères lesbiennes d'avoir des discours et des pratiques revendiquant publiquement l'opposition aux normes du genre.**

2.3.2 L'infrapolitique et le texte public/caché comme outils d'analyse du discours dominé

2.3.2.1 L'infrapolitique : en-deçà du militantisme, la résistance à la domination

Pour analyser le discours subalterne, les outils conceptuels forgés par James C. Scott m'ont semblé les plus à même de rendre compte des pratiques et des discours des mères lesbiennes que j'ai interrogées, car son approche théorique évite une vision binaire de type « subversion *versus* reproduction des normes » ou « émancipation *versus* soumission ». Au contraire, les enquêtées font montre d'une grande réflexivité, de pragmatisme et d'une évaluation constante des risques encourus. L'infrapolitique est le concept proposé par James C.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 187.

Scott pour désigner « l'expression politique et la lutte culturelle voilée des groupes dominés qui ont de bonnes raisons de craindre d'avancer leur opinion ouvertement.³⁰¹ »

James C. Scott est un anthropologue anarchiste, professeur de sciences politiques et d'anthropologie à Yale (Etats-Unis). Il a réalisé son terrain d'ethnographie en Malaisie où il s'est attaché à observer les relations de pouvoirs entre riches et pauvres, notamment les stratégies de résistance quotidiennes des paysans à l'oppression. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne (1990)* est un ouvrage théorique sur les pratiques de résistance qui sont d'ordre infrapolitique. Le premier postulat de l'ouvrage est qu'il n'y a jamais d'adhésion pleine et entière des groupes dominés à l'idéologie de la domination³⁰². Il affirme au contraire qu'un système politique co-crée simultanément domination et résistance. L'absence de rébellion ouverte ne doit pas être comprise comme une adhésion passive, mais plutôt comme un intérêt bien compris de survie face à un pouvoir trop écrasant : « On ne trouvera la part principale de la vie politique des groupes dominés ni dans les actes ostensibles de défi collectif à l'égard des détenteurs du pouvoir, ni dans une obéissance complète face à l'hégémonie, mais plutôt dans un vaste territoire, encadré par ces deux bornes.³⁰³ » Pour étayer sa démonstration, il prend appui sur des exemples issus de différentes sociétés (époques, lieux) mais toutes en contexte tyrannique, c'est-à-dire où le rapport de pouvoir entre des groupes d'individus est le plus institutionnalisé. Il explicite cependant les utilisations possibles de ses outils théoriques en contexte démocratique, notamment dans les études sur le genre :

Les travaux consacrés à la domination par le genre [...] sont ici éclairants à plus d'un titre. Ils ont assez de points communs avec les exemples sur lesquels je m'appuie le plus pour être utiles. Néanmoins, les différences limitent les analogies qui peuvent en être déduites. Dans le cas des femmes, les relations de subordination sont en général plus intimes et personnelles ; la procréation commune et la vie familiale ont fait que la conceptualisation d'une existence entièrement séparée pour le groupe dominé nécessite une transformation bien plus radicale que dans le cas des serfs ou des esclaves. Les analogies se font aussi plus difficiles dans les contextes contemporains où le choix du conjoint est laissé libre et où les femmes jouissent de droits civiques et politiques.

L'infrapolitique permet de prendre en compte les actes qui n'entrent pas dans la définition du militantisme au sens strict mais n'en constituent pas moins des pratiques de résistance à la domination, et ceci sans aller dans un individualisme interactionniste qui isole l'individu. Les discours et pratiques de résistances sont en effet partagés dans des espaces

³⁰¹ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 200.

³⁰² James C. Scott s'oppose en cela au concept d'hégémonie culturelle de Gramsci, qui considère que la domination culturelle d'un groupe ou d'une classe amène les dominé-es à consentir à la domination.

³⁰³ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 153.

protégés du pouvoir en non mixité politique. En plus de la dimension institutionnalisée de la domination, son approche inclut la dimension « relationnelle » du pouvoir : ce n'est pas toujours une mécanique appliquée par des voies administratives qui abat son joug, la domination peut aussi venir, de manière contingente, de la part d'un individu dominant, « agent de la norme » hétérosexuelle. L'infrapolitique englobe dans son champ les enjeux matériels et symboliques (dignité), les pratiques actives et passives et les différents niveaux d'interprétation du discours. Qu'elles soient militantes ou non (très peu le sont sur le terrain réalisé), toutes les enquêtées font montre dans leur vie quotidienne d'actes de résistance à la norme dominante (et même à la loi), actes dont les conséquences négatives sont potentiellement limitées. Tout d'abord, elles ont fait en sorte d'avoir un·e enfant en allant contre l'idée que les gays et lesbiennes ne doivent pas avoir d'enfant. Ensuite, chaque choix de configuration familiale va à l'encontre d'une norme hétérosexuelle ou une autre, certains vont à l'encontre de la loi (aller à l'étranger pour le don de sperme médicalisé par exemple, trouver un·e gynécologue qui accepte de suivre leur parcours procréatif). D'autres pratiques, comme visibiliser la vie de famille auprès des différents interlocuteurs institutionnels ou non, relèvent à mon sens de la résistance infrapolitique aux normes du genre.

2.3.2.2 Le texte caché et le texte public : deux registres de discours en fonction du contexte d'énonciation

Le double concept « texte caché / texte public³⁰⁴ » développé par James C. Scott permet de d'analyser les ambivalences du discours. Le texte caché (critique de la domination) est celui qui est tenu à l'abri des rapports de pouvoir, le texte public (de complaisance avec le pouvoir, l'hétéronormativité) est au contraire celui qui est tenu en situation de rapport de pouvoir. Dans ces situations, le discours tenu sera, par nécessité, complaisant avec l'ordre établi et donnera l'illusion de l'adhésion à la domination. Si l'on se borne à étudier le discours public, on a toutes les chances de recueillir des propos qui « prennent comme base l'image flatteuse que les élites produisent d'elles-mêmes », nous dit Scott. C'est un biais méthodologique dans l'étude du pouvoir et de la résistance.

Sur le terrain étudié, le texte public peut apparaître dans de nombreuses situations de la vie quotidiennes (relations aux agents des institutions administratives, médicales, scolaires, juridiques...) qui peuvent être lourdes d'enjeux matériels (garde des enfants, filiation), mais aussi symboliques (dignité). Il peut prendre des formes diverses : mettre en avant la conformité

³⁰⁴ En anglais, « *hidden transcript / public transcript* ». Le terme *transcript* est traduit par « texte » ou « discours » dans le sens très large qui englobe les discours et les pratiques.

aux normes et les valeurs partagées (famille nucléaire, désir d'enfant, amour dans le couple conjugal), mais aussi rappeler la valeur d'égalité entre les personnes (donc entre les parents, entre les familles), taire ou minimiser le contexte homophobe/hétérosexiste.

Le texte caché, quant à lui, est plus difficile à appréhender. Sur le terrain de mon enquête, en contexte démocratique, le texte caché n'est pas « secret » car la vie militante et la critique de la société sont permises. Des ouvrages militants, scientifiques décrivent le sexisme et l'hétéronormativité et même décrivent une culture « gay et lesbienne³⁰⁵ », même *underground* (le crypto-gay³⁰⁶ par exemple), des associations ou collectifs formulent des revendications, des forums sur Internet permettent les échanges d'informations. En revanche, ce discours est illégitime dans un espace public qui peine à reconnaître les discriminations réelles et les rapports de pouvoir. Bien entendu, il est nécessaire d'interroger la nature de la situation d'entretien, d'une part, comme pour toute situation d'entretien, parce qu'il ne s'agit pas d'une situation où les protagonistes ont des places équivalentes du fait de l'enjeu de connaissance porté par l'enquête académique ; et, d'autre part, parce que l'enquêtrice étant hétérosexuelle (ce que la plupart des enquêtées savent ou parfois demandent), elle peut représenter l'ordre dominant aux yeux des enquêtées. La non-mixité de l'entretien transparait au détour de tournures de phrases qui m'indiquent l'existence d'un « milieu » dont je ne fais pas partie : « ce qui se dit dans le milieu », « tu sais, entre nous, on a une blague », « je ne sais pas ce qu'en dirait la communauté ». Le moment de l'entretien est-il plutôt une situation de pouvoir ou plutôt un lieu de confiance privilégié ? Est-ce que je recueille du discours caché ou bien du discours public ? Il est impossible de trancher catégoriquement ces questions, il est probable que le degré de confiance dépende de différents facteurs : le thème abordé, le positionnement politique de l'enquêtée, etc. Il me semble que la question en – toute – situation d'entretien n'est pas tant « qu'est-ce qu'elles cachent ? » mais plutôt « qu'est-ce qu'elles donnent à voir ? ».

James C. Scott indique que le texte caché peut apparaître, sous des formes déguisées, dans le texte public où il peut prendre les atours « [d]es rumeurs, ragots, légendes locales, plaisanteries, rituels, codes et autres euphémismes – soit une grande partie de la culture particulière des groupes dominés – rentrent dans ce schéma. » Méthodologiquement, il s'agit de révéler ce qui est dit à mots couverts en s'attachant à l'analyse de moments particuliers des

³⁰⁵ Didier ERIBON, Arnaud LERCH et Frédéric HABOURY, *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, op. cit.

³⁰⁶ Le « crypto gay » désigne une pratique d'allusions à la culture gay insérée de manière subtile dans des œuvres culturelles (principalement le cinéma) à destination d'un public minoritaire homosexuel averti et à la barbe du public majoritaire hétérosexuel profane.

entretiens et du discours : les moments où l'on rit (anecdotes), les lapsus et contradictions, les moments de narration, les figures de styles par exemple.

Conclusion

Il s'agit bien dans ce travail d'appréhender les mères lesbiennes comme à la fois prises dans un système de domination dans lequel elles ont une position minoritaire dominée et dotées de ressources sociales, économiques, culturelles et symboliques qui leur permettent d'agir dans et sur cette condition. Elles ont été rencontrées à un moment politique intense qui a exacerbé des antagonismes forts, mis en lumière les mécanismes de l'ordre du genre hétéronormatif et exposé – une nouvelle fois – l'ampleur de la résistance sociale à leurs familles.

Les éléments problématiques apportés ont permis de poser deux hypothèses principales :
1/ Les spécificités de la socialisation des lesbiennes et de la vie en famille lesboparentale prédisposent les mères lesbiennes à avoir et transmettre une approche critique des normes du genre.

2/ Le contexte français (politique, juridique, social et culturel) et la situation d'entretien ne permettent pas aux mères lesbiennes d'avoir des discours et des pratiques revendiquant publiquement l'opposition aux normes du genre.

Je présente dans le chapitre suivant la méthodologie d'enquête élaborée pour mettre à l'épreuve ces deux hypothèses.

Chapitre 3. Hypothèses et enquête

En me basant sur les deux hypothèses principales découlant du développement problématique exposé dans le chapitre précédent, je pose le corpus d'hypothèses suivant, dans lequel chaque hypothèse principale se décline en sous-hypothèses qui elles-mêmes se subdivisent jusqu'aux hypothèses de terrain. Ces dernières constituent les éléments concrets à rechercher et analyser dans le discours des enquêtées.

3.1 Premier corpus d'hypothèses : la position transgressive permet un point de vue critique des normes

Hypothèse principale 1 hypothético-déductive : la spécificité de la socialisation des lesbiennes et la spécificité de la vie en famille lesboparentale prédisposent les mères lesbiennes à avoir et transmettre une approche critique des normes du genre.

3.1.1 Sous-hypothèse 1 : la spécificité de la socialisation des lesbiennes : construction d'une identité lesbienne critique de l'hétéronormativité

Le fait de transgresser la norme de l'hétérosexualité permet aux lesbiennes de prendre conscience de la double contrainte du genre qui hiérarchise les sexes et les sexualités :

- une négation des différences généralement reconnues entre les hommes et les femmes ;
- une dénonciation du sexisme et de l'homophobie/lesbophobie ;
- un lien clairement établi entre sexisme et hétéronormativité ;

- une attention portée aux stéréotypes de genre véhiculés par les vêtements, les jouets, les livres.

Cette connaissance du fonctionnement du genre leur permet de s'en libérer :

- une identité de genre deshétérosexualisée ;
- la visibilité de leur homosexualité au sein de la famille/travail/sphère publique ;
- une revendication de modèles d'identité de genre plus libres et variés ;
- un environnement amical mixte hétéro- et homosexuel.

3.1.2 Sous-hypothèse 2 : la spécificité de la vie en famille lesboparentale : une éducation à l'égalité des sexes et des sexualités

Les modèles parentaux véhiculés sont caractérisés par des rôles peu différenciés et une absence de domination au sein du couple :

- une division du travail domestique égalitaire ;
- des rôles parentaux peu différenciés (travail parental égalitaire, termes de désignation et d'adresse équivalents).

La remise en cause du modèle familial hétérosexuel passe par une justification du mode de vie visant à dé-stigmatiser (banaliser) l'absence de différence des sexes :

- des discours relativisant les conséquences de l'absence de différence des sexes dans le couple parental (le fait d'avoir deux parents est plus important que d'avoir un père et une mère, des modèles masculins sont disponibles dans l'environnement proche) ;
- des arguments de justification des choix de conception de l'enfant qui montrent une résistance aux normes hétérosexuelles ;
- le choix de dire aux enfants la vérité sur leur conception : proposer un modèle inclusif de la variété des formes familiales ;
- l'affirmation de la banalité de la vie domestique ;
- la visibilité de la situation familiale dans la famille/à l'école/au travail/dans l'espace public.

L'éducation des enfants se caractérise par une attention à l'égalité entre les sexes et entre les sexualités :

- une éducation « démocratique » : le respect de la personnalité de l'enfant et la négociation ;
- une attention à ne pas proposer des activités et des objets stéréotypés (vêtements, jouets, livres, chambre) ;
- pas de socialisation différenciée garçon/fille ou de préférence sur le sexe des enfants ;
- l'accent mis sur l'autonomie (dans le sens d'auto-détermination des normes : la transgression des normes est possible).

3.2 Second corpus d'hypothèses : le discours des subalternes est illégitime

Hypothèse principale 2 inductive : le contexte français (politique, juridique, social et culturel) et la situation d'entretien ne permettent pas aux mères lesbiennes d'avoir des discours et des pratiques revendiquant publiquement l'opposition aux normes du genre.

3.2.1 Sous-hypothèse 1 : le contexte français : domination matérielle et symbolique de la lesboparentalité

Le contexte culturel et social se caractérise par une amélioration de la situation (banalisation de l'homosexualité) mais la société est toujours sexiste et hétérosexiste, les Manifs pour tous ont choqué :

- Faire un ou des *coming out* est toujours nécessaire et souvent difficile ;
- Les enquêtées constatent un regain de l'homophobie affichée, agressions, insultes : le climat social est objectivement hostile ;
- Les interactions dans la vie quotidienne sont marquées par un rapport de domination qui les rend aléatoires (la contingence rend vulnérable).

Contexte politique et juridique : la gauche a évité de présenter le mariage pour tous sous l'angle de la réforme sociale. Le Republicanisme français et les Manifs pour tous ont violemment réaffirmé la différence des sexes comme base de la société. La loi est toujours inégalitaire (accès à la filiation uniquement par le mariage, AMP interdite) :

- Il est impossible de revendiquer l'opposition aux normes du genre sans risquer l'accusation de « désymbolisation » (saper les fondements de la société) ;
- Il est nécessaire d'utiliser les outils juridiques disponibles pour protéger la cellule familiale (se marier, adopter les enfants) ;
- Il est nécessaire de se justifier en se référant à certaines normes hétérosexuelles (normalisation) : stratégie.

Contexte des mouvements politiques homosexuels : des revendications et des positionnements politiques hétérogènes (normalisation/radicaux), mais largement dominés par une stratégie de normalisation :

- Il est difficile de se situer dans un discours unifié de revendication politique ;
- Il est difficile de tenir des propos radicaux sur le changement social ;
- On constate une hétérogénéité de discours et de pratiques concernant le politique en général, le régime politique du genre (féminisme) et de sexualité en particulier.

La situation d'entretien est potentiellement chargée d'un rapport de pouvoir : en mixité politique avec une enquêtrice hétérosexuelle et issue du monde académique (position surplombante du savoir et de l'enquête, enjeu des conséquences possibles de l'enquête et donc de leur discours sur les connaissances sur l'homoparentalité) :

- deux types de discours sont recueillis en entretien : texte caché / texte public ;
- le texte public : comme pour toute situation d'entretien, l'enquêtée dévoile ce qu'elle estime dicible, recevable, non nuisible, voire utile pour elle-même ou une cause : lissage de la transgression ;
- le texte caché peut être présent sous deux formes : dévoilé à l'enquêtrice (récits de conception ou critique assumée des normes) ou bien sous une forme déguisée (humour, figures de style, anecdotes).

3.2.2 Sous-hypothèse 2 : les mères lesbiennes développent des discours et des pratiques de résistance aux normes d'ordre infrapolitique

L'éducation des enfants est tournée vers la protection :

- le genre « sur un fil » (« on ne va pas tenter le diable ») : enseigner les normes, éviter les écarts trop grands avec elles (« une fille de lesbienne qui fait du foot, c'est quand même un peu lourd ») ;
- la pédagogie intra familiale est une mise en cohérence de la famille dans la société : récits de conception sont inclusifs (insérés dans un modèle cohérent) et non explicitement critiques des normes.

Les mères lesbiennes développent des stratégies infrapolitiques de résistance à la domination :

- Elles dénoncent la domination en parlant à mots couverts ou ouverts ;
- La pédagogie intra et extra familiale est très développée ;
- Elles utilisent l'humour pour dénoncer sans se mettre en danger ;
- Leur prisme d'action se dessine sur deux axes : le dosage visibilité/discrétion ; le jeu avec la « limite ».

3.3 Protocole de mise à l'épreuve empirique

3.3.1 Démarche qualitative compréhensive : des entretiens semi-directifs

Pour mettre à l'épreuve ce corpus d'hypothèses, j'ai choisi de m'inscrire dans une démarche qualitative compréhensive (au sens weberien, c'est-à-dire en appréhendant les individus par le sens qu'ils donnent à leurs actions) puisque je procède par entretiens semi-directifs approfondis, de durée libre, qui se font en co-présence de l'enquêtrice et de l'enquêtée, l'enquêtrice cherchant à susciter le discours de l'enquêtée sur des thèmes choisis par elle³⁰⁷. Il s'agit de recueillir de manière exhaustive la variété des représentations qu'ont les mères lesbiennes des normes du genre et de la socialisation de genre de leurs enfants. Pour cela, il faut considérer chaque mère lesbienne rencontrée comme une représentante de la catégorie des

³⁰⁷ Salvador JUAN, *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*, Paris, PUF, 1999.

mères lesbiennes qui « peut condenser une grande partie du sens d'un phénomène social donné. »³⁰⁸ Dans cette démarche, le recueil d'informations se termine quand l'échantillon « sature », c'est-à-dire quand les entretiens ne révèlent plus d'information « nouvelle » pour l'enquêtrice³⁰⁹. La recherche portant sur les représentations et les pratiques de socialisation de genre, les entretiens visent à produire un discours modal (qui tend à traduire ce que pense le locuteur) et un discours référentiel (qui décrit l'état des choses)³¹⁰. Les entretiens effectués avec les mères constituent le mode principal de recueil de l'information³¹¹.

3.3.1.1 Déroulement des entretiens

Tous les entretiens ont eu lieu au domicile des enquêtées sauf un qui a été réalisé sur le lieu de travail d'une enquêtée. Chaque mère a été interrogée séparément. Les entretiens sont de durée variée (entre 1 h 30 et 3 h). Ils ont été enregistrés et intégralement retranscrits, donnant lieu à un livret d'un millier de pages.

Après un rappel du protocole de passation de l'entretien (enquête dans le cadre d'une recherche universitaire, anonymat des personnes et des lieux, durée et parole libre, entretien enregistré) et l'accord de l'enquêtée sur les modalités, une fiche de présentation est remplie par l'enquêtée afin de recueillir les données sociodémographiques qui serviront de variables d'interprétation des entretiens : âge, diplôme, profession, situation conjugale (célibataire, union libre, pacsées, mariées), nombre d'enfants, prénom et âge des enfants, procédure d'adoption en cours ou non, mode de procréation (IAD médicalisée [pays] ou artisanale, FIV, donneur connu / anonyme / coparentalité), statut de mère biologique et légale / non statutaire, place du donneur.

L'entretien porte sur trois axes principaux :

1. leur expérience personnelle en tant que lesbienne et mère lesbienne ;
2. les représentations qu'elles ont du genre et de l'orientation sexuelle et les pratiques dans l'organisation de la vie quotidienne ;
3. l'éducation des enfants : ce qu'elles souhaitent transmettre et les pratiques éducatives et pédagogiques.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 107.

³⁰⁹ Barney G. GLASER et Anselm Leonard STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, traduit par Kerralie OEUVRAY et Marc-Henry SOULET, Malakoff, Armand Colin, 2017.

³¹⁰ Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007.

³¹¹ *Ibid.*

Ces axes sont déclinés dans la grille d'entretien³¹² en différents thèmes concrets qui permettent de couvrir l'ensemble des champs de possible manifestation du genre dans leur histoire personnelle et dans leur vie quotidienne, sans avoir à utiliser le terme de « genre ». En effet, l'idée n'est pas tant de les faire discourir sur la manière dont elles comprennent le terme de « genre », ce qui serait un tout autre objet d'étude, mais bien d'analyser les discours sur la vie quotidienne au prisme du concept de genre en sociologie. Ces différents thèmes sont : l'enfance ; la vie amoureuse ; la construction du projet de famille ; la vie de couple et l'organisation domestique ; la place du donneur ; les réactions des gens dans la vie quotidienne ; l'éducation des enfants.

L'objectif est, dans la mesure du possible, d'avoir à poser le moins de questions directives possibles pour accéder au plus proche du discours spontané de l'enquêtée. La grille d'entretien se présente sous forme d'un tableau, chaque thème étant divisé en trois colonnes allant de gauche à droite du moins directif au plus directif. Chaque thème est donc abordé par une sollicitation très peu directive, par exemple : « Parlez-moi de votre enfance » ou « Racontez-moi votre histoire amoureuse », qui permet à l'enquêtée de s'exprimer librement. La deuxième colonne permet de relancer l'enquêtée en cas de blocage ou d'épuisement du discours, sur un thème plus précis mais toujours ouvert, par exemple « Parlez-moi de votre scolarité » ou « Racontez-moi comment vous vous êtes rendue compte que vous préférez les filles ». La troisième colonne liste des questions fermées qui déclinent toutes les informations que l'enquêtrice doit collecter et sert à pointer toutes ces informations au moment où elles apparaissent dans le discours afin de pouvoir demander des précisions si certains renseignements manquent.

L'enfance	Parlez-moi de votre histoire familiale.	Où avez-vous grandi ?
		Quel(s) métier(s) faisaient vos parents ?
		Venez-vous d'une famille croyante ?
		Êtes-vous croyante vous-même ? Praticante ?
	Parlez-moi de votre scolarité.	Étiez-vous à l'école publique/privée ?
		Parlez-moi de vos camarades de jeux.
		Quelles études avez-vous suivies ?
		Quel est votre métier aujourd'hui ?
	Êtes-vous satisfaite de votre métier ?	

Extrait de la grille d'entretien.

³¹² Voir *Infra*, Annexes, « Grille d'entretien », p. 311.

3.3.2 L'observation : relevé de type ethnographique des chambres d'enfants

Le second mode de collecte des données de terrain, à usage complémentaire, consiste en un relevé de type ethnographique par observation de la chambre des enfants. Considérant d'une part que les objets sont porteurs de symboles et qu'ils participent à la construction de l'identité sexuée en même temps qu'ils la valident³¹³ et, d'autre part, que les objets spécifiques à l'enfance sont en grande partie, et ce dès la naissance, très différenciés d'un point de vue sexué³¹⁴, nous envisagerons la chambre d'enfant comme révélatrice de l'univers matériel sexué proposé aux enfants³¹⁵. Il s'agit d'objectiver la socialisation de genre à travers l'aménagement de leur chambre, en considérant que les parents prennent une part active dans le choix ou le filtrage des objets destinés spécifiquement à leurs enfants³¹⁶. Dans cette perspective, c'est bien le contrôle et l'influence parentaux exercés sur la culture matérielle proposée aux enfants qui sont étudiés, et non les choix personnels des enfants ou bien l'usage qu'ils en ont réellement.

Ce recueil de données complémentaire a deux intérêts majeurs : confronter les pratiques aux discours recueillis et apporter une dimension supplémentaire à l'interprétation des discours des mères. Les entretiens ne suffisent pas toujours à produire un discours référentiel qui rende compte des pratiques réelles, il est donc important de pouvoir observer l'état des choses, ce qui permet d'illustrer le discours et éventuellement d'en mesurer le décalage avec les critères de l'enquêtrice, objectivés dans une grille d'observation³¹⁷.

Il s'agit d'observer l'apparence des chambres d'enfants et des objets spécifiques à l'enfance qui y sont conservés afin d'y repérer les marqueurs de genre. Mona Zegaï a identifié, à partir des catalogues de jouets, des caractéristiques réservées aux jouets destinés aux filles (par exemple les couleurs rose et violet clair, des motifs tels que les fleurs ou les étoiles, des thématiques comme les princesses, le ménage, le maquillage) et d'autres réservées aux jouets destinés aux garçons (par exemple le rouge, le bleu foncé, le gris ou le noir, les motifs de flammes

³¹³ Élisabeth ANSTETT, *Les objets ont-ils un genre ? Culture matérielle et production sociale des identités sexuées*, Paris, Armand Colin, 2012.

³¹⁴ Mona ZEGAÏ, « La fabrique des genres à travers le jouet », *Chantiers Politiques*, 2008, n° 6, pp. 112-120 ; Sylvie CROMER, Sandrine DAUPHIN et Delphine NAUDIER, « L'enfance, laboratoire du genre », *op. cit.*

³¹⁵ Catherine ROLLET et Agnès PELAGE, « Préparer une chambre pour l'enfant à venir, un enjeu de genre ? », *Strenæ. [en ligne]*, 2014, n° 7 ; Mona ZEGAÏ, « Du jeu dans les catégories de genre ? Le jouet comme outil de socialisation sexuée et de définition du champ des possibles au centre des interactions familiales », in Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO (dir.), *Enfance et genre : de la construction sociale des rapports de genre et ses conséquences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2014, pp. 83-108.

³¹⁶ Mona ZEGAÏ, « La fabrique des genres à travers le jouet », *op. cit.*

³¹⁷ Voir *Infra*, Annexes, « Grille d'observation des chambres », p. 315.

ou de flèches, les thématiques de véhicules ou super héros)³¹⁸. A partir de cette classification, il est possible de repérer ces caractéristiques en observant les chambres et de les signaler dans une grille pourvue de trois colonnes : féminin, masculin et autre. La colonne « autre » est renseignée à chaque fois qu'un élément n'est pas défini comme spécifiquement masculin ou féminin selon la classification des jouets de Mona Zegaï.

Catherine Rollet-Echalier, Agnès Pelage, Anne Paillet, Carole Brugeilles, Sara Brachet, Olivia Samuel ont montré que les parents diplômés de l'enseignement supérieur proposent des chambres séparées pour les filles et les garçons, des espaces de sommeil « neutres » mais un matériel de puériculture et des vêtements sexués³¹⁹. Elles montrent aussi qu'une masculinisation d'un environnement féminin est plus acceptée que la féminisation d'un espace masculin. Je pose l'hypothèse que, dans ces conditions, le « neutre » n'existe pas tant que le « masculin neutre ». En effet, la dissymétrie du genre implique qu'une petite fille à qui on propose un environnement « neutre » est entraînée sur le terrain du masculin, un masculin générique pensé comme neutre. En revanche, un petit garçon qui joue avec des jouets « masculin neutre » n'expérimente pas l'entrée dans un nouveau champ d'identification. Un environnement « neutre » serait à mon sens un environnement « mixte », c'est-à-dire caractérisé par du féminin, du masculin et du masculin neutre.

Pour mesurer le degré de « sexuation » entretenu dans ces pièces, il est nécessaire de construire des indicateurs qui permettront de classer et de qualifier les objets et les intérieurs soit du côté « typé féminin ou masculin », soit « peu typé ».

Ce qui est observé :

- le décor : papiers peints, rideaux, moquette, tapis, images, mobiles, coussins, cadres ;
- les objets techniques : mobilier (lit, fauteuil, étagères, commode, porte-manteau) ;
- les objets ludiques et éducatifs : jouets, jeux, livres, bibelots, affaires scolaires.

³¹⁸ Mona ZEGAÏ, « La mise en scène de la différence des sexes dans les jouets et leurs espaces de commercialisation », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, pp. 35-54 ; Mona ZEGAÏ, « Les injonctions normatives dans les catalogues de jouets », *Bulletin du Laboratoire Printemps*, 2009, pp. 5-6.

³¹⁹ Catherine ROLLET et Agnès PELAGE, « Préparer une chambre pour l'enfant à venir, un enjeu de genre ? », *op. cit.* ; Agnès PELAGE, Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « "Alors c'est quoi, une fille ou un garçon ?" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, n° 214, pp. 30-45 ; Catherine ROLLET-ECHALIER, Agnès PELAGE, Anne PAILLET, Carole BRUGEILLES, Sara BRACHET et Olivia SAMUEL, « Préparer la naissance : une affaire de genre », *Politiques sociales et familiales*, 2014, vol. 116, n° 1, pp. 5-14 ; Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Agnès PELAGE, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « 5 - Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », *op. cit.*

Ce qui est évalué :

- les couleurs, les formes dominantes, les motifs ;
- l'usage sexué spécifique masculin ou féminin / usage non spécifique « masculin neutre » ;
- la correspondance ou non des objets à usage sexué avec le sexe de l'enfant concerné.

Nom de l'enfant : Marjanne		Sexe : F		Âge : 14 mois	
		Couleurs et motifs filles	Couleurs et motifs garçons	Autre (masculin neutre)	Correspondance avec le sexe de l'enfant
Décor	Mur : peinture / papier peint		Bleu foncé		non
	Tissus / Rideaux			Orange	
	Sol : Moquette / tapis	Tapis violet		Bois	oui

Extrait de la grille d'observation³²⁰.

3.4 Recrutement, terrain et échantillon

3.4.1 Enquête : recrutement et relances ; déplacements et conditions d'entretiens

3.4.1.1 Les critères de recrutement

Afin d'avoir un échantillon le plus homogène possible, j'ai choisi de n'interroger que des femmes ayant conçu leur(s) enfant(s) dans un contexte homoparental, c'est-à-dire dans un projet parental élaboré par un couple de femmes (qui peut être en coparentalité avec un autre couple homosexuel ou avec une personne homo ou hétérosexuelle seule) ou par une lesbienne célibataire. J'ai donc exclu les couples de femmes élevant un ou des enfant(s) exclusivement conçu-e(s) lors d'une précédente relation hétérosexuelle, car j'ai considéré que la justification des choix dans la construction familiale, notamment la question de la place du donneur, est

³²⁰ Voir *Infra*, Annexes, « Grille d'observation des chambres », p. 315.

importante pour comprendre les représentations du genre. Les configurations « mixtes » comprenant à la fois des enfants conçus en contexte hétéroparental et d'autres en contexte homoparental étaient donc éligibles. Puisqu'une partie de l'enquête se concentre sur le rôle et l'influence des parents sur l'environnement matériel proposé aux enfants, les enfants des familles interrogées devaient avoir un âge compris entre 0 et 15 ans, ceci afin de pouvoir observer les enjeux de la socialisation jusqu'au collège.

Différentes variables dans les configurations familiales peuvent avoir une incidence en termes de genre sur les représentations et pratiques ; il a donc été nécessaire de prendre en compte et de faire varier dans le recrutement les structures familiales (monoparentale, biparentale – couple de mères ou coparentalité d'une lesbienne avec un homme –, pluriparentale – plus de deux parents), et le sexe des enfants (et la composition des fratries : fille(s), garçon(s), fille(s) et garçon(s)). Les couples de lesbiennes séparées étaient également éligibles pour l'enquête.

3.4.1.2 Modes de recrutement

L'enquête de terrain a été menée entre 2011 et 2014, en deux séquences : l'une pendant mon master d'avril 2011 à avril 2012 ; l'autre pour l'enquête de thèse de décembre 2013 à décembre 2014.

L'accès au terrain est d'abord facilité par un réseau de connaissances. Six couples ont été interrogés pour ma recherche de master entre avril 2011 et avril 2012, parmi eux, deux couples étaient des connaissances directes de l'enquêtrice, trois couples ont été contactés par l'intermédiaire de connaissances en commun (notamment un couple d'enquêtées a permis d'entrer en contact avec un autre couple) et un couple a été sollicité suite à la rencontre fortuite d'un co-père ayant un enfant avec un couple de femmes. Cette période et cette méthode de recrutement se sont avérées très favorables à l'enquête : les six couples sollicités ont accepté de participer à l'enquête sans hésitation, voire avec enthousiasme. « Nous sommes heureuses de faire avancer la science » m'a-t-on dit à mon arrivée chez un des couples pour des entretiens. Les deux premiers entretiens en 2011 (Famille A) ont été menés à titre exploratoire afin de tester et d'améliorer le guide d'entretien ; ils n'ont donc pas suivi la même grille que les autres mais sont exploitables sur les thématiques communes. La grille d'entretien est restée inchangée par la suite.

La seconde phase de terrain a eu lieu entre décembre 2013 et décembre 2014. Dans un premier temps, j'ai à nouveau procédé en sollicitant mon réseau de connaissances : un e-mail

expliquant le cadre de la recherche et les critères de recrutement, accompagné d'un message destiné aux éventuelles enquêtées a été envoyé en décembre 2013 à l'ensemble de mes connaissances. Cet e-mail a circulé sans que j'aie toujours de visibilité sur le cheminement de la demande. Plusieurs réponses mentionnaient les personnes intermédiaires, certaines d'entre elles m'étaient inconnues. Cet envoi a donné lieu à une vingt-trois nouveaux entretiens dans douze familles différentes entre décembre et mai 2014., Les retours émanaient en majorité de couples de femmes ayant des enfants entre 0 et 4 ans issus d'IAD médicalisée avec donneur anonyme (huit familles sur douze) et dès le mois de février j'ai relancé mon réseau et l'antenne régionale normande de l'association homoparentale Les Enfants d'Arc-en-Ciel – qui avait eu connaissance de ma recherche et m'avait contactée –, avec des critères de recrutement plus restrictifs (familles en co-parentalité, enfants de plus de 10 ans), sans résultat. Une nouvelle relance en juin, en demandant cette fois à l'association Les Enfants d'Arc-en-Ciel au niveau national³²¹ (une enquêtée faisait partie du bureau et se portait garante du bon déroulement des entretiens) de relayer auprès des 3000 personnes utilisatrices, a donné lieu aux réponses de trois familles qui ne remplissaient pas les critères requis. J'ai effectué une dernière relance en novembre 2014 auprès des réseaux des associations d'homoparents les Enfants d'Arc-en-Ciel (réseau régional Normandie et national) et l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens³²² (APGL) qui ont relayé à leurs adhérent.es. Cette nouvelle tentative a généré les réponses de quatre familles hors critères, une prise de contact qui n'a pas eu de suite après un premier échange par e-mail malgré deux relances, une prise de rendez-vous avec une famille en coparentalité qui n'a pu aboutir pour des questions de problèmes de santé que je traversais et un seul entretien abouti en décembre. A la suite de cet entretien, j'ai cessé la recherche de participantes et je n'ai pas non plus reçu de nouvelles propositions.

Il est évident que le recrutement lors de la seconde phase de terrain n'a pas bénéficié des mêmes circonstances : plus les liens de réseau s'éloignaient et moins la participation à l'enquête semblait attractive. En outre, le contexte politique a pu avoir une incidence sur le recrutement, car la deuxième phase de recrutement a coïncidé avec le projet de loi de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, d'ouvrir le mariage aux couples de personnes de même sexe et l'homoparentalité en tant que question de société a tenu le haut de l'affiche durant ces quelques mois allant de novembre 2013 – ouverture des auditions d'expert.es à l'Assemblée nationale –

³²¹ L'association Les Enfants d'Arc-en-Ciel possède des antennes régionales et un forum de discussions en ligne réservés aux homoparents qui compte 3300 utilisateurs et environ 600 connexions par jour (d'après une membre du bureau en 2014).

³²² L'Association des Parents gays et lesbiens (APGL) propose aux chercheurs et chercheuses, sous certaines conditions (respecter l'anonymat des personnes enquêtées et faire connaître à l'APGL les résultats de la recherche), de recruter parmi leurs 2000 adhérents en passant une annonce grâce à leur *mailing list* et leur *newsletter* mensuelle.

à mai 2014 – promulgation de la loi³²³. Or, on a vu que cette période a été très éprouvante pour les personnes concernées, d’une part à cause de l’abondance de commentaires et de la violence des propos tenus, et d’autre part à cause de la forte sollicitation des médias cherchant des témoignages de familles homoparentales. Les associations homoparentales et les forums destinés aux homoparents ont été pris d’assaut par les journalistes, mais aussi par des nombreuses personnes aux statuts divers qui se sont intéressées à l’homoparentalité pour des recherches scolaires, universitaires ou professionnelles. Les abonné.es ont décrit des sollicitations quotidiennes pour des interviews d’opinion, des témoignages, des entretiens pour des enquêtes, dans lesquelles se sont mêlées mes propres demandes de recrutement. On peut comprendre qu’une certaine lassitude et aussi de la méfiance se soient installées parmi ces familles transformées en objet d’étude et de curiosité à un niveau national.

3.4.2. Résultats : échantillon et tris à plat des données sociodémographiques

L’échantillon final se compose de trente-six entretiens individuels auprès de mères lesbiennes issues de dix-neuf familles différentes : seize couples cohabitants et un couple séparé dont chacune des membres a été interrogée (Familles A à Q) et deux mères seules (Familles R et S).

3.4.2.1 Variables sociodémographiques

Bien que cela n’ait pas été un critère de recrutement, l’échantillon peut être qualifié d’homogène au niveau de ses caractéristiques sociodémographiques. Les trente-six personnes enquêtées sont des femmes très majoritairement blanches (35) et cis-genre (35), une seule d’entre elles est racisée³²⁴ et une seule est trans non binaire³²⁵. Elles sont âgées de 29 à 50 ans.

³²³ Les mouvements d’opposition à l’institutionnalisation des familles homoparentales ont continué jusqu’à aujourd’hui à relancer régulièrement la polémique et à organiser des rassemblements sur des sujets plus ou moins liés à l’homoparentalité, faisant perdurer un climat hostile pour ces familles.

³²⁴ Ce terme est employé pour indiquer que c’est bien par un processus de « racialisation » – issue de l’idéologie raciste – que les personnes sont perçues et non par l’appartenance objective à une « race ». Selon la perspective théorique de Colette Guillaumin, le rapport social de domination précède la « marque » (par exemple la couleur de peau) qui va servir de support de différenciation entre groupe dominant et groupe dominé. Colette GUILLAUMIN, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, *op. cit.*

³²⁵ Cis-genre : personne dont l’identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance ; trans : personne dont l’identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance ; « non binaire » signifie qu’elle ne s’identifie pas à l’autre sexe, mais quelle n’entre pas dans la bicatégorisation homme/femme.

De 25 à 29	4
De 30 à 34 ans	4
De 35 à 39 ans	10
De 40 à 44 ans	11
45 à 50 ans	7
Total	36

Répartition des enquêtées par âge (effectifs).

Dans mon échantillon, les femmes sont devenues mères en moyenne à 35,8 ans pour l'ensemble des enquêtées et à 35,1 ans pour les femmes qui ont porté les enfants. Elles ont eu leurs enfants plus tard que la moyenne nationale en France qui est de 28,1 ans pour l'ensemble des femmes³²⁶, même si on sait que les études supérieures retardent l'arrivée d'un premier enfant (29,6 ans pour la moyenne des femmes en France). Concernant les données sur les lesbiennes, la recherche de Martine Gross, Jérôme Courduriès et Ainhoa de Federico en 2012³²⁷ indiquait une moyenne à 32 ans pour les femmes enquêtées.

	Ensemble	Mères qui ont porté le premier enfant
De 25 à 29	5	1
De 30 à 34 ans	8	7
De 35 à 39 ans	16	10
De 40 à 44 ans	5	2
45 à 50 ans	2	0
Total	36	20

Répartition des enquêtées par âge auquel elles sont devenues mères (arrivée du premier enfant).

Les participantes à l'enquête sont très diplômées : non seulement trente-quatre d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur, mais de surcroît leur niveau de diplôme est

³²⁶ Selon les données INSEE 2013 du recensement de 2012. Sabrina VOLANT, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *Insee Première*, 2017, n° 1642.

³²⁷ Martine GROSS, Jérôme COURDURIÈS et Ainhoa de FEDERICO, « Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales », *op. cit.*

très élevé. Vingt-trois d'entre elles sont détentrices d'un diplôme de niveau Bac+5, neuf d'un diplôme de niveau Bac+3 et deux d'un doctorat.

Moins du bac	1
Bac	1
Premier cycle universitaire (Licence, BTS, Bac +3)	9
Deuxième cycle universitaire (Master, Bac +5)	23
Troisième cycle universitaire (Doctorat, Bac +8)	2
Total	36

Répartition des enquêtées par niveau de diplôme (effectifs).

Sur ce critère, l'échantillon est très disproportionné par rapport aux données nationales disponibles. Nous avons vu que l'enquête *Famille et Logements* menée par l'INED en 2011 a montré que les femmes se déclarant en couple de même sexe sont en moyenne plus diplômées que les femmes en couples de sexe différent. Si on compare les données de l'enquête *Famille et Logements* et celles de mon enquête, on constate que les femmes diplômées des deuxième et troisième cycles universitaires sont largement surreprésentées (entre deux et trois fois plus) alors que les femmes disposant du Bac ou moins, qui représentent la moitié des femmes en couple de même sexe pour l'INED, sont ici en proportion insignifiante (dix fois moins). En termes de niveau de diplôme, l'échantillon de l'enquête n'est pas représentatif des lesbiennes au niveau national, d'après l'enquête de l'INED en 2011. Cela pose une question : la surreprésentation des niveaux élevés d'études a-t-elle un rapport avec l'homoparentalité (il faudrait un capital scolaire plus important pour transgresser l'hétéronormativité en matière de parentalité) ou bien/et est-ce un biais classique en sociologie (seules les personnes les mieux dotées au niveau éducatif acceptent de répondre à des enquêtes ou sont motivées pour le faire) ? On manque d'éléments pour répondre à cette question qui se retrouve, jusqu'ici, dans toutes les études françaises sur l'homoparentalité.

	<i>Enquêtées</i>	<i>Femmes en couples de même sexe en France</i> <i>Enquête Famille et logement 2011</i>
<i>Moins du bac</i>	2,8	29,9
<i>Bac</i>	2,8	23,1
<i>Premier cycle universitaire</i>	25	20,9
<i>Deuxième et troisième cycles universitaires</i>	69,4	26,1
<i>Total</i>	100	100

Répartition des enquêtées par niveau de diplôme et comparaison avec les données de l'enquête Famille et logements 2011.

Sur le plan professionnel, les participantes à l'enquête font très majoritairement partie des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) « professions intermédiaires » (17 dont 2 inactives au moment de l'entretien) et « cadres et professions intellectuelles supérieures » (15), seules deux sont employées et une artiste indépendante.

<i>Agricultrices</i>	0
<i>Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprises</i>	1
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	17
<i>Professions intermédiaires</i>	15
<i>Employées</i>	3
<i>Ouvrières</i>	0
<i>Jamais travaillé</i>	0
<i>Total</i>	36

Répartition des enquêtées par PCS (effectifs).

Là encore, si on compare avec les données de l'enquête *Famille et Logements* de 2011 concernant les femmes en couple de même sexe, ce sont les catégories les plus favorisées qui sont largement surreprésentées dans mon échantillon : les enquêtées appartenant à la PCS « Cadres et professions intellectuelles supérieures » sont plus de deux fois plus nombreuses que la moyenne nationale des lesbiennes, celles des « Professions intermédiaires » sont un quart

plus nombreuses. Au contraire, les « employées » sont sous-représentées, les agricultrices, les ouvrières et les femmes n'ayant jamais travaillé inexistantes.

	<i>Enquêtées</i>	<i>Femmes en couples de même sexe - Enquête Famille et logement 2011</i>
<i>Agricultrices</i>	0	0,6
<i>Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprises</i>	2,8	4,7
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	47,22	20,9
<i>Professions intermédiaires</i>	41,67	32,2
<i>Employées</i>	8,33	25,4
<i>Ouvrières</i>	0	10,8
<i>Jamais travaillé</i>	0	5,4
<i>Total</i>	100	100

Répartition des enquêtées par PCS (pourcentages) et comparaison avec les données de l'enquête Famille et logement de 2011.

Quant aux secteurs d'activité dont relèvent les enquêtées, il n'est pas possible de les détailler parfaitement car certaines n'ont donné qu'un intitulé de poste sans préciser le secteur d'activité de leur entreprise particulière. Sans prétendre à un classement strict dans des catégories statistiques, il est cependant intéressant de relever certaines caractéristiques marquantes de la composition de l'échantillon : douze des enquêtées travaillent dans l'enseignement ou la recherche, dix dans le domaine culturel ou artistique et cinq dans le secteur médico-social ou social. Cette relative concentration des secteurs d'activités représentés est difficile à interpréter sur un petit échantillon. Elle peut illustrer la division sexuée du travail productif avec une plus forte présence des femmes dans les métiers du soin et de l'enseignement. Cela peut venir du recrutement par effet boule de neige, qui, passant par des réseaux d'interconnaissances, sollicite des milieux sociaux homogènes. On remarque que les professions en lien avec le public sont très représentées : cet élément a de l'importance dans les entretiens, car la prise en charge d'un public semble influencer fortement la décision de ne pas parler de leur vie de famille au travail, de crainte que cette information ne devienne un

obstacle à l'exercice de leur travail (soit parce qu'elles deviendraient l'objet de moquerie du public, soit parce que leurs collègues ou l'administration pourraient s'en servir pour les brimer).

ENSEIGNEMENT / RECHERCHE	12
<i>Enseignante en collège-lycée</i>	6
<i>Enseignante en collège-lycée agrégée</i>	3
<i>Enseignante-chercheuse</i>	2
<i>Enseignante en École d'art</i>	1
SECTEUR CULTUREL ARTISTIQUE	10
<i>Musicienne</i>	2
<i>Journaliste / Vidéaste</i>	1
<i>Technicienne du spectacle vivant</i>	1
<i>Traductrice / Metteuse en scène / Actrice</i>	1
<i>Opératrice de prise de vue / Cameraman</i>	1
<i>Muséographe</i>	1
<i>Réalisatrice audiovisuelle</i>	1
<i>Administration de la culture</i>	1
<i>Graphiste / Photographe indépendante</i>	1
TRAVAIL SOCIAL ET SANTÉ	4
<i>Éducatrice spécialisée</i>	2
<i>Directrice d'Établissement social</i>	1
<i>Management d'équipes médico-sociales</i>	1

AUTRE	8
<i>Ingénieure géologue</i>	<i>1</i>
<i>Cadre Structures sportives</i>	<i>1</i>
<i>Assistante maternelle</i>	<i>1</i>
<i>Informaticienne</i>	<i>1</i>
<i>Cheffe de produit</i>	<i>1</i>
<i>Cheffe de groupe marketing</i>	<i>1</i>
<i>Responsable contrôle de gestion</i>	<i>1</i>
<i>Webmaster</i>	<i>1</i>
ADMINISTRATION FONCTION PUBLIQUE	2
<i>Cadre de la fonction publique</i>	<i>1</i>
<i>Fonctionnaire de police</i>	<i>1</i>

Répartition des enquêtées par secteur professionnel.

3.4.2.2 Configurations familiales

Parmi les choix de construction familiale, seule une famille émane d'une femme célibataire qui a procédé par insémination artisanale avec un donneur connu, en coparentalité avec un père gay en couple. Les dix-huit autres sont des projets de couple, dont onze ont choisi l'insémination artificielle médicalisée avec donneur inconnu à l'étranger (9 en Belgique et 2 en Espagne, l'un des couples pour un don d'embryons). Parmi les sept dernières, qui ont toutes choisi le recours à un donneur connu, cinq ont fait une insémination artificielle artisanale, dont un couple en coparentalité avec un père gay en couple et deux de manière médicalisée (pour des raisons médicales et non par principe), dont une coparentalité avec un couple de pères. Plusieurs configurations ou modes de procréation sont donc absents de l'échantillon : aucune famille n'a eu ses enfants par adoption, aucune n'a opté pour le coït avec le donneur, aucune n'a choisi le don de sperme semi-anonyme comme le proposent certains pays (Pays-Bas, Danemark). Quand elles ont des enfants issus de grossesses différentes, les femmes ont choisi

le même mode de procréation pour tous les enfants³²⁸ (sauf une qui avait un enfant d'une relation hétérosexuelle antérieure). Dans la famille H, les deux mères ont porté un enfant et sont simultanément mères de naissance et mères non statutaires, c'est également le projet de la famille P (deuxième mère enceinte au moment de l'entretien).

	Donneur anonyme	Donneur connu	Coparentalité
Femme célibataire			1 famille avec un père (en couple gay)
Couple de femmes	11 familles	5 familles	1 famille avec un père (en couple gay) 1 famille avec un couple de pères
Total	11 familles	5 familles	3 familles

Répartition des familles en fonction de la structure familiale.

Concernant les familles en coparentalité³²⁹, dans la famille B, le couple de mères garde l'enfant au quotidien et le père – environ – la moitié des vacances et un weekend sur deux ; la famille P (couple de mères et couple de pères) a organisé une garde partagée à égalité entre les deux foyers ; dans la famille R, l'enfant est gardé plutôt par sa mère avec la prévision d'arriver à une garde à égalité. Le père de la famille B a été interrogé avec une grille d'entretien adaptée, les autres pères n'ont pas été interrogés pour différentes raisons : un couple n'a finalement pas donné le contact du couple de pères comme prévu (plus de réponse aux e-mails) ; pour les deux autres familles en coparentalité, les mauvaises relations entre la ou les mères et le père de l'enfant rendaient le contact impossible.

Au moment de l'enquête, un couple (F) vit séparé depuis la grossesse et pratique une garde alternée de l'enfant ; une mère (S) élève seule sa fille conçue quand elle était en couple avec une co-mère, cette dernière n'a pas conservé ce statut à la séparation, mais est devenue marraine (elle n'a pas été interrogée). Une partie du terrain (familles A à F) a été effectuée avant le vote de la loi Taubira et l'autre partie après (G à S). Sur les onze couples interrogés en 2014 (G à Q), six sont mariés au moment de l'entretien, dont un (Q) a déjà finalisé l'adoption des enfants par la mère jusqu'alors non statutaire.

³²⁸ Comme le constatent Martine Gross, Jérôme Courduriés et Ainhoa de Federico dans leur enquête en 2012 mais contrairement au terrain de Virginie Descoutures au début des années 2000.

³²⁹ Concernant la famille G, Seule la première fille de Samia, issue d'une relation hétérosexuelle antérieure est gardée parfois par son père. Cependant, les relations entre Samia et son ex-mari sont extrêmement détériorées suite à la réaction très violente et lesbophobe de celui-ci à la séparation. Je ne considère pas cette famille en co-parentalité pour mon enquête car la garde de l'enfant n'est pas issue d'un projet homoparental et parce que les mères ne m'ont donné aucun élément sur l'organisation de la garde de l'enfant.

	Mères	Statut parental	Statut conjugal	Enfants	Sexes fratries	Mode de conception et place du donneur
A	Edith 36 ans	MDN	Union libre	Agathe 2 ans	Fille	IAD artisanale - Donneur connu (ami) n'ayant pas reconnu l'enfant
	Lise 39 ans	MNS				
B	Pascale 40 ans	MDN	Union libre	Laure 4 ans	Fille	IAD artisanale - Coparentalité avec le donneur (en couple gay)
	Cathy 33 ans	MNS				
C	Séverine 41 ans	MP	Union libre	Lily 2 ans Adèle 2 ans (jumelles)	Filles	IAD médicalisée don d'embryons (Espagne) - Donneurs inconnus
	Marion 38 ans	MNS				
D	Laurence 40 ans	MDN	Pacs	Alexandre 7 ans Charlotte 7 ans (jumeau/jumelle)	Mixte	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu
	Émilie 46 ans	MNS				
E	Adeline 37 ans	MDN	Pacs	Lison 3 ans	Fille	IAD artisanale - Donneur connu (Internet) n'ayant pas reconnu l'enfant
	Clara 48 ans	MNS				
F	Anna 37 ans	MDN	Séparées	Cléo 3 ans	Fille	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu
	Rachel 29 ans	MNS				

Débat public sur la Mariage pour tou-tes						
G	Samia 44 ans	MDN Carmen	Union libre	Carmen 11 ans	Mixte	Relation hétérosexuelle – Résidence monoparentale
	Joris 44 ans	Belle-mère		Manon 7 ans		IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu
H	Sylvaine 34 ans	MDN / MNS	Mariées	Abigaëlle 4 ans	Filles	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu (même donneur)
	Lucie 34 ans	MNS / MDN		Romane 2 ans		
I	Maxime 37 ans	MDN	Mariées	Thais 2 ans	Garçons	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu (même donneur)
	Tita 44 ans	MNS		Nils 5 mois		
J	Lorraine 33 ans	MDN	Mariées	Sacha 1 an	Fille	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur inconnu
	Pauline 29 ans	MNS				
K	Fanny 40 ans	MDN	Union libre	Victor 2 ans	Garçon	IAD médicalisée (Belgique) - Donneur Inconnu
	Sabrina 45 ans	MNS				
L	Esther 45 ans	MDN	Pacs	Aurore 10 ans	Filles	IAD médicalisée (Belgique) – Donneurs inconnus (donneurs différents)
	Manue 48 ans	MNS		Alice 7 ans Baya 7 ans (jumelles)		

M	Julie 38 ans	MNS	Mariées	Robinson 8 mois	Garçon	IAD artisanale – Donneur connu (Internet) n’ayant pas reconnu l’enfant
	Gloria 37 ans	MDN				
N	Clarisse 50 ans	MNS	Union libre	Gabrielle 1 an	Fille	IAD médicalisée (Espagne) – Donneur connu (ami) n’ayant pas reconnu l’enfant
	Perrine 41 ans	MDN				
O	Gaëlle 41 ans	MDN	Mariées	Marius 1 an	Garçon	IAD médicalisée (Espagne) – Donneur inconnu
	Hélène 41 ans	MNS				
P	Solange 39 ans	MDN	Union libre	Bérénice 1 an	Fille	IAD médicalisée (Espagne) – Coparentalité avec le couple de pères
	Doriane 36 ans	MNS				
Q	Mathilde 29 ans	ML par adoption	Mariées	Ava 3 ans James 1 an	Mixte	IAD médicalisée (Belgique) – Donneur inconnu (même donneur)
	Colette 29 ans	MDN				
R	Valentine 42 ans	MDN	Célibataire	Noé 2 ans	Garçon	IAD artisanale – Coparentalité avec père (compagnon du père en coparentalité d’un autre enfant)
S	Antonia 47 ans	MDN	Célibataire	Joséphine 11 ans	Fille	IAD artisanale – Donneur connu (ami) n’ayant pas reconnu l’enfant

Synthèse des configurations familiales – Lire : MDN = mère de naissance ; MNS = Mère non statutaire ; ML par adoption = mère légale par adoption des enfants de sa conjointe.

3.4.2.3 Enfants, fratries

Un des critères importants dans le recrutement est la composition des fratries en termes d'âge et de sexe. L'âge des vingt-huit enfants de l'échantillon est compris entre 5 mois et 11 ans, la moitié des enfants (15) ont moins de 3 ans, six sont à l'école dite « maternelle », cinq sont en primaire et deux seulement au collège, il y a donc une sous-représentation des plus âgés.

Crèche Nourrice 0-2 ans	Maternelle 3-5 ans	Primaire 6-10 ans	Collège 11-15 ans	Total
15	6	5	2	28

Répartition des enfants par âge.

Concernant le sexe des enfants, on compte dix-neuf filles et neuf garçons. Douze familles ont un-e enfant unique (8 filles uniques et 4 garçons uniques) et sept ont des fratries de deux ou trois enfants. Seules trois fratries sont mixtes (D, G et Q), et on compte trois fratries de filles et une seule de garçons.

Uniquement des filles	Uniquement des garçons	Mixte
8 filles uniques 3 fratries de filles Dont 2 fratries 2F et 1 fratrie 3F	4 garçons uniques 1 fratrie de garçons (2G)	3 fratries Dont 2 fratries 1F/1G Et 1 fratrie 2F/1G
10 familles	5 familles	3 familles

Répartition des enfants par sexe et par fratrie.

Ainsi, l'objectif de varier la composition des fratries aux niveaux de l'âge des enfants et de leur sexe est atteint, mais certains critères sont très peu représentés, notamment les enfants qui vont au collège ne sont que deux et ont toutes deux onze ans maximum (alors que le critère de recrutement allait jusqu'à 15 ans). Il n'y a donc pas du tout d'adolescent ou d'adolescente dans l'échantillon. Par ailleurs, on compte deux fois plus de familles (10) où tous les enfants sont des filles que de familles où tous les enfants sont des garçons (5) et seules trois familles ont des fratries mixtes et permettent l'observation de la socialisation différenciée en fonction du sexe.

3.4.2.4 Analyse des entretiens

Chaque entretien a fait l'objet d'une analyse individuelle et des résumés de chaque situation familiale ont été effectués en rapprochant les entretiens des conjointes³³⁰. Par ailleurs, l'ensemble des entretiens a fait l'objet d'une analyse thématique transversale correspondant aux hypothèses de terrain, d'abord par tris à plat des thématiques puis par tris croisés avec les données sociodémographiques classiques (âge, diplôme, PCS, PCS des parents, situation conjugale au moment de l'entretien) et les variables familiales significatives (mère porteuse ou non-porteuse, donneur anonyme ou connu, mode de procréation, structure familiale, sexe et âge des enfants).

3.4.2.5 Le logiciel BaseX pour l'aide à l'analyse de discours en recherche qualitative

Afin de faciliter le maniement des données pour l'analyse thématique des entretiens, j'ai souhaité utiliser une assistance par ordinateur que j'ai élaboré grâce à l'accompagnement des « Ateliers Doctorant.es et jeunes chercheurs et chercheuses » du pôle Document numérique³³¹.

Après avoir présenté ma méthodologie et formulé mes besoins concrets pour le tri et l'analyse de mes données, l'équipe du Pôle m'a accompagné dans l'utilisation de BaseX³³², un logiciel de gestion de données textuelles au format XML. Le XML « offre une manière simple de représenter des données structurées comme un flux linéaire de caractères, et de marquer des parties spécifiques de ce flux avec des "balises" nommées pour indiquer une fonction structurelle ou des éléments de sémantique³³³ ». Le logiciel BaseX permet d'interroger simplement de larges corpus structurés sous forme arborescente et de créer des sous-corpus thématiques grâce au langage de requête XQuery³³⁴.

L'intérêt pratique est de constituer rapidement – sans ouvrir un à un tous les fichiers des 36 entretiens – des sous-corpus thématiques en sélectionnant dans l'ensemble du corpus tous

³³⁰ Voir *Infra*, Annexes, « Synthèse des situations familiales », p. 321.

³³¹ Le Pôle Document numérique est un pôle pluridisciplinaire et une plateforme technique de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) de l'Université de Caen Normandie. Il conçoit et développe des méthodes et outils numériques pour les programmes de recherche en sciences humaines et sociales auxquels il collabore. Dans le cadre de ses ateliers, le Pôle Document numérique propose aux doctorant.es d'appliquer ces méthodes et outils à leurs propres données de recherche, afin d'en faciliter l'exploitation.

http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique

³³² <http://basex.org>.

³³³ Lou BURNARD, « La TEI et le XML », in *Qu'est-ce que la Text Encoding Initiative ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, p. 3.

³³⁴ <https://www.w3.org/TR/xquery/>.

les extraits identifiés par l'enquêtrice comme abordant un même thème (tris à plat). Par exemple, il est possible de rassembler tous les extraits qui concernent les « Récits de conception », afin d'en faciliter la comparaison transversale. En outre, BaseX permet d'effectuer des tris croisés avec les variables significatives et d'extraire les citations liées à une thématique en fonction d'une variable. Par exemple, on peut lancer une requête permettant d'isoler les extraits des « Récits de conception » des mères qui ont procédé par IAD médicalisée, de celles qui ont procédé par IAD artisanale.

En plus des analyses longitudinales des entretiens individuels, j'ai souhaité, pour l'analyse comparative, me doter d'outils qui facilitent l'analyse transversale. L'intérêt méthodologique de ce logiciel est qu'il permet de garder la main sur le tri thématique en fonction d'une thématique personnalisée et donc de rester proche des hypothèses de travail. BaseX n'effectue pas d'analyse lexicale ou sémantique³³⁵, il ne fait que compiler des morceaux de texte pré-thématisés. Pour cela, il a fallu préparer les fichiers de la retranscription intégrale des entretiens dans le logiciel de traitement de textes. Les thématiques sont renseignées, grâce aux feuilles de style du logiciel, sous forme de titres insérés dans le corps du texte de retranscription. Les extraits qui abordent plusieurs thématiques mêlées peuvent comporter un titre cumulant plusieurs thématiques (ex : « Récits de conception + Place du donneur »). Les entretiens sont ensuite convertis au format XML afin d'être gérés par BaseX. Une fois la retranscription importée dans la base de données XML, il suffit de rédiger une « requête » qui permet d'extraire les citations par thème. Cette requête a été créée en étroite collaboration avec une ingénieure du Pôle Document numérique. Le biais possible de cette méthode réside dans une éventuelle erreur de préparation du fichier au moment de la thématique dans le traitement de texte : si le nom de la thématique n'est pas rigoureusement identique, il n'apparaîtra pas dans les résultats renvoyés par la requête.

3.5 Contexte de l'enquête et de la situation d'entretien

3.5.1 Contexte politique et social de l'enquête

Le contexte politique qui a marqué cette période devra être analysé et pris en compte car il a eu un impact fort sur les discours des enquêtées. En effet, par un hasard de calendrier, les

³³⁵ Contrairement à d'autres logiciels d'analyse de données qualitatives comme Alceste ou Iramuteq, qui utilisent un algorithme de classification des données textuelles.

deux séquences d'entretiens encadrent une période de la vie politique française très importante et agitée sur le thème de l'homosexualité et de l'homoparentalité : le projet de loi d'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe et la possibilité pour la ou le conjoint·e d'adopter les enfants de son époux.se (dite « loi Taubira ») a donné lieu à des débats aux niveaux gouvernemental, médiatique et citoyen. Ce qui a caractérisé cette période fut le phénomène inattendu d'une mobilisation massive en opposition à ce projet de loi sous la forme de manifestations d'ampleur (auto-proclamées « Manifs pour tous », principalement issues d'organisations catholiques mais rejointes par un plus large public) qui ont déversé une rhétorique ouvertement homophobe sur la voie publique. L'ampleur de ces réactions de la société civile face aux droits des personnes homosexuelles constituent, nous l'avons vu, une particularité française et leurs revendications se sont concentrées dans un premier temps sur la transformation de « la famille » et les droits des enfants, puis ce sont déplacées vers « la théorie du genre ».

La deuxième partie de mon terrain fait immédiatement suite à cette période : la loi est validée par le Conseil Constitutionnel le 17 mai 2013 et je commence le recrutement en décembre. Les « Manifs pour tous » ont toujours lieu (trois en 2014) au moment du terrain. Les enquêtées sont très marquées par cette vague de violence homophobe. Ces manifestations sont un sujet de conversation au moins aussi important que la loi qui a été votée et va sécuriser le lien des mères qui n'ont pas porté avec leurs enfants. Toutes les enquêtées de la deuxième série d'entretiens sont soit déjà mariées, soit vont se marier bientôt (un seul couple a déjà finalisé l'adoption des enfants par la deuxième mère).

On peut faire ici une liste rapide des points – qui seront développées par la suite – sur lesquels le contexte social et politique peut avoir eu une influence :

- sur le recrutement : il est possible que le relatif échec des relances en 2014 soit dû à la lassitude consécutive à une très forte sollicitation de témoignages de familles homoparentales de la part des médias et du monde de la recherche ;
- sur la motivation des personnes recrutées à participer à l'enquête dans la « deuxième vague » : le cadre juridique ayant changé, elles ne se sont pas dans le même agenda de revendications politiques ;
- sur la teneur des discours sur l'homophobie : le phénomène d'« euphémisation » de l'homophobie analysée dans le master 2 ne semble plus d'actualité. A la question « *Avez-vous eu affaire à des réactions hostiles à l'homosexualité ?* », les enquêtées citent des exemples nombreux d'homophobie et désignent comme

tels des comportements hétéronormatifs qui passaient pour anodins ou été excusés auparavant (exemple de réponse : « *Ben déjà ce que je t'ai dit sur mes parents qui avaient pas très bien réagi, pour moi ça c'est déjà un peu hostile.* ») ;

- sur le comportement des couples : toutes sont mariées ou veulent se marier pour adopter les enfants, un seul couple a déjà finalisé l'adoption sur mon terrain, mais toutes les mères peuvent envisager d'être statutaires désormais.

3.5.2 Le Comité de Protection des Personnes

Pour pouvoir concourir à l'obtention d'un contrat doctoral ministériel, j'ai dû faire valider mon protocole d'enquête par le Comité de Protection des personnes du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen entre mars et juin 2013. Cette démarche n'était pas une condition exigée par le concours, néanmoins, lors du concours régional, un membre du jury avait disqualifié mon dossier avec l'argument que l'étude des chambres des enfants n'était pas « éthique ». Pour contrer cet argument lors du concours ministériel, j'ai voulu obtenir l'agrément du Comité de Protection des Personnes qui traite des questions d'éthique de la recherche. Cette démarche s'est avérée fastidieuse et deux échanges par dossier et courrier, puis l'audition de mon directeur de thèse en comité ont été nécessaires pour adapter et valider mon protocole d'enquête. Plusieurs points du dossier ont été contestés par le comité : l'emploi du mot « subversion » dans mon titre prévisionnel de thèse qui stigmatiserait les familles en question³³⁶ ; mon choix d'enquête semi-transparente sans annonce préalable de la problématique et des objectifs de l'étude aux personnes enquêtées ; l'absence de courrier à destination des enfants afin d'expliquer ma démarche d'observation et solliciter leur « non opposition » ; l'absence des mentions légales relatives précisant les droits quant aux informations transmises à l'enquêtrice.

Suite au premier courrier de refus, j'ai donc distingué le titre de la thèse et le titre de l'étude pour ne pas faire apparaître le mot « subversion » et j'ai pu informer les enquêtées qu'elles participaient à une étude intitulée « Étude sur la vie quotidienne et les pratiques éducatives dans les familles lesboparentales ». J'ai argumenté par écrit le choix de ne pas divulguer ma problématique et proposé comme objectif de l'étude « [la contribution] à produire une connaissance scientifique sur ces familles dont la visibilité récente participe à porter un regard nouveau sur les normes familiales ». J'ai ajouté les mentions légales précisant leur droit

³³⁶ Le titre prévisionnel était alors : « La transmission du genre dans les familles lesboparentales. La part de la subversion. »

d'interrompre leur participation à tout moment et leur droit d'accès et de rectification de données. Enfin, j'ai produit deux courriers à destination des enfants et des adolescent-es afin de rechercher leur non-opposition à l'observation des chambres.

Suite au deuxième refus, il est devenu clair que les réticences venaient en grande partie d'une incompréhension par les membres du comité de suivi des protocoles d'enquête de la sociologie³³⁷. La composition du comité en termes de disciplines représentées peut en partie expliquer cette méconnaissance : trois médecins, une pharmacienne, une maîtresse de conférence en psychologie (neurosciences), une chargée d'enseignement en droit, deux représentant-es d'associations agréées de malades ou d'usagers et usagères du système de santé. Si des réticences venaient de l'objet de l'étude (l'homoparentalité, sujet controversé d'une actualité brûlante), cela n'apparaît pas dans les avis rendus. C'est finalement l'audition de Didier Le Gall, directeur de ma recherche, qui décidera le comité à octroyer un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Il est vrai que cette démarche a permis d'améliorer mon courrier de présentation du projet aux personnes enquêtées et de formaliser la prise en compte du ressenti des enfants face à l'intrusion de l'enquêtrice dans leur chambre. Malheureusement, cela a aussi eu pour effet de figer contractuellement le protocole avant la deuxième partie du terrain et de limiter les possibilités d'adaptation sur le terrain. Par exemple, il est anodin et invisible de modifier quelques items d'une grille d'entretien ; en revanche, après avoir fait deux ou trois observations de chambres, j'ai constaté qu'il m'aurait été utile de prendre des photographies pour conserver une meilleure mémoire des lieux : je ne me suis pas autorisé ce recueil de données nouveau non validé par difficulté à évaluer les risques et les conséquences en cas de « problème » avec une enquêtée.

3.5.3 La situation d'entretien : en mixité politique entre une enquêtée lesbienne et enquêtrice hétérosexuelle

Les entretiens ont eu lieu au domicile des enquêtées (puisque je demandais à observer la chambre des enfants), sauf un entretien sur le lieu de travail d'une enquêtée, l'entretien de sa compagne avait eu lieu avant au domicile. Les conditions de déroulement des entretiens ont été très variables, mais j'ai toujours été bien reçue : les personnes qui me recevaient souhaitaient me mettre à l'aise, on m'a toujours proposé des boissons chaudes, éventuellement un repas, et

³³⁷ Sylvain LAURENS et Frédéric NEYRAT, *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2010.

tout était mis en œuvre dans l'organisation du foyer pour qu'il soit possible de s'isoler avec une seule enquêtée – et en l'absence d'enfant – pour les entretiens dont la durée a pu aller jusqu'à 3 h.

3.5.3.1 Révéler ou non la problématique

Il est « classique » dans les techniques d'enquête en sociologie de ne pas expliciter la problématique, voire de taire le thème exact de la recherche, ceci afin d'éviter d'obtenir un discours trop « construit » – avec des risques de malentendus car les termes scientifiques ne sont pas jamais transparents –, de guider trop étroitement le flux du discours vers ce que l'on attend et ainsi de se priver d'informations spontanées ou hors du cadre prévu. Stéphane Beaud et Florence Weber indiquent que les chercheurs et chercheuses

ont le droit de laisser un certain nombre de choses dans le flou, non pas par esprit de calcul ou par « ruse », mais parce que : a) les considérations académiques ne sont pas du ressort de vos enquêtées ; b) vous ne savez jamais à l'avance comment va évoluer l'enquête ; c) vous vous laissez une marge de manœuvre pour réorienter ultérieurement l'enquête si vos premières investigations le commandent.³³⁸

Pour éviter de créer de la confusion ou de la méfiance, j'ai préféré ne pas utiliser le terme de « genre » dans la présentation de l'enquête aux participantes³³⁹ et j'ai parlé d'« étude sur les pratiques éducatives dans les familles lesboparentales » dans le courrier qui leur était destiné (ce courrier, imposé par le Comité de protection des personnes, a été reçu par les participantes à la deuxième phase de terrain, les premières ayant été informées par téléphone). Les thématiques abordées pendant les entretiens étaient annoncées à l'avance dans le courrier de présentation de l'enquête, afin de ne pas les prendre de court sur les thèmes les plus intimes sur lesquels je souhaitais les entendre. A la fin de l'entretien seulement, en dernière consigne, je précisais mon approche : « Je travaille sur la transmission du genre (comment les enfants deviennent des petits garçons ou des petites filles), avez-vous des choses dont vous souhaiteriez parler ou ajouter quelque chose ? » Certaines ont dit l'avoir pressenti et d'autres pas du tout.

Pour des raisons d'organisation, les entretiens des conjointes n'ont pas toujours eu lieu le même jour et les enquêtées ont parfois pu partager avec leur compagne leurs impressions sur l'entretien entre deux rencontres. Si on m'a rarement questionné explicitement sur mon

³³⁸ Stéphane BEAUD et Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2015, p. 99.

³³⁹ Avant même l'existence du mouvement des Manifs pour Tous qui s'est chargé de semer la confusion sur les thématiques liées à l'égalité entre les sexes et les sexualités, l'introduction de la notion de « sexe social » dans les manuels de SVT de 1ère avait fait un tollé en 2010 parmi les conservateurs et jeté l'opprobre sur les études sur le genre.

orientation sexuelle³⁴⁰, on m'a quelques fois demandé de me positionner plus précisément sur mes intentions et mon intérêt pour l'éducation des enfants dans les familles lesboparentales. Dans ce cas, je précisais que j'étais pour l'égalité des droits des individus quelle que soit l'orientation sexuelle, afin de me situer dans le « camp » progressiste et rassurer – *a minima* sur ce point – les participantes sur l'utilisation des données. Par ailleurs, sur les temps informels de pause ou d'accueil, il était impossible, à mon sens, de ne pas partager un tant soit peu des éléments sur ma recherche sans perdre la confiance des participantes et de compromettre d'une autre manière – bien plus dérangeante à mes yeux – le recueil d'informations.

Une enquêtée m'a vertement reproché cette approche semi-opaque, arguant que sur un sujet politique comme celui-là, il était condamnable de ne pas co-construire la problématique et le protocole d'enquête avec les personnes concernées, dont je ne faisais pas partie. Cette critique m'a amenée, non pas à revoir en profondeur le protocole d'enquête bien trop engagé, mais au moins à expliciter les biais objectifs de la situation d'entretien (mixité politique homo/hétéro et autorité académique), à développer la réflexion sur mon point de vue situé dans l'analyse (hétérocentrisme) et à rechercher des outils qui permettent de prendre en compte ces éléments dans l'analyse.

3.5.3.2 La situation d'entretien est chargée d'un rapport de pouvoir

Ceci est vrai pour toute recherche : la situation d'entretien n'est pas le lieu d'un discours libre qui reflèterait de manière « pure » les représentations des personnes enquêtées. Chacune d'entre elles peut être considérée comme « un concentré du monde social », ayant en elle, « structurée de manière particulière, toute la société de son époque³⁴¹ », c'est-à-dire abritant des contradictions. Pour chaque informatrice, il s'agit, selon Jean-Claude Kaufmann de « travaille[r] à la totalité significative qui l[a] regroupe sur [elle]-même, à l'unification de ses fragments épars », opérant un « processus dialectique de construction de la réalité. ³⁴²» En plus du contexte sociétal qui la conditionne, cette construction est ancrée dans un moment spécifique qu'est la situation de l'entretien et il s'agit d'en expliciter les conditions objectives.

Concernant mon enquête, les éléments objectifs de la situation d'entretiens qui peuvent influencer le discours (ici en l'inhibant) sont, d'une part, le cadre académique de l'enquête et,

³⁴⁰ Il m'est impossible de connaître la teneur des échanges et des informations sur mon compte qui ont circulé avec mon message de recrutement ; peut-être a-t-il été précisé parfois que j'étais hétérosexuelle. Quand on m'a posé la question directement, j'ai toujours répondu de manière transparente que j'étais hétérosexuelle.

³⁴¹ Jean-Claude KAUFMANN, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 59.

³⁴² *Ibid.*, p. 60.

d'autre part, la mixité politique avec une enquêtrice hétérosexuelle. Là encore, la position surplombante du statut de chercheuse universitaire est un biais classique de l'entretien ; charge à l'enquêtrice de réussir à « rompre la hiérarchie³⁴³ » par son savoir-faire. Cependant, pour cette enquête en particulier, le contexte sociopolitique relatif à l'homoparentalité a pu exacerber les enjeux habituels de la recherche. En effet, l'expertise scientifique a été largement mobilisée par les institutions et les médias, qui ont souvent équilibré les interventions de soutien ou d'opposition au mariage pour les personnes de même sexe. Dans le contexte de cette actualité particulière, participer à une enquête peut accroître le sentiment de responsabilité et contraindre le discours. Enfin, en tant qu'hétérosexuelle dans un régime hétéronormatif, je ne partage pas la condition de dominée au même titre que les enquêtées³⁴⁴. La description de l'échantillon a avant établi que les mères lesbiennes interrogées sont dotées de ressources (forts capitaux économiques et symboliques) qui relativisent leur vulnérabilité, le terme de « dominées » n'est pas à entendre ici comme un qualificatif global posé sur ces personnes. Cependant, la relation inégalitaire induite par la position de l'enquêtrice dans le régime de domination (ici, en tant que représentante d'un ordre social hétérosexuel dominant) peut être un facteur inhibant quand il s'agit pour elles de témoigner d'une expérience située ou de poser un discours sur la domination. Elles peuvent craindre, à juste titre, de l'hétérocentrisme, dans la réception et l'interprétation de leur discours.

3.5.4 Prendre en compte le contexte d'énonciation

A ces éléments sont venus s'ajouter le constat, lors de l'analyse des entretiens, d'un changement très net dans la manière de témoigner de l'impact de l'homophobie dans leur vie, entre les personnes enquêtées avant le débat public (et la vague d'homophobie qui l'a accompagné) et celles interrogées après. Comme je le montrerai de manière détaillée dans le chapitre 8, alors que les personnes enquêtées lors de la première session de mon terrain ont tendance à minimiser ou taire les manifestations de l'homophobie dans leur vie, celles qui témoignent après les exposent et donnent beaucoup d'exemples. Comme l'association SOS-Homophobie³⁴⁵, je pose l'hypothèse que le regain d'homophobie provoqué par le débat public a eu pour effet une « libération » de la parole sur l'homophobie par les victimes. Ce changement m'a poussé à considérer que le contexte et ses subtiles variations jouaient un rôle très important sur le discours : à la fois sur le contenu qui est rapporté ou tu, et sur la manière dont il est

³⁴³ *Ibid.*, p. 46.

³⁴⁴ Mais je partage celle d'être une femme dans un régime sexiste.

³⁴⁵ SOS-ГОМОФОБИЕ, *Rapport sur l'homophobie 2014*, op. cit.

rapporté (euphémisation, humour, récit). Je me suis alors tournée vers les outils d'analyse du discours subalterne élaborés par James C. Scott (infrapolitique et texte caché / texte public). Tous ces éléments ont donné corps à une seconde hypothèse principale (inductive) qui prend en compte le contexte d'énonciation dans l'analyse du discours. Sur mon terrain, le texte public peut prendre des formes diverses : mettre en avant la conformité aux normes et les valeurs partagées (famille nucléaire, désir d'enfant, amour dans le couple conjugal), mais aussi rappeler la valeur d'égalité entre les personnes (donc entre les parents, entre les familles), taire ou minimiser le contexte homophobe/hétérosexiste. Scott indique que le texte caché peut apparaître, sous des formes déguisées, dans le texte public où il peut prendre les atours des « rumeurs, ragots, légendes locales, plaisanteries, rituels, codes et autres euphémismes – soit une grande partie de la culture particulière des groupes dominés – rentrent dans ce schéma. » Méthodologiquement, il s'agit de révéler ce qui est dit à mots couverts en s'attachant à l'analyse de moments particuliers des entretiens et du discours : les moments où l'on rit (anecdotes), les lapsus et contradictions, les moments de narration, les figures de styles par exemple.

Chapitre 4. Devenir lesbienne : identité et visibilité

Dans une société hétéronormative, la socialisation des individus aux normes du genre constitue un passage dans une « matrice hétérosexuelle³⁴⁶ » : « c'est l'injonction à l'hétérosexualité qui fait advenir les hommes et les femmes, comme des êtres fondamentalement différents et complémentaires³⁴⁷ », nous dit Isabelle Clair dans son analyse des écrits de Judith Butler. Cette matrice conduit les individus à développer une identité cis-gendre : soit homme, soit femme, en correspondance avec le sexe mâle ou femelle qui leur a été assigné à la naissance. En outre, le processus d'apprentissage et d'incorporation de ces normes les amène à éprouver un désir amoureux et sexuel envers les personnes de l'autre sexe. Devenir homme ou femme dans un contexte hétéronormatif, c'est donc devenir hétérosexuel-le. Judith Butler déconstruit ainsi l'évidence de l'adéquation entre sexe, genre et désir. Dès lors, « devenir lesbienne » implique une certaine mise à distance des normes, ce qui peut advenir au cours d'une socialisation au lesbianisme. Par la transgression des normes hétérosexuelles (en matière de sexualité et d'identité de genre), les interlocutrices que j'ai rencontrées questionnent précisément la catégorie « femme » ; en ce sens, il s'agit bien de penser l'imbrication du genre et de la sexualité pour décrire leurs expériences.

De plus, le système du genre, loin de se réduire à un processus de socialisation, ordonne également un ordre social et politique sexiste et hétérosexiste qui organise des rapports de pouvoir à l'avantage des hommes et des personnes hétérosexuelles, plaçant de ce fait les lesbiennes dans une position particulière : en tant que femmes et homosexuelles, elles tombent sous le joug d'une double domination. En effet, la lesbophobie prend des formes spécifiques au sein de l'homophobie : elle condamne les lesbiennes à subir des discriminations sexistes en tant que femmes, tout en les exposant à des rappels à l'ordre du fait de sortir de la catégorie

³⁴⁶ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, op. cit.

³⁴⁷ Isabelle CLAIR, *Sociologie du genre*, op. cit., p. 45.

« femme » en n'étant pas engagées dans des relations économico-sexuelles avec un homme. Pour autant, Monique Wittig montre comment cette indépendance vis-à-vis des hommes, en constituant les lesbiennes en « transfuges de classe », peut alors aussi les émanciper de la domination hétérosexiste. Si certaines participantes à l'enquête, nous le verrons, vont dans ce sens dans leur témoignage, il n'empêche que les parcours de subjectivation des lesbiennes sont le plus souvent marqués par la difficulté à construire une image de soi positive et demandent un réajustement – qui peut aller dans le sens d'une prise de distance, d'une réinterprétation et parfois d'une politisation – dans le rapport individuel aux normes du genre.

L'infériorisation de l'homosexualité dans la culture a des conséquences très fortes sur la construction identitaire et la socialisation des jeunes gays et lesbiennes. D'après l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), les jeunes LGBT ont entre deux et sept fois plus de risques d'effectuer une ou plusieurs tentatives de suicide au cours de leur vie que le reste de la population. Ces risques sont de deux à quatre fois supérieurs pour les filles, et de cinq à dix fois pour les garçons³⁴⁸. La stigmatisation sociale de l'homosexualité conduit souvent les gays et les lesbiennes à passer par des moments de vie dans la dissimulation d'une partie constitutive de leur identité. « Un gay [ou une lesbienne, nldr] apprend à parler deux fois³⁴⁹ » affirme Didier Éribon pour exprimer l'ampleur des difficultés à surmonter pour faire face à la stigmatisation sociale et, éventuellement, annoncer son homosexualité. Si certaines des femmes interrogées avaient choisi de rester secrètes quant à leur vie privée, l'arrivée d'un-e enfant les pousse à faire cette annonce, qui, nous le verrons, les confronte à des réactions le plus souvent négatives de la part de l'entourage familial.

4.1. Identité lesbienne deshétérosexualisée

4.1.1 Désir lesbien : dépasser les obstacles

Dans cette recherche, j'ai choisi d'utiliser le terme « lesbienne » comme une catégorie objective pour désigner les femmes homosexuelles, mais aussi, à l'instar de Natacha Chetcuti, pour « mettre l'accent sur l'expérience que vivent les femmes homosexuelles, laquelle n'est pas symétrique de celle que vivent les hommes homosexuels³⁵⁰ ». Cependant, ce terme n'est pas

³⁴⁸ François BECK, Jean-Marie FIRDION, Stéphane LEGLEYE et Marie-Ange SCHILTZ, *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire : acquis des sciences sociales et perspectives*, Saint-Denis, INPES, 2014.

³⁴⁹ Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999, p. 146.

³⁵⁰ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 264.

considéré comme neutre dans le monde social et il n'est pas employé pour se désigner par toutes les enquêtées.

4.1.1.1 *Le lesbianisme : choix ou nature ?*

Anne Revillard combine deux critères pour définir la façon dont les femmes homosexuelles conçoivent le lesbianisme : le premier (le plus structurant) différencie l'homosexualité pensée comme une nature subie de celle envisagée comme un choix. Le second distingue l'homosexualité est définie d'un côté comme une simple sexualité et de l'autre comme une identité de genre³⁵¹. Se faisant, elle crée quatre idéaux-types se répartissant ainsi :

	Nature	Choix
Sexualité	<i>La sexualité comme nature</i>	<i>La sexualité comme libre choix</i>
Identité de genre	<i>Le genre comme destin</i>	<i>Le genre comme anti-destin</i>

Tableau des idéaux-types de l'identité lesbienne d'après Anne Revillard³⁵².

Les deux catégories essentialisantes (« La sexualité comme nature » et « Le genre comme destin ») sont celles qui se rencontrent le plus fréquemment dans le discours des lesbiennes. Dans le premier cas, l'homosexualité est vécue comme une sexualité innée sans incidence sur l'identité de genre ; l'auteure prend comme exemple des formules du type « J'ai toujours été attirée par les filles ». Dans le second cas, l'homosexualité est plutôt vécue comme la conséquence d'une non-conformité aux normes de genre, ainsi que le résume l'auteure : « J'ai toujours été attirée par les jeux de garçons ; ça permet aussi de comprendre que je sois lesbienne ». Au contraire, les deux autres catégories qui se rattachent à une vision « constructiviste » sont moins répandues. « La sexualité comme libre choix » est rarement rencontrée dans des sociétés à contexte fortement hétéronormatif et « le genre comme anti-destin » est majoritairement le fait militant de féministes radicales.

Sur le terrain de mon enquête comme sur celui d'Anne Revillard, l'homosexualité vécue comme un choix est extrêmement minoritaire dans les discours, la quasi-totalité des enquêtées se situant dans la première colonne du tableau, même si différentes conceptions peuvent cohabiter dans un même discours. Une seule enquêtée formule un choix conscient et explicite. Doriane K. a 36 ans, elle est musicienne et fait partie de plusieurs ensembles professionnels de

³⁵¹ Anne REVILLARD, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *op. cit.*

³⁵² *Ibid.*, p. 171.

musique classique, un milieu qu'elle décrit comme « très homo. » Elle décrit une vie amoureuse hétérosexuelle jusqu'à 30 ans, sans mentionner de questionnements particuliers sur sa sexualité. Suite à une rupture qu'on pourrait qualifier de traumatisante pour elle (assez soudainement, l'homme avec qui elle est en couple depuis sept ans la trompe, lui ment, la quitte puis essaie d'obtenir un prêt bancaire en utilisant son nom à son insu), elle ressent ce qu'elle qualifie d'« aversion profonde pour tout ce qui est masculin³⁵³ » et décide d'essayer de sortir avec une fille.

Doriane K. (36 ans), mère non statutaire de Bérénice, (10 mois, F)

Est-ce que tu peux me raconter comment tu t'es rendue compte que tu préfères les filles ?

Ouais, ça a été très long. C'était très long en fait parce que je dirais que je préfère les filles au niveau affectif, pas forcément en termes de sexualité, donc du coup, c'était pas flagrant quoi. Donc moi, j'ai vécu en fait jusqu'à trente ans avec des hommes, enfin un particulièrement, mais bon, j'en ai connu pas mal, mais bon voilà, j'ai entre autres vécu sept ans avec un mec et après on s'est quittés, on s'est retrouvés, enfin c'était un peu compliqué. Ça s'est très mal terminé (*Rires*), la deuxième fois. Et donc là, je raconte ça parce que de là, en fait, c'est vrai que j'ai eu une aversion profonde pour tout ce qui était masculin, mais vraiment très forte, c'est-à-dire que dès que, après cette rupture-là, après, dès qu'un mec me draguait, j'avais genre « Sssss », j'avais une répulsion, j'avais limite envie de l'envoyer chier (*Rires*) [...] Et puis ben, au lieu d'aller voir un psy je me suis dit : « Bon ben si je peux pas être avec un mec, je peux peut-être être avec une fille. » (*Rires*) Du coup, un jour de beuverie, j'étais vaguement dans un bar et puis je me suis laissée draguer, je suis sortie avec une nana. Moi, voilà je me suis dit : « Cool, ça va, ça se passe bien. » Enfin, je veux dire, là, on parle sexuellement pour le coup, voilà, ça me rebute pas trop, pas du tout même, j'avais pas de... La nuit s'est bien passée, les suivantes aussi (*Rires*). Je me suis dit : « Ouais, pourquoi pas ? »

Doriane K. décrit son choix prioritairement comme une recherche de sécurité affective (« au lieu d'aller voir un psy ») ; elle découvre en l'expérimentant qu'elle est flexible quant à la dimension sexuelle d'une relation amoureuse (« ça me rebute pas »). Il semble probable que son milieu professionnel ait contribué à banaliser la question de l'orientation sexuelle car elle présente avec une certaine désinvolture une conversion sexuelle qui constitue une transgression sociale. Dans son discours, la dimension transgressive n'apparaît pas du tout : elle se définit aujourd'hui comme homosexuelle sans que cela ait entraîné apparemment de difficulté au niveau identitaire (« Je me suis dit : ouais, pourquoi pas ? »), contrairement à la

³⁵³ Cet exemple pourrait très bien conforter le cliché lesbophobe des lesbiennes haïssant les hommes : je tiens donc à être précise dans la description de cette situation. Si la déception sentimentale a bien conduit Doriane K. à changer d'objet amoureux, elle ne l'a pas amenée à détester et fuir les hommes : elle élève sa fille en coparentalité avec un couple d'hommes gays.

façon dont en parle la majorité des enquêtées. S'il est impossible de trancher le débat sur l'origine naturelle ou construite de l'orientation sexuelle, Anne Revillard affirme cependant : « que l'orientation sexuelle soit définie naturellement ou non, la possibilité d'affirmer une identité homosexuelle est le résultat d'un processus de construction, tant au niveau social qu'individuel.³⁵⁴ » Dans la construction d'une identité lesbienne, les principaux obstacles rencontrés sont en premier lieu la difficulté de se défaire des normes hétérosexuelles intériorisées issues d'un long processus de socialisation différentielle des sexes. Cette difficulté, commune aux deux sexes, entraîne dans de nombreux cas une sexualité hétérosexuelle par défaut dans un premier temps.

Natacha Chetcuti confirme ce premier obstacle et distingue trois types de « parcours » menant à la construction d'une identité lesbienne³⁵⁵ : un *parcours exclusif* au cours duquel la personne n'a que des relations homosexuelles (quatre femmes rencontrées sur le terrain répondent à ce profil), un *parcours progressif* (le plus courant) selon lequel la personne a d'abord une ou plusieurs relations hétérosexuelles avant d'avoir des relations exclusivement homosexuelles et un *parcours simultané* selon lequel la personne continue à avoir des relations hétérosexuelles (épisodiques ou longues) qui viennent re-confirmer son identité lesbienne (environ un tiers des enquêtées). Hormis les quatre femmes qui ont eu un parcours exclusif, les enquêtées ont toutes eu des relations hétérosexuelles plus ou moins longues et plus ou moins investies au niveau affectif. Dans beaucoup de cas, il est très clair que ces relations hétérosexuelles étaient de l'ordre d'une soumission à « l'hétérosexualité obligatoire » car les femmes mettent en avant le besoin de conformité qu'elles ressentaient malgré l'intime conviction d'un désir autre, comme l'illustrent les deux témoignages suivants :

Rachel N.O. (29 ans), mère non statutaire de Cléo (3 ans, F)

Et avant, ouais je sortais avec des gars. Ça n'avait pas énormément d'importance. Je pense qu'il y a une histoire, peut-être, qui peut être retenue avec un gars, mais c'est tout. Par contre, je suis homosexuelle depuis la naissance. Si tu veux, (*Rires*) c'est sûr ! J'étais déjà très très jeune amoureuse de filles.

Séverine A.H. (41 ans), mère de naissance de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

Donc oui je suis sortie pendant cinq ans, de l'âge de seize ans à vingt ans, avec un garçon du village là. Mais voilà, j'étais pas du tout amoureuse, je le sentais pas. Fallait faire comme les autres, alors je faisais comme les autres, tout le monde attend ça de toi donc, pff, tu te mets

³⁵⁴ Anne REVILLARD, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *op. cit.*, p. 170.

³⁵⁵ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, *op. cit.*

avec un mec parce que c'est comme ça, mais en fait je détestais ça quoi. Mais voilà, je me conformais, fallait se conformer donc je me conformais, j'étais bien docile.

Dans le cas de Séverine, cette conformité était vécue comme une violence qui lui était imposée (« en fait je détestais ça »), elle renie aujourd'hui la docilité qui la caractérisait selon elle. On perçoit dans son témoignage un basculement vers la désobéissance, vers la contestation du bienfondé de la norme.

4.1.1.2 Niveau affectif ou sexuel ?

La plupart des femmes interrogées lors de mon enquête se définissent comme homosexuelles ou lesbiennes, sauf six. Laurence R. (en couple avec Émilie S.), Sylvaine L. et Lucie Q. (en couple ensemble) disent être amoureuses d'une personne mais ne pas envisager leur relation en terme d'orientation sexuelle. La quatrième, Perrine G., ne pose aucun mot pour définir une orientation sexuelle, elle alterne des relations hétérosexuelles et homosexuelles, ce que je décrirais comme de la bisexualité. La cinquième, Samia D., ne se sent pas exclusivement homosexuelle (elle a une fille de 11 ans qu'elle a conçue en couple hétérosexuel, sa compagne Joris K. est sa première relation avec une femme.) Enfin Hélène X. dit qu'elle n'aime pas le mot « lesbienne » qu'elle trouve enfermante, elle dit qu'elle « préfère les filles. » Dans le cas de Laurence R., elle et sa compagne qualifient leur couple de très différencié en termes de genre : l'une, Émilie S., affirme présenter des caractéristiques plutôt masculines, tandis que Laurence R. se décrit comme « féminine ». Elle ne vit pas son couple comme un couple homosexuel. Dans le cas de Sylvaine L. et Lucie Q., chacune est la première et seule relation amoureuse de l'autre : elles disent l'une et l'autre avoir peu d'éléments pour se positionner ayant « une sexualité réduite à une seule personne », selon leurs mots. Lucie Q. précise qu'elle revendique parfois d'être homosexuelle dans un objectif politique et militant : pour elle, le débat sur le Mariage pour tous, en créant des antagonismes, force les individus à se positionner. Cet état de fait ne correspond pourtant pas à son ressenti personnel.

Une autre dimension structurante dans les discours sur le lesbianisme est la distinction entre une préférence affective et une préférence sexuelle. Certaines femmes affirment que l'origine de leur orientation sexuelle vient d'un attrait pour la sexualité entre femmes : « Je peux être amoureuse d'hommes, » me dit Antonia P., « c'est sexuellement que je suis lesbienne. » Elles sont plusieurs à abonder dans ces sens : « sexuellement top », « physiquement et sexuellement, le naturel est avec les femmes », « sexuellement je me suis bien éclatée, je trouvais ça plus sympa. » D'autres affirment exactement le contraire : elles pourraient avoir des relations sexuelles avec des hommes mais ne tombent amoureuses que de femmes. Clara F. me

dit à propos de son homosexualité que « c'est pas du tout sexuel, je me vois pas vivre avec un homme, c'est une terre inconnue. » Certaines disent n'avoir jamais été attirées ou intéressées par les hommes, alors qu'au contraire elles aiment la complicité ou les relations affectives entre femmes. Dans un registre comme dans l'autre, l'attirance vers les femmes peut aussi laisser entrevoir deux facettes d'une même tendance à contester l'ordre hiérarchique du genre par un certain rejet des hommes et du masculin ou un certain besoin de solidarité entre femmes. On a vu avec Doriane K. que la blessure affective l'avait amenée à refuser résolument la vie commune avec un homme ; Julie F., quant à elle, précise que sa vie sexuelle n'était pas satisfaisante : « plus j'avancais dans les années et plus la présence masculine me saoulait, toujours se faire pénétrer avant de dormir, j'en avais marre. » Comme nous le verrons plus loin dans le développement, les manifestations individuelles de rejet peuvent être interprétées comme le refus de leur place en tant que personnes assignées femmes dans le contrat hétérosexuel.

4.1.1.3 Invisibilité du lesbianisme

Nous l'avons vu, l'une des manifestations de la lesbophobie est l'occultation du lesbianisme dans la culture et dans l'histoire : réduite à une sexualité immature ou à un fantasme à destination des hommes hétérosexuels, le lesbianisme est presque inexistant dans l'imaginaire collectif (ce qui s'oppose à la stigmatisation très forte de l'homosexualité masculine). L'invisibilité lesbienne est un réel obstacle, car elle prive les femmes homosexuelles des représentations nécessaires pour penser, identifier et nommer les émotions qu'elles ressentent. Plusieurs femmes évoquent un effet « eurêka » quand elles formulent pour la première fois l'idée que l'homosexualité pourrait expliquer certains de leurs ressentis : Émilie S. parle du « choc de sa vie » quand elle se fait draguer pour la première fois par une fille ; Gaëlle A. qualifie sa première aventure avec une femme de « révélation, j'avais l'impression de découvrir ce que c'était que l'amour » ; Joris K. décrit ainsi sa rencontre avec un couple de lesbiennes avec qui elle aura une relation amoureuse et sexuelle : « je vivais dans un brouillard innocent et tout s'est éclairci quand je les ai rencontrées. » L'exemple le plus éloquent de ce mécanisme psychique de « révélation » est celui du récit que fait Hélène X. du moment précis où elle prend conscience de son homosexualité en regardant un film au cinéma. Elle est issue de la classe moyenne, elle est ingénieure géologue.

Hélène X. (41 ans), mère non statutaire de Marius (18 mois, G)

À 26 ans, en faisant défiler tout le film, oui, tout était évident, mais ça m'avait pas vraiment traversé l'esprit avant pour cause, je pense, d'éducation et du fait de pas être exposée à des personnes homosexuelles. [...] Il y a pas eu de processus mais un « jour J. » Je suis allée voir un

film et c'était une histoire d'amour de deux nanas et, à ce moment-là, il faut croire que j'étais assez mure pour le hisser de mon inconscience à ma conscience. Mais c'était ça, ça m'a terrassé en fait, d'aller voir ce film. Et en sortant, j'étais terrassée. Donc c'était pas en étant amoureuse de quelqu'un, de quelqu'une en l'occurrence, alors que je l'ai été, mais de façon non sexuelle je pense. [...] C'était un peu ambigu. Je pense qu'il y avait quelque chose de presque exaltant de savoir qu'il y avait quelque chose qui expliquait pourquoi j'étais soi-disant – c'était l'explication que j'avais jusqu'alors –, j'étais handicapée de l'amour ou j'étais handicapée de la relation. Ou des mecs. Mais oui, c'était le *coming out* quoi. Réaliser que t'es pas comme ce que tu avais dans la tête, pour lequel tu es programmée en fait. Donc ça représente quand même des difficultés et une certaine souffrance. Je me souviens que ça me cognait à la tête et dans tout mon être. C'était vraiment ça quoi : *eurêka*.

Dans son cas, l'effet de la prise de conscience est particulièrement fulgurant et a des manifestations physiques (« j'étais terrassée », « ça me cognait à la tête et dans tout mon être »). Elle vit ce moment très fort de manière « ambiguë » : elle est à la fois soulagée (« quelque chose de presque exaltant ») de trouver une « cause » à son mal-être (« j'étais handicapée de l'amour ou des mecs ») et submergée par la perspective de devoir faire tout un travail de « re-présentation » de soi (« réaliser que t'es pas comme ce que tu avais dans la tête »). Elle blâme l'éducation qu'elle a reçue (elle qualifie plus loin ses parents de « cathos de gauche un peu "coïncosses" ») et l'environnement dans lequel elle a grandi, sans aucune référence à l'homosexualité. L'environnement familial, la souplesse ou au contraire le rigorisme des parents au regard des normes sexuelles, est un élément important dans la représentation de soi comme lesbienne pour les enquêtées.

4.1.1.4 Impact de l'hétéronormativité sur la construction identitaire

Comme je l'ai montré dans le premier chapitre, bien que le contexte français soit, au regard des critères légaux et de l'opinion publique, aujourd'hui moins défavorable à l'homosexualité qu'avant les années 1980³⁵⁶, c'est toujours dans un cadre général hétéronormatif que se construisent l'identité et la vie amoureuse et sexuelle des individus. C'est donc avec un sentiment de décalage ou d'anormalité que les enquêtées disent avoir appris à connaître leurs émotions et leurs désirs, plusieurs enquêtées témoignent en ce sens. Mathilde N. me confie : « Pendant longtemps j'ai pensé que je pouvais pas vivre cette vie-là, trop compliquée ». Anna C., quant à elle, me dit avoir longtemps lutté contre ses désirs lesbiens, « c'était ancré en moi que c'était mal. » L'ancrage de la condamnation de l'homosexualité est ici moral, et non un élément d'extériorité comme dans le cas de Mathilde N., pour qui la

³⁵⁶ Pour situer, la majorité des enquêtées sont nées entre 1964 et 1975, les plus jeunes sont nées en 1985.

complication – sans nier l’ampleur des difficultés à dépasser – peut avoir un aspect organisationnel. Il est profond et ne permet certainement pas de vivre l’orientation sexuelle sous l’angle du choix. La norme s’impose de manière différente, bien que fortement, à ces deux femmes : l’une l’a incorporée, l’autre l’a intégrée comme une donnée du monde social, mais peut s’en distancier.

Parmi les enquêtées, dix d’entre elles se sont exilées à l’étranger ou en outre-mer (États-Unis, Canada, Espagne, Colombie, Angleterre, Réunion) pour des durées allant de quelques mois à plusieurs années. Je vois dans ces voyages un signe de l’hostilité sociale française à l’homosexualité. Même si les pays visités n’offrent pas tous un contexte plus favorable à l’homosexualité, il s’agit aussi pour les participantes de « s’évader » selon leurs mots, certaines s’isolent pour « faire le point », d’autres se sentent plus libres d’expérimenter de nouvelles relations, loin du regard de leurs proches, comme en témoigne Lorraine H, enseignante en collège et lycée :

Lorraine H. (33 ans), mère de naissance de Sacha (1 an, F)

Est-ce que vous pouvez me raconter comment vous vous êtes rendue compte que vous préférez les filles ?

Ah oui, euh... C’était une fille en seconde qui m’avait vachement plu donc voilà. Après je me suis dit : « c’est bizarre ! » (*Rires*) Et puis après euh... je suis quand même continué à sortir avec des garçons jusqu’à mes 20 ans, à peu près, un truc comme ça. Et puis après je me suis dit : « bon ça y est, c’est fini, même si j’arrive à me forcer à sortir avec des garçons ». Je m’étais fait un pacte avec moi-même. Je me suis dit : « tu tombes plus là-dedans, parce que c’est trop facile de faire un truc que t’as, qui est moyen, enfin qui te plaît moyennement, mais qui est tellement facile socialement parce que t’as un copain et comme ça personne t’emmerde. Et c’est plus facile que de savoir comment faire pour trouver une copine. » Après je suis restée seule pendant peut-être deux-trois ans et quand je suis partie au Canada, je me suis dit : « bon là, je peux, personne me connaît. » Ça m’a vachement libéré en fait. Donc je suis sortie avec une fille là-bas et puis après c’était fait (*Rires*) !

Pour Lorraine H., le voyage est un défi qu’elle se lance pour « passer à l’acte ». Sa manière de présenter sa première expérience lesbienne ressemble à une perte de « virginité³⁵⁷ » homosexuelle (« et après, c’était fait ! »), ici dans le sens d’une réappropriation de son corps (« même si j’arrive à me forcer à sortir avec des garçons »). Suite à cet acte « libérateur », son corps désormais – symboliquement – « hétérosexuellement impur », plus de retour en arrière

³⁵⁷ « La virginité féminine renvoie à des normes sexuées visant la construction sociale d’un corps “pur”, sur le plan matériel et symbolique. » Simona TERSIGNI, « Virginité », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 701.

(« tu tombes plus là-dedans »). Dépasser les obstacles pour « devenir lesbienne » peut prendre bien des formes en fonction de l'intériorisation de la norme et du chemin choisi pour s'en distancier.

4.1.2 Questionnement sexe/genre : catégorie « femme » et contrat hétérosexuel

4.1.2.1 Les « garçons manqués »

Sur le terrain militant de Natacha Chetcuti, la majorité des personnes enquêtées ont élaboré un questionnement sur les catégories de genre, ce qui n'est pas le cas des femmes que j'ai rencontrées. Cependant, en accord avec l'analyse de Natacha Chetcuti, ce qui ressort de manière frappante, c'est que quatorze participantes font spontanément le lien entre le fait d'être lesbienne et le fait d'avoir été « garçon manqué » quand elles étaient enfants ou adolescentes. Celles-ci sont amenées à questionner l'adéquation entre sexe et genre, au contraire des autres participantes.

De nombreuses interviewées estiment en effet que la non-conformité au modèle féminin éprouvée pendant l'enfance et l'adolescence leur permet d'expliquer leur attirance pour les femmes. Cet écart perçu avec l'idéal de genre hétérosexualisé peut les conduire à se sentir asexuées³⁵⁸.

Natacha Chetcuti y voit une résurgence de la théorie de l'« inversion », thèse médicale de la fin du XIX^{ème} siècle qui considère que « c'est la biologie qui détermine les rôles sociaux : à mâle et femelle correspondraient strictement des rôles et des pratiques caractérisant le masculin et le féminin et englobant la totalité de la personne³⁵⁹ ». Selon cette conception naturaliste, il y aurait donc à l'origine de l'homosexualité une inadéquation entre le sexe de la personne et son identité de genre. Le témoignage suivant illustre parfaitement ce raisonnement qui met correspondance le corps et l'identité. Émilie S., est issue d'un milieu plutôt privilégié, elle est agrégée d'enseignement physique et sportif (EPS) et enseignante en collège et lycée.

Émilie S. (46 ans), mère non statutaire d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F)

Moi, ça fait longtemps que je le dis, maintenant je suis contente parce que les scientifiques commencent à le dire, mais moi j'ai toujours dit on est une personne et dans cette personne, c'est comme si il y avait un curseur avec ce qui va, là tu sais les créneaux de température-là avec du plus chaud au plus froid, et ben là moi je dis toujours : « ça va du masculin au féminin ou du féminin au masculin », et que le curseur en fait il est réglé différemment en fonction des

³⁵⁸ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 55.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 22.

personnes. Et j'ai toujours dit ça, et moi je crois que mon curseur, il a été réglé beaucoup du côté masculin et même si j'ai un corps de femme, il y a des choses sur lesquelles, comment on peut dire ? C'est dans les envies, la façon d'être qu'on reconnaît plus d'un côté, enfin qu'on attribue plus souvent à un côté masculin. Je suis dans cette explication-là, après, elle vaut ce qu'elle vaut mais... Donc oui, j'aime les femmes, je veux dire, je sais même pas si je suis vraiment dans une relation homosexuelle en réalité.

Pour tenter de sortir de l'idée de bicatégorisation, Émilie S. utilise la métaphore d'un « curseur » qui place les individus sur un continuum allant du masculin au féminin, critères qu'elle dissocie du sexe (« on est une personne »). Ce curseur représente une donnée innée et non acquise (le sien « a été réglé du côté masculin »). On voit ici que son analyse fonctionne comme une régulation du genre : puisqu'elle aime les femmes (féminines), la complémentarité hétérosexuelle entre masculin et féminin est respectée, ce qui la fait douter d'être dans une relation homosexuelle « en réalité ».

La théorie de l'inversion a donné lieu à l'un des stigmates associés à l'homosexualité que sont les figures du gay efféminé (la « folle ») et de la lesbiennes masculine (la « camionneuse »)³⁶⁰. Ces figures sont des stéréotypes issus d'une catégorisation homophobe, mais elles font aussi l'objet de réappropriation et d'auto-identification par les personnes homosexuelles, notamment dans une démarche de visibilité de l'homosexualité³⁶¹. Dans la culture lesbienne, ce sont les identités *butch* et *fem*³⁶² qui jouent avec l'inversion ; ces catégories ne sont pas du tout investies par les femmes du terrain réalisé, elles ne s'en servent pas pour se définir : l'identité *fem* n'est jamais citée, l'identité *butch* est parfois citée pour s'en distancier car elle est jugée trop subversive.

Lise G., quant à elle, conforte l'idée d'un entre-deux du genre qu'elle subit et qui la fait se sentir asexuée. Issue d'une classe moyenne intellectuelle, avec des parents qui avaient « plein d'ami-es homos », Lise G. est titulaire d'un double master et travaille comme administratrice d'une importante structure sportive.

³⁶⁰ Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, op. cit.

³⁶¹ C'est le « style *camp* » qui renverse le stigmate du gay efféminé.

³⁶² « D'abord adjectifs péjoratifs (*a butch woman [femme costaude]*, *a fem lesbian*), ces termes ont été repris avec fierté pour désigner les "identités", expériences, érotismes, relations sociales de certaines lesbiennes. Le terme *fem* désigne les lesbiennes portant des vêtements féminins et optant pour des comportements relatifs au genre social "femme" tout en revendiquant un désir lesbien. » « L'auto-identification *butch* ou sa représentation par le port de vêtements masculins est une façon de retourner le stigmate. Personnage transgressif, "la *butch*" porte la honte et subit l'ostracisme, qu'elle transforme en fierté héroïque. » Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 254-256.

Lise G. (39 ans), mère non statutaire d'Agathe (2 ans, F)

Dans l'imaginaire social c'est l'homme un peu « brutus », voilà, et la femme hystérique, et je suis ni l'un ni l'autre, mais enfin j'ai toujours été comme ça. [...] Enfin j'étais un garçon manqué, donc t'es pas un garçon, t'es pas une fille, t'es pas un garçon c'est manqué, c'est vraiment ce côté de raté, un peu le cul entre deux chaises, voilà, j'ai toujours été un peu au milieu et je crois que, même dans mon caractère, je suis pas dans les extrêmes, je suis toujours tempérée, je suis toujours posée. Alors qu'est-ce qui fait que j'ai quelque chose de plus féminin ? Je sais pas trop dire, si ce n'est que physiologiquement parlant, voilà, je sais que je suis une fille.

On sent dans son témoignage la difficulté à valoriser sa position « hors » catégorie (« le cul entre deux chaises »), elle a le sentiment d'un « ratage », comme l'indique l'expression « garçon manqué » : « t'es pas une fille, t'es pas un garçon, c'est manqué. » Elle aussi questionne l'adéquation entre sexe et genre : c'est « physiologiquement parlant » qu'elle sait qu'elle est une « fille », mais cela ne l'amène pas à le « sentir » dans son identité. En dehors des catégories homme et femme, elle ne trouve pas d'espace où se situer. Elle opère cependant un renversement du stigmate³⁶³ en mobilisant des figures outrancières du genre, « l'homme brutus » et la « femme hystérique », afin de se présenter de manière positive, comme épargnée par les effets « extrêmes » du genre.

Dans la continuité du questionnement sur l'adéquation sexe/genre, Pauline E. affirme une identité transgenre non binaire « ni homme ni femme ». Issue d'un milieu populaire, Pauline E. est titulaire d'un master et travaille comme assistante maternelle à domicile. Elle³⁶⁴ relate ses années lycée comme un contexte privilégié de découverte de son lesbianisme grâce à un groupe d'ami-es qui comptait des personnes s'affirmant lesbiennes. Avec sa compagne Lorraine H., elle milite au sein de l'association homoparentale Les Enfants d'Arc-en-Ciel et au sein d'un collectif transpédégouines.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F)

Je me sens vraiment transgenre. C'est-à-dire ni homme, ni femme. [...] C'est sûr que ça m'a toujours posé problème parce que quand j'étais enfant, j'étais ce fameux « garçon manqué » et en même temps, dans mes convictions, je suis tellement féministe que je peux... Autant, on a des amis qui maintenant se font appeler par un prénom masculin et qui utilisent le pronom, qui font tout au masculin, même si ils veulent pas faire la transition, autant moi j'arriverais pas, enfin je pense que je peux pas arriver à ce niveau-là, parce que je me sens vraiment femme, politiquement je veux dire. Et du coup je peux pas. Je peux pas, je peux pas enlever ça. Après

³⁶³ Erving GOFFMAN, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

³⁶⁴ Comme je l'ai précisé au chapitre précédent, j'emploie le genre grammatical féminin pour désigner Pauline E. à sa demande.

physiquement et tout, avoir des seins, avoir des règles et tout ça, mais ça c'est horrible quoi. Pour moi c'est chiant, enfin c'est pas que c'est horrible, c'est que c'est chiant. C'est juste une question de pratique. Comme d'avoir les cheveux longs et d'avoir des nœuds, c'est juste chiant. Donc en fait, c'est vraiment toujours un questionnement permanent pour moi parce que d'un côté j'aimerais bien porter le deuxième enfant, du coup c'est me renvoyer à ma féminité, enfin bon. Enfin c'est comme ça quoi (*Rires*) ! Je suis au milieu quoi, je sais pas (*Rires*) !

Dans son cas, on sent que la dimension politique est fondamentale dans la définition de son identité et lui permet de tenir une position subversive dans le système du genre : enfant, elle était « ce fameux garçon manqué » ; physiquement, les « attributs » du corps femelle lui déplaisent et elle souhaite affirmer une identité transgenre ; mais puisqu'elle « se sent femme politiquement » par ses convictions féministes, elle ne « transitionne³⁶⁵ » pas vers la catégorie « homme. » En outre, elle présente ce positionnement identitaire comme non figé puisqu'elle continue à en questionner les limites. Ainsi, elle examine l'idée de porter un·e enfant qui, certes, la « reverrait à sa féminité », mais constitue une expérience qu'elle voudrait vivre. Sa construction identitaire semble non figée et pourrait être modulée par l'expérience de la grossesse.

Au regard des extraits cités, on pourrait penser que les femmes qui invoquent la figure du « garçon manqué » comme un indice de leur attirance pour les femmes sont moins enclines à porter les enfants : sur les quatorze personnes concernées, seules cinq ont porté un·e enfant au moment des entretiens. Cependant, il a été porté à ma connaissance qu'au moins deux autres mères non statutaires ont porté un·e enfant depuis l'entretien (Lise G. et Hélène X.) En outre, une des mères non statutaires indique qu'elle n'a pas pu porter son enfant car elle était stérile, Pauline E., on l'a vu, ne rejette pas l'idée d'être enceinte et se fait appeler « maman » par sa fille (on peut ajouter qu'elle pratique un métier, assistante maternelle à domicile, très marqué par les valeurs dites féminines du soin et du travail domestique) – tandis qu'Émilie S., par exemple, est désignée sous le nom de « Baba » par ses enfants, ce qui est plus proche de « papa ». Les mères lesbiennes troublent le genre à plus d'un titre : ici, le questionnement sur l'identité de genre vient consolider la transgression des normes en matière de sexualité, mais il recouvre des réalités et des expériences bien différentes. Pour certaines, il va servir de régulation de l'ordre du genre et pour d'autres il vient brouiller les catégories.

Dans les récits qu'elles font de leur vie amoureuse, les enquêtées mettent en lien elles-mêmes spontanément l'inadéquation ressentie entre sexe et genre et leur désir homosexuel.

³⁶⁵ « Transitionner » pour les personnes trans signifie adopter les attributs qui permettent d'être identifié·e dans la catégorie choisie homme ou femme.

Pourtant, ce rôle qu'elles présentent parfois comme un « raté » du genre fait aussi partie des scripts des relations hétérosexuelles. Comme le montre Isabelle Clair avec ses enquêtes en milieu populaire urbain et en milieu rural, dans le cadre des relations hétérosexuelles, la féminité est toujours problématique. Pour éviter le stigmate de « pute », les filles doivent « s'affranchir de leur sexe » pour se rendre respectables : soit en se virilisant (Isabelle Clair indique qu'il y a beaucoup de « garçons manqués » sur ses terrains), soit en investissant le terrain religieux, soit en étant en couple rangé avec un garçon.

Cette perméabilité de l'identité féminine aux attributs masculins est ainsi un moyen pour les filles de se déssexualiser en revêtant les attributs de la neutralité sexuelle masculine (le masculin étant le pôle référentiel). Elle témoigne dès lors de la marge de manœuvre dont les filles disposent pour mettre en scène leur appartenance au groupe des filles / femmes et, en creux, rend plus visible encore le manque de marge de manœuvre des garçons à l'égard de l'identité masculine. Le problème, c'est la féminité : pour les garçons, mais aussi pour les filles³⁶⁶.

Dans le cadre de mon enquête, les femmes présentent bien ce rôle en lien avec l'homosexualité ; il est possible qu'à leurs yeux, la stratégie du « garçon manqué » ne soit pas tant une manière d'être respectable qu'une manière de ne pas être en couple hétérosexuel.

4.1.2.2 Refus du contrat hétérosexuel et de la domination masculine

Plusieurs participantes rapportent des anecdotes d'enfance ou d'adolescence qui mettent en scène le « jeu » des relations hétérosexuelles, « jeu » dominé par les garçons et dans lequel elles se présentent comme perdantes. Hélène X., qui se considère comme « très féministe », relate son premier jour d'école comme ayant déterminé pendant des dizaines d'années sa manière de s'habiller suite à une agression dans la cour de l'école.

Hélène X. (41 ans), mère non statutaire de Marius (18 mois, G)

Mon premier jour d'école, ça fait partie de l'histoire familiale mais moi je m'en souviens pas de première main, mais une des façons qu'a ma mère d'expliquer pourquoi j'étais un garçon manqué et je voulais jamais porter de jupe, c'est que je me suis fait « flasher » le premier jour d'école [*un garçon a soulevé sa jupe pour exposer sa culotte*]. Moi, je me souviens juste que j'avais beaucoup pleuré et que j'avais pas du tout aimé. En tout cas, j'en ai plus jamais reporté jusqu'à la fin de la vingtaine et j'ai recommencé à en porter des fois.

³⁶⁶ Isabelle CLAIR, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *op. cit.*, p. 76.

Elle met en lien³⁶⁷ cette anecdote avec le fait d'être devenue « un garçon manqué », c'est-à-dire qu'elle a adopté un mode vestimentaire qui la protège, pratiquement et symboliquement, des agressions sexistes. Ilana Löwy décrit l'entrée dans la sexualité comme un moment d'apprentissage douloureux pour les filles de leur place inférieure dans le système hétérosexuel, ce qui pourrait être la cause de la perte de confiance en soi qu'expérimentent de nombreuses adolescentes.

Les stéréotypes sexuels [...] sont peut-être atténués chez les préadolescents mais réapparaissent à l'adolescence. Les filles apprennent alors que les garçons détiennent le pouvoir collectif de fixer les règles du jeu sexuel et, par extension, les règles du jeu dans d'autres interactions entre les sexes. La perte de confiance en soi que de nombreuses filles connaissent à l'adolescence est liée au constat de leur impuissance relative dans les négociations qui entourent l'entrée dans la sexualité. À cette période de la vie, les filles apprennent parfois à leur corps défendant, le poids de la valence différentielle des sexes et l'impossibilité d'échapper à son emprise. Certaines jeunes femmes peuvent résister aux pressions exercées sur elles pour discipliner leur corps en se conformant à l'image d'une féminité docile et certaines le font, mais cette résistance n'échappe pas au cadre général dans lequel la construction de leur corps, leur sexe et leur genre est dominée par la présence des corps et des désirs masculins³⁶⁸.

Chez certaines enquêtées, on peut donc interpréter leur questionnement identitaire et sexuel comme un questionnement politique : si le rôle réservé aux femmes dans le système du genre hétérosexuel est celui de dominé-es, en questionnant la catégorie « femme » ou en s'extrayant « des règles du jeu sexuel », elles cherchent aussi à s'extraire de la domination masculine. Par exemple, Émilie S., qui se situe comme plutôt masculine, fait coïncider la découverte de son homosexualité avec un déchaînement de violence de sa part. Elle ne l'analyse pas elle-même ainsi, mais les moments qu'elle cite comme emblématiques de ces accès de violence sont, à mon avis, des sursauts de rébellion contre les « règles du jeu » (hétéro)sexuel.

Émilie S. (46 ans), mère non statutaire d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F)

Si tu veux, je découvre mon homosexualité à l'adolescence et là, déjà que j'étais un chien fou, je deviens un chien furieux ! (*Rires*) Incontrôlable. J'étais mais d'une violence pas possible, j'étais quelqu'un qui se maîtrisait plus, ah ouais ouais, ça a été compliqué. [...]

C'était quoi le déclencheur pour te faire péter les plombs ?

Alors, le premier pétage de plombs, j'étais en troisième, j'allais au collège à vélo et il y a un mec qui se met au milieu de la route et puis qui veut m'arrêter, là tu sais, comme font les gars : « t'es

³⁶⁷ Elle reprend à son compte l'interprétation de sa mère, puisqu'elle choisit de rapporter cette anecdote parmi les « façons qu'a sa mère d'expliquer pourquoi [elle était] un garçon manqué ».

³⁶⁸ Ilana Löwy, *L'emprise du genre : masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, 2006, p. 85.

une fille tu vas t'arrêter. » Puis moi je dis : « Ben non, je m'arrêterai pas. » Je m'arrête pas, je lui fonce dessus, au dernier moment il s'écarte et comme il est pas content, il me pousse, je tombe. Déjà j'étais mûre, mais alors en plus, je déchire mon jean et ça, ça me... [*elle mime l'énervement*]. Et là, je deviens folle furieuse et je lui ai défoncé le portrait, mais défoncé le portrait.

Ici, la situation n'est pas identifiée comme une agression dans le sens commun, mais fait complètement partie du « jeu » ambigu et très répandu, en général associé à de la séduction déguisée, selon lequel les garçons « taquent » les filles. Dans les représentations collectives, ce jeu n'est pas censé porter à conséquence, mais le principe est bien qu'un homme jette son dévolu sur une femme (ici une inconnue dans la rue) et « joue » à l'importuner. L'enjeu fondamental de l'interaction n'est pas de séduire (séduire est la caution inoffensive de l'interaction), mais bien d'exercer un privilège de dominant : l'« autre » est objet du divertissement. Il est impossible pour les personnes objectivées de se sortir de cette situation sans y perdre quelque chose ; s'y soumettre, c'est se faire l'objet du « jeu » ; ne pas s'y soumettre expose souvent, comme ici, à un accès d'agressivité (« comme il est pas content, il me pousse »). Pour Émilie S., la situation est insupportable, elle n'accepte pas d'être objectivée et il est probable qu'elle ne se sente pas concernée (en raison de son orientation sexuelle et de son identité de genre) par la place qui lui est attribuée. Pour le prouver, elle fait le contraire de ce que font la plupart des femmes dans cette situation : elle se bat physiquement. Rétrospectivement, elle ne met pas sa réaction sur le compte d'une légitime défense mais sur celui d'une revanche pour son pantalon déchiré, car elle ne se considère pas victime de la situation.

Si cette dimension de contestation de l'ordre du genre est palpable dans plusieurs entretiens et constitue une origine identifiée du lesbianisme (Manue L., par exemple, indique qu'elle « se dispute toujours beaucoup avec les hommes » pour expliquer son attirance envers les femmes), elle n'entraîne presque jamais l'affirmation d'un positionnement politique féministe ou lesbien radical. En effet, sur le terrain réalisé, seules cinq enquêtées s'affirment féministes comme nous le verrons en conclusion du chapitre.

4.1.3 Socialisation lesbienne : une libération de soi ?

4.1.3.1 Représentations du sexisme

Interrogées sur le sexisme et les inégalités entre les femmes et les hommes, les enquêtées montrent clairement qu'elles sont conscientes que les différences entre les hommes et les

femmes sont très souvent en défaveur des femmes. Elles trouvent injustes l'inégalité des possibilités professionnelles et des salaires, les préjugés encore vivaces qui considèrent que les femmes appartiennent davantage à la sphère domestique qu'à la sphère publique, la légitimité « naturelle » dans laquelle les hommes semblent être installés dans tous les domaines. Dans plusieurs cas cependant, le sexisme est associé aux rôles sociaux hétérosexuels qui le produisent et les enquêtées peuvent se montrer très critiques à l'égard des femmes qu'elles considèrent comme victimes passives des stéréotypes hétérosexuels, comme le développe Édith V. Édith V. vient d'un milieu populaire ouvrier, elle entretient de bonne relation avec des parents soutenant, elle est titulaire d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) et se trouve sans emploi au moment de l'entretien.

Édith V. (36 ans), mère de naissance d'Agathe (2 ans, F)

Les hommes et les femmes hétérosexuel·les essayent de coller à ce qu'on attend d'eux, comme homme ou comme femme hétérosexuel·le. Donc les hommes essayent de s'intéresser au bricolage et les femmes, elles n'imaginent pas deux secondes passer un mois sans aller chez le coiffeur ou sans envisager de se faire tatouer un maquillage permanent autour de la lèvre. (...) En tout cas elles veulent s'inscrire dans ce que le regard des hommes attend d'eux et vice versa, c'est-à-dire, et eux veulent s'inscrire dans ce que le regard des femmes attend d'eux.

Séverine A.H. (41 ans), mère de naissance de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

Moi je dis souvent des femmes qu'elles se comportent comme des bonnes-femmes, c'est-à-dire toujours à « gnin gnin gnin » enfin, moi j'aime pas trop les discussions entre femmes parce que ça m'agace rapidement quoi, ça tourne au potin, aux histoires de fringues, enfin ces bonnes-femmes-là, moi c'est pas possible.

Dans ces extraits, les comportements stéréotypés des femmes hétérosexuelles sont tournés en dérision, leurs centres d'intérêt dévalorisés. Certaines femmes interrogées ne se sentent pas vraiment concernées par les remarques sexistes. En effet, elles-mêmes peuvent avoir des revendications liées à l'égalité entre les femmes et les hommes mais elles ne s'incluent pas entièrement dans les dominées car elles estiment être déjà extraites de la domination masculine.

Adeline M. (37 ans), mère de naissance de Lison (3 ans, F)

Le directeur de l'établissement [*le collègue où elle enseigne*], de temps en temps ça lui arrive de faire des remarques, mais en plaisantant tu vois, sur les femmes. Je suis persuadée d'ailleurs que s'il savait que j'étais homo, il y a des réflexions qu'il ferait plus.

Laurence R. (40 ans), mère de naissance d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F).

Même si on a plein de copains qui sont plutôt dans l'air du temps, plus investis que ne l'étaient certainement leurs pères et leurs grands-parents, et leurs grands-pères, il y a quand même toujours un statut privilégié qui leur permet de faire des choses [*des activités de loisir*] que ne feront pas les filles parce que, ben parce qu'elles ne s'octroient pas non plus le temps de le faire. Et là-dessus, je pense que les femmes sont tout autant fautives, c'est-à-dire que si à un moment donné tu poses aussi les choses en disant : « Ben voilà, moi je veux faire ça, à ce moment-là et toutes les semaines », voilà a priori il y a pas de raison que tu puisses pas le faire.

Ces deux extraits illustrent une prise de distance des enquêtées avec les femmes hétérosexuelles qui subissent le sexisme. On retrouve ici la théorie de Monique Wittig selon laquelle les lesbiennes, affranchies de l'appropriation privée par un homme, seraient des transfuges de la classe des femmes³⁶⁹.

4.1.3.2 Processus de deshétérosexualisation

Dans son travail, Natacha Chetcuti indique que la nomination de soi comme lesbienne peut entraîner une mise à distance d'une féminité sociale alors pensée comme symptomatique du modèle hétérosexuel des rapports entre les hommes et les femmes. Un jeu avec les codes sociaux de genre masculins/féminins, notamment dans l'apparence, est alors possible car la séduction n'est plus envisagée par rapport aux hommes, mais dans le cadre d'une sociabilité lesbienne. Sur le terrain de mon enquête, le discours des femmes interrogées confirme en partie l'analyse de Natacha Chetcuti, certaines femmes témoignent d'une « libération de soi³⁷⁰ » en termes de possibilités de construction identitaire et de comportement. Cette libération peut passer par la fréquentation de lieux de sociabilité homosexuelle (pour un tiers des enquêtées) qui garantissent la non mixité, c'est-à-dire d'être à l'abri de regards hétéronormatifs³⁷¹ désapprouvant la transgression de l'hétérosexualité. D'après les témoignages, ces lieux sont aussi des espaces d'épanouissement d'une subculture où les codes habituels de rapports sociaux entre les sexes sont différents – voire inexistantes dans les lieux en non mixité lesbienne – et permettent donc des transgressions des normes du genre.

La libération des contraintes hétérosexuelles se remarque également dans l'apparence des personnes rencontrées. Mes observations sur ce point vont également dans le sens du constat de Natacha Chetcuti sur la tendance majoritaire chez les lesbiennes à adopter une apparence de féminité « atténuée », qu'on pourrait pour certaines qualifier d'androgynous. Elles

³⁶⁹ Monique WITTIG, « La pensée straight », *op. cit.*

³⁷⁰ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, *op. cit.*

³⁷¹ Erving GOFFMAN, *Stigmata*, *op. cit.*

ont presque toutes abandonné les signes de séduction généralement destinés aux hommes hétérosexuels – aucune d’entre elles, au moment de l’entretien, n’arborait d’artifice spécifiquement féminin : robe ou jupe, maquillage voyant, chaussures à talon, bijoux fantaisie – sans pour autant, même quand elles se définissent comme « plutôt masculines », adopter des attributs de la virilité qui pourrait les visibiliser comme lesbiennes. L’extrait suivant illustre particulièrement bien le changement dans la définition de soi et la manière de se présenter en passant d’un cadre hétérosexuel à un cadre homosexuel. Adeline M. est issue d’un milieu populaire, titulaire d’un diplôme études approfondies (DEA), elle est enseignante contractuelle de mathématiques en collège et lycée.

Adeline M. (37 ans), mère de naissance de Lison (3 ans, F)

Je m’en suis pas rendue compte tout de suite parce que j’étais dedans. Je m’en suis plus rendue compte après en fait, que je jouais un rôle, c’était pas vraiment moi, c’est-à-dire que les tenues que j’avais, par exemple, moi je me mettais souvent en robe, alors que je suis pas très robe, en robe ou en jupe, parce que lui il aimait les femmes plutôt féminines. S’il me voyait maintenant, il serait un peu étonné, mais bon.

Adeline M. se rend compte rétrospectivement du poids pour les femmes des normes hétérosexuelles au regard de l’esthétisme et du conditionnement du corps. Une fois soulagée de ce poids, elle revoit ses habitudes vestimentaires passées comme « un rôle » qu’elle jouait alors, ses nouvelles habitudes seraient plus proches de son « soi genré originel³⁷². » On peut rapprocher cet extrait de l’idée de performativité du genre de Judith Butler : le genre n’existe que par les actes répétés qui le mettent en scène. Dans ce sens, une tenue vestimentaire quelle qu’elle soit reflète toujours une forme de rôle « genré. » La « libération » qu’Adeline M. expérimente relèverait alors plutôt de l’entrée dans un mode de relations sexuées moins contraignantes en termes de contrôle du corps pour les femmes. On comprend bien que le processus de deshétérosexualisation n’est pas un phénomène homogène, continu ou un changement radical de cadre de pensée. Elles vivent dans une société hétéronormée dans laquelle elles ont été socialisées et restent tout à fait conscientes des normes qui régissent les représentations collectives, mais elles peuvent s’en distancier. Cependant, Édith V. défend l’idée que les normes du genre s’estompent quand on sort du cadre hétérosexuel :

Édith V. (36 ans), mère de naissance d’Agathe (2 ans, F)

Non pas que j’ai dans mon entourage que des homosexuel·les, mais en tout cas j’en ai quand même beaucoup aussi, et du coup, comme c’est des gens qui ont moins envie... enfin... de coller à une norme de genre, vu que pour le coup, ils en sont un petit peu exclus, et ben ça efface pas

³⁷² Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l’identité*, op. cit., p. 262.

mal les contours [...] Chez les garçons hétérosexuels, il y a quand même ce non-choix, c'est-à-dire que les garçons hétérosexuels qui mettent une chemise rose bon ben ils sont vite étiquetés hein, et euh, les filles hétérosexuelles qui vont s'habiller un petit peu masculin, il y aura quand même une espèce de suspicion de leur sexualité, tout simplement. [...] Je trouve qu'ils ont pas le choix presque... enfin, sauf qu'ils l'ont mais que ils le savent pas. Enfin, je sais pas, ça me paraît... Parfois ça me fait un petit peu peur.

L'idée développée par l'enquêtée est que la transgression de la norme hétérosexuelle exclut les individus des normes du genre puisque ces dernières fonctionnent en système, ce qui n'est pas vu ici comme une contrainte mais comme une libération consciemment vécue. En conséquence de leur exclusion des catégories genrées, les homosexuel·les auraient moins « envie » de respecter une norme qui les rejette. Cette interprétation du rapport à la norme est une stratégie caractéristique d'inversion du stigmatisme³⁷³. Ce sont les hétérosexuel·les qui constituent ici les victimes d'un ordre qui les contraint à afficher leur orientation sexuelle normale. Leur aveuglement est opposé à la lucidité et à la liberté des homosexuel·les, dont la position est présentée comme désirable car elles et eux seraient conscient·es des choix et des jeux possibles dans la présentation de soi. Ces « jeux » possibles sont cependant assez codifiés, plusieurs participantes disent, par exemple, que porter les cheveux très courts est un signe de reconnaissance entre lesbiennes. Lian H. Q. vient d'un milieu de classe moyenne, ses parents, d'origine chinoise installés en outre-mer française, travaillent dans l'industrie. Elle est titulaire d'un diplôme d'école de commerce et travaille comme responsable contrôle de gestion en entreprise.

Lian H.Q. (37), mère de naissance de Robinson (8 mois, G)

On ne veut surtout pas être dans une communauté et être stigmatisées « homosexuelles » [elle insiste sur « homosexuelles »]. D'ailleurs physiquement aussi, on fait en sorte qu'on nous catégorise pas. Moi je ne supporterais pas que quelqu'un que je croise dans la rue et qui en me voyant me dise : « Oh, toi t'es lesbienne. » Voilà, je supporterais pas ça. Je veux surtout être comme une personne lambda, je suis une personne lambda.

Et qu'est-ce qui pourrait vous identifier comme homosexuelle physiquement ? Qu'est-ce que vous essayez d'éviter comme marque ?

Enfin, quelque part, je l'évite dans le sens où je trouve ça très vilain, une femme très masculine, déjà je trouve ça très vilain. Soit t'es une femme... Enfin, je vois pas l'intérêt en fait de se masculiniser, enfin d'avoir un côté aussi masculin. Je trouve ça vraiment pas beau. Donc du coup, je ne suis pas comme ça, et puis quelque part, je sais que quand j'étais jeune, j'avais les cheveux très courts, c'est parce que, voilà on se découvre homo, et donc du coup on veut que

³⁷³ Erving GOFFMAN, *Stigmatisme*, op. cit.

les autres... Tu sais, on connaît pas le milieu, jeune lesbienne, on veut que les autres en fait du milieu nous reconnaisse. C'est vraiment un signe de reconnaissance. Les cheveux courts, un peu masculine, un peu à la garçonne, c'est pour que les autres filles comprennent que, voilà, on aime bien les filles. Mais après quand on vieillit, on n'a plus besoin de ça en fait.

Le témoignage de Lian Q. H. est représentatif de la tendance majoritaire parmi les enquêtées qui est justement de *ne pas* être identifiable comme lesbienne : ni *fem* – aucune n'utilise cette identité, trop proche des codes hétérosexuels qu'elles rejettent –, ni (surtout) *butch* – la figure de la « lesbienne masculine » est parfois évoquée, comme ici, pour s'en distancier.

Seule Clarisse V.P. revendique cette réappropriation politique d'une identité qui subvertit l'ordre du genre – sans citer le terme *butch* en lui-même. Clarisse vient d'un milieu populaire, elle est titulaire d'un diplôme d'école d'art et est enseignante en école d'arts plastiques. Elle affirme un positionnement féministe et rapporte avoir travaillé plusieurs années dans des associations féministes. Elle a vécu dix ans aux États-Unis et évoque ici une période de sa vie où elle vivait en Californie.

Clarisse V.P. (50 ans), mère non statutaire de Gabrielle (1 an, F)

On a essayé de m'infliger quelque chose avec le genre, on a essayé de me dire que j'étais une fille. Moi je me suis sentie dans ma vie, fille et garçon. À différentes périodes, d'ailleurs. En ce moment, je me sens très femme, le fait d'être mère. [...] Et puis il y a eu d'autres moments, en fonction des personnes avec qui on est, il y a eu des moments où je me suis sentie très mec. Et je pense que ma relation, par exemple, avec la personne avec qui j'étais avant, aurait fait peut-être un couple beaucoup plus genré, que ce que mon couple ne l'est avec Perrine par exemple. Donc, tout ça dépend aussi du genre de l'autre, où l'autre se place. Mon amie était extrêmement féminine, extrêmement femme dans tous les sens du terme, donc du coup, j'avais cette espèce de position, aussi de par la sexualité, de par plein de choses, qui font, à un moment donné, elle avait envie de ça aussi, que je me positionne comme ça. Et comme moi je suis assez « crêpe », je m'appelle un peu comme ça, c'est-à-dire que je sais faire d'un côté comme de l'autre. Je suis très réversible, vous voyez ce que j'veux dire quand je parlais de réversibilité, en fait je parlais de ça aussi, dans tous les sens du terme. Et donc si vous voulez, pour moi, je suis arrivée à 50 ans à me dire que je n'ai pas de genre, je n'ai pas un genre féminin, je n'ai pas un genre masculin.

Clarisse V. P. affirme qu'elle a modifié son identité de genre au cours de sa vie en fonction « du genre de l'autre » : elle cite un couple précédent dans lequel elle se sentait très « mec » en relation avec sa compagne « extrêmement féminine », ce qui pourrait renvoyer aux identités *butch* et *fem* ; puis elle le compare à son couple d'aujourd'hui, moins « genré », avec une femme qu'elle décrit comme « parfois plus macho qu'elle ». En plus de se rebeller contre le système du

genre qui « inflige » des identités et d'endosser une identité de genre subversive, elle revendique ce qu'elle nomme « une réversibilité » de l'identité au cours de la vie. Il me semble qu'en cela elle illustre les principes du *queer* selon Judith Butler, non pas dans l'idée que les identités seraient facilement « interchangeables »³⁷⁴, mais plutôt parce qu'elle décroïsonne complètement les catégories du genre, du désir et de la sexualité. En effet, loin de chercher à « réguler » le genre grâce à des références hétéronormatives, elle affirme qu'il est subversif d'assumer des désirs d'ordre hétérosexuel au sein d'un couple de femmes par le biais d'identités de genre différenciées, tout comme il est subversif de se sentir « femme » par le biais de la maternité au sein d'un couple « où les deux personnes sont à la même place », dans un espace « non genré » selon ses termes plus loin dans l'entretien. Elle ne recrée aucune forme de « normalité » et elle ne hiérarchise pas les transgressions en fonction de normes militantes.

Ce positionnement est marginal parmi les enquêtées. Comme l'analyse Natacha Chetcuti sur son terrain :

le lien entre une certaine masculinité et un lesbianisme politisé, théorisé par les tendances *queer*, n'est que faiblement retenu par les interlocutrices. La vision la plus couramment partagée est celle qui définit le lesbianisme comme une forme de rejet des désignations de genre. Le lesbianisme est pensé comme une forme d'échappatoire aux catégories imposées par le langage et les pratiques sociales, qui opposent schématiquement homosexualité et hétérosexualité, masculin et féminin. Si être lesbienne a des conséquences sur la manière de se représenter en tant que femme, comportant une mise à distance de la féminité, cela n'inclut pas forcément une réappropriation des codes sociaux du genre³⁷⁵.

La majorité des femmes rencontrées sur le terrain s'identifient au genre « femme » et atténuent les codes de la féminité hétérosexuelle vers une certaine androgynie. Soulagées de ne plus subir les normes très contraignantes du contrôle du corps des femmes dans un cadre hétérosexuel et de s'extraire des interactions de séduction de la part des hommes, les enquêtées sont attentives à ne pas risquer la stigmatisation sociale (et les violences qui peuvent en découler, dans l'espace public par exemple) du lesbianisme. La relative « libération » qu'elles expérimentent (la deshétérosexualisation) ne se traduit pas par une émancipation, mais reste contenue par le cadre hétérosexiste, au sein duquel elles agissent en fonction de leur intériorisation de la norme et de leur (non) politisation des questions sexuelles.

³⁷⁴ Cette idée d'identités de genre facilement interchangeables est une caricature du *queer* mobilisée par ses détractrices, voir Maxime CERVILLE et Isabelle CLAIR, « Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste », *op. cit.*

³⁷⁵ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, *op. cit.*, p. 86.

4.2 Coming out et visibilité

« Au commencement, il y a l'injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale³⁷⁶ », nous dit Didier Éribon décrivant ainsi l'environnement dans lequel les jeunes homosexuel·les doivent apprendre à reconnaître leur attirance pour les personnes du même sexe, en même temps qu'ils assimilent le jugement social porté sur cette attirance. L'insulte homophobe ne s'adresse pas toujours à quelqu'un réellement « soupçonné » d'homosexualité, mais peut sanctionner une déviation du comportement de genre ou bien être utilisée « banalement » : d'après SOS-Homophobie, « pédé » est l'insulte la plus prononcée dans les cours de récréation³⁷⁷. En effet, l'efficacité de l'insulte se joue autant dans le fait d'être insulté que dans celui de se sentir « insultable », comme le montre Erving Goffman dans les cas de stigmaté non-apparent, les « discréditables » construisant ainsi leur identité personnelle dans la honte de soi, puisqu'ils ont hautement conscience de porter en eux un attribut méprisé par la norme sociale³⁷⁸.

La conséquence pour de nombreux et nombreuses homosexuel·les est la dissimulation d'une partie constitutive de leur identité, par peur de provoquer le dégoût et le rejet, notamment chez les proches. Cette dissimulation est possible au prix du développement d'une identité sociale virtuelle et d'une tension interne « intolérable » qui peut conduire à l'isolement : « L'individu affligé d'un défaut secret doit donc être toujours attentif à la situation sociale, en scruter constamment les éventualités, devenant ainsi étranger au monde plus simple dans lequel ceux qui l'entourent paraissent installés³⁷⁹. » Différentes stratégies peuvent être élaborées pour faire cohabiter sa vie intime et le monde social : l'annonce de son homosexualité à quelques personnes choisies ou l'emploi de désidentificateurs comme, par exemple, l'homophobie affichée ou le mariage d'un gay et d'une lesbienne. Ces stratégies amènent parfois à vivre « des vies dissociées qui produisent des personnalités elles-mêmes dissociées³⁸⁰ ». Plusieurs facteurs, tels qu'un désir « d'authenticité » ou l'arrivée d'enfants poussent les gays et lesbiennes à annoncer leur homosexualité à leur entourage.

³⁷⁶ Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, op. cit., p. 30.

³⁷⁷ SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2018*, Paris, SOS-Homophobie, 2018, p. 17.

³⁷⁸ Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, op. cit.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 198.

³⁸⁰ Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, op. cit., p. 14.

L'annonce de l'homosexualité, dans la culture gay, est connue sous le nom de « *coming out* », diminutif de « *coming out of the closet* » qui signifie « sortir du placard³⁸¹ ». Souvent associé à une homosexualité « honteuse », la métaphore du « placard », qui désigne, en le matérialisant sous la forme d'une boîte inconfortable, « le lieu social et psychologique dans lequel sont enfermés les gays et les lesbiennes qui dissimulent leur homosexualité ». L'idée-même de « *coming out* » est issue de l'hostilité sociale et culturelle envers l'homosexualité ; cependant elle peut aussi constituer, en fonction des personnes, une démarche personnelle de mise en cohérence de différentes sphères de la vie, une étape importante dans la construction identitaire ou même une démarche militante de fierté et de visibilité d'une sexualité minoritaire. Si les premiers *coming out*, en particulier l'annonce de leur homosexualité à leurs parents, sont des étapes importantes et redoutées dans la vie des personnes interrogées, le travail et l'espace public constituent des sphères complexes de relations ou d'interactions renouvelées qu'il faut sans cesse jauger et actualiser.

4.2.1 L'annonce à la famille

Deux participantes parlent d'un premier *coming out* « devant le miroir » pour évoquer leur propre prise de conscience et la représentation de soi en tant que lesbienne. Entre ce moment et la première annonce, il peut s'écouler parfois des années. La grande majorité des interlocutrices s'est confiée en premier lieu à une ou des personnes de l'entourage amical. L'annonce aux ami-es semble la plus « simple », elle suscite moins d'angoisse anticipée et n'est pas relatée comme ayant donné lieu à des rejets particuliers. Sans doute le réseau amical proche, constitué de personnes choisies souvent sur la base d'une certaine authenticité de relation, est-il plus sécurisant au niveau affectif, et surtout moins chargé d'enjeux institutionnels que ne l'est la famille. En effet, en plus d'être socialement stigmatisée, l'homosexualité ne recouvre pas seulement des dimensions affectivo-sexuelles, mais signifie aussi être à l'écart du cadre légal de reconnaissance de la famille³⁸². C'est pourquoi l'annonce à la famille est particulièrement redoutée et représente un « cap » à passer important. Plusieurs enquêtées disent que le fait que leurs parents connaissent leur homosexualité leur a permis de vivre plus ouvertement leur vie de couple, notamment dans la sphère publique (au travail, dans la rue).

³⁸¹ Philippe MANGEOT, « Discrétion/placard », in Louis-Georges TIN (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 130-133.

³⁸² Tous les récits d'annonce sont situés avant la loi Taubira de 2013, il n'était pas alors question d'accès au mariage et à la filiation pour les couples de même sexe.

Ces moments de l'entretien sont pleins d'émotion, certaines femmes pleurent en se remémorant les situations vécues.

Hélène X. (41 ans), mère non statutaire de Marius (18 mois, G)

Quant à la famille [...], ça c'était très dur. C'était un accouchement quoi, c'était tellement dur que je m'en souviens tout à fait bien. J'ai dit à ma mère : « je passerai pas une demi-heure de plus sans t'avoir dit quelque chose et ça tient en trois mots : je suis homosexuelle ». Et j'étais pas avec quelqu'un, j'étais pas encore amoureuse de quelqu'un de particulier.

Le récit de Séverine A. H. est, lui aussi, révélateur de la difficulté de l'annonce de l'homosexualité, ainsi que des contraintes liées au secret qui impose de vivre en parallèle des « vies dissociées³⁸³. » Séverine A. H. est issue d'un milieu de classe moyenne modeste, elle est titulaire d'un diplôme d'État d'éducation spécialisée et dirige un établissement social.

Séverine A.H. (41 ans), mère de naissance de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

Ouais, je le disais pas. Enfin je le cachais pas, j'avais pas la sensation de le cacher, en tous cas j'en parlais pas. Pour moi il y avait une frontière, tout ce qui était ma vie, c'était ma vie, et après voilà. Donc je réintérais avec le costume « famille » machin. Enfin pour moi, je me suis dit : « Je vais froisser. » Et donc je le disais pas. Mais je racontais pas non plus, je racontais pas d'histoires. Alors j'avais un oncle qui arrêtait pas de me harceler : « Et alors, t'en as pas de petit copain, et alors ? » Donc tranquillement, sereinement, je réorientais sur une autre discussion. Donc non, c'est quand j'ai rencontré Marion, parce que pour elle c'était très important que les choses soient dites et voilà. Surtout qu'on a parlé « projet enfant » rapidement, donc elle m'a dit : « Mais attends, on peut pas parler d'avoir des enfants ensemble et de pas dire les choses. » Donc de là, j'ai réfléchi un peu, je me suis dit : « Bon ben oui, on va y aller ! » Et puis là j'ai fait le pas en avant vis-à-vis de tous les gens de ma famille, et puis bon voilà, ça s'est fait, les gens ont accepté. Bon, ils étaient pas super enchantés, mais voilà.

La notion de « costume » est ici très parlante pour illustrer le rôle qu'elle endosse quand elle fréquente les personnes de sa famille d'origine : pour ne pas « froisser », elle camoufle une part importante de sa vie et garde son calme même quand on la pousse dans ses retranchements. À part deux enquêtées qui sont en rupture totale avec leurs parents – pour des raisons qui me sont restées inconnues –, toutes les femmes interrogées ont annoncé à leur famille d'origine leur homosexualité et maintiennent, au moment de l'entretien, des relations de natures variables. Dans la plupart des récits de *coming out*, les enquêtées ont anticipé que cette annonce ne serait pas prise comme une « bonne nouvelle » et parlent d'un moment difficile. Presque toutes n'habitaient plus chez leurs parents quand elles se sont décidées à en

³⁸³ Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, op. cit.

parler. Les circonstances de cet événement sont très variées dans les récits ; l'âge, la situation amoureuse (célibataire ou en couple), le temps depuis lequel la personne s'identifie comme lesbienne, le moment et le moyen choisis pour annoncer diffèrent beaucoup. Par exemple, deux enquêtées ont annoncé à leurs parents qu'elles étaient lesbiennes avant même d'avoir eu la moindre expérience homosexuelle (l'une était alors adolescente et l'autre avait vingt-huit ans), mais ce sont des exceptions sur le terrain réalisé. Toutes les autres avaient soit déjà eu des expériences, voire même étaient en couple au moment de l'annonce – ce qui semble la faciliter selon Natacha Chetcuti, car la vie en couple étant la norme sociale, elle apporte une légitimité qui compense la marginalité dans laquelle s'inscrit la personne homosexuelle³⁸⁴. Il ne suffit pas toujours de se présenter à deux femmes (comme quelques enquêtées ont choisi de le faire) pour « *outer* » la relation lesbienne. Plusieurs participantes confient qu'elles vivaient depuis plusieurs années avec leur compagne – et parfois n'étaient pas dans leur première relation cohabitante – quand elles ont décidé d'explicitier la nature de la relation à leurs parents. Elles s'étonnent et s'offusquent de l'aveuglement – entre impensé et censure – de ces derniers qui s'évertuent à mentionner la « colocataire » de leur fille alors même qu'il n'y a « qu'une chambre à coucher » dans leur logement.

Quand elles le peuvent, elles choisissent de façon privilégiée des moments de tête à tête pour cette annonce, trois ou quatre d'entre elles ont écrit une lettre. Les réactions de la famille relatées sont très variées, malgré la récurrence (la grande majorité des enquêtées le disent) de la crainte formulée par leurs mères de ne jamais avoir de petits-enfants. Dans l'ensemble, les réactions des parents sont négatives, seul un quart des participantes font des récits positifs de cette annonce aux parents et se sont d'emblée senties soutenues. Certaines racontent que l'annonce a été « dure à avaler » ou « à digérer », mais, même quand elles racontent des scènes violentes, elles mettent aussitôt en avant dans le récit le chemin parcouru par leurs parents depuis l'annonce, notamment parce que la venue d'enfants remanie et apaise les relations³⁸⁵. Le récit de Fanny I. est révélateur de ce double mouvement. Fanny vient d'une classe moyenne modeste, elle est titulaire d'un brevet de technicienne supérieure (BTS) et travaille comme webmaster dans une entreprise.

Fanny I. (40 ans), mère de naissance de Victor (2 ans, G)

Alors il y a eu un premier épisode avec ma mère [*elle s'éclaircit la gorge*] à 18 ans, j'étais amoureuse d'une fille qui habitait loin et donc j'envoyais, à l'époque il n'y avait pas de mail ou

³⁸⁴ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit.

³⁸⁵ Martine GROSS, « Les grands-parents dans les familles homoparentales : entre lien biologique et lien social », *politiques sociales et familiales*, 2009, vol. 97, pp. 41-50.

quoi, donc j'envoyais des lettres et j'envoyais beaucoup de lettres pendant les périodes de vacances. Et elle avait des doutes donc elle a ouvert une des lettres que j'écrivais, que j'avais gentiment posé sous le tas de lettres à poster de la famille. Et donc elle a ouvert cette lettre et alors elle était très très énervée, parce que c'est une impulsive aussi, elle était dans tous ses états. Elle l'a ouvert parce qu'elle se doutait qu'il se passait quelque chose, elle voulait savoir, donc elle l'a lue. Et elle est arrivée, elle m'a dit, donc là elle m'a dit des choses qui ont été assez marquantes, qui ont déterminées ma façon de le vivre dans les années qui ont suivies puisqu'elle m'a dit, elle m'a demandé si j'en étais sûre. Elle m'a posé des questions auxquelles je ne pouvais pas répondre parce que j'avais 18 ans. Donc elle m'a demandé est-ce que c'était irréversible, est-ce que j'avais déjà essayé les garçons parce qu'on parlait pas trop de ça. Elle m'a dit que c'était pas un bon choix, que j'allais être malheureuse, qu'on allait me juger et que je n'aurais pas d'enfants. Voilà. C'est des choses qu'elle a dit. En colère quoi. Donc tout ça je l'ai pris dans la tête à 18 ans mais c'était, donc ça, c'était la première réaction. Moi je suis sortie, ça, ça a duré 10 minutes parce que elle, je pense qu'elle était hors d'elle, c'est-à-dire elle est tombée de l'armoire quoi. Même si elle s'en doutait, il y a quand même, c'était sa réaction. [...] Ah oui, si si, elle m'a dit : « tu n'en parles pas à ton père, tu n'en parles pas à ta sœur, parce que tu as de l'influence sur elle », parce que moi j'avais 18, elle devait en avoir 13. Donc quand même ça a été assez dur, parce que ça a défini mon silence et mon début de double vie temporaire. [...] Et le lendemain, j'étais dans la salle de bain, donc je rasais les murs et tout parce qu'on faisait semblant de rien en plus. Et le lendemain, je me brossais les dents, elle est venue me voir et elle m'a dit : « je suis désolée, je peux pas réagir autrement. Vis ce que tu as à vivre, je ne peux pas t'aider, je ne peux pas écouter tes histoires mais je sais que c'est important pour toi. Je vais faire en sorte d'être là, t'inquiètes pas, t'inquiètes pas pour moi et ça va bien se passer quoi. » En gros, elle m'a dit ça. À la fois, voilà, c'était très positif, donc ça a toujours été très positif. Parce qu'il y a eu d'autres scènes comme ça, alors on n'en parle pas tous les jours de ma vie ou de mon homosexualité mais régulièrement.

Il est très notable dans le récit de Fanny I. qu'elle veut faire entendre à la fois la violence de la première réaction de sa mère et son « revirement » dans l'intention de maintenir des relations avec sa fille. Parmi les réactions parentales, il est souvent fait mention de l'interdiction qui leur est faite pour un temps d'annoncer leur homosexualité à l'autre parent ou aux frères et sœurs, parfois l'interdiction d'avoir des enfants ou d'aller à la Gay Pride. Pour Samia D. qui a quitté son mari, avec qui elle a une fille, pour sa compagne actuelle Joris K., la divulgation de l'homosexualité à l'entourage familial déclenche une suite de violences : non seulement son ex-conjoint se révèle d'une agressivité extrême, mais il obtient le soutien de toute la famille de Samia D. pour qu'elle perde la garde de sa fille. Samia D. est issue d'un milieu de classe moyenne modeste, elle agrégée de lettres et enseignante dans l'enseignement supérieur.

Samia D. (44 ans), mère de naissance de Carmen (12 ans, F), mère non statutaire de Manon et Arthur (jumeaux, 5 ans, F/G)

Ah oui, la famille l'a su quand ça a explosé puisque mon ex-mari, mon mari à l'époque s'est empressé de le dire. La première chose qu'il a faite, c'est de le dire. Donc, lui il m'a « *outé* » tout de suite (*Rires*) sans grande finesse. Tout de suite hein, moi au moins c'est rapide, c'est tout de suite ! (*Rires*) Ça a été tout de suite, hum. [...] Donc la révélation, elle était pas de mon fait, c'était même pas la peine. J'ai été foutue à poil sur la place publique direct quoi. Enfin, je schématise mais c'est un peu ça, ouais, c'est un peu ça.

Ça a été quoi les réactions ?

Très négatives, extrêmement négatives. Catastrophe quoi, comme on voit dans les films. Euh, ben ma mère qui me renie. Ah ah (*Rires*) c'est vraiment ça ! Parce que ma mère elle a toujours adoré ses gendres. Alors là, elle a pris son gendre : « le pauvre », mon oncle qui tenait, enfin de fonction, le père, me fait la morale. Ils ont pris fait et cause, les gens de ma famille ont témoigné contre moi dans le... pour le procès, le truc de divorce, j'ai perdu la garde de ma fille.

Mais c'est incroyable !

Ouais c'est vrai, mais c'est la vérité, je peux vous montrer, tiens je les ai là les papiers, ils sont là. C'est ce dossier-là tiens, le gros dossier ha ha (*Rires*). En 2005, j'ai perdu la garde, mais en fait, de fait je l'avais une semaine sur deux, je l'ai toujours eu une semaine sur deux, mais lui il a eu la garde, j'étais la mauvaise. La caricature : la mauvaise femme, la mauvaise mère, la mauvaise fille, la mauvaise tout. [...] On croit que dans les films c'est exagéré mais c'est exactement ça. Un cousin que je vois une fois par an qui fait un témoignage contre moi. Mon ex-mari, bon ça c'est normal qu'il soit pas content, ma mère, mon oncle... Ah ouais les cons parfaits. J'aurais été pendant la guerre, j'aurais été à je-sais-pas-où, à Bergen Belsen ! (*Rires*) Directos ! (*Rires*)

Samia D. et Joris K. disent avoir vécu un enfer (selon leurs termes) pendant plusieurs années à cause de l'agressivité de cet ex-conjoint, qui les a insulté, menacé de mort et frappé toutes les deux, jusqu'à envoyer Joris à l'hôpital. Elles portent plainte ; Joris K. commente : « je me suis quand même retrouvée avec en face de moi son avocat à lui qui disait : "Mais quand même madame, vous avez brisé une famille." Et il a été condamné à 200 euros d'amende avec sursis. » La divulgation du lesbianisme dans ce récit illustre de manière exacerbée le modèle relevé par Didier Le Gall selon lequel le lesbianisme provoque un redoublement du conflit dans les cas de « recompositions familiales féminines³⁸⁶ ». Dans l'exemple ci-dessus, l'ampleur de la condamnation morale du lesbianisme est telle (« la mauvaise femme, la mauvaise mère, la mauvaise fille, la mauvaise tout ») qu'elle lui semble digne d'une fiction (« comme dans les

³⁸⁶ Didier LE GALL, « Recompositions homoparentales féminines », *op. cit.*

films »). La vulnérabilité qui caractérise les mères lesbiennes est ici parfaitement établie : bien que certaines d'entre elles soient dotées en capital économique, culturel et symbolique, elles sont toutes dans une situation précaire en termes de reconnaissance sociale et légale, ce qui les soumet à la contingence au niveau des interactions et des relations sociales et face aux institutions.

Le facteur de la religion (un tiers environ des enquêtées évoque des parents catholiques et une un père juif) est cité parfois comme aggravant (« on va te faire soigner » se font dire deux participantes) ou au contraire comme atténuant (« on t'aimera toujours quoi que tu fasses »). Tita R. R., qui vient d'une famille issue de la grande bourgeoisie et pratiquante de la religion catholique, a été déshéritée, ainsi que son frère également homosexuel, d'une propriété familiale et sa mère a refusé d'accueillir son mariage dans cette grande maison. Sa sœur refuse que ses enfants fréquentent leurs cousins issus d'un couple lesbien.

L'annonce à la famille semble donc à la fois fondamentale dans la vie des participantes à l'enquête et source de grande violence homophobe. Comme je l'ai dit, si au moment de l'entretien la grande majorité d'entre elles entretiennent des relations régulières avec leurs parents, c'est après un cheminement moral et intellectuel des parents qui ont soit travaillé sur leurs représentations de l'homosexualité (certains – mais très peu – sont allés dans la rue manifester leur soutien à la loi Taubira par solidarité avec leur fille), soit mis de côté leur réprobation afin de conserver des liens avec leur fille et/ou fréquenter leurs petits-enfants.

4.2.2 La visibilité au travail

La publicisation de l'homosexualité sur le lieu de travail conjugue des enjeux relationnels et des risques de discriminations. Line Chamberlan et Christelle Lebreton distinguent l'homophobie directe et indirecte qui peuvent affecter les lesbiennes en milieu de travail :

l'homophobie directe englobe des comportements qui ciblent des travailleurs gais et des travailleuses lesbiennes et nuisent à leur intégration, tant du point de vue de l'exercice de leurs fonctions professionnelles que de celui de leur participation à la sociabilité dans le milieu de travail. [...] L'homophobie diffuse (ou indirecte) prend souvent la forme de blagues, de rumeurs, de moqueries, de préjugés, voire de commentaires désobligeants, de graffitis, etc. Ces manifestations ont en commun d'exprimer un rejet symbolique de l'homosexualité et des personnes homosexuelles et permettent de marquer une désapprobation, une prise de distance face à cette réalité³⁸⁷.

³⁸⁷ Line CHAMBERLAND et Christelle LEBRETON, « Stratégies des travailleuses lesbiennes face à la discrimination. Contrer l'hétéronormativité des milieux de travail », *Les Cahiers de l'IREF*, 2012, n° 3, « Agora », p. 8.

D'après l'enquête de SOS-Homophobie en 2015 sur la lesbophobie, 11 % des répondantes témoignent subir de l'homophobie au travail, chiffre qui double (20 %) lorsqu'elles ont des enfants³⁸⁸. La lesbophobie au travail émane principalement des collègues (63 %) et des supérieur-es hiérarchiques (36 %) et se traduit par, dans l'ordre d'importance, des moqueries (48 %), de l'incompréhension, du rejet, des discriminations (30 %), du harcèlement, de la diffamation et du « *outing*³⁸⁹ » (12 %). Au-delà des conséquences psychologiques négatives très fréquentes (70 % des victimes déclarent avoir subi de l'anxiété, de la dépression, etc.), les effets de la lesbophobies vont des freins à la carrière jusqu'à la perte d'emploi. On comprend dès lors que la non-publicisation du lesbianisme au travail soit la règle (20 % n'en parlent à personne, 38 % à quelques personnes) et la publicisation l'exception (18 % en parlent à tout le monde, 24 % à la majorité de leurs collègues.) Les données du terrain confirment ces éléments : les participantes à l'enquête sont nombreuses à être discrètes sur leur vie privée au travail. Le fait d'entretenir de bonnes relations entre collègues nécessite des conversations où l'on fournit un minimum d'informations sur sa vie quotidienne. Comme l'indiquent Line Chamberlan et Christelle Lebreton :

le processus de *coming out* se concrétise le plus souvent de manière prudente et progressive, dans des contextes et auprès d'interlocuteurs choisis. Plusieurs travailleuses lesbiennes ont dit que, conformément à ce qu'elles anticipaient, leur sortie du placard a nourri leur sentiment d'intégrité et amélioré les relations interpersonnelles avec l'entourage de travail, qui devenaient plus intenses et plus aisées³⁹⁰.

Ce qui semble banal et anodin pour la plupart des gens signifie pour les personnes homosexuelles donner accès à une intimité, car elles ont le sentiment de parler de leur vie sexuelle en exposant leur homosexualité. Pascale O. témoigne des précautions qu'elle prend pour contrôler l'information sur sa vie privée au travail. Pascale O. est issue de milieu populaire, elle est titulaire d'une licence d'informatique et travaille comme informaticienne en entreprise.

Pascale O. (40 ans), mère de naissance de Laure (4 ans, F)

Je l'ai dit à mes collègues de bureau. Enfin on travaille dans le même service, avant tous les gens du même service étaient dans le même bureau, maintenant c'est plus le cas, mais mes collègues de bureau le savent presque tous.

Pourquoi tu l'as dit à ces gens-là ?

³⁸⁸ SOS-HOMOPHOBIE, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, *op. cit.*

³⁸⁹ Le « *outing* » consiste à dévoiler l'homosexualité d'une personne sans son accord.

³⁹⁰ Line CHAMBERLAND et Christelle LEBRETON, « Stratégies des travailleuses lesbiennes face à la discrimination. Contrer l'hétéronormativité des milieux de travail », *op. cit.*, p. 44.

Parce qu'on m'a posé la question je crois : « C'est quoi le prénom de ton ami·e ? » J'arrive pas à mentir moi, je sais pas mentir (*Rires*), et donc du coup j'ai dit : « Cathy », ils sont tombés de leur chaise ! (*Rires*) Ben, j'avais déjà Laure. C'est peu envisageable pour les gens, qu'une femme ayant un enfant en bas âge soit lesbienne (*Rires*).

Tu as eu affaire à des réactions hostiles ?

Non parce que, quand de toute façon, je vois les gens, sans aller jusqu'à être homophobes, mais faire des blagues douteuses, j'aurais pas pris le risque de le dire quoi. Je suis pas maso non plus. Mais on sent les gens quoi.

Sous couvert de secret ?

Non, non, non même pas. Mais je me suis fait suffisamment confiance pour prendre le risque et puis j'ai bien fait, parce que ça s'est pas propagé.

Tu n'aurais pas aimé que ça se sache ?

Non, non j'aurais pas du tout aimé, voilà. Ah non, j'aurais vraiment pas aimé. (*Rires*)

Et pourquoi ?

Parce que c'est perso. Je demande pas de précisions sur leur vie sexuelle aux hétéros, donc je les juge pas là-dessus, je m'en fiche, j'ai droit à l'indifférence.

En outre, les femmes sont conscientes que cette information peut donner lieu à des brimades de toutes sortes, ce qu'elles envisagent comme une menace diffuse et indéterminée. La précarité professionnelle amplifie le sentiment de vulnérabilité comme en témoigne Adeline M., enseignante contractuelle en collège et lycée :

Adeline M. (37 ans), mère de naissance de Lison (3 ans, F)

Par contre là [*l'établissement où elle travaille actuellement*], c'est dans le privé, il y en a certains, je sais que ça leur poserait aucun problème non plus. Je l'ai dit à une ancienne collègue mais qui est partie à la retraite maintenant, quand elle est partie à la retraite. Mais c'est pas un CDI que j'ai, je veux dire, là je suis inscrite sur une liste auprès du rectorat et les directeurs d'établissement, quand ils ont besoin de quelqu'un, ils vont piocher sur la liste. Je suis incapable de te dire quel impact ça pourrait avoir si sur la feuille au niveau du rectorat il y avait marqué « homo », est-ce que ça veut dire que du coup, je serais plus sur la liste ?

D'un autre côté, cacher les détails de sa vie intime dans un contexte de présomption d'hétérosexualité peut les placer dans des situations embarrassantes et les obliger à mentir, ce que certaines font en affichant une identité hétérosexuelle en inversant le sexe de la compagne lorsqu'on fait référence à la vie conjugale ou familiale. Pour toutes ces raisons, beaucoup d'entre elles choisissent de ne pas parler d'elles au travail, de maintenir une distance avec leurs collègues en général et de ne se confier qu'à quelques personnes choisies avec qui elles ont

développé des liens amicaux. Elles ne le disent à leur hiérarchie qu'en cas de nécessité administrative liée à la vie de famille (assurance, enfants). Pour Sylvaine L., cheffe de produit en entreprise, cette étape s'est avérée lourde de conséquences : suite à une démarche pour laquelle il lui fallait donner des détails sur sa vie de famille et qui a ainsi publicisé sa situation, son patron lui a retiré tous ses dossiers importants pour les confier à un homme beaucoup moins expérimenté qu'elle ; il a en outre fait modifier le règlement du comité d'entreprise afin que sa famille ne puisse pas bénéficier de la mutuelle professionnelle. Dans le cas de Mathilde N., éducatrice spécialisée dans une structure pour adultes, une collègue, qui avait abusivement lu son dossier personnel, l'a « outé » auprès de plusieurs collègues. À la suite de cet abus, elle relate que des collègues, sous couvert de se renseigner sur la lesboparentalité, se sont mis-es à lui poser des questions qu'elle a jugé intrusives sur sa vie privée, surtout au moment du débat public en 2012-2013.

Enfin, il faut évoquer le cas particulier de celles qui travaillent avec des jeunes publics : les enseignantes et les éducatrices spécialisées représentent seize des trente-six femmes interrogées. Elles sont différemment intégrées dans les établissements en fonction de l'ancienneté et de la pérennité de leur contrat. La plupart d'entre elles disent qu'au moins quelques collègues connaissent leur situation conjugale et familiale – certaines n'en parlent à personne –, mais toutes font en sorte que le public qu'elles ont en charge l'ignore. Plusieurs entretiens montrent que la perspective que les jeunes apprennent leur homosexualité est source d'inquiétude, voire d'angoisse. L'une d'entre elle, ayant croisé un de ses élèves dans un magasin alors qu'elle était avec sa compagne, n'a pas pu se résoudre à retourner au collège où elle finissait un contrat d'enseignement. On retrouve dans les extraits concernés le champ lexical de la rumeur (« suspicion », « faire tache d'huile », « se propager »), mais aussi de la vulnérabilité (« s'exposer », « être désarmée »). À cet égard, le récit fourni par Marion M., éducatrice spécialisée, est particulièrement significatif.

Marion M. (38 ans), mère non statutaire de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

Par contre, les enfants non, ne le savent pas, les enfants avec qui je bosse. Ils le savent pas. Il y a eu des doutes, des suspicions, je pense qu'ils s'en doutent et il y a eu des rumeurs sur moi comme quoi j'étais homo. Mais le problème, c'est que ça a été des rumeurs qui ont été véhiculées, du coup par des ados, des ados nanas, avec des réflexions style : « Ben moi j'aime pas les homos », enfin bon. Et du coup, là, j'ai pris peur. Je pense que là j'ai pris peur parce que je me suis sentie vraiment désarmée et pas prête à assumer ça face aux gamins dont je m'occupe quoi. Donc tout le monde sait que j'ai des enfants, donc quand les filles sont arrivées, ben forcément, les filles, les jeunes m'ont pas vu enceinte hein, donc il a bien fallu que je monte

quelque chose, donc j'ai dit que j'avais adopté. Quelque part, c'est pas non plus si éloigné, j'ai dit que j'avais adopté deux petites filles quoi, des bébés.

Et par rapport aux jeunes avec qui tu travailles, quelles étaient leurs craintes ?

Ben je sais pas, peut-être parce que c'est hors norme pour eux quoi.

C'était un jugement de valeur plus qu'une crainte ?

Ben, par rapport à moi, c'était à tester, c'était à prendre des distances physiquement, les nanas, les ados, alors qu'il y avait jamais eu ça auparavant. Ouais elles ont essayé de me pousser. Mais on a arrêté très vite quoi, cette rumeur-là, et puis j'ai contrecarré pas mal la chose. L'équipe avec qui je bosse, toutes mes collègues m'ont soutenu. Même à inventer des choses, que j'étais peut-être avec un... que j'allais peut-être venir avec mon copain, enfin des gros trucs quoi, pour me sortir de là. Mais je me suis sentie attaquée, déjà parce que j'estime qu'elles ont pas à savoir ma vie privée, donc voilà, ça je veux pas savoir ça, et en plus de ça je veux pas être jugée là-dessus quoi. Je crois que c'est, au jour d'aujourd'hui, la seule chose encore que j'ai pas assumé quoi. Je suis pas capable. Je sais qu'il y a des nanas homos qui vont aller au boulot ou même qui sont éducs ou profs et tout le monde va le savoir qu'elles sont homos et, pff, elles s'en moquent quoi. Mais ça, moi, je crois que...

Cet état de fait tient sans aucun doute à la nature particulière de ces métiers qui nécessitent de la part des enseignantes et éducatrices d'avoir une position préalable de légitimité très forte auprès de leur public pour pouvoir effectuer leur travail. Aux yeux des élèves, la connaissance de l'homosexualité d'une enseignante ou éducatrice peut l'exposer à une remise en question de sa légitimité professionnelle. Natacha Chetcuti fait le même constat sur son terrain et précise que pour toutes les lesbiennes qui travaillent dans l'éducation, « le maintien du secret est indispensable pour conserver leur emploi ou l'exercer dans un climat serein.³⁹¹ » Elle ajoute que dans le domaine de l'éducation spécialisée, elles « sont amenées, et pour certaines malgré elles, à se conformer aux normes sociales dominantes puisqu'elles sont censées offrir des modèles de formation et d'adaptation ou de réadaptation à la société.³⁹² »

La sphère du travail est traversée d'enjeux complexes et la maîtrise de l'information est la règle qui prévaut. Si la divulgation du lesbianisme au travail peut permettre un sentiment d'authenticité dans les relations, l'imprévisibilité des conséquences pratiques dans de nombreux métiers, notamment pour les femmes en charge d'un jeune public, rend les lesbiennes vulnérables face à cette publicisation.

³⁹¹ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 120.

³⁹² *Ibid.*, p. 121.

4.2.3 Être visibles dans l'espace public

Pour finir, nous verrons que le rapport des enquêtées à la sphère publique est très révélateur de l'homophobie latente et ravive le sentiment de vulnérabilité des enquêtées. Il faut ici bien distinguer le voisinage de l'espace public en général, qui ne renvoient pas aux mêmes risques d'exposition aux violences : d'après l'enquête sur la lesbophobie, 47 % des 7126 répondantes avaient eu affaire à de la lesbophobie (insultes et moqueries principalement) dans l'espace public au cours des deux dernières années et seulement 3 % par le voisinage³⁹³. Cinq familles de mon terrain d'enquête vivent en milieu rural ou semi-rural, huit en région parisienne (dont cinq dans Paris intramuros) et six dans le centre de villes de plus de 100 000 habitants. Aucune famille ne vit en quartier populaire. Dans l'ensemble, qu'elles habitent en milieu rural ou urbain, toutes donnent des éléments qui prouvent leur intégration dans le voisinage. Leur façon de présenter leur intégration dans le voisinage montre qu'elles sont attentives aux signes de désapprobation tout en minimisant leur impact (« Ces gens-là ne nous disent pas bonjour, tant pis, on ne leur dit pas bonjour non plus ») pour mettre en avant les manifestations de bienveillance : le maire « trop content » d'organiser le baptême civil des enfants, le papi d'à côté qui les salue (« Salut les filles ! »), les voisins qui viennent boire l'apéritif ou rendre des services en cas de besoin, la pharmacienne à qui leur situation ne pose aucun problème, etc. À ce titre, le témoignage de Marion M., qui vit en milieu rural, est exemplaire :

Marion M. (38 ans), mère non statutaire de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

On n'a pas de problème. Ici, on pensait qu'en arrivant ici, c'est vraiment un petit village, tout paumé, tout. Et c'est que des vieux en plus, enfin sauf en bas, du coup on est connu par tout le monde parce que deux nanas et deux enfants, je crois que ça doit pas courir les rues quoi. On a vraiment aucun souci, et en face on a été boire l'apéro, ils viennent, c'est des petits vieux, ils ont gardé le chat pendant les vacances, enfin des relations vraiment... Ils adorent les filles, les filles les reconnaissent. Il y a vraiment pas de soucis, mais je pense aussi que les gens d'ici... Je pense avant, quand on était en location avant, c'était encore pire qu'ici parce qu'on était vraiment dans un lotissement, tu vois, des maisons collées, et du coup les gens nous ont vachement... pas espionné, mais bon regardé tout ça. On regardait comment on se comportait et tout. Je pense qu'après, ils ont vu que c'était pas non plus un *turn over* ici, que on est comme tout le monde quoi, qu'il y a pas plus de fêtes ici qu'ailleurs.

On ne peut nier que tous ces exemples sont des preuves convaincantes d'intégration dans un quartier ou un voisinage, mais il nous faut cependant relativiser ces signes de bon accueil. En effet, plusieurs enquêtées font état d'une période d'observation dont elles se sont senties

³⁹³ SOS-ГОМОФОБИЕ, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, op. cit.

l'objet. Certaines témoignent que des voisins changent de trottoir pour éviter de les croiser ; un des couples a reçu des appels téléphoniques anonymes obscènes d'un commerçant du quartier. Deux couples disent avoir déménagé à cause de l'hostilité des voisins. Ce sont donc elles qui s'adaptent et choisissent leur lieu d'habitation en fonction de l'acceptabilité sociale de leur situation familiale : parmi les enquêtées, ce sont les quartiers résidentiels ou les centres des grandes villes qui semblent les plus rassurants, confirmant les résultats de Wilfried Rault qui indiquent que les gays et lesbiennes ont plus souvent un lieu d'habitation situé en région parisienne et dans les grandes villes³⁹⁴. Ensuite, il faut considérer ici que la présence d'enfants vient, certes, accentuer la visibilité de la famille, mais aussi son inscription dans le quartier par la fréquentation de la crèche ou de l'école.

Laurence R. (40 ans), mère de naissance d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F)

Tu disais, la voisine qui change de trottoir puis après change d'avis, ça arrive de temps en temps ?

Ouais. Maintenant qu'on est installées tu vois, par rapport à l'environnement de l'école, dans le quartier et cætera, ça me pose plus de problème. Bon, on est aussi dans un quartier un peu bo-bo bienpensant. [...] Tu vois, à côté on a un petit papi qui est super sympa, qui a toujours été super sympa, dès le début et pourtant...

De plus, nous l'avons vu, la maternité et la vie de famille peuvent compenser le stigmate de l'homosexualité et donner une légitimité sociale plus grande aux couples de lesbiennes. Enfin, une fois les preuves de « normalité » fournies (« c'est pas non plus un *turn over* ici, que on est comme tout le monde quoi, qu'il y a pas plus de fêtes ici qu'ailleurs »), l'intégration dans un quartier peut être vécue comme un cocon où les gens les connaissent, mais au-delà de l'espace investi par la vie quotidienne, les femmes interrogées montrent que l'espace public en général est une sphère vécue comme menaçante et dans laquelle elles se montrent particulièrement discrètes.

Pascale O. (40 ans), mère de naissance de Laure (4 ans, F)

Tu as déjà eu affaire à des réactions hostiles à l'homosexualité ?

Oh oui, oui oui, ben dans l'Est particulièrement. Oui mais pas en face de nous. Ben je pense que ça rassure les gens aussi de nous connaître en général, on n'est pas... ça va on n'est pas des monstres. Après, les gens ont toujours su se tenir quoiqu'ils en pensent. On s'est jamais fait insulter dans la rue. Mais je me suis jamais affichée dans la rue non plus.

D'après l'enquête sur la lesbophobie, 47 % des répondantes ont été confrontées à des actes lesbophobes dans l'espace public au cours des deux dernières années. Ce sont surtout les

³⁹⁴ Wilfried RAULT, « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes. Une approche à partir des femmes et des hommes en couple », *op. cit.*

participantes les plus jeunes (les trois-quarts ont moins de 30 ans), vivant en milieu urbain (70 % d'entre elles) et sans enfant (93 %) qui rapportent ces faits. Elles témoignent d'insultes (74 %) et de moqueries (47 %) principalement, mais aussi de rejet, menaces, discrimination, dans 13 % des cas d'agressions physiques et dans 10 % du harcèlement. Si les mères lesbiennes semblent moins exposées, cela peut être le signe d'un surcroît de précaution, car, comme le relate Fanny I., elles craignent une escalade de la violence, surtout en présence des enfants :

Fanny I. (40 ans), mère de naissance de Victor (2 ans, G)

Et donc une seule expérience négative, on est en vacances l'été dernier, on va faire un pique-nique à midi au bord d'un petit étang, après on va boire un café à la petite baraque à frite qui est à côté de l'étang et là j'entends que ils commencent à se *fighter*, à discuter avec, ils sont deux, c'était le patron du bouiboui qui commençaient à discuter ensemble et ils s'embrouillent. Donc du coup, là, mon regard est attiré et après je commence à écouter et en fait ils parlaient de nous genre, alors ils parlaient pas de Victor précisément, mais ils parlaient de, qu'on étaient deux filles ensemble et j'ai entendu que dans une meute de chiens, on n'a jamais vu deux chiennes qui sont ensemble ou je sais pas quoi. Donc là j'ai entendu ça. Moi j'ai, avant que Sabrina entende ça, parce que sinon ça aurait pu mal finir, [...] je prends mes cliques et mes claques, je lui dis « On va manger la glace là-bas et on s'en va ». Et arrivé-es dans la voiture, au moment de partir, elle me dit : « Mais c'est quoi cette précipitation ? » tout ça et donc je lui raconte et elle me dit : « On va faire demi-tour, je suis vénère. » Donc j'ai fait ça pour éviter un conflit mais, précisément, je m'en suis voulu, j'ai pas dormi pendant deux jours parce que là, il est petit Victor, mais si il se repasse des trucs comme ça, il faut que je puisse lui montrer que face à une action comme ça, il faut qu'il y ait réaction. Et que c'est pas grave, même si je lui dis des gros mots ou que je l'insulte et que ça se passe mal, il faut pas je laisse dire des choses comme ça, encore moins devant Victor parce que c'est vraiment un mauvais exemple quoi. Donc pour moi, j'ai eu une mauvaise réaction, plus une réaction de fuite, et j'aurais pas dû, donc j'essaierais de pas le faire mais c'est pas dans mon caractère de savoir répondre, tout ça. Mais il faut que j'y travaille. C'est important pour lui montrer l'exemple.

On voit dans son récit la tension entre deux objectifs en cas de confrontation à des insultes : Fanny I. est partagée entre la volonté d'« éviter un conflit » – qui prend le dessus dans la situation exposée – et celle – après coup – de « montrer l'exemple » à son fils en défendant leur famille (« même si je lui dis des gros mots ou que je l'insulte »). Jauger les situations en termes de « risques », trouver la bonne mesure entre la mise en danger que peut représenter, en tant que dominées, la prise de parole et la « fuite » – à la fois physique et symbolique (se taire face à la domination) – sont des enjeux qui sont représentatifs des groupes stigmatisés et qui se retrouvent tout le long des entretiens, en particulier quand les enfants sont concerné-es.

Conclusion

Les manières de se représenter et de se présenter en tant que lesbiennes sont révélatrices d'un positionnement dans le système du genre et d'une trajectoire qui se déploie en situation. Le dosage réflexif de la visibilité plus ou moins forte dans les sphères familiale, professionnelle et de l'espace public est révélateur de la prégnance de la lesbophobie. Plusieurs facteurs, nous l'avons vu, entrent en jeu dans la construction d'une identité lesbienne : elle peut être fondée sur une identité de genre, une préférence affective ou sexuelle, venant plus ou moins questionner la catégorie « femme » et le contrat hétérosexuel. On peut dégager des tendances opposées entre celles pour qui l'identité est une donnée fixe à partir de laquelle elle vont composer et celles pour qui elle est plus ou moins fluide et peut modifiée en fonction de l'âge, du ou de la partenaire ou bien d'une grossesse.

En fonction du contexte familial d'origine, en fonction du « degré » d'intériorisation de la norme (incorporation ou élément d'extériorité), celle-ci peut ou non faire l'objet d'une opposition, d'une réappropriation positive et – même si cela est rare sur le terrain réalisé – d'une certaine politisation militante des questions sexuelles (et de leur fonctionnement sexiste et hétérosexiste). Ce qui me semble ressortir, ce sont des manières de politiser ces questions, c'est-à-dire d'en faire un élément qui entre dans le cadre de revendications de changement social et/ou qui vient activer des formes de résistance aux normes d'ordre infrapolitique. À la différence du terrain réalisé par Natacha Chetcuti, les participantes à ma recherche n'ont pas en commun la fréquentation de lieux de sociabilité ou de militance lesbienne. Du côté de l'infrapolitique, on trouve plutôt des formes de résistance individuelle aux normes et à la lesbophobie. Aucune des participantes ne se présente frontalement comme lesbienne radicale (politisation du lesbianisme comme point central de contestation de l'ordre social) et sept d'entre elles s'affirment féministes³⁹⁵ (contestation de l'ordre social sexiste). Se déclarer « féministe » recouvre des positionnements divers. Marion M. dit qu'elle a un côté féministe ; Laurence R. avoue avoir des discours un peu féministes ; Tita R. R. se dit féministe ; Lorraine H. et Pauline E. (en couple) sont militantes féministes dans un collectif transpédégouines – et dans l'association homoparentale Les Enfants d'Arc-en-Ciel – ; Hélène X. et Clarisse V.P. affirment être très féministes (et non leurs compagnes respectives Gaëlle A. et Perrine G. qui, toutes les deux, portent des projets politiques radicaux qui se situent d'abord, pour l'une, en tant que

³⁹⁵ Les termes « féministe » ou « féminisme » n'apparaissent que dans onze entretiens : par les neuf participantes citées dans le paragraphe ainsi que dans l'entretien avec Valentine L. S. qui déclare : « je ne suis pas très féministe » et dans celui de Lian H. Q. qui cite de manière positive les avancées féministes des années 1960-1970, sans reprendre à son compte un positionnement féministe.

sociologue, dans une critique des rapports de classes sociales et pour l'autre, dans une perspective avant tout révolutionnaire). Le minimum partagé par ces femmes est la reconnaissance d'une inégalité socialement organisée entre les femmes et les hommes au détriment des femmes ; or, on trouve cette base commune dans un grand nombre d'entretiens. L'exception est de la formuler en termes politisés : les liens entre lesbianisme et féminisme sont ténus sur le terrain réalisé.

Une minorité des personnes interrogées sont militantes au sens strict (trois), c'est-à-dire engagées dans des groupes politiques organisés : en plus de Lorraine H et Pauline E., Mathilde N. milite au sein de l'association homoparentale Les Enfants d'Arc-en-Ciel. Une grande partie d'entre elles s'est rapprochée à un moment ou à un autre des associations homoparentales (APGL et EAC), pour consulter les forums en ligne d'échanges d'informations, lire les ressources en ligne (notamment les études scientifiques sur l'homoparentalité ou les chartes de coparentalité proposées) ou participer aux groupes de parole. C'est plutôt le thème des droits des homoparents qui va faire l'objet de discours politiques plus diffus, soit dans un sens égalitariste, soit dans un sens légitimiste : le premier irait vers une normalisation de l'homosexualité et des familles homoparentales au sein de l'ordre social, l'orientation sexuelle est alors vue comme pesant peu sur le mode de vie ; le second irait vers une subversion de l'ordre social, l'homosexualité et particulièrement le lesbianisme servant de point de vue critique des normes du genre. Ces deux tendances reprennent l'opposition entre droit à la différence et droit à l'indifférence telle que Virginie Descoutures l'expose :

Il y aurait d'un côté ceux qui, au nom du droit à la différence, revendiquent un mode de vie « marginal », non conforme et de ce fait plus libre, car non édicté par la norme légitime [*note de bas de page associée* : « Mais il peut être édicté par la norme subversive de la subculture d'appartenance. Appartenir à une minorité n'a pas pour conséquence de vivre hors normes... »] ; de l'autre, ceux qui, au nom du droit à l'indifférence, voudraient se voir distribuer les mêmes droits que ceux dont bénéficient les hétérosexuel(le)s.³⁹⁶

³⁹⁶ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*, p. 352.

Chapitre 5. Quand les lesbiennes font famille : projets d'enfant et choix de mode de conception

Face aux nombreux arbitrages à effectuer et en l'absence d'un consensus social pour guider les conduites, les mères lesbiennes font preuve d'une grande réflexivité dans la composition de leur famille. Structure familiale, nombre, sexe et statut des personnes impliquées, mode de procréation, rôles parentaux : tout est à déterminer. Malgré une grande homogénéité des profils, on constate une hétérogénéité des représentations et des pratiques pour composer avec les normes dominantes.

Plusieurs critères entrent en compte dans les choix de construction familiale : le nombre de parents : un, deux, trois ou quatre ; quelle mère porte l'enfant ou les enfants ; la place du géniteur : donneur anonyme ou semi-anonyme (certains pays comme les Pays-Bas proposent que l'identité du donneur soit accessible à la majorité de l'enfant conçu), donneur connu (identifié par les mères et l'enfant comme géniteur, mais sans implication au quotidien) ou père (coparent impliqué dans les soins et l'éducation de l'enfant). De ces différents choix et du déroulement de leur mise en œuvre va découler le mode de procréation soit par adoption (aucun cas sur le terrain réalisé), par coït hétérosexuel (aucun cas non plus), par insémination artificielle artisanale (injection de sperme frais dans le vagin à l'aide d'une seringue) ou médicalisée (à l'étranger³⁹⁷, protocole médical lourd comprenant des prescriptions hormonales et l'injection de sperme préalablement congelé).

Les représentations collectives hétéronormatives concernant la famille sont fondées sur l'idée de complémentarité entre les sexes : deux (ni plus, ni moins) figures parentales, la mère et le père, pouvant procréer des enfants par coït, apportant chacun-e symboliquement des valeurs propres à leur genre (en adéquation avec leur sexe assigné) et se complétant au niveau

³⁹⁷ Les participantes au terrain sont allées en Belgique ou en Espagne.

des rôles parentaux différenciés. Or, toutes les configurations lesboparentales s'éloignent nécessairement d'un ou plusieurs de ces éléments normatifs. Il nous faut donc analyser les arguments avancés dans les choix de construction familiale, des modes de conception privilégiés et de la place réservée au géniteur.

5.1 Projets d'enfant

5.1.1 Des choix de construction familiale parfois contraints : l'accès à la parentalité lesbienne est un parcours d'obstacles

Il apparaît à l'examen des récits de construction des projets familiaux que les situations familiales sont le double résultat d'une négociation conjugale pour déterminer la prévalence d'une forme familiale et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet initial. Comme le montre Virginie Descoutures, le cheminement vers la maternité lesbienne est long du fait de l'écart d'avec avec la norme :

Nombre de femmes rencontrées ont changé leur point de vue quant à la possibilité d'élever des enfants, grâce à l'élaboration conjugale d'une norme commune et à la mise à distance de la norme hétérosexuelle et de l'interdit d'élever des enfants dans un cadre parental lesbien [...] ³⁹⁸.

Parmi les familles interrogées, la moitié d'entre elles (neuf sur dix-neuf) ont tenté différents procédés pour avoir des enfants (parfois dans le cadre d'un autre couple que le couple actuel) et ont dû modifier leurs choix initiaux. Deux femmes interrogées ont fait des demandes d'adoption, l'une (Esther T.) en France en tant que mère célibataire et l'autre (Clarisse V. P., qui évoque en outre une tentative antérieure d'avoir un enfant en coparentalité avec un ami gay) aux Etats-Unis en couple avec une femme. Toutes deux ont obtenu l'agrément. Esther T., par militantisme homosexuel, a choisi de révéler son homosexualité à la commission qui lui donnait l'agrément et a en conséquence perdu son agrément ³⁹⁹ ; Clarisse V.P., quant à elle, s'est séparée de sa compagne au cours du processus d'adoption.

Dans les sept autres cas de projets infructueux, il s'agit toujours de l'échec dans la recherche ou la collaboration avec un donneur connu. Souvent, c'est la longueur de la mise en

³⁹⁸ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*, p. 94.

³⁹⁹ L'homosexualité n'est pas un motif légal de refus d'agrément d'adoption à une personne, cependant dans les faits, elle est, avec le célibat, source de discriminations administratives ou judiciaires. Anne CADORET, *Des parents comme les autres : homosexualité et parenté*, *op. cit.* La France a été condamnée en 2008 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour discrimination pour avoir refusé l'agrément au motif de l'homosexualité.

œuvre qui vient décourager l'une ou l'autre partie : l'absence de consensus social sur ces questions rend nécessaires de nombreuses rencontres et discussions pour se mettre d'accord sur les conditions de ce qui prend la forme d'un contrat moral ou parfois d'une charte⁴⁰⁰. Pendant ce temps, des événements peuvent venir modifier les engagements (notamment la mise en couple du donneur, des problèmes de santé ou l'infertilité pathologique d'une des parties). Les arguments avancés en faveur d'une forme familiale plutôt qu'une autre peuvent donc être reconsidérés et faire l'objet d'une nouvelle hiérarchisation face aux contraintes rencontrées dans la réalisation du projet. Le parcours de Séverine A. H. (41 ans) et Marion M. (38 ans) est particulièrement révélateur de cette évolution du discours et d'une réévaluation des normes. Séverine A. H. et Marion M. sont en couple depuis presque dix ans. Elles ne sont pas pacsées. Elles se sont rencontrées dans le cadre de leur travail : elles sont toutes les deux éducatrices spécialisées. Chacune a quitté la personne avec qui elle était alors en couple – Marion avec un homme et Séverine avec une femme – pour être ensemble. Elles se sont installées dans le même appartement au bout de trois ans et ont commencé à parler d'avoir un-e enfant. Cinq ans se sont écoulés entre le début du projet et la naissance des enfants (elles ont des jumelles de 2 ans au moment de l'entretien). Elles sont d'accord pour que Séverine porte l'enfant car elle en a plus envie que sa compagne et sa situation professionnelle le permet plus facilement (Séverine est en CDI et Marion en CDD). Leur intention initiale était d'avoir un-e enfant élevé-e en coparentalité avec un ou des pères car elles souhaitaient que leur enfant ait un père (Marion a grandi sans connaître son père), ainsi qu'un « modèle masculin ». Elles ont d'abord regardé sur Internet les annonces de couples gays cherchant des co-mères : elles ont été « scotchées » (*sic*) par les profils et les exigences des hommes cherchant des « nanas bien sous tous rapports » et ont abandonné cette solution. Elles ont alors proposé ce projet commun à un ami (hétérosexuel) du couple, ex-conjoint de Marion. Tous trois ont d'abord procédé, en collaboration avec le donneur, par inséminations artificielles artisanales, qui n'ont pas fonctionné à cause, apparemment, d'une condition d'infertilité de Séverine. En faisant passer Séverine et le donneur pour un couple hétérosexuel stérile, ils ont alors eu recours à des fécondations *in vitro* dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation en France. Le protocole médical a eu des conséquences délétères sur la santé de Séverine. Elles ont donc envisagé, en parallèle de l'assistance médicale à la procréation suivie par Séverine, que Marion porte l'enfant, toujours en projet de coparentalité avec leur ami. Elles ont d'abord tenté des inséminations artificielles artisanales – qui échouent –, puis médicalisées avec donneur anonyme en Belgique, avec l'idée que l'enfant serait reconnu légalement par leur ami. Aucune

⁴⁰⁰ Les associations homoparentales ont depuis longtemps identifié ces difficultés et proposent des ateliers de parole et des exemples de chartes de coparentalité en ligne.

des solutions envisagées ne fonctionne, les problèmes de santé de Séverine s'aggravent et elle subit une opération chirurgicale qui la rend, selon ses termes, « stérile ». Un médecin les informe que leur dernier recours est le don d'embryons à l'étranger. Elles se rendent alors en Espagne, ce qui met leur ami « hors-jeu » (*sic*) car la loi espagnole reconnaît « les couples hétéros, les couples homosexuels, mais l'entre-deux non », m'explique Séverine. Elles décident de poursuivre leur projet sans leur ami. Cette solution sera la bonne pour elles. Au moment de l'entretien, elles élèvent seules deux enfants, Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F), portées par Séverine et se disent soulagées finalement de ne pas avoir à partager l'éducation des enfants avec une tierce personne, comme en témoigne Marion dans l'extrait ci-dessous :

Quand vous parliez de faire en coparentalité avec ton ami, quelle était sa place ?

Ben de père. Mais ça, tout ça a bien évolué et oui, ça a mis du temps, mais à un moment, on en était arrivées à une place de père. Alors là, c'était un petit peu compliqué, parce qu'on se demandait pour une garde alternée, est-ce qu'on ferait une semaine chez lui, une semaine chez nous ? On se demandait comment on ferait. Donc lui, il avait parlé de déménager, de venir s'installer dans le coin pour être plus près, pour voir l'enfant ou les enfants quand il voudrait. Voilà, après, on se projetait, on se projetait, et puis ben, les mois ont passé, les années ont passé et puis ben, il y avait toujours les échecs et puis nous, on a évolué aussi dans notre tête quoi et on en est arrivées un moment toutes les deux à se dire : « Mais en fait, on est bien toutes les deux, qu'est-ce qu'on va aller s'embêter », enfin s'embêter, « Qu'est-ce qu'on va aller s'ajouter un papa ? Qu'est-ce qu'il va faire de plus ? Enfin, on peut être des parents aussi quoi. »

Et alors qu'est-ce qu'il ferait de plus un papa d'après toi ?

Je sais pas. Je pense que c'était plutôt la présence masculine, tu vois, qui me rassurait, qu'elles puissent avoir et une maman et un papa, tout ça. Mais en même temps, on en est arrivées à se dire que trois, ça va pas, la triangulation quoi. Que s'il y avait un papa et une maman, ben l'autre femme, que ce soit Séverine ou moi, ben elle était où sa place ? Enfin, on trouvait ça un peu compliqué. J'avais pas envie de partager ma place, c'était à l'époque, là, où c'était Séverine qui porterait l'enfant, moi j'ai dit : « Mais moi, je vais être jalouse comme il y a pas. Et les enfants, forcément, me boudront, ils auront papa, maman. » Enfin, ça me paraissait un petit peu compliqué. Et puis on s'est dit que non, les gardes alternées, une semaine sans voir ton bébé... Moi j'ai dit : « Je supporterai pas. » Et puis les décisions, aussi, déjà quand t'es que deux, les décisions éducatives, c'est pas simple, mais alors trois... Mais voilà, tout ça, je te dis, ça a pris cinq ans, ouais ça a pris pas mal de temps. Oui, ça fait cinq. Et on regrette pas, au jour d'aujourd'hui, on se dit : « Mais heureusement que ça s'est passé comme ça. » Et puis, on se débrouille très très bien. Et puis des garçons, ben elles en voient, il y a le tonton, il y a les copains, il y a les parrains. Et puis cet homme-là [*leur ami qui participait au projet de coparentalité*], qui est parrain d'une des filles, il a quand même une place quoi. Mais donc, des hommes, oui, elles en voient aussi, donc tout compte fait... Après, je pense que ça sera différent aussi quand elles

seront plus grandes, c'est vrai que, bah à l'école, quand il y en a qui leur diront : « Ben toi, t'as pas de papa. » Si on avait eu un projet de coparentalité, elles auraient pu dire : « Ben si j'en ai un. » Tu vois. Moi, je voulais ça au début, aussi parce que j'avais peur qu'elles se prennent des réflexions. Tout ça, c'est dans la tête quoi. Mais bon, à nous aussi de les armer pour qu'elles disent : « Ben non, j'ai pas de papa, j'ai deux mamans » et que ce soit pas une tare non plus quoi.

Elles ont revu, au fur et à mesure du temps qui a passé et des échecs successifs, leur échelle de valeurs à l'aune de la priorité principale : avoir un-e enfant. De l'idée première de la coparentalité afin d'éviter à l'enfant la marginalité d'être « sans père » et de lui fournir un modèle masculin, elles entrevoient par la suite les inconvénients d'organiser le quotidien entre plusieurs foyers et ceux d'une pluriparentalité qui déséquilibrerait la « triangulation » – le mécanisme psychologique de résolution du conflit œdipien, employé plutôt ici dans le sens d'un équilibre des relations entre parents et enfant⁴⁰¹ – et fragiliserait la place de la mère non statutaire. Elles appréhendent, en outre, l'intrusion d'une personne supplémentaire dans leur fonctionnement de couple, notamment pour la prise de décision en matière éducative. Au-delà des ajustements pragmatiques à la situation, elles ont aussi l'impression d'avoir « évolué » dans leur perception de la lesboparentalité. En se confortant dans l'idée que deux mères peuvent « être des parents aussi » et que la présence d'un homme n'est pas nécessaire en tant que parent éducateur, elles s'éloignent des perceptions hétéronormatives de la famille. Bien loin de se représenter leur situation familiale comme un résultat contingent issu de déconvenues successives (« heureusement que ça s'est passé comme ça »), elles ont re-hiérarchisé les valeurs qui avaient présidé leurs choix : en d'autres mots, elles ont reconsidéré les représentations sociales hétéronormées de la famille qui leur faisaient considérer comme non légitime (« une tare ») ou non valide (« et puis on se débrouille très très bien ») la parentalité lesbienne sans homme. La place de l'homme avec lequel elles s'entendaient est passée de celle de père à celle de « modèle masculin » pour la socialisation de l'enfant pour en arriver à celle de parrain. À chaque étape, elles s'éloignent un peu plus de la norme hétérosexuelle : le père générerait la triangulation, le référent masculin peut être trouvé ailleurs (« des hommes, elles [*leurs filles*] en

⁴⁰¹ En tant qu'éducatrices, elles n'ignorent pas l'utilisation savante de ce terme : la triangulation est le processus par lequel une tierce personne (communément dénommée « tiers séparateur » au masculin car cela désigne explicitement le père et la fonction paternelle, bien que la nécessité que cette fonction soit remplie par une personne de sexe masculin soit contestée aujourd'hui. Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, « Qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ? », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités état des lieux : Parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 207-214.) vient interférer dans la relation (présumée fusionnelle) entre la mère et l'enfant. Cette fonction vient permettre la résolution du conflit œdipien chez l'enfant. Il me semble qu'ici, Marion M. effectue un glissement entre les trois pôles de la triangulation œdipienne (mère-enfant-père) et les trois parents (« on est venues à se dire que trois [*parents*], ça va pas, la triangulation »). Trois parents empêcheraient la « triangulation » avec l'enfant.

voient tout compte fait »). Leur parcours semble tout autant un défi d'opiniâtreté et d'adaptation qu'un cheminement d'*empowerment* et de légitimation de la maternité lesbienne.

5.1.2 Le choix entre donneur anonyme ou connu

La question la plus structurante semble être celle du choix du donneur connu ou anonyme. Les arguments mobilisés par les lesbiennes interrogées dans le cadre de travaux universitaires menés en France sont connus et discutés. Martine Gross, dans la logique de la sociologie de la famille, propose de distinguer deux modèles de structures familiales, choisies en fonction des représentations qu'ont les mères de l'intérêt de l'enfant : soit elles font le choix d'une famille biparentale, dans l'idée qu'« un enfant aurait surtout besoin d'être élevé au sein d'un seul foyer par deux personnes qui s'aiment et qui l'aiment⁴⁰² », soit elles optent pour une famille pluriparentale sous la forme d'une coparentalité ou d'un père identifié dans l'idée que « l'intérêt de l'enfant nécessiterait la présence d'un père et d'une mère⁴⁰³ ». Les cas de donneurs connus sont ainsi rangés du côté de la pluriparentalité. Dans ses travaux postérieurs, Martine Gross ajoute que le critère d'égalité entre les enfants peut aussi déterminer le mode de conception.

Virginie Descoutures, quant à elle, défend l'idée d'une pluralité de représentations (et non uniquement celle de l'intérêt de l'enfant) à l'œuvre dans la détermination du mode de conception des enfants. Sur son terrain effectué au début des années 2000, la distinction principale se situe entre « la présence d'un père indispensable pour les unes, quand pour les autres il ne l'est pas⁴⁰⁴ », ce qui lui permet d'en proposer une analyse sous l'angle de l'hétéronormativité. Selon elle, c'est plutôt la question de l'accès aux origines qui déterminerait principalement le choix d'un donneur connu, ainsi que, dans une moindre mesure, celle de l'accès à la « différenciation sexuelle pour pouvoir grandir *normalement*⁴⁰⁵ » et enfin la volonté d'éviter la médicalisation de la procréation (coûteuse en temps, en argent et en ressources corporelles et psychologiques). Elle distingue donc deux statuts différents du donneur connu qui peut être simplement identifié par les enfants comme géniteur ou bien être impliqué dans leur éducation avec un statut de père. Elle note cependant, comme Martine Gross, que même dans les cas où le donneur n'est pas impliqué dans l'éducation, les mères interrogées utilisent le

⁴⁰² Martine GROSS, *L'homoparentalité*, Paris, PUF, 2003, p. 58. Le terme utilisé en 2003 par Martine Gross est « multiparentale », mais j'opte pour celui de « pluriparentale » qui semble être plus usité dans la littérature scientifique aujourd'hui.

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit., p. 97.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 110.

terme de « père » pour se référer à lui, à ceci s'ajoutant une fragilisation de la place de la mère non statutaire à qui il semble faire concurrence.

Enfin, Mériyls Darius et Jean-Hughes Déchaux, en anthropologie de la parenté, combinent deux critères : celui de l'attachement des mères à une vision stricte ou ouverte de la bilatéralité (« un seul père, une seule mère » ou « deux parents pas plus ») et celui de l'importance accordée à la question des origines (qu'ils désignent sous le terme de « biologisme »⁴⁰⁶.) Sur leur terrain effectué en 2013-2014, plusieurs couples ont fait le choix de l'IAD médicalisée avec un don de sperme semi-anonyme (ce cas n'existait pas dans les études précédentes) : dans ce cas, les mères peuvent choisir le donneur en fonction de ses caractéristiques biogénétiques (et certains critères socio-économiques, comme le métier par exemple) mises à disposition par les cliniques. L'enfant, quant à lui ou elle, a la possibilité d'avoir accès à son identité.

C'est la configuration du donneur connu sans coparentalité qui semble la plus soumise à variation dans les manières de l'interpréter par les auteur-es : soit il est classé comme parent au même titre que les pères impliqués dans l'éducation, soit comme géniteur faisant concurrence à la mère non statutaire, soit enfin, il est un support biogénétique de procréation. Sur le terrain de mon enquête, parmi les mères qui ont opté pour un donneur connu (huit familles), aucune n'a choisi le don semi-anonyme qui se pratique en milieu médicalisé à l'étranger. Toutes ont eu recours de manière privilégiée à la méthode artisanale, mais deux couples ont rencontré des problèmes d'infertilité et ont dû médicaliser la fécondation en Espagne en se faisant passer pour un couple hétérosexuel avec le donneur. Ces procédés impliquent de s'organiser directement avec une personne qu'elles connaissent ou, dans deux cas, qu'elles ont trouvé par le biais d'Internet. Trois de ces familles sont en coparentalité avec un ou deux pères et, dans les cinq autres familles, le donneur connu n'a pas d'implication au quotidien auprès de l'enfant. Ce qui change par rapport aux études précitées est que, dans ces cinq cas, les mères semblent faire une distinction claire entre les statuts de donneur géniteur et celui de père : elles affirment le choix d'une famille biparentale et ne font pas le glissement discursif entre « géniteur » et « père »⁴⁰⁷. Ainsi, je distingue trois formes familiales : celle avec un donneur anonyme, celle avec un donneur connu et celle en coparentalité.

⁴⁰⁶ Jean-Hughes DECHAUX et Mérylls DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.*

⁴⁰⁷ On pourrait penser que ce résultat est en partie lié à un changement des comportements depuis les années 2000, avec l'institutionnalisation des familles homoparentales et la légitimité acquise des lesbiennes à construire des familles sans figure paternelle. Cependant, la répartition des formes familiales en fonction de l'année de naissance du premier enfant ne permet pas de confirmer cette hypothèse. Je penche plutôt pour l'hypothèse d'une « expertise » accrue des mères lesbiennes sur la lesboparentalité : la plupart des participantes à l'enquête signale avoir lu de la littérature scientifique ou vulgarisée, par le biais des associations homoparentales qui mettent en ligne des ressources scientifiques et des forums d'échange d'informations. Ce qui est frappant dans les entretiens, c'est que les mères interrogées, du fait de leurs lectures sur ce thème, utilisent un vocabulaire précis (et souvent sociologique)

5.1.3 Répartition des formes familiales rencontrées sur le terrain⁴⁰⁸

Parmi les choix de construction familiale, seule une famille émane d'une femme célibataire qui a procédé par insémination artisanale avec un donneur connu, en coparentalité avec un père gay en couple. Les dix-huit autres sont des projets de couple, dont onze ont choisi l'insémination artificielle médicalisée avec donneur inconnu à l'étranger (neuf en Belgique et deux en Espagne, l'un des couples pour un don d'embryons). Parmi les sept dernières, cinq sont des couples ayant eu recours à un donneur connu non impliqué et deux sont des coparentaliés. Plusieurs configurations ou modes de procréation sont donc absents de l'échantillon : aucune famille n'a eu ses enfants par adoption, aucune n'a opté pour le coït avec le donneur, aucune n'a choisi le don de sperme semi-anonyme comme le proposent certains pays (Pays-Bas, Danemark).

Quand elles ont des enfants issu-es de grossesses différentes (je le précise car quatre fratries comptent des jumelles ou jumeaux), les femmes ont choisi le même mode de procréation pour toutes les enfants⁴⁰⁹ (sauf une, dans la famille G, qui avait un enfant d'une relation hétérosexuelle antérieure). Dans la famille H, les deux mères ont porté un-e enfant (toutes deux conçues avec le sperme du même donneur) et sont simultanément mères de naissance et mères non statutaires, c'est également le projet de la famille P (la deuxième mère est enceinte au moment de l'entretien).

	<i>Donneur anonyme</i>	<i>Donneur connu</i>	<i>Coparentalité</i>
Femme célibataire			<i>1 famille avec un père (en couple gay)</i>
Couple de femmes	<i>11 familles</i>	<i>5 familles</i>	<i>1 famille avec un père (en couple gay)</i> <i>1 famille avec un couple de pères</i>
Total	<i>11 familles</i>	<i>5 familles</i>	<i>3 familles</i>

Répartition des formes de structures familiales au moment du projet d'enfant

pour parler de leur famille : tiers donneur, mère sociale, co-mère, donneur anonyme, semi-anonyme, connu, coparentalité, modèle masculin, géniteur. Il est possible qu'elles se soient réappropriées ce discours et que ces analyses leur servent à affermir leurs choix.

⁴⁰⁸ Voir *Infra*, Chapitre 3. Hypothèses et enquête, « Configurations familiales », p. 311.

⁴⁰⁹ Comme le constatent Martine Gross, Jérôme Courduriés et Ainhoa de Federico dans leur enquête en 2012 mais contrairement au terrain de Virginie Descoutures au début des années 2000.

5.2. Les deux mères lesbiennes et le donneur anonyme : nouvelle norme lesboparentale ?

Onze des dix-neuf familles participantes ont opté pour une IAD médicalisée avec donneur anonyme. Trois d'entre elles ont eu recours à cette solution après avoir d'abord envisagé de trouver un donneur connu dans leur entourage mais ont échoué au cours de la mise en œuvre. Huit ont opté d'emblée pour cette solution (non sans en avoir pesé les avantages et les inconvénients éventuels).

Les arguments qui président ce choix sont connus⁴¹⁰ : ne pas partager l'enfant avec une autre entité familiale (ce projet conjugal reverrait alors à la norme hétérosexuelle du couple parental) et l'autonomie quant à la manière de créer et mener une famille. Les deux arguments couramment mentionnés ne renvoient pas tout à fait aux mêmes valeurs et peuvent parfois servir, à mon sens, de stratégie de justification et de présentation de la famille, sans être motivés par une réelle adhésion à la norme dominante : la référence à la norme du couple parental leur permet aussi de présenter facilement leur famille à l'entourage. L'autonomie, quant à elle, peut faire référence à deux types de positionnement : elle peut désigner l'autonomie de l'unité nucléaire familiale par rapport au géniteur (c'est ce qui est mis en avant) ou bien l'autonomie des lesbiennes par rapports aux hommes. Je ne connais aucun cas dans les études françaises sur la lesboparentalité qui mentionne comme argument la volonté de créer une famille sans homme⁴¹¹. On a vu pourtant dans le chapitre précédent qu'une distance avec les normes du genre peut s'affirmer lors du processus de construction d'une identité lesbienne et que certaines participantes à l'enquête peuvent exprimer une opposition à la domination masculine et aux hommes.

5.2.1 Nouvelle normativité lesboparentale ?

Martine Gross, Jérôme Courduriès et Ainhoa de Federico notent en 2012 « une tendance à un recours accru à l'AMP chez les femmes⁴¹² », la moitié des répondantes de leur étude ayant utilisé cette méthode de procréation. Lors de mon enquête de terrain, j'ai moi-même constaté

⁴¹⁰ Jean-Hugues DECHAUX et Mérylis DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.* ; Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.* ; Martine GROSS, « Les familles homoparentales », *op. cit.*

⁴¹¹ Contrairement à des témoignages étatsuniens, par exemple dans l'anthologie de Jess WELLS (dir.), *Lesbians raising sons : an anthology*, Los Angeles, États-Unis, Alyson Books, 1997.

⁴¹² Martine GROSS, Jérôme COURDURIÈS et Ainhoa de FEDERICO, « Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales », *op. cit.*, p. 20.

qu'il était plus facile de recruter des familles correspondant à cette configuration et j'ai rencontré des difficultés, au contraire, à trouver des familles en coparentalité avec un ou des pères. Ceci pourrait indiquer une normativité nouvelle des familles lesboparentales vers cette configuration familiale. Plusieurs éléments des entretiens viennent conforter ce premier constat : des enquêtées indiquent qu'elles associent bien cette forme familiale à une forme « classique ». Il serait plus proche de la norme familiale de fonder une famille nucléaire que de faire intervenir une ou des tierces personnes.

5.2.1.1 *Envie de « normalité »*

Esther T. et Manue L. sont ensemble depuis dix ans et se sont rencontrées par un réseau amical commun. Quand elles se mettent en couple, Aurore, la fille d'Esther et de son ex-compagne – identifiée comme sa marraine, qu'elle voit régulièrement le weekend – a six mois et elles l'élèvent ensemble. Au bout de trois ans, elles décident d'avoir des enfants ensemble et elles procèdent comme pour Aurore par IAD avec donneur inconnu. Les enfants, des jumelles Alice et Baya, âgées de 7 ans au moment de l'enquête, sont portées par Esther. Les mères se sont pacées afin, d'une part, de consolider un dossier de demande d'autorité parentale pour lier légalement Manue aux enfants et, d'autre part, pour acheter ensemble une maison. Au moment de l'entretien, leur mariage est prévu à l'été suivant. Esther T., enseignante en collège-lycée, explique ses motivations dans le choix de cette forme familiale :

Esther T. (45 ans), mère de naissance d'Aurore (10 ans, F), Alice et Baya (jumelles, 7 ans, F/F)

Je crois que j'avais envie d'avoir mon enfant, de pas le partager, si ce n'est avec ma compagne avec qui je vis, mais au quotidien quoi. J'avais envie de, bizarrement, de fonder une famille hyper classique en fait. On a envie ensemble, on élève des enfants, enfin le truc basique quoi.

Elle se range pleinement à l'argument communément mobilisé de ne pas « partager » son enfant. Elle qui se dépeint comme quelqu'un qui aime se sentir « décalée par rapport au consensus » (*sic*), qui a essuyé un refus d'agrément d'adoption pour avoir révélé son homosexualité en audience, elle décrit ce choix comme « basique » et « hyper classique ». Elle enfonce le clou : elle trouve même « bizarre » d'avoir fondé une famille si normale.

Pour Lucie Q., la situation se présente autrement car elle est dans une recherche assumée de normalité. Lucie Q. et Sylvaine de L. sont ensemble depuis 15 ans, elles se sont rencontrées en classe préparatoire et sont toutes les deux la première et seule relation amoureuse de l'autre. Toutes les deux viennent d'un milieu socio-économique privilégié, de familles catholiques croyantes et pratiquantes. La religion est importante pour toutes les deux et elles se sentent

rejetées par la communauté catholique et par l'Église qui refuse de les marier et de baptiser leurs enfants. Elles ont caché leur relation pendant des années à leurs familles respectives (Sylvaine de L. l'a dit à ses parents au bout de 8 ans). Elles sont mariées. Elles ont deux filles : Abigaëlle, 4 ans, portée par Sylvaine et Romane, 2 ans, portée par Lucie. Au moment de l'entretien, Sylvaine est enceinte d'un troisième enfant (elles savent que ce sera un garçon). Tous les enfants ont été conçu-es par IAD médicalisée en Belgique avec le sperme du même donneur anonyme.

Lucie Q. (34 ans), mère non statutaire d'Abigaëlle (4 ans, F), mère de naissance de Romane (2 ans, F)

Après comment tu fais le choix de l'IAD, bah tu fais le choix parce que t'as lu un peu tout ce qui se fait, que un mec, non, c'est pas possible, enfin non, c'était pas envisageable. Un mec anonyme, enfin tu vois. Une insémination artisanale, je crois que j'aurais pas su faire. Et puis après, nous, on est des gens, encore une fois, on est des gens qui sommes dans la norme, des gens qui sommes dans la sécurité. Un de mes *drivers*, moi, dans la vie c'est quand même la sécurité. Donc la sécurité, bah c'est le protocole, c'est l'hôpital, public pour le coup, en Belgique, c'est savoir d'où ça vient [*le sperme*], qu'il y a eu des tests qui ont été faits et que c'est pas un truc que j'ai commandé par Internet. Donc ça, c'était quelque chose d'important pour nous.

Lucie Q. indique qu'elle s'est renseignée sur « tout ce qui se fait », elle choisit donc en parfaite connaissance de cause. Elle précise plus loin dans l'entretien que c'est un projet « à deux », mais dans cet extrait, c'est avant tout le mode de conception qui semble déterminer le choix. Elle repousse l'idée d'une insémination artisanale, dont elle présente les modalités sous un angle restreint : « un mec anonyme » ou du sperme « commandé par Internet ». Elle estime que son choix est conduit par l'idée de norme et de sécurité : elle s'en remet à la norme médicale pour la conception des enfants. Derrière cette idée de sécurité, on retrouve ce que Virginie Descoutures appelle la figure du garant (ici « l'hôpital public »), invoquée principalement par les mères ayant procédé par IAD médicalisée pour « faire le *lien* entre norme et transgression⁴¹³ ».

On peut en identifier trois déclinaisons : l'institution médicale, incarnée par l'hôpital et son personnel, le personnage de la « bonne fée » et le donneur de sperme. Le garant est une figure qui neutralise l'effet de transgression de la norme (notamment le sentiment de culpabilité) : par exemple, alors que la France interdit les inséminations pour les lesbiennes depuis 1994, le fait qu'à l'étranger l'institution médicale les pratique rend légitime ce recours. Le garant est un révélateur paradoxal : d'un côté, on pourrait dire que les femmes qui l'invoquent sont celles qui ont le plus intériorisé la norme ; d'un autre côté, il faudrait ajouter que ce sont elles aussi qui l'ont davantage transgressée. *A contrario*, les femmes qui ont choisi d'avoir des enfants dans le cadre d'une coparentalité invoquent rarement cette figure du

⁴¹³ Virginie DESCOUTURES, « Les mères lesbiennes et la figure du garant », *op. cit.*, p. 165.

garant : avoir un enfant avec un homme, institué père de l'enfant, ne reste-t-il pas la meilleure des garanties de « normalité » ?⁴¹⁴

5.2.1.2 La famille qu'on peut facilement normaliser

Donner des garanties de « normalité » semble une dimension importante des arguments avancés pour justifier la forme familiale. Aux yeux de nombreuses enquêtées qui ont choisi d'être deux mères élevant leurs enfants, il ressort que leur famille n'est pas tant « normale » que facilement « normalisable ». C'est ainsi que le précise Mathilde N. dans l'extrait suivant. Mathilde N. et Colette S. sont ensemble depuis 6 ans et ont deux enfants, une fille et un garçon, porté-es par Colette : Ava (3 ans) et James (1 an). Elles sont toutes les deux issues de la classe moyenne, Mathilde est éducatrice spécialisée et Colette agente de police. Elles sont mariées et Mathilde a adopté les enfants (c'est la seule famille rencontrée sur le terrain pour qui l'adoption est déjà finalisée).

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G)

En fait on voulait construire notre famille et on voulait que notre schéma familial soit assez classique, finalement. Deux parents, les enfants. Et quel que soit le sexe des deux parents, on voulait rester dans quelque chose d'équilibré. On est quand même des personnes assez carrées, donc je pense qu'il nous fallait quelque chose de net, avec pas trop de possibilités de s'embrouiller. Comme ça au moins c'est clair pour tout le monde : c'est clair pour nous, c'est clair pour les gens qu'on a autour de nous, c'est clair pour les enfants aussi.

On voit bien la mise en avant de la norme familiale hétérosexuelle qui implique la mise à distance de la transgression : une famille nucléaire est « équilibrée », « quel que soit le sexe des parents ». Pour Mathilde N., elles voulaient un schéma familial « clair » et « net », qui expose la norme. Ce qui semble ici le plus redouté, c'est « de s'embrouiller ». En effet, bien que le reste de son discours ne soit pas un jugement à charge contre d'autres formes homoparentales, la stratégie de présentation de la famille semble une position « anti *queer*⁴¹⁵ » (« on est des personnes assez carrées ») : on est ici à l'opposé de la résistance par « une mise au travail des contradictions internes au système de genre⁴¹⁶ ». Il ne s'agit pas de *subvertir* les normes, c'est au contraire une stratégie d'accentuation des traits partagés avec la norme dominante, une stratégie de normalisation de la famille (« comme ça, au moins, c'est clair pour tout le monde »).

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 165-166.

⁴¹⁵ « *Queer* » signifie littéralement « tordu ».

⁴¹⁶ Maxime CERVILLE et Isabelle CLAIR, « Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste », *op. cit.*, p. 14.

5.2.2 Familles sans homme

5.2.2.1 La question des origines : Éviter le fantasme du donneur fantôme

Confrontées au cadre hétéronormatif de la famille, toutes les mères lesbiennes rencontrées ont soupesé les mêmes problématiques : la question, pour les enfants, de pouvoir connaître ou non leur géniteur, fait partie des points centraux de leur réflexion. La divulgation de l'origine en cas de recours au don de gamètes est encouragée par un discours récent issu de la psychologie qui considère que le secret a des effets néfastes sur le développement psychique des individus⁴¹⁷. D'autre part, Dominique Memmi décrit une tendance sociale récente vers « une progressive "incarnation" des parents d'origine⁴¹⁸ » comme support de l'identité et qui s'oppose à l'anonymat du don de gamètes. L'une des propositions de réformes de la loi par l'APGL est de rendre accessible aux enfants qui le souhaiteraient les informations sur leurs origines⁴¹⁹. Les participantes à l'enquête sont traversées par ces questions : l'accès « aux origines », nous l'avons vu, est la première raison pour laquelle les mères lesbiennes font le choix d'un donneur connu et trois des onze familles qui ont eu recours au don anonyme ont en premier choix cherché un donneur connu. Nous verrons dans le chapitre 6 que si les mères lesbiennes ne maintiennent pas de « secret » vis-à-vis de leurs enfants quant au mode de conception, en revanche, la question de l'anonymat du don est différente. Avoir recours à un donneur anonyme garantit qu'il n'y aura pas de lien futur avec le donneur. Pour ménager un contrat social basé sur la différenciation et la complémentarité supposée entre les sexes, cet argument est souvent présenté comme un inconvénient regrettable mais inhérent au choix de non intrusion d'une tierce personne dans la famille (d'une certaine manière, la famille perd en transparence mais gagne en stabilité). Parfois pourtant, l'anonymat total et irrévocable du donneur est présenté, au contraire, comme un bénéfice, comme en témoigne Mathilde L.

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G)

On ne voulait pas du tout qu'il y ait une troisième personne qui intervienne vraiment, directement, dans ce projet-là. Même si ça semble un peu particulier de dire ça. Là, le donneur, il est anonyme, on ne le connaît pas, on ne sait rien à part les critères qu'on a demandés à la clinique. Et pour nous, c'était plus facile comme ça aussi pour le futur, pour l'expliquer aux enfants. Et c'est vrai qu'on est allées à la clinique avec cette idée là et la psychologue qu'on a rencontrée là-bas nous a confortées dans cette idée, en nous disant que de cette façon-là, les

⁴¹⁷ Dominique MEHL, *Les lois de l'enfantement : procréation et politique en France (1982-2011)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

⁴¹⁸ Dominique MEMMI, *La revanche de la chair : essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Seuil, 2014, p. 115.

⁴¹⁹ Martine GROSS, « Le rôle des associations dans la défense des familles homoparentales », *op. cit.*

choses sont claires, il n’y a pas d’espoir ou d’idéalisations possibles pour l’enfant de se dire : « un jour je pourrai rencontrer la personne qui... » Voilà, ça n’était pas possible et l’enfant du coup se construit avec ce manque-là. Il n’en fait pas un fantasme caché quelque part en se disant : « le jour où je vais avoir dix-huit ans je vais avoir accès à des informations ou pouvoir rencontrer cette personne-là. » Parce que en dix-huit ans, il peut se passer énormément de choses : la personne, elle peut décéder, elle peut ne plus vouloir du tout avoir de contact.

Occupant le même terrain que celui de la défense de l’accès aux origines – le discours psychanalytique – et invoquant la caution scientifique et symbolique de la psychologue rencontrée à la clinique d’insémination, Mathilde N. défend l’idée selon laquelle, pour l’enfant, la certitude qu’il ou elle n’aura jamais d’information sur le donneur est moins « néfaste » qu’un espoir qui peut être déçu (le donneur peut ne pas être à la hauteur de « l’idéalisations » et les circonstances de la vie peuvent rendre impossible la rencontre attendue). Son métier d’éducatrice spécialisée et sa formation universitaire en psychologie, lui fournissent ici des ressources pour construire, à l’écart de la norme dominante mais non sans appui extérieur, une autre interprétation de la question du don. Dans son discours, le don semi-anonyme pourrait créer un « fantasme caché » chez l’enfant. C’est bien ici dans l’intérêt de l’enfant qu’est décidé l’anonymat du don⁴²⁰. Joris K., quant à elle, développe une argumentation, basée également sur la psychanalyse, qui défend une toute autre approche : l’anonymat du don est nécessaire à sa propre tranquillité d’esprit⁴²¹.

Joris K. (44 ans), belle-mère de Carmen (12 ans, F), mère de naissance de Manon et Arthur (jumeaux, 5 ans, F/G)

Les raisons de fond c’est que j’avais pas envie qu’il y ait d’absent. C’est-à-dire que j’avais pas envie de pouvoir me représenter un mec, qui aurait été le géniteur ou le père je sais pas, et que ce soit un fantôme quoi. Parce que moi, ces enfants, après ça remonte à des choses qui sans doute me concernent hein, je me voyais pas les partager avec quelqu’un qui serait en dehors de ma cellule familiale. [...] Enfin, c’est ce que je dis aux enfants d’ailleurs, qu’ils n’ont pas de père, qu’il y a un monsieur quoi. Donc des fois, apparemment, [*ma mère*] se pose des questions sur à quoi il ressemble et tout, moi, j’avoue que je me pose jamais la question. J’ai réussi ce que je voulais, c’est-à-dire faire disparaître le père (*Rires*). J’ai arrêté ma psychanalyse, faudrait que je la recommence (*Rires*).

Loin de prêter le flanc au sentiment de culpabilité qui accompagne souvent les décisions des mères dans le cadre de familles transgressives, Joris K. assume ici un positionnement personnel qui valorise ses propres besoins : elle ne veut pas que sa famille soit hantée par « un

⁴²⁰ Mon objet n’est pas de déterminer le bien-fondé de l’une ou l’autre approche mais bien d’exposer les arguments mobilisés par les femmes interrogées dans leur rapport à la norme.

⁴²¹ Ce qui ne signifie pas qu’elle n’a pas à cœur elle aussi l’intérêt de ses enfants.

fantôme » (ainsi se représente-t-elle un géniteur connu mais non impliqué dans la vie de famille, « absent »), alors elle fait « disparaître le père » en choisissant le don de sperme anonyme. Objectivement, un donneur connu, au moment où les enfants ont été conçus⁴²², représente une menace légale, car il peut faire une reconnaissance de paternité en mairie sans l'accord des mères. Mais Joris ne mobilise pas cet argument qu'elle ne peut ignorer – et qui rendrait son choix socialement plus acceptable –, elle centre sa motivation sur son ressenti, qu'elle pose comme légitime. Elle s'éloigne même des préoccupations socialement partagées qui accordent une importance symbolique à l'hérédité génétique et la recherchent, par exemple, dans la ressemblance entre l'enfant et ses géniteurs : elle « avoue » ne jamais se poser la question. Comme pour Mathilde N., le profil de Joris K. peut expliquer en partie son discours : issue d'un milieu intellectuel de classe moyenne, Joris est titulaire d'un doctorat en gestion et est maîtresse de conférences. En outre, elle signale dans l'extrait qu'elle a suivi quelques temps une psychanalyse, ce qui la conduit à faire cas de la vie psychique. Ces ressources lui permettent d'affirmer un fort sentiment de légitimité dans la défense d'un modèle familial transgressif sans s'appuyer sur les normes dominantes.

5.2.2.2 *Autonomie.... sans homme*

L'argument d'une autonomie vis-à-vis des hommes est décelable de manière diffuse dans quelques rares entretiens – Gaëlle A., par exemple, trouve que deux mères « c'est possible, bien et assez aussi » ; elle ajoute que la question d'avoir un « modèle masculin » pour son fils, elle s'en « fout complet » – et seulement deux participant-es le mentionnent explicitement, Manue L. et Pauline E. Dans les deux cas, elles invoquent plusieurs raisons guidant le choix de l'IAD anonyme, dont celle d'une mésentente avec les hommes en général, qui les dissuade de s'organiser avec eux, quelle que soit leur place, pour construire une famille. Manue L. vient d'un milieu plutôt modeste. Elle rapporte que durant toute son enfance elle croyait « dur comme fer » qu'elle allait devenir un garçon : « l'adolescence est arrivée, j'étais bien une fille, bon ». Jusqu'à 30 ans, elle a surtout des relations amoureuses et sexuelles avec des hommes et deux relations marquantes avec des femmes ; à 30 ans, elle décide d'« arrêter les conneries » (*sic*), elle fait un *coming out* général (sauf à ses parents) en tant qu'homosexuelle et ne sort plus qu'avec des femmes. Au cours de l'entretien, elle signale plusieurs fois qu'elle a des relations conflictuelles avec les hommes, qu'elle « se dispute » toujours avec eux. Elle élève trois filles avec sa compagne Esther T.

⁴²² En 2008.

Manue L. (48 ans), mère non statutaire d'Aurore (10 ans, F), Alice et Baya (jumelles, 7 ans, F/F)

Ben parce que, Esther avait fait ça [*une IAD avec donneur anonyme*] avec Aurore, qu'elle trouvait que c'était mieux. Oui, parce que c'est vrai que on s'est dit : « La situation est déjà compliquée, si on rajoute un père, ça va être compliqué ». Et puis je redis que ma problématique aussi avec les hommes, mais Esther aussi, ça, elle dit qu'elle peut pas vivre avec des hommes. Et moi c'est pareil. Donc, imaginer un père, enfin, nous deux et puis en plus Aurore sans père et les filles avec père, bon voilà. On s'est dit : « ça va être trop compliqué. Ça risque de peut-être pas leur simplifier l'existence. Si on est tous sur les mêmes bases, ce sera peut-être mieux ». On a pensé que dans un souci d'égalité entre les filles, que c'était peut-être plus simple.

Plusieurs raisons sont bien évoquées : respecter une égalité entre les enfants en conservant le même mode de procréation est important à leurs yeux, ajouter une tierce personne leur semble compliqué, surtout si cette personne est un homme car elles ne peuvent « pas vivre avec des hommes ». Sa compagne, à qui elle prête la même réticence, n'a pas mobilisé cet argument lors de l'entretien, ce qui, à mon sens, est un signe de la grande transgression que représente cet argument dans le cadre hétéronormatif de la famille. Pauline E., je l'ai dit, est investie dans le milieu militant homoparental et transpédégouines. Elle confie que sa « méfiance » vis-à-vis des hommes ne lui permet pas d'envisager de partager l'intimité d'une insémination ou bien de l'éducation d'un enfant avec l'un d'entre eux.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F)

Ça a été plutôt évident dès le départ en fait. Même si moi, j'avais ces questionnements sur le père, enfin le donneur, toutes ces questions-là, justement : « est-ce qu'il faut un père ? Est-ce qu'il en faut pas ? Une copa [*une coparentalité*] ? » En même temps pour moi c'était très compliqué parce que j'ai toujours eu du mal avec les hommes, j'ai pas eu de meilleur ami homme. Un peu plus tard quand même, quand j'étais à la fac où j'étais proche d'un mec. Quand même, je les ai toujours tenus à distance, j'ai toujours eu une certaine méfiance et tout ça. Et faire une copa, pour moi, c'est pfou, c'est vraiment... Je l'imaginai beaucoup pour le bien de l'enfant, parce que ça me semblait difficile de supprimer le père et tout ça, et en même temps, je me voyais pas du tout partager cette intimité-là. Et alors après, c'est vrai qu'en discutant, imaginer les choix d'éducation, le fait que si le couple se sépare, qu'il se mette avec un gros connard, enfin tous ces trucs-là, ça multipliait les difficultés. Pour moi, c'était pas possible et Lorraine était d'accord, donc du coup très rapidement, on s'est dit que l'IAD c'était ce qui nous convenait. Après IAD, parce que c'est médicalisé, qu'on enlève tous les problèmes du géniteur qui veut devenir tout d'un coup père ou toute les maladies sexuellement transmissibles, enfin tout le côté un peu flippant. Et la Belgique parce que c'était plus près, moins cher, parce qu'on connaissait des gens qui étaient allés là-bas, enfin ouais, ça s'est fait comme ça quoi.

Là encore, elle indique qu'elle n'a pas pris la question à la légère – d'ailleurs sa compagne Lorraine H. relate qu'elles sont allées « regarder les études et tout, voir comment étaient les enfants de pas connaître leurs origines et tout ça et ça m'a rassurée parce que ça avait l'air de pas être particulièrement un problème » – et liste d'autres arguments qui ont également contribué à guider au choix du donneur anonyme. Bien que mêlé à d'autres arguments, le rejet des hommes n'en est pas moins énoncé clairement.

Le recours au donneur anonyme qui permet de créer une famille « nucléaire » semble le plus utilisé aujourd'hui par les lesbiennes. Celles-ci y font référence comme au modèle « classique » et certaines mères sont en recherche de normalité dans l'élaboration de leur famille. Pourtant, ce modèle reste transgressif car c'est celui qui évacue le plus le géniteur et, avec lui, la participation d'un homme à la conception des enfants. Pour gérer cet écart avec la norme hétérosexuelle, plusieurs stratégies de résistance sont mises en œuvre : invoquer des garants symboliques, accentuer les traits communs avec la norme (normalisation), réinterpréter la norme ou bien légitimer la transgression. Dans un cadre social hétéronormatif qui valorise la « différence des sexes », assumer de se passer des hommes (ou se présenter comme assumant ce rejet) semble une entreprise téméraire, une limite que très peu de participant-es s'aventurent à passer. Nous avons vu que quelques-unes d'entre elles montraient des signes d'opposition au contrat hétérosexuel, à la domination masculine et aux hommes qui pouvaient être centraux dans leur identité lesbienne. Au-delà de l'identité individuelle, s'agissant de la famille et des enfants, justifier l'absence de « différence des sexes » dans le noyau familial par la volonté d'éviter les hommes semble une transgression excessive pour les lesbiennes françaises. À titre d'hypothèse, j'avance l'explication selon laquelle le contexte français – le contrat social républicain familialiste et le débat public qui accompagne l'institutionnalisation des familles homoparentales – limite l'expression de la transgression par les mères lesbiennes.

5.3 Les deux mères et le donneur connu non impliqué

L'élaboration et la mise en œuvre des projets impliquant une tierce personne sont objectivement plus précaires et périlleuses que le recours à l'IAD avec donneur anonyme, qui semble en regard plus sûr et plus rapide (mais ce n'est pas toujours le cas comme nous le verrons avec le témoignage de Julie F.). Au-delà de l'aspect technique du don et de l'insémination, la position de donneur connu n'est simple à négocier ni pour les mères à l'initiative du projet, ni

pour l'homme sollicité⁴²³, ni pour l'entourage de toutes ces personnes⁴²⁴ : la bonne distance à trouver est subtile et sujette à modification (quelle fréquentation du couple et de l'enfant et, surtout, reconnaissance légale ou non de l'enfant), la perception par l'entourage du donneur comme d'un père est également un risque communément anticipé. Ce sont souvent des projets longs à mettre en place, ce qui peut entraîner la défection d'une des parties. En outre, comme je l'ai dit, ces contrats moraux laissent planer des incertitudes qui peuvent être perçues comme menaçantes pour les mères car le géniteur a la possibilité légale de faire une reconnaissance de l'enfant en mairie sans leur accord et donc de faire valoir des droits quant à la garde de l'enfant. Face à ces difficultés, deux couples voulant initialement un donneur connu font finalement le choix de l'IAD médicalisée avec donneur anonyme. Isabel Côté se demande :

Pourquoi certains couples lesbiens choisissent-ils d'avoir leurs enfants avec un donneur connu, malgré le fait que cela puisse compromettre la place de la mère sociale au sein de son système familial ? Outre les difficultés d'accès aux cliniques de fertilité, les motivations des mères lesbiennes d'établir leur famille avec l'aide d'un donneur connu sont liées à l'importance qu'elles accordent à l'aspect biogénétique comme fondement identitaire et le désir de socialiser leurs enfants auprès du donneur, qu'il soit ou non connu des enfants comme étant leur père. Cela s'inscrit dans un contexte social plus large où les représentations de l'importance des liens génétiques dans le « faire famille » et du père pour le développement de l'enfant nourrissent certaines pratiques discursives sur la famille [...] ⁴²⁵.

Les familles rencontrées sur le terrain répondent en partie à cette analyse. Cinq familles sont des couples de femmes ou des femmes seules⁴²⁶ qui ont procréé en ayant recours à un donneur connu non impliqué dans les soins et l'éducation des enfants au quotidien. La raison donnée par trois des familles pour justifier le choix d'un donneur connu est que l'enfant puisse connaître son géniteur (l'accès aux origines), deux de ces familles sollicitent un ami et l'autre trouve un donneur par *Internet* (un homme hétérosexuel qui a déjà une famille et se porte volontaire, en accord avec sa femme, pour aider d'autres personnes à avoir des enfants).

Pour les deux autres familles, les justifications sont autres. Dans le cas de Julie F. et Lian H.Q., plusieurs projets se succèdent. Quand elles commencent à vouloir un-e enfant, elles

⁴²³ Sur les motivations des donneurs, voir Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé : représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances, Familles, Générations*, 2014, n° 21, pp. 70-95 ; Isabel COTE, Kévin LAVOIE et Francine DE MONTIGNY, « "J'ai aidé deux femmes à fonder leur famille" : le don de gamètes entre particuliers en contexte québécois », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. 127-147.

⁴²⁴ Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.* ; Martine GROSS, « Les tiers de procréation dans les familles homoparentales », *op. cit.*

⁴²⁵ Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.*, p. 72.

⁴²⁶ Antonia P. et sa compagne se sont séparées quand leur fille Joséphine (11 ans) était toute petite et Antonia l'élève seule au moment de l'entretien.

sont d'accord pour que ce soit Julie qui le ou la porte. Elles souhaitent avant tout que leur enfant ait des traits « eurasiens » (*sic*) afin d'être proche des deux mères physiquement (Lian H. Q. est d'origine chinoise), c'est donc le frère de Gloria, « qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau », qui fait les premiers dons de sperme⁴²⁷. Après plusieurs tentatives infructueuses, elles abandonnent cette solution car les relations avec ce frère se détériorent – du fait des difficultés à clarifier la nature et la compensation du service rendu –. Elles commencent donc des IAD en Belgique, où elles obtiennent que le donneur soit d'origine asiatique. C'est Julie qui reçoit les dons. Après six IA infructueuses et devant les coûts et les difficultés occasionnées par les voyages en Belgique (elles travaillent toutes les deux à plein temps), les souffrances endurées par Julie face aux protocoles médicaux et aux échecs successifs, elles décident de se tourner vers un donneur connu trouvé par *Internet*, qu'elles rémunèrent pour des dons « artisanaux » réalisés à leur domicile. Entre temps, Julie a repris des études ; c'est Gloria qui reçoit les inséminations et tombe enceinte. Les motivations pour avoir recours à un donneur connu ont évolué lors de ce long parcours procréatif : d'un critère biogénétique qui les poussait à sélectionner un type de donneur et à adapter le mode de conception à ce critère, elles ont ensuite préféré s'extraire de l'assistance médicale à la procréation dont les coûts financiers, organisationnels et corporels étaient trop élevés. Enfin, la cinquième famille, celle de Clarisse V. P. et Perrine G., a recours à un donneur connu pour ne pas reproduire la norme de la famille nucléaire : le géniteur, baptisé « généreux donateur », est considéré membre de la famille.

Après avoir montré que le refus de l'AMP peut relever d'une émancipation d'un système biomédical qui contrôle le corps des femmes, je présenterai la manière dont les femmes interrogées perçoivent leur forme familiale (une famille nucléaire) et la place du donneur (un géniteur). Enfin, j'analyserai le cas de Perrine G. et Clarisse V. P. pour qui cette forme familiale est volontairement transgressive.

5.3.1 S'émanciper de l'assistance médicale à la procréation qui « arraisonne le corps de femmes⁴²⁸ »

Nous l'avons vu, le recours à l'AMP pour procréer semble être devenu une norme pour les lesbiennes qui veulent être mères. Contrairement aux couples hétérosexuels qui y ont

⁴²⁷ Avoir recours au frère de la mère non porteuse est l'une des deux « chorégraphies ontologiques » identifiées par Isabel Côté grâce auxquelles les mères qui ont recours à un donneur connu élaborent « un discours permettant aux couples dont les enfants sont nés suite à un don de sperme ou d'ovule de se positionner comme étant leurs "vrais" parents ». Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.*, p. 18.

⁴²⁸ Irène-Lucile HERTZOG, « Les coûts de l'assistance médicale à la procréation pour les femmes salariées », *Cahiers du Genre*, 2014, vol. 56, n° 1, pp. 87-104.

recours, ce n'est pas le diagnostic d'une infertilité pathologique qui induit le passage des lesbiennes par cette procédure (sauf pour deux familles sur le terrain). Rares sont les mères qui ont fait allusivement référence à la lourdeur du protocole médical et de l'organisation qu'il entraîne, d'autant plus quand les distances sont conditionnées par le fait de devoir se rendre à l'étranger. Pourtant, Irène-Lucile Hertzog a montré que les parcours procréatifs qui découlent de l'assistance médicale à la procréation sont très « coûteux » pour les femmes⁴²⁹ – les hétérosexuelles comme les lesbiennes –, d'autant plus quand elles travaillent. Conçu dans un cadre hétéronormatif qui suppose la maternité primordiale pour les femmes, le protocole médical ne prend pas en compte « le coût, pour les femmes engagées dans la vie professionnelle, de l'arrondissement de leur corps à un contrôle biomédical auquel tout le reste doit être suspendu⁴³⁰ ». En effet, « les patientes qui leur sont adressées sont censées avoir fait le choix de privilégier leur “désir d'enfant” [...] sur tout le reste, et être “combatives” dans leur approche du parcours médical qui les attend⁴³¹. » Or, la sphère professionnelle est également un lieu de vulnérabilité pour les femmes. Les femmes salariées qui ont recours à l'AMP « se retrouvent seules au cœur d'une imbrication de rapports de pouvoir, face au corps médical et face à leur employeur⁴³² ». Ni la sphère professionnelle ni la sphère médicale ne prend en compte des contraintes autres que les siennes-propres et n'offre la moindre souplesse aux femmes suivant une AMP. Ces dernières doivent produire de surcroît un travail invisible d'articulation de ces deux sphères. Le témoignage de Julie F., qui revient de manière détaillée sur son parcours procréatif, est éclairant en ce qui concerne les effets combinés du protocole médical et du travail salarié sur sa santé.

Julie F. (38 ans), mère non statutaire de Robinson (8 mois, G)

Et donc grosso modo, ben la Belgique, voilà il faut faire un dossier d'inscription, faut y aller une première fois pour rencontrer le gynéco, pour rencontrer la psychologue. Super. Qui, en 20 minutes, arrive à dire je ne sais quoi. Elle doit être performeuse en psychologie parce que je ne vois pas l'intérêt. Et puis, deux mois après, vous avez votre réponse. De là, donc vous avez fait des bilans en France machin, vous y retournez avec les résultats et vous faites office de postière, factrice. Ça fait un long voyage pour déposer une enveloppe. Parce qu'on travaille en même temps.

Pourquoi pour déposer une enveloppe ?

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 88.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 91.

⁴³² *Ibid.*, p. 88.

Parce qu'ils veulent pas par la Poste. Vous déposez vos examens auprès du gynéco, en mains propres, parce que eux, ils considèrent que si nous on n'a pas la législation pour faire les PMS, PMA-là, procréation médicalement assistée, et ben ils nous traitent comme une belge. Par contre, ils ont accordé le fait que le donneur soit asiatique, donc ça c'était super important pour nous, par contre anonyme. Pas plus de cinq enfants faits avec le même donneur pour éviter les croisements et tout ça machin. Et donc de là, commence une véritable « guéguerre », alors c'est là où je comprenais pas, c'est que en France, ben je voyais ma gynéco qui me faisait des bilans en France, qui était remboursés par ma sécurité sociale, sauf que le seul moment, c'est le moment de la procréation, qui est interdite. Donc c'est à vous de faire cinq heures de route, pour aller vous faire inséminer en Belgique et vous revenez éventuellement enceinte, et là, la France prend en charge la naissance, les examens. Donc ça me paraissait complètement hallucinant. Et donc moi à ce moment-là je travaillais, ma RH était une vieille peau froide machin, pour simplifier le truc. Alors c'est super, voilà, vous avez vos règles, vous appelez en Belgique, elle vous dit que de J3 à J7 faut prendre les hormones, à J10, vous faites l'échographie avec la prise de sang, en travaillant hein, sachant qu'on vous fait poireauter pendant une heure. Donc vous envoyez tout par fax, pendant votre temps de travail, vous vous arrangez un petit peu et là, elle vous annonce à 15 h, ben soit vous repassez l'échographie à J12, ou soit, ben rendez-vous demain à huit heures, ou huit heures et demi. En Belgique. *(Rires)* Donc moi, j'étais quelqu'un d'honnête donc je prévenais dès le départ : « Voilà, ça risque de tomber vendredi ou lundi. » « - Ah ben si c'est vendredi oui, mais si c'est lundi non. » « - Heu, je suis pas en train de faire une surprise *party* quoi, j'ai des bilans, je prends des hormones, c'est pas rien, j'ai pris six kilos. » Ben à chaque fois, je gonflais comme une baudruche. Et donc, du coup, forcément, ça prenait pas quoi. Mais la problématique, c'est qu'ils vont jusqu'à six inséminations et à la sixième on passe à la FIV. Donc en fait, les inséminations, ça coûte plus de quatre cents euros, plus l'aller-retour, plus l'hôtel, plus le restaurant, plus les RTT et les machins. La FIV, on passe à plus de trois mille euros la FIV. Donc moi, ça fonctionnait pas et donc j'étais à la FIV. Et je disais à Gloria : « Ben oui mais bon, première FIV à la rigueur on peut la perdre, deuxième on va commencer à tirer sur la corde, et troisième ce sera le fric qui va nous dire non ». Et donc de là, en fait, on a choisi la facilité et on a trouvé un donneur via Internet, pas du tout asiatique, plutôt blond vénitien aux yeux bleus. Moyennant finances, le mec, il me prenait pas la tête, il venait ici et on lui préparait tout le matériel machin, on buvait le café, hop il faisait son don tout seul tranquille dans les toilettes, et on s'occupait du reste. Sauf que là j'ai repris, j'ai démarré mon master en fait. Et je dis à ma compagne : « Ouais mais bon, si finalement ça marche et que je suis enceinte pendant mon master, les boules quoi. » Elle me dit : « Bon ben c'est pas grave, je ferai les inséminations. » Et donc du coup, il y a un poids énorme qui est parti parce là ça faisait quatre-cinq ans qu'on était sur le sujet et que ça fonctionnait pas quoi, et que je voyais le temps arriver et que... Là aujourd'hui voilà, il a huit mois et j'ai trente-huit ans, je vais avoir trente-neuf. Et je commençais à paniquer un peu quoi. Et donc voilà, elle a fait les inséminations et à la troisième, pouf, ça a fonctionné. Voilà.

Son témoignage est révélateur du travail invisible que demande, pour les femmes – les hétérosexuelles comme les lesbiennes –, l’articulation du travail et de l’assistance médicale à la procréation (« une véritable guéguerre »). Pour les lesbiennes, cette articulation est d’autant plus complexe à opérer que les rendez-vous médicaux ont lieu souvent à une grande distance, à l’étranger. En outre, le fait de divulguer ou non le parcours en AMP pour rechercher d’éventuels arrangements d’emploi du temps avec les employeurs se double de la problématique de la publicisation du lesbianisme au travail. Malmenée par la sphère médicale au nom de l’accès à la maternité, malmenée dans la sphère professionnelle au nom de la productivité, Julie impute les échecs des inséminations à la pression à laquelle elle est soumise (« forcément, ça prenait pas »). Ce sont apparemment des critères financiers qui président la décision d’arrêter l’AMP et de chercher un donneur par Internet (ce qui, au regard des coûts en disponibilité corporelle et temporelle, devient une solution de « facilité »). Pourtant, ce qui plaît à Julie, c’est d’avoir repris la main sur les démarches liées à la procréation et que la simplicité succède à la « guéguerre » : le donneur n’impose pas de conditions exagérées à ses yeux (« ne me prenait pas la tête »), vient à domicile (au lieu qu’elle aille en Belgique) et le « don » est fait rapidement (« hop ») et tranquillement. De son côté, elle prend en charge les conditions de réalisation (« on préparait le matériel »), notamment le moment de l’insémination (« on s’occupait du reste ») et peut se montrer accueillante envers la personne qui l’aide à avoir un-e enfant (« on buvait le café »).

Au vu des conditions oppressives – issues du cadre hétérosexiste qui conditionne leur rapport au travail et au corps médical – dans lesquelles les femmes doivent manœuvrer pour mener de front une AMP et un travail salarié, la décision d’avoir recours à un donneur connu peut ici être interprétée comme une émancipation vers une maîtrise des conditions de procréation.

5.3.2 Un couple de mères, un géniteur

L’un des constats concernant les familles qui ont eu recours à un donneur connu, c’est qu’il est important pour quatre d’entre elles de préserver une vie familiale indépendante du donneur. Selon Isabel Côté, les personnes qui choisissent cette forme familiale ont tendance à penser que les liens de parentalité sont prépondérants dans la définition de la famille par rapport aux liens biogénétiques. Elle précise que ces femmes ont aussi tendance à insister sur la dimension conjugale et nucléaire pour définir leur famille : « Cette façon qu’ont les femmes rencontrées d’insister sur la nucléarisation de leur famille est plutôt cohérente avec les

données de plusieurs recherches menées sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu. En effet, le repli de la famille autour du noyau conjugal semble être davantage la norme que l'exception.⁴³³ » Elle attribue ce discours à une stratégie de normalisation :

En effet, comme ces familles sont sujettes à caution et à la délégitimation du fait qu'elles s'écartent trop de cette norme idéologique [*la famille nucléaire standard, ndlr*], elles réagiraient en adoptant un discours qui met de l'avant la ressemblance de leurs pratiques plutôt que de revendiquer haut et fort la reconnaissance de leurs spécificités familiales⁴³⁴.

Toutes ces mères sont attentives au vocabulaire employé pour définir la place du donneur comme un géniteur et non comme un père. À ce titre, le témoignage d'Antonia P. est représentatif de la construction de la « normalité » de la famille. Antonia P. a 47 ans, elle vient d'un milieu plutôt favorisé et catholique ; elle est croyante et la religion est importante pour elle. Elle est titulaire d'un BTS audiovisuel et d'une licence de cinéma, et travaille comme opératrice de prise de vue. Elle a vécu en couple neuf ans avec Michelle, avec qui elle a décidé de concevoir une enfant. Elles se sont séparées quand Joséphine avait un an et demi. Une fois passé le conflit lié à la séparation (environ six mois), elles ont mis en place un système de garde alternée selon lequel l'enfant vivait avec Antonia, sa mère de naissance, et passait un weekend sur deux chez Michelle, désormais désignée comme « marraine » (Joséphine l'appelle Mimi). Aujourd'hui, les relations entre Antonia et Michelle sont très bonnes, elles se rendent des services (besoin de garde en semaine, décaler des weekends selon les besoins) et Joséphine passe un weekend sur trois et quinze jours l'été chez Michelle. Au cours des dix dernières années, Antonia a eu plusieurs relations longues avec des femmes ayant des enfants, recréant des familles de type recomposées. Au moment de l'entretien, elle est récemment pacsée avec une femme avec qui elle projette de s'installer. Pour concevoir Joséphine, Antonia et Michelle ont beaucoup réfléchi à la forme familiale qu'elles souhaitaient. Antonia voulait un vrai père (elle a une amie qui souffre d'être née sous X et tient à connaître le géniteur) et elle a demandé à son meilleur ami, homosexuel, de les aider, mais ce projet n'a pas abouti. Elles se sont inscrites ensuite à l'APGL, ont lu le forum et des livres, ont participé à des débats et à un groupe de parole sur la coparentalité. Elles ont rencontré des couples d'hommes mais sans « sentir le truc ». Finalement, le mari d'une amie (qui a déjà deux enfants) leur a proposé de leur faire un don de sperme et elles ont accepté. Antonia est tombée enceinte rapidement.

⁴³³ Isabel CÔTÉ, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.*, p. 17.

⁴³⁴ *Ibid.*

Antonia P. (47 ans), mère de naissance de Joséphine (11 ans, F)

On avait réfléchi, on avait le terme de « comaman » qui était venu. Voilà, on était là-dedans, on était vraiment dans « le petit couple lesbien bien dans les clous (*Rires*), avec sa maman et sa comaman » (*Rires*). Puis après la séparation, ça a changé, c'est pour ça que j'ai dit « marraine » parce que c'était beaucoup mieux. Parce que je pense, comme je t'expliquais, c'était déjà difficile d'assumer d'être homoparents. Et d'assumer d'être homoparent séparée, c'était encore une autre étape que moi j'ai pas négocié, franchement. Homoparent, c'était une étape que j'ai franchie avec beaucoup de réflexion, j'ai énormément discuté avec plein de gens, beaucoup lu aussi des bouquins là-dessus. Enfin vraiment, j'ai préparé ça. Mais par contre, quand on s'est séparées, j'avais rien là (*Rires*), j'avais pas de lectures, j'avais rien. Enfin, j'avais des ami-es quand même à qui en parler. Mais je sais que par rapport à l'entourage, je me souviens que mes voisins, j'osais même pas leur dire en fait qu'on était séparées.

Pour Antonia, tant qu'elle était en couple, sa famille nucléaire se fondait tout à fait dans une norme « présentable » (construite de manière conjugale mais proche de la norme dominante) : « le petit couple lesbien bien dans les clous avec sa maman et sa comaman ». Bien qu'ayant eu des difficultés à « assumer », selon ses termes, de faire une enfant dans un contexte lesbien (être « homoparent »), elle a « franchi cette étape » – contre le cadre hétéronormatif – en mobilisant tous les capitaux disponibles (scientifiques, militants, amicaux) et se sentait « dans les clous ». À ce moment de son histoire, le mode de présentation de sa famille tient plus d'une stratégie de normalisation (c'est la norme hétérosexuelle du couple et de la famille nucléaire qui rend pensable sa place de mère lesbienne) que d'une légitimation, car la séparation sert de révélateur en la ramenant brutalement à une position transgressive : mère lesbienne séparée. Elle est si désemparée (« j'avais rien ») qu'elle n'ose en parler qu'à son entourage proche ; elle n'a plus de présentation de soi disponible.

Concernant la place du donneur, leur accord n'est pas strictement formalisé (« Je pense que j'avais tellement discuté avec mon pote, que là je voulais aucune condition, enfin, je lui posais aucune condition, lui non plus », raconte-t-elle). À la naissance de Joséphine, le donneur demande si elle souhaite qu'il reconnaisse l'enfant, propose de l'argent pour aider ; ces propositions sont aimablement déclinées. Joséphine appelle son géniteur par son prénom et le voit de temps en temps. Antonia définit ainsi sa place auprès de Joséphine :

Donc au départ, j'étais très stricte par rapport au nom, c'était « Armand », « ton géniteur », voilà. Après, une fois qu'elle a été assez grande pour comprendre les tenants et les aboutissants de tout, où elle allait pas confondre avec un papa, on a pu dire : « papa » quoi. Ou être à l'aise avec les noms : « père », « papa », « Armand », « géniteur ».

L'attention portée à être précise dans la désignation du donneur en fonction de sa place vis-à-vis de l'enfant est commune avec les autres familles qui se trouvent dans cette configuration. Joséphine est la plus âgée des enfants concerné-es (les autres ont entre 8 mois et 3 ans), le témoignage d'Antonia P. permet donc de prendre en compte l'évolution dans la manière de s'adresser aux enfants en fonction de leur âge. Ici, certes, les mots « père » et « papa » sont lâchés, mais en précisant bien que c'est une fois qu'« elle allait pas confondre avec un papa ». Puisqu'elle privilégie le lien de parentalité pour définir ce qui fait un parent, Antonia P. enseigne à sa fille la place de son géniteur : ni père légal (elle a refusé qu'il reconnaisse Joséphine), ni papa au quotidien (elle a refusé l'offre financière qu'il proposait). Tant que Joséphine peut confondre ce statut avec les représentations collectives de la paternité qui associent procréation et parenté, Antonia limite les termes de désignation aux plus précis, d'autant plus qu'elle est mère célibataire et ne peut plus compter sur la norme conjugale des deux mères (avec la « comaman ») pour combler une place socialement assurée, celle du géniteur-père. Elle estime cependant qu'une fois cette distinction clairement établie, il est possible d'autoriser de la souplesse avec des termes moins chargés en fausse évidence. Cette conception correspond à l'analyse d'Isabel Côté qui constate

[...] que les représentations de la paternité agissent en marge de celles sur la parentalité et la parenté. Ainsi, plus les mères adhèrent au concept de la famille nucléaire, plus le donneur sera distant de la cellule familiale. Il sera alors conceptualisé comme un géniteur. Il aura très peu – sinon aucun – contact avec l'enfant. Cela est d'autant plus vrai si les mères n'adhèrent pas au discours voulant qu'un père soit important pour l'enfant et si le donneur n'a pas développé une identité paternelle. Dans cette situation, les représentations de la paternité des actrices et acteurs concernés veulent qu'elle résulte d'un processus social et qu'elle ne soit pas strictement liée à la biologie. Conséquemment, l'apport génétique du donneur n'est pas assez significatif pour en faire le père de l'enfant. Les représentations de la paternité s'effacent alors complètement au profit de celles sur la parentalité et la parenté, le donneur devenant un « passeur de vie »⁴³⁵.

5.3.3 Sortir de la norme en évitant la famille nucléaire

Clarisse V. P. et Perrine G. sont ensemble depuis cinq ans, elles vivent en union libre et prévoient de se marier (le mariage est prévu deux mois après le moment des entretiens) pour avoir accès à l'adoption plénière. Les arguments qui ont conduit au choix d'un donneur connu non impliqué sont différents de ceux des autres familles. Au cours de leur négociation conjugale, Perrine défend l'idée d'un don anonyme par simplicité, pour ne pas ajouter de complication avec

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 20.

une troisième personne ; Clarisse tient beaucoup à avoir un donneur connu et la convainc avec l'argument de ne pas reproduire une famille nucléaire :

Clarisse V.P. (50 ans), mère non statutaire de Gabrielle (1 an, F)

J'avais envie qu'on soit trois dans cette histoire, j'avais pas forcément envie d'être dans l'idée d'un couple, d'être que deux, j'avais pas forcément envie de reproduire des choses hétérocentrées, de couple nucléaire, de choses qui font que... J'avais envie d'une autre configuration en fait. Alors, je sais pas pourquoi, peut-être pour ne pas reproduire ce que j'avais vécu juste avant, peut-être pour sortir aussi des gonds de la normalité. [...] Mais on n'était pas dans une histoire de coparentalité du tout. C'était notre histoire à nous, à Perrine et à moi. »

La subversion est explicitement revendiquée (« sortir des gonds de la normalité »), les arguments avancés sont le contraire de ceux qui sont plus habituellement mobilisés et qui, à ses yeux, représentent une reproduction « des choses hétérocentrées » : être trois et surtout pas deux, avoir une autre configuration que celle de la famille nucléaire. Elle dessine en même temps, au sein de cette pluriparentalité (plus de deux parents identifiés), différentes fonctions parentales puisqu'elle repousse l'idée d'une coparentalité (plus de deux parents impliqués dans le travail parental au quotidien) : il s'agit bien d'intégrer le donneur – qu'elles nomment entre elles le « généreux donateur » – à un autre niveau parental que le leur. Le contrat moral qu'elles avaient avec le donneur, avant la loi Taubira, était qu'il reconnaisse Gabrielle après un an, afin de laisser la possibilité à Clarisse d'obtenir l'autorité parentale. Il était donc envisageable pour elles que le donneur cumule les statuts de géniteur et père légal, sans interférer dans « leur histoire à elles » sous forme de coparentalité. Depuis la loi, elles souhaitent avoir toutes les deux le même statut de mère légale, ce qui n'autorise plus le géniteur à reconnaître leur fille. Au moment de l'enquête, elles voudraient proposer au donneur de revenir sur leur accord et d'établir une reconnaissance de paternité auprès d'un huissier de justice (un « bricolage » à la fois symbolique et officiel). Elles seraient favorables à la reconnaissance légale de la pluriparentalité qui permettrait d'inclure le donneur. Elles sont satisfaites de cette solution, même si elles confient que les relations avec le donneur peuvent parfois être un peu compliquées. Elles mettent surtout l'accent sur l'entourage, pour qui la présence d'un donneur connu mais non père complique la lecture de la famille (malgré leurs consignes, il est souvent fait référence au donneur comme « papa »).

Dans l'extrait suivant, Perrine défend l'idée d'un projet qui contrarie la logique normative dans laquelle se plaisent, selon elle, de nombreux couples homosexuels. Perrine G. est issue d'un milieu favorisé et intellectuel. Elle est titulaire d'un diplôme d'études avancées (DEA) et poursuit un doctorat de philosophie. Elle travaille comme traductrice, actrice et metteuse en

scène au théâtre. Elle relate des années de militance au sein de l'association Act up-Paris⁴³⁶ et développe un discours politique radical de gauche.

Perrine G. (41 ans), mère de naissance de Gabrielle (1 an, F)

Déjà le fait d'avoir un gosse, ça vous replie beaucoup parce que ça vous empêche de sortir, d'aller au théâtre, de boire des coups, si on doit se retrouver entre maman et maman et bébé, c'est, voilà... C'était histoire de rajouter un petit clinamen là où, je pense, un certain nombre de couples homosexuels auraient juste envie d'être un couple. J'veux dire, il y a une sorte d'aspiration à la normopathie chez beaucoup de couples de filles, et probablement de garçons, sauf que c'est plus difficile à réaliser. Que je juge pas, mais que je partage pas nécessairement. Moi, je découvre ça tard, mais être une famille à Paris sous Delanoë, moi j'ai eu l'impression de me retrouver tout-à-coup métamorphosée en cœur de cible électorale. J'veux dire, les familles, en gros, c'est à peu près les seules classes moyennes que la municipalité socialiste a décidé de pas virer à Aubervilliers, bon. Donc il y a une politique familiale, enfin en faveur des familles, très lourde de la part de la mairie de Paris, qui justifie comme ça, son processus par ailleurs de gentrification, bon. Et du coup, on se retrouve déjà au cœur de la norme la plus normale quand on habite Paris et quand on est une famille, alors si c'est en plus pour faire « Maman et Maman et la bonne et moi⁴³⁷ », c'est juste, ça devient irrespirable, quoi. Enfin, d'avoir un enfant, ça vous précipite dans une sorte de monde inconnu, que moi je connaissais pas avant, et qui est un monde parfaitement policé, très lisse. Voilà, vraiment, à l'image du socialisme municipal parisien. Tout va bien, il y a pas de crise sociale. Et donc moi, ce qui m'a plu, c'est l'idée qu'on soit pas, je dis pas qu'on fait des transgressions massives, mais qu'on soit pas exactement, exactement comme le modèle normatif en vigueur. Bon, qu'il y ait une petite différence, un petit truc qui cloche, quoi. Je prétends pas que ça ait une portée gigantesque, mais voilà, c'est un petit pas de côté.

Elle dénonce un désir excessif de « normalité » (« l'aspiration à la normopathie⁴³⁸ ») des lesbiennes et des gays et désigne la famille nucléaire comme la plus représentative de la norme. Pour Perrine G., les normes sont étouffantes et avoir une enfant la rapproche trop à son goût d'un modèle qu'elle trouve « policé » et « lisse » et qui lui déplaît : être un « cœur de cible électorale », « au cœur de la norme la plus normale », c'est « irrespirable ». Aussi, la décision d'avoir recours à un donneur connu découle-t-elle avant tout de la volonté d'exercer une liberté

⁴³⁶ Act Up-Paris est une association de lutte contre le VIH/Sida issue de la communauté homosexuelle, née à la fin des années 1980.

⁴³⁷ Référence au film de Jean-Paul Le Chanois *Papa, maman, la bonne et moi*, qui, en 1954, met en scène une famille parisienne.

⁴³⁸ La normopathie est un terme issu de la psychanalyse qui désigne un comportement qui présente un très fort conformisme aux normes sociales et professionnelles au mépris de la subjectivité.

(« rajouter un petit clinamen⁴³⁹ ») en subvertissant la norme qui lui semble la plus prégnante : la famille nucléaire.

Deux formes se dessinent parmi les familles qui ont choisi d'avoir recours à un donneur connu non impliqué : la première (quatre familles sur cinq) consiste à maintenir un noyau familial constitué des deux mères et des enfants, le donneur, sollicité pour aider à concevoir les enfants et pour accepter d'être identifié par eux comme la personne ayant contribué à leur venue au monde, n'a pas de statut dans la famille autre que « géniteur ». La norme du couple parental – légitimé par le travail parental au quotidien – est mise en avant pour présenter la famille. La seconde forme (une famille) consiste à solliciter un donneur à un projet familial avec plusieurs niveaux d'implication parentale : les deux mères qui reconnaissent et élèvent les enfants et le « généreux donateur » dont le statut auprès de l'enfant peut être reconnu légalement, mais n'a pas d'implication au quotidien. Dans cette forme, la volonté est de refuser la norme de la famille nucléaire et d'inventer une manière non conformiste (non hétéronormative) de faire famille (une famille pluriparentale) en proposant différents statuts parentaux.

5.4 La coparentalité : décroiser le noyau familial

Seules trois familles sur mon terrain sont des coparentalités et toutes trois ont des configurations différentes (deux, trois ou quatre parents) : Pascale O. et Cathy B. élèvent leur fille en coparentalité avec le géniteur Florent J. (son compagnon n'est pas impliqué en tant que parent) ; Doriane K. et Solange D. élèvent leur fille avec un couple de pères Rémi R. et Fabien L. ; Valentine L. S. élève son fils avec son géniteur Paul M. (son compagnon, de son côté, est aussi père d'un-e enfant qu'il élève en coparentalité avec une mère lesbienne). Les points communs sont que tous les pères impliqués sont gays et que les enfants sont élevés dans deux foyers (bien que selon des modes de garde différents allant d'un weekend sur deux à la moitié du temps).

⁴³⁹ Un clinamen désigne dans la physique épicurienne, une déviation (ou déclinaison) spontanée des atomes quand ils tombent dans le vide. Dans la doctrine d'Épicure, ce principe sert de fondement physique à la liberté humaine. <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/clinamen>.

À l'encontre d'autres enquêtes, il me semble que l'argument du « père nécessaire » est moins mobilisé par les participantes rencontrées⁴⁴⁰. Celles-ci se distinguent par la flexibilité dont elles font preuve en ce qui concerne le principe de famille nucléaire : contrairement aux autres, elles sont prêtes à décloisonner la parentalité entre plusieurs foyers. Nous verrons que les difficultés à organiser le partage des soins et l'éducation des enfants entre plusieurs unités de vie sont bien réelles et attestées par toutes les familles concernées.

5.4.1 La « nécessité » d'un père présent ?

Il ressort des enquêtes françaises antérieures sur la lesboparentalité que les raisons qui motivent l'entrée en coparentalité sont la volonté que les enfants puissent connaître leur géniteur (comme pour les donneurs connus non impliqués), que les enfants soient socialisé-es à un modèle masculin (pensé comme nécessaire à une construction psychique et sociale « normale ») et la volonté d'éviter la médicalisation de l'insémination. On a vu aussi que le choix de la coparentalité semble décroître chez les lesbiennes⁴⁴¹, qui optent de plus en plus pour l'IAD avec donneur anonyme. Virginie Descoutures mentionne que plusieurs des enquêtées rencontrées au début des années 2000 relatent qu'elles ne referaient pas le choix de la coparentalité, qui était motivé par un « souci normatif⁴⁴² » lié à « l'action du père » (ce que l'on peut rapprocher du cas de Marion M. et Séverine A. H., dont le projet, passé d'une coparentalité à l'IA avec donneur anonyme, peut être interprété comme un cheminement de légitimation de la lesboparentalité). Or, les participantes que j'ai rencontrées semblent avoir, dans une grande majorité, intégré dans leur raisonnement les discours scientifiques et militants qui déconstruisent la « fonction paternelle » telle qu'elle est portée par le discours dominant issu de la psychologie. Je n'ai pas traité jusqu'ici des discours développés par les familles « sans père » sur la nécessité ou non d'un référent masculin pour le développement des enfants. Ils se structurent sur deux axes : l'axe psychologique de résolution du conflit œdipien (la triangulation) – dans ce cas, les mères ont en général fait des recherches qui les ont amenées à pouvoir affirmer que le « tiers séparateur » n'a pas besoin d'être un homme ; l'axe sociologique de socialisation sexuée qui demanderait un modèle masculin de référence – dans ce cas, elles estiment soit que les enfants sont socialisé-es au genre auprès des hommes de leur entourage,

⁴⁴⁰ Il est évident que le nombre réduit de cas ne permet aucune généralisation du propos.

⁴⁴¹ Martine GROSS, Jérôme COURDURIER et Ainhoa de FEDERICO, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », *op. cit.*

⁴⁴² Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*, p. 107.

soit qu'elles apportent elles-mêmes des modèles sexués différenciés, soit, enfin, qu'un modèle masculin n'est pas du tout nécessaire.

Deux des familles en coparentalité partagent ces idées sur la non nécessité d'un père présent : Doriane K. et Solange D d'un côté, et Pascale O. et Cathy B. de l'autre, recherchaient de préférence un donneur connu non impliqué. Une seule, Valentine L. S., mère célibataire, voulait de manière certaine un père présent. Pour les deux premières familles, le projet a évolué pour des raisons similaires : permettre à des hommes gays d'être pères. Ce qui change par rapport aux familles qui ont eu recours à un donneur non impliqué, c'est qu'elles sont flexibles sur le principe de famille nucléaire. Ces femmes acceptent de décroquer la parentalité en dehors de leur couple et de « partager » les enfants avec une ou des personnes hors du foyer. La norme de la famille nucléaire et l'argument de la non-intrusion d'une tierce personne dans le couple est tellement mise en avant par les couples qui ont préféré centrer leur famille sur la conjugalité que ces enquêtées font, par contraste, effet de « hors norme » parmi les mères lesbiennes sur le terrain d'enquête.

Pascale O. et Cathy B. sont en couple depuis environ sept ans. Elles se sont rencontrées par le biais d'un site Internet de rencontres gays. Elles se sont pacées lors de l'achat de leur première maison il y a cinq ans. Elles veulent faire un-e enfant que Pascale porterait, souhaitent un donneur connu et laissent ouverte la question de son rôle. C'est la rencontre avec Florent J., qui souhaitait être impliqué dans la vie de l'enfant en tant que père, qui a fait évoluer le projet vers une coparentalité.

Pascale O. (40 ans), mère de naissance de Laure (4 ans, F)

Comment vous avez construit votre projet de famille en coparentalité ?

Ben, moi j'ai dit à Florent que moi je souhaitais que cet enfant à venir ait un père sur lequel il puisse mettre un nom, un visage, même s'il souhaitait pas lui donner son nom, si il souhaitait pas le voir, que c'était son choix que j'acceptais, mais je voulais vraiment pouvoir dire à mon enfant : « Ton père, c'est lui », et le jour où il ou elle réclamerait à voir son père, que je puisse le faire en fait. Et Florent lui ben, il voulait être papa donc c'était super.

Vous avez décidé ça d'abord avec Cathy ?

D'avoir un papa ?

Oui.

Je l'envisageais pas autrement en fait. J'ai passé beaucoup de temps à y réfléchir depuis Cathy et avant Cathy. C'est déjà pas simple je pense, ou ce sera pas simple pour Laure, la situation, par rapport à ses petits copains, tout ça, faudra qu'elle l'explique ou faudra qu'elle choisisse de pas l'expliquer, donc si en plus on lui imposait un truc d'office : « T'as pas de père, tu sais pas

d'où tu viens », je voulais pas ça. [...] Ce qui a joué dans la décision c'est qu'il était homo, c'est qu'il avait le désir d'être papa. Et que je m'entendais bien avec. Pour moi c'était important de pas avoir quelqu'un qui empiète sur notre vie en fait. Je voulais quelqu'un de présent mais pas quelqu'un de collant ou qui serait toujours à la maison. Et ça, pour ça Florent, ben il était parfait quoi, il était parfait parce qu'il prend Laure régulièrement mais il est pas chez nous toutes les cinq minutes, enfin, il nous laisse avoir notre vie de couple et c'est important.

Pascale voulait pouvoir présenter son « père » à l'enfant, elle ne distingue pas dans son discours le statut de géniteur et celui de père. Cependant, elle était prête à élever sa fille sans père présent. Bien qu'il soit important de préserver l'intégrité de sa « vie de couple », elle accepte d'adapter son projet à la rencontre avec Florent et à son « désir d'être père ». Tous ensemble trouvent une organisation qui leur convient : aujourd'hui, Laure va chez son père un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires, « comme un père divorcé » me dit Pascale O.

Doriane K. et Solange D. sont toutes les deux musiciennes, elles sont en couple depuis cinq ans. Elles sont en union libre et parlent de se marier pour formaliser un cadre familial officiel, même si la coparentalité avec les pères biologiques et légaux ne donne pas plus de droits aux coparents. Quand elles se mettent ensemble, Solange avait un projet d'enfant en coparentalité célibataire avec un ami hétérosexuel et Doriane était d'accord avec ce projet dès le début. Le projet de Solange avec son ami tombe finalement à l'eau et elles parlent alors de faire un enfant ensemble. Elles sont d'accord pour un donneur connu, critère nécessaire pour Doriane, afin que l'enfant puisse connaître son géniteur.

Doriane K. (36 ans), mère non statutaire de Bérénice, (10 mois, F)

Est-ce que tu peux m'expliquer comment vous avez construit votre projet de famille, comment vous avez choisi ?

Ouais, alors ça, déjà on avait toutes les deux envie d'avoir des enfants. Ça, c'est indépendamment même d'être ensemble, on avait toutes les deux ce désir-là. Voilà, donc ça c'était une chose certaine. Ensuite, comment ? On est assez vite tombées d'accord que l'anonymat, ça nous convenait pas, l'anonymat du donneur. Moi je trouvais important en fait qu'elle puisse savoir qui l'avait conçu. Mais, alors au début on cherchait pas forcément une garde partagée quoi, ça aurait pu être un don, mais pas anonyme, ça, ça nous convenait. D'ailleurs, ouais, dans notre recherche, on avait marqué que ça nous convenait aussi. Puis après, c'est vrai que de fil en aiguille, on s'est dit : « Est-ce que ça nous dérange vraiment si elle est élevée aussi par son papa ou un couple de mecs ? » Bon, c'est allé assez progressivement. Au début on s'est dit que c'était aussi un peu donner une chance à deux gars d'avoir des enfants parce que on sait que pour eux c'est encore plus compliqué que pour nous. Donc il y avait un petit peu le côté « cadeau » quoi. Enfin pas « cadeau », mais, je sais pas comment dire, un peu

militant quoi, permettre à des hommes aussi d'avoir des enfants parce que pour eux, les pauvres, c'est vraiment la galère quoi, pour eux. Donc quand même, comme on sait aussi que ça existe, des gars qui ont envie d'avoir des enfants. On s'est dit : « bon, pourquoi pas ? Pourquoi pas envisager ça aussi finalement ? » Mais bon, c'est vrai que ça implique de trouver des gens avec qui on s'entend vraiment très bien et ça c'est vrai que c'était le truc vraiment compliqué quoi. Mais, ouais ce qui nous a motivé, c'était vraiment, c'était aussi le fait qu'elle puisse connaître son père, qu'elle puisse avoir un papa, c'est vrai que ça faisait partie des motivations, mais je dirais, à égalité avec permettre à un couple de mecs d'avoir des enfants. Parce que, finalement, nous aussi on se disait qu'on aurait aussi pu l'élever toutes seules, donc la notion de : « il faut absolument qu'un enfant soit élevé par un homme aussi », c'était pas franchement ça la motivation quoi. On s'est dit : « ben si on rentre vraiment dans ce processus-là, ça sera chouette pour elle d'avoir aussi une relation avec son papa et tout ». Mais moi je dirais que, ouais, c'était pas indispensable non plus quoi, ça aurait pu aussi être autrement.

Quand elles commencent à prospecter pour trouver un donneur, elles laissent donc ouverte la possibilité d'une coparentalité. Elles s'inscrivent alors sur le site de l'APGL pour rencontrer des donneurs potentiels : elles ne donnent aucun critère de profil recherché, mais la possibilité de la garde partagée leur apporte beaucoup de réponses d'hommes gays seuls ou en couple. Elles privilégient les couples d'hommes afin d'équilibrer la relation entre les parents et la prise de décision (se mettre à égalité), et rencontrent cinq couples. Doriane parle d'un « casting » qu'elles n'avaient pas anticipé ni souhaité et Solange se souvient d'un choix très difficile et douloureux (« je pense encore à eux, j'espère qu'ils ont trouvé »). C'est finalement avec Rémi R. et Fabien L. qu'elles s'entendent pour construire leur projet familial. Loin d'être centré sur une préoccupation normative ou utilitariste de la famille, il s'agit bien pour elles de nouer une relation qui permette une forme familiale nouvelle. Par exemple, pour concevoir l'enfant, chaque couple a décidé de son côté qui serait le parent géniteur, puis ils ont procédé dans un premier temps par insémination artisanale. Du côté des pères, le géniteur choisi s'avère avoir des problèmes de fertilité. Tou-tes les quatre décident de procéder par FIV en Espagne (une prestation payante au protocole médical lourd) afin de lui permettre de concevoir l'enfant selon son souhait. Solange témoigne : « Enfin, nous, on savait dans notre couple qui allait porter l'enfant, on avait choisi, donc eux, c'est pareil, on n'allait pas décider à leur place qui allait être père biologique le premier et en plus, on n'allait pas dire : "Ah bon, toi t'es pas complètement fonctionnel, ben non alors, hop, on prend l'autre". » L'arrangement sur lequel les couples s'accordent est une garde partagée à égalité qui s'installera progressivement la première année. Au moment de l'entretien, Bérénice a 10 mois et passe trois nuits par semaine chez ses pères et parfois une semaine entière quand ses mères sont en déplacement. Les deux couples organisent régulièrement des repas et même des vacances en commun afin de construire une seule famille,

malgré les deux foyers différents, avec des liens aussi entre les parents et les couples et au-delà du lien à l'enfant. Ils organisent une seule fête de Noël qui rassemble tous les grands-parents. « C'est pas une garde partagée type famille divorcée », commente Solange.

5.4.2 Les difficultés de la coparentalité

L'un des « risques » identifiés de la coparentalité est que l'implication des parents géniteurs et légaux (s'ils sont désignés comme les « vrais » parents) dans le travail parental fragilise la place des parents non statutaires⁴⁴³. C'est le cas dans la famille de Pascale O., Cathy B. et Florent L. Bien que le projet soit présenté comme un accord entre les trois personnes et bien que l'implication du père n'ait pas été un élément nécessaire au projet des mères, la négociation s'est faite dans un « régime de croyance » selon lequel la parenté biogénétique avait une importance primordiale dans la définition du parent. Aussi, puisqu'ils sont tous les deux présents auprès de l'enfant, seuls les parents géniteurs et légaux sont désignés comme parents (papa et maman) ; Cathy, quant à elle, est désignée par son prénom. Sa place n'a pas été définie d'un commun accord. Cathy B. est issue de la classe moyenne, elle est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion et travaille comme enseignante en collège-lycée. Quand je lui demande quelle est sa place auprès de Laure, elle me répond :

Cathy B. (33 ans), mère non statutaire de Laure (4 ans, F)

Ah bah ça, grande question ! (Rires) C'est difficile, je crois qu'il y a pas d'adjectif pour qualifier vraiment ça. Donc ouais, je m'occupe de Laure, je l'élève comme si c'était ma fille, mais, je peux pas être sa mère, la dénomination « mère » pour moi est quand même relativement forte étant donné qu'elle en a déjà une. Voilà. Et qu'elle a un père aussi, donc elle a déjà vraiment deux parents identifiés, même si depuis pas longtemps, je l'ai entendu toute à l'heure, elle nous appelle « ses parents », nous deux [*Cathy et sa compagne*]. Ça fait pas très longtemps.

C'est venu d'elle ?

Bah oui, oui oui. Et puis, oui parce qu'elle a l'habitude de m'appeler Cathy de toute façon et voilà. Nan, pour moi je mettais pas de mot sur ma place par rapport à Laure quoi.

Dans une conception stricte de la bilatéralité⁴⁴⁴, elle ne « peut pas être sa mère », la place est prise et elle ne peut pas « bricoler » une place de deuxième parent, car le père est présent. Elle précise quand même à l'enquêtrice qu'elle a entendu Laure appeler ses mères « ses parents ». La voilà donc instituée « parent », mais elle se défend presque de cette transgression

⁴⁴³ Martine GROSS, « Coparentalité », *op. cit.*

⁴⁴⁴ Jean-Hugues DECHAUX et Mérylis DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.*

(« moi je mettais pas de mot sur ma place »). Au moment de l'entretien, la communication est rompue entre Cathy et Florent, je n'ai pas connaissance de l'origine du conflit.

Les mères qui choisissent la famille nucléaire anticipent des difficultés de relations et d'organisation qu'entraînerait la coparentalité. Les témoignages recueillis ne leur donnent pas tort, la coparentalité demande un travail relationnel très important, d'autant plus quand les parents ne se connaissent pas avant le projet commun d'enfant – ce qui est le cas pour Valentine L. S., ainsi que pour Doriane K. et Solange D. L'accord qui lie les parties est un contrat moral, parfois matérialisé par une charte comme en proposent les associations homoparentales, dans lequel les futurs parents tentent d'harmoniser les modalités concrètes de leurs désirs respectifs et s'engagent mutuellement. Il faut alors anticiper de manière abstraite des arrangements qui leur semblent parfois intenable « en situation ». La résolution des conflits qui en découlent dépend beaucoup de la capacité de dialogue des parties.

Valentine L. S. est issue d'un milieu favorisé, elle est titulaire d'un diplôme d'école d'ingénieur-es et travaille comme journaliste et vidéaste. Vers 38 ans, elle sait qu'elle veut un enfant et qu'il y ait un père impliqué. Au moment où elle concrétise ce projet, elle en couple avec une femme qui ne souhaite pas être mère mais la soutient moralement dans son entreprise et l'aide à faire « le casting de papas ». Elles se séparent quand Valentine commence les inséminations avec le père de Noé. Pour choisir le père, elle privilégie quelqu'un en couple avec enfant comme gage de stabilité et d'intégration de son enfant dans une famille et une fratrie. De plus, elle valorise le fait qu'il ait une famille d'origine aimante, qui a fait les mêmes études qu'elle (valeurs partagées) et qui « présente bien » (« pas efféminé et pas noir » me dit-elle car elle veut pouvoir le présenter à sa famille d'origine à elle qu'elle décrit comme « homophobe et raciste »). Avant d'accoucher, elle est souvent invitée à manger chez lui avec son compagnon et elle rencontre des membres de leurs familles. Ensemble, ils rédigent une charte de coparentalité afin de cadrer un accord sur leurs rôles et la garde de l'enfant ; ils s'engagent sur un calendrier selon lequel Noé irait en garde alternée chez son père de manière progressive jusqu'à l'avoir la moitié du temps. Valentine relate que la relation avec le père s'est dégradée à la naissance de Noé, et qu'elle est plutôt mauvaise et conflictuelle aujourd'hui. Valentine indique que le père ne souhaite jamais venir chez elle voir son fils mais attend de pouvoir le prendre chez lui, il ne l'invite plus non plus à passer des moments chez lui comme avant. De son côté, elle ressent le besoin de pratiquer le « maternage proximal », qui privilégie une relation corporelle mère-enfant pendant les premiers mois, et cette décision l'entraîne à remettre en cause certains accords de la charte de coparentalité : l'allaitement dure plus longtemps que prévu et ne permet

pas la garde alternée selon leur calendrier contractuel ; elle refuse de mettre l'enfant en crèche à quatre mois comme convenu pour le garder à domicile. En outre, estimant que le père ne passe aucun temps avec eux pour se familiariser avec son fils, elle refuse de lui confier l'enfant. Au bout de huit mois de dialogue conflictuel, le père l'assigne devant un juge qui détermine pour eux un calendrier de garde partagée plus progressif encore que leur premier accord et octroie une pension alimentaire à Valentine, en plus grande précarité que le père de Noé. Au moment de l'entretien, Noé a 2 ans et est en garde alternée chez son père, mais les parents ne peuvent plus rien négocier de manière interpersonnelle. Par exemple, tout le matériel de soin est séparé : « c'est chacun ses fringues hein », me dit Valentine.

Solange D. et Doriane K. témoignent aussi de difficultés qu'elles ont rencontrées dans les relations avec les pères. Solange a porté le premier enfant, Bérénice qui a moins d'un an et a été conçue avec Rémi et, quand je les rencontre, Doriane est enceinte du ou de la deuxième enfant conçu.e avec Fabien. Les parents ont choisi d'être désignés de la même manière par toutes les enfants afin d'avoir des statuts égaux quel que soit leur rôle dans l'engendrement (tout en clarifiant auprès des enfants qui sont les parents géniteurs : près du lit de Bérénice est posée une photographie des quatre parents sur laquelle Solange est enceinte d'elle) : maman Sol, maman Do, papa Ré, papa Fa. Dans les extraits suivants, Solange et Doriane relatent leurs difficultés respectives entre elles et face aux pères dans le respect du contrat moral qui les liait, principalement dans la mise en place progressive de la garde partagée de Bérénice.

Solange D. (39 ans), mère de naissance de Bérénice, (10 mois, F)

Tu disais que Doriane t'avais aidé à franchir les étapes ?

Au début quand ils l'avaient, j'étais inquiète tout le temps, je pouvais pas dormir. Je parle des premiers mois vraiment. [...] Et puis, ce qui est pas évident, c'est que j'étais tout le temps un peu en train de naviguer pour laisser de la place, en fait, mon premier réflexe, moi en tant que mère, c'était d'être un peu fusionnelle et en même temps, tout le temps j'ai dû me dire : « Non, attention, attention, il faut que tu leur laisses de la place. Et à Doriane, pour qu'elle crée une relation avec la petite pour que ce soit pas, pour qu'elle soit aussi sa maman quoi ; et aux garçons, parce qu'il faut qu'ils... » Donc ce qui était pas évident, c'est que de moi-même, je devais parfois me mettre en retrait, et avec un peu de culpabilité parce que je me disais : « Ah la la, mais je l'abandonne » et tout. Mais en sachant que je pouvais pas me permettre d'être une mère possessive quoi, dans cette situation c'est impossible.

Solange témoigne des ajustements qu'elle a dû effectuer entre ses ressentis personnels et le contrat moral avec les autres parents : leur projet est d'instaurer une égalité entre les parents et elle lutte contre ses impulsions de mère « fusionnelle ». Elle est prise ici entre ce qui

est attendu d'une « bonne mère⁴⁴⁵ » : la disponibilité totale vis-à-vis de son enfant. Or, elle est ici en concurrence – volontaire – avec trois autres parents. Elle fait preuve d'un grand contrôle de soi dans la gestion de ses émotions.

Doriane K. (36 ans), mère non statutaire de Bérénice, (10 mois, F)

Et comment tu ressens ta place par rapport à Bérénice, du fait justement de pas l'avoir portée ?

Ça a été compliqué, je dirais ça a été pas si facile, au début. Pour moi, moi avec moi-même quoi, parce que Solange, elle m'a tout à fait laissé la place, je veux dire il y avait pas rivalité entre nous pas du tout. C'était juste moi de me positionner, aussi par rapport à Rémi. Parce qu'en fait, Bérénice, elle a pas passé cinquante pour cent du temps tout de suite à la naissance avec les garçons, au départ elle était exclusivement chez nous, et en fait c'est très progressivement quelle a commencé à... Alors eux ils venaient tous les soirs au début, donc c'était hyper contraignant pour eux et tout, mais enfin c'était un peu le *deal*. Et après, à trois mois, elle a commencé à passer une nuit chez eux, et ainsi de suite et maintenant on est quasiment arrivés à du cinquante-cinquante, pas tout à fait encore. [...] Et c'est vrai que moi, je culpabilisais un peu finalement de plus m'en occuper que Rémi. Bon après, je me suis dit : « ouais mais l'idée, c'est qu'on est quatre parents, il y a pas plus Rémi, que moi que Fabien », voilà, mais ça c'est de la théorie, mais on voit bien qu'après en réalité, les réactions pratiques, il faut bien qu'elles soient modérées par le raisonnement quoi. Comme Solange, elle a dû prendre énormément sur elle pour s'en séparer les premières fois. Ben c'est vrai que lui, il a dû prendre carrément sur lui aussi de son côté et moi j'ai essayé de pas culpabiliser. Mais c'est vrai qu'il s'est joué plein de trucs, au début c'était facile pour personne je crois. Je pense que chacun a dû faire le point avec lui-même et puis en couple et puis tout ça, pour que ça marche quoi. Il y a pas eu de catastrophe, mais c'est vrai qu'on sentait que ça tirait un peu chez chacun quoi, individuellement, et puis notre couple par rapport au leur enfin... Voilà, ça s'est très bien passé, mais je pense que ça a pas été forcément facile.

Doriane fait preuve d'une grande réflexivité pour dénouer les enjeux croisés de leur quatuor : « ça tirait » au sein de chaque couple entre parents biologiques et parents non statutaires ; « ça tirait » entre les couples, les mères d'un côté, passant plus de temps avec l'enfant, les pères de l'autre, désireux de s'en occuper également. Entre théorie et pratique, leur volonté égalitaire est mise à l'épreuve dans le contexte inconnu et hautement sensible de l'arrivée d'une nouvelle-née. Pour honorer leur engagement, tou-tes les quatre ont effectué un travail sur soi et envers les autres.

⁴⁴⁵ Nous verrons dans le chapitre suivant ce que recouvre la figure de la « bonne mère » : *Infra*, Chapitre 6. Préparer les enfants au regard social, « Les normes éducatives et les "bonnes mères" », p. 205.

La coparentalité, sur ce terrain d'enquête, fait figure de choix « hors norme ». Certes, les deux parents biologiques des enfants sont présents dans la vie de l'enfant, ce qui règle la question des origines. Cependant, la norme de la famille nucléaire est si forte parmi les autres familles qu'il semble que décroiser la parentalité entre plusieurs foyers soit désormais l'exception, en raison des difficultés anticipées à organiser une partie intime de sa vie avec des tierces personnes, parfois inconnues avant le projet d'enfant. La motivation peut être de permettre à des hommes gays d'accéder à la parentalité. De fait, faire famille entre plusieurs foyers demande un travail relationnel très important et parfois éprouvant pour concilier le contrat moral qui engage les parents et la mise en pratique d'une forme de parentalité où l'institué (la place des « vrais parents ») joue en défaveur du projet commun.

Conclusion

Nous l'avons vu, toutes les configurations lesboparentales vont nécessairement à l'encontre de la norme hétérosexuelle, mais chaque configuration se rapproche d'un de ses éléments normatifs. Les données de l'enquête semblent désigner la forme du couple de mères ayant recours à un donneur anonyme comme la plus couramment choisie, mais aussi comme une norme lesboparentale : facilement « normalisable » pour l'entourage, elle peut aussi recouvrir une dimension de la légitimité acquise des lesbiennes à devenir mères sans tierce personne – c'est-à-dire sans homme.

La dimension conjugale de la famille est très majoritaire dans cette enquête puisque seulement trois familles sont en coparentalité. Si une partie des enquêtées met en avant la norme comme moteur du choix, d'autres la mobilisent comme une stratégie de présentation de la famille. Quelques-unes, enfin, justifient leurs arbitrages selon une volonté subversive.

Chapitre 6. Préparer les enfants au regard social : donner des outils, donner du sens

La question du développement des enfants élevés dans des familles homoparentales et lesboparentales est centrale depuis les années 1970 dans la recherche sur l'homoparentalité⁴⁴⁶. Dans un climat social de suspicion quant à la capacité d'un couple de même sexe à élever des enfants « équilibrés », leur bien-être psychologique, leur intégration sociale et leurs comportements sexuels ont été évalués. Toutes les études qui ont cherché à évaluer le développement psychologique des enfants élevés dans des foyers homoparentaux ont conclu à une absence de différence avec les enfants élevés en foyers hétéroparentaux⁴⁴⁷. En effet, les études font état des profils psychologiques sains des parents, de leurs capacités éducatives adéquates, de dynamiques familiales salutaires, d'une vie quotidienne stable et d'un soutien suffisant du réseau social⁴⁴⁸. Dans ces conditions de vie, la réussite scolaire, le développement psychologique, les troubles comportementaux, le nombre et la qualité de leurs relations amicales, l'âge et la fréquence des rapports sexuels et des relations amoureuses, l'orientation sexuelle (une vaste majorité se déclare hétérosexuelle) des enfants issus de familles homoparentales ne sont pas significativement différents de celles des autres enfants. Certaines de ces études ont cependant soulevé des spécificités. La première est que les enfants élevés-

⁴⁴⁶ Pour une revue complète de la littérature sur ce thème voir Martine GROSS et Marie-France BUREAU, « L'homoparentalité et la transparence au prisme des sciences sociales : révolution ou pluralisation des formes de parenté ? », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. i-xxxvii ; Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, « Les mères lesbiennes, les mères célibataires et leurs enfants : l'état des lieux de la recherche », in Pierre JOUANNET (dir.), *Procréation, médecine et don*, Paris, Lavoisier, 2016, pp. 243-251.

⁴⁴⁷ Susan GOLOMBOK, « Grandir dans une famille lesbienne », in Martine GROSS (dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 215-220.

⁴⁴⁸ Maria-Mar GONZALEZ et Federica LOPEZ, « Qu'a-t-on appris des familles homoparentales en Espagne ? », in Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline MECARY et Bruno PERREAU (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques, Actes de la 3ème conférence internationale sur l'homoparentalité, 25-26 octobre 2005*, Paris, PUF, 2006, pp. 223-244.

par des couples de même sexe sont moins attaché·es aux rôles différenciés en fonction du sexe. Les résultats de l'étude de María-Mar González et Federica López sur la connaissance que les garçons et les filles ont des rôles de genre montrent que

les enfants d'homosexuels ne différaient pas de ceux de parents hétérosexuels pour leur connaissance des rôles de genre, tout en faisant preuve d'une plus grande flexibilité à leur égard. Ainsi, bien qu'ils montrent une connaissance des rôles traditionnels des hommes et des femmes, ils sont plus souples quant au fait de considérer que les hommes et les femmes, et aussi bien les uns que les autres, peuvent réaliser des tâches semblables⁴⁴⁹.

La seconde différence réside dans le fait que les enfants élevé·es par des couples de même sexe ont plus souvent des expériences homosexuelles⁴⁵⁰. Judith Stacey et Timothy Biblarz disent être conscient·es des dangers politiques que représente cette information dans un monde homophobe, mais soutiennent que « toutefois, [...] nier cette probabilité revient à capituler devant l'idéologie hétérosexiste et peut se révéler contreproductif à long terme.⁴⁵¹ » Pour ces auteur·es, l'orientation sexuelle des parents n'est pas déterminante dans le travail parental des parents homosexuels, contrairement à l'impact de l'homophobie de la société.

Au contraire, nous soutenons que l'homophobie et la discrimination sont les raisons principales pour lesquelles l'orientation sexuelle importe. Parce que les parents gays et lesbiens ne jouissent pas des mêmes droits, du même respect et de la même reconnaissance que les parents hétérosexuels, leurs enfants, par procuration, se débattent avec le poids du stigmatisme social indirect⁴⁵².

Les entretiens de mon enquête confirment que l'homophobie est un facteur incontournable dans l'étude de la lesboparentalité car elle joue un grand rôle dans les pratiques d'éducation évoquées par les mères lesbiennes participantes, ceci malgré les ressources matérielles et symboliques que leur confère leur appartenance à un milieu social privilégié. Nous verrons dans ce chapitre que, bien que partageant les normes d'éducation dominantes dans la société – c'est-à-dire qu'elles tendent à appliquer un modèle d'« éducation démocratique » qui vise à aider l'enfant « à devenir lui-même » en privilégiant le dialogue et la négociation à l'autorité –, les mères doivent aussi préparer les enfants au stigmatisme que représente la famille lesboparentale. Pour cela, elles encouragent chez leurs enfants le développement de

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 237-238.

⁴⁵⁰ Susan GOLOMBOK, « Grandir dans une famille lesbienne », *op. cit.*, p. 303.

⁴⁵¹ « Nonetheless, we believe that denying this probability capitulates to heterosexist ideology and is apt to prove counterproductive in the long run. » Judith STACEY et Timothy J. BIBLARZ, « (How) Does the Sexual Orientation of Parents Matter? », *American Sociological Review*, 2001, vol. 66, n° 2, p. 178. Traduit par mes soins.

⁴⁵² « On the contrary, we propose that homophobia and discrimination are the chief reasons why parental sexual orientation matters at all. Because lesbian parents do not enjoy the same rights, respect, and recognition as heterosexual parents, their children contend with the burdens of vicarious social stigma » *Ibid.*, p. 177.

l'autonomie (un sens critique des normes) et de l'autodéfense verbale afin de les protéger de la violence sociale. Ensuite, elles leur fournissent des ressources discursives en prenant le soin de donner du sens à la lesboparentalité : c'est le rôle des récits qu'elles sont une majorité à raconter aux enfants pour leur expliquer les circonstances de leur venue au monde. Ces récits de conception ont pour rôle d'enseigner aux enfants une version valorisante et socialement acceptable de leur famille.

6.1 L'éducation démocratique dans une famille stigmatisée : de l'autonomie à l'autodéfense

6.1.1 Les normes éducatives et les « bonnes mères »

En ce qui concerne les normes éducatives décrites par les mères interrogées, on peut relever avec Virginie Descoutures, « [qu'] en même temps qu'elles font part de représentations et de pratiques communes aux parents hétérosexuels dominants en matière de normes éducatives, elles énoncent des stratégies propres aux groupes stigmatisés.⁴⁵³ » Les pratiques éducatives décrites dans les entretiens correspondent au modèle analysé par François de Singly comme une « éducation démocratique⁴⁵⁴ », conciliant un plus ancien modèle d'apprentissage nécessaire des règles de vie (transmission verticale) et la prise compte de la personnalité de l'enfant, de son épanouissement personnel (apprentissage horizontal de l'autonomie).

Si le rôle de parent ne correspond plus à l'ancien modèle, il ne disparaît pas pour autant. Le parent fixe un cadre, des limites pour que l'enfant puisse, à l'intérieur, agir librement et savoir progressivement qui il est. Il fournit des ressources pour que l'enfant construise son monde personnel – définition de l'autonomie. Il doit à la fois proposer des « exercices spirituels » pour que le jeune puisse développer son identité personnelle, et l'accompagner avec vigilance dans cette construction de soi. La fatigue ne masque pas la démission du parent débordé (même si cela arrive !), elle traduit surtout l'exigence du nouveau rôle parental. Être soi-même ne suffit pas pour être un bon parent, connaître les répertoires aidant l'enfant « à faire seul » et savoir les jouer est requis⁴⁵⁵.

⁴⁵³ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit., p. 143.

⁴⁵⁴ François de SINGLY, *Comment aider l'enfant à devenir lui-même : guide de voyage à l'intention du parent*, Paris, Fayard, 2010.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 11.

Pour Claude Martin, l'injonction à être « un bon parent⁴⁵⁶ » qui s'est imposée progressivement depuis les années 1980 – à travers des politiques publiques et sociales de « soutien à la parentalité » accompagnées de l'essor du marché autour du « conseil aux parents » – pèse lourdement sur la fonction parentale et génère « inquiétudes et incertitudes des parents sur leur mission éducative.⁴⁵⁷ » Cependant, il ne suffit pas pour les répondantes d'être de « bons parents », il leur faut en outre être de « bonnes mères ». Sandrine Garcia a montré que, à l'issue d'une « bataille de normes » opposant « la cause des femmes à la cause des enfants », s'est imposée depuis les années 1980 une figure de la « bonne mère » caractérisée par une disponibilité et un investissement psychique et temporel de la parentalité, source de culpabilité et de surtravail⁴⁵⁸. Cette normalisation des conduites maternelles dessinerait un véritable « métier de mère » diffusé par un discours pédiatrique et « d'orthopsychanalyse » relayé dans les services dédiés à la petite enfance. Lucile Hertzog définit ainsi l'« éthique de la bonne mère » :

constance, attention, capacité à diriger et à se faire obéir avec une autorité reposant sur une capacité à écouter, à se soucier, à répondre à autrui sont les qualités requises pour être en conformité avec ce modèle normatif. Capacité à donner des soins appropriés, à veiller à la « bonne » alimentation, à la santé, au développement harmonieux de l'enfant deviennent des compétences à déployer ou à acquérir au mieux et au plus vite sous peine, pour les femmes, d'être stigmatisées et considérées comme « déviantes » par rapport au modèle constitutif de cette éthique de la disponibilité maternelle encore prégnante aujourd'hui⁴⁵⁹.

Basée sur une naturalisation de la division sexuelle du travail parental, cette éthique de la « bonne mère » contribue à reproduire les rapports de genre, mais aussi de classes car il pèse particulièrement sur les femmes des classes populaires, culturellement plus éloignées de ces normes et plus surveillées par les institutions qui gouvernent la petite enfance⁴⁶⁰. Les participantes à mon enquête, qui évoluent dans des milieux sociaux favorisés, sont plutôt proches d'un modèle d'éducation « savant⁴⁶¹ » et, du fait de valoriser un partage des tâches égalitaire et de travailler toutes les deux (pour une majorité d'entre elles), pourraient présenter des formes de prise de distance avec certaines normes contraignantes, notamment celle de la

⁴⁵⁶ Claude MARTIN, « Être un bon parent » : une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2014.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁵⁸ Sandrine GARCIA, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.

⁴⁵⁹ Irène-Lucile HERTZOG, *Articuler assistance médicale à la procréation (AMP) et vie professionnelle*, *op. cit.*, p. 264.

⁴⁶⁰ Sandrine GARCIA, *Mères sous influence*, *op. cit.*

⁴⁶¹ Séverine GOJARD, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.

disponibilité⁴⁶². Cependant, elles doivent parer le stigmate de l'homosexualité qui les vulnérabilise socialement dans leur rôle de mère – sans oublier que les mères ont des statuts différents dans les couples lesbiens au moment de l'enquête et qu'on sait depuis la recherche de Virginie Descoutures que les mères non statutaires compensent, par un mécanisme d'hypercorrection, leur absence de statut par un surcroît de travail parental⁴⁶³ – et les entretiens montrent une grande attention portée au bien-être des enfants *étant donnée* la situation familiale. En d'autres termes, les mères interrogées ne me semblent pas douter de leurs capacités parentales au sein de leur foyer en ce qui concerne les normes mentionnées ci-dessus. En revanche, du fait de l'homophobie du monde social, leurs familles sont l'objet à la fois d'une stigmatisation qui peut affecter les enfants et d'une suspicion sociale accrue qui tend à disqualifier les mères lesbiennes. Elles craignent, à juste titre, que les conséquences éventuelles de la stigmatisation sur les enfants (mal-être, perte de confiance en soi) ne soient interprétées comme le résultat d'une défaillance parentale, confirmant ainsi les accusations de leurs détracteurs. Elles se doivent d'être irréprochables (et cela est impossible).

À la consigne « Quelles valeurs sont importantes à transmettre à un enfant selon vous ? », les mères interrogées font souvent – bien qu'indirectement – référence à l'autonomie, dans le sens où elles encouragent chez leurs enfants plusieurs formes de remise en cause des normes dominantes ou de prise de distance d'avec celles-ci, montrant ainsi leur adhésion aux normes de l'éducation démocratique. Cependant, à cette exigence d'« aider l'enfant à devenir lui-même ou elle-même » s'ajoute la problématique de vivre dans une famille stigmatisée, qui nécessite une prise en charge particulière de leur construction individuelle. Être de « bonnes mères » consiste aussi pour elles à protéger du stigmate homosexuel. Sachant que leurs enfants seront probablement exposé-es à des remarques critiques sur leur forme familiale, il s'agit pour les mères de leur fournir préalablement des réponses aux questions ou remarques auxquelles ils et elles risquent d'être confronté-es (cette fonction est largement remplie par les récits de conception), mais aussi de leur transmettre une force de caractère qui les protégera de la souffrance. Elles estiment que leurs enfants devront être « plus costaud-es que les autres » et les discours recueillis vont souvent dans le sens d'une éducation à l'autodéfense verbale.

⁴⁶² *Ibid.*

⁴⁶³ Virginie DESCOUTURES, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *op. cit.* ; Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*

6.1.2 « Chacun-e de nous a droit de revendiquer ce qu'il ou elle est » : laisser l'enfant se construire selon sa personnalité

Encourager l'autonomie c'est d'abord permettre à l'enfant de développer son caractère en respectant ses spécificités individuelles. Les deux extraits ci-dessous illustrent parfaitement le modèle d'éducation démocratique décrit par François de Singly, en particulier l'idée d'épanouissement personnel et de respect de la personnalité de l'enfant.

Séverine A.H. (41 ans), mère de naissance de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

Notre rôle de parent, avant-premier, c'est ça, c'est de poser les choses de sorte à faire émerger cette personne-là quoi. Sa personnalité, son caractère, ses difficultés. Ouais, moi, c'est comme ça que je vois les choses quoi, et bon c'est complètement partagé [*avec sa compagne*]. C'est le préambule de tout. Et dans l'éducation, c'est pareil, c'est toutes les potentialités quoi. [...] Ce qu'on veut, c'est le moins de parasitage, enfin qu'elles construisent plus, qu'elles laissent libre cours à leur imagination plutôt que les gaver, il est pas question qu'elles restent des heures devant une console, des heures devant une télé. [...]

D'après Séverine A.H., faire émerger une personne est le rôle premier des parents. Elle évoque le monde extérieur comme une forme de parasitage qui interfère dans l'épanouissement de toutes les potentialités d'un-e enfant.

Émilie S. (46 ans), mère non statutaire d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F)

On a tous des personnalités différentes et Alexandre et Charlotte, forcément, eux aussi sont différents. En plus, comme c'est des jumeaux, on a toujours fait attention à ça, c'est-à-dire à respecter le fait que chacun de nous est différent et ne fonctionne pas de la même façon et que on n'a pas à brutaliser l'autre parce qu'il ne fonctionne pas comme nous. [...] Comme je te dis, c'est pas fusionnel, c'est pas : « On est tous pareils, on est les quatre mêmes. » Non non non non, pas du tout, au contraire. Chacun de nous a droit de revendiquer ce qu'il est et voilà.

Pour Émilie S., il est important de ne pas « fusionner » au sein du noyau familial : elle souhaite inciter ses enfants à s'individualiser (« c'est pas "on est tous pareils", au contraire ») et à apprendre à vivre dans un groupe en faisant respecter son « fonctionnement » propre et sans « brutaliser » les autres. Dans ces extraits, il n'est pas question d'une spécificité familiale ou d'une hostilité de l'environnement à laquelle il faudrait être vigilante. On peut noter quand même que le fait d'enseigner aux enfants que chaque personne est unique et que cette unicité est bonne et légitime, est envisagé ici comme un préalable au fait de pouvoir se positionner en tant qu'individu face au groupe.

6.1.3 « Tout ce que tu fais, tu le fais pour toi » : se donner ses propres normes

En accord avec l'idée d'unicité de chaque individu, certaines mères développent des discours qui vont dans le sens d'un « retournement » du stigmaté⁴⁶⁴ : il s'agit ici de présenter la norme ou la normalité comme un processus uniformisant qu'il est bon de contester.

Séverine A.H. (41 ans), mère de naissance de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F)

[Ce qui me gêne, à l'école, c'est] la performance et puis le côté docile quoi. Quand on pense que là, des enfants vont être répertoriés, moi là ça me met vraiment hors de moi quoi. [...] Alors celui-là, il sourit, il fait le petit mouton, il met le triangle dans le bon sens, il est rien, il existe même pas, d'ailleurs, on sait même pas en parler. Moi, non, je valide pas du tout ce genre de choses. Et puis voilà, alors toute cette société de consommation, [...] on les absorbe dans des choses qui sont complètement... Voilà c'est un univers qui ne me convient pas, qui apporte pas grand-chose, de consommateurs, voilà, consommer, consommer. [...] Le sens des choses, il est complètement perdu. Mais voilà, notre rôle de parents, il est d'intervenir à ce niveau-là et puis de remettre du sens quoi. Oui, du sens à la vie, à l'existence. En tout cas, essayer, c'est pas sûr qu'on y arrivera. Mais c'est ça, c'est le moment où ils vont être avalés par des propos, par des comportements, par des... Et on se dit, quand je les vois comme ça, je me dis que cette spontanéité, elle est très très vite avalée.

Séverine A. H. développe l'idée qu'il est bon d'encourager l'indiscipline : les dociles, les moutons « n'existent même pas, ils ne sont rien ». Ses propos sont basés sur une critique de la société (« de consommation », mais aussi l'institution scolaire) qui « absorbe », « avale » les individus. Elle définit son rôle de parent comme celui de donner du sens en dehors et contre des références communément partagées.

Édith V. (36 ans), mère de naissance d'Agathe (2 ans, F)

Moi la seule chose que je veux lui enseigner c'est : « Tout ce que tu fais, tu le fais pour toi, ça veut pas dire que tu dois être égoïste et jamais penser aux autres, c'est pas du tout mon propos, mais c'est que quand tu fais un choix de vie qui ne concerne que toi, tu le fais pour toi, voilà, pour ce qui te paraît être le mieux pour toi. Et pas pour nous, et pas pour ta copine de classe, et pas pour ton prof de je-sais-pas-quoi, voilà, tu le fais pour toi. »

En insistant sur l'influence des pairs ou des personnes de référence sur les choix personnels, Édith V. souhaite encourager un certain égocentrisme dans la détermination de ce qui est « le mieux pour soi. » Dans ces deux extraits, c'est l'autonomie dans le sens émancipateur de « se donner à soi-même ses propres normes » qui est mise en valeur, s'opposant à l'hétéronomie qui consiste en une aliénation de l'individu. Il est intéressant de noter que le rôle

⁴⁶⁴ Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, op. cit.

de l'école dans ses fonctions d'éducation et de socialisation est mis en cause comme facteur d'hétéronomie et cette critique est révélatrice du capital culturel élevé des enquêtées, qui leur donne des ressources pour analyser le monde social et ses institutions et pour s'en distancier.

6.1.4 « S'accepter tel·le qu'on est » : discours sur le stigmaté et la « tolérance »

Cet aspect particulier de l'autonomie est très fortement en lien avec l'expérience personnelle des mères transgressant la norme de l'hétérosexualité. Nous avons vu que l'homosexualité est en majorité vécue comme une donnée non choisie, le cheminement qu'elles ont elles-mêmes suivi jusqu'à la visibilité de la vie de famille étant souvent un cheminement subjectif de légitimation. Elles souhaitent d'une certaine manière accompagner les enfants dans une représentation positive de soi, en ce qui concerne leur orientation sexuelle comme pour tous les aspects de leur personnalité.

Lise G. (39 ans), mère non statutaire d'Agathe (2 ans, F)

Ce que je souhaite avant tout en fait, c'est de réussir à transmettre à Agathe ce qui lui sera nécessaire pour accéder au bonheur et peu importe avec qui elle sera, que ce soit une fille ou un garçon, je lui souhaite d'être équilibrée, stable, de pas se prendre trop la tête, de pas avoir d'angoisse, de culpabilité par rapport à ce qu'elle est, enfin de lui donner les éléments qui lui permettent de s'accepter telle qu'elle est.

Derrière cette idée de « s'accepter tel·le qu'on est » repose celle du stigmaté. Dans leurs pratiques éducatives, plusieurs mères disent faire explicitement le lien entre la famille lesboparentale et d'autres formes de stigmatés sociaux (qui découlent d'autres systèmes de domination) dont elles citent des exemples aux enfants pour leur enseigner ce que beaucoup d'entre elles nomment « la tolérance » ou « le respect des autres » : le handicap physique ou mental, la non blanchité, les classes d'éducation spécialisée (classes CLIS ou ULIS), la forte corpulence ou encore la classe sociale (« ne pas avoir les bons vêtements » apparaît dans deux entretiens) sont cités dans les entretiens comme d'autres critères de « différence » et de discrimination. On peut aussi interpréter cette socialisation au stigmaté comme une stratégie de « généralisation » du stigmaté et de contestation de la légitimité des normes : en montrant comme étendu le champ du stigmaté, on restreint du même coup celui de la norme, qui devient proportionnellement marginale. Plusieurs mères interrogées ont le sentiment que du fait de leur situation familiale stigmatisable, leurs enfants sont plus disposé·es que les autres (celles et ceux qui sont dans la norme) à accueillir sans jugement la diversité sociale. Or, nous allons voir avec l'exemple suivant que cette disposition est le résultat d'une démarche active de leur part. Dans

l'extrait ci-dessous, Lucie Q. présente la socialisation au stigmatisme comme une préparation anticipée à la violence que pourront rencontrer les enfants dans leurs interactions futures.

Lucie Q. (34 ans), mère non statutaire d'Abigaëlle (4 ans, F), mère de naissance de Romane (2 ans, F)

Bah le premier truc c'est le sens des autres, le respect des autres, de l'altérité, de la différence, ouais, ça c'est le premier point. Je pense que c'est le grand truc. En fait je pense que, et ça et là, je pense que t'auras presque toutes les familles homos qui te diront ça. De par ça, t'as encore plus, tu te sens encore plus investie de ce devoir de leur enseigner la différence et le respect des autres. Parce que si tu veux que, voilà, ils acceptent de temps en temps d'être discriminés, il faut qu'ils puissent eux ne pas discriminer et comprendre qu'on est tous différents et tout. Donc c'est aussi pour les armer face à ça, face à des choses violentes qu'ils auront à vivre, qu'ils acceptent la différence et acceptent aussi qu'on n'accepte pas leur famille.

Parmi les ressources à fournir aux enfants, elle compte sur l'identification avec d'autres enfants discriminé·es pour « qu'ils acceptent de temps en temps d'être discriminés ». Il ne s'agit pas ici d'une acceptation qui irait dans le sens d'une légitimation de l'ordre social, mais plutôt de préparer les enfants à l'expérience objectivement probable de la discrimination et de la violence. Lucie Q. prend acte de cette possibilité et veut « armer » ses filles « face à ça » en leur permettant d'anticiper l'expérience. Pour cela, elle explicite auprès d'elles l'existence de la menace et nomme des situations d'autres enfants connu·es de ses filles pour qu'elles identifient le phénomène (la « différence » est discriminée) et s'identifient en tant que victimes potentielles (« qu'elles acceptent aussi qu'on n'accepte pas leur famille »). La préparation des enfants à la violence sociale fait partie des préoccupations de toutes les participantes à l'enquête.

6.1.5 Développer des aptitudes à la vie sociale : l'autodéfense verbale comme modèle de gestion de la violence hétérogène

Au-delà de la réception de la violence par les enfants, il s'agit de leur apprendre à y réagir. Une crainte que l'on sent en creux dans les propos des mères est que leurs enfants soient entraîné·es dans une escalade de la violence, vers la violence physique. Elles encouragent leurs enfants à éviter les conflits et à se défendre par la parole. On peut penser que vouloir que ses enfants sachent éviter la violence et le danger est un trait commun à la plupart des parents⁴⁶⁵, mais la spécificité des mères lesbiennes est qu'elles établissent un lien direct entre la situation

⁴⁶⁵ Mais ce n'est pas toujours le cas, par exemple, on sait que la socialisation à une certaine masculinité implique au contraire d'encourager la prise de risque ou la violence physique.

familiale et l'exposition au danger : leur situation familiale stigmatisée est un facteur aggravant de vulnérabilité pour leurs enfants, particulièrement dans les interactions avec leurs camarades. De la même manière qu'elles-mêmes développent des capacités et des stratégies de gestion des interactions et des discours bien rôdés de présentation de la famille, elles souhaitent transmettre ces compétences : « se blinder » (ou relativiser les critiques), « se défendre sans être agressive » (se contrôler, répondre par la parole) et « être attentif à ce qui se passe autour » (jauger les contextes pour ne pas s'exposer au danger) sont les conseils que l'on retrouve en filigrane des entretiens dont les deux extraits suivants illustrent parfaitement la teneur :

Pascale O. (40 ans), mère de naissance de Laure (4 ans, F)

C'est une petite fille qui est très intelligente, donc après, c'est à nous de trouver les mots aussi pour qu'elle sache se défendre sans être agressive. [...] On ne peut pas bien se défendre en étant agressif. Et puis il faudra aussi qu'elle se blinde un minimum, parce qu'il y a des gens, on a beau leur expliquer, ils comprennent pas. Je crois qu'il faudra peut-être qu'elle soit un peu plus costaud que les gamins de son âge. Ou il faudra qu'elle se protège peut-être davantage, en s'exposant pas, mais c'est vrai que dans un patelin où il y a cinq cents habitants...

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G)

Voilà, on essaye de faire au mieux pour qu'ils comprennent que plus on communique et plus on est attentif à ce qui se passe autour, mieux ça se passe. [...] On voudrait qu'elle n'ait pas peur des autres, parce que si elle en a peur, elle va aussi être dans un mode de relation qui risque de la mettre en difficulté. Surtout que les autres vont forcément à un moment donné pas être très tendres avec elle, de par sa situation, c'est sûr. Donc on préfère lui dire que c'est mieux de parler avec les gens. [...] On préfère lui expliquer ces nuances plutôt que de lui dire que l'autre est méchant.

L'encouragement à l'autonomie est indirectement lié à la transmission du genre, mais il la rejoint dans la mesure où il conteste la légitimité de la norme. En effet, l'encouragement à l'autonomie a pour objectif de valoriser les spécificités individuelles, de renforcer la confiance en soi et de permettre aux enfants de s'émanciper du regard social qui les stigmatise *en raison de l'ordre hétéronormatif du genre*. Pour former les enfants à l'autodéfense verbale et les aider à « trouver les mots » en situation d'interaction, les mères leur fournissent une grande partie des arguments indispensables à travers les récits de conception qu'elles élaborent pour leur expliquer les circonstances de leur venue au monde. Ces récits sont des outils pédagogiques destinés à former tout autant les enfants (communication intra familiale) que l'entourage proche et éloigné (communication extra familiale).

6.2 Les récits de conception : donner du sens à la lesboparentalité

6.2.1 La conception se raconte... même (et surtout) en contexte lesboparental

Quoi qu'aient pu en dire les mouvements d'opposition à la loi Taubira qui, en 2013, affichaient le slogan : « Un papa, une maman, on ne ment pas aux enfants », les parents homosexuels ne cachent pas à leurs enfants la manière dont ils ont été conçus. Dans les familles homoparentales, la conjugalité et la parentalité ne sont jamais assimilables au couple géniteur. Comme je l'ai montré, dans le cas des mères lesbiennes, quand elles ne choisissent pas l'adoption, il y a toujours recours à un don de gamètes pour procréer. Le mode de procréation le plus courant est l'insémination artificielle⁴⁶⁶, médicalisée ou artisanale, avec donneur de sperme, inconnu ou connu, le donneur pouvant être partie prenante du projet en tant que co-parent. L'assistance médicalisée à la procréation est réservée en France aux couples hétérosexuels et « a pour objet de remédier à l'infertilité d'un couple ou d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité. Le caractère pathologique de l'infertilité doit être médicalement diagnostiqué.⁴⁶⁷ » Le débat public initié en 2017-2018 par le CCNE⁴⁶⁸ et incluant la proposition d'ouvrir l'AMP aux femmes célibataires et aux couples de femmes n'a pas abouti à la révision de la loi bioéthique à ce jour, mais sera à l'ordre du jour de la révision. L'opinion publique a pourtant changé sur cette question depuis l'ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2013 : au mois de janvier 2018, un sondage IFOP pour le journal La Croix indiquait que 60 % de la population française serait favorable à l'ouverture de l'AMP à toutes les femmes⁴⁶⁹, alors qu'en 2013, la majorité des personnes sondées se prononçaient contre cette ouverture⁴⁷⁰. Quoique relativement répandue chez les couples hétérosexuels⁴⁷¹, cette forme de procréation n'est pas régulée dans les représentations

⁴⁶⁶ Martine GROSS, Jérôme COURDURIER et Ainhoa de FEDERICO, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », *op. cit.*

⁴⁶⁷ Article L2141-2 du Code de la Santé publique, consulté le 9 mai 2018.

⁴⁶⁸ L'ouverture de l'AMP à toutes les femmes était aussi une promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron à l'élection présidentielle début 2017.

⁴⁶⁹ <https://www.la-croix.com/Journal/PMA-GPA-fin-vie-vague-fond-liberale-2018-01-03-1100903196>, consulté le 04/09/2018.

⁴⁷⁰ http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=2839, consulté le 29/09/2018.

⁴⁷¹ En 2015, 145 255 tentatives de procréations médicalement assistées ont été menées par des couples infertiles et ont donné naissance à 24 839 enfants, représentant 3,1 % des enfants nés de la population générale cette année-là selon l'INSEE. Source : Agence de la biomédecine, rapport médical et scientifique 2016, <https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2016/donnees/sommaire-proc.htm>, consulté le 04/09/2018.

sociales et les conduites qui en découlent. Contrairement aux couples hétérosexuels à qui le consensus social permet, s'ils le souhaitent, de ne pas divulguer à leurs enfants le recours au don de gamètes, les parents homosexuels, qui eux, ne peuvent se présenter comme le couple géniteur, sont contraints de résoudre ces questions épineuses qui mêlent parenté et don de gamètes. Le slogan entendu lors des mobilisations contre le « mariage pour tou-ttes » illustre la prégnance des préjugés et l'hostilité dans laquelle ces familles doivent soupeser leurs choix et opérer leurs arbitrages.

6.2.1.1 *Divulgence de l'origine : levée du secret et de l'anonymat*

La divulgation du mode de conception, voire de l'origine, en cas de recours au don de gamètes est encouragée, d'une part, par un discours récent issu de la psychologie⁴⁷² qui considère que le secret a des effets néfastes sur le développement psychique des individus. D'autre part, au-delà du secret, Dominique Memmi décrit une tendance vers ce qu'elle appelle « une progressive "incarnation" des parents d'origine »⁴⁷³ comme support de l'identité et qui s'oppose à l'anonymat du don de gamètes⁴⁷⁴. Deux niveaux de « vérité » peuvent être alors révélés : d'une part le recours au don de gamètes en lui-même et, d'autre part, l'identité de la ou des personnes impliquées⁴⁷⁵. Cependant, la question de la divulgation de l'origine au sein des familles lesboparentales, si elle rencontre évidemment la question du don, ne s'y limite pas. Ne pouvant se présenter comme le couple géniteur, les mères lesbiennes doivent faire face à la divulgation du recours au don, que celle-ci soit socialement encouragée ou non, et ce, dans un contexte culturel hétéronormatif, c'est-à-dire qui envisage, en termes de procréation, qu'« un homme et une femme suffisent à faire un enfant⁴⁷⁶ ». La préoccupation des mères lesbiennes n'est pas seulement que leurs enfants aient connaissance des circonstances qui entourent leur venue au monde, c'est aussi que le récit qu'elles en proposent s'inscrive dans des représentations culturelles plus larges de la conception des enfants.

⁴⁷² Consuelo ÁLVAREZ PLAZA, « La diversidad familiar y la divulgación de los orígenes genéticos a los niños nacidos a partir de donantes y/o gestación subrogada », *IM-Pertinente*, 2014, vol. 2, n° 1, pp. 17-43 ; Kirstin MAC DOUGALL, Gay BECKER, Joanna E. SCHEIB et Robert D. NACHTIGALL, « Strategies for disclosure : how parents approach telling their children that they were conceived with donor gametes », *Fertility and Sterility*, 2007, vol. 87, n° 3, pp. 524-533.

⁴⁷³ Dominique MEMMI, *La revanche de la chair*, op. cit.

⁴⁷⁴ Dominique MEHL, *Les lois de l'enfantement*, op. cit.

⁴⁷⁵ La levée de l'anonymat du don de gamètes est donc une mesure demandée par des acteurs du monde social français à chaque révision des Lois de la Bioéthique (la dernière date de 2011), mais n'a pas été obtenue jusqu'ici.

⁴⁷⁶ En référence au titre de l'article de Maurice GODELIER, « Un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant. Analyse comparative de quelques théories culturelles de la procréation et de la conception. », *Ethnologies comparées*, 2003, n° 6.

6.2.1.2 « Les récits de conception sont des cosmologies culturelles dans un microcosme⁴⁷⁷ »

Les anthropologues ont montré que les représentations culturelles qu'ont les sociétés des processus de la procréation sont des constructions sociales qui ont des enjeux très concrets. Elles expliquent et légitiment, en les ancrant dans le corps, non seulement les principes qui régissent la parenté et la transmission de biens, mais aussi les rapports de domination qui existent entre les groupes qui composent une société⁴⁷⁸, notamment entre les sexes et les sexualités. Malgré les connaissances des processus biophysiques de la fécondation humaine montrant l'action mutuelle de l'ovule et du spermatozoïde, les sociétés modernes continuent de véhiculer un récit basé sur le modèle aristotélicien d'un principe masculin actif qui viendrait féconder une matière féminine inerte (la petite « graine » placée dans le ventre de la mère)⁴⁷⁹. L'anthropologie de la procréation a mis en évidence l'imprégnation du discours scientifique lui-même par les représentations culturelles du genre. Ainsi, le travail d'Emily Martin a porté sur le vocabulaire utilisé par nombre de scientifiques pour décrire la rencontre de l'ovule et du spermatozoïde, qui emprunte au récit de la demoiselle en détresse, passive et impuissante, secourue par son sauveur chevaleresque, aussi rapide que déterminé⁴⁸⁰. Même quand une part de l'action est accordée à l'ovule, les gamètes du récit sont dotées de personnalités et d'intentions qui reprennent les stéréotypes de genre à l'œuvre dans la société : soit l'ovule choisit soigneusement son partenaire, le prépare pour la fusion puis prend soin de leur progéniture, reproduisant ainsi le stéréotype d'une femme peu accessible qui, une fois unie à son partenaire, devient une servante et une mère ; soit il harponne le spermatozoïde et le capture, incarnant le stéréotype de la « femme fatale », menaçante et dangereuse dont les hommes sont les victimes. En plus d'inscrire dans les corps, au niveau cellulaire, des caractères et comportements qui traduisent les rapports sociaux inégalitaires entre les sexes réellement à l'œuvre dans la société et, ainsi, de les naturaliser, ces récits laissent à l'écart de la conception légitime de nombreux cas de figure. Les parents seuls, les personnes qui adoptent, les couples ayant besoin d'une tierce personne ou d'une assistance médicale pour concevoir leur enfant et les parents homosexuels, par exemple, ne peuvent se satisfaire d'un récit de l'origine qui se

⁴⁷⁷ Sarah FRANKLIN, « Making Sense of Misconceptions: anthropological approaches to unexplained infertility », in Louise LAMPHERE, Helena RAGONÉ et Patricia ZAVELLA (dirs.), *Situated Lives: gender and culture in everyday life*, New-York, États-Unis, Routledge, 1997, p. 106.

⁴⁷⁸ Maurice GODELIER, « Un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant. Analyse comparative de quelques théories culturelles de la procréation et de la conception. », *op. cit.*

⁴⁷⁹ Françoise HERITIER, *Masculin-féminin. I. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

⁴⁸⁰ Emily MARTIN, « The Egg and the Sperm : How Science Has Constructed a Romance Based on Stereotypical Male-Female Roles », *Signs*, 1991, vol. 16, n° 3, pp. 485-501.

résume à une rencontre amoureuse hétérosexuelle entre deux gamètes. Par ailleurs, le développement des techniques de reproduction assistée a entraîné l'élaboration de récits plus complexes. Dans les cas de couples hétérosexuels rencontrant une situation d'infertilité, Sarah Franklin analyse cette évolution vers des récits de conception plus longs – avec des points de départ et de fin repoussés –, plus incertains – avec des brèches dans la séquence causale – et moins « naturels » – avec l'entrée de la technologie comme agent à part entière⁴⁸¹. Ces récits sont une version subculturelle de la conception ordinaire. Ils peuvent, par exemple, inclure des détails sur la production de gamètes par les gonades, une topologie des organes reproducteurs inspirée du vocabulaire de la plomberie et devenir des récits de course d'obstacles aux nombreuses et périlleuses étapes, révélant ainsi, entre autres choses, un rapport particulier des sociétés modernes à la technologie et au progrès scientifique.

Si les récits de conception sont bien les reflets d'une culture, plusieurs versions peuvent co-exister dans une même société. Maurice Godelier⁴⁸² et Camille Lacoste-Dujardin⁴⁸³ signalent tous deux des exemples différents de sociétés où circulent, à couvert parmi les femmes, des récits qui viennent modifier la version « officielle » ou publique, qui accorde aux hommes un pouvoir supérieur dans le processus de conception, justifiant ainsi une hiérarchie réelle dans les rapports sociaux entre les sexes. Ces récits subversifs de groupes dominés montrent leur non-adhésion à l'idéologie dominante et leur volonté d'y résister.

6.2.1.3 Quelle « cosmologie » proposent les récits de conception des mères lesbiennes ?

On peut donc se demander ce qu'il en est des récits de conception des mères lesbiennes à destination de leurs enfants. Une pratique particulièrement marquante rencontrée sur mon terrain est l'anticipation des questions des enfants en leur racontant très tôt leur histoire de venue au monde. Dans certains cas, les mères disent qu'elles parlaient déjà à l'enfant encore dans leur ventre. Cette urgence à raconter laisse entrevoir un enjeu très fort de leurs récits de conception : il ne s'agit pas seulement ici de s'assurer que les enfants connaissent leur histoire et les règles de la reproduction, il s'agit également que cette histoire ne soit pas transmise par le prisme de la norme dominante hétérosexuelle qui encadre la famille. Pour cela, elles réécrivent le script habituel de la construction familiale et de la conception des enfants dans les

⁴⁸¹ Sarah FRANKLIN, « Making Sense of Misconceptions: anthropological approaches to unexplained infertility », *op. cit.*

⁴⁸² Maurice GODELIER, « Un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant. Analyse comparative de quelques théories culturelles de la procréation et de la conception. », *op. cit.*

⁴⁸³ Camille LACOSTE-DUJARDIN, *La vaillance des femmes : relations entre femmes et hommes berbères de Kabylie*, Paris, La Découverte, 2008.

familles hétérosexuelles, qui incite le couple parental à se présenter comme le couple géniteur et qui assimile conception et fécondation.

Ce questionnement se situe à l'intersection de deux champs de recherche : d'une part, les recherches qualitatives en sociologie et anthropologie sur les mères lesbiennes et leur rapport aux normes de la parenté, de la famille et du genre⁴⁸⁴ et, d'autre part, les recherches sur les pratiques narratives de divulgation aux enfants du recours au don de gamètes qui se concentrent en psychologie et sur les couples hétérosexuels⁴⁸⁵. Seule une recherche ethnographique espagnole, qui prend en compte les pratiques narratives dans l'étude du don reproductif, inclut plusieurs formes familiales (monoparentales, homoparentales et hétéroparentales)⁴⁸⁶. Les recherches du premier champ se demandent en quoi les familles lesboparentales travaillent (avec) les normes du modèle de parenté euraméricain qu'elles transgressent. En effet, basé sur la filiation bilatérale et exclusive et sur l'hétéronormativité, celui-ci fait correspondre le couple géniteur aux parents et découler la famille des lois naturelles de la procréation. Par ailleurs, des évolutions sociales récentes touchant à l'institution familiale ont apporté de nouvelles normes telles que l'amour dans le couple, l'épanouissement personnel dans la famille, le principe d'égalité entre les parents et entre les sexes⁴⁸⁷. Ces études s'intéressent aux représentations et aux pratiques dans les choix de construction familiale et de mode de procréation, la place accordée aux tierces personnes donneuses de gamètes, la

⁴⁸⁴ Jérôme COURDURIER et Agnès FINE, *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014 ; Jean-Hugues DECHAUX et Mérylis DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.* ; Virginie DESCOUTURES, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *op. cit.* ; Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.* ; Camille FREMONT, « L'ambivalence de la transmission des normes du genre par les mères lesbiennes : de la critique des stéréotypes à leur reproduction "pour le bien de l'enfant" », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23 ; Martine GROSS, « Les familles homoparentales », *op. cit.* ; Martine GROSS, « Les tiers de procréation dans les familles homoparentales », *op. cit.* ; Martine GROSS et Jérôme COURDURIER, « Logiques conjugales et liens de parenté dans les familles homoparentales », *op. cit.* ; Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.* ; Susan E. DALTON et Denise D. BIELBY, « « That's Our Kind of Constellation » : Lesbian Mothers Negotiate Institutionalized Understandings of Gender within the Family », *Gender and Society*, 2000, vol. 14, n° 1, pp. 36-61 ; Corinne P. HAYDEN, « Gender, Genetics, and Generation : Reformulating Biology in Lesbian Kinship », *Cultural Anthropology*, 1995, vol. 10, n° 1, pp. 41-63 ; Amy HEQUEMBOURG, « Unscripted motherhood : Lesbian mothers negotiating incompletely institutionalized family relationships », *Journal of Social and Personal Relationships*, 2004, vol. 21, n° 6, pp. 739-762 ; Maureen SULLIVAN, « Rozzie and Harriet? », *op. cit.* ; Maureen SULLIVAN, *The family of woman*, *op. cit.*

⁴⁸⁵ Marjolaine DOUMERGUE et Nikos KALAMPALIKIS, « Le donneur dans les récits de conception : pratiques narratives de parents ayant recours au don de sperme », *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, 2014, vol. 42, n° 9, pp. 630-632 ; Kirstin MAC DOUGALL, Gay BECKER, Joanna E. SCHEIB et Robert D. NACHTIGALL, « Strategies for disclosure », *op. cit.* ; Lucy BLAKE, Polly CASEY, Jennifer READINGS, Vasanti JADVA et Susan GOLOMBOK, « « Daddy ran out of tadpoles » : how parents tell their children that they are donor conceived, and what their 7-year-olds understand », *Human Reproduction*, 2010, vol. 25, n° 10, pp. 2527-2534 ; Ken R. DANIELS et Petra THORN, « Sharing information with donor insemination offspring A child-conception versus a family-building approach », *Human Reproduction*, 2001, vol. 16, n° 9, pp. 1792-1796.

⁴⁸⁶ María Isabel Jociles RUBIO, *Revelaciones, filiaciones y biotecnologías. Una etnografía sobre la comunicación de los orígenes a los hijos e hijas concebidos mediante donación reproductiva*, Barcelone, Espagne, Bellaterra, 2016.

⁴⁸⁷ François de SINGLY, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin, 2016.

définition des statuts et rôles parentaux par les mères, la répartition du travail domestique et parental. Elles mettent en évidence une variété de pratiques qui indiquent à la fois une accommodation et une résistance aux normes. Les recherches du second champ s'intéressent aux stratégies que développent les parents pour expliquer à leurs enfants qu'ils ont été conçus grâce à un don de gamètes. Elles ont montré que le moment de divulgation pouvait varier selon que l'on souhaite favoriser une normalisation du don (le plus tôt possible) ou bien la compréhension par l'enfant assez mature (au moment adéquat). Différents types d'arguments sont mobilisés pour construire la narration : la multiplicité des formes familiales, la figure de la personne donneuse comme aide généreuse, l'amour et le désir d'enfant comme motivations profondes justifiant le lourd parcours médicalisé, les métaphores pour expliquer l'infertilité et la fécondation (« pièces cassées » et « petites graines » sont des images couramment utilisées). L'accent peut être mis sur la conception en elle-même ou bien sur le « faire famille. »

Cette sous-partie vise à analyser les récits de conception de mères lesbiennes à destination de leurs enfants en tant que révélateurs du contexte culturel et social français de la famille et de la parenté, mais aussi outils de socialisation des enfants et de l'entourage à l'atypisme de la situation familiale. Ils sont également des voies de légitimation de la lesboparentalité car ils mettent en cohérence cette version subculturelle de la famille avec les représentations socialement partagées, en s'appuyant sur des normes communes. En termes de « cosmologie », ils proposent une définition de la famille ancrée dans le social et inclusive de diverses formes familiales.

6.2.2 Des récits qui (ré)concilient l'institution familiale et la lesboparentalité

6.2.2.1 L'urgence à raconter

Quatorze familles sur dix-neuf de mon échantillon disent avoir une histoire soit qu'elles ont fabriqué pour anticiper les questions, soit qu'elles ont brodé au fur et à mesure. Dans les cinq familles qui disent n'avoir pas de récit, les enfants ont au maximum 4 ans. Certains facteurs semblent jouer en faveur du récit anticipé : toutes les familles ayant conçu leur enfant par IAD médicalisée avec donneur inconnu ont une histoire, et ce, quel que soit l'âge des enfants. Deux éléments peuvent être avancés comme explication à titre hypothétique : d'une part, le protocole de l'assistance médicale à la procréation prévoit plusieurs entretiens avec un ou une psychologue et des enquêtées issues de deux familles différentes ont mentionné que la personne qu'elles ont rencontrée a insisté sur l'importance de la divulgation du don et de l'anticipation des questions de l'enfant pour éviter un effet « révélation » qui crée une césure

entre un « avant » et un « après » dans la construction de l'identité de l'enfant. On peut supposer que ces rencontres ont une influence sur le comportement des couples et leur propension à proposer des récits de conception. D'autre part, en l'absence de donneur connu, il y a, comme le dit Sarah Franklin, une « brèche⁴⁸⁸ » possible dans la chaîne causale du récit, à laquelle il faut donner du sens. Cette brèche est en outre due à un choix subversif de construction familiale, une famille sans homme, ce qui ajoute à l'urgence à expliquer.

	<i>IAD médicalisée avec donneur inconnu</i>	<i>IAD médicalisée avec donneur connu</i>	<i>IAD artisanale avec donneur connu</i>	<i>Total</i>
<i>Récit</i>	11	1 (coparentalité)	2	14
<i>Pas de récit</i>	0	1	4 (dont 2 coparentalités)	5
Total	11	2	6	19

Familles ayant un récit ou non en fonction du mode de conception.

6.2.2.2 Petit à petit les récits font leur nid

Faisant face à la prégnance de l'hétéronormativité dans l'espace social et particulièrement dans les produits culturels destinés aux enfants (chansons, comptines, livres, films, jouets, etc.), les mères lesbiennes doivent construire des récits qui explicitent soigneusement chaque étape. Elles reprennent les étapes considérées comme essentielles dans les représentations collectives tout en y intégrant les variantes spécifiques à l'homoparentalité, proposant ainsi, au niveau culturel, une déclinaison nouvelle de modèle familial dans lequel les dimensions de reproduction et de parentalité sont à la fois importantes et non confondues.

Contrairement aux données de la recherche ethnographique dirigée par Maria Isabel Jociles Rubio⁴⁸⁹, qui recense des cas de familles lesboparentales ayant inventé des récits fictionnels de conception à la manière de contes pour enfants, toutes les mères interrogées ici restent dans des récits réalistes. En revanche, elles empruntent en effet certains codes aux contes et comptines, tels qu'un registre de langue adapté aux enfants, des formes répétitives pour favoriser la mémorisation, des métaphores qui stimulent l'imagination.

⁴⁸⁸ Sarah FRANKLIN, « Making Sense of Misconceptions: anthropological approaches to unexplained infertility », *op. cit.*

⁴⁸⁹ David POVEDA, María Isabel Jociles RUBIO et Javier GONZALES-PATIÑO, « Deseos, cosas, magos y semillas. Cuentos para comunicar los orígenes en familias que han acudido a la donación reproductiva », *Papers Infancia_c*, 2015, n° 8, pp. 1-38.

Fanny I. (40 ans), mère de naissance de Victor (2 ans, G), IAD anonyme

On lui dit que voilà, quand on s'aime, on peut aimer un garçon ou une fille ou une fille un garçon et que c'est l'amour qui compte et que, après, on fait un bébé. Pour l'instant je suis pas allée plus loin dans l'explication. Les explications plus loin que j'ai données c'est qu'il y avait un gentil monsieur qui avait fait, qui avait donné une petite graine, pour nous permettre à Sabrina et à moi d'avoir un bébé et ce bébé c'était toi.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F), IAD anonyme

Il y a des livres qui existent sur l'homoparentalité donc qui peuvent aider justement à expliquer : « bah là, il y a un monsieur qui a donné une graine que on a mis dans le ventre de maman Lorraine et puis voilà tu es née ». Mais partir de l'idée du désir d'enfant, qu'on s'aimait beaucoup, mais on pouvait pas avoir d'enfant ensemble parce qu'on est deux femmes et que du coup, pour pouvoir faire un enfant, il faut un homme et une femme et voilà. Et tout expliquer comme ça quoi, très simplement au départ et puis de manière plus en plus approfondie.

L'énoncé se fixe petit à petit dans une forme immuable et ludique comme une comptine qui peut être récitée afin d'en faciliter la mémorisation.

Lucie Q. (34 ans), mère non statutaire d'Abigaëlle (4 ans, F), mère de naissance de Romane (2 ans, F), IAD anonyme

« Maman et mamoune sont allées en Belgique, enfin sont allées voir un médecin, qui a demandé à un monsieur, très gentil, qu'on ne connaît pas et qui nous connaît pas, qui a donné une petite graine et, il l'a donnée à maman et qui est venue ? Abigaëlle ! Et il l'a donnée à mamoune et qui est venue ? Romane ! »

On note également l'utilisation d'images qui embellissent le récit et vont faire appel à l'imagination. Par exemple, la « petite graine » ou les « graines de bébés » revêtent une dimension magique (« il a donné sa graine et qui est venue ? ») et, pour celles qui sont allées à l'étranger, on retrouve le thème de la quête à travers le voyage dans un autre pays (« un endroit où ils ont plein de graines »). On n'est pas loin, dans certains cas, du récit d'aventure dans lequel les protagonistes doivent récupérer un objet magique situé dans « un pays très très loin », comme le reformule une enfant.

Marion M. (38 ans), mère non statutaire de Lily et Adèle (jumelles, 2 ans, F), IAD anonyme avec don d'embryons

Je leur ai raconté, quand elles étaient graines de bébé d'ailleurs, quand elles étaient dans le ventre de Séverine, déjà je leur parlais. Et puis après, quand elles sont nées. Et j'ai fait un album aussi, de la première fois qu'on a été en Espagne, jusqu'à leur arrivée et tout ça. Et ouais, c'est ça « graines de bébé ». Ouais, moi, je leur explique comme ça. Qu'on s'aime très très fort avec

maman et qu'on voulait des enfants et puis qu'on a été en Espagne et qu'on a mis deux graines de bébés dans le ventre à maman quoi. C'est comme ça.

Les mères réajustent ainsi la précision du récit, qui évoluera aussi avec l'âge en incluant de plus en plus de détails techniques : le pays très très loin deviendra la Belgique ou l'Espagne, la petite graine perdra ses atours magiques en devenant un spermatozoïde qui transite par une seringue.

Antonia P. (47 ans), mère de naissance de Joséphine (11 ans, F), IAD connu (ami)

Mais je me rappelle que bébé, oui, je lui disais : « Voilà, on avait très envie que tu sois avec nous et il y a Armand qui nous donné la petite graine, pour te faire. » Des choses comme ça. Et puis après, ça a évolué et je lui ai dit comment on a fait quoi avec une seringue. Je lui ai dit les trucs pratiques quoi. Donc au début elle était là : « Une seringue. » Ça l'a un peu interloquée quand même.

Manue L. (48 ans), mère non statutaire d'Aurore (10 ans, F), Alice et Baya (jumelles, 7 ans, F/F), IAD anonyme

Donc après, on a expliqué la graine, l'ovule, le spermatozoïde l'ovule et puis voilà, à peu près, on dit toujours ça quoi. C'est vrai qu'avant on avait un vocabulaire un peu plus enfantin, maintenant on a un vocabulaire un peu plus technique, c'est-à-dire le spermatozoïde, l'ovule, le spermatozoïde qui sort du zizi du garçon, enfin vous voyez, il faut expliquer tout quoi.

Comme dans l'étude espagnole sus-citée, les récits sont fréquemment accompagnés de preuves matérielles qui offrent un support aux récits et les complètent : des livres élaborés à partir de photographies (hôpital, couple), tickets de train ou d'avion, articles de journaux sur l'actualité, récits écrits par les mères à la manière d'un « journal de terrain » ; des photographies placées dans la chambre des enfants (couple avec la mère enceinte, tous les parents et parfois la famille élargie aux grands-parents) ; des projets de voyage dans le pays d'insémination sont évoqués⁴⁹⁰.

6.2.2.3 Socialiser les enfants, passeurs de récits

Bien conscientes que leur situation familiale atypique ne fait pas l'objet d'un consensus social et désireuses de protéger les enfants de l'homophobie à laquelle elles ont le sentiment de les exposer, les mères lesbiennes sont attentives à enseigner leur propre version de leur histoire

⁴⁹⁰ D'autres formes non narratives de socialisation des enfants à leur modèle familial ont été identifiées, comme, par exemple, la rencontre organisée avec d'autres familles homoparentales. Voir María Isabel Jociles RUBIO, David Poveda BICKNELL, Esperanza ALONSO et Marta MORGAGE, « Strategies for Socialization into a Non-Conventional Family Project », *ETNIA-E: Cuadernos de investigación etnográfica sobre infancia, adolescencia y educación del IMA/FMEE*, 2015, n° 8.

familiale, selon leurs propres termes. Comme nous l'avons dit, les mères interrogées racontent parfois très tôt leur histoire de conception aux enfants, il s'agit bien de structurer l'enfant dans sa construction autour de ce récit des origines. Les récits de conception sont donc des outils de socialisation des enfants à l'atypisme de leur famille. Les enfants demandent à entendre régulièrement cette histoire et s'amuse à la répéter et à se l'approprier. La récitation permet d'affiner la compréhension par les enfants car des questionnements affleurent dans les déformations du récit, comme le montre l'extrait suivant dans lequel « la petite graine » devient « la petite graine du docteur », révélant une confusion de l'enfant entre le médecin et le donneur.

Sylvaine L. (34 ans), mère de naissance d'Abigaëlle (4 ans, F), mère non statutaire de Romane (2 ans, F), IAD anonyme

On réexplique toujours, toujours, toujours et elles demandent de réentendre l'histoire. Elles demandent très régulièrement de réentendre l'histoire. Et elles la restituent mais elles aiment l'entendre donc c'est que ça fait son chemin (*Rires*). Et on la redit jusqu'à ce que ce soit pas déformé parce qu'à deux ans et demi c'est vite déformé ! (*Rires*) [...] C'est « la petite graine du docteur » par exemple, ou des trucs comme ça. Elles font un peu le raccourci ou alors elles voient un docteur et elles se disent : « Ah, est-ce que c'est lui ? » (*Rires*) [...] Donc euh, donc on a répété, répété, répété l'histoire, avec des mots différents et des périphrases pour être sûres qu'elles avaient bien compris.

De plus, comme l'ont déjà noté plusieurs études⁴⁹¹, les récits de conception en eux-mêmes sont accompagnés de discours sur la diversité des formes familiales qui ont pour but de banaliser l'atypisme de leur propre famille en l'inscrivant dans un tissu social varié et de contester ainsi la norme que représente le modèle de la famille nucléaire hétéroparentale.

Édith V. (36 ans), mère de naissance d'Agathe (2 ans, F), IAD connu (ami)

La seule chose que je lui dis [...] c'est : « Ben toi, tu as deux mamans, tu n'as pas de papa, mais dans certains cas, les enfants ont un papa et une maman, dans d'autres cas ils ont deux papas, dans d'autres cas ils ont deux papas et deux mamans, dans d'autres cas encore ils ont juste une maman, dans d'autres cas ils ont juste un papa et il y a encore même mille autres combinaisons qu'on va pas voir aujourd'hui parce que tu n'as que deux ans. » [...] C'est juste pour lui expliquer que les possibilités, elles sont infinies.

Ces récits de conception sont décrits par plusieurs mères comme des « armes » fournies aux enfants pour les protéger du regard hétéronormatif posé sur leur situation familiale. Ils

⁴⁹¹ Kirstin MAC DOUGALL, Gay BECKER, Joanna E. SCHEIB et Robert D. NACHTIGALL, « Strategies for disclosure », *op. cit.* ; María Isabel Jociles RUBIO, *Revelaciones, filiaciones y biotecnologías. Una etnografía sobre la comunicación de los orígenes a los hijos e hijas concebidos mediante donación reproductiva*, *op. cit.*

fonctionnent comme un guide de lecture du social. D'une part, ils accompagnent les enfants dans leur construction individuelle en leur fournissant des clés de lecture valorisantes de leur situation familiale et en leur permettant de nommer et situer précisément les protagonistes ; d'autre part, ils les aident au niveau relationnel à se présenter aux autres et à se rendre lisibles socialement. Au-delà de la socialisation des enfants eux-mêmes et de leur intégration, c'est donc aussi, par ricochet, la socialisation d'un plus large public qui est visée. Les récits doivent donc « (ré)concilier » leurs modèles de famille transgressifs (dont elles doivent défendre la légitimité pour le bien-être de leurs enfants) et la société qui les discriminent. En conséquence, ils ne peuvent être interprétés comme un texte privé et intime à destination intra-familiale, ils sont aussi un « texte public⁴⁹² » de communication sur la famille lesboparentale.

Rachel N.O. (29 ans), mère non statutaire de Cléo (3 ans, F), IAD anonyme

Moi je me dis, l'important c'est qu'elle puisse, elle, répondre et on s'est toujours dit ça avec Anna. Certainement qu'un jour elle va se prendre peut-être des moqueries, des trucs. C'est carrément probable quoi, moi je me dis juste, je veux pas qu'elle se sente trop seule dans son froc, tu vois, sans avoir trop rien à dire. Qu'elle puisse répondre par elle-même, qu'elle sache d'où elle vient.

Ces récits sont bien pensés comme des outils à disposition des enfants mais n'en constituent pas pour autant une sommation à toujours divulguer la situation familiale par souci de transparence ou de visibilité. On sait que les mères lesbiennes peuvent encourager les enfants à faire une « révélation sélective⁴⁹³ » de leur situation familiale. Elles se font moins « interventionnistes » quand les enfants grandissent et entrent au collège, et les laissent gérer la « (non-)publicisation⁴⁹⁴ » de l'homoparentalité.

6.2.3 Une cosmologie lesboparentale ?

6.2.3.1 Ancrer la famille dans le social

Les récits recueillis semblent répondre à un schéma similaire, même s'il y a des variantes en fonction de la médicalisation ou non de l'insémination et du statut anonyme ou connu du donneur. On pourrait modéliser ainsi un récit-type : « 1. On s'est rencontrées, on s'aimait ; 2.

⁴⁹² Le « texte public » chez James C. Scott est le discours tenu par les subalternes dans les situations chargées d'un rapport de pouvoir. Dans ces situations, le discours tenu sera, par nécessité, complaisant avec l'ordre établi et pourra donner l'illusion de l'adhésion à la domination. James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit.

⁴⁹³ Martine GROSS, « Homophobie à l'école », op. cit., p. 25.

⁴⁹⁴ Alice OLIVIER, « "Je leur dis que j'ai deux mamans ?" : carrières de (non-)publicisation de l'homoparentalité à l'école en France », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. 52-70.

On a désiré avoir un enfant ; 3. Deux femmes ensemble ne peuvent pas fabriquer un enfant ; 4. (*Dans les cas d'IAD médicalisée à l'étranger*) On est donc allées dans un autre pays, dans un hôpital ; 5. Un monsieur/Untel a gentiment donné une petite graine ; 6. On a mis cette graine dans le ventre de maman Y qui t'a porté-e ».

En premier lieu, il convient de remarquer qu'aucun des récits ne commence d'emblée à l'étape de la fécondation, contrairement aux récits relevés dans les familles hétéroparentales. Les récits sont arrimés, en amont de la conception elle-même, à deux normes socialement partagées : l'amour dans le couple parental et le « désir d'enfant », qui permettent de fonder et justifier le projet de planification familiale. Dans le cas des mères lesbiennes, le fait d'être des femmes donne d'autant plus de poids à cet argument que le « désir d'enfant » est plus souvent associé aux femmes et à un « instinct maternel » qui nécessiterait de trouver une réalisation par tout moyen⁴⁹⁵.

Ce désir semble gagner sa force à s'ancrer dans les corps et les esprits féminins. Au-delà de la mise en lumière du caractère genré de ce « désir d'enfant », voilà qui contribue à l'analyse socio-historique de l'évidence du recours à la médecine procréative. Les femmes seraient prêtes à tout pour porter un enfant, quel qu'en soit le coût financier, corporel et symbolique, tant leur désir est présenté comme constitutif de leur nature⁴⁹⁶.

Dans ce récit, les modalités de conception (ici, le recours au tiers donneur) deviennent ainsi des outils au service d'un projet légitime, et non un point d'origine. Les règles biologiques de la procréation, qui ne permettent pas au couple de concevoir de manière indépendante un enfant, y sont moins un obstacle qu'une possibilité, d'une part, qui ne doit pas être éludée auprès de l'enfant et, d'autre part, avec laquelle on peut composer. Il s'agit donc de trouver une ou des personnes aidantes (donneur, donneuse et éventuellement médecin) qui participent à la conception en tant que contributrices volontaires. On retrouve ici l'idée du « don validant » proposé par Virginie Descoutures : aux yeux des mères concernées, que des tierces personnes les aident à concrétiser leur démarche accorde à celle-ci une légitimité.

Si l'IAD est autorisée dans certains pays pour les lesbiennes et si même des hommes (hétérosexuels) acceptent de faire don de leur sperme en sachant que des femmes

⁴⁹⁵ Pour autant, invoquer le « désir d'enfant » n'est pas nécessairement à lire comme une soumission à l'injonction à la maternité pour les femmes. Christine Delphy pose l'hypothèse que le « désir d'enfant » pourrait bien être une arme rhétorique défensive des femmes pour préserver leur autonomie gagnée par les luttes féministes tout en ménageant un contrat social implicitement nataliste. Christine DELPHY, « La maternité occidentale contemporaine : le cadre du désir d'enfant », *op. cit.*

⁴⁹⁶ Irène-Lucile HERTZOG, *Articuler assistance médicale à la procréation (AMP) et vie professionnelle*, *op. cit.*, p. 47.

homosexuelles peuvent y avoir recours, c'est bien que, d'une certaine façon, elles y sont doublement autorisées : par la loi, mais aussi par ces hommes⁴⁹⁷.

C'est l'imagerie de « la petite graine que l'on met dans le ventre » qui est presque unanimement utilisée pour illustrer le processus de fécondation en lui-même. Plusieurs mères utilisent toutefois des formules qui viennent rééquilibrer l'asymétrie graine/ventre : il faut « des graines de monsieur et des graines de dame » ou bien « le matériel d'un homme et le matériel d'une femme ». Englobée dans un récit qui en détourne l'origine d'une évidence « naturelle » vers un projet lesbien de construction familiale, cette image perd de sa force dans la définition des rapports sociaux de sexes, car ces derniers ne s'incarnent pas dans le couple et la parentalité au quotidien. Cela ne signifie pas pour autant que les mères délaissent tout intérêt pour le « biologique » (terme utilisé ici en tant que notion socialement construite) dans les représentations qu'elles ont de la famille. Comme l'ont montré les études sur la lesboparentalité, les choix opérés quant aux modalités de conception sont des choix significatifs⁴⁹⁸, effectués dans une démarche réflexive de la parenté⁴⁹⁹. Porter chacune un-e enfant ou croiser les couples géniteurs dans les coparentalités, utiliser le sperme du même donneur pour tou-tes les enfants, choisir des critères génétiques du donneur proches des leurs, choisir un donneur dans la famille proche, tous ces choix sont effectués dans l'optique de créer du lien symbolique. « Les aspects biogénétiques de la parenté sont parfois mobilisés, concrètement ou symboliquement, comme métaphore des liens de parenté ou pour valoriser et légitimer certains liens familiaux dans un contexte où leur reconnaissance fait défaut⁵⁰⁰ », nous disent Cathy Herbrand et Jérôme Courduriès. C'est ce qu'Anne Cadoret appelle le passage de la production, ancrée dans la biologie, à la reproduction, la représentation symbolique qui donne un sens à cette « vérité-objet » et donne aux enfants un statut d'humain légitime⁵⁰¹. Et c'est bien ce qui se joue ici, il leur faut distinguer conjugalité, procréation et parentalité, tout en les reliant différemment, d'une manière qui donne du sens aux choix qui ont été effectués. C'est ce qu'explique cette mère :

⁴⁹⁷ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.*, p. 83-84.

⁴⁹⁸ Isabel COTE, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé », *op. cit.* ; Susan E. DALTON et Denise D. BIELBY, « That's Our Kind of Constellation », *op. cit.* ; Corinne P. HAYDEN, « Gender, Genetics, and Generation », *op. cit.*

⁴⁹⁹ Jean-Hugues DECHAUX et Mérylis DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.*

⁵⁰⁰ Jérôme COURDURIÈS et Cathy HERBRAND, « Genre, parenté et techniques de reproduction assistée », *op. cit.*, p. IX.

⁵⁰¹ Anne CADORET, « L'apport des familles homoparentales dans le débat actuel sur la construction de la parenté », *L'Homme*, 2007, n° 183, pp. 55-76.

Solange D. (39 ans), mère de naissance de Bérénice, (10 mois, F), coparentalité avec un couple de pères

On a parlé du fait qu'effectivement, ce serait toujours transparent quoi, dès qu'elle serait en âge de demander ou, voilà, ce serait très simple, que c'était Rémi qui a donné sa petite graine et qu'elle était dans mon ventre, voilà. Mais que on était tous au départ là pour la vouloir et que donc on était tous les quatre ses parents et qu'on l'aimait tous les quatre pareil quoi. [...] En fait lui dire que quelque part, au départ, Doriane et moi on s'aimait, qu'on voulait avoir un petit enfant, que les papas pareil, mais que pour faire un enfant, il faut un homme et une femme, quand même, à la base. Alors là je sais pas trop comment on peut expliquer, mais qu'il faut en tous cas le matériel d'un homme et le matériel d'une femme pour faire un enfant et que du coup, voilà, on a décidé que c'était Rémi et moi. Essayer de faire la différence entre *ce qu'il a fallu pour la faire* quoi, la créer et puis, et *là d'où elle est venue vraiment* c'est-à-dire la décision et l'amour.

Par ailleurs, la mention du « ventre » dans lequel est mise la graine est une manière de désigner la mère de naissance, qui est identifiée comme telle par les enfants dans toutes les familles rencontrées. En plus d'établir une vérité « du corps » pour l'enfant et l'entourage, cette identification, avant la loi Taubira, était porteuse d'une conséquence juridique discriminante majeure : la distinction de statut entre la mère de naissance, reconnue légalement par un lien de filiation avec l'enfant, et la mère jusqu'alors non statutaire⁵⁰² qui en était privée. Dans les familles à plus de deux parents, l'inégale reconnaissance des liens entre parent et enfant est toujours une réalité. Après avoir présenté comme égal le « désir d'enfant » des deux mères (ou de tous les parents) à l'origine de la naissance de l'enfant, et ceci dans un modèle de parenté bilatéral qui reconnaît une égalité entre les parents (de sexes différents), les récits mettent en évidence une contradiction (la discrimination n'est pas désignée en tant que telle aux enfants) et posent implicitement les jalons de revendications de changement social et politique sur la base d'une égalité de traitement des parents.

Le contexte sociopolitique transparaît à un autre moment dans les récits, celui de l'étape importante du voyage à l'étranger pour trouver la « graine » nécessaire, qui reflète l'interdiction en France pour les couples de femmes d'avoir accès à l'IAD médicalisée. Là encore, la forme du récit transforme en aventure ce qui est à l'origine une discrimination basée sur l'hétéronormativité de la loi. La mention du contexte est assumée, dans l'extrait d'entretien suivant, comme une démarche délibérément pédagogique.

⁵⁰² Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit.

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G), IAD anonyme

Donc, depuis qu'ils sont tout petits, depuis même qu'ils sont sortis du ventre de Laura, parce que je pense qu'on l'a même fait à la maternité, on leur explique. [...] Ça faisait partie des recommandations de la psychologue. Ça, et de leur écrire pour décrire un peu le contexte dans lequel on les avait conçus. Car ce qu'elle nous avait expliqué, c'est qu'en fait, nous, au moment où on les concevait, on n'avait pas d'autre solution que la Belgique, par exemple. Parce qu'effectivement on peut imaginer que dans quelques années, la loi va évoluer et que ce sera des choses qui seront possibles en France. Et elle nous disait que : « les enfants ne vont pas forcément comprendre pourquoi vous avez été à l'étranger si eux, quand ils grandissent, le contexte autour d'eux est différent. Ils ne comprendront pas forcément non plus pourquoi vous avez fait certains choix. » Que c'était important de leur expliquer les raisons au moment où on a fait le choix.

On peut se demander ce qu'il transparaît de ces choix contraints dans les récits, en termes de critique de l'idéologie hétéronormative.

6.2.3.2 Un « script⁵⁰³ » lesbien de la maternité ?

Ce qui est marquant de prime abord dans la structure et le contenu des récits, c'est que la question de l'homosexualité n'y est pas mentionnée. La norme hétérosexuelle et surtout son corollaire, l'homophobie (nous avons cité les mouvements hostiles au mariage des personnes de même sexe qui ont rassemblé des centaines de milliers de personnes), qui conditionnent leur quotidien et justifient les discriminations subies par les personnes homosexuelles dans l'accès aux institutions familiales, ne sont pas discutés dans les récits tels qu'ils sont présentés. Nulle dénonciation de l'idéologie hétéronormative, nulle revendication explicite de changement social, nulle mention d'une spécificité lesbienne dans le « faire famille. » Les antagonismes éventuels ne sont pas mis en exergue ni abordés de front, c'est une autre voie qui est empruntée ici.

6.2.3.3 Résistance à l'hétéronormativité par effacement de la norme hétérosexuelle

Les récits ont plutôt pour objectif de rendre lisible socialement la lesboparentalité, de proposer, nous l'avons dit, un discours qui (ré)concilie famille et homoparentalité. Ils le font tout d'abord en arrimant l'origine de la famille en amont de la conception, à des normes sociales partagées, qui font consensus sur la manière de faire famille. Selon Susan E. Dalton et Denise D. Bielby :

⁵⁰³ En référence à l'expression d'Amy HEQUEMBOURG, « Unscripted motherhood », *op. cit.*

Les mères lesbiennes confrontent et remettent en cause l'hétéronormativité à travers deux étapes : d'abord, elles emploient de manière consciente et préméditée des connaissances partagées pour créer et décrire leur propre famille. Ensuite, elles négocient activement leur statut familial avec leur entourage, une démarche qui questionne les scripts institutionnalisés concernant la configuration « appropriée » mâle/père et femelle/mère⁵⁰⁴.

C'est la première étape qui apparaît dans les récits de conception. En partant d'un même point d'origine (l'amour, le « désir d'enfant » : « Là d'où elle vient vraiment »), on peut décliner différents chemins qui aboutissent à la venue de l'enfant, la lesboparentalité en est un parmi d'autres. Ce faisant, ces récits relèguent la conception en elle-même à une conséquence, une modalité à configuration variable (« Ce qu'il a fallu pour la faire »). Ensuite, introduire dans le récit le recours à une tierce personne donneuse de gamète vient saper la fausse évidence sur laquelle se fonde la légitimité du modèle hétéronormatif de la famille, centré sur la fusion entre le couple parental et le couple géniteur, au point d'ériger la fécondation en histoire amoureuse entre deux gamètes personnifiées, comme l'illustre Emily Martin⁵⁰⁵. En plus d'aller dans le sens de la tendance récente qui encourage la divulgation du don de gamète et de proposer une manière de la pratiquer, l'introduction de tierces personnes participant à la conception dans le récit le rend fonctionnel pour d'autres situations familiales que la lesboparentalité (par exemple pour toutes les personnes ayant recours au don de gamètes, à la gestation pour autrui ou à l'adoption pour accéder à la parentalité.) Le « texte caché » réside ici dans le message implicite des récits qui ne se posent aucunement en plaidoyer en faveur d'un modèle spécifique, il s'agit plutôt d'un récit inclusif de diverses formes familiales. La norme hétérosexuelle est ainsi diluée dans un modèle plus large où elle devient une possibilité parmi d'autres et perd en conséquence son statut de norme. « L'acte de procréation ne fait pas la famille » pourrait être le sous-texte du récit, qui réaffirme l'ancrage social de l'institution familiale : c'est par ce biais qu'est remise en cause l'hétéronormativité.

⁵⁰⁴ « Lesbian mothers confront and challenge heteronormativity through a two-step process : First, they consciously and with considerable forethought employ shared cognitions to create and describe their own families. Second, they actively negotiate their family status with those around them, a process that challenges institutionalized scripts regarding the “proper” male/father, female/mother configuration of the family. », traduit par mes soins. Susan E. DALTON et Denise D. BIELBY, « That's Our Kind of Constellation », *op. cit.*, p. 40.

⁵⁰⁵ Emily MARTIN, « The Egg and the Sperm », *op. cit.*

Conclusion

Préparer les enfants au regard social porté sur leur famille est une dimension importante du travail parental des mères lesbiennes rencontrées. Pour cela, nous avons vu qu'elles mettent en place des stratégies de critique des normes à travers l'encouragement à l'autonomie et les récits de conception. À destination des enfants, ces formes de critique sont toujours élaborées dans un souci de rendre possible l'articulation entre leur famille et la société, aussi les mères font-elles preuve de beaucoup de réflexivité et de pédagogie dans l'élaboration des ressources discursives qu'elles fournissent aux enfants. Ce travail d'équilibriste, qui doit permettre un développement positif des enfants – donc en critiquant nécessairement les normes du genre – tout en facilitant leur intégration dans la société – donc en les amenant à en respecter les règles de fonctionnement –, les conduit à préférer la résistance infrapolitique à la contestation ouverte de l'hétéronormativité et de l'homophobie.

Chapitre 7. La socialisation des enfants à travers l'environnement matériel : le genre « sur un fil » entre normalisation et subversion féministe

« Looks like a little penis in there », the nurse singsonged as she held the ultrasound wand on my enormous belly. [...] It could not be possible: I was going to be the mother of a son. [...] I was profoundly disappointed. I wept. I sobbed to my friends. I was afraid that I would not be able to go to work in the morning because I could not muster the socially acceptable response « as long as it's healthy », a lie I had been spouting (after much rehearsal) to the almost constant barrage of questions since the early days of pregnancy. The thought of spending my life with a boy brought up memories of my family of origin, their reaction to my brother, and their response to my lesbianism. In no small measure it brought up in me a frightening rage at the patriarchy⁵⁰⁶.

Dans cet extrait, Jess Wells témoigne de sa terrible déception quand elle apprit qu'elle était enceinte d'un garçon. En effet, par conviction politique – elle dit avoir été « séparatiste, lesbienne punk⁵⁰⁷ et féministe radicale » –, elle était très déterminée à avoir une fille et avait acheté du sperme sélectionné en fonction du sexe⁵⁰⁸. Sa première réaction à l'annonce du sexe

⁵⁰⁶ Jess WELLS (dir.), *Lesbians raising sons*, op. cit., p. 20. « “On dirait bien un petit pénis là-dedans”, chantonna l’infirmière, en passant la sonde échographique sur mon énorme ventre. [...] Ça ne pouvait pas être vrai : j’allais avoir un garçon. [...] J’étais terriblement déçue. J’ai pleuré. J’ai sangloté auprès de mes ami-es. Je pensais être incapable d’aller travailler le lendemain de peur de ne pouvoir formuler la réponse socialement acceptable “du moment qu’il va bien”, un mensonge que j’avais jusqu’ici débité (après beaucoup d’entraînement) face au constant barrage de questions depuis les tout premiers jours de grossesse. La perspective de passer ma vie avec un garçon fit surgir des souvenirs de ma famille d’origine, de leur attitude face à mon frère, et de leur réaction à mon lesbianisme. De façon disproportionnée, cela fit jaillir en moi une rage effrayante contre le patriarcat. » Traduit par mes soins.

⁵⁰⁷ L’expression d’origine est « *punk dyke* ».

⁵⁰⁸ Elle explique que les lesbiennes ont 65 % de chance d’avoir un garçon car les spermatozoïdes porteurs du chromosome Y sont plus légers et nagent plus vite que ceux qui portent le chromosome X, qui sont plus lourds mais vivent plus longtemps. Or, les lesbiennes ont tendance à être inséminées au plus près du jour d’ovulation afin d’optimiser les chances de fécondation et conçoivent donc, selon elle, plus de garçons. Pour augmenter ses chances

de son futur enfant est un sentiment de rejet, de crainte de « pondre un membre de la classe oppressive⁵⁰⁹ ». L'anthologie qu'elle publie en 1997 sous le titre *Lesbians raising sons* rassemble des témoignages de mères lesbiennes étatsuniennes concernant l'éducation de leurs fils et les enjeux de cette éducation en termes féministes. De grands espoirs de changement social sont investis dans des pratiques qui contestent celles des « familles patriarcales ».

Patriarchal families teach girls what they cannot *do* and boys what they cannot *feel*. [...] Lesbian families teach their sons to embrace the full range of their emotions. No one in a lesbian household says, "Take it like a man" or "Big boys don't cry." We have opened up more avenues for expression for our sons instead of limiting them to sports and sex. We encourage them to dance, sing, decorate, play music, sew, and do theater and imaginative dress-up as well as play football and baseball, surf ski, and shoot hoops⁵¹⁰.

La question de l'éducation des enfants rejoint directement l'hypothèse principale qui sous-tend ma recherche : la position particulière des lesbiennes dans le système du genre permet un point de vue critique des normes dominantes et prédispose les mères lesbiennes à transmettre, explicitement ou implicitement, des modèles qui remettent en cause l'ordre du genre. Cette hypothèse est renforcée par la composition de l'échantillon des personnes enquêtées qui, au regard de leurs caractéristiques sociodémographiques⁵¹¹, peuvent être qualifiées de privilégiées. Le contexte de l'enquête semble cependant peser très fortement sur les discours des mères lesbiennes : ce qu'il était possible d'affirmer et de revendiquer à San Francisco dans les années 1990 est éloigné de ce qu'affirment et revendiquent les mères lesbiennes françaises dans les années 2010. En effet, aucun discours séparatiste, aucun rejet des hommes et du masculin dans les propos recueillis sur mon terrain. Au contraire, interrogées sur leur préférence quant au sexe de leur(s) enfant(s), elles sont nombreuses à affirmer qu'au moins

d'avoir une fille, il faut donc « trier » les spermatozoïdes en se débarrassant des plus légers et procéder à l'insémination quelques jours avant l'ovulation.

⁵⁰⁹ Jess WELLS (dir.), *Lesbians raising sons*, *op. cit.*, p. 21.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. xi. « Les familles patriarcales enseignent aux filles ce qu'elles ne doivent pas *faire* et aux garçons ce qu'ils ne doivent pas *ressentir*. Les familles lesbiennes enseignent à leurs fils à accueillir toute la gamme de leurs émotions. Personne dans un foyer lesbien ne dit : "Conduis-toi en homme" ou "les garçons, ça ne pleure pas". Nous avons ouvert d'autres possibilités d'expression pour nos fils, au lieu de les limiter au sport et au sexe. Nous les encourageons à danser, chanter, décorer, jouer de la musique, coudre, et à faire du théâtre et des déguisements inventifs comme à jouer au football et au baseball, faire du surf ski et jouer au basket. » Traduit par mes soins.

⁵¹¹ Bien que cela n'a pas été un critère de recrutement, l'échantillon peut être qualifié d'homogène et privilégié au niveau de ses caractéristiques sociodémographiques. Les trente-six personnes enquêtées sont des femmes très majoritairement blanches (34) et cis-genre (35), seules deux d'entre elles sont racisées et une seule est trans non binaire. Elles sont âgées de 29 à 50 ans. Les participantes à l'enquête sont extrêmement diplômées, vingt-trois d'entre elles sont détentrices d'un diplôme de niveau Bac+5, neuf d'un diplôme de niveau Bac+3 et deux d'un doctorat. Seules deux d'entre elles ne sont pas diplômées de l'enseignement supérieur. Sur le plan professionnel, les participantes à l'enquête font très majoritairement partie des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) « professions intermédiaires » (17 dont 2 inactives au moment de l'entretien) et « cadres et professions intellectuelles supérieures » (15), seules deux sont employées, et une artiste indépendante.

un garçon « équilibre » la famille ou la fratrie (ou permet d'éviter « le gynécée », « l'ambiance de filles », voire « la monotonie »). Parfois, la différence des sexes au sein du foyer est présentée comme la « combinaison parfaite », même dans une famille lesboparentale.

Julie F. (38 ans), mère non statutaire de Robinson (8 mois, G)

Par contre, maintenant que c'est un garçon en premier, la combinaison sera forcément parfaite, deux garçons ou un garçon et une fille, moi, pas de souci, peu importe. Mais par contre, deux filles, ça aurait fait trop d'œstrogènes au mètre carré là. Surtout à la période de l'adolescence (*Rires*). J'aime bien la mixité, même au travail, je préfère la mixité. Je trouve que ça équilibre énormément une atmosphère.

Certaines s'inquiètent de la difficulté pour un garçon à être élevé dans une famille de femmes (sans modèle masculin). Celles qui disent préférer avoir une fille ne formulent jamais cette préférence en termes politiques (tout comme le choix d'une famille sans père n'est jamais présenté comme le choix politique d'une famille sans homme). On peut y voir l'illustration de la culture française familialiste⁵¹² basée sur une idéologie de la complémentarité des sexes, mais aussi, sans doute, l'impact de la mobilisation conservatrice contre le Mariage pour toutes. Comme je l'ai montré, le débat public a occasionné le déversement d'une rhétorique violemment homophobe sur la voie publique. D'une part, le mouvement d'opposition a pris stratégiquement appui sur une certaine lecture du « contrat social structuraliste⁵¹³ » mettant la « différence des sexes » à l'origine même du symbolique et du social, confortant ainsi l'idéologie familialiste républicaine française. D'autre part, ce mouvement a développé un argumentaire contre la théorisation universitaire du genre afin de réaffirmer son attachement à l'ordre inégalitaire du genre et des sexualités en le naturalisant. Ils ont ainsi martelé une rhétorique « anti-genre⁵¹⁴ » notamment sur le thème de « l'indifférenciation des sexes⁵¹⁵ », prétendument visée par les féministes et les théories *queer*, qui serait la conséquence de l'homosexualité, et présagerait de la destruction de toute vie sociale. En l'absence de soutien du gouvernement au changement social et politique sur les questions du genre et de sexualité⁵¹⁶, les opposant·es ont muselé les discours de contestation de l'ordre du genre issus des groupes minoritaires (ici les homoparents), dès lors tentés par le registre rhétorique de la normalisation.

⁵¹² Camille ROBICIS, *La loi de la parenté*, op. cit.

⁵¹³ *Ibid.*

⁵¹⁴ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER et Josselin TRICOU, « Resisting "Gender Theory" in France », op. cit.

⁵¹⁵ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *Les Temps Modernes*, 2014, vol. 2, n° 678, p. 246.

⁵¹⁶ Bruno PERREAU, *Qui a peur de la théorie queer ?*, op. cit.

7.1. La différenciation sexuée à l'œuvre dans les familles lesboparentales

Plusieurs études se sont intéressées aux processus sociaux de différenciation et de construction des identités sexuées⁵¹⁷, notamment à travers l'environnement matériel proposé aux enfants⁵¹⁸. Ces études montrent que l'environnement matériel est une entrée heuristique pour étudier la socialisation de genre : les objets de l'enfance, très différenciés d'un point de vue sexué, participent à la construction de l'identité sexuée en même temps qu'ils la valident et préparent les enfants aux rôles sociaux sexuellement différenciés et hiérarchisés. Elles montrent aussi que l'articulation entre genre et classe sociale est une dimension structurante des représentations et des pratiques dans le domaine de l'environnement matériel.

À la suite de ces études, j'envisage l'environnement matériel comme révélateur d'une socialisation⁵¹⁹ de genre proposée aux enfants par leurs parents. Les enquêtées ont donc été interrogées sur leurs pratiques dans le choix des vêtements, des jouets, des livres et des activités de loisir⁵²⁰ et des observations de type ethnographique des chambres des enfants⁵²¹ ont été effectuées dans treize familles⁵²². Les objets de l'enfance sont ici considérés en tant que support de « signes » du genre et non sur leur utilisation par les enfants ou leur dimension performative. L'analyse se concentrera sur les représentations véhiculées aux yeux des mères par cet

⁵¹⁷ Elena GIANINI BELOTTI, *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des Femmes, 1974 ; Georges FALCONNET et Nadine LEFAUCHEUR, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975.

⁵¹⁸ Sylvie CROMER, Sandrine DAUPHIN et Delphine NAUDIER, « L'enfance, laboratoire du genre », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, pp. 5-14 ; Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Agnès PELAGE, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », in Camille FROIDEVEAUX-METTERIE et Marc CHEVRIER (dirs.), *Des femmes et des hommes singuliers : Perspectives croisées sur le devenir sexué des individus en démocratie*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 137-162.

⁵¹⁹ Voir *Infra*, Annexes, « La socialisation », p. 309.

⁵²⁰ « Comment choisissez-vous ses vêtements/jouets/livres ? Quelles couleurs préférez-vous acheter ? Est-ce qu'il y a des choses que vous interdisez ? Donnez-vous des indications pour les cadeaux ? Est-ce qu'il est arrivé qu'on vous offre un cadeau que vous n'aimiez pas ? Est-ce qu'il y a des choses que vous n'aimeriez pas qu'on vous offre ? »

⁵²¹ Catherine ROLLET et Agnès PELAGE, « Préparer une chambre pour l'enfant à venir, un enjeu de genre ? », *op. cit.*

⁵²² Il s'agit d'objectiver la socialisation de genre à travers l'aménagement de leur chambre, en considérant que les parents prennent une part active dans le choix ou le filtrage des objets destinés à leurs enfants. Dans cette perspective, c'est bien le contrôle et l'influence parentaux exercés sur la culture matérielle proposée aux enfants qui sont étudiés, et non les choix personnels des enfants ou bien l'usage qu'ils en ont réellement. Pour systématiser l'observation, j'ai utilisé les analyses de Mona Zegaï qui identifie dans les catalogues de jouets les caractéristiques (de couleurs, motifs ou thèmes) exclusivement féminines (rose, mauve, fleurs, étoiles, soins du corps et du foyer) et exclusivement masculines (bleu foncé, gris, noir, flammes, flèches, véhicules, super héros, armes). Je repérais ces éléments dans une grille à trois colonnes (féminin, masculin, autre) afin d'évaluer les chambres comme « typée ou très typée », « peu ou pas typée » en fonction du sexe.

environnement matériel, les arguments mobilisés pour expliquer leurs choix étant révélateurs de leur perception du monde social, mais aussi de stratégies de justification.

7.1.1 Environnement matériel sexué

7.1.1.1 Les chambres⁵²³

Il faut d'emblée poser le constat que les environnements matériels proposés par les mères lesbiennes interrogées à leurs enfants sont sexués : on peut la plupart du temps connaître le sexe de l'enfant qui habite la chambre par l'observation des objets et du décor. Les chambres sont cependant plus ou moins typées en fonction, principalement, de l'âge des enfants. Les chambres de très jeunes enfants (moins de deux ans, sept chambres de l'échantillon) sont peu ou pas typées, sauf si l'enfant la partage avec un-e autre enfant plus âgé-e (c'est le cas dans deux familles). Dans ces chambres de tout-es petit-es, deux tendances se dessinent dans la manière de limiter les signes du genre. Soit les mères évitent les couleurs stéréotypées bleu/rose et composent des chambres dans des tons qu'elles veulent « neutres » en terme de genre, souvent pastels. Dans ce cas, il s'agit souvent d'éliminer le rose, car c'est le féminin qui est saillant et j'analyse cette tendance comme du « masculin neutre ». Soit elles vont mélanger les signes masculins et féminins (inclure du rose dans la décoration et varier les jouets proposés par exemple) et composer des chambres « mixtes » qui font expérimenter aux enfants du féminin et du masculin. Je m'attendais à trouver principalement des chambres au « masculin neutre »⁵²⁴, surtout pour les garçons, or cinq de ces chambres sont mixtes, dont trois sont des chambres de petits garçons. Celles des enfants entre trois et sept ans (cinq chambres, dont trois chambres de filles et deux chambres mixtes garçon et fille) sont, au contraire, typées ou très typées : ce sont des chambres « princesses » et « chevaliers ». Dans les deux fratries mixtes⁵²⁵, garçons et filles partagent une chambre : chaque fois, les chambres sont typées avec des éléments féminins et masculins, montrant à la fois une socialisation différenciée et une chambre « mixte » au sens où les deux enfants expérimentent les deux univers. Les trois chambres d'enfants de dix-onze ans (trois filles) observées sont différentes entre elles mais peu ou pas typées, on y voit moins, voire,

⁵²³ L'observation des chambres des enfants est un recueil de données qui n'a été effectué que lors de la deuxième phase du terrain, dans treize familles. Pour la méthodologie : *infra*, Chapitre 3. Hypothèses et enquête, « L'observation », p. 100 ; pour la grille d'observation : *infra*, Annexes, « Grille d'observation des chambres », p. 315.

⁵²⁴ C'est la tendance observée dans les familles hétérosexuelles de milieu social favorisé étudiées par Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Agnès PELAGE, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « 5 - Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », *op. cit.*

⁵²⁵ Une fratrie est composée d'une fille de 11 ans (qui a sa chambre à elle) et de jumeaux garçon et fille de sept ans (qui partagent une chambre). L'autre est composée d'une fille de trois ans et d'un garçon d'un an.

pas du tout de rose, par exemple. On peut noter quelques limites à l'observation des chambres : tout d'abord, selon les foyers, les jouets des enfants pouvaient être ailleurs que dans la chambre, me privant de toute une partie des objets à observer, ce qui était le plus souvent le cas pour les très jeunes enfants dont le lieu de jeu est souvent dans les pièces à vivre communes afin d'être à portée de regard des mères. Ensuite, si l'observation permet d'objectiver le genre, il est intéressant de rapprocher ces résultats des discours des mères car leur appréciation de ce qui est féminin, masculin ou neutre diffère des catégories que j'avais construites pour l'analyse. Par exemple, avant la visite de la chambre, une mère me décrit ainsi la chambre de son fils de huit mois : « Je voulais que le décor soit masculin parce que c'est un garçon, mais pas bébé ». À l'observation, la chambre est très sobre, les murs sont blancs avec une touche de gris foncé, les meubles sont en bois clair ou blancs, des petites peluches aux couleurs claires (sans rose) sont posées sur le lit. Le décor qu'elle désigne comme « masculin » consiste en une feuille-parasol vert qui protège le lit de la lumière directe et de petites étagères murales vert anis (ce que je code « autre », car ce n'est pas spécifiquement masculin dans le relevé que fait Mona Zegaï dans les catalogues de jouets pour enfants). Je repère un mobile multicolore qui, dans ma grille, est codé « féminin » car il contient du rose et du violet. Aussi, ce que la mère veut me transmettre de ses choix (« un décor masculin parce que c'est un garçon ») ne transparaît pas dans mon codage comme « masculin ». Un autre exemple de tentative de correction de mes observations de la part d'une mère qui, jugeant que la chambre de sa fille de onze ans fait trop « garçon manqué » (les murs sont bleu turquoise et le décor est dans les tons bleu, vert et blanc avec un thème « aquatique »), me précise que « sa chambre a été rose jusqu'à dix ans, tout a été repeint l'année dernière ». L'observation des chambres, en plus d'objectiver le genre, est donc tout autant un prétexte à recueillir, d'une part, les représentations que les mères ont de ces chambres et, d'autre part, les représentations qu'elles souhaitent que j'en aie.

7.1.1.2 Les vêtements

Les vêtements, les jouets et les livres, du fait de leurs différentes finalités et utilisations, sont investis de manières distinctes par les mères comme support de signes du genre. Les vêtements sont perçus avant tout comme des médias d'« identité pour autrui⁵²⁶ », véhiculant des informations sur l'individu en dehors de la sphère privée et permettant l'identification de son sexe et l'identification de son identité de sexe. Toutes les mères pensent qu'il est important

⁵²⁶ Sylvie OCTOBRE, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *op. cit.*, p. 64.

que leurs enfants portent des vêtements permettant ces identifications et, quand elles les choisissent, leur proposent des vêtements sexués.

7.1.1.3 Les jouets

Les jouets semblent permettre plus de souplesse, presque toutes les mères indiquent qu'elles cherchent à varier les jouets dits « de filles » ou plutôt « de garçons ». En outre, elles sont nombreuses à préciser que les stéréotypes féminins les dérangent et qu'elles souhaitent que leurs filles ne se cantonnent pas aux jeux de princesses et de soin du corps et du foyer ; elles laissent quand même leurs filles s'y adonner sans interdiction quand celles-ci le réclament. Les familles dans lesquelles il y a des fratries mixtes cherchent à différencier les environnements matériels proposés aux filles et aux garçons.

7.1.2 Hétérogénéité des pratiques entre normalisation et subversion : les cadres de référence des conduites

Une fois ce constat posé, il reste beaucoup à dire sur l'hétérogénéité des pratiques décrites et surtout sur les manières de justifier ces pratiques. En effet, plusieurs cadres normatifs, pouvant entrer en concurrence ou se soutenir l'un l'autre, peuvent être mobilisés pour expliquer les choix. Ces cadres normatifs de référence sont empruntés au monde militant homosexuel⁵²⁷ et, je le rappelle, reflètent des projets politiques divergents au regard de l'ordre établi : l'un irait vers une normalisation de l'homosexualité et des familles homoparentales au sein de l'ordre social, l'orientation sexuelle étant alors vue comme pesant peu sur le mode de vie ; l'autre irait vers une subversion de l'ordre social, l'homosexualité et particulièrement le lesbianisme servant de point de vue critique des normes du genre. Ces deux tendances reprennent l'opposition entre droit à la différence et droit à l'indifférence exposée ainsi par Virginie Descoutures :

Il y aurait d'un côté ceux qui, au nom du droit à la différence, revendiquent un mode de vie « marginal », non conforme et de ce fait plus libre, car non édicté par la norme légitime [*note de bas de page associée* : « Mais il peut être édicté par la norme subversive de la subculture d'appartenance. Appartenir à une minorité n'a pas pour conséquence de vivre hors normes... »] ; de l'autre, ceux qui, au nom du droit à

⁵²⁷ Nous avons vu dans le chapitre 1 de contextualisation la diversité des projets politiques militants homosexuels en France.

l'indifférence, voudraient se voir distribuer les mêmes droits que ceux dont bénéficient les hétérosexuel(le)s.⁵²⁸

Le concept de cadrage, repris à Erving Goffman⁵²⁹, désigne des schèmes d'entendement, d'interprétation et d'action. Il a été souvent utilisé pour analyser les mobilisations collectives car c'est « un outil qui permet de comprendre et d'organiser des enjeux plus ou moins complexes. Il prend la forme de symboles, de métaphores, de slogans, d'histoires, sous l'action d'individus qui les élaborent souvent en réponse à d'autres cadres qu'ils contestent⁵³⁰ ». Les cadres contribuent ainsi à guider les actions des individus. Les arguments de justification des pratiques peuvent dès lors être compris comme faisant appel à un cadre de référence mobilisateur plus large qui les placent sur un éventail politique, ici modélisé en deux pôles normalisation/subversion. Cette opposition binaire simplifie une réalité certes plus complexe : d'une part, chacun de ces cadres ne représente pas une tendance unifiée et univoque mais peut être traversé de plusieurs courants (le cadre « normalisation » représente plutôt une alliance large de la militance LGBT et des associations homoparentales ; le cadre « subversion » recouvre la subversion des normes du genre en termes féministes, lesbiens radicaux et *queer*). D'autre part, une même personne peut mobiliser tour à tour des arguments faisant appel à l'un ou l'autre cadre. Cette modélisation en deux cadres a toutefois l'avantage de montrer « l'oscillation⁵³¹ » des mères, prises entre des injonctions militantes qu'elles perçoivent comme contradictoires, comme l'illustre l'extrait ci-dessous.

Manue L., 48 ans, est ouvertement lesbienne depuis une vingtaine d'années après une vie amoureuse bisexuelle jusqu'à 30 ans (parcours simultané⁵³²). Elle est en couple avec Esther T. depuis 10 ans, avec qui elle élève trois filles de 7 (jumelles) et 10 ans. Elle est cadre de la fonction publique et parle de sa vie de famille au travail. Elle ne se dit pas militante mais assume un positionnement féministe lesbien dans plusieurs anecdotes rapportées. Dans l'extrait ci-dessous, Manue L. s'interroge sur ce qu'il convient de dire sur l'homoparentalité à sa fille Aurore (10 ans) qui va entrer au collège l'année prochaine et qui n'est « pas très à l'aise avec la question ». La « question » est d'importance car l'entretien a lieu en avril 2014 et malgré l'adoption de la loi Taubira un an auparavant, l'association Manifs pour Tous continue

⁵²⁸ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*, p. 352.

⁵²⁹ Erving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

⁵³⁰ Emmanuelle LE TEXIER, *Quand les exclus font de la politique : le barrio mexicain de San Diego, Californie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 148.

⁵³¹ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*, p. 353.

⁵³² Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, *op. cit.*

d'organiser des manifestations (dont une le 2 février 2014), entretenant ainsi un climat homophobe que plusieurs mères décrivent comme traumatisant pour les enfants, vulnérabilisés en particulier dans les interactions avec leurs camarades. Trancher sur l'argument qui armera le mieux l'enfant sans trahir la « cause » n'est pas simple.

Manue L. (48 ans), mère non statutaire d'Aurore (10 ans, F), Alice et Baya (jumelles, 7 ans, F/F)

Les gens qui me voient vivre très naturellement ça, et qui voient nos filles et qui voient Esther et qui nous voient ensemble avec nos filles, obligatoirement, ils peuvent voir et se rendre compte que nous sommes une famille comme les autres, avec les mêmes problèmes que les autres. [...] Mais, alors, c'est un peu à double tranchant parce que, par exemple, je sais que les militants actifs, il y a certains militants actifs homosexuels qui ne veulent pas revendiquer cette place d'être comme les autres. Et je comprends pourquoi aussi. Parce qu'effectivement, à un moment donné, moi je me suis dit : « De toute façon je suis pas comme les autres, donc j'assume pleinement les choix que je fais. » [...] Pendant longtemps, je me suis dit : « Je n'aurai pas d'enfant », d'ailleurs. [...] Je sais pas s'il faut dire qu'on est comme tout le monde ou si il faut dire qu'on n'est pas tout à fait comme tout le monde mais que finalement... si. Je sais pas. [...] Maintenant que j'ai des enfants, j'aurais tendance à dire que oui, on est comme tout le monde.

Ce que montre très bien cet extrait, c'est la dimension stratégique du choix de l'argument (« je ne sais pas s'il *faut* dire », « c'est un peu à double tranchant »). À mon sens, la dimension stratégique n'est pas à penser tant en termes utilitaristes (« tous les arguments se valent, choisissons le plus utile ») qu'en termes pragmatiques (« tous les arguments ne se valent pas mais choisissons le moins nuisible »). Sous son hésitation quant aux arguments à fournir à sa fille se dessine une autre hésitation, liée à la situation d'entretien : « Que faut-il vous dire à vous, enquêtrice du monde académique, dont le travail porte un enjeu de connaissance, pour servir au mieux (ou nuire le moins possible à) l'homoparentalité ? ». Dans les justifications des pratiques qui me sont données transparaissent aussi leur perception de mes propres attentes⁵³³.

Pour résoudre l'arbitrage entre ces deux cadres de référence, il est souvent fait appel à un troisième registre qui permet de les hiérarchiser : les normes de parentalité. Adoptant alors un point de vue de « bonnes mères », c'est l'intérêt de l'enfant qui est placé en priorité. De ce point de départ – équivoque –, les mères peuvent alors introduire du pragmatisme dans

⁵³³ Cette question est importante à poser et impossible à trancher. Comme je l'ai dit, je n'exposais pas directement ma problématique liée aux normes du genre aux participantes, mais je pouvais discuter avec elles de mes centres d'intérêt afin d'instaurer une relation de confiance. Étant une femme, blanche, âgée d'environ 30 ans, sans enfant au moment de l'enquête, hétérosexuelle (je ne sais pas toujours si cette information est connue des enquêtées) et sociologue, je peux être perçue comme plutôt de gauche et féministe. J'ai le sentiment d'avoir été perçue au moins comme une « alliée » des familles homoparentales, c'est-à-dire une personne qui n'adhère pas aux discours stigmatisant l'homosexualité et les parents homosexuels.

l'équation car les décisions sont aussi prises en fonction de l'évaluation d'un contexte et de ses risques afférents. Leur diagnostic est unanime pour estimer que le contexte ne leur permet pas d'être ostensiblement subversives dans la socialisation de genre de leurs enfants.

Les pratiques et les postures politiques qui affleurent dans les discours sont en cohérence au sein des couples et semblent illustrer le principe de réflexivité déjà identifié comme caractéristique de la prise de décision dans les couples parentaux lesbiens⁵³⁴.

7.2 Le cadre de référence de la normalisation

Le cadre de référence de la « normalisation » se construit en réponse à celui de l'opposition politique à l'homoparentalité qui érige en norme la famille hétérosexuelle. C'est la ligne argumentaire principale (et stratégique) de la défense de l'institutionnalisation de l'homoparentalité. Il s'agit de montrer que l'orientation sexuelle pèse peu et ne menace en rien l'ordre social. Les familles homoparentales y sont dépeintes comme partageant les normes les plus importantes avec le reste de la société⁵³⁵, ce qui permet de revendiquer une égalité des droits avec les personnes et les couples hétérosexuel·les. Grâce à ce registre normatif qui leur sert d'argument, les mères affirment l'importance qu'elles accordent à l'enseignement des normes du genre à leurs enfants et qu'elles mettent en œuvre de différentes manières : choisir des prénoms sexués, choisir des vêtements qui les identifient d'emblée à un sexe (« On lui met des robes pour bien montrer que c'est pas parce qu'elle a des mamans lesbiennes qu'elle a pas de robe », témoigne une mère), mettre du rose aux filles, surtout pas aux garçons, mettre en œuvre une socialisation différenciée fille/garçon dans la fratrie (en ne réutilisant pas certains vêtements ou jouets des aîné·es pour les cadet·tes).

Le cadrage de la « normalisation » est très souvent utilisé dans les discours et il est mobilisé par toutes les mères, mais il n'est pourtant pas chargé de la même signification par toutes les enquêtées qui vont l'utiliser dans un sens moral (minoritaire) ou pragmatique. Quelques enquêtées ont insisté sur la légitimité de l'ordre social et leur attachement profond à celui-ci. Dans l'extrait ci-dessous, Lian H. Q. (37 ans, responsable contrôle gestion en entreprise) définit un cadre normatif genré dans lequel elle peut s'inclure et qui pose une ligne d'exclusion

⁵³⁴ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, *op. cit.* ; Jean-Hugues DECHAUX et Mérylis DARIUS, « Les deux mères », *op. cit.*

⁵³⁵ Ces normes ont été vues précédemment : la reconnaissance de la différence des sexes, l'amour au sein du couple parental et des parents vers les enfants, le désir d'enfant, la vie en famille nucléaire.

non pas sur l'orientation sexuelle mais sur la transgression de l'identité de sexe (inadéquation sexe/genre).

Lian H. Q., 37 ans, mère biologique de Robinson (8 mois, G)

Avant d'être un couple homo, on est des gens quoi. Enfin des personnes normales. On veut surtout pas appartenir à une communauté. Nous sommes deux femmes, voilà, qui appartenons à une société. [...] Les autres, qu'est-ce qu'ils voient de l'homosexualité ? C'est la Gay Pride, c'est les espèces de folles qui tombent sur les chars, des *butchs*, enfin, voilà. C'est l'image qu'ils ont de l'homosexualité alors que ben non, on est comme tout le monde quoi. C'est ça en fait, c'est une mauvaise image de personnes ayant choisi de vivre avec une personne du même sexe. On est comme tout le monde hein. On bosse, on paye des impôts, on râle. (*Rires*)

Le projet d'assimilation à l'ordre social est bien marqué ici à plusieurs niveaux. Elle dresse une frontière entre une homosexualité acceptable (qui veut intégrer la société en respectant son fonctionnement : travailler, payer des impôts, marquer une différence entre les sexes) et une homosexualité indécente (communautaire et subversive). En toute logique, elle décrit ses choix éducatifs comme délibérément normatifs en termes de socialisation de genre :

Ben en fait le truc, c'est que, même si on est un couple de femmes, Robinson, c'est un garçon, je veux que ce soit... À un moment, bon, bien évidemment il aura, comment dire, une sensibilité féminine peut-être un peu plus poussée du fait qu'il ait deux mères. Mais je veux d'abord, c'est un garçon, qu'il soit un garçon. C'est pour ça que je vais d'abord vers les jeux dynamiques, ou voilà, je veux pas qu'il soit calme, je veux que ce soit un gars, en fait, un vrai gars. Qu'il fasse plein de conneries, qu'il coure, que voilà, un garçon (*elle insiste sur « garçon »*). [*Un peu plus tard dans l'entretien*] Mais sinon, non, je suis pas ferme. Si jamais on veut lui donner une poupée, ben c'est pas gênant. S'il aime bien ça ben, pff. Il joue avec une poupée (*rires*), ça m'est égal.

On voit bien dans la fin de l'extrait que la norme est de respecter le genre, et que la transgression est une exception. Ce qui est complexe dans le système de croyance développé ici c'est que Lian H. Q. s'oppose à la domination masculine à d'autres moments des entretiens où elle dénonce les hommes « machos » par exemple.

Comment vous décririez sa chambre ?

Une chambre de petit garçon, avec des couleurs de garçon, oui. Mais en même temps, je veux dire, on l'éduque pas dans un... On veut pas que ce soit un macho non plus hein. Mais bon, je veux qu'il ait son identité de garçon.

La mobilisation du cadre de la normalisation reflète la demande authentique d'intégration des familles homoparentales : bien que transgressant la norme hétérosexuelle, elles ne sont pas marginales dans leur mode de vie et ne souhaitent pas non plus la marginalité pour leurs

enfants. Cependant, pour la plupart des femmes interrogées qui mobilisent le cadre de référence de la normalisation, cette mise en conformité avec les normes ne doit pas être comprise comme une adhésion idéologique au système du genre mais répond à une volonté de mettre les enfants à l'abri du stigmate et de la violence que peut entraîner leur situation familiale, et ce d'autant plus que le contexte social se révèle régulièrement très hostile. Les opposants au Mariage pour Tous ont semé la confusion autour du terme de « genre », ils ont agité comme une figure repoussoir l'idée d'une indifférenciation sexuée qui serait l'objet des études sur le genre⁵³⁶, l'objectif des mouvements militants contre les inégalités entre les sexes et les sexualités et la conséquence des pratiques homosexuelles. Dans leurs discours, cette indifférenciation fantasmée conduirait à l'avènement d'individus anoniques et à la destruction de toute vie sociale. L'une des préoccupations des mères est donc d'éloigner d'elles et de leurs enfants le « stigmate » social qui associe homosexualité et indifférenciation de sexe. « On ne va pas tenter le diable », confie une mère pour justifier ses choix de vêtements conformistes. Dans ce registre, leurs discours s'adressent aussi à la science : « Voyez comme nous reproduisons bien le genre ! ». Pour lever la suspicion pesant sur leurs capacités parentales, il s'agit aussi pour elles de donner des gages de « conformisme aux normes dominantes, ce qui crée la cohésion de la société⁵³⁷ ».

7.2.1 Éviter absolument la confusion sur le sexe de l'enfant : le stigmate de l'inversion

Aucune mère ne suit un principe d'indifférenciation sexuée⁵³⁸, aucune ne dit éviter absolument les vêtements sexués. Au contraire, la plupart disent faciliter volontairement l'identification sexuée des enfants. La quasi-totalité des couples ont choisi des prénoms sexués pour les enfants, ceux qui ne l'ont pas fait sont assez engagés dans la mise en cause des normes du genre : seuls deux couples ont choisi un prénom épïcène⁵³⁹, et un couple précise avoir donné en deuxième prénom à son fils un prénom épïcène, « au cas où il serait intersexe ou pour qu'il puisse choisir plus tard sans avoir à changer de prénom⁵⁴⁰ ».

⁵³⁶ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *op. cit.*

⁵³⁷ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*, p. 354.

⁵³⁸ Certains parents (hétérosexuels) font ce choix, des articles sur ce thème paraissent parfois dans la presse, comme pour le cas suédois de Pop en 2013.

⁵³⁹ Le couple de Lorraine H. et Pauline E. (qui se définit comme trans non binaire), toutes deux militantes TPG ; le couple de Valérie T. et Tita R.-R., qui ont deux garçons (dont un avec un prénom sexué) dont la chambre partagée est codée « mixte » car elle présente des éléments spécifiquement féminins (du rose, des motifs floraux).

⁵⁴⁰ Le couple de Gaëlle A. et Hélène X., qui se décrit comme très féministe.

S'agissant des vêtements choisis pour les enfants, il est souvent fait mention d'une attention à faciliter l'identification du sexe de l'enfant, les vêtements participant à l'affichage d'une « identité pour autrui » autant que de leurs goûts. Plusieurs mères parlent du fait de mettre « par principe » des robes aux petites filles (même si elles-mêmes n'en mettent pas) : étant donnée la sexuation très forte des vêtements enfantins – notamment avec l'existence de rayons séparés ou d'étiquetage différencié entre vêtements « pour filles » et vêtements « pour garçons » – il semble plus discret socialement de mettre au moins parfois des robes aux petites filles que de ne jamais en mettre. Comme l'illustre l'extrait ci-dessous, il s'agit bien de donner des gages de conformité, plusieurs mères tenant le même discours indiquent que les vêtements portés à la maison ne font pas l'objet de la même démarche (par exemple, il est possible de faire porter un pyjama rose à un petit garçon, comme le précise une mère).

Clara F. (48 ans), mère non statutaire de Lison (3 ans, F)

Comment est-ce que vous choisissez ses vêtements ?

Coups de cœur. Alors on essaie d'avoir... de lui prendre des robes (*rires*). On n'en trouve pas souvent. [...]

Et pourquoi vous avez du mal à trouver des robes, il n'y a pas beaucoup de robes pour les petites filles ?

Non, si, parce que ben on trouve pas des modèles qui nous plaisent ou je sais pas. Ou sur les vide-greniers on en trouve moins que... voilà. Mais sinon, l'été elle est plus souvent en robe que l'hiver, mais pour bien montrer que c'est pas parce qu'elle est avec des mamans lesbiennes qu'elle a pas des robes ! (*Rires*) Voilà, garder...

Et vous vous mettez des robes ?

Jamais. Adeline oui, de temps en temps, mais moi jamais.

Au-delà de l'indifférenciation, l'un des stigmates associés à l'homosexualité est celui de l'« inversion »⁵⁴¹, autour des figures du gay efféminé et de la lesbienne masculine⁵⁴². Le travestissement est en outre « une des formes prises par la contestation des identités de genre⁵⁴³ ». Les mères interrogées, nous l'avons vu, ont majoritairement deshétérosexualisé⁵⁴⁴

⁵⁴¹ Comme vu au chapitre 4, l'inversion est une thèse médicale de la fin du XIX^{ème} siècle qui considère que « c'est la biologie qui détermine les rôles sociaux : à mâle et femelle correspondraient strictement des rôles et des pratiques caractérisant le masculin et le féminin et englobant la totalité de la personne ». Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit., p. 22. Il y aurait donc à l'origine de l'homosexualité une inadéquation entre le sexe de la personne et son identité de genre.

⁵⁴² Sébastien CHAUVIN et Arnaud LERCH, *Sociologie de l'homosexualité*, op. cit.

⁵⁴³ Pascal BARBIER, Lucie BARGEL, Amélie BEAUMONT, Muriel DARMON et Lucile DUMONT, « Vêtement », in Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 661.

⁵⁴⁴ Natacha CHETCUTI, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, op. cit.

leur apparence vers une certaine androgynie, c'est-à-dire qu'elles ont abandonné les signes de séduction destinés aux hommes hétérosexuels, sans pour autant se convertir à une masculinité qui pourrait les visibiliser en tant que lesbienne. Pour ce qui concerne l'apparence de leurs enfants, elles sont attentives à ne pas « répandre » le stigmaté⁵⁴⁵, en limitant les signes qui pourraient visibiliser, à travers les enfants, l'homosexualité des parents. Une autre crainte est de prêter le flanc aux raccourcis homophobes qui verraient dans les vêtements de leurs enfants une incitation des mères pour les orienter vers l'homosexualité, ce qui, dans une société hétérosexiste, pourrait être vu comme une faute parentale⁵⁴⁶.

Ceci dit, il ne s'agit pas d'habiller toujours les filles en robe, la plupart des mères rejettent d'ailleurs les vêtements qui font trop « fille » ou « poupée » selon leurs termes : les volants et les paillettes sont souvent cités comme des éléments d'une féminité exagérée, non désirable. Il s'agit bien pour les mères lesbiennes de donner des signes de conformité mais non d'encourager les stéréotypes. Bien que la tendance sociale soit aux vêtements sexués, il est quand même admis que les filles portent des vêtements masculins (le port du pantalon n'est plus perçu en soi comme un emprunt au registre masculin) et l'éventail de possibilités est grand avant de risquer le stigmaté de l'inversion. Sortir de la stricte adéquation sexe/genre pour les vêtements des filles ne signifie pas forcément sortir de la norme.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F)

Pour moi un pantalon, par exemple comme ça [*elle montre un pantalon vert qu'elle met à sa fille*], c'est totalement unisex. Alors peut-être, dans le code normal, c'est un pantalon garçon, pour moi c'est plutôt unisex. C'est vert (*rires*) ! [...] Des fois, elle est plus garçon, des fois, elle est plus fille, généralement elle est un peu des deux et voilà. Le truc c'est que ce soit confortable, pratique, c'est surtout ça quoi (*rires*) ! On s'en fout après.

Cependant, quand des écarts estimés « trop grands » sont faits avec ce principe, il arrive que les mères s'en inquiètent et tiennent à rectifier les pratiques, comme le montre le témoignage suivant. Doriane K., 36 ans, est mère non biologique d'une fille de 10 mois et elle est enceinte du deuxième enfant au moment de l'entretien. Elle et sa compagne Solange D. forment une famille en coparentalité avec un couple de pères avec qui elles partagent à égalité la garde de l'enfant. Les quatre parents ont le même statut parental et pour équilibrer au maximum leurs places dans cette configuration, ils ont choisi d'alterner les couples

⁵⁴⁵ Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, *op. cit.*

⁵⁴⁶ La question de l'orientation sexuelle des enfants élevé.es en famille homoparentale fait partie des études sur l'homoparentalité depuis le début comme en témoignent les travaux de Judith STACEY et Timothy J. BIBLARZ, « (How) Does the Sexual Orientation of Parents Matter? », *op. cit.* ; Susan GOLOMBOK et Fiona TASKER, « Do parents influence the sexual orientation of their children ? Findings from a longitudinal study of lesbian families », *Developmental Psychology*, 1996, vol. 32, n° 1, pp. 3-11.

procréateurs. Les deux couples, qui ne se connaissaient pas avant ce projet parental, tissent des liens familiaux en encourageant les moments partagés (repas, vacances). Elle décrit un fonctionnement familial basé sur le dialogue et la négociation, et rapporte ici une mise au point qu'elles ont tenu à faire avec les pères qui habillaient leur fille « comme un garçon » selon elles.

Doriane K. (36 ans), mère non statutaire de Bérénice, (10 mois, F)

Ça reste fille, mais on va pas rajouter, la petite socquette, la robe à volants et le t-shirt rose parce que c'est pas possible quoi. Mais bon après, c'est vrai qu'on a quand même reproché à un moment aux garçons de l'habiller vraiment comme un petit mec, donc on peut pas dire qu'on sexualise pas (*rires*). Parce que c'est vrai qu'on achète un peu ce qu'on aime quand même. Et eux, comme c'est des mecs, ils craquent sur des petits trucs, des petits habits de mec, je pense. Donc, des fois, au début, elle revenait vraiment avec le sweat-shirt à capuche kaki, le jean treillis et ils lui avaient acheté des petites baskets. Et un moment, on leur a dit : « Mais vous l'habillez vraiment comme un garçon hein. », - « Ah bon ? » (*Rires*). C'était drôle, ils s'en n'étaient même pas rendu compte. (*Rires*) Mais après, on s'en est voulu en fait de leur avoir fait la réflexion. On s'est dit : « On est connes ».

Doriane K. et Solange D. rapportent toutes deux cette anecdote et expliquent que les pères ont changé leur manière d'habiller Bérénice suite à leur remarque et ont fait attention à lui mettre des collants et des robes. Ce changement leur a fait regretter, *a posteriori*, leur critique vestimentaire : elles se sont rendues compte qu'elles validaient intellectuellement l'idée que leur fille porte des vêtements non conformes à son sexe et, pourtant, n'avaient pu s'empêcher de corriger cet écart d'avec la norme.

Les vêtements pour garçon font l'objet d'une sélection beaucoup plus scrupuleuse et sont évalués avec plus de sévérité : la transgression des normes du genre pour les garçons est jugée plus grave que pour les filles, ce qui est une norme de l'hétérosexualité⁵⁴⁷. Hormis dans les coparentalités dans lesquelles un ou des hommes sont présents dans la cellule familiale (une seule famille, celle de Valentine S.), les autres mères ayant des garçons (sept familles sont concernées) se demandent souvent s'il est plus difficile pour un garçon que pour une fille d'être élevé uniquement par des femmes. En cela, l'idée de la complémentarité des sexes est présente dans les raisonnements pour ce qui concerne le couple parental : elles savent qu'elles sont de « bonnes mères », dans le sens où elles ne questionnent pas leurs compétences parentales en général, mais sauront-elles, en tant que femmes, transmettre tout ce dont leurs fils ont besoin ? Dans les extraits ci-dessous, deux mères exposent leurs limites – très différentes, mais toujours dans le cadre de référence de la normalisation – dans les choix de vêtements pour leurs fils.

⁵⁴⁷ Isabelle CLAIR, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *op. cit.*

Julie F., (38 ans, responsable d'équipe en établissement médico-social, sans emploi au moment de l'entretien) dont le discours valide les normes du genre, réagit très fortement au choix d'un vêtement qu'on lui a offert, se positionnant fermement dans le rejet de l'androgynie.

Julie F., 38 ans, mère non statutaire de Robinson (8 mois, G)

Par contre ce qui est super important c'est que, ben justement, du fait qu'on soit deux nanas, on choisit des fringues où c'est vraiment des fringues de garçon. C'est vraiment, il y a pas de... on peut pas confondre quoi. À un moment donné on nous avait offert une espèce de cape pour l'hiver, ça faisait à moitié chaperon rouge [...] et c'était, pour moi, androgyne. Et j'ai jamais voulu le mettre (*elle insiste sur « jamais »*). Ah non (*elle tape sur la table*). C'est un garçon, c'est un garçon (*elle tape sur la table*) et je veux pas qu'on confonde. Et ça aurait été une fille, j'aurais pas forcément tapé dans du rose et « la petite fille machin nin nin nin », mais elle aurait eu des vêtements « fille » aussi. Sans partir dans des extrêmes [...], mais c'est important que voilà. La tenue vestimentaire a quand même une importance dans l'évolution, je trouve.

Elle explique le rôle du vêtement, non seulement dans le fait qu'il convoie vers autrui des signes du genre qui leur permettent de situer l'individu dans ce système d'intelligibilité (ou bien, à l'inverse, de subvertir cette identification et ce système), mais aussi dans sa dimension performative pour l'identité sexuée de l'enfant. De fait, « la tenue vestimentaire a une importance dans l'évolution ». Selon Judith Butler, c'est par la répétition d'actes signifiant le genre que le genre existe.

Si l'on accepte de comprendre l'identification comme l'accomplissement d'un fantasme ou d'une incorporation, il apparaît clairement que cette cohérence est désirée, voulue, idéalisée, et que cette idéalisation résulte d'une signification corporelle. [...] Dire que le corps genré est performatif veut dire qu'il n'a pas de statut ontologique indépendamment des différents actes qui constituent sa réalité⁵⁴⁸.

Dans cette perspective, c'est bien le port répété de vêtements spécifiquement masculins qui crée la réalité d'une identité de genre masculine. Mettre des vêtements androgynes à son fils est alors dérangeant, car ils pourraient venir contrarier la cohérence de son identification sexuée.

Au lieu de considérer l'identité de genre comme une identification originale servant de cause déterminante, on pourrait la redéfinir comme une histoire personnelle/culturelle de significations reçues, prises dans un ensemble de pratiques imitatives qui renvoient indirectement à d'autres imitations et qui, ensemble, construisent l'illusion d'un soi genré originel et intérieur ou encore qui parodient le mécanisme de cette construction⁵⁴⁹.

⁵⁴⁸ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, op. cit., p. 258-259.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 262.

Pour Hélène X., 41 ans, ingénieure géologue qui se présente comme « très féministe », la question se pose tout autrement : elle cherche à contester les normes du genre et se demande jusqu'où elle peut aller. Elle a même réfléchi à l'opportunité de mettre une robe à son fils, puis rejeté cette possibilité. Dans l'extrait ci-dessous, elle se rend compte qu'elle a acheté à son fils, sans le faire exprès, une salopette « pour fille ». Elle se réjouit d'avoir été subversive malgré elle ; elle ne souhaite pas cantonner son fils aux vêtements masculins. Pourtant, elle se demande si elle aurait osé faire le même choix délibérément : la subversion non délibérée semble moins « à charge » contre elle dans son rôle de « bonne mère » qui évalue ce qui est bon pour son enfant.

Hélène X. (41 ans), mère non statutaire de Marius (18 mois, G)

Des vêtements on n'en a pas acheté beaucoup. On a lâché aussi un peu l'affaire je crois parce que même si intellectuellement, artistiquement, moi ça me ferait pas mal kiffer de lui mettre des robes, on se sent pas trop de le faire socialement quoi. Il a quand même des fringues de petit garçon quoi. Il a des fringues qu'on lui a offert et qu'on lui a jamais mis parce que c'était quand même trop clairement stéréotypé, parce qu'on met quand même par affinité. Par exemple, il avait une salopette que j'adorais et j'ai mis hyper longtemps à voir sur l'étiquette que c'était une salopette dans une collection pour fille en fait. Et j'étais hyper contente ! Et on a continué à lui mettre, mais quand même, le fait de le savoir, je me suis posée la question, est-ce que si j'avais vu tout de suite l'étiquette, est-ce que j'aurais pris la salopette ou pas ? J'en suis pas sûre en fait. Et le fait de douter de ça, ça met un peu le trouble quoi, c'est que c'est quand même très très fort ces stéréotypes à la con.

Cet extrait met en évidence deux choses. D'une part, il n'y a pas de critère esthétique découlant des normes du genre qui permette de déterminer parfaitement ce qui est adéquat ou non, et quelle est la marge de manœuvre admise ; c'est ici l'étiquette qui lui indique qu'elle a franchi une invisible limite. Comme le commente Virginie Descoutures : « On peut penser avec Judith Butler que la force d'imposition de la norme réside justement dans l'invisibilité de sa prescription, à la différence des règles qui sont visibles⁵⁵⁰ ». D'autre part, le sentiment de vulnérabilité des mères est si fort qu'il les pousse – même quand elles recherchent la subversion – à faire le choix de la sécurité quand leur « bon » jugement est en jeu dans l'estimation subtile de ce qu'est un vêtement approprié. Puisque les normes sont invisibles et mouvantes, il s'agit bien toujours (et pour tout le monde, même les parents hétérosexuels) d'évaluer la marge de « jeu » possible avec celle-ci sans risquer la disqualification sociale. Mais en tant que lesbiennes

⁵⁵⁰ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit., p. 87.

perçues comme lesbiennes, cette marge est réduite à la portion congrue dans le témoignage d'Hélène X. et est tout bonnement inexistante dans celui de Julie F.

7.2.2 Socialiser au genre

Dans les familles où les enfants sont assez âgés pour choisir leurs vêtements, les enquêtées disent en général se plier aux souhaits des enfants : leurs préférences sont écoutées et respectées. Les vêtements peuvent faire l'objet d'une négociation avec leurs mères quand certains critères leurs déplaisent (marques apparentes notamment, habits mal assortis). D'après les témoignages recueillis, dès que les enfants atteignent l'âge de quatre ou cinq ans, ils et elles ont des demandes de vêtements et de jouets conformes aux normes du genre, sans que les mères aient le sentiment de les avoir encouragés dans ce sens. Nous l'avons vu, le processus de socialisation s'étend en dehors de la famille (socialisation primaire) par d'autres instances socialisatrices (modes de garde, entourage, école) dont l'influence varie en fonction de la cohérence de leur message avec celui de la famille et en fonction de l'âge auquel ce message intervient (socialisation secondaire). L'école est une « plaque tournante⁵⁵¹ » de la socialisation car de nombreux agents de socialisation s'y croisent : famille, professionnel·les de l'enfance (corps enseignant, médical ou psychologique), pairs et produits culturels. En plus de fonctionner comme un « dispositif » de socialisation contribuant à « fabriquer » un type d'individu particulier⁵⁵², l'école est un lieu mixte de confrontation avec les autres enfants (filles et garçons), ce qui participe à construire une identification de « genre »⁵⁵³ et à en apprendre les codes, les rôles... et les stéréotypes. Si les enfants avaient été tenus à distance des stéréotypes de genre jusque-là, la cour de l'école en est le lieu de découverte et d'expérimentation. Dans les discours des mères, cette « intrusion » est exogène et elles se dédouanent de toute intervention : à leurs yeux, les enfants scolarisés précèdent et même excèdent leurs attentes à rester dans une certaine norme protectrice.

Pourtant, les deux extraits ci-dessous illustrent des moments d'éducation active aux codes qui montrent que les mères prennent bien en charge l'enseignement des signes du genre aux enfants. Dans le premier extrait, Émilie S., mère de jumeaux garçon et fille de sept ans,

⁵⁵¹ Muriel DARMON, *La socialisation*, op. cit., p. 61.

⁵⁵² Muriel DARMON, *La socialisation*, op. cit.

⁵⁵³ Julie DELALANDE, « La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2003, no 51, n° 1, pp. 73-80 ; Julie DELALANDE, « S'identifier à un genre sous l'effet du rapport aux pairs : quels changements lors du passage de l'enfant-écolier au préadolescent-collégien ? », in Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO (dir.), *Enfance et genre. De la construction sociale des rapports de genre et ses conséquences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2014, pp. 161-176.

explique à quel point son fils rejette l'idée de porter un vêtement identifié comme féminin et n'a jamais demandé une « fringue de fille ». Elle explicite l'apprentissage qui l'a conduit à reconnaître les vêtements.

Émilie S. (46 ans), mère non statutaire d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans, G/F)

Et ben, en fait, Charlotte, petite elle voulait mettre que du rose, que du rose ou que du mauve, tu vois des trucs comme ça, euh... Alors son frère évidemment n'a jamais voulu mettre ces couleurs-là. Si tu vas choisir des habits avec Alexandre en ville, tu vas pas l'emmener au rayon « Filles », tu l'emmènes au rayon « Garçons », donc voilà. Jamais il nous a demandé une fringue de fille, jamais, parce qu'il aurait pu, tu vois, changer de rayon et bon... Et puis, à partir du moment où il a identifié le vêtement comme étant un vêtement de filles, il veut pas le mettre. Alors par exemple, Charlotte a un blouson de ski qui pourrait très bien être unisexe et comme sa sœur l'a porté, non, c'est un blouson de fille, donc il veut pas le mettre, voilà.

On voit qu'il est important pour Émilie que ses enfants connaissent et reconnaissent les signes du genre (« Charlotte ne voulait mettre que du rose, son frère *évidemment* n'a jamais voulu porter de rose ») et cette socialisation peut se faire à l'occasion de l'achat des vêtements dans les magasins : on ne sait pas à partir de quel âge a été installée cette habitude d'aller ensemble choisir les vêtements, mais il s'agit bien ici d'un accompagnement à la découverte du monde social et de ses codes. La société différencie les garçons et les filles et les magasins en offrent une parfaite illustration à travers la différenciation spatiale stricte des vêtements : en orientant l'enfant dans le rayon « approprié » (dont le genre correspond à son sexe), on lui indique son répertoire de choix. La socialisation à la masculinité consistant à rejeter la féminité – à moins de risquer le stigmate homosexuel⁵⁵⁴, Alexandre fait preuve ici de sa maîtrise des codes du genre⁵⁵⁵. Il donne à sa mère des signes de conformité rassurants (être dans la norme protège du stigmate) et, à son tour, Émilie rassure l'enquêtrice : deux femmes peuvent transmettre les règles du genre à un garçon.

Pour Antonia P., 47 ans, mère biologique et célibataire de Joséphine (F), 11 ans, il s'agit également d'emmener sa fille acheter des vêtements. Contrairement aux récits des autres mères, Antonia trouve que sa fille n'est pas assez dans la norme et s'en inquiète. Dans l'extrait qui suit, elle explique qu'elle cherche à repousser le stigmate de l'inversion (« être garçon manqué ») auquel, selon elle, sa fille s'expose (« de ses copines, elle se prend des réflexions »). Pour cela, elle procède comme Émilie : imposer à sa fille de passer voir dans le « bon » rayon de vêtements. Il est important de préciser qu'Antonia n'oblige pas sa fille à *porter* les vêtements

⁵⁵⁴ Isabelle CLAIR, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *op. cit.*

⁵⁵⁵ Martine COURT, « Faut pas que ça fasse fille », *Vacarme*, 2010, vol. 52, n° 3, pp. 27-29.

qui lui conviennent à elle, Joséphine choisit et porte de fait des vêtements qui ne conviennent pas à sa mère. Il s'agit bien ici de la part d'Antonia d'une tentative pour ramener sa fille dans la norme par la négociation.

Antonia P. (47 ans), mère de naissance de Joséphine (11 ans, F)

Par contre, elle, aujourd'hui, c'est qu'elle va choisir chez les garçons. Et je lui dis : « Allez, viens, on va choisir un peu chez les filles quand même. [...]» Donc quand j'achète un truc qui fait un peu trop fille : « Heu, maman ça fait un peu trop fille ». (*Rires*) Mais j'essaie de pas, justement, je la pousse pas à être un garçon manqué. Je respecte, mais sans trop la pousser, c'est-à-dire que j'essaie quand même de lui dire qu'elle est une petite fille, quand même. [...] Je me dis que voilà, qu'elle soit aussi en phase avec ses copines, parce que des fois, de ses copines elle se prend des réflexions : « Ah, tu t'habilles comme un petit garçon ». [...] Mais voilà, c'est pour te dire que j'essaie quand même d'aller dans ce sens-là, de dire qu'il faut pas qu'elle s'enferme dans un truc de garçon, voilà, j'essaie de l'ouvrir quand même un peu, quand même voilà : « On va chez les filles, si tu trouves rien, on ira chez les garçons, mais on va quand même voir chez les filles » (*rires*).

Dans cet extrait, Antonia P. cherche à contredire l'idée selon laquelle une mère lesbienne inciterait sa fille à repousser la « féminité ». Elle insiste bien sur le fait que la transgression de genre vient de sa fille (« je la pousse pas à être garçon manqué »), c'est une disposition personnelle qu'elle « respecte » mais « sans trop la pousser ». Au contraire, elle tente de corriger cette tendance qu'elle vit comme un enfermement : dans son discours, c'est sa fille, en étant hors norme, qui s'enferme dans un rôle – dans un stéréotype de « fille de lesbienne » – alors qu'elle essaie de l'« ouvrir » vers la norme (hétérosexuelle). Antonia P. vit manifestement comme un échec de sa part la transgression de genre de sa fille et veut réhabiliter son rôle de mère aux yeux de l'enquêtrice. Plus encore que dans l'extrait précédent, le message destiné à l'enquêtrice est explicite : « *C'est pour te dire que j'essaie d'aller dans ce sens-là* ». On perçoit bien, dans les deux extraits, la vulnérabilité des enquêtées qui cherchent à contredire les préjugés qui pèsent sur les mères lesbiennes quant à leurs capacités à transmettre « le genre ». Elles relatent des situations qui relèvent bien de l'enseignement des normes du genre non par interdiction mais par incitation, dans un cas pour cadrer en amont, dans l'autre pour rectifier en aval, les pratiques des enfants.

Nous l'avons vu, le cadre de référence de la « normalisation » ne suppose pas tant une adhésion idéologique au système du genre qu'une attention à en « performer » les normes. « La norme », nous dit Judith Butler, « gouverne l'intelligibilité sociale de l'action, mais n'est pas la

même chose que l'action qu'elle gouverne.⁵⁵⁶ » Elle poursuit : « La norme gouverne l'intelligibilité et permet à certains types de pratiques et d'actions de devenir reconnaissables en tant que telles, imposant une grille de lisibilité au niveau social et définissant les paramètres de ce qui apparaîtra ou non dans le domaine du social.⁵⁵⁷ » En ce sens, on peut avancer que les mères lesbiennes interrogées *utilisent* stratégiquement les normes du genre pour permettre l'intelligibilité sociale de leurs actions. Cette intelligibilité est nécessaire à l'intégration sociale de la famille et de chaque individu qui la compose. La normalisation peut donc être interprétée comme une pratique de résistance à la domination.

7.3 Le cadre de référence de la « subversion féministe »

Le registre « subversion féministe » n'indique pas forcément un militantisme revendiqué comme tel (c'est parfois le cas). Dans ce registre, contester les normes du genre est la norme de la « subculture d'appartenance⁵⁵⁸ », c'est-à-dire le lesbianisme. Comme le dit Lorraine H., militante féministe *transpédégouines* : « Ça me dérange pas que ma fille joue à la dînette si il y a aussi le bricolage ». La plupart des mères lesbiennes interrogées montrent qu'elles sont sensibles à la question du sexisme et de l'égalité entre les sexes et cela s'illustre dans une autre série d'arguments : ouvrir le champ de possibles⁵⁵⁹ dans les propositions de jeux et vêtements (surtout pour les filles), dénigrer les jouets qu'elles jugent stéréotypés (princesses, jouets « ménagers »), inciter les fratries mixtes à partager les jeux⁵⁶⁰, reprendre les garçons quand ils cherchent à « commander » leurs sœurs. Ce registre, plus subversif, entre souvent en conflit avec la normalisation protectrice à laquelle les mères se sentent tenues (pour être de « bonnes mères »). Une limite importante est soulignée par les mères cependant : à partir d'un certain âge (nous avons vu que cela correspond à l'entrée à l'école et à la socialisation secondaire), les demandes des enfants se font plus conformes aux normes du genre et il leur semble impossible d'empêcher l'intrusion du genre et des stéréotypes dans la maison.

⁵⁵⁶ Judith BUTLER, *Défaire le genre*, *op. cit.*, p. 59.

⁵⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁵⁸ Virginie DESCOUTURES, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », *op. cit.*, p. 352.

⁵⁵⁹ Mona ZEGAÏ, « Du jeu dans les catégories de genre ? Le jouet comme outil de socialisation sexuée et de définition du champ des possibles au centre des interactions familiales », *op. cit.*

⁵⁶⁰ Le dénigrement et l'incitation sont deux stratégies qualifiées par Mona Zegaï de socialisation « douce », car il ne s'agit pas d'interdire mais d'induire. Mona ZEGAÏ, « La fabrique des genres à travers le jouet », *op. cit.*

7.3.1 Attention portée aux stéréotypes

Quand il est question des jouets, toutes les mères rencontrées sont conscientes et critiques de la catégorisation fille/garçon des types de jouets, des stéréotypes de genre qu'ils véhiculent, du conditionnement social qu'ils mettent en place en termes de différenciation sexuée du travail et des dispositions de caractère. Les jouets identifiés comme stéréotypés sont souvent rejetés ou critiqués, surtout les stéréotypes féminins qui sont plus fermement interdits, comme l'illustre l'extrait suivant :

Lucie Q. (34 ans), mère non statutaire d'Abigaëlle (4 ans, F), mère de naissance de Romane (2 ans, F)

Un jour en fait, elles étaient trop déguisées en princesses, j'en ai eu ras-le-bol, les princesses j'en peux plus quoi. Les princesses, et : « t'es tombée, ma petite chérie » et tout. Alors là pour le coup moi j'en peux plus. Et un jour Abigaëlle m'a dit : « Je veux un pistolet » et j'ai couru chez Joué Club et j'ai été acheter deux pistolets. Elles ont chacune un pistolet. Et le petit frère [*Sa compagne est enceinte d'un garçon*], il a déjà le sien. Parce que voilà. À un moment donné tu dis : « Ras-le-bol des trucs féminins. »

Lucie Q. et sa compagne Sylvaine L. se décrivent toutes les deux comme « dans la norme » (*sic*) pour ce qui est de leur mode de vie. Lucie indique d'ailleurs qu'elle n'est « pas une revendicatrice ou une passionaria » en ce qui concerne la lutte contre le sexisme (elle rejette l'étiquette de féministe, même si elle identifie les mécanismes sexistes, notamment le conditionnement issu du processus de socialisation et les dénonce). Ceci ne l'empêche pas d'être attentive à promouvoir pour ses filles d'autres modèles que ceux destinés aux petites filles, qui l'exaspèrent. À la première sollicitation, elle « court » acheter des pistolets. On voit bien ici que ce n'est pas le stéréotype en lui-même qui la dérange ou le contenu sexiste du signifiant « princesse » (elle et sa compagne ont permis à leurs filles de se déguiser en princesses), mais bien le trop-plein, l'excès de stéréotype féminin et son étendue dans le temps et dans les comportements (« t'es tombée, ma petite chérie, et tout »). Sa stratégie est de compenser avec un stéréotype symétrique masculin : le pistolet, dont on ne sait pas ici s'il ferait (fera) l'objet de semblable limitation.

7.3.2 Résister aux stéréotypes de genre

Pour résister aux stéréotypes et contester les normes du genre dans l'environnement matériel des enfants, plusieurs stratégies sont déployées par les mères, qui ne font pas toutes

montre de la même fermeté face à l'intrusion des jouets sexués. Certaines choisissent d'interdire certains jouets ou livres jugés trop sexistes et donnent des indications précises à l'entourage pour les cadeaux destinés aux enfants.

7.3.2.1 *Bannir*

Même quand elles choisissent de bannir, ce qui est rare, il y a toujours une certaine licence pour que le filtrage ne soit pas parfait : « des trucs pourris, il faut qu'il y en ait aussi », précise une mère. Ce sont les mères qui affichent les discours politiques les plus marqués qui instaurent aussi un filtrage plus fort des objets sexistes. Perrine G. est traductrice et actrice-metteuse en scène de théâtre, elle a milité à Act-Up, confère une dimension politique à ses actions au quotidien et porte un discours politique radical. Dans l'extrait suivant, elle explique qu'elle a donné des consignes à son entourage afin qu'il n'offre pas de jouets ou vêtements « genrés », selon ses mots.

Perrine G. (41 ans), mère de naissance de Gabrielle (1 an, F)

Les *Barbies*, les choses comme ça, évidemment, les jouets ultra-genrés, ça je voudrais pas qu'elle les ait, bon, mais c'est pareil, elle les aura pas tant qu'elle les réclamera pas, et puis quand elle les réclamera, on en discutera. Ça veut pas dire qu'elle les aura jamais, mais on va pas devancer l'appel, ça c'est certain. [...] On avait dit ça pour les fringues, aussi, on avait donné cette consigne, on avait dit : pas de vêtements genrés. Ce qui n'empêche pas qu'elle ait des vêtements roses, et qu'elle mette des vêtements bleus, et des vêtements de toutes les couleurs, mais on voulait pas... Et qu'elle ait des trucs qui soient très manifestement des vêtements de petite fille, elle a des robes, elle a des choses comme ça, mais on voulait pas, enfin quand on disait : « pas de choses genrées », ça voulait dire : « pas déguisée en *Barbie* ».

On voit là encore l'influence parentale sur l'environnement matériel : tant que la mère décide unilatéralement, les jouets et vêtements « ultra-genrés » sont évincés ; quand l'enfant exprimera sa préférence, « on en discutera », ce qui signifie qu'elle n'interdira pas mais n'accèdera pas non plus à cette demande sans donner son opinion (par négociation, incitation ou dénigrement). Du côté de Lorraine H., militante dans un collectif *transpédégouine* et aux Enfants d'Arc-en-Ciel qui affiche un positionnement féministe, ce sont les livres qui font l'objet d'un tri en fonction de leur contenu sexiste : une sélection subtile est opérée car elle estime qu'il faut que sa fille ait accès à « un peu de tout », c'est-à-dire qu'elle souhaite lui donner un panorama de ce qui existe dans la société. Sa limite est atteinte quand un livre sur la lesboparentalité reproduit la division sexuée du travail.

Lorraine H. (33 ans), mère de naissance de Sacha (1 an, F)

Alors pour les livres, on fait attention, là on est très, on fait gaffe à ce que ça soit pas trop sexiste. Parce que on nous en passe déjà, donc on sait très bien que de toute façon, on a un *Petit Ours Brun*⁵⁶¹, on a un *Hello Kitty*⁵⁶² ou des trucs comme ça qu'on nous a passé, donc on aura des pourris (*rires*) ! Et voilà, il faut qu'il y en ait aussi hein. Pour nous on se dit que faut qu'elle ait un peu de tout et c'est elle qui choisira ses livres préférés. Mais comme les 80 % des livres sont hyper sexistes, on essaye d'avoir les 20 % qui restent pour qu'il y ait un peu de tout. Donc ça veut dire un peu de sexistes mais un peu de non sexistes. Mais même dans les livres, parce qu'il y a un livre qui s'appelle *Jean a deux mamans*⁵⁶³ et je le trouve hyper sexiste parce qu'il y a une maman qui fait que la cuisine et une maman qui fait que le bricolage. Voilà, donc celui-là par exemple, on l'a pas pris (*rires*) !

7.3.2.2 Ouvrir le champ des possibles... pour les filles

Souvent, les enquêtées indiquent qu'elles proposent activement toutes sortes de jouets aux enfants, afin d'ouvrir leur champ d'expérimentation et d'identification au-delà des catégories imposées, par exemple, dans les catalogues de jouets. Elles introduisent donc de la variété dans les jouets, ce qui incite les enfants à considérer comme possible le jeu avec des catégories de jouets habituellement présentées comme pour « l'autre sexe ».

Sylvaine L. (34 ans), mère de naissance d'Abigaëlle (4 ans, F), mère non statutaire de Romane (2 ans, F)

Comme elles sont encore petites, elles ont encore assez peu d'envies très précises, donc on peut encore se permettre de prendre des jouets qu'on trouve beaux ou qu'on trouve intelligents et les aiguiller un peu comme ça. Après on sait que ça va changer hein, après elles auront des envies beaucoup plus précises et beaucoup moins consensuelles, qui font moins plaisir aux parents. On essaye, bah justement, c'est ce que je disais tout à l'heure, on essaye de varier, de pas faire que des jouets *a priori* destinés aux filles. Et ça marche assez bien. Même si parfois elles détournent hein, les pompiers peuvent venir au secours de la princesse (*rires*). On essaye de varier, de varier beaucoup donc il y a aussi bien des personnages, des Playmobils, des poupées, de la dînette, il y a des jeux de construction, des jeux aimantés par exemple, enfin bon

⁵⁶¹ Les livres de la série *Petit ours brun* sont des « classiques » de la littérature enfantine française qui existent depuis le milieu des années 1970 (illustrés par Danièle Bour et écrits par Marie Aubinais). Ils mettent en scène la vie d'une famille ours hétérosexuelle et ne cherchent en rien à questionner la division sexuée du travail.

⁵⁶² Le personnage Hello Kitty a été créé au milieu des années 1970 par la compagnie japonaise de design Sanrio et représente une chatte blanche portant un gros nœud rose sur la tête. Ce personnage est décliné sur de nombreuses gammes d'accessoires en tous genres destinés principalement aux jeunes filles (enfants et jeunes adolescentes).

⁵⁶³ Ophélie Texier, *Jean a deux mamans*, Paris, L'École des loisirs, 2004.

des trucs... Pour l'instant, de toute façon, c'est encore vraiment nous qui choisissons, donc c'est assez facile.

La chambre de leurs filles (de quatre et deux ans) est codée « typée fille » car les éléments spécifiquement « féminins » prédominent largement dans la pièce : à part les murs et quelques meubles blancs, la plupart des éléments de décoration et d'ameublement sont roses ou à fleurs (rideaux, tapis, linge de lits, chaise, poupées, guirlande). Il est indéniable que la présence de jouets typiquement « masculins » (un château fort, un camion de pompiers) apporte de la mixité, mais cette subversion relative se fait dans un cadre préalablement sexué. De plus, Sylvaine, qui est enceinte d'un garçon, précise que des aménagements seront nécessaires pour accueillir le petit frère à naître : « On va pas lui mettre une chaise rose ou le lit à fleurs de sa sœur ». Ouvrir le champ des possibles n'est pas synonyme d'une remise en cause du principe de différenciation sexuée mais plutôt une contestation de l'étendue et des limites des champs réservés à l'un ou l'autre sexe.

L'ouverture du champ des possibles peut aussi concerner les vêtements. Dans l'extrait suivant, contrairement à l'anecdote rapportée par Antonia qui craignait que sa fille s'habille de manière trop masculine, Joris K. explique ici qu'elle essaie d'inciter sa fille à sortir un peu des tenues exclusivement sexuées, qui lui renvoient une image de la domination (« qu'elle fasse attention tout le temps à la façon dont elle est habillée ») dont elle souhaite épargner sa fille. Elle explicite cependant l'asymétrie de sa démarche, car elle n'est pas dérangée par les tenues de son fils (« je pourrais l'habiller n'importe comment ») qui, lui, ne reçoit pas d'incitation à prendre soin de lui. C'est bien la féminité qui est ici « sous contrôle féministe ».

Joris K. (44 ans), belle-mère de Carmen (12 ans, F), mère de naissance de Manon et Arthur (jumeaux, 5 ans, F/G)

Enfin, pour l'achat des vêtements, c'est pas eux qui choisissent, c'est moi qui les achète, ou on m'en file. Après pour les habiller au quotidien, Arthur il s'en fout lui alors, je pourrais l'habiller n'importe comment je pense. Bon évidemment, si je le mets en robe, il va faire un peu la tronche, mais il ne me viendrait pas à l'idée de le faire. Bon, Manon, elle voudrait se mettre en jupe ou en robe tous les jours, de temps en temps, je lui fais comprendre qu'elle peut aussi se mettre en pantalon, quand il fait froid tout ça, que pour jouer et courir c'est plus pratique. Je la contrains un peu plus, enfin si je l'écoutais elle mettrait que des trucs roses, que des jupes tout le temps, elle se mettrait des boucles d'oreilles pour aller à l'école. Donc je lâche sur des trucs, mais pas sur tout, parce que je sens que c'est... Arthur il s'en fout alors c'est, j'allais dire, dans mes valeurs peut-être, je suis contente qu'il s'en foute de comment il est habillé quoi. Manon, j'ai pas envie non plus qu'elle fasse attention tout le temps à la façon dont elle est habillée, j'ai

pas envie qu'elle soit soucieuse que de ce à quoi elle ressemble, donc je la laisse pas choisir tout le temps toute seule.

Dans les deux extraits cités, l'ouverture du champ des possibles consiste à amener les filles à expérimenter du côté du masculin, mais chaque fois, les garçons ne sont pas encouragés réciproquement à expérimenter du côté du féminin. On peut avancer que les garçons sont plus vulnérabilisés socialement – les rappels à l'ordre sont plus violents – s'ils s'aventurent vers le féminin. Ceci, nous l'avons dit, est une norme hétérosexuelle que très peu de mères rencontrées s'avisent de braver (à part pour préciser qu'elles sont attentives, par exemple, à faire participer aussi les garçons aux petites tâches domestiques demandées à chacun·e, comme débarrasser son assiette à la fin des repas). S'il est important pour elles d'émanciper les filles d'un système qui les défavorisent, priver les garçons des privilèges qu'il procure semble une subversion trop risquée, justement parce qu'ils sont élevés par des mamans lesbiennes. Plusieurs d'entre elles évoquent l'image inenvisageable d'un garçon en robe, non pas comme une figure repoussoir du genre, mais plutôt comme une mise en danger irresponsable. Quelques mères dont les garçons sont très jeunes (deux ans maximum) présentent quand même des projets d'éducation « non sexiste » qui incluent un environnement matériel très contrôlé. Ainsi, Gaëlle A., maîtresse de conférence en sociologie, décrit des pratiques très volontaristes de contrôle de l'environnement matériel de son fils Marius, par bannissement des objets sexués ou sexistes (livres) et ouverture du champ des possibles (jouets mixtes, couleurs mixtes). La seule limite évoquée : la robe (« C'est pas mixte et neutre »).

Gaëlle A. (41 ans), mère de naissance de Marius (18 mois, G)

Il y a une entrée non sexiste, c'est sûr et certain. [...] Les magasins de jouets, c'est une horreur, donc à chaque fois, on se retrouve chez Emmaüs et on prend dans les bacs au hasard presque et on se retrouve avec des trucs mélangés. Les fringues très masculines, elles vont direct à Emmaüs, des sweat US Navy, des sweats vraiment de mecs quoi. On lui a pas acheté de robe, on est pas allées jusque-là, donc il a des fringues qu'on trouve mixtes et neutres. Mais une robe, pour moi, c'est pas mixte et neutre. Et les couleurs, on cherche autre chose que le bleu et le rose, en réaction à cette séparation bleu-rose. [...] On a gardé des livres avec des papas-mamans animaux, mais les papas-mamans humains, il y a des livres où le papa lit le journal et la maman fait la vaisselle, ça, on dégage.

On peut supposer que la confrontation avec les institutions, et notamment l'arrivée à l'école, atténuera la radicalité du tri, mais il s'agit bien ici de promouvoir un modèle autre que la « masculinité hégémonique⁵⁶⁴ » mise en avant dans l'ordre du genre hétérosexuel⁵⁶⁵.

7.3.3 Prudence dans la subversion : ne pas « tenter le diable »

7.3.3.1 *Se justifier : les mères lesbiennes sont suspectes*

Quand elles revendiquent une critique des normes du genre, les mères estiment qu'il y a des limites à respecter pour ne pas exposer les enfants et la famille. Elles ont déjà le sentiment de leur faire peser leurs choix personnels par la configuration familiale atypique. Dans le monde social, les mères lesbiennes sont suspectes et doivent se justifier plus que les autres⁵⁶⁶. Faire le choix d'une socialisation de genre transgressive pour leurs enfants leur semble impossible, comme l'illustrent les deux extraits ci-dessous dans lesquels il est discuté de l'idée de faire porter du rose à des garçons élevés par des lesbiennes. Les deux mères interrogées sont enclines à transgresser les codes d'habillement hétérosexués et seraient disposées à faire porter du rose à un garçon. La première, Valentine L. S., est journaliste vidéaste et a un fils de 2 ans, qu'elle élève en coparentalité avec le père, lui-même en couple gay. Elle se situe plutôt dans une critique en termes de stéréotypes : elle « s'en fout » que son fils soit en rose mais cède aux codes sous la « pression ».

Valentine L.S. (42 ans), mère de naissance de Noé (2 ans, G)

Sinon, ben au départ on m'avait donné un peu du rose. Bon ben, j'ai un peu fait, et puis bon, au bout d'un moment, on met plus de rose hein (*rires*). Donc on est obligé quand même avec la pression. Ouais, quelques pyjamas, je m'en foutais qu'il soit en rose. Mais après ben, quand même, sous la pression ambiante, on met plus trop de rose.

Tu as eu des réflexions ?

Non mais c'est vrai que... ça fait bizarre en fait. J'ai vu une mère qui mettait des bodys avec des trucs un peu rose et tout ça, et je la voyais se justifier auprès de quelqu'un, pour dire que si après elle avait un autre enfant, peut-être si c'était une fille, je sais pas quoi (*rires*). Enfin, faut toujours se justifier quoi.

⁵⁶⁴ Raewyn CONNELL, *Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, France, Amsterdam, 2014.

⁵⁶⁵ Georges FALCONNET et Nadine LEFAUCHEUR, *La fabrication des mâles*, op. cit.

⁵⁶⁶ Virginie DESCOUTURES, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », op. cit. ; Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit.

On ne sait pas dans l'extrait si la mère qu'elle a observée se justifiant d'habiller son fils en rose était lesbienne ou non. Dans tous les cas, la scène a suffisamment marqué Valentine pour qu'elle hésite à réitérer cette incursion dans la transgression de genre : habiller son fils en rose, c'est s'exposer à des remarques et devoir se justifier. Or, Valentine est mère lesbienne célibataire et elle estime que cette situation ne lui fournit pas les ressources nécessaires pour résister à la « pression ambiante ».

La seconde mère, Pauline E. est dans une démarche politique de contestation des normes du genre : elle se définit comme trans non binaire (ni homme ni femme) et se dit très féministe (« On peut pas être trop féministe » plaisante-t-elle dans l'entretien). Pauline a une fille d'un an avec sa compagne Lorraine H., tou·tes deux font très attention à varier les vêtements, les jouets et les livres pour leur fille, à éviter les vêtements trop sexués. Dans l'extrait ci-dessous, je lui demande si elle pense qu'elle agirait de la même manière avec un garçon.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F)

[Si j'avais un garçon], je mettrais pas autant de trucs de fille parce que je voudrais quand même qu'il s'identifie en tant que garçon, enfin que si il a besoin de s'identifier en tant que garçon, il puisse le faire. [...]. Après cette volonté d'avoir des textes féministes et tout ça je la retrouverais parce que c'est quelque chose que j'aurais envie de faire passer autant à un garçon qu'à une fille. C'est plus dans les vêtements, les trucs comme ça, évidemment, c'est tellement mal vu que si on l'habille en rose ben on passerait pour des gros tarés quoi ! Des grosses tarées. Ça, on serait obligées d'être plus vigilantes sur ce genre de choses. En tout cas je me dis juste, il faut qu'elle ait un peu de tout pour pas être débile quoi, pour pas être trop extrême quoi, trop rigoriste sur certaines choses. [...] C'est tout, donc je veux juste qu'elle fasse ses choix elle-même.

Il transparaît bien dans l'extrait que le problème à ses yeux ne réside pas tant dans le fait de contrarier, par l'environnement matériel « mixte », une identification de sexe (elle souhaite ouvrir les possibilités pour ses enfants) mais bien dans la réception sociale de cette subversion. Les rappels à l'ordre hétérosexuel existent pour tout le monde, les hétérosexuel·les comme les homosexuel·les, et encore plus quand il s'agit de sexuer les garçons, mais les lesbiennes risquent une disqualification plus forte : « On passerait pour des grosses tarées, on est obligées d'être plus vigilantes sur ce genre de choses ». Le message est on ne peut plus clair : pour des mères lesbiennes, il serait irresponsable, dans le contexte français, de subvertir la socialisation de genre de leurs enfants, et surtout celle des garçons. Pour ce qui concerne les enfants, leur vigilance doit s'appliquer à donner des signes de conformité avec les normes du genre.

7.3.3.2 Les personnes hétérosexuelles sont les plus normatives : « on a vu avec la belle-sœur ce que c'était que la différenciation »

Solange D. est musicienne, avec sa compagne Doriane K. (qui est enceinte au moment de l'entretien), elle élève une fille avec un couple de pères gays. Dans l'extrait ci-dessous, elle s'insurge contre les attentes de pratiques subversives qu'elle perçoit chez moi⁵⁶⁷ : elle a le sentiment d'être attentive à éviter les stéréotypes pour sa fille, mais devrait-elle me donner des gages de féminisme en habillant son futur enfant (si c'est un garçon) « des pieds à la tête en rose, en fuchsia et en violet » ? Pour se distancier de ce qui représente pour elle une socialisation excessivement normative, elle me donne l'exemple de sa belle-sœur (hétérosexuelle) qui refuse que son fils approche un vêtement portant la moindre parcelle de rose : « Nous, c'est pas ça, il y a une petite différence avec ce qu'on voit majoritairement, mais on va pas non plus tenter le diable ».

Solange D. (39 ans), mère de naissance de Bérénice, (10 mois, F)

En fait, c'est très lié au regard extérieur, parce qu'en fait, tout ce qu'il y a à la maison, ça n'a aucune importance. Et qu'on pourrait très bien lui mettre un pyjama rose. C'est plus après, le regard des gens quoi. [...] Déjà, là, c'est quand même une configuration familiale, déjà, il va être forcément dif-, enfin, différent. Bon ça, c'est une chose, on a choisi, on s'est quand même demandé hein, un moment, si c'était quand même une bonne chose quoi [*l'homoparentalité*]. Mais, bon, ça c'est une chose, mais *j'ai pas envie de pousser le bouchon trop loin*, et de, en plus, le mettre dans des situations qu'il aura pas choisies lui-même, où il va devoir, voilà, faire face au regard des gens. Et dire que, ben non, lui, il fait pas comme les autres, ou elle, elle fait pas comme les autres, elle est pas habillée comme les autres. Tu vois, par exemple, on a une belle-sœur qui a eu un petit garçon au mois de novembre, on a voulu leur donner des vêtements, et elle, tout ce qui avait un peu de rose, elle l'a pas voulu. Mais même, il y avait un pyjama blanc par exemple, avec des petits points, des petits trucs de plusieurs couleurs dont du rose, elle a pas voulu. Plein de vêtements, elle a dit : « Ça non, non ». Bon, ben voilà, nous, c'est pas ça quoi, je veux dire. Mais je vais pas tomber non plus dans l'extrême inverse quoi. Disons qu'avec elle, la belle-sœur, on a vu ce que c'était que vraiment la différenciation. Donc voilà, c'est là où je me dis quand même, voilà, il y a une petite différence peut-être par rapport à, comment dire ? Par rapport à ce qu'on voit majoritairement, mais c'est vrai *qu'on va pas non plus tenter le diable*, on ne va pas non plus l'habiller des pieds à la tête en rose, en fuchsia et en violet quoi.

C'est donc bien une injonction silencieuse à la subversion du genre qui la fait réagir, mais elle aussi confirme que le contexte, « pour le bien de l'enfant », ne permet pas de faire ce choix

⁵⁶⁷ Avant les entretiens, elle et sa compagne ont orienté la conversation sur les études sur le genre et elle connaît mon intérêt pour ce champ de recherche.

malgré une disposition dans ce sens. C'est dans ce cas que sont souvent développés des arguments de l'ordre des normes de la parentalité.

7.4 Le cadre de référence des normes de parentalité... à la rescousse

Le cadre de référence des normes de parentalité est en général utilisé pour résoudre et justifier un conflit de valeurs. En effet, les entretiens montrent que l'arbitrage entre normalisation et subversion féministe se joue le plus souvent en faveur de la normalisation, les mères lesbiennes, plus vulnérables symboliquement que les mères hétérosexuelles, tendent à éviter prioritairement tout risque supplémentaire de mise en question de leurs compétences parentales. Pourtant, cette hiérarchisation les laisse insatisfaites et pour la justifier, elles empruntent une autre voie qui redonne une valeur plus positive au choix : elles s'en remettent aux goûts de l'enfant et à un idéal d'éducation démocratique⁵⁶⁸, selon lequel, comme nous l'avons vu, les parents guident sans interdire. Dans plusieurs entretiens, les demandes par les enfants de jouets (aspirateur pour une fille) ou vêtements stéréotypés (rose à paillettes), désapprouvés explicitement par les mères (« on a résisté, ça nous a fendu le cœur »), sont comblées avec l'argument de respecter le vœu de l'enfant.

Laurence R. (40 ans), mère de naissance d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans, G/F)

Au dernier Noël, elle a voulu un set de ménage avec un seau, une serpillière et un balai et j'ai résisté. Et puis vraiment, c'était le truc qu'elle voulait absolument (*rires*) ! C'est le truc où tu fais : « Non non non, c'est pas possible ! », « - Mais si, c'est ça que je veux ! », « - Tu es sûre ? », « - Oui. », « - Bon. » Ben, voilà. Donc là, on a craqué (*rires*). Alors là, vraiment, ça m'a fendu le cœur de lui offrir ce truc-là.

La socialisation entre pairs à l'école entre en concurrence avec celle du foyer et Laurence ne s'oppose pas fermement à cette intrusion des stéréotypes de genre à la maison. « Il semble bien enfin que cette influence [des pairs] ne fasse que se renforcer lorsque l'on passe de l'enfance à l'adolescence, au cours de laquelle la "culture des pairs" possède une force prescriptrice indéniable, qui entre en concurrence avec les influences scolaires ou familiales⁵⁶⁹ », précise Muriel Darmon. Dans l'« intérêt » des enfants, les mères interrogées préfèrent lâcher du

⁵⁶⁸ François de SINGLY, « L'éducation démocratique. Postface inédite », in *Comment aider l'enfant à devenir lui-même ?*, Paris, Fayard, 2010, pp. 153-158.

⁵⁶⁹ Muriel DARMON, *La socialisation*, op. cit., p. 59.

lest (« on a craqué ») afin de ne pas contrarier leur intégration avec les autres enfants, d'autant plus que leur idéal éducatif les incite à prendre en compte l'avis des enfants. « L'idée, c'est pas de leur imposer tout », me dit une mère. Bien que l'éducation des enfants en général soit constituée en grande partie d'impositions, dans ce cas précis, les choix militants des mères – en contexte lesboparental – sont présentés comme plus contraignants pour les enfants que ne l'est la socialisation sexuée différenciée et hiérarchisée imposée par la société, qui a pour elle l'apparence du naturel. Ayant le sentiment de les mettre en difficulté « sociale » à travers la configuration familiale, elles laissent les enfants composer comme ils et elles le souhaitent avec les influences socialisatrices qui les traversent.

7.4.1 Guider, écouter et négocier : une éducation « démocratique »

Dans le registre du modèle d'éducation « démocratique », Samia D., enseignante dans le supérieur, détaille leur démarche de négociation au moment de choisir les jouets de Noël pour deux de leurs enfants, Manon et Arthur : elle et sa compagne ont pour principe de suivre les demandes des enfants. Quand certaines demandes leur déplaisent, elles le signifient en proposant d'autres jouets. Cette incitation n'est en rien une prescription, c'est plutôt une tentative pour guider vers autre chose. Samia commente d'ailleurs que « ça marche moyennement ». Elle réfute l'idée qu'imposer les jouets soit une solution efficace non plus : « J'y crois pas, je crois pas que ça marche ».

Samia D. (44 ans), mère de naissance de Carmen (12 ans, F), mère non statutaire de Manon et Arthur (jumeaux, 5 ans, F/G)

Manon elle aime bien les trucs avec du rose, les filles, les princesses, Disney et tout ça. On est catastrophées mais on achète quand même (*rires*). On respecte en gros leur désir, on essaie de glisser des trucs, bon, ça marche ou ça marche pas. [...] Par exemple, on va dire : « Oh tu pourrais prendre autre chose que le rose » et cetera, mais bon si ça marche, ça marche moyennement en fait. Donc on suit un peu. Bon, à Noël on a acheté des trucs qu'ils ont commandés quoi. On n'impose pas tellement, j'y crois pas, je crois pas que ça marche, mais bon. [...] Ben Arthur, il aime tout ce qui est... la caricature hein (*rires*) ! Oh oui complètement ! Les ninjas, Superman, Spiderman, plus tout ce qui est construction. La caricature comme dans les magasins, filles et garçons là, le truc hyper marqué. Donc nous on est atterrées, on rigole en même temps, on se dit : « Merde ! Comment on a fait ? »

Les mères qui disent avoir résisté aux jouets stéréotypés puis cédé devant la demande des enfants sont nombreuses. Leur vocabulaire pour exprimer leurs émotions face à ces demandes qui vont contre leurs convictions est très fort : « ça m'a fendu le cœur », « on est

atterrées », mais en même temps, le ton hilare des récits nous informe que ce qui prédomine est non la déception mais l'amusement. Elles se présentent comme bien attrapées : c'est un comble pour elles, lesbiennes, accusées par les conservateurs d'être subversives, luttant contre les stéréotypes de genre qui les choquent, de faire malgré elles des enfants conformistes ! En réalité, elles se gaussent de la situation. Dans l'extrait suivant, Manue L. explicite avec clarté le raisonnement qui guide ce « renoncement » consenti.

Manue L. (48 ans), mère non statutaire d'Aurore (10 ans, F), Alice et Baya (jumelles, 7 ans, F/F)

On n'a pas de critères spécifiques mais on a essayé à un moment donné de sortir de, enfin je me souviens très bien quand elles étaient plus petites, on voulait éviter tous les trucs en rose brillant, parce qu'on trouvait ça moche et justement très stéréotypé justement dans le rôle des filles et tout ça, mais on n'a pas pu y couper. Donc on a abandonné. [...] Bon après, on n'est jamais sorties dans la rue avec nos filles habillées en princesses. Ça, c'est un prérequis qu'on a toujours essayé de conserver, parce que moi j'ai horreur de ça, je trouve ça débile. Voilà. Mais sinon, à part ça, elles ont choisi leurs jouets comme elles ont voulu et elles ont choisi comme les autres enfants, je pense qu'il y a ça aussi. Peut-être que, justement, pour Aurore c'était important aussi, quand elle était plus petite et quand c'était plus compliqué pour elle, et quand elle a commencé à comprendre que c'était un peu plus comp-, que sa situation n'était pas la même que celle des autres et que ses sœurs n'étaient pas encore arrivées, je pense qu'elle a voulu des choses aussi comme les autres, il y avait un peu de ça. Et peut-être que chez les petites aussi d'ailleurs. Donc on n'a pas lutté contre ça quoi, même si c'est bourré de stéréotypes.

Son idée est que les enfants auraient besoin de conformité avec leurs pairs du fait de leur famille atypique. Dans la logique d'une éducation démocratique, les besoins des enfants sont écoutés. Elle décrit les mécanismes en jeu selon elle chez les enfants et qui les ont menées à ne pas « lutter » contre les jouets stéréotypés : « c'était plus compliqué pour elle, sa situation n'était pas la même que celle des autres, alors elle a voulu des choses comme les autres ». Ainsi, elle présente son rôle de mère comme une guide mettant en retrait ses priorités personnelles pour laisser aux enfants leur espace de décision et d'épanouissement personnel. On peut aussi penser que les mères voient dans les demandes sexuées de leurs enfants les signes d'une conformité rassurante, contraire aux préjugés homophobes qui les accusent de « modifier symboliquement » les enfants⁵⁷⁰ : « elles ont choisi comme elles ont voulu et elles ont choisi comme les autres enfants », malgré leurs mères lesbiennes qui ont « horreur » des princesses. Bien souvent, les goûts très sexués des enfants sont au fond accueillis comme une « phase » par laquelle il leur faut passer (« on peut pas y couper »), mais qui n'est pas vouée à s'installer.

⁵⁷⁰ Jean-Pierre WINTER, « Gare aux enfants symboliquement modifiés », *Le Monde des Débats*, mars 2000.

Doriane K. (36 ans), mère non statutaire de Bérénice, (10 mois, F)

Ouais on est fières de l'avoir, ouais on est fières de faire une famille comme ça, après, on va pas l'obliger à être comme nous, elle, elle sera comme elle sera. Il faudra qu'elle se trouve elle-même. Donc je pense que, voilà, on l'habillera ni en treillis ni en robe à paillettes quoi, jusqu'au jour où elle nous dira : « Voilà, je veux ça ou je veux ça. » Mais si c'est une robe à paillettes, on se dira : « Pourvu que ça lui passe (Rires) ! »

L'épanouissement personnel de sa fille est l'objectif premier d'Édith V., administratrice culturelle (sans emploi au moment de l'entretien), qui expose quant à elle son acceptation entière des futurs choix de sa fille (même hétérosexuelle, habillée en rose, maquillée avec les ongles peints), son rôle à elle en tant que mère étant de l'amener à être « en adéquation » avec elle-même.

Édith V. (36 ans), mère de naissance d'Agathe (2 ans, F)

Évidemment que, par rapport à ma fille, moi ce que je vais mettre en avant, c'est pas : « Choisis ta sexualité », c'est : « Choisis d'être heureuse ». Enfin, et si tu choisis d'être heureuse, tout le reste va en découler en fait. Si ce que tu choisis c'est : « Moi je veux mettre tout en place pour être le plus épanouie possible, le plus heureuse possible et le plus je-sais-pas-quoi, en adéquation avec moi possible », il y a aussi de ça, je suis pas du tout inquiète, je veux dire, ça va se définir tout seul. Peut-être qu'elle sera hétérosexuelle et peut-être qu'elle voudra s'habiller en rose tout le temps et peut-être qu'elle voudra se maquiller et se peindre les ongles, et voilà. Si elle est en adéquation avec ça, ça me posera pas de problème.

7.4.2 Dans l'intérêt de l'enfant : la norme comme intégration ou comme aliénation ?

Je l'ai dit, être une « bonne mère » et rechercher l'« intérêt de l'enfant » sont des entreprises équivoques et changeantes⁵⁷¹. En ce qui concerne l'éducation aux normes du genre, les parcours personnels ou les positionnements politiques vont influencer les représentations des mères et leurs pratiques en direction des enfants. La question de la norme, de ses dimensions intégrant et aliénant, n'est pas traitée de la même manière par les enquêtées : faut-il normer ses enfants ou non ? Qu'est-ce qui est souhaitable ? Deux mères justifient leurs pratiques – opposées – avec le même argument de ne pas vouloir reproduire ce qu'elles ont mal vécu dans leur enfance : l'une a souffert d'être obligée de porter des robes, l'autre, au contraire, de n'avoir pas été assez identifiable comme fille. C'est donc pour soulager leurs enfants d'un

⁵⁷¹ *Infra*, Chapitre 6. Préparer les enfants au regard social, « Les normes éducatives et les "bonnes mères" », p. 205.

pois du social que l'une se vêt de vêtements masculins tandis que l'autre le moins possible : dans un cas, c'est l'indifférenciation qui est jugée violente, dans l'autre l'assignation à un rôle.

Solange D. (39 ans), mère de naissance de Bérénice (10 mois, F)

Mais c'est vrai que moi ce qui m'emmerde, c'est vraiment si on lui met des chemises à carreaux vraiment typées chemise de garçon. C'est juste que, bon, c'est pas trop grave pour l'instant parce que elle, elle s'en rend pas compte, mais nous, systématiquement, on doit dire : « Non, c'est pas un garçon, c'est une fille ». [...] Après, c'est vrai que moi j'ai pas envie que, quand elle sera un peu plus grande et qu'elle comprendra vraiment, qu'elle se retrouve constamment dans la situation d'être prise pour un petit garçon quoi. C'est-à-dire que c'est très différent si c'est elle qui choisit ou si c'est nous qui la mettons dans cette situation-là quoi. C'est-à-dire que si elle, quand elle sera en âge de choisir ses vêtements, elle veut mettre des jeans baggy, des trucs très masculins, et ben très bien. Alors ça pour le coup, elle pourra, si. Elle pourra tout à fait, ce sera pas du tout un problème. Moi, ça ne me dérange pas du tout. Par contre, que moi, je l'habille d'une façon qui fait qu'après elle risque d'être mal à l'aise parce que... Ça, ça m'embête plus. Parce moi, c'est ce qui s'est passé. Moi, on me prenait beaucoup pour un petit garçon, et je sais que je le vivais très mal en fait.

Pauline E. (29 ans), mère non statutaire de Sacha (1 an, F)

Et vous la mettez aussi en robe et en jupe ?

Ben assez rarement, j'avoue. Alors moi j'ai plus de mal, mais vraiment et c'est sincère, c'est plus pour une question pratique, parce que je trouve que les robes c'est chiant, ça se relève et tout qu'elle est moins libre de ses mouvements. [...] Après dans l'absolu, on n' imagine pas lui couper les cheveux court et l'habiller comme un garçon quoi, elle, ce sera aussi à elle de dire ce qu'elle aime et tout ça quoi. Dès qu'elle pourra dire et bien on l'écouterà quoi. Parce que moi je sais que j'ai beaucoup été... ça m'a vraiment ennuyé-e qu'on m'habille trop comme une fille à une époque, donc du coup j'aimerais juste l'écouter quoi, c'est tout.

Dans les deux cas, le rôle de « bonne mère » consiste à rendre possible et respecter les choix de l'enfant mature (selon le modèle d'éducation démocratique) et, en attendant cette maturité, à préserver l'enfant d'une empreinte exogène trop marquée. Cependant, leurs avis diffèrent sur ce qui marque le plus. Pour Solange D., c'est sortir l'enfant de la norme qui est le plus dommageable (on peut le « vivre très mal »), car on « met » l'enfant en situation d'être « mal à l'aise », de devoir sans cesse corriger les gens qui se tromperont sur son sexe. Pour Pauline E., au contraire, c'est lui faire porter, pour la sexuer, des vêtements pas pratiques, dans lesquels elle est « moins libre de ses mouvements ». Dans une recherche du rôle de la « bonne mère », l'une choisit de protéger, l'autre d'émanciper.

7.4.3 « Une fille de lesbienne qui va faire du foot, c'est un peu lourd »

Dans la continuité de ce raisonnement, Antonia P. exprime son hésitation quand sa fille âgée de 11 ans a voulu faire du foot. On voit bien ici le conflit de valeurs et l'arbitrage complexe qui a mené à leur hiérarchisation, grâce à l'approbation d'une tierce personne.

Antonia P. (47 ans), mère de naissance de Joséphine (11 ans, F)

Moi je m'étais dit : « J'interdirai rien ». Et même tu vois le foot où j'étais pas pour parce que justement, je me dis : « Putain, une fille de lesbienne qui va faire du foot, c'est un peu lourd (*rires*) ! » Et puis c'était con, parce que finalement, je me fais un préjugé moi-même quoi, c'était complètement idiot. Et j'en ai parlé avec ma copine et elle m'a dit : « Mais non, mais laisse-la, si elle aime le foot ». Et j'ai dit : « Ok, t'as raison, je suis bête de l'empêcher de faire du foot (*rires*) parce que je suis lesbienne, c'est complètement idiot ». Donc voilà, elle fait du foot.

Tu penses que c'est parce que tu es homosexuelle que tu as un petit peu une crainte qu'elle se prenne des remarques ?

Ouais, voilà, oui voilà. Mais c'est moi, je suis bête je crois, là-dessus. J'ai eu une réaction comme ça, voilà. Mais oui oui, je crois que c'est moi qui veux pas être dans la caricature quoi. Voilà, et du coup, je freine un truc que je n'ai pas à freiner, parce qu'après tout, si elle a envie, elle a envie. Mais voilà, il m'a fallu un petit peu de temps. Allez, ça m'a pris peut-être quinze jours pour... Voilà, pour dire : « Allez, vas-y, tu peux faire ton foot toute l'année si tu veux » (*rires*).

Malgré un principe d'éducation « démocratique » (« j'interdirai rien »), la transgression des normes du genre que sa fille demande (pratiquer un sport habituellement associé aux hommes et au masculin) lui semble excessive (car elle est « une fille de lesbienne »). Contrairement au témoignage de Samia D., qui qualifiait de « caricatures » ses enfants excessivement conformistes, la caricature réside ici dans l'excès de transgression : la « fille de lesbienne » qui fait du foot risque de conforter, voire de redoubler le stigmate de la mère lesbienne. De sa place de mère, Antonia pense évaluer les risques sociaux de manière plus clairvoyante que son enfant, elle cherche dans un premier temps à interdire la pratique du foot dans un objectif de protection (« c'est un peu lourd »). Finalement, c'est grâce aux conseils d'une amie (dont l'orientation sexuelle est inconnue), qui la rassure sur la possibilité de transgression (et donc sur ses compétences parentales dans l'évaluation du risque), qu'elle accède à la demande de sa fille, et rit aujourd'hui de son premier mouvement : « je suis bête de l'empêcher de faire du foot *parce que* je suis lesbienne ». Elle retourne finalement l'argument : le fait d'être une mère lesbienne a failli coûter une liberté à sa fille, car, par un mécanisme d'hypercorrection, elle a momentanément voulu que sa fille reste dans la norme pour compenser sa propre transgression (qui les vulnérabilise toutes les deux).

7.5 Derrière les goûts, la classe sociale : sexuer avec subtilité

Plusieurs études ont montré l'importance des imbrications des rapports sociaux de genre et de classe sociale dans les pratiques vestimentaires et dans les choix des environnements matériels destinés aux enfants, et notamment dans les sens d'une moindre sexuation de la part des classes sociales favorisées. Sara Brachet, Carole Brugeilles, Anne Paillet, Agnès Pelage, Catherine Rollet et Olivia Samuel ont montré que les parents des classes sociales favorisées préparent des chambres peu typées pour les bébés mais vont en revanche sexuer la garde-robe, tout en rejetant les stéréotypes (notamment la dichotomie rose pour les filles/bleu pour les garçons)⁵⁷².

Martine Court, quant à elle, analyse le rejet du « rose *Barbie* » comme une démarche de distinction de classe⁵⁷³ de la part des petites filles de classes sociales supérieures⁵⁷⁴. Je l'ai dit, les participantes à l'enquête sont très diplômées et font partie des catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures. Les éléments recueillis sur le terrain vont dans le sens de ces observations : les arguments mobilisés pour mettre à distance certains codes liés aux normes du genre relèvent plus parfois d'une distinction de classe, que d'une remise en cause du système de genre. En effet, nombreuses sont les mères qui expriment une aversion pour le « rose *Barbie* » pour les filles, ou bien les jouets en plastique aux couleurs « criardes » ou encore les marques apparentes « Hello Kitty » ou « Mickey ».

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G)

C'est un peu pareil que le cliché. On n'aime pas trop les couleurs trop flashy, même si il faut reconnaître qu'on habille quand même souvent Ava en rose ou des tons rose, rouge, des couleurs un peu chaudes comme ça. Mais pas le rose fuchsia quoi, pas le rose fluo. On évite les trucs Kitty, Minnie et compagnie. Ou en tout cas en petit à la limite sur le bord du pantalon, mais pas le tee-shirt avec Hello Kitty dessus. On essaye des choses assez neutres.

Derrière ces goûts, parfois présentés comme le fait d'aimer les choses « simples », « sobres » ou « neutres », se cachent en fait un *habitus* de classe sociale. Nous l'avons vu, il ne s'agit pas pour elles de ne pas sexuer du tout l'environnement matériel, mais de le sexuer avec « subtilité ».

⁵⁷² Sara BRACHET, Carole BRUGEILLES, Anne PAILLET, Agnès PELAGE, Catherine ROLLET et Olivia SAMUEL, « 5 - Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », *op. cit.* ; Catherine ROLLET-ECHALIER, Agnès PELAGE, Anne PAILLET, Carole BRUGEILLES, Sara BRACHET et Olivia SAMUEL, « Préparer la naissance », *op. cit.*

⁵⁷³ Pierre BOURDIEU, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

⁵⁷⁴ Martine COURT, « Faut pas que ça fasse fille », *op. cit.*

Maxime P. (37 ans), mère de naissance de Thaïs (2 ans, G) et Nils (5 mois, G)

On aime bien les choses classiques, enfin classiques, moi je vais pas acheter, enfin je suis contente qu'on n'ait pas des Mickey, des trucs comme ça ou il y en a un qui traîne tu vois bon c'est pas grave mais, mais voilà des choses unies dans des belles matières, on préfère à des trucs avec des dessins un peu olé olé.

Perrine G. (41 ans), mère de naissance de Gabrielle (1 an, F) – Actrice, traductrice, metteuse en scène

Avec le recul, ce que j'ai décelé, c'est que « pas de rose » ça voulait dire : « je veux pas de cartable Barbie ». Mais, aussi, parce que voilà, c'est devenu très compliqué de biaiser ces choses-là, enfin très compliqué, ça reste possible et ça reste possible si on a le temps, les moyens et la possibilité d'aller dans les petits magasins du Marais qui font des jolis tissus et machin truc, parce que si vous allez chez Monoprix ou là où les gens ont la possibilité d'aller en général, c'est juste épouvantable, absolument épouvantable. Je me souviens d'un week-end où on a cherché une paire de chaussettes pour Gabrielle, [...] et on est rentrées dans trois magasins du côté de Belleville, là-haut, pour essayer de trouver une paire de chaussettes en taille 20, je sais pas quoi, et on n'en a pas trouvé une qui ne soit pas ornée soit d'un super-héros, soit d'un Hello Kitty, soit... Alors, après, il faut aller dans les magasins de bourges pour avoir des jolies chaussettes.

Les enquêtées sont parfois très lucides sur l'origine de leurs goûts. Ces vêtements ou jouets sont, certes, plus différenciés et stéréotypés en termes de sexe, mais renvoient aussi à des produits plus communs, vendus dans les grandes surfaces commerciales, faisant l'objet d'une publicité et d'une commercialisation de masse dont les enquêtées souhaitent se distancier.

Hélène X. (41 ans), mère non statutaire de Marius (18 mois, G) – Ingénieure géologue

On était vachement jouets en bois et ça va avec en fait. Les jouets en bois ça doit être un truc de bobo-intello et du coup, curieusement c'est un peu moins stéréotypé. Ou alors, c'est stéréotypé comme ça si tu veux. Ce vers quoi nous on tend, il se trouve que c'est moins stéréotypé, du coup. Donc on retombe sur nos pieds, et je pense que c'est pas un hasard. [...] On lui met des pantalons parce que c'est pratique, et il a de moins en moins d'affaires qui pourraient être mixtes. Ça me fait chier et en même temps, il faudrait aller dans des magasins de bobos hyper chers pour trouver des trucs vraiment neutres et plus *funky* et *artsy* que l'offre

de base qui est quand même très genrée dès le début, mais comme on veut pas non plus dépenser des fortunes on est obligées de manœuvrer avec ça.

Le lien entre genre et classe sociale est bien visible dans les entretiens et les traverse de manière transversale, mais l'homogénéité des profils socio-économiques des personnes participantes ne permet pas de mener des comparaisons.

Conclusion

Les pratiques liées à l'environnement matériel proposé aux enfants semblent prises entre morale et pragmatisme. Les arguments mobilisés montrent des arbitrages « sur un fil » entre protection des enfants et convictions politiques, ancrés dans une évaluation permanente du contexte (social et situation d'entretien). Les enquêtées doivent résoudre des conflits de valeurs en appréciant les risques d'un écart trop grand avec la norme dominante et en hiérarchisant les cadres de référence. Le cadre « subversion féministe », plus controversé dans le monde social, entre souvent en conflit avec la « normalisation » protectrice à laquelle les mères se sentent tenues (pour être de « bonnes mères »). L'arbitrage entre normalisation et féminisme se joue le plus souvent en faveur de la normalisation. En effet, les mères lesbiennes interrogées ont beau être bien dotées en capital culturel et symbolique, elles se sentent vulnérables socialement (le contexte social, nous l'avons vu, se révèle régulièrement très hostile⁵⁷⁵) et ont le sentiment de vulnérabiliser leurs enfants au niveau de leur intégration sociale. Or, les normes du genre sont informulées, « il n'y a pas », nous dit Judith Butler, « d'“essence” qui exprime ou extériorise le genre ni d'idéal objectif auquel le genre aspire⁵⁷⁶ ». Leurs arbitrages reposent sur une évaluation subtile de limites invisibles à ne pas franchir. S'appuyant alors sur des normes de parentalité qui leur permettent de composer un code de conduite de « bonnes mères », elles justifient leurs choix en invoquant l'intérêt des enfants. Dans certains cas, cette invocation fait l'effet d'un « cache-dominance » : parce qu'elles sont mères lesbiennes, leurs positionnements politiques subversifs, en ce qui concerne la socialisation de genre de leurs enfants, semblent redoubler le stigmatiser et le danger pour la famille et les enfants. Dès lors, quand elles développent des pratiques qui remettent en cause l'ordre du genre, elles le font de manière « infrapolitique »,

⁵⁷⁵ SOS-HOMOPHOBIE, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, op. cit. ; SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2018*, op. cit.

⁵⁷⁶ Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, op. cit., p. 264.

selon le néologisme utilisé James C. Scott⁵⁷⁷, c'est-à-dire en limitant, certes la portée politique, mais surtout la prise de risque pour elles et leurs enfants.

Dans toute structure de domination, il est possible d'imaginer que les groupes subalternes sont socialisés par leurs parents de manière à connaître des hommages rituels qui les maintiendront hors de danger. L'esclavage comporte ainsi ce cruel paradoxe qu'il est dans l'intérêt des femmes esclaves, dont le premier vœu consiste à garder leurs enfants en sécurité à leurs côtés, de leur inculquer un certain conformisme. Par amour, elles socialisent leurs enfants afin qu'ils satisfassent leurs maîtres et maîtresses, ou tout du moins ne provoquent pas leur colère. Au regard des informations disponibles, il est impossible de déterminer la profondeur de ce conformisme ainsi que la mesure dans laquelle le ressentiment d'arrière-scène et le cynisme qui peut venir le colorer y participent.⁵⁷⁸

Le lien avec les femmes esclaves n'est pas ici à entendre en termes de comparaison des situations, mais bien d'analogie des mécanismes de la domination et de la résistance à la domination. Le raisonnement qui mène les conduites est celui de mettre hors de danger en donnant des signes de conformité sans nécessaire adhésion idéologique et permet d'interpréter l'ambivalence observée dans le rapport aux normes du genre entre la sphère privée (où peut se manifester une liberté face aux normes hétérosexuelles) et la sphère publique (où l'on doit montrer que l'on maîtrise les codes reconnus par la société).

⁵⁷⁷ Il définit ainsi le territoire de l'infrapolitique : « On ne trouvera la part principale de la vie politique des groupes dominés ni dans les actes ostensibles de défi collectif à l'égard des détenteurs du pouvoir, ni dans une obéissance complète face à l'hégémonie, mais plutôt dans un vaste territoire, encadré par ces deux bornes. » James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 153.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 38-39.

Chapitre 8. La résistance ordinaire à la domination : infrapolitique des mères lesbiennes

J'ai jusqu'ici essayé de montrer que le contexte sociétal français sur les questions de genre et de sexualité conditionnait les représentations et les pratiques des mères lesbiennes, à la fois dominées dans l'ordre du genre hétérosexiste et transfuges de la classe des femmes. Les femmes interrogées doivent composer avec un cadre hétéronormatif donné dont elles transgressent certaines normes. Au début de ma recherche, le profil socio-économique des personnes recrutées me semblait, d'une part, montrer des ressources en capital culturel et symbolique susceptibles de soutenir une position sociale transgressive et, d'autre part, les placer (pour la plupart) dans une tendance politique de gauche progressiste voire radicale. Toutes diplômées de l'enseignement supérieur, travaillant souvent dans le secteur de l'enseignement, du social ou de la culture, une grande partie d'entre elles avait lu les mêmes études scientifiques que moi sur l'homoparentalité. J'étais surprise au départ de trouver peu de discours critiques allant dans le sens d'une émancipation sur les questions de genre et de sexualité, d'autant plus que les premières personnes rencontrées avant le débat public se montraient laconiques quand je les interrogeais sur l'impact de l'homophobie dans leur vie quotidienne. En reprenant le terrain après le débat public, je constatai que les participantes recrutées alors étaient au contraire loquaces sur le sujet et décrivaient des parcours en tant que lesbiennes et mères lesbiennes constamment ponctués d'agressions homophobes et lesbophobes. Leur parole sur l'homophobie semblait s'être « déverrouillée ». Le tableau qu'elles dépeignaient exposait beaucoup plus crûment leur situation de dominées et m'obligeait à prendre une autre mesure de leurs contraintes objectives. C'est ainsi qu'émergea le questionnement sur la prise de parole : dans quelle mesure et dans quelles conditions les dominées peuvent-elles parler (dans le sens large de « prendre la parole et agir ») ? Pour

expliquer les représentations et les pratiques des mères lesbiennes, j'ai choisi d'élargir la notion de politique à l'infrapolitique de James C. Scott, qui désigne « l'expression politique et la lutte culturelle voilée des groupes dominés qui ont de bonnes raisons de craindre d'avancer leur opinion ouvertement.⁵⁷⁹ » Partant du principe qu'il n'y a pas d'adhésion idéologique à la domination de la part des dominées et que ces dernières déploient leur résistance dans tous les espaces possibles en fonction de leur propre évaluation des risques, j'ai pu relever des pratiques de résistance à la domination qui étaient jusqu'alors indécélables avec ma grille de lecture initiale. Ces stratégies ont été en partie exposées au fur et à mesure de l'analyse et je propose ici de faire une synthèse du champ de l'infrapolitique des mères lesbiennes et de rédiger un chapitre qui conclue l'ensemble de mon argumentation. Dans un premier temps je vais analyser la prise de parole sur l'homophobie et je détaillerai dans un second temps les différentes pratiques et stratégies de résistance observées.

8.1 Parler de domination à mots (c)ouverts : de l'homophobie euphémisée à l'homophobie dévoilée

Pour James C. Scott, il existe quatre formes de discours politique des personnes dominées : le discours militant, qui peut apparaître dans des moments de conflit ouvert ; le texte caché (critique de la domination) qui est tenu à l'abri des rapports de pouvoir ; le texte public (de complaisance avec le pouvoir) qui est tenu en situation de rapport de pouvoir ; et enfin le texte caché camouflé dans le texte public sous la forme « [d]es rumeurs, ragots, légendes locales, plaisanteries, rituels, codes et autres euphémismes – soit une grande partie de la culture particulière des groupes dominés.⁵⁸⁰ » Je l'ai dit, la nature exacte du discours recueilli en entretien est impossible à déterminer. S'il est possible et souhaitable qu'une confiance s'instaure entre enquêtrice et enquêtée de manière à favoriser les confidences, les enjeux scientifiques et le cadre académique n'en demeurent pas moins des dimensions intrinsèques à la situation d'entretien. Je ne cherche donc pas à distinguer ce qui, dans les entretiens, relèverait plutôt de tel ou tel mode de discours, mais j'utilise plutôt ces différents niveaux comme des outils utiles à l'interprétation du discours. Il me semble que le « déverrouillage » de la parole sur l'homophobie peut se prêter à ce type d'analyse.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 200.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 33.

8.1.1 Le basculement euphémisation/dévoilement

8.1.1.1 Négation ou euphémisation de l'homophobie

Dans les entretiens réalisés avant le débat public, la tendance est unanime parmi les enquêtées à taire ou minimiser l'homophobie rencontrée dans la vie quotidienne. À la question « Avez-vous déjà eu affaire à des réactions hostiles ? », les participantes à l'enquête répondent presque toujours « non jamais », ou bien « très peu ». Parfois, après des relances, une ou deux citent des cas d'insultes dans la rue ou un voisin qui les a harcelées par téléphone. Pourtant, à d'autres moments des entretiens, elles témoignent souvent d'anecdotes qui relèvent d'une hostilité homophobe (souvent de la part de leur famille), mais sans l'identifier comme telle ou sans la présenter comme telle à l'enquêtrice. De plus, ces récits de ces situations sont en général saturés d'expressions euphémisantes destinées à atténuer soit la gravité du propos, soit son impact sur la destinataire : la famille qui a du mal « à avaler » ou « à digérer » la nouvelle de l'homosexualité de leur fille, des voisins qui changent de trottoir pour ne pas les croiser : « on a senti une petite crispation chez la voisine » dit une personne interviewée. Rachel N. O. est une des seules dans ce premier panel à citer d'emblée plusieurs exemples d'homophobie :

Rachel N.O. (29 ans), mère non statutaire de Cléo (3 ans, F)

Est-ce que tu as déjà eu affaire à des réactions hostiles ?

[...] Des fois des étonnements tu vois, des gens étonnés mais pas qui réagissent mal quoi. Par exemple, quand je suis arrivée à la clinique, après qu'Anna ait perdu les eaux, elle m'a appelée il devait être minuit, quelque chose comme ça, donc moi j'étais à cinq cent cinquante bornes, je suis arrivée, il devait être deux heures et demi, trois heures du mat'. Donc Anna avait prévenu, elle a dit : « Mon amie va arriver, elle s'appelle Rachel N. O. ». Moi j'arrive à l'accueil du CHR, là, en demandant à voir Anna C. : « Je suis Rachel N. O. », mais entre-temps, les équipes, elles avaient dû tourner ou je sais pas quoi, et là on m'a répondu que : « Désolé, c'est pas l'heure des visites ». Je me suis dit : « Oui, ben, sors-toi la tête de ton solitaire, il est trois heures du matin ouh ouh, je m'en doute que c'est pas l'heure des visites ! » (*Rires*) Voilà, des trucs comme ça, alors finalement j'explique. « Ah bah oui, ben je suis pas au courant, ben allez-y, montez. » On me donne l'étage, j'arrive à l'étage, je retombe sur une nana qui gérait l'étage, une interne qui m'a dit la même chose. Tu viens voir quelqu'un qui est enceinte, qui est prête à accoucher et on te dit... D'ailleurs, tu fais pas des visites, tu viens pas « visiter » quelqu'un qui a des contractions, souvent tu viens après quoi, enfin bon. Voilà, parce que c'est encore choquant pour les gens, j'aurais été un gars, ça se serait passé direct quoi, si tu veux, voilà.

Et des réactions homophobes ?

Ouais, j'en ai déjà eu, mais rien à voir avec l'homoparentalité quoi, j'ai déjà entendu des réflexions quoi, ouais carrément. Qu'est-ce que j'ai pu entendre ? Des fois, des trucs débiles qui me faisaient marrer tellement c'était débile, on m'a déjà dit que j'avais une voiture de lesbienne, par exemple, tu vois le genre ! (*Rires*) J'adore ce genre de réflexions !

Pas d'agression directe ?

Ah non, non non non. Ou alors, par des espèces de gros lourds, moi j'ai un souvenir d'un gros lourd, donc j'étais avec une nana, on s'embrassait et en fait, j'avais pas fait gaffe, mais il matait depuis un petit moment et, qui est juste venu dire que, en gros, il avait bien pris son pied et que voilà. Quelle horreur ! Voilà enfin ce genre de trucs : « Vous arrêtez pas », tu te dis : « Bon ». C'est pas se moquer, c'est même pas vouloir être méchant ou quoi c'est être hyper maladroit, indiscret.

Bien qu'identifiant parfaitement l'homophobie dans toutes ces situations qu'elle cite, Rachel N. O. prend la précaution à plusieurs reprises d'atténuer son récit en disculpant les personnes incriminées de toute intention malveillante : « des gens étonnés mais pas qui réagissent mal », « c'est pas se moquer, c'est même pas vouloir être méchant ou quoi, c'est être hyper maladroit, indiscret ». Elle se distancie de l'infamie en se permettant, non seulement d'en rire « tellement c'est débile », mais même de prétendre qu'elle s'en délecte (« j'adore ce genre de réflexion »).

Ce constat de la négation ou de l'euphémisation de l'homophobie par les mères lesbiennes est en conformité avec les travaux de Virginie Descoutures et Martine Gross, qui observent le même phénomène. Une des hypothèses des auteures précitées est que taire l'homophobie peut relever d'un certain militantisme dans une démarche de légitimation stratégique de leur situation familiale : les mères lesbiennes préfèrent faire la démontrer ce qui rend possible leur vie de famille plutôt que dénoncer les obstacles qui la fragilisent. Une autre hypothèse proposée est que nombre de ces situations sont ambivalentes ou systémiques et ne permettent pas l'identification formelle de l'homophobie⁵⁸¹. Au vu des témoignages recueillis, je formulerais plutôt l'hypothèse que l'ambivalence des situations d'homophobie systémique n'autorise pas les dominé-es à nommer la domination dans le sens où leur parole est illégitime dans le républicanisme universaliste français. James C. Scott indique que « la présence d'euphémismes dans un discours indique de manière quasi infaillible la présence d'un sujet sensible. L'euphémisme est employé afin d'obscurcir un sujet connoté négativement, ou bien qui pourrait s'avérer embarrassant s'il était déclaré ouvertement.⁵⁸² » Or, ici, les euphémismes

⁵⁸¹ Virginie DESCOUTURES, *Les mères lesbiennes*, op. cit., p. 122.

⁵⁸² James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 67.

servent autant à voiler qu'à dire : l'euphémisme permet de dire à mots couverts ce qui ne peut être dit ouvertement. Dans le cas de Rachel N. O., en tournant en dérision les manifestations d'homophobie et en les qualifiant de « maladroites », elle explicite bien la domination tout en répondant « non » à la question sur l'hostilité rencontrée.

8.1.1.2 Dévoilement et dénonciation de l'homophobie

Dans les entretiens qui ont eu lieu après le débat public sur le mariage pour tou·tes, je recueille un tout autre type de réponse à la même consigne, car on me répond presque toujours d'emblée que oui, elles ont bien eu affaire à de l'hostilité. Une enquêtée me répond même : « Oui, bien sûr, mais est-ce que vous ciblez un cadre particulier ? », me signifiant ainsi qu'elle peut me citer tellement d'exemples qu'il lui faut les classer par catégorie. Les réactions de la famille d'origine et les manifestations des Manif pour tous sont très souvent citées comme des exemples probants d'homophobie. Non seulement je recueille des exemples nombreux d'homophobie avérée (notamment de nombreuses agressions verbales et physiques), mais on me rapporte aussi de manière très détaillée et analytique les formes les plus ambivalentes de l'homophobie « qui ne dit pas son nom », comme la nomme une enquêtée.

Selon Réjane Sénac, l'idéologie universaliste républicaine est fondée sur un inconscient (hétéro)sexiste et raciste constituant qui impose de fait un ordre social inégalitaire en contradiction avec la valeur abstraite d'universalisme⁵⁸³. Dans un tel contexte où les rapports de pouvoir avancent masqués, les dominations ont la double caractéristique d'être tout autant indéfendables (ce qui est parfois qualifié péjorativement de « politiquement correct ») qu'« indénouables » (l'universalisme de principe camouflant les inégalités de fait). En effet, chez James C. Scott, il existe aussi un texte caché et un texte public du côté des dominant·es. Or, les manifestations anti-mariage gay en France ont exposé au grand jour, pour le défendre, le système de domination hétérosexiste : la vague d'homophobie explicite a eu pour effet de rompre « le *cordon sanitaire* séparant le texte caché du texte public⁵⁸⁴ » et de nommer la situation de domination.

Clarisse V.P. (50 ans), mère non statutaire de Gabrielle (1 an, F)

Je comprends pas ce qui nous arrive avec les cathos dans la rue. Si vous voulez, j'ai eu l'impression qu'ils sortaient tous des placards et que, finalement, on avait vraiment la vraie

⁵⁸³ Réjane SENAC, « Le contrat social à l'épreuve de l'offensive contre ladite "théorie du genre" », *op. cit.*

⁵⁸⁴ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, *op. cit.*, p. 33.

France avec son homophobie en face de nous. Et puis ils pouvaient pas faire autrement que de le dire, de le crier haut et fort. Et ça, ça a été un choc pour moi. Ça a été vraiment terrible.

Dans cet extrait, Clarisse V. P. exprime l'idée de l'illégitimité du rapport de domination : ce sont ici les homophobes qui sont ou étaient dans « le placard » – elle change la honte de camp. Dans un geste politique, elle inverse la métaphore en resignifiant le placard comme un lieu dans lequel sont enfermés les éléments socialement illégitimes, ici l'homophobie⁵⁸⁵. Dans son récit, ce sont bien les agent-es de la domination qui dévoilent initialement le rapport de domination, occasionnant « un choc » aux victimes de la domination.

En réaction à ce choc, les mères lesbiennes adoptent une nouvelle manière de témoigner dans une enquête académique. Le recueil des parcours de vie est alors tout à fait différent. La stratégie de légitimation qui consistait à ménager le contrat social hétérosexiste en le présentant sous un jour favorable n'est plus cohérente quand on se trouve avec l'homophobie « en face de soi ». Elles se mettent alors à nommer à leur tour les conséquences de cette domination : de l'inégalité face aux lois, en passant par la vulnérabilité face aux institutions et la contingence des relations sociales et des interactions, elles dépeignent une situation très contraignante et souvent violente.

8.1.2 Hétérosexisme et homophobie au quotidien : de la dignité bafouée à l'agression physique, en passant par les insultes, le rejet, le refus d'accès aux droits

En me basant sur les récits des personnes interrogées après le débat public, il me semble important de rendre compte des récits qui m'ont été confiés (certains éléments ont déjà été cités dans le cours de l'analyse) car ils éclairent leurs conditions de vie de telle manière qu'ils changent l'analyse des discours.

8.1.2.1 Inégalités face à la loi

Les enquêtées citent des éléments qui sont de l'ordre de l'inégalité face à la loi. Je l'ai dit, la loi Taubira du 17 mai 2013 a bien autorisé le mariage entre les personnes de même sexe et l'adoption intra-conjugale des enfants. Mais elle a instauré un système différentialiste qui conditionne l'accès à la filiation des personnes homosexuelles au mariage et à l'adoption (ce qui

⁵⁸⁵ Ce faisant, Clarisse V. P. rejoint totalement l'analyse d'Éric Fassin qui estime qu'il y a un renversement épistémologique et politique dès lors que l'on détourne l'objet d'analyse de l'homosexualité vers l'homophobie : « Dès lors que l'homosexualité pose moins de problème, c'est l'ordre symbolique qui ne va plus de soi : avec l'explicitation du débat public, l'évidence des normes a cédé la place à une interrogation sur le processus normatif. » ÉRIC FASSIN, « L'inversion de la question homosexuelle », in *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 189.

n'est pas le cas pour les hétérosexuel·les qui n'ont ni à se marier, ni à adopter pour voir établi un lien de filiation avec leurs enfants). Aussi, si toutes les mères rencontrées après que cette loi ait été entérinée ont l'intention de se marier, elles le font pour avoir accès à la filiation et ainsi sécuriser la famille. Certaines, telle Lorraine H., en parlent comme d'une obligation à se marier.

Lorraine H. (33 ans), mère de naissance de Sacha (1 an, F)

Moi je m'étais toujours dit : « je me marierai jamais, ça c'est sûr ! »

Et bim !

Et bim ! On m'a forcée moi en même temps (*Rires*) !

Ah bon ?

Bah ouais, pour l'adoption.

C'est vrai.

Mais sinon, on se serait pas mariées.

De plus, conditionner la filiation au mariage ne permet d'institutionnaliser que les familles basées sur la conjugalité ; les formes familiales à plus de deux parents sont exclues. Il y a donc toujours des mères et des pères non statutaires, vulnérabilisé·es dans le lien avec leurs enfants. Enfin, l'interdiction de bénéficier de l'AMP en France est citée comme un indicateur de lesbophobie ; la complexité des parcours procréatifs décrits dans le chapitre 5 en sont une preuve.

8.1.2.2 Vulnérabilité de la famille face aux institutions

Parmi les exemples cités par les participantes, les plus lourds en conséquences pratiques impliquent une vulnérabilité face aux institutions⁵⁸⁶. Je considère que les interactions avec les agent·es et le personnel de ces institutions font partie des liens avec l'institution et ne sont pas des interactions anodines pour plusieurs raisons. D'une part, parce que l'accès aux institutions est organisé de telle manière que les personnes doivent passer par ce personnel et avoir affaire à lui. D'autre part, parce que les interactions avec le personnel sont validées « de fait » par l'institution par sa difficulté ou son absence de volonté à réguler les conduites de ses agent·es, par exemple par une politique globale proactive sur les questions des discriminations liées au genre et à la sexualité. Et enfin parce qu'elles ont des conséquences pratiques dans l'accès aux services de l'institution en question et sont sources de discrimination. Tout d'abord, de

⁵⁸⁶ Les institutions désignent ici les « structures organisées ayant pour fonction de maintenir un état social ». Virginie TOURNAY, *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, 2011, p. 3.

nombreux entretiens dénoncent l'accueil qui est fait aux mères lesbiennes dans les institutions : il y a un enjeu très fort de dignité dans la manière d'être accueillies et prises en charge, comme en témoigne Mathilde N.

Mathilde N. (29 ans), mère adoptive Ava (3 ans, F) et James (1 an, G)

Quand Colette était enceinte, on a été reçues au Relais Assistantes Maternelles de la ville pour se renseigner sur les modes de garde, les assistantes maternelles et tout ça. Quand on est arrivées, elle a mis un certain temps à comprendre notre situation. Et à la fin de l'entretien elle nous dit : « vous savez, c'est la première fois que je reçois un couple comme vous, je ne sais pas trop comment faire ». Ce n'est pas forcément très agréable quand même, car malgré tout on sent bien qu'on est différentes, alors que, en soi, elle avait devant elle deux personnes qui attendaient un enfant et qui se posaient la question de comment elles allaient le faire garder. Donc qu'est-ce que ça pouvait bien lui faire que l'on soit deux femmes ? Au sens que, par rapport à son travail, ça ne changeait rien, donc ce n'était pas nécessaire de préciser qu'on l'a mise dans l'embarras. C'était son problème à la limite, ça n'était pas le nôtre. Ce genre de petites réactions comme ça on en a déjà eues. Des accompagnements chez le médecin par exemple, je pense à une cardiologue qu'on a vue pendant que Colette était enceinte et après quand Ava est née. Et en fait à chaque fois, elle me prenait pour la sœur ou machin. Donc chaque fois, on a dû réexpliquer et elle de nous dire : « mais je n'ai pas de problème avec ça, hein ! » Non, mais sauf que ça fait quand même trois fois qu'on te le dit et que tu n'as toujours pas imprimé ! Parce que c'était quand même sur un temps assez rapproché, sur une année, elle nous a vu trois fois. Et les trois fois, il a fallu qu'on lui répète tout. Je pense qu'il y a des gens des fois qui font semblant de ne pas comprendre et qui nous forcent un peu à dire les choses sans que ce soit très confortable.

En relation avec la médecine, une famille témoigne qu'un praticien à l'hôpital leur a précisé en rendez-vous qu'il « n'approuvait pas leur famille ». Une mère légale rapporte que sa compagne (non statutaire) ne pouvait pas faire hospitaliser sans elle leur fille tombée dans les escaliers. Une autre participante signale qu'un membre du personnel hospitalier l'a appelée « monsieur » pendant tout leur séjour à la maternité.

À l'école, elles sont globalement bien reçues, mais un couple rapporte une anecdote significative sur la précarité de ces bonnes relations. Manue L. raconte qu'elle et sa compagne Esther T. ont été un jour convoquées par la professeure de l'une de leurs filles alors âgée de cinq ou six ans car les parents d'une élève se plaignaient de son comportement « trop possessif » avec leur fille. Au cours du rendez-vous, elles comprennent que l'origine du problème vient d'une carte que leur fille a fait passer à sa copine et sur laquelle elle avait écrit : « tu es ma copine pour la vie, je t'aime ». Suite à cette carte, bien banale à cet âge mais émanant d'une « fille de lesbiennes », les parents avaient trouvé des prétextes détournés pour se plaindre de leur petite

filles. Manue L. et Esther T. s'inquiétaient beaucoup de l'implication de la professeure, qui avait accédé aux réclamations du couple plaignant, et des conséquences de cette histoire sur leur fille, au niveau scolaire et dans ses relations avec ses camarades.

Plusieurs enquêtées rapportent des événements qui vont dans le sens d'une vulnérabilisation des mères lesbiennes face à la justice. J'ai cité le cas de Samia D., qui a perdu la garde de sa fille suite aux témoignages lesbophobes de sa famille, et de Joris K., battue par l'ex-conjoint de sa compagne et dont la plainte en justice a débouché sur la condamnation symbolique de l'agresseur, sous prétexte qu'elle avait « brisé une famille ». Une autre histoire dramatique m'est rapportée : une des enfants, alors âgée de quatre ans, a été violée par son baby-sitter, fils de sa nourrice. Quand les mères se rendent compte de la situation, alertées par des propos de leur enfant qui commente l'aspect du « zizi » de son agresseur, elles portent plainte. Tout au long du processus, la mère non statutaire, qui a recueilli les premières confidences de sa fille, n'est reconnue ni par le psychiatre (qui ne la reçoit pas), ni par le gynécologue, ni par la police (son témoignage est entendu mais elle n'est pas reconnue comme mère de l'enfant). L'agresseur nie les faits ; ses parents, qui connaissent bien la famille puisque la mère est la nourrice de la victime, prennent la défense de leur fils et témoignent qu'elles sont une famille « difficile ». Un non-lieu est déclaré. Au-delà du fait qu'il s'agit de statuer sur la parole d'une enfant, les mères ont le sentiment d'avoir été exposées à des jugements lesbophobes latents de la part de tous les interlocuteurs-clés, et elles ont compris, face à la stratégie de la défense, qu'elles étaient une famille facilement « discréditable ». Elles rapportent avoir ressenti un sentiment d'impuissance et d'injustice dont elles ne se sont pas défaites :

D'abord c'était hyper dur. On s'est pris une bonne claque là, quand on a appris ça, et de par notre situation on s'est dit : « Putain, on n'est pas aidées ». Là, heureusement qu'on était fortes toutes les deux parce que là on s'est dit : « Ben voilà, on est un couple de femmes et chacune a vraiment pas la même place quoi ». [...] Donc là, ouais, c'était compliqué, c'était compliqué, on se prenait de plein fouet le fait que on n'était pas reconnues.

Les femmes interrogées qui sont pratiquantes de la religion catholique se sentent en colère ou tristes d'être rejetées par l'Église qui refuse de reconnaître leurs couples et leurs familles, et de baptiser leurs enfants.

Au niveau des administrations, plusieurs participantes se disent insécurisées de ne jamais « rentrer dans les cases » : les enquêtées témoignent des complications qu'elles rencontrent et des craintes qu'elles ressentent de ne pas pouvoir anticiper les résultats de leurs démarches. Elles se sentent soumises à une certaine contingence face aux services administratifs. Les

formulaire père/mère ou madame/monsieur leur rappellent sans cesse qu'elles ne sont pas dans la norme.

8.1.2.3 Contingence des relations et interactions

J'ai déjà présenté et analysé au chapitre 4 les rapports des enquêtées à leur famille d'origine, à leur travail et à l'espace public et j'ai montré qu'ils étaient caractérisés par une certaine violence et une grande précarité des situations. La première sphère, celle de la famille d'origine, les expose aux réactions de proches dont elles souhaitent, pour la plupart, maintenir une fréquentation régulière, d'autant plus avec l'arrivée d'enfants. C'est donc un cadre particulier où les remarques homophobes sont peu souvent suivies d'une rupture de liens car les enquêtées misent sur une évolution de la situation et « travaillent » leurs proches dans ce sens. Dans le même temps, elles s'exposent à une violence répétée puisque le rapport de domination légitime les agressions qu'elles subissent. Bien que déshéritées d'une partie du patrimoine familial, bien qu'ayant échappé aux « soins » censés les guérir, bien que niées par des parents qui camouflent leur famille à leur entourage, elles ne renoncent pas aux liens avec leur famille d'origine. On peut affirmer que les deux autres sphères (le travail et l'espace public) sont des espaces dans lesquels les mères lesbiennes affirment être sans cesse vigilantes à contrôler leurs propres comportements mais aussi à jauger en permanence les situations pour en évaluer la « dangerosité » ; j'ai cité plusieurs exemples d'agressions. Des témoignages abordent d'autres espaces d'interactions encore, par exemple, plusieurs mères disent avoir eu des difficultés à trouver une nourrice, ou encore avoir entendu des remarques de la part d'une nourrice concernant le développement des enfants : « sans papa, ce sera un enfant à problème » ; « c'est une enfant qui a l'air perturbée ». Enfin, plusieurs enquêtées rapportent des événements dont elles ne sont pas les protagonistes ou les victimes directes, mais qui les ont marquées suffisamment pour qu'elles les comptent dans leurs expériences, en tant que personnes concernées par ce type de violence homophobe. Je tiens à rapporter le témoignage de Maxime P. qui a assisté à l'humiliation de sa mère, quand elle a quitté son mari pour une femme.

Maxime P. (37 ans), mère de naissance de Thaïs (2 ans, G) et Nils (5 mois, G)

J'ai vécu donc, à l'âge de 18 ans, une réaction hostile envers ma mère. Ça c'était violent pour moi, mais c'était pas envers moi. Parce qu'en fait elle a rencontré Florence dans une chorale où elle chantait avec mon père. Ensuite, elle qui a quitté mon père pour aller avec Florence, et donc quand elles ont annoncé (*Rires*) dans ce groupe de chorale amateur qu'elles étaient ensemble et que ma mère quittait mon père et tout ça, le groupe s'est posé en, ben voilà, ils se

sont fait un petit jugement. *(Rires)* Ils se sont amusés à dire : « C'est pas normal ça, c'est très méchant. » Et donc ils ont exclu ma mère et Florence de cette association musicale, enfin de cette chorale quoi. C'était très spécial parce qu'ils ont fait une assemblée générale extraordinaire pour ce sujet-là et ils ont vraiment, c'était comme des accusées quoi, ils ont fait monter maman et Florence à leur tour sur l'estrade pour exposer leurs points de vue, enfin c'était vraiment bizarre. Donc moi là, je me rappelle bien, en fait je me rappelle plutôt de mes émotions et de ma réaction, plus que du détail des dialogues en fait qui sont passés pendant cette soirée.

Parce que tu as assisté à la soirée ?

J'ai voulu y aller ouais. J'ai voulu y aller parce que je trouvais ça odieux et j'ai dit à ma mère : « Je vais leur dire, moi, qu'ils sont tous des cons. » Donc je suis allée là-bas et j'ai écouté ce qui se passait et à un moment donné, au bout d'un moment, il s'est passé ce qui devait se passer, j'ai pris la parole de façon pas incontrôlée, mais avec beaucoup d'émotion, avec une voix un peu forte, limite en criant et en disant que c'était inadmissible que ça se passe comme ça, que c'était complètement idiot, que qu'est-ce qu'ils faisaient là tous à juger la vie personnelle de mes parents et que vraiment c'était les dernières personnes à émettre un avis sur ce qui se passait. Voilà. Et donc ça, ça s'est passé un peu, voilà, avec beaucoup d'émotion et je me rappelle que c'était un peu violent finalement parce que je criais, je devais crier en fait. *(Rires)* Et puis à un moment donné, ils m'ont quand même sortie, tu vois à bras, comme ça quoi, sur l'épaule, pour aller me mettre la tête sous l'eau, sous un jet d'eau dans la cour. *(Rires)*

Les rires qui ponctuent ce récit sont des rires « jaunes » car elle est émue et encore scandalisée en se remémorant cette scène, qui a eu lieu avant qu'elle-même ne se sente attirée par les femmes. La banalité du contexte (un groupe de chorale amateur) est révélatrice de la précarité des relations dans le cadre d'un rapport de domination : toute personne dominante peut s'arroger le droit de « juger » une personne dominée. Un simple groupe de chorale se fait ici inquisiteur et s'ingère dans la vie privée de ses membres. Tout est mis en scène ici pour simuler un tribunal, matérialisé par une convocation et un aréopage officiel (« une assemblée générale extraordinaire »), avec des « accusées » montant sur une « estrade », on y rend un jugement d'exclusion et on y dispose même d'un service de répression, prêt à en venir aux mains (« ils m'ont sortie à bras, sur l'épaule ») et à sévir de manière ignominieuse (« la tête sous un jet d'eau dans la cour »).

Après le débat public, l'abondance des récits témoignant de l'hostilité à l'égard du lesbianisme dans tous les espaces du monde social et de l'impact de cette hostilité sur leur vie contraste avec la dénégation des récits antérieurs au débat public. Mon hypothèse est que le moment du débat public a exposé le rapport de domination hétérosexiste et a poussé les

dominées à se positionner plus fermement face à des discours qui les définissent en les excluant. Dans un contexte social plus apaisé, il était stratégiquement possible de maintenir les conséquences quotidiennes de l'homophobie dans le texte caché, afin d'en attendre des bénéfices en termes d'intégration. Mais face à un discours qui légitime le rapport de domination, l'urgence devient de témoigner des répercussions de la domination. Le discours sur l'homophobie peut donc toujours être interprété comme faisant l'objet d'une stratégie de résistance en fonction d'un agenda militant et individuel qui varie selon le contexte social et politique : le rapport de domination peut être maintenu dans le texte caché des dominé-es s'il semble moins risqué ou plus fructueux de miser sur la normalisation de l'homosexualité et de l'homoparentalité ; il peut être dénoncé dans le texte public quand il s'agit de se défendre dans un rapport de force qui se tend. La somme et la teneur des témoignages rapportés démontrent que les mères lesbiennes ne sont pas dans la crainte abstraite ou hypothétique de représailles liées au lesbianisme mais qu'elles y sont objectivement confrontées de manière courante et préjudiciable : si elles déploient leur résistance du côté de l'infrapolitique, c'est qu'elles « ont de bonnes raisons de craindre d'avancer leur opinion ouvertement.⁵⁸⁷ »

8.2 Mères lesbiennes et infrapolitique : stratégies de résistance aux normes hétérosexuelles

Si l'on reprend les termes de la « lutte dialectique pour l'auto-détermination⁵⁸⁸ » des homoparents gays et lesbiens, identifiée par Maureen Sullivan comme un modèle tiraillé entre « résistance et assimilation », il est clair que les femmes ayant participé à l'enquête sont sans cesse en train de contrer des accusations contradictoires. Du côté conservateur (hétérosexuel), elles sont incriminées de corrompre l'institution de la famille, de saper « l'ordre symbolique » de la société basée sur la différenciation des sexes et d'élever des enfants dont on prédit qu'ils et elles auront un comportement anémique. Du côté radical (homosexuel), on leur reproche d'adhérer ou de reproduire de manière acritique le modèle familial hétérosexuel patriarcal. Or, ni révolutionnaires (à part une ou deux qui se définissent comme telles), ni passionnément conformistes, les mères lesbiennes rencontrées me semblent plutôt être des « résistantes ordinaires » à la domination : sans adhésion idéologique à la norme qui les assujettit, elles sont animées d'une authentique volonté d'intégration et n'ont pas des modes de vie « marginaux ».

⁵⁸⁷ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, op. cit., p. 200.

⁵⁸⁸ Maureen SULLIVAN, *The family of woman*, op. cit., p. 24.

Pragmatiques dans leur lecture du contexte et du contrat social, elles sont attentives à se préserver, ainsi que leurs familles, des effets de l'homophobie. Elles se saisissent activement de tout ce qu'elles estiment possible de faire pour occuper le terrain et repousser les limites établies par le cadre contraignant.

8.2.1 Faire famille en composant avec les normes

Nous avons vu que les parcours de socialisation au lesbianisme sont aussi des processus de subjectivation au cours desquels les lesbiennes opèrent une certaine mise à distance des normes hétérosexuelles dans la représentation de soi. Ce cheminement de légitimation amène nombre d'entre elles à concrétiser leur désir d'enfant, bravant les obstacles matériels et symboliques qui relèguent la maternité lesbienne (et l'homoparentalité en général) dans l'interdit social. Certes, le désir de maternité des lesbiennes rencontre l'injonction hétérosexuelle à la maternité qui pèse sur les femmes. Mais les lesbiennes, par leurs identités variées et leurs pratiques quotidiennes, viennent « travailler » la catégorie « femme » et les normes du genre. Nous l'avons vu, toutes les configurations lesboparentales vont nécessairement à l'encontre de la norme hétérosexuelle, mais chaque configuration se rapproche d'un de ses éléments normatifs : « différence des sexes » représentée, famille nucléaire basée sur la conjugalité, bilatéralité de la parenté, couple parental correspondant au couple géniteur. Si une partie des enquêtées met en avant la norme comme moteur du choix (la famille nucléaire semble une valeur partagée majoritairement par les femmes rencontrées), d'autres la mobilisent comme une stratégie de présentation de la famille. Quelques-unes, enfin, justifient leurs arbitrages selon une volonté subversive.

Le choix de la forme familiale et du mode de conception présentent donc toujours l'éloignement voire l'opposition à une norme du modèle patriarcal, ce qui ne va pas dans le sens d'une normalisation « acritique » de la lesboparentalité. En premier lieu, presque toutes ces familles ont compté à un moment un ou des parents non statutaires et ont donc misé, entre autres, sur le travail parental pour établir le lien entre parent et enfant. Ensuite, choisir une famille sans père ou sans homme s'oppose à la norme de la nécessité de la « différence des sexes » représentée parmi les parents, dont découlent d'autres normes, telles que celle du référent masculin nécessaire soit pour la triangulation œdipienne, soit pour l'identification sexuée pour les garçons, soit pour la socialisation des enfants à la dimension sexuée de la société. Des mères interrogées se réapproprient des discours savants, tels que celui de la psychanalyse, pour dépasser ces préoccupations issues d'extrapolations théoriques qui

cherchent à maintenir « l'ordre symbolique » hétérosexuel. Pour une partie des répondantes, le recours au donneur inconnu est une manière d'être autonomes dans les soins et l'éducation des enfants, pour d'autres il s'agit de s'affranchir des hommes. Enfin, pour certaines, c'est répondre à une norme lesbienne que de choisir cette forme familiale qui évite l'intrusion d'une tierce personne dans un projet conjugal lesbien. Le recours à un donneur connu répond à la volonté que l'enfant puisse connaître son géniteur. La dimension conjugale de la famille est la plupart du temps une priorité et le rôle du donneur est circonscrit à celui de « géniteur identifié », une seule famille souhaite lui accorder une place de parent (sans statut de père) et socialiser l'enfant auprès de son géniteur. Le choix de la famille en coparentalité, plus rare sur le terrain réalisé, s'oppose à la norme de la famille nucléaire, qui fonctionnerait comme une mini-société autosuffisante : l'unité de la famille n'est pas alors centrée sur la conjugalité mais sur les liens entre parents et enfants et sur la capacité de collaborer entre parents, en dehors d'un lien amoureux. Ce choix s'oppose aussi au principe de bilatéralité de la parenté (deux parents) et instaure une organisation pluriparentale, en dépit des attentes hétéronormatives qui cadrent les rôles parentaux.

En ce qui concerne les modes de conception, toutes les femmes interrogées ont choisi l'insémination artificielle et rejeté le principe du coït hétérosexuel. L'IAD médicalisée demande de contourner la loi française qui interdit l'accès à l'AMP aux lesbiennes et de se rendre à l'étranger (ce qui coûte cher et oblige les femmes à se plier à un lourd protocole médical). Ce procédé serait choisi par plusieurs milliers de lesbiennes chaque année, au point qu'il y est fait référence comme à une norme lesbienne, ce qui montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une somme de choix individuels mais aussi d'une réponse à un besoin communautaire. Enfin, le choix de l'insémination artisanale, qui implique de s'organiser directement avec un donneur, est parfois présenté comme le refus de l'AMP, qui engage des protocoles médicaux très lourds et exigeants au mépris des conditions de vie et de travail des femmes. L'IAD artisanale peut donc, dans certains cas, représenter une émancipation de l'institution médicale, agente des normes hétérosexuelles pour ce qui concerne la procréation, qui « arraisonne » le corps des femmes⁵⁸⁹.

8.2.2 Le discours de normalisation comme texte public

La virulence des discours homophobes au moment des débats publics sur le Pacs et sur le mariage pour tou-ttes a été largement relayée par les médias. En France, les arguments d'opposition à l'institutionnalisation de l'homoparentalité se sont basés sur des édifices

⁵⁸⁹ Irène-Lucile HERTZOG, « Les coûts de l'assistance médicale à la procréation pour les femmes salariées », *op. cit.*

théoriques⁵⁹⁰, issus des thèses structuralistes de Claude Lévi-Strauss et Jacques Lacan⁵⁹¹. Déduisant de ces thèses qu'un « ordre symbolique » fondé sur la différenciation entre les sexes constituerait un socle nécessaire au fonctionnement de la société et de chaque individu qui la compose, les opposant-es à l'homoparentalité ont prédit un dérèglement social majeur et l'apparition d'individus au comportement anémique (les enfants élevé-es par des parents homosexuels) en cas de reconnaissance des familles homoparentales. Ces discours ont construit une association entre homosexualité et dérégulation sociale à travers l'idée d'une « indifférenciation sexuelle⁵⁹² » qui prend « le contre-pied des revendications égalitaires en termes de discriminations de genre⁵⁹³ ». Natacha Chetcuti analyse comme suit le discours des mouvements conservateurs :

Très logiquement, les tenants du conservatisme de l'ordre sexuel dénoncent l'égalité de droits pour les gays et les lesbiennes, invoquant ainsi un autre risque, celui de mettre « l'homosexualité à un niveau acceptable en ce qui concerne le choix des personnes », et de contester le rôle de l'hétérosexualité comme fondatrice et reproductrice de la complémentarité des sexes⁵⁹⁴.

En comparaison, les mouvements promouvant une égalité entre les sexualités et la reconnaissance des familles homoparentales ont peiné à faire entendre un discours alternatif⁵⁹⁵. Dans un tel contexte, le discours de normalisation des mères lesbiennes, qui consiste à insister sur les traits communs avec les familles hétérosexuelles et à affirmer que l'orientation sexuelle pèse peu sur le mode de vie, semble un véritable registre défensif. « On est d'une banalité à pleurer en réalité », me dit une mère en décrivant leur vie quotidienne. Il s'agit de rétablir une juste mesure face à la disproportion des attaques : les familles lesboparentales partagent les mêmes modes de vie que l'ensemble de la société, ne vivent pas de manière marginale et portent des projets politiques réformistes et rarement radicaux.

Le discours de normalisation peut aussi être interprété comme le texte public d'un groupe minoritaire : un discours de complaisance avec l'ordre établi « qui prend comme base l'image flatteuse que les élites produisent d'elles-mêmes⁵⁹⁶ ». En effet, s'appuyer sur les normes

⁵⁹⁰ Et non, comme dans d'autres pays, par exemple aux États-Unis, sur des études empiriques. Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, « Producing expert capital », *op. cit.*

⁵⁹¹ Camille ROBCIS, *La loi de la parenté*, *op. cit.*

⁵⁹² Christine BARD, « La peur rancie de l'indifférenciation sexuelle », *Le Monde*, 7 février 2014.

⁵⁹³ Natacha CHETCUTI, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *op. cit.*, p. 246.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 247.

⁵⁹⁵ Michael STAMBOLIS-RUHSTORFER, « Producing expert capital », *op. cit.*

⁵⁹⁶ James C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance*, *op. cit.*, p. 32.

hétérosexuelles pour rendre lisibles les situations familiales peut être une stratégie de contrôle de ce qu'on donne à voir, de présentation de la famille : avancer la norme du couple ou celle de la famille nucléaire pour justifier une famille sans homme ; mobiliser la norme selon laquelle « le père et la mère sont nécessaires » pour justifier des pluriparentalités inventives. On peut avancer que les mères lesbiennes interrogées utilisent stratégiquement les normes du genre pour permettre l'intelligibilité sociale de leurs actions.

8.2.3 Défier la « limite »

Pour James C. Scott, la limite entre ce qu'il est possible ou impossible de faire au sein du rapport de pouvoir est un enjeu de lutte constante entre dominant-es et dominé-es ; le terrain n'est jamais laissé vacant pour être occupé mais au contraire est toujours gagné activement. La notion de limite apparaît fréquemment dans les entretiens sous des formes plus ou moins métaphoriques, comme celle de la limite-frontière franchie par les femmes lesbiennes qui veulent avoir accès à l'AMP qui leur est interdite en France. Les lesbiennes font jouer les incohérences du système français : comme le mentionne une enquêtée, dans son parcours procréatif, « il y a que le moment de la procréation qui est interdit », une fois enceinte, les lesbiennes réintègrent le cadre légal français qui les prend en charge, reconnaît les enfants et, depuis le 17 mai 2013, reconnaît les liens d'alliance entre les mères et de filiation entre la mère non biologique et ses enfants. Cette limite est activement défendue par l'opposition⁵⁹⁷. Plusieurs juridictions ont rejeté les premières demandes d'adoption intraconjugale émanant de couples lesbiens estimant que « lorsque des femmes recouraient à une insémination artificielle avec donneur anonyme faite à l'étranger, elles commettaient une fraude à la loi⁵⁹⁸ ». Même après l'avis rendu par la Cour de cassation le 22 septembre 2014, statuant que « le recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP) à l'étranger, par insémination artificielle avec donneur anonyme, ne fait pas obstacle à ce que l'épouse de la mère puisse adopter l'enfant ainsi conçu⁵⁹⁹ », un juge du tribunal de grande instance de Cahors choisit d'outrepasser cet avis et refusa d'accorder l'adoption à un couple de femmes⁶⁰⁰. On rencontre aussi la limite-loi car certaines femmes font le choix de frauder pour accéder à l'AMP en France en se présentant avec un homme en tant que couple hétérosexuel.

⁵⁹⁷ https://www.liberation.fr/societe/2015/06/23/adoption-apres-une-pma-un-tribunal-fait-encore-de-la-resistance_1335630, consulté le 24/10/18.

⁵⁹⁸ <https://www.courdecassation.fr/IMG///Communique%C3%A9%20Avis%20AMP.pdf>, consulté le 24/10/2018.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ L'adoption fut néanmoins validée par la Cour d'appel.

Certaines femmes vont défier les limites des logiques administratives, parfois par des petits actes de rébellion tels que barrer les intitulés « homme/femme » ou « père/mère » des formulaires imprimés et les rectifier en indiquant leurs propres catégories. Une participante à l'enquête a fait une demande d'adoption en France et puis, dans un geste politique militant, a annoncé son homosexualité à la commission qui devait statuer sur l'agrément afin de la mettre face à ses pratiques discriminantes et illégales. Cet acte de résistance a eu pour conséquence d'anéantir ses chances d'obtenir l'agrément. Un exemple inventif et drôle de défi à l'égard d'une administration est fourni par Émilie S., qui a reçu « par erreur » de la Caisse d'allocations familiales un livret de paternité⁶⁰¹ à son nom, à la naissance de ses enfants. Elle décide de tirer parti de cette erreur et d'aller à la mairie, munie de son livret, demander à reconnaître ses enfants (l'épisode a lieu avant la loi Taubira). « On va rigoler », dit-elle à sa compagne.

Émilie S. (46 ans), mère non statutaire d'Alexandre et Charlotte (jumeaux, 7 ans G/F)

Tout de suite après leur naissance, on va à la mairie puisque j'avais mon livret de paternité, pour reconnaître les enfants. Et là, branle-bas de combat à la mairie, je leur dis : « Ben voilà, regardez ce qu'on m'envoie comme courrier : Monsieur Émilie S., c'est moi. [...] Je souhaiterais reconnaître les enfants. » Et là (*elle mime la stupéfaction, bouche ouverte*) le blanc total ! (*Rires*) Donc, la dame elle me dit : « Attendez, je vais voir mon chef ». Elle est partie, là c'était branle-bas de combat, ils sont revenus au bout de dix minutes, gros conciliabule : « Ah non non, ça va pas être possible. » Donc j'ai pas pu reconnaître les enfants, c'est bien dommage, alors que j'avais tous les papiers pour. [...] Ben oui, parce que j'avais dit à Laurence : « Ils vont quand même pas me demander de baisser mon pantalon. » [...] Et c'était très drôle, c'était très drôle, on s'est payé une bonne rigolade. Ils ont été charmants, on s'est payé une bonne rigolade, ils ont été charmants, voilà. Non, avec les administrations on n'a aucun problème.

Il s'agit bien ici d'un acte militant isolé, qui vise à se signaler comme une personne discriminée par la loi et à obliger l'administration gestionnaire à expliciter la discrimination. Le texte public de sa démarche est celui d'une farce : sous couvert de plaisanterie, elle s'amuse aux dépens des employé-es de la mairie. La stratégie de l'humour lui permet de formuler une demande illégale (« je voudrais reconnaître les enfants ») sans s'exposer à une rebuffade sèche. Émilie montre qu'elle sait s'arrêter avant que sa farce ne s'évente : elle sait qu'elle place les agent-es de l'administration dans une situation-limite (« ils vont quand même pas me demander de baisser mon pantalon ») et ne pousse pas trop loin la blague. En sous-texte, elle dénonce l'hétérosexisme des lois encadrant la filiation et l'hétéronormativité des services qui lui ont envoyé ce livret. Ce texte est caché aux yeux des protagonistes de l'histoire. Sous couvert d'une

⁶⁰¹ Le livret de paternité est un fascicule de conseils aux pères, créé en 2002 à l'occasion du congé de paternité, édité alors par le Ministère délégué à la famille et à l'enfance et distribué par la CAF afin de promouvoir le rôle et l'implication des pères dans l'éducation des enfants. Ce livret est remplacé aujourd'hui par le « livret des parents ».

anecdote qui fut une « bonne rigolade », la dureté du cadre et ses conséquences dramatiques sur la vie de famille (la vulnérabilité de son statut de mère due à l'absence de lien juridique avec ses propres enfants) ne sont pas dénoncées en tant que telles.

Enfin, les participantes à l'enquête montrent qu'elles portent une grande attention aux limites des usages sociaux de l'expression de genre dans l'espace public. Nous avons vu que les femmes interrogées évitent de se rendre visibles en tant que lesbiennes en affichant dans leur apparence des codes communautaires de reconnaissance du lesbianisme. Si elles atténuent les attributs habituels de la féminité hétérosexuelle (maquillage et port de jupe par exemple), elles sont attentives à rester dans une zone d'« entre-deux » du genre. La socialisation de genre des enfants fait l'objet d'une évaluation encore plus précautionneuse des limites liées à ces usages. Qu'elles soient plutôt conformistes ou subversives dans leur approche des normes du genre, toutes respectent un principe d'identification sexuée des enfants par les vêtements. Cette limite est l'une des plus fermement respectée car les enjeux de préserver les enfants du stigmatisme homosexuel et de favoriser leur intégration dans la société ne font pas l'objet de la moindre concession. Quand elles contestent l'emprise du genre, les actes de défi sont de portée symbolique mais ils existent : une mère explique qu'il est possible de mettre un pyjama rose à un garçon à la maison mais qu'il faut surveiller qu'il ne porte pas de rose à l'extérieur de la maison ; une autre fait porter à son fils une salopette confectionnée dans une collection « pour filles », l'étiquette incriminante camouflée à l'intérieur du vêtement.

8.2.4 Dosage visibilité/discrétion

Étant donné la prégnance de l'homophobie, toute démarche de publicisation de l'homosexualité est une forme de résistance à la domination⁶⁰². Nous avons vu que l'annonce et la publicisation du lesbianisme faisaient l'objet de pratiques qui variaient en fonction de la construction identitaire, du parcours amoureux, de l'entourage et de la sphère de vie concernée (famille, travail, espace public). Annoncer son lesbianisme peut constituer pour certaines participantes une démarche personnelle de mise en cohérence de différentes sphères de la vie, une étape importante dans la construction identitaire ou même une démarche militante de fierté et de visibilité d'une sexualité minoritaire.

Avec l'arrivée des enfants, la vie en famille lesboparentale requiert d'explicitier la situation familiale à un certain nombre d'interlocuteurs et interlocutrices incontournables telles que le personnel médical, les services administratifs qui encadrent ou accompagnent la famille et la

⁶⁰² Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999.

petite enfance (mairie, CAF, assurances, crèche) ou encore l'école. La quasi-totalité des participantes a choisi de se présenter en tant que famille lesboparentale ce qui oblige ces services à prendre en compte ces situations familiales « nouvelles » et, petit à petit, à les intégrer à l'institution (aux niveaux administratif, relationnel, éducatif, etc.).

Les sphères de la famille d'origine, du travail et de l'espace public font l'objet de stratégies différentes : si toutes les femmes rencontrées ont annoncé à leur famille d'origine leur homosexualité, la publicisation de la situation familiale sur le lieu de travail ou dans l'espace public est soumise à un dosage variable entre visibilité et discrétion. La sphère du travail est traversée d'enjeux complexes – en tension entre le maintien de bonnes relations avec les collègues et les risques de discriminations –, aussi la maîtrise de l'information est-elle la règle qui prévaut. Si la divulgation du lesbianisme au travail peut permettre un sentiment d'authenticité dans les relations avec les collègues, l'imprévisibilité des conséquences pratiques dans de nombreux métiers, notamment pour les femmes en charge d'un jeune public, rend les lesbiennes vulnérables face à cette publicisation. Le voisinage qui constitue le cadre de vie quotidienne (quartier, village) est un espace qui semble souvent « apprivoisé » par les familles lesboparentales : la présence d'enfants accentue la visibilité de la famille, mais aussi son inscription dans le quartier par la fréquentation de la crèche ou de l'école, et facilite la familiarisation avec les voisin·es, commerçant·es ou les autres parents d'élèves par exemple. Il s'agit bien d'un apprivoisement progressif car les témoignages vont dans le sens d'une période d'observation dont la famille fait l'objet avant de se sentir intégrée et l'équilibre ainsi trouvé est caractérisé par une certaine précarité. Enfin, l'espace public en général est une sphère vécue comme menaçante et dans laquelle les femmes interrogées se montrent particulièrement discrètes car les agressions verbales y sont fréquentes. Les mères lesbiennes sont partagées entre le souci de se préserver ainsi que leurs enfants des agressions et la volonté de défendre activement leur famille pour le bien-être des enfants.

8.2.5 Travail de pédagogie intra et extra familiale

Elles mettent en œuvre un travail très poussé de pédagogie intra et extra familiale qui est un travail du texte public. On se trouve dans un rapport de pouvoir assujettissant : cette situation implique de la part des dominé·es un effort constant d'évaluation des situations, de contrôle de soi et d'acquisition de capacités relationnelles afin de prendre en charge les moments où la famille ou ses membres individuels entrent en contact avec le monde social. Il

s'agit bien d'un effet de la domination que de faire reposer sur les dominé-es la charge de ce travail de traduction ou de mise en mots et de facilitation des interactions.

Préparer les enfants au regard social porté sur leur famille est une dimension importante du travail parental des mères lesbiennes rencontrées. Pour cela, nous avons vu qu'elles mettent en place des stratégies de critique des normes avec l'encouragement à l'autonomie et à travers les récits de conception. À destination des enfants, ces formes de critique sont toujours élaborées dans un souci de rendre possible l'articulation entre leur famille et la société. Les mères lesbiennes font donc preuve de beaucoup de réflexivité et de pédagogie dans l'élaboration des ressources discursives qu'elles fournissent aux enfants. L'encouragement à l'autonomie a pour objectif de valoriser les spécificités individuelles, de renforcer la confiance en soi et de permettre aux enfants de s'émanciper du regard social qui les stigmatise en raison de l'ordre hétéronormatif du genre. Ces récits sont des outils pédagogiques destinés à former tout autant les enfants (communication intra familiale) que l'entourage proche et éloigné (communication extra familiale). Ils proposent un discours qui (ré)concilie famille et homoparentalité. Ils le font tout d'abord en arrimant l'origine de la famille à des normes sociales partagées (l'amour dans le couple parental, le désir d'enfant), qui font consensus sur la manière de faire famille. Puis, ils relèguent la conception en elle-même à une conséquence, une modalité à configuration variable. Ce sont des récits inclusifs de diverses formes familiales qui ne se posent aucunement en plaidoyer en faveur d'un modèle spécifique. La norme hétérosexuelle est ainsi diluée dans un modèle plus large où elle devient une possibilité parmi d'autres.

Conclusion

Si la situation sociale et politique apaisée tendait à donner l'illusion d'une « démocratie sexuelle » et à camoufler l'homophobie structurelle de la société française, le débat public conflictuel et surtout le mouvement Manif pour tous ont engendré la « rupture du cordon sanitaire » entre texte caché et texte public, c'est-à-dire qu'ils ont exposé au grand jour, pour le défendre, le système de domination hétérosexiste. En réaction, les mères lesbiennes interrogées se sont positionnées plus fermement dans une dénonciation de leurs conditions d'existence, mettant en avant l'inégalité de la loi, la vulnérabilité de leur vie familiale face aux institutions et la contingence de leurs relations sociales et interactions quotidiennes. Elles invitent ainsi à analyser leurs discours et pratiques en évitant l'opposition binaire entre normalisation et subversion, et en adoptant une approche pragmatique qui prenne en compte

les risques sociaux encourus. Sur un terrain non militant, on trouve de nombreux actes de résistance du côté de l'infrapolitique et leur analyse souligne que les mères lesbiennes font montre d'une grande réflexivité dans l'évaluation des risques et de ressources d'inventivité dans la résistance à la domination.

Conclusion conclusive et prolongement de recherche

Ce travail de thèse a cherché à comprendre les différentes modalités du rapport au genre des mères lesbiennes dans la société française, caractérisée par un contrat social sexiste et hétéronormatif, dans le contexte précis de l'institutionnalisation progressive de l'homoparentalité et du débat public sur l'ouverture du mariage et de la filiation aux couples de même sexe. À la fois dominées dans le système du genre et transfuges de la classe des femmes en échappant à l'appropriation privée par un homme, les lesbiennes développent des identités qui se distancient des normes dominantes. Différents rapports aux normes du genre ont été mis à jour en fonction de leur intériorisation des normes, de leur entourage, de leur parcours amoureux et des étapes de la vie telles que la maternité. Quand elles choisissent de devenir mères, les choix qui les guident doivent s'accommoder des représentations hétéronormatives de la famille, tout en donnant du sens à leurs spécificités familiales : des stratégies de normalisation de la famille lesboparentale et de réappropriation des normes sont alors mises en place pour permettre l'intelligibilité de la famille au niveau social, ou bien, plus rarement, des stratégies de subversion des normes dominantes dans un objectif d'émancipation. Dans un contexte homophobe, l'éducation des enfants est marquée par la nécessité de les préparer au stigmatisé en leur fournissant des ressources discursives sur leur forme familiale et de les protéger de la violence sociale en leur enseignant les codes hétérosexuels de l'expression de genre. Bien que dotées de ressources en capitaux culturels et économiques, les mères lesbiennes interrogées témoignent des lourds préjugés occasionnés par le contexte homophobe. Ce travail a mis au jour les différentes stratégies de résistance à la domination d'un groupe subalterne : c'est dans le champ de l'infrapolitique que les mères lesbiennes déploient leur résistance à l'hétéronormativité.

Si le « moment politique » de l'enquête de terrain m'a permis de saisir un basculement dans la manière de témoigner de l'homophobie et, ainsi, d'opérer un réajustement dans ma

manière d'analyser les discours, il ne me permet pas, en revanche, d'évaluer les effets du mariage et de l'adoption sur la subjectivation et les pratiques des mères lesbiennes, tant dans leurs manières de présenter leurs familles et de se positionner dans leurs relations sociales que d'éduquer leurs enfants. Il est évident que la reconnaissance légale apporte une légitimité sociale nouvelle que n'ont pas connue les participantes à cette enquête (une seule mère non biologique avait finalisé l'adoption de ses enfants au moment de l'entretien). Des entretiens réalisés dans un contexte plus récent relèveraient sans doute des tendances nouvelles.

Les résultats de ma recherche gagneraient par ailleurs à être confrontés à une étude comportant un échantillon moins homogène au niveau des caractéristiques socioéconomiques des enquêtées : les effets de classe sociale et de « race » sont à la fois transversaux à tous les thèmes abordés et difficiles à identifier précisément. On sait que les personnes concernées qui répondent volontairement aux enquêtes sur l'homoparentalité sont souvent les plus privilégiées d'entre elles. Il faudrait trouver des moyens d'aborder les mères lesbiennes les plus difficiles à atteindre pour une meilleure connaissance des familles lesboparentales et de leurs rapports à la domination.

Bibliographie

ACHIN Catherine, ANDRO Armelle, CARDI Coline, DESCOUTURES Virginie, LE BLANC Noé, RENNES Juliette et ROUEFF Olivier, « Éditorial : famille pour tous ? », *Mouvements*, 2015, vol. 82, n° 2, pp. 7-9.

ÁLVAREZ PLAZA Consuelo, « La diversidad familiar y la divulgación de los orígenes genéticos a los niños nacidos a partir de donantes y/o gestación subrogada », *IM-Pertinente*, 2014, vol. 2, n° 1, pp. 17-43.

ANDRO Armelle et DESCOUTURES Virginie, « Naissance de l'homoparentalité », *Mouvements*, 2015, vol. 82, n° 2, pp. 159-170.

ANSTETT Élisabeth, *Les objets ont-ils un genre ? Culture matérielle et production sociale des identités sexuées*, Paris, Armand Colin, 2012.

ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS, *Guide bibliographique de l'homoparentalité*, Paris, AGPL, 2007.

BAJOS Nathalie et BOZON Michel, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 381-407.

BARBIER Pascal, BARGEL Lucie, BEAUMONT Amélie, DARMON Muriel et DUMONT Lucile, « Vêtement », in RENNES Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 659-669.

BARD Christine, « La peur rancie de l'indifférenciation sexuelle », *Le Monde*, 7 février 2014.

BEAUBATIE Emmanuelle, « Trans' », in RENNES Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 640-648.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2015.

BEAUVOIR Simone de, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

BECK François, FIRDION Jean-Marie, LEGLEYE Stéphane et SCHILTZ Marie-Ange, *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire : acquis des sciences sociales et perspectives*, Saint-Denis, INPES, 2014.

BELLAMY Vanessa, « La nuptialité la plus basse depuis 1950 », *Insee Focus*, février 2015, n° 18.

BERAUD Céline, « Les catholiques contre le genre. L'épisode des manuels de SVT », in ROCHEFORT Florence et SANNA Maria Eleonora (dirs.), *Normes religieuses et genre*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 109-122.

- BERAUD Céline et PORTIER Philippe, *Métamorphoses catholiques : acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2014.
- BERGER Peter Ludwig et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996.
- BERTON Fabienne, DE BONY Jacqueline, BUREAU Marie-Christine, JUNG Céline, RIST Barbara et TOUAHRIA-GAILLARD Abdia, *Être parent face aux institutions : normes de parentalité et injonctions paradoxales dans l'action publique*, Laboratoire LISE (CNRS CNAM UMR3320), 2015.
- BLAKE Lucy, CASEY Polly, READINGS Jennifer, JADVA Vasanti et GOLOMBOK Susan, « "Daddy Ran Out of Tadpoles" : How Parents Tell their Children That They Are Donor Conceived, and What Their 7-Year-Olds Understand », *Human Reproduction*, 2010, vol. 25, n° 10, pp. 2527-2534.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007.
- BORRILLO Daniel, *L'homophobie*, Paris, PUF, 2000.
- BORRILLO Daniel, FASSIN Éric et IACUB Marcela, *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 1999.
- BOUCHERON Brigitte, *Introduction à une histoire du mouvement lesbien en France*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article212#nb45>.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- BRACHET Sara, BRUGELLES Carole, PAILLET Anne, PELAGE Agnès, ROLLET Catherine et SAMUEL Olivia, « Le genre en gestation. Préparatifs de la naissance d'un bébé fille ou d'un bébé garçon », in FROIDEVEAUX-METTERIE Camille et CHEVRIER Marc (dirs.), *Des femmes et des hommes singuliers : perspectives croisées sur le devenir sexué des individus en démocratie*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 137-162.
- BROQUA Christophe et FILLIEULE Olivier, « Les mouvements homosexuels », in CRETTEZ Xavier et SOMMIER Isabelle (dirs.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 537-556.
- BUISSON Guillemette et LAPINTE Aude, « Le couple dans tous ses états », *Insee Première*, février 2013, n° 1435.
- BURNARD Lou, « La TEI et le XML », in *Qu'est-ce que la Text Encoding Initiative ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2015.
- BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit par KRAUS Cynthia, Paris, La Découverte, 2006.
- BUTLER Judith, *Défaire le genre*, Paris, Amsterdam, 2006.
- BUTLER Judith, *Humain, inhumain : le travail critique des normes*, traduit par VIDAL Jérôme et VIVIER Christine, Paris, Amsterdam, 2005.
- CADORET Anne, « L'apport des familles homoparentales dans le débat actuel sur la construction de la parenté », *L'Homme*, 2007, n° 183, pp. 55-76.
- CADORET Anne, *Des parents comme les autres : homosexualité et parenté*, Paris, Odile Jacob, 2002.

- CADORET Anne, GROSS Martine, MECARY Caroline et PERREAU Bruno (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques. Actes de la 3^{ème} Conférence internationale sur l'homoparentalité, [Paris], 25-26 octobre 2005*, Paris, PUF, 2006.
- CARDI Coline, ODIER Lorraine, VILLANI Michela et VOZARI Anne-Sophie, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *Genre, sexualité & société*, 20 décembre 2016, n° 16.
- CERVILLE Maxime et CLAIR Isabelle, « Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste », *Comment S'en Sortir ?*, 2017, n° 4, pp. 1-22.
- CERVILLE Maxime et QUEMENER Nelly, « Queer », in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 529-538.
- CHABAUD-RYCHTER Danielle, DESCOUTURES Virginie et DEVREUX Anne-Marie (dirs.), *Sous les sciences sociales, le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2012.
- CHAMBERLAND Line et LEBRETON Christelle, « Réflexions autour de la notion d'homophobie : succès politique, malaises conceptuels et application empirique », *Nouvelles Questions Féministes*, 2012, vol. 31, n° 1, pp. 27-43.
- CHAMBERLAND Line et LEBRETON Christelle, « Stratégies des travailleuses lesbiennes face à la discrimination. Contrer l'hétéronormativité des milieux de travail », *Les Cahiers de l'IREF*, 2012, n° 3, « Agora ».
- CHAMPAGNE Clara, PAILHE Ariane et SOLAZ Anne, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Économie et statistique*, 2015, vol. 478, n° 1, pp. 209-242.
- CHAMPENOIS-ROUSSEAU Bénédicte, « Arrêt sur image, ou comment l'échographie fœtale renouvelle les frontières de l'humanité », in HOUDART Sophie et THIERY Olivier (dirs.), *Humains, non humains : comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 49-56.
- CHAREST Danielle, « Les contrats apparentés au mariage : une fuite en arrière », in CHETCUTI Natacha et MICHARD Claire (dirs.), *Lesbianisme et féminisme. Histoires politiques*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 277-287.
- CHAUVIN Sébastien et LERCH Arnaud, *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La Découverte, 2013.
- CHETCUTI Natacha, « Quand les questions de genre et d'homosexualités deviennent un enjeu républicain », *Les Temps Modernes*, 2014, vol. 2, n° 678, pp. 241-253.
- CHETCUTI Natacha, *Lesbianisme et féminisme : une histoire tourmentée*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article175>, consulté le 8 février 2018.
- CHETCUTI Natacha, *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.
- CHETCUTI Natacha, « De "On ne naît pas femme" à "On n'est pas femme". De Simone de Beauvoir à Monique Wittig », *Genre, sexualité & société*, 2009, n° 1.
- CLAIR Isabelle, « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? », *Cahiers du Genre*, 2013, vol. 54, n° 1, pp. 93-120.

- CLAIR Isabelle, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2012.
- CLAIR Isabelle, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, 2012, vol. 60, n° 1, pp. 67-78.
- CLARKE Victoria, « Feminist Perspectives on Lesbian Parenting : a Review of the Literature 1972-2002 », *Psychology of Women Section Review*, 2005, n° 7, pp. 11-23.
- CONNELL Raewyn, *Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, France, Amsterdam, 2014.
- COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE, *Chronologie Lesbienne*, <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?rubrique12>, consulté le 23 mai 2018.
- COTE Isabel, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé : représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances, Familles, Générations*, 2014, n° 21, pp. 70-95.
- COTE Isabel, « La lesboparentalité : subversion ou reproduction des normes ? », *Recherches féministes*, 2009, vol. 22, n° 2, p. 25.
- COTE Isabel, LAVOIE Kévin et MONTIGNY Francine de, « "J'ai aidé deux femmes à fonder leur famille" : le don de gamètes entre particuliers en contexte québécois », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. 127-147.
- COURDURIER Jérôme et FINE Agnès, *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014.
- COURDURIER Jérôme et HERBRAND Cathy, « Genre, parenté et techniques de reproduction assistée : bilan et perspectives après 30 ans de recherche », *Enfances, Familles, Générations*, 2014, n° 21, pp. I-XXVII.
- COURT Martine, « Faut pas que ça fasse fille », *Vacarme*, 2010, vol. 52, n° 3, pp. 27-29.
- CRENSHAW Kimberlé Williams, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur » [1994], *Cahiers du Genre*, 2005, n° 39, pp. 51-82.
- CROMER Sylvie, « Vies privées des filles et des garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 192-199.
- CROMER Sylvie, DAUPHIN Sandrine et NAUDIER Delphine, « L'enfance, laboratoire du genre », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, pp. 5-14.
- DALTON Susan E. et BIELBY Denise D., « « That's Our Kind of Constellation » : Lesbian Mothers Negotiate Institutionalized Understandings of Gender within the Family », *Gender and Society*, 2000, vol. 14, n° 1, pp. 36-61.
- DANIELS Ken R. et THORN Petra, « Sharing Information with Donor Insemination Offspring. A Child-Conception Versus a Family-Building Approach », *Human Reproduction*, 2001, vol. 16, n° 9, pp. 1792-1796.
- DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016.

DEBAUCHE Alice, LEBUGLE Amandine, BROWN Elizabeth, LEJBOWICZ Tania, MAZUY Magali, CHARRUAULT Amélie, DUPUIS Justine, CROMER Sylvie et HAMEL Christelle, *Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles. Documents de travail 229*, Paris, Ined, 2017.

DEBEST Charlotte et HERTZOG Irène-Lucile, « "Désir d'enfant - devoir d'enfant". Le prix de la procréation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2017, n° 48-2, pp. 29-51.

DECHAUX Jean-Hugues, « Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance », in GALLAND Olivier et LEMEL Yves (dirs.), *La nouvelle société française. Trente années de mutation*, Paris, Armand Colin, 1998, pp. 60-89.

DECHAUX Jean-Hugues et DARIUS Mérylis, « Les deux mères », *Journal des anthropologues*, 2016, vol. 144-145, n° 1, pp. 123-146.

DELAISI DE PARSEVAL Geneviève, « Qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ? », in GROSS Martine (dir.), *Homoparentalités, état des lieux : parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 207-214.

DELANDE Julie, « S'identifier à un genre sous l'effet du rapport aux pairs : quels changements lors du passage de l'enfant-écolier au préadolescent-collégien ? », in SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina (dir.), *Enfance et genre. De la construction sociale des rapports de genre et ses conséquences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2014, pp. 161-176.

DELANDE Julie, « La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2003, no 51, n° 1, pp. 73-80.

DELPHY Christine, « La maternité occidentale contemporaine : le cadre du désir d'enfant », in DESCARRIES Francine et CORBEIL Christine (dirs.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Canada, Remue-Ménage, 2002, pp. 68-82.

DELPHY Christine, *L'ennemi principal. 2, Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001.

DELPHY Christine, *L'ennemi principal. 1, Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998.

DELPHY Christine, « Un féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles Questions Féministes*, 1982, n° 4, pp. 50-86.

DESCARRIES Francine, « La maternité au cœur de débats féministes », in DESCARRIES Francine et CORBEIL Christine (dirs.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Canada, Remue-Ménage, 2002, pp. 23-50.

DESCOUTURES Virginie, *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, 2010.

DESCOUTURES Virginie, « Les mères lesbiennes et la figure du garant », in DESCOUTURES Virginie, DIGOIX Marie, FASSIN Éric et RAULT Wilfried (dirs.), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement, 2008, pp. 165-176.

DESCOUTURES Virginie, « Les "mères non statutaires" dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants », *Dialogue*, 2006, vol. 173, n° 3, pp. 71-80.

DESCOUTURES Virginie, « Le travail d'institution de la famille homoparentale. Entre droit à la différence et droit à l'indifférence », in GROSS Martine (dir.), *Homoparentalités, état des lieux :*

parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, pp. 345-355.

DESCOUTURES Virginie, DIGOIX Marie, FASSIN Eric et RAULT Wilfried, *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Paris, Autrement, 2008.

DESCOUTURES Virginie et SINGLY François de, « La vie en famille homoparentale », in GROSS Martine (dir.), *Homoparentalités, état des lieux : parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 193-206.

DOUMERGUE Marjolaine et KALAMPALIKIS Nikos, « Le donneur dans les récits de conception : pratiques narratives de parents ayant recours au don de sperme », *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, 2014, vol. 42, n° 9, pp. 630-632.

DURKHEIM Émile, « La famille conjugale », in *Textes. 3 : Fonctions sociales et institutions*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, pp. 35-49.

ERIBON Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999.

ERIBON Didier, LERCH Arnaud et HABOURY Frédéric, *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003.

FALCONNET Georges et LEFAUCHEUR Nadine, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975.

FASSIN Éric, « Le "outing" de l'homophobie est-il de bonne politique ? Définition et dénonciation », in *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 75-83.

FASSIN Éric, « L'inversion de la question homosexuelle », in *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Amsterdam, 2008, pp. 187-213.

FASSIN Éric, « Trouble-Genre. Préface à l'édition française », in *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 5-19.

FERRAND Michèle, *Féminin masculin*, Paris, La Découverte, 2004.

FESTY Patrick, « Le recensement des familles homoparentales », in CADORET Anne, GROSS Martine, MECARY Caroline et PERREAU Bruno (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, 2006, pp. 109-116.

FHAR, *Rapport contre la normalité*, Presses du Bochum, 2014.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. 1, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

FRANKLIN Sarah, « Making Sense of Misconceptions: anthropological approaches to unexplained infertility », in LAMPHERE Louise, RAGONÉ Helena et ZAVELLA Patricia (dirs.), *Situated Lives : gender and culture in everyday life*, New-York, États-Unis, Routledge, 1997, pp. 99-109.

FREMONT Camille, « L'ambivalence de la transmission des normes du genre par les mères lesbiennes : de la critique des stéréotypes à leur reproduction "pour le bien de l'enfant" », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23.

GARBAGNOLI Sara et PREARO Massimo, *La croisade anti-genre : du Vatican aux manifs pour tous*, Paris, Textuel, 2017.

- GARCIA Sandrine, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.
- GERARD Raymonde, « Lesbophobie », in Louis-Georges Tin (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 262-264.
- GIANINI BELOTTI Elena, *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des Femmes, 1974.
- GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm Leonard, *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, traduit par OEUVRAY Kerralie et SOULET Marc-Henry, Malakoff, Armand Colin, 2017.
- GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004.
- GODELIER Maurice, « Un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant. Analyse comparative de quelques théories culturelles de la procréation et de la conception », *Ethnologies comparées*, 2003, n° 6.
- GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- GOFFMAN Erving, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
- GOJARD Séverine, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.
- GOLOMBOK Susan, « Grandir dans une famille lesbienne », in GROSS Martine (dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Issy-Les-Moulineaux, ESF, 2000, pp. 215-220.
- GOLOMBOK Susan et TASKER Fiona, « Do parents influence the sexual orientation of their children ? Findings from a longitudinal study of lesbian families », *Developmental Psychology*, 1996, vol. 32, n° 1, pp. 3-11.
- GONZALEZ Maria-Mar et LOPEZ Federica, « Qu'a-t-on appris des familles homoparentales en Espagne ? », in CADORET Anne, GROSS Martine, MECARY Caroline et PERREAU Bruno (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques. Actes de la 3^{ème} conférence internationale sur l'homoparentalité, 25-26 octobre 2005*, Paris, PUF, 2006, pp. 223-244.
- GROSS Martine, « Le rôle des associations dans la défense des familles homoparentales », *Psyché*, 2017, n° 1, pp. 158-173.
- GROSS Martine, « Représentations de la parenté et termes d'adresse dans les familles lesboparentales », *Dialogue*, 2017, n° 215, pp. 79-94.
- GROSS Martine, « Les tiers de procréation dans les familles homoparentales », *Recherches familiales*, 2014, vol. 11, pp. 19-30.
- GROSS Martine, « Coparentalité : le coût de l'altérité sexuelle dans l'homoparentalité », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2012, n° 47, pp. 95-110.
- GROSS Martine, « Homophobie à l'école », *Dialogue*, 2011, vol. 194, n° 4, pp. 21-34.
- GROSS Martine, *L'homoparentalité*, Paris, Le Cavalier bleu, 2009.
- GROSS Martine, « Les familles homoparentales : entre conformité et innovations », *Informations sociales*, 2009, vol. 154, n° 4, pp. 106-114.

GROSS Martine, « Les grands-parents dans les familles homoparentales : entre lien biologique et lien social », *Politiques sociales et familiales*, 2009, vol. 97, pp. 41-50.

GROSS Martine, « Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet "légitime" de recherche en sciences humaines et sociales ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2007, n° 2.

GROSS Martine, « Désir d'enfant chez les gays et les lesbiennes », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 2006, n° 46, pp. 151-164.

GROSS Martine, « Les familles homoparentales : entre conformité et subversion », *Chantiers Politiques*, 2005, Masculin Féminin Terrain miné, n° 3, pp. 37-50.

GROSS Martine, *L'homoparentalité*, Paris, PUF, 2003.

GROSS Martine, *Homoparentalités, état des lieux : parentés et différence des sexes. Colloque APGL 1999*, ESF, 2000.

GROSS Martine et BUREAU Marie-France, « L'homoparentalité et la transparentalité au prisme des sciences sociales : révolution ou pluralisation des formes de parenté ? », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. i-xxxvii.

GROSS Martine et COURDURIES Jérôme, « La construction conjugale dans les familles homoparentales. Une organisation financière communautaire ou indépendante ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2015, vol. 120, n° 1, pp. 45-60.

GROSS Martine et COURDURIES Jérôme, « Logiques conjugales et liens de parenté dans les familles homoparentales », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2014, vol. 52, n° 1, pp. 71-89.

GROSS Martine, COURDURIES Jérôme et FEDERICO Ainhoa de, « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », in COURDURIES Jérôme et FINE Agnès (dirs.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 205-212.

GROSS Martine, COURDURIES Jérôme et FEDERICO Ainhoa de, « Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales : état des lieux. Résultats d'une enquête menée en 2012 », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2014, n° 9.

GUILLAUMIN Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

GUILLAUMIN Colette, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », *Questions Féministes*, 1978, n° 2, pp. 5-30.

GUILLAUMIN Colette, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature », *Questions Féministes*, 1978, n° 3, pp. 5-28.

HARAWAY Donna, « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle », in *Manifeste cyborg et autres essais : Sciences - Fictions - Féminisme*, Paris, Exils, 2007, pp. 107-142.

HAYDEN Corinne P., « Gender, Genetics, and Generation : Reformulating Biology in Lesbian Kinship », *Cultural Anthropology*, 1995, vol. 10, n° 1, pp. 41-63.

- HEQUEMBOURG Amy, « Unscripted Motherhood : Lesbian Mothers !negotiating incompletely institutionalized Family Relationships », *Journal of Social and Personal Relationships*, 2004, vol. 21, n° 6, pp. 739-762.
- HERITIER Françoise, *Masculin-féminin. I. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- HERTZOG Irène-Lucile, *Articuler assistance médicale à la procréation (AMP) et vie professionnelle : le travail invisible des femmes*, Thèse de doctorat, Caen Normandie, France, 2016.
- HERTZOG Irène-Lucile, « Les coûts de l'assistance médicale à la procréation pour les femmes salariées », *Cahiers du Genre*, 2014, vol. 56, n° 1, pp. 87-104.
- JOLY Hélène, « L'injonction à l'homoparentalité, cache-sexe de l'éros lesbien », *Nouvelles Questions Féministes*, 2011, Vol. 30, n° 1, pp. 44-51.
- JUAN Salvador, *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*, Paris, PUF, 1999.
- KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2011.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, *La vaillance des femmes : relations entre femmes et hommes berbères de Kabylie*, Paris, La Découverte, 2008.
- LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 2001.
- LAURENS Sylvain et NEYRAT Frédéric, *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2010.
- LE GALL Didier, « Recompositions homoparentales féminines », in LE GALL Didier et BETTAHAR Yamina (dirs.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001, pp. 203-242.
- LE GALL Didier et BETTAHAR Yamina, *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001.
- LE TEXIER Emmanuelle, *Quand les exclus font de la politique : le barrio mexicain de San Diego, Californie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- LÖWY Ilana, *L'emprise du genre : masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, 2006.
- MAC DOUGALL Kirstin, BECKER Gay, SCHEIB Joanna E. et NACHTIGALL Robert D., « Strategies for Disclosure : How Parents Approach Telling their Children that They Were Conceived with Donor Gametes », *Fertility and Sterility*, 2007, vol. 87, n° 3, pp. 524-533.
- MAILFERT Martha, « La famille homoparentale et son rapport à l'extérieur. Une gestion différentielle face à deux types de confrontations sociales : la famille élargie et l'institution scolaire », in CADORET Anne, GROSS Martine, MECARY Caroline et PERREAU Bruno (dirs.), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, 2006, pp. 273-283.
- MAILFERT Martha, « La famille homoparentale au féminin : constitution, fonctionnement et processus de légitimation », *Champ psy*, 2005, vol. 38, n° 2, pp. 171-185.
- MANGEOT Philippe, « Discrétion/placard », in TIN Louis-Georges (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 130-133.
- MARTIN Claude, « Être un bon parent » : une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2014.

- MARTIN Emily, « The Egg and the Sperm : How Science Has Constructed a Romance Based on Stereotypical Male-Female Roles », *Signs*, 1991, vol. 16, n° 3, pp. 485-501.
- MATHIEU Marie et RUAULT Lucile, « Présentation. Une incursion collective sur un terrain éclaté pour une approche matérialiste des activités liées à la production des êtres humains », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2017, n° 48-2, pp. 1-27.
- MATHIEU Nicole-Claude, « Anthropologie et homosexualités », in Martine Gross (dir.), *Homoparentalités, état des lieux.*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, pp. 23-29.
- MATHIEU Nicole-Claude, « Quand céder n'est pas consentir », in *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991, pp. 131-225.
- MATHIEU Séverine et GOURARIER Mélanie (dirs.), *Parentés contemporaines*, Charenton-le-Pont, Association Française des Anthropologues, 2016.
- MEAD Margaret, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Plon, 1963.
- MEHL Dominique, *Les lois de l'enfantement : procréation et politique en France (1982-2011)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- MEHL Dominique, *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- MEMMI Dominique, *La revanche de la chair : essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Seuil, 2014.
- OCTOBRE Sylvie, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, pp. 55-76.
- OLIVIER Alice, « “Je leur dis que j'ai deux mamans ?” : carrières de (non-)publicisation de l'homoparentalité à l'école en France », *Enfances, Familles, Générations*, 2015, n° 23, pp. 52-70.
- PAGE Marion, « À propos des savoirs lesbiens », in Natacha Chetcuti et Claire Michard (dirs.), *Lesbianisme et féminisme. Histoires politiques*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 83-94.
- PATERNOTTE David, *Revendiquer le « mariage gay » : Belgique, France, Espagne*, Bruxelles, Belgique, Éditions de l'Université, 2011, 215 p.
- PATERNOTTE David, VAN DER DUSSEN Sophie et PIETTE Valérie (dirs.), *Habemus gender ! : déconstruction d'une riposte religieuse*, Bruxelles, Belgique, Editions de l'Université, 2015.
- PATTERSON Charlotte J., SUTFIN Erin L. et FULCHER Megan, « Division of Labor Among Lesbian and Heterosexual Parenting Couples: Correlates of Specialized Versus Shared Patterns », *Journal of Adult Development*, 2004, vol. 11, n° 3, pp. 179-189.
- PELAGE Agnès, BRACHET Sara, BRUGEILLES Carole, PAILLET Anne, ROLLET Catherine et SAMUEL Olivia, « “Alors c'est quoi, une fille ou un garçon ?” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, n° 214, pp. 30-45.
- PERREAU Bruno, *Qui a peur de la théorie queer ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.
- POVEDA David, RUBIO María Isabel Jociles et GONZALES-PATÍÑO Javier, « Deseos, hagas, magos y semillas. Cuentos para comunicar los orígenes en familias que han acudido a la donación reproductiva », *Papers Infancia_c*, 2015, n° 8, pp. 1-38.

- PREARO Massimo, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements, identités et communautés en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014.
- RAULT Wilfried, « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes. Une approche à partir des femmes et des hommes en couple », *Sociologie [En ligne]*, 2016, vol. 7, n° 4.
- RAULT Wilfried, *L'invention du PACS : pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- RAULT Wilfried, *La difficile mesure de l'homoparentalité*, <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/homoparentalite/>, consulté le 12 janvier 2018.
- REVILLARD Anne, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du MAUSS*, 2002, vol. 19, n° 1, pp. 168-182.
- RICH Adrienne, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, 1981, n° 1, pp. 15-43.
- ROBCIS Camille, *La loi de la parenté : la famille, les experts et la république*, traduit par VINSONNEAU Ninon, Paris, Fahrenheit, 2016.
- ROLLET Catherine et PELAGE Agnès, « Préparer une chambre pour l'enfant à venir, un enjeu de genre ? », *Strenæ [en ligne]*, 2014, n° 7.
- ROLLET-ECHALIER Catherine, PELAGE Agnès, PAILLET Anne, BRUGEILLES Carole, BRACHET Sara et SAMUEL Olivia, « Préparer la naissance : une affaire de genre », *Politiques sociales et familiales*, 2014, vol. 116, n° 1, pp. 5-14.
- RUBIO María Isabel Jociles, *Revelaciones, filiaciones y biotecnologías. Una etnografía sobre la comunicación de los orígenes a los hijos e hijas concebidos mediante donación reproductiva*, Barcelone, Espagne, Bellaterra, 2016.
- RUBIO María Isabel Jociles, BICKNELL David Poveda, ALONSO Esperanza et MORGADE Marta, « Strategies for Socialization into a Non-Conventional Family Project », *ETNIA-E: Cuadernos de investigación etnográfica sobre infancia, adolescencia y educación del IMA/FMEE*, 2015, n° 8.
- SCOTT James C., *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2008.
- SENAC Réjane, « Le contrat social à l'épreuve de l'offensive contre ladite "théorie du genre" », in Laurie Laufer et Florence Rochefort (dirs.), *Qu'est-ce que le genre ?*, Paris, Payot & Rivages, 2014, pp. 231-244.
- SINGLY François de, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin, 2016.
- SINGLY François de, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2010.
- SINGLY François de, *Comment aider l'enfant à devenir lui-même : guide de voyage à l'intention du parent*, Paris, Fayard, 2010.
- SINGLY François de, « L'éducation démocratique. Postface inédite », in *Comment aider l'enfant à devenir lui-même ?*, Paris, Fayard, 2010, pp. 153-158.
- SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2018*, Paris, SOS-Homophobie, 2018.

- SOS-HOMOPHOBIE, *Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie*, Paris, SOS-Homophobie, 2015.
- SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2014*, Paris, SOS-Homophobie, 2014.
- SOS-HOMOPHOBIE, *Rapport sur l'homophobie 2013*, Paris, SOS-Homophobie, 2013.
- SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, traduit par VIDAL Jérôme, Paris, Amsterdam, 2009.
- STACEY Judith et BIBLARZ Timothy J., « (How) Does the Sexual Orientation of Parents Matter ? », *American Sociological Review*, 2001, vol. 66, n° 2, p. 159.
- STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael, « Producing Expert Capital: How Opposing Same-Sex Marriage Experts Dominate Fields in the United States and France », *Social Movement Studies*, 2018, pp. 1-25.
- STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael, « Les mères lesbiennes, les mères célibataires et leurs enfants : l'état des lieux de la recherche », in JOUANNET Pierre (dir.), *Procréation, médecine et don*, Paris, Lavoisier, 2016, pp. 243-251.
- STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael, *La culture du savoir : la construction de « l'expertise » dans les débats politiques sur le mariage et la filiation pour les couples même sexe en France et aux États-Unis*, EHESS/UCLA (Californie, États-Unis), France/États-Unis, 2015.
- STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael et TRICOU Josselin, « Resisting "Gender Theory" in France: A Fulcrum for Religious Action in a Secular Society », in KUCHAR Roman et PATERNOTTE David (dirs.), *Anti-Gender Campaigns in Europe : Mobilizing Against Equality*, London, Royaume-Uni, New York, États-Unis, Rowman & Littlefield International, 2017, pp. 79-95.
- SULLIVAN Maureen, *The Family of Woman : Lesbian Mothers, their Children, and the Undoing of Gender*, Berkeley, États-Unis, Londres, Royaume-Uni, University of California Press, 2004.
- SULLIVAN Maureen, « Rozzie and Harriet ? : Gender and Family Patterns of Lesbian Coparents », *Gender and Society*, 1996, vol. 10, n° 6, pp. 747-767.
- TABET Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p.
- TERSIGNI Simona, « Virginité », in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 701-712.
- THERY Irène, *Mariage et filiation pour tous : une métamorphose inachevée*, Paris, Seuil, 2016.
- THERY Irène, « Différence des sexes, homosexualité et filiation », in Martine Gross (dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, pp. 151-178.
- TIN Louis-Georges, « Hétérosexisme », in *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 207-211.
- TOURNAY Virginie, *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, 2011.
- VECHO Olivier, GROSS Martine et POTEAT V. Paul, « Partage des tâches parentales au sein des couples de mères lesbiennes françaises ayant eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme », *Psychologie Française*, 2011, vol. 56, n° 1, pp. 1-18.

VOLANT Sabrina, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *Insee Première*, 2017, n° 1642.

WELLS Jess (dir.), *Lesbians Raising Sons : an Anthology*, Los Angeles, États-Unis, Alyson Books, 1997.

WINTER Jean-Pierre, « Gare aux enfants symboliquement modifiés », *Le Monde des débats*, mars 2000.

WITTIG Monique, *La pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2013.

WITTIG Monique, « La pensée straight », in *La pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2013, pp. 57-67.

WITTIG Monique, « On ne naît pas femme », in *La pensée straight*, Paris, 2013, pp. 45-56.

ZEGAÏ Mona, « Du jeu dans les catégories de genre ? Le jouet comme outil de socialisation sexuée et de définition du champ des possibles au centre des interactions familiales », in SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina (dir.), *Enfance et genre : de la construction sociale des rapports de genre et ses conséquences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2014, pp. 83-108.

ZEGAÏ Mona, « La mise en scène de la différence des sexes dans les jouets et leurs espaces de commercialisation », *Cahiers du Genre*, 2010, vol. 49, n° 2, pp. 35-54.

ZEGAÏ Mona, « Les injonctions normatives dans les catalogues de jouets », *Bulletin du Laboratoire Printemps*, 2009, pp. 5-6.

ZEGAÏ Mona, « La fabrique des genres à travers le jouet », *Chantiers Politiques*, 2008, n° 6, pp. 112-120.

« Appel à communication – RT 24 de l'AFS "Genre, Classe, Race. Rapports sociaux et construction de l'altérité" – Nantes 2013 ».

« La maternité revue et rejetée », *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui*, 1988, n° 20.

Annexes

Annexe 1. La socialisation	309
Annexe 2. Grille d'entretien	311
Annexe 3. Grille d'observation des chambres	315
Annexe 4. Courriers à destination des enquêtées et de leurs enfants	317
Annexe 5. Synthèses des situations familiales	321

Annexe 1. La socialisation

Voici la définition que nous donne Muriel Darmon de la socialisation :

« La socialisation, c'est [...] l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi “formé”, “modelé”, “façonné”, “fabriqué”, “conditionné” – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – “apprend”, “intériorise”, “incorpore”, “intègre” – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement. La définition la plus simple de la socialisation que nous pouvons proposer, et qui va nous servir de fil directeur pour parcourir théories et enquêtes empiriques, est donc la suivante : “façon dont la société forme et transforme les individus.” Une telle définition pose plus de problèmes qu'elle n'en résout, et donne ce faisant une première idée de la tâche à laquelle sont confrontées les analyses de la socialisation : substituer au terme vague de “façon” des processus réels et déterminés (comment la socialisation s'opère-t-elle ?), au terme abstrait et global de “société” des agents ou instances précis (“qui” ou “qu'est-ce qui” socialise ?), à la désignation générique de l'action de la socialisation sur les individus l'analyse de ses effets, de ses produits, de ses résultats spécifiques (qu'est-ce qui est intériorisé par l'individu socialisé ?).⁶⁰³ »

Socialisations primaire et secondaire

On distingue communément la socialisation primaire de la socialisation secondaire, mais il existe différentes manières de les opposer, par instances socialisatrices ou par cycles de vie par exemple. Celle que je retiens pour l'analyse dans cette recherche renvoie aux instances socialisatrices et considère comme la socialisation primaire celle qui a lieu au sein de la famille et comme la socialisation secondaire celle réalisée par les autres instances.

La socialisation est donc un processus complexe, pluriel, imparfait et continu

C'est un processus complexe car plusieurs procédés et modes d'apprentissage sont à l'œuvre simultanément : il peut s'agir de pratiques éducatives explicitement entreprises dans un objectif précis (une partie des actions éducatives des parents et de l'école par exemple) ou bien de l'incorporation inconsciente (par observation ou mimétisme) des « conditions d'existence ». Cette seconde forme de socialisation correspond au concept d'*habitus* de Pierre

⁶⁰³ Muriel DARMON, *La socialisation*, op. cit., p. 6.

Bourdieu qui le définit comme « un système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre.⁶⁰⁴ » Ces dispositions acquises engendrent des pratiques sociales ajustées aux positions sociales : goûts, manières de se tenir (*hexis corporelle*), de parler, de manger, de ressentir, de voir le monde par exemple. Différents milieux sociaux vont transmettre des dispositions différentes, c'est ce qu'on appelle la socialisation de classe. On peut aussi noter que la socialisation de genre se traduit par une différenciation des conditionnements des garçons et des filles, et qu'elle varie en fonction du milieu social d'origine.

Ce processus est pluriel car de nombreuses instances et agents ont des effets socialisateurs sur les individus en plus de la famille déjà citée : entourage et gardes d'enfants diverses, école, travail, pairs et industries culturelles et médiatiques influencent la construction individuelle avec des représentations, des logiques, des valeurs et des normes plurielles. Ces logiques et valeurs sont hétérogènes et entrent parfois en concurrence.

C'est un processus imparfait car les individus n'assimilent pas les normes et les règles de manière mécanique et exactement identique : du fait de l'hétérogénéité des instances et des principes socialisateurs auxquels un individu se confronte, une pluralité de possibilités sont mises en tension et l'incorporation des dispositions n'est jamais parfaite. Selon Bernard Lahire, l'individu façonné est un « homme pluriel⁶⁰⁵ », porteur d'une gamme de dispositions, mais il faut certaines conditions sociales pour rendre effective l'action socialisatrice des différentes instances.

Enfin, ce processus est continu : même si certaines approches accordent une importance exclusive à la socialisation primaire, on peut raisonnablement penser que la construction des individus se poursuit, mais dans une moindre mesure, tout au long de l'existence en fonction des événements de la vie. Ces adaptations demandent des « re-constructions » de soi : Peter Berger et Thomas Luckmann montrent que l'articulation entre socialisation primaire et secondaire n'est possible que si des ajustements s'opèrent au fur et à mesure de la traversée de différents « mondes sociaux » rencontrés⁶⁰⁶.

⁶⁰⁴ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 88-89.

⁶⁰⁵ Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 2001.

⁶⁰⁶ Peter Ludwig BERGER et Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996.

Annexe 2. Grille d'entretien

L'enfance.	<p>Parlez-moi de votre histoire familiale.</p> <p>Parlez-moi de votre scolarité.</p>	<p>Où avez-vous grandi ? Quel(s) métier(s) faisaient vos parents ? Venez-vous d'une famille croyante ? Êtes-vous croyante vous-même ? Pratiquante ?</p> <p>Étiez-vous à l'école publique/privée ? Parlez-moi de vos camarades de jeux. Quelles études avez-vous suivies ? Quel est votre métier aujourd'hui ? Êtes-vous satisfaite de votre métier ?</p>
La vie amoureuse.	<p>Racontez-moi comment vous êtes rendu compte que vous préféreriez les filles.</p> <p>Parlez-moi des réactions que cela a suscité.</p> <p>Avez-vous également eu des relations amoureuses avec un/des garçons ?</p> <p>Racontez-moi la rencontre avec votre compagne actuelle.</p>	<p>Comment avez-vous réagi ? Parlez-moi des gens à qui vous en avez parlé.</p> <p>Comment ont réagi : vos parents, famille, amis, entourage ? Comprenez-vous ces réactions ? Vous semblent-elles normales ? Comment les expliquez-vous ?</p> <p>Avant et/ou après votre première relation avec une fille ?</p> <p>Parlez-moi d'elle. Quand avez-vous emménagé ensemble ? Êtes-vous pacsées ? Pourquoi ?</p>
La famille.	<p>Racontez-moi comment est venue l'envie de faire un enfant ensemble.</p> <p>Dites-moi ce qui fait que vous êtes une famille.</p>	<p>Pourquoi avoir choisi l'IAD / adoption / relation hétérosexuelle ? Couple parental unique ou co-parentalité ? Avez-vous parlé de ce qui arriverait si vous vous sépariez ?</p> <p>Quelles sont les conditions nécessaires pour être une famille ?</p>
La place du géniteur/père	<p>Parlez-moi de la place de l'homme qui a contribué à fabriquer l'enfant.</p>	<p>Vos enfants savent-ils qui est leur géniteur ? Pensez-vous que les enfants ont besoin d'un père identifié ? Pensez-vous que les enfants ont besoin d'un père qui s'occupe d'eux ? Pensez-vous que les enfants ont besoin d'un modèle masculin ?</p>

<p>Les réactions des gens dans la vie quotidienne.</p> <p>(Parlez-moi des réactions autour de vous</p>	<p>Racontez-moi comment les gens parlent de vous.</p> <p>Parlez-vous de votre situation familiale ?</p> <p>Parlez-moi de la façon dont vos parents (et beaux-parents) appréhendent votre situation familiale.</p>	<p>Avez-vous eu affaire à des réactions hostiles à l'homosexualité ? Moqueries ? Insultes ? Discriminations ? Agressions ?</p> <p>Dans votre vie quotidienne : au travail ? dans la rue ? à l'école ? dans une administration ? dans votre famille ?</p> <p>Et récemment ? (dernière manifestation d'hostilité)</p> <p>À l'école des enfants ?</p> <p>Au travail ?</p> <p>Sont-ils d'accord avec votre choix d'avoir un/des enfant(s) ?</p> <p>Se définissent-ils comme les grands-parents de votre enfant ?</p> <p>Sont-ils présents dans votre vie et dans celle de votre enfant ?</p>
<p>La vie de couple.</p>	<p>Parlez-moi de votre organisation domestique.</p> <p>Parlez-moi des différences entre les femmes et les hommes selon vous.</p> <p>Parlez-moi des réactions sexistes auxquelles vous avez assisté. (qui dévalorisent les femmes)</p>	<p>Qui fait les courses ? Le ménage ? La cuisine ? Les réparations ? Le jardin ? Le linge ? Les soins aux enfants ?</p> <p>Cette répartition vous satisfait-elle ?</p> <p>Décrivez-moi une journée ordinaire. (vos activités d'hier)</p> <p>Pensez-vous que dans un couple homme-femme la répartition serait différente ?</p> <p>Quelles sont-elles ? physiques ?</p> <p>Comportements ? capacités / compétences ?</p> <p>A quoi ces différences sont-elles dues, selon vous ?</p> <p>Considérez-vous ces différences hommes-femmes comme positives ou négatives ?</p> <p>Que pensez-vous de ces réactions ?</p>

<p>L'éducation des enfants.</p> <p>(Racontez-moi votre façon de concevoir l'éducation de vos enfants.)</p>	<p>Parlez-moi de votre rôle en tant que mère biologique / sociale.</p> <p>Parlez-moi des temps privilégiés passés avec vos enfants.</p> <p>Comment choisissez-vous</p> <p>Parlez-moi des règles importantes à enseigner à un enfant selon vous.</p> <p>Racontez-moi comment vous répondez (<i>ou répondrez</i>) aux questions de l'enfant sur la famille.</p> <p>Parlez-moi de l'éducation à la crèche / à l'école / chez la nourrice / chez ses grands-parents.</p> <p>Je travaille sur la transmission du genre (comment les enfants deviennent des petits garçons ou des petites filles), avez-vous des choses dont vous souhaiteriez-parler ou ajouter quelque chose ?</p>	<p>En quoi consiste ce rôle ? Est-il particulier ? Pensez-vous que vous faites des choses différentes des autres mères ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?</p> <p>Quels moments de la journée ? Quelles activités pratiquez-vous avec vos enfants ?</p> <p>Les jouets de votre enfant ? Les vêtements ? Les livres ? Quels thèmes privilégiez-vous ? Les sorties ? Culturelles, sport ? Donnez-vous des indications pour les cadeaux ? Est-ce qu'il est arrivé qu'on vous offre un cadeau que vous n'aimiez pas ? Est-ce qu'il y a des choses que vous n'aimeriez pas qu'on vous offre ?</p> <p>Quels comportements êtes-vous attentive à encourager ? À réprimander ? Quelles valeurs (principes) voulez-vous transmettre à votre enfant ? Quels sont selon vous les principes les plus importants à faire comprendre à un enfant ? Quelles sont les attitudes à empêcher absolument ? Comment pensez-vous aborder la question de la sexualité avec votre enfant ?</p> <p>Comment lui racontez-vous son histoire ? Comment parlez-vous de ses deux mamans ? Comment parlez-vous du père ?</p> <p>Êtes-vous satisfaite de votre école / crèche / nourrice / garde chez les grands-parents ? Êtes-vous en accord avec (<i>selon le mode de garde</i>) concernant l'éducation des enfants ? Quels sont les éventuels points de désaccord ? Pensez-vous que ces désaccords sont importants ? (en contradiction avec vos principes ?)</p> <p>Aviez-vous une préférence pour le sexe de votre/vos enfant(s) ? Pensez-vous agir différemment avec les garçons et les filles ? Comment décririez-vous la chambre de votre/vos enfants : typée ou non ?</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 3. Grille d'observation des chambres

			Couleurs et motifs filles : rose, mauve, pastels, fleurs, cœurs, fées, princesses.	Couleurs et motifs garçons : rouge, orange, vert foncé noir gris, formes anguleuses (flammes), thèmes aventure, guerre, véhicules.	Masculin neutre, autre	Correspondance avec le sexe de l'enfant
Décor	Papiers peints					
	Tissus/Rideaux					
	Moquette					
	Images					
	Suspensions					
	Lampes					
	Coussins					
Objets techniques mobilier	Lit					
	Armoire/placard					
	Bureau					
	Fauteuil					
	Étagère					
	Table à langer					
Objets ludiques et éducatifs	Jouets bébés	Peluches				
		Tapis d'éveil				
		Hochet				
		Poupons				
		Jouets éveil				

	Jouets	Poupées				
		Figurines				
		Dînette				
		Véhicule				
		Animaux				
		Musicaux				
	Jeux éducatifs	Construction				
		Jeux de cartes				
		Puzzles				
		Memory				
		Créatifs				
Informatique Vidéo Hi-Fi	Ordinateur					
	Télévision					
	Chaîne Hi-Fi					
Livres						

Observations générales :

Annexe 4. Courriers à destination des enquêtées et de leurs enfants



Camille Frémont

Doctorante en sociologie

06 31 04 16 87 - camille_fremont@yahoo.fr

**Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques
et les Vulnérabilités (C.E.R.R.e.V.)**

Université de Caen Basse-Normandie

Esplanade de la Paix, F-14302 CAEN CEDEX

02 31 56 59 02 – cerrev@unicaen.fr

Mesdames,

Il vous est proposé de participer à une étude intitulée « Étude sur les pratiques éducatives dans les familles lesboparentales ». Ce document a pour but de vous expliquer ce que cette étude implique afin de vous permettre de décider si vous voulez y participer.

Cette enquête a lieu dans le cadre d'une recherche pour ma thèse en sociologie à l'Université de Caen Basse-Normandie. J'ai choisi de m'intéresser aux familles homoparentales, et plus particulièrement aux familles lesboparentales, afin de contribuer à produire une connaissance scientifique qui facilite la compréhension sur ces familles dont la visibilité récente participe à porter un regard nouveau sur les normes familiales. Pour la mener à bien, j'ai besoin de la collaboration anonyme de quarante couples de femmes ayant eu au moins un enfant ensemble. Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes libre de refuser d'y participer ou d'interrompre votre participation à tout moment et sans avoir à vous justifier.

L'enquête a lieu à votre domicile et consiste en un entretien individuel de durée libre avec chaque mère et en un relevé descriptif de la (des) chambre(s) d'enfant(s).

Afin de pouvoir retranscrire et travailler le contenu des entretiens, ceux-ci sont enregistrés. Je garantis la totale confidentialité des propos recueillis ainsi que l'anonymat des personnes enquêtées. Les noms des personnes interrogées ou citées sont remplacés

par des noms non ressemblants et les noms de lieux sont supprimés. Les thèmes abordés lors de l'entretien sont les suivants :

- L'enfance : histoire familiale et scolarité ;
- L'histoire amoureuse ;
- La construction du projet de famille ;
- La vie de couple et l'organisation domestique ;
- La place du père ;
- Les réactions des gens dans la vie quotidienne ;
- L'éducation des enfants.

Vous pouvez à tout moment changer d'avis concernant votre participation ou refuser de répondre à une ou plusieurs questions.

Afin de compléter mes données sur le projet éducatif, je demande à avoir accès à la chambre du (des) enfant(s) dans une démarche de simple observation, à laquelle vous pouvez assister. Cette observation n'est pas intrusive. Rien ne sera touché ou déplacé dans la chambre, il s'agit uniquement d'en décrire l'aspect à l'aide d'une grille d'observation qui détaille le décor (papiers peints, tissus/rideaux, moquette, images, suspensions, lampes, coussins), le mobilier (lit, armoire/placard, bureau, fauteuil, étagère, table à langer), les objets ludiques et éducatifs (jouets, jeux éducatifs, affaires scolaires, informatique/vidéo, livres). La non-opposition de votre/vos enfant(s) est recherchée avant cette observation et un courrier ci-joint lui (leur) explique la démarche.

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (en conformité avec la loi n° 2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de cette étude et d'être traitées.

Vous serez prévenues dès la sortie de la thèse et pourrez, si vous le souhaitez, avoir accès au travail finalisé.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration et reste à votre disposition pour plus de renseignements sur le déroulement de l'enquête.

Cordialement,

Camille Frémont



Bonjour,

Je m'appelle Camille Frémont. Pour mon travail, je fais une enquête sur les familles où il y a deux mamans. Je vais d'abord discuter avec tes deux mamans sur votre vie de famille, puis j'aimerais aussi regarder les objets dans ta chambre.

Ne t'inquiète pas, je ne toucherai à rien dans ta chambre, je veux simplement regarder tes jouets, tes meubles et la décoration. Je n'ouvrirai pas les placards.

Bien entendu, je n'entrerai dans ta chambre que si tu es d'accord.

Es-tu d'accord pour que je regarde ta chambre ?

Je te remercie.

Camille Frémont



Bonjour,

Cette enquête a lieu dans le cadre d'une recherche pour ma thèse en sociologie à l'Université de Caen Basse-Normandie. Je m'intéresse aux familles dont les parents sont deux mères. Pour cela, je vais interroger tes deux mères sur votre vie quotidienne et sur l'éducation qu'elles te donnent. J'ai également besoin de regarder les objets dans ta chambre car ils m'informeront un peu plus sur votre vie de famille.

Rien ne sera touché ou déplacé dans ta chambre, il s'agit simplement de regarder le décor (par exemple : papiers peints, tissus/rideaux, moquette, images, suspensions, lampes, coussins), le mobilier (par exemple : lit, armoire/placard, bureau, fauteuil, étagère), les objets (par exemple : jouets, jeux éducatifs, affaires scolaires, informatique/vidéo, livres). Je ne toucherai à rien et je n'ouvrirai pas les placards ou les tiroirs.

Bien entendu, je n'entrerai dans ta chambre que si tu es d'accord.

Es-tu d'accord pour que je regarde ta chambre ?

Je te remercie.

Camille Frémont

Annexe 5. Synthèses des situations familiales

Famille A

Les entretiens avec Édith et Lise ont eu lieu à titre exploratoire et avec une grille d'entretien différente de celle des autres. Les propos recueillis sont essentiellement sur les représentations du genre, de la sexualité et de l'éducation et peuvent être utilisés sur ces sujets au même titre que les autres. Cependant, les rubriques utilisées pour présenter les autres familles ne peuvent être toutes renseignées.

Édith V.

36 ans, DEUG Lettres (niveau licence)

CSP 5 : Sans emploi/ Management culturel

Mère de naissance

Métiers des parents : Père ajusteur mécanicien ; mère femme de ménage.

Parcours : Relations hétérosexuelles jusqu'à 15 ans, puis première relation homosexuelle qui dure quatre ans. Pas d'informations sur le parcours jusqu'à Lise.

Lise G.

39 ans, Master de droit et économie du sport, Master de marketing du sport.

Chef de projet dans une structure sportive nationale.

Métiers des parents : Père psychologue-psychanalyste ; mère institutrice.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à 21 ans puis exclusivement homosexuelles.

Elles vivent en union libre et ont une fille, Agathe (2 ans), qu'elles ont eu par insémination artificielle artisanale, avec l'aide d'un ami du couple qui n'a pas reconnu l'enfant mais a accepté d'être le géniteur identifié. Il ne joue aucun rôle particulier dans l'éducation d'Agathe, qui l'appelle « Tonton *** », au même titre que d'autres amis du couple.

Construction du projet d'enfant

Critères :

- Un donneur connu pour qu'Agathe puisse connaître ses origines biologiques.
- Un donneur qui ne souhaite pas avoir un rôle de père.

Famille B

Pascale O.

40 ans, Licence d'informatique

Informaticienne.

Métier des parents : Père mécanicien ajusteur ; mère femme de ménage.

Mère de naissance

Parcours progressif : relations hétérosexuelles jusqu'à 18 ans, puis exclusivement homosexuelles.

Cathy B.

33 ans, DESS gestion et aménagement de l'espace

Enseignante en biologie et informatique en Maison Familiale

Métiers des parents : Père dessinateur ; mère institutrice

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours progressif : relations hétérosexuelles jusqu'à 23-24 ans, puis exclusivement homosexuelles.

Ont une fille, **Laure (4 ans)**, qu'elles élèvent en coparentalité avec le géniteur (Florent), ami du couple et homosexuel. Florent

Ils ont procédé par insémination artificielle artisanale pour la conception de l'enfant. Florent était célibataire au moment de la conception et de la naissance de Laure, mais il vit aujourd'hui en couple.

Histoire du couple

Pascale et Cathy sont en couple depuis environ sept ans. Elles se sont rencontrées par le biais d'un site Internet de rencontres gay et se sont installées ensemble au bout de trois mois ou un an, selon leurs discours. Elles se sont pacées lors de l'achat de leur première maison il y a cinq ans.

Construction du projet d'enfant

Elles ont parlé rapidement d'avoir ensemble un enfant qui serait porté par Pascale.

Leurs critères d'origine :

- Un géniteur connu, avec l'argument que l'enfant doit connaître son origine pour ne pas ajouter une difficulté à une situation familiale déjà inhabituelle.
- Préserver une vie de couple indépendante du géniteur.

Situation finale :

- Un père présent dans l'éducation de l'enfant : la comparaison a été faite avec un couple divorcé, c'est-à-dire que Florent voit Laure environ une semaine sur deux, pendant les vacances scolaires et aux événements importants (rentrée scolaire, anniversaires, Noël, etc.).
- Vie de couple préservée : l'homosexualité de Florent a été jugée comme un argument en sa faveur car elle garantit à la fois la séparation des foyers et la fidélité à sa fille, puisqu'il ne risque pas a priori d'avoir d'autres enfants dans son cadre conjugal (une famille concurrente), comme pourrait le faire un homme hétérosexuel.

Famille C

Séverine A. H.

41 ans, Diplôme d'État d'Éducatrice spécialisée (D. E. E. S.)

Chef de service éducatif en Maison d'Enfants à caractère social

Métiers des parents : Père pompier, mère infirmière.

Mère de naissance

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à 20 ans, puis exclusivement homosexuelles.

Marion M.

38 ans, Niveau d'études : Licence de science de l'éducation

Métier : Éducatrice spécialisée

Métier des parents : Père : absent ; mère : employée de compagnie d'assurance.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à 28 ans (fiancée), puis rencontre Séverine.

Ont des jumelles, **Lily et Adèle (21 mois)**, qu'elles ont eu par insémination artificielle médicalisée avec don d'embryons en Espagne.

Histoire du couple

Séverine et Marion sont ensemble depuis presque 10 ans. Elles se sont rencontrées dans le cadre de leur travail, elles étaient toutes les deux en couple à ce moment-là, Marion avec un homme et Séverine avec une femme, elles ont toutes les deux quitté leurs compagnon/compagne pour être ensemble. Elles se sont installées ensemble au bout de 3 ans. Elles ne sont pas pacées

Construction du projet d'enfant

Critères de départ : Père présent : projet de coparentalité avec un ami (l'ancien compagnon de Marion), car Séverine et Marion souhaitaient que leur(s) enfant(s) ait un père connu, ainsi qu'un modèle masculin.

Situation finale :

Le couple conjugal élève seul les enfants (structure biparentale) : Séverine et Marion se disent soulagées de ne pas avoir finalement à partager l'éducation des enfants avec une tierce personne.

Le parcours du début du projet jusqu'à la naissance des enfants a duré cinq ans à cause de difficultés à concevoir et d'importants problèmes de santé rencontrés par Séverine. Les configurations envisagées et les moyens de conception tentés, parfois en parallèle, pendant ces cinq années furent :

Coparentalité/Séverine mère génitrice : d'abord inséminations artificielles artisanales, puis médicalisées en France en se faisant passer pour un couple hétérosexuel stérile.

Coparentalité/Marion mère génitrice : d'abord inséminations artificielles artisanales, puis médicalisées avec donneur anonyme en Belgique, l'enfant serait reconnu légalement par leur ami.

Famille biparentale/Séverine mère génitrice : insémination artificielle médicalisée avec don d'embryons en Espagne.

Famille D

Laurence R.

40 ans, CAPES d'Éducation Physique et Sportive

Professeure d'E. P. S.

Métiers des parents : Père : militaire ; mère : vendeuse en magasin (dernier emploi, travail intermittent)

Mère de naissance

Parcours progressif : Une relation hétérosexuelle pendant dix ans (mariée) puis rencontre Émilie. Ne se dit pas homosexuelle.

Émilie S.

46 ans, Agrégation d'Éducation Physique et Sportive

Professeure d'E. P. S.

Métiers des parents : Père : militaire, pilote de chasse ; mère : sans emploi.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours simultané : Relations hétérosexuelles jusqu'à 15 ans, une relation homosexuelle pendant deux ans, puis à nouveau des relations hétérosexuelles pendant deux ans, puis exclusivement homosexuelles.

Ont des jumeaux, **Alexandre et Charlotte (7 ans)**, qu'elles ont eu par insémination artificielle médicalisée avec donneur anonyme en Belgique.

Histoire du couple

Laurence et Émilie sont ensemble depuis environ douze ans. Elles se sont rencontrées dans le cadre du travail et étaient toutes les deux en couple à ce moment-là, Laurence avec un homme et Émilie avec une femme, elles ont toutes les deux quitté leurs mari et compagne pour être ensemble. Elles se sont pacées peu de temps après leur installation ensemble. Elles décrivent leur couple comme très différencié en termes de genre : Émilie définit son identité de genre comme masculine et Laurence comme féminine. Laurence dit ne pas être homosexuelle.

Construction du projet d'enfant

Émilie est à l'origine de l'envie d'avoir des enfants qui seraient portés par Laurence. Laurence ne voulait pas d'enfant avec son ex-mari mais change d'avis avec Émilie. Elles avaient autour d'elles plusieurs exemples d'homoparentalité, mais n'ont toujours envisagé pour elles-mêmes que l'IAD en Belgique.

Critères : Ne voulaient pas de troisième personne dans le travail parental.

Émilie craignait de ne pas trouver sa place avec un père biologique identifié et/ou présent.

Voulaient une grossesse.

L'absence de père identifié est vécue comme un choix certes égoïste mais aussi pratique pour l'organisation de la famille.

Famille E

Adeline M.

37 ans, DEA de probabilités et statistiques

Professeure de mathématiques

Métiers des parents : Père agent de maîtrise ; mère ouvrière

Mère de naissance

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à 23 ans puis exclusivement homosexuelles.

Clara F.

48 ans, CAPES d'histoire

Professeure d'histoire-géographie

Métiers des parents : Père kinésithérapeute, mère infirmière

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à environ 18 ans, première relation homosexuelle vers 23-24 ans, puis exclusivement homosexuelles.

Ont une fille, **Lison (3ans)**, qu'elles ont eu par insémination artificielle artisanale avec un donneur connu des mères. Le donneur a accepté d'être le géniteur identifié de Lison, mais de ne pas la reconnaître officiellement et de ne pas être impliqué en tant que père. Elles ont rencontré cet homme (marié et avec des enfants) par le biais d'Internet, il souhaitait, en accord avec sa femme, aider des couples stériles (hétérosexuels ou homosexuels) à avoir des enfants.

Histoire du couple

Adeline et Clara sont ensemble depuis environ huit ans. Elles se sont rencontrées dans un bar lesbien dans lequel Clara a travaillé quelques mois. Elles sympathisent d'abord puis se mettent ensemble quand Clara se sépare de sa compagne. Elles s'installent ensemble rapidement, se paissent au moment de l'achat en commun d'une maison.

Construction du projet d'enfant

Adeline est à l'origine de l'envie d'avoir un enfant, Clara dit avoir été réticente dans un premier temps.

Critères de départ : Clara voulait un père présent pour que l'enfant soit « complet ». Adeline trouvait qu'une co-parentalité serait difficile à vivre au quotidien.

Par le biais d'Internet, Adeline prend contact avec plusieurs hommes homosexuels, célibataires ou en couple, et en rencontre certains. Aucun ne la satisfait, soit par manque d'affinités, soit pour désaccord sur les conditions de la co-parentalité. Finalement, elles décident d'un compromis : Un donneur connu qui accepte de rencontrer l'enfant pour qu'il puisse connaître ses origines. Une structure familiale bi-parentale : elles seules sont les parents qui élèvent l'enfant.

Famille F

Anna C.

37 ans, Licence de philosophie

Professeure d'éducation socioculturelle et d'économie sociale et familiale en lycée agricole.

Métiers des parents : Père secrétaire de mairie ; mère sans emploi.

Mère de naissance

Parcours simultané : Relations hétérosexuelles jusqu'à 17-18 ans, une relation homosexuelle pendant deux ans, puis relations hétérosexuelles pendant 10 ans, puis relations surtout homosexuelles pendant 2-3 ans, puis rencontre Rachel.

Rachel N. O.

29 ans, Niveau d'études : 1ère année de DEUG Arts du spectacle ; formation niv. III de régisseuse de spectacles vivants.

Métier : Régisseuse de production de spectacles vivants (musique).

Métiers des parents : Père directeur technique d'un musée d'histoire naturelle ; mère informaticienne.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours progressif : Relations hétérosexuelles jusqu'à 16-17 ans puis exclusivement homosexuelles.

Enfant

Cléo 3 ans, fille, IAD médicalisée avec donneur inconnu (Belgique).

Histoire du couple

Anna et Rachel se sont rencontrées par un réseau d'ami-e-s commun. Elles se sont installées ensemble rapidement et ont parlé d'avoir un enfant au bout de deux ou trois ans. Elles se sont séparées pendant la grossesse après cinq ans de vie commune. En passant par une médiation familiale, elles ont mis en place une garde alternée pour s'occuper de Cléo afin que Rachel soit impliquée dès la naissance et prenne une place de mère comme cela était prévu. Elles ne se sont pas pacées.

Construction du projet d'enfant

Rachel est à l'origine de l'envie d'avoir un enfant qui serait porté par Anna.

Critères de départ :

- Anna : Pas de troisième personne impliquée dans l'éducation. Éventuellement un donneur connu, mais pas impliqué.

- Rachel : Éventuellement donneur connu et impliqué.

Elles ont envisagé plusieurs possibilités mais sans les mettre en œuvre :

- IA artisanale avec donneur connu : le donneur devait être un ami du couple, marié et avec trois enfants, qui s'est finalement retiré car avait des difficultés à se penser avec deux familles (idée de concurrence pour les enfants).

- IAD médicalisée en France, en se faisant passer pour un couple hétérosexuel avec un ami stérile.

Finalement, elles ont opté pour l'IAD médicalisée en Belgique.

Famille G

Joris K.

44 ans, Doctorat de gestion

CSP 3 : Enseignante chercheuse

Métier des parents : Mère institutrice ; Père instituteur

Mère de naissance de Charlotte et Alexandre (terme d'adresse : maman), belle-mère de Carmen

Parcours progressif / exclusif : amourettes hétérosexuelles au collège, première relation homosexuelle vers 20 ans puis relations exclusivement homosexuelles. Se dit lesbienne.

Samia D.

44 ans, Agrégation de Lettres

CSP 3 : Enseignante collège-lycée agrégée

Métier des parents : Père contremaître en usine ; Mère secrétaire de cabinet comptable

Mère de naissance de Carmen, mère non porteuse / non statutaire de Charlotte et Alexandre

Parcours progressif : ne se dit pas homosexuelle. A eu uniquement des relations hétérosexuelles, sa seule relation homosexuelle est avec sa compagne actuelle.

Enfants : Carmen 12 ans (fille de Samia, issue d'un couple hétéro), **Manon et Arthur, jumeaux de 7 ans** (fille et garçon) portés par Joris, IAD médicalisée avec donneur inconnu en Belgique.

Histoire du couple

Elles vivent en union libre depuis dix ans et ont

Au début de leur relation, Samia quittait le père Carmen et ce dernier s'est montré extrêmement violent verbalement et physiquement avec les deux femmes. Le jugement du divorce a été défavorable à Samia. Plusieurs personnes de sa famille d'origine (dont sa mère) ont témoigné contre elle et elle n'a, dans un premier temps, pas obtenu la garde de sa fille. Les relations conflictuelles et de harcèlement de la part du père de Carmen ont duré pendant des années. Aujourd'hui, Carmen vit avec le couple et voit son père un weekend sur deux.

Construction du projet d'enfants

Joris est moteur dans le projet d'enfant, pour consolider le couple.

Critère pour l'IAD médicalisée avec donneur anonyme :

Joris : « qu'il n'y ait pas d'absent », de « fantôme », ne pas partager avec quelqu'un en dehors de la cellule familiale, garde alternée avec des « étrangers ». Samia : - Pas d'homme dans l'entourage pouvant être donneur sans implication. Choix par élimination des autres possibilités.

Famille H

Lucie Q.

34 ans, DESS Marketing franco-allemand

CSP 3 : Cheffe de groupe marketing

Métiers des parents : Père : ingénieur ; Mère : au foyer

Mère non porteuse / non statutaire d'Anne-Lise 4 ans, mère de naissance de Romane 2 ans

Parcours exclusif : Seule relation avec Sylvaine. Pas d'intérêt particulier pour les flirts adolescents. Se dit homosexuelle depuis les débats sur le Mariage pour tous car « cela force à prendre position » mais a l'intime conviction d'être tombée amoureuse d'une personne.

Sylvaine L.

34 ans, Ecole de commerce (Bac +5)

CSP 3 : Cheffe de produit

Métiers des parents : Mère au foyer ; Père cadre dans une entreprise.

Mère de naissance d'Anne-Lise 4 ans, mère non porteuse / non statutaire de Romane 2 ans

Parcours exclusif : Des petites amourettes avec des garçons sans tomber amoureuse, sa première vraie relation est celle avec sa compagne. Se dit homosexuelle parce qu'elle est avec une femme, mais ne saurait pas dire si elle « aime les femmes ».

Enfants : Abigaëlle 4 ans (fille), portée par Sylvaine et **Romane 2 ans** (fille), portée par Lucie. Au moment de l'entretien, Sylvaine est enceinte d'un troisième enfant. Tous les enfants ont été conçus par IAD médicalisée en Belgique avec le sperme du même donneur anonyme.

Histoire du couple

Lucie et Sylvaine sont ensemble depuis 15 ans, elles se sont rencontrées en hypokhâgne. (elles savent que ce sera un garçon). Toutes les deux viennent de familles croyantes ou de culture catholique, la religion est importante pour toutes les deux et elles se sentent rejetées par la communauté catholique.

Elles ont caché leur relation pendant des années à leurs familles respectives (Sylvaine l'a dit à ses parents au bout de 8 ans). Elles sont mariées.

Construction du projet d'enfants

Elles ont pensé avoir des enfants après de nombreuses années ensemble, cette idée leur est venue notamment par l'exposition médiatique de l'homoparentalité. Elles ont dès le début décidé qu'elles porteraient toutes les deux un. e des enfants. Les trois enfants ont été conçus

avec les gamètes du même donneur, pour avoir « un point commun entre les enfants » et une « compatibilité potentielle » d'un point de vue médical.

Critères pour l'IAD médicalisée avec donneur anonyme :

Lucie :- La sécurité. Lucie se décrit comme « dans la norme » et est rassurée par l'encadrement médical ; La simplicité de l'anonymat ; Le coût : la Belgique est facile d'accès, le trajet est peu onéreux ; Pas « besoin d'un tiers » : « c'est notre histoire à nous deux ».

Sylvaine : - les enfants viennent d'une histoire d'amour entre deux adultes, il n'y a pas de troisième adulte qui intervient ; Pas de nécessité absolue à avoir un homme, le rôle du père peut être tenu par une des deux femmes et il peut y avoir un référent masculin extérieur ; Pour des raisons médicales, pour ne pas prendre « n'importe qui dans la rue ».

Famille I

Tita R. R.

44 ans, Maîtrise « cinéma » (Etats-Unis)

CSP 3 : Réalisatrice audiovisuelle

Métier des parents : Père banquier ; Mère au foyer.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours : Tombe amoureuse d'hommes et de femmes mais n'évoque de relations suivies qu'avec des femmes.

Auto-nomination : Se dit homosexuelle.

Maxime P.

37 ans, DESS Journalisme scientifique

CSP 3 : Muséographe

Métier des parents : Mère institutrice ; Père Educateur en psychomotricité.

Mère de naissance

Parcours : simultané, avant 18 ans, quelques relations avec des garçons « qui ne sont pas allées très loin », puis a des relations avec des hommes ou des femmes, puis surtout des femmes.

Auto-nomination : se dit homosexuelle mais pense que c'est une catégorie en opposition à hétéro, elle pense que tout le monde est « plus ou moins bi ».

Elles ont deux enfants : Thais 2 ans (garçon) et Nils 5 mois (garçon), tous les deux portés par Maxime et qu'elles ont eu par IAD médicalisée en Belgique avec donneur anonyme.

Histoire du couple

Elles sont ensemble depuis 6 ans, se sont rencontrées par une amie commune, ont emménagé ensemble après un an de relation. Elles se sont pacées en 2011 quand Maxime était enceinte de Marius et se sont mariées en juillet 2013 pour avoir accès à l'adoption (dossier dès septembre, en cours au moment des entretiens).

Construction du projet d'enfants

Dès le début de leur relation, Tita mentionne son désir personnel d'avoir un enfant, son urgence à le réaliser (elle a alors 38 ans) et ses démarches effectuées déjà auprès d'une clinique en Belgique.

D'abord « suiveuse », Maxime s'engage également dans ce projet et au cours d'exams médicaux, elles apprennent que Tita a une ménopause précoce et ne pourra pas porter d'enfant, mais également que Maxime a également une ménopause précoce. Elles font plusieurs essais avant qu'elle ne soit enceinte. Elles envisagent plusieurs projets avant d'avoir leurs enfants :

Tita porteuse avec le don d'un ami homosexuel impliqué comme père ; Maxime porteuse avec don d'un ami hétéro qui serait géniteur connu, IAD médicalisée en Belgique (open donneur).

Maxime porteuse avec donneur connu au Danemark ; Maxime porteuse avec donneur anonyme en Belgique.

Arguments mobilisés pour le choix du mode de conception : Maxime était contre l'idée d'une co-parentalité, un troisième parent « forcément au milieu ». Mais Tita défendait le choix d'un

donneur connu « dans l'intérêt de l'enfant » et de l'accès à ses origines. Maxime se méfie de l'imprévisibilité humaine, le géniteur peut reconnaître l'enfant sans leur consentement. Suite aux échecs successifs des projets incluant un donneur connu, elles se rangent, par urgence, à la solution du don anonyme.

Famille J

Lorraine H.

33 ans, DESS Chimie / CAPES physique-chimie

CSP 4 : Enseignante collège-lycée

Métiers des parents : Mère lectrice en éditions scientifiques ; Père journaliste.

Mère de naissance

Parcours progressif : « se force » à sortir avec des garçons jusqu'à 20 ans alors qu'elle se sait lesbienne, puis sort avec une fille pour la première fois à 23 ans, puis exclusivement avec des filles.

Auto nomination : Se dit lesbienne.

Pauline E.

29 ans, Master FLE

CSP 5 : Assistante maternelle

Métier des parents : Père ouvrier ; Mère ouvrière.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours exclusif : Jamais attirée par des garçons (sauf « les plus fluets, les plus imberbes, les plus gentils »), au lycée, a une amie qui se questionne sur son désir amoureux et cela lui permet de s'affirmer comme lesbienne. Ne sort qu'avec des femmes, première relation sérieuse à 20 ans.

Auto-nomination : Se dit lesbienne et trans.

Enfant : Sacha 1 an (fille), portée par Lorraine, qu'elles ont eu par IAD médicalisée avec donneur inconnu en Belgique.

Histoire du couple

Elles se sont rencontrées par un site Internet, ont construit leur relation beaucoup à distance au début car étaient toutes les deux à l'étranger. Puis emménagent ensemble, décident de faire un enfant. Elles se sont mariées pour l'accès à l'adoption (« forcées »). Elles sont activement engagées dans plusieurs organisations militantes : Les Enfants d'Arc en Ciel, un collectif TPG. Elles sont toutes les deux féministes et ont des discours politisés.

Construction du projet d'enfants

Lorraine dit que son désir d'enfant s'est développé quand c'est devenu quelque chose plus courant dans le « milieu homosexuel », avant, elle se l'interdisait. Seule l'IAD avec donneur anonyme a été envisagée comme possible, après beaucoup de lectures scientifiques sur le sujet. La coparentalité est perçue comme trop compliquée pour les prises de décisions et un manque de liberté du couple (« on ne peut pas déménager »). Cite l'importance de la socialisation entre lesbiennes, une amie les conforte dans l'idée qu'un père présent n'est pas nécessaire. Elle pense que la société socialisera l'enfant à la différence des sexes. Seul l'aspect génétique est préoccupant elle.

Famille K

Fanny I.

40 ans, BTS Audiovisuel

CSP 4 : Webmaster

Métiers des parents : Mère au foyer (secrétaire non déclarée de son mari) ; Père électricien

Mère de naissance

Parcours : Progressif, sort avec quelques garçons et a des relations sexuelles mais sans se sentir engagée, sait qu'elle est lesbienne, relations amoureuses et engagées seulement avec des femmes.

Auto-nomination : Se dit lesbienne (mais pense qu'on est tous bi).

Sabrina N.

45 ans, Sans diplôme

CSP 2 : Graphiste photographe indépendante

Métiers des parents

Mère non porteuse / non statutaire (terme d'adresse : Mabi)

Parcours : Progressif, sort avec des garçons mais elle sait qu'elle préfère les femmes ; parle d'une « fausse vie » jusqu'au moment où elle arrive à en parler à sa mère (vers 27 ans) puis s'autorise à rencontrer des femmes. Puis à des relations uniquement avec des femmes.

Auto-nomination : inconnue

Enfant : Victor 2 ans

Sexe : Garçon ; IAD médicalisée (Belgique) ; Donneur inconnu

Histoire du couple

Fanny et Sabrina sont ensemble depuis 13 ans, elles se sont rencontrées lors d'une formation de webmaster. Elles ont rapidement emménagé ensemble.

Construction du projet d'enfants

Le couple est longtemps en désaccord sur l'idée d'avoir ou non un enfant. Face à l'incertitude de sa compagne, Fanny commence ouvertement des démarches de son côté. Elle va voir une psychologue accompagner son cheminement personnel vers la maternité et affermir ses choix. Pour avoir un enfant, elle envisage d'abord un donneur connu et en parle à un ami, mais Sabrina se positionne contre l'idée d'une « troisième » personne et Fanny entame, accompagnée de Sabrina, un parcours d'IAD en Belgique avec donneur anonyme. Sur le non recours au don partiellement anonyme aux Pays-Bas : plus compliqué, plus cher, plus loin. Fanny parle d'à la fois une culpabilité à imposer le don anonyme à son enfant, mais aussi de sa « peur que si on a un nom, il..., [...] qu'il soit trop intéressé par ce sujet-là », « qu'il s'en fasse un problème ».

Famille L

Esther T.

45 ans, Agrégation d'EPS

CSP 3 : Enseignante collège-lycée agrégée

Métiers des parents : Père expert-comptable puis commerçant ; Mère employée aux impôts puis commerçante.

Mère de naissance

Parcours : Simultané, a des relations exclusivement avec des hommes jusqu'à 22-23 ans, puis avec femmes et hommes et se met à fréquenter un « milieu » homosexuel, puis exclusivement avec des femmes.

Auto-nomination : Se dit homosexuelle (« C'est la complicité, ce n'est pas la sexualité »)

Manue L.

48 ans, Ecole de commerce

CSP 3 : Cadre de la fonction publique

Métiers des parents : Père : entrepreneur en bâtiment ; mère : au foyer, secrétaire, vendeuse, femme de ménage.

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours : Simultané, jusqu'à 30 ans a surtout des relations avec des hommes et deux relations marquantes avec des femmes, puis à 30 ans : « on va arrêter les conneries », fait un coming out général (sauf à ses parents) en tant qu'homosexuelle et ne sort plus qu'avec des femmes.

Auto-nomination : Se dit homosexuelle. Evoque une enfance où elle souhaitait devenir un garçon jusqu'à l'adolescence.

Enfants : Aurore 10 ans, Baya et Alice (jumelles) 7 ans.

Sexes : Fille, Fille et Fille.

Toutes les trois par IAD médicalisée (Belgique) avec donneurs inconnus (donneurs volontairement différents, les enfants sont définies comme « demi-sœurs »). Aurore est la fille d'Esther et de son ex-compagne, identifiée comme sa marraine, qu'elle voit régulièrement le weekend.

Histoire du couple

Elles sont ensemble depuis dix ans et se sont rencontrées par un réseau commun. Quand elles se mettent en couple, Aurore, la fille d'Esther, a six mois et elles l'élèvent ensemble, tout en laissant une place de marraine à l'ex-compagne d'Esther. Elles se sont pacsées en 2009 afin, d'une part, de consolider un dossier de demande d'autorité parentale pour lier légalement Manue aux enfants et, d'autre part, pour acheter ensemble une maison. Au moment de l'entretien, leur mariage est prévu à l'été suivant.

Construction du projet d'enfants

Pour sa première fille, Esther avait d'abord projeté une adoption (elle avait demandé plusieurs fois l'agrément, l'avait obtenu et avait révélé son homosexualité en audience au tribunal), puis elle avait finalement préféré porter l'enfant et s'était tournée vers l'IAD médicalisée avec donneur anonyme car elle ne voulait pas partager l'enfant avec d'autres personnes que sa compagne. Avec Manue, elles veulent toutes les deux avoir des enfants ensemble. Manue ne souhaite pas porter l'enfant, tandis qu'Esther est plus à l'aise d'être la seule mère « qui porte » dans le couple. C'est dans un souci d'équilibre qu'elles décident qu'une seule des deux doit être mère « biologique », car elles connaissent des couples où les deux ont porté un enfant et « c'était plus compliqué au niveau du couple que simple. »

L'anonymat du don est décidé afin d'égaliser les statuts des enfants. La coparentalité est rejetée pour ne pas ajouter un nouvel acteur dans la configuration familiale (qui fragiliserait la position de la mère non statutaire) et en plus un homme, car Manue dit avoir des relations conflictuelles avec les hommes en général. Par ailleurs, elles demandent à ne pas avoir le même donneur que pour Aurore afin « de construire une famille en dehors d'une personne ». De plus, la présence d'homme en terme de modèle masculin est jugée non nécessaire pour l'éducation des enfants, mais importante pour socialiser les enfants à la différence des personnes.

Famille M

Julie F.

38 ans, Master pro Métiers du Social et de la Santé

CSP 5 : Sans emploi

Métiers des parents : Mère : au foyer ; père : chauffeur livreur puis ingénieur logistique

Mère non porteuse / non statutaire

Parcours : Progressif. Sors avec des hommes jusqu'à vingt-sept ans (elle dit avoir refusé tout contact avec les femmes jusqu'à ce moment), puis tombe amoureuse d'une femme et souhaite alors rencontrer d'autres femmes. A encore une aventure avec un homme. Puis rencontre sa compagne.

Auto-nomination : elle se dit plus attirée par les femmes, homo aujourd'hui parce qu'elle est avec sa compagne mais demain peut-être hétéro à nouveau.

Lian H. Q.

37 ans, Ecole de commerce

CSP 4 : Responsable contrôle gestion

Métiers des parents : Père : courtier maritime ; mère : responsable de production dans une usine

Mère de naissance

Parcours : Progressif : sort avec des hommes jusqu'à 24 ans tout en se pensant bisexuelle car connaît son attirance pour les femmes ; puis après une première expérience homosexuelle à 24 ans, ne sort plus qu'avec des femmes.

Auto-nomination : se dit lesbienne.

Enfant : Robinson 8 mois.

Sexe : Garçon - IAD artisanale ; Donneur connu

Histoire du couple

Julie et Gloria se sont rencontrées par Internet, elles sont ensemble depuis dix. Elles se sont Pacsées (ont fêté leur Pacs comme un mariage), puis mariées en 2013, uniquement pour que Julie puisse adopter Robinson.

Construction du projet d'enfants

Julie a commencé à vouloir un enfant vers 32 ans, elles sont d'accord pour que ce soit elle qui porte l'enfant. Elles souhaitent que leur enfant ait des traits « eurasiens » afin d'être proche des deux mères physiquement (Lian est d'origine chinoise), c'est donc le frère de Gloria « qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau » qui fait les premiers dons de sperme. Elles abandonnent après plusieurs tentatives infructueuses et un malaise qui s'installe dans les relations avec ce frère. Elles commencent donc des IAD en Belgique, où elles obtiennent que le donneur soit d'origine asiatique. Après 6 IA infructueuses et devant les coûts et les difficultés occasionnées par les voyages en Belgique, les protocoles médicaux et les FIV en perspective, elles décident de se tourner vers un donneur connu trouvé par Internet, qu'elles rémunèrent pour des dons « artisanaux » réalisés à leur domicile. Entre temps, Julie ayant repris des études c'est Gloria qui reçoit les inséminations et tombe enceinte. Le parcours « procréatif » aura duré cinq ans.

Le donneur trouvé sur Internet est en couple avec une femme avec qui il a plusieurs enfants. Il vend son sperme et ne souhaite aucunement une coparentalité mais accepte d'être identifié comme géniteur auprès de l'enfant. Julie a gardé des liens avec lui, lui a présenté Robinson. Elles sont contentes que le donneur soit connu pour des arguments génétiques (comme c'est Gloria qui a porté l'enfant, celui est eurasiens, donc ce n'est pas question de traits physiques ici) en cas de problèmes de santé de Robinson, pour comprendre l'hérédité et pour pouvoir le présenter à l'enfant s'il se pose des questions.

Famille N

Clarisse V. P.

50 ans, Diplôme d'Ecole d'Art

CSP 4 : Enseignante Ecole d'Art

Métiers des parents : Père routier (principalement) ; Mère femme de ménage/laborantine /assistante de recherche

Mère non porteuse/ non statutaire

Parcours simultané : Depuis l'adolescence, a des relations principalement avec des femmes, mais aussi avec quelques hommes. Relations de couple engagé seulement avec des femmes et parle de sexualité « évidente » avec les femmes.

Auto-nomination : utilise « homosexuelle » et « lesbienne »

Perrine G.

41 ans, DEA (doctorat en cours)

CSP 4 : Traductrice et activités théâtrales

Métier des parents : Père enseignant chercheur ; Mère enseignante collège-lycée

Mère de naissance

Parcours simultané : Depuis l'adolescence, a des relations avec des hommes et des femmes, ne parle pas d'une préférence pour les femmes.

Auto-nomination : NR

Enfant(s) :

Enfant : Gabrielle 1 an, Sexe : Fille ; IAD médicalisée (FIV - Espagne), Donneur connu

Histoire du couple

Clarisse et Perrine sont ensemble depuis 5 ans, elles vivent en union libre et prévoient de se marier (mariage prévu dans 2 mois) pour avoir accès à l'adoption plénière. Le contrat oral qu'elles avaient avec le donneur, connu mais non impliqué en tant que parent, avant la loi Taubira était qu'il reconnaisse Gabrielle après un an, afin de laisser la possibilité à Clarisse d'obtenir l'autorité parentale. Depuis la loi, elles souhaitent avoir toutes les deux le même statut de parent légal et voudraient proposer au donneur, qu'elles qualifient de « généreux donateur », de revenir sur leur accord et d'établir une reconnaissance de paternité auprès d'un huissier de justice (à la fois symbolique et officielle). Elles seraient favorables à la reconnaissance légale de la pluriparentalité qui permettrait d'inclure le donneur.

Construction du projet d'enfant

Clarisse dit qu'elle a mis 10 ans à aboutir un projet d'enfant car elle souhaite avoir un enfant depuis qu'elle a 40 ans. Différents projets ont été entrepris : D'abord une coparentalité en célibataire avec un ami homosexuel, puis en couple avec une femme mais elles se sont séparées, puis à nouveau en couple, avec une demande d'adoption aux Etats-Unis, elles se séparent au moment où la demande a abouti, enfin avec Perrine.

Elles ont chacune envie d'avoir un enfant depuis longtemps, elles en parlent très vite ensemble. Perrine défend l'idée d'un don anonyme par simplicité, pour ne pas ajouter de complication avec une troisième personne, Clarisse tient beaucoup à avoir un donneur connu et la convainc avec l'argument de ne pas reproduire une famille nucléaire. Elles trouvent un donneur très rapidement parmi leurs connaissances, et font des IA artisanales mais rencontrent des difficultés de fécondation. Elles procèdent finalement par FIV en Espagne avec ce donneur.

Elles sont satisfaites de cette solution, disent que les relations avec le donneur peuvent parfois être un peu compliqués mais mettent surtout l'accent sur l'entourage, pour qui la présence d'un donneur connu mais non père complique la lecture de la famille (il est souvent fait référence au donneur comme « papa »).

Famille O

Gaëlle A.

41 ans, Doctorat de sociologie

CSP 3 : Enseignante chercheuse

Métiers des parents : mère commerçante ; père commerçant

Mère de naissance Parcours progressif : Sort avec des garçons jusqu'à 19 ans : tombe amoureuse d'une fille et « arrête les mecs » (au lycée).

Auto-nomination : se dit lesbienne.

Hélène X.

41 ans, Ecole d'ingénierie

CSP 3 : Ingénieure géologue

Métiers des parents : Père directeur coopérative agricole puis agriculteur ; Mère : prof de biologie et documentaliste en lycée pro

Mère non porteuse non statutaire

Parcours : Relations hétéro (courtes) jusqu'à 26 ans, « Eureka » lors de visionnage d'un film avec une histoire d'amour entre deux femmes, ensuite, seulement des relations avec des femmes.

Auto-nomination : « plutôt attirée par les filles », n'aime pas trop les étiquettes un peu enfermantes.

Enfant : Marius 18 mois - Sexe : Garçon ; IAD médicalisée (Espagne), Donneur inconnu

Histoire du couple

Gaëlle et Hélène se sont rencontrées par Internet, Hélène vivait au Québec et elles ont communiqué deux mois à distance avant de se rencontrer physiquement. Hélène est venue rejoindre Gaëlle qui n'était pas mobile professionnellement. Elles se sont pacées en 2009 et mariées en 2013.

Construction du projet d'enfants

Elles ont évoqué le projet d'avoir un enfant ensemble dès leur rencontre à distance. Gaëlle a déjà réfléchi à la parentalité avec une ex-compagne et est très arrêtée sur l'IAD avec donneur anonyme : « C'est pas compliqué, la structure des deux mamans et du donneur, je trouve que c'est pas compliqué. [...] C'est la plus simple à expliquer à tout le monde » Hélène : « On n'avait pas envie qu'il y ait de tierce personne en fait, le projet parental c'est deux parent, deux, qui sont nous deux et il y a pas de père ou de co-parent. »

Famille P

Solange D.

39 ans, Master CNS de Musique

CSP 3 : Musicienne

Métiers des parents : mère enseignante collège lycée ; père enseignant collège lycée

Mère de naissance

Parcours simultané : a eu des relations longues ou courtes avec des hommes et des femmes.

Auto-nomination : dit qu'elle préfère plutôt les filles « c'est resté assez flou pendant assez longtemps »

Doriane K.

36 ans

Master CNS de Musique

CSP 3 : Musicienne

Métiers des parents : père technicien de laboratoire ; mère enseignante collège-lycée

Mère non porteuse non statutaire

Parcours progressif : sort avec des hommes jusqu'à 30 ans puis, suite à une fin de relation très douloureuse, elle se tourne délibérément vers les femmes.

Auto-nomination : se dit homo.

Enfant : Bérénice 10 mois, Sexe : Fille ; IAD médicalisée (FIV en Espagne), Donneur connu Rémi + coparentalité avec un couple de pères Rémi et Fabien.

Au moment de l'entretien, Doriane est enceinte d'un e deuxième enfant, conçu avec Fabien.

Histoire du couple

Elles sont en couple depuis 5 ans mais se connaissaient déjà, dans le cadre du travail, depuis six ans quand elles sont sorties ensemble. Solange avait un projet d'enfant en coparentalité célibataire avec un ami hétéro et Doriane était d'accord avec ce projet dès le début.

Elles sont en union libre et parlent de se marier pour « signer » un cadre familial officiel, même si la coparentalité avec les pères biologiques et légaux ne donne pas plus de droits aux co-parents. Elles discutent de faire une délégation d'autorité parentale.

Construction du projet d'enfants

Le projet de Solange avec son ami tombe à l'eau quand celui-ci perd son père. Elles sont d'accord pour un donneur connu, critère nécessaire pour Doriane, afin que l'enfant puisse connaître son géniteur. Solange imagine plutôt un enfant élevé par son ou ses pères, d'autant plus qu'elles ont l'exemple d'un couple d'amies qui ont un enfant en coparentalité avec un couple de pères. Doriane, quant à elle, ne trouve pas indispensable la présence d'un ou des pères dans l'élevage et l'éducation, et ajoute à leur choix l'argument militant de donner accès à la parentalité à des hommes gays, pour qui devenir parent est concrètement plus ardu (le côté « cadeau »). L'arrangement sur lequel les couples s'accordent est une garde partagée à égalité qui s'installera progressivement la première année. Au moment de l'entretien, Bérénice a 10 mois et passe trois

nuits par semaines chez ses pères et parfois une semaine entière quand ses mères sont en déplacement. Les deux couples organisent des repas et des vacances en commun afin de construire une seule famille, malgré les deux foyers différents, avec des liens aussi entre les parents et les couples et au-delà du lien à l'enfant. Pour concevoir l'enfant, les couples ont procédé dans un premier temps par insémination artisanale, mais le géniteur choisi s'avère avoir des problèmes de fertilité. Ils décident de procéder par FIV en Espagne (prestation payante, où on leur conseille de se présenter en tant que couple hétéro afin de bénéficier d'une insémination avec donneur connu) afin de lui permettre d'être géniteur.

Famille Q

Mathilde N.

29 ans, Diplôme d'Etat Educatrice Spécialisée

CSP 4 : Educatrice spécialisée

Métiers des parents : père électricien employé ; mère gérante de magasin

Mère non porteuse adoptive

Parcours progressif : sort avec des hommes (relations courtes) et des femmes jusqu'à 23 ans quand elle rencontre sa compagne actuelle.

Auto-nomination : homosexuelle et lesbienne

Colette S.

29 ans, Bac S + Concours de police

CSP 4 : Fonctionnaire de police

Métiers des parents

Mère de naissance

Parcours progressif : sort avec des garçons jusqu'à 19 ans, puis « à force que ça traverse l'esprit », elle va dans un bar gay et rencontre des femmes, ne sort plus qu'avec des femmes.

Auto-nomination

Enfants

Ava (3 ans) ; Sexe : fille et James (10 mois) ; Sexe : garçon

IAD médicalisée (Belgique), Donneur inconnu

Histoire du couple

Elles sont ensemble depuis 6 ans et se pacsent dans l'année. Elles se marient en 2013 pour que Mathilde puisse adopter leurs enfants. Au moment de l'entretien, l'adoption des enfants est finalisée.

Construction du projet d'enfants

Elles savent qu'elles veulent toutes les deux des enfants et commencent les rendez-vous en Belgique au bout d'un an de vie commune. Elles sont d'accord sur l'idée d'un donneur anonyme, avec l'idée que cette solution évite une idéalisation qui peut être déçue et au contraire donne une certitude stable : on ne saura pas qui c'est. Elles se renseignent sur le site des Enfants d'Arc en Ciel et choisissent une clinique en Belgique en fonction de la distance, du coût, de la taille et de la politique de l'établissement (protocole médical et recrutement en fonction de la tranche d'âge des couples). Mathilde tient au processus médical car elle a travaillé pour AIDES et n'est pas tranquille avec l'idée de contamination. Face à la possibilité d'acheter un lot de paillettes du même donneur pour 6 inséminations, il leur paraît impossible d'anticiper combien d'enfants elles voudront avoir et en combien d'essais cela fonctionnera, elles décident donc en amont que leurs futurs enfants n'auront pas les mêmes donneurs pour les mettre à égalité dès le départ : « ils auront ça en commun sans l'avoir en commun ». Pour porter le deuxième enfant, des soucis de santé de Mathilde et la volonté de créer un « lien vraiment biologique » (M : « quelque chose qui les réunirait vraiment ») entre les enfants les décident à ce que Colette le porte également.

Famille R

Valentine L. S.

42 ans, Ecole d'ingénierie + école d'audiovisuel

CSP 3 : Journaliste vidéaste

Métiers des parents : Père commerçant ; mère médecin

Célibataire

Mère de naissance

Parcours : sort avec des garçons jusqu'à 21 ans puis rencontre et sort avec une femme qui se dit homosexuelle puis sort avec des femmes uniquement.

Auto-nomination : lesbienne, homo

Enfant(s) : Prénom(s), âge(s), sexe(s), mode de procréation.

Enfant : Noé (2 ans) ; Sexe : Garçon ; IAD artisanale ; Donneur connu + coparentalité avec le géniteur (en couple avec un homme qui a un enfant en coparentalité avec une femme)

Construction du projet d'enfants

Valentine sait qu'elle veut un enfant et qu'il y ait un père impliqué. Au moment où elle concrétise ce projet, elle en couple avec une femme qui ne souhaite pas être mère mais la soutient moralement dans son entreprise et l'aide à faire « le casting de papas ». Elles se séparent quand Valentine commence les inséminations avec le père de Noé.

Valentine trouve que la relation avec le père s'est dégradée et qu'elle est plutôt mauvaise et conflictuelle aujourd'hui. A la naissance de Noé, Valentine indique que le père ne souhaite jamais venir chez elle voir son fils mais attend de pouvoir le prendre chez lui, il ne l'invite plus non plus à passer des moments chez lui comme avant. De son côté, elle ressent le besoin de pratiquer le « maternage proximal », qui privilégie une relation corporelle mère-enfant pendant les premiers mois, et cette décision l'entraîne à remettre en cause certains accords de la charte de coparentalité : l'allaitement dure plus longtemps que prévu et ne permet pas la garde alternée aussi rapidement, elle refuse de mettre l'enfant en crèche à quatre mois pour le garder elle-même et elle refuse de confier l'enfant à son père estimant que celui-ci ne passe aucun temps avec eux pour se familiariser avec son fils.

Au bout de huit mois de dialogue conflictuel, le père « l'assigne devant un juge » qui détermine pour eux un calendrier de garde partagée plus progressif encore que leur premier accord et octroie une pension « alimentaire » à Valentine, en plus grande précarité que le père de Noé. Tout le matériel est séparé : « c'est chacun ses fringues hein »

Au moment de l'entretien, Valentine a proposé au père de Noé d'avoir un deuxième enfant en coparentalité. Celui-ci a décliné et elle est à la recherche d'un autre père.

Famille S

Antonia P.

47 ans, BTS audiovisuel + licence de cinéma

CSP 3 : Opératrice de prise de vue/cameraman

Métiers des parents : Père : technicien à la télévision ; mère : gestionnaire dans la fonction publique

Mère de naissance

Parcours progressif : a « une vie d'hétéro classique » jusqu'à 21 ans, elle a une amitié ambiguë avec une femme, puis, à 25 ans, elle a une relation avec une femme qui se dit lesbienne et lui fait connaître les lieux homos. Là elle commence sa « vie d'homosexuelle ».

Auto-nomination : homo, homosexuelle, lesbienne

Enfant(s) : Prénom(s), âge(s), sexe(s), mode de procréation.

Enfant : Joséphine (11 ans) ; Sexe : Fille

IAD artisanale ; Donneur connu

Histoire de la famille

Antonia a vécu en couple 9 ans avec Michelle, c'est avec elle qu'elle a décidé de concevoir une enfant. Elles se sont séparées quand Joséphine avait un an et demi. Une fois passé le conflit (environ 6 mois), elles ont mis en place un système de garde alternée selon lequel l'enfant vivait avec Antonia, sa mère de naissance, et passait un weekend sur deux chez Michelle, désormais désignée comme « marraine ». Aujourd'hui, les relations entre Antonia et Michelle sont très bonnes, elles se rendent des services (besoin de garde en semaine, décaler des weekends selon les besoins) et Joséphine passe un weekend sur trois et quinze jours l'été chez Michelle.

Au cours des dix dernières années, Antonia a eu plusieurs relations longues avec des femmes ayant des enfants, créant des familles de type recomposées. Au moment de l'entretien, elle est récemment pacée avec une femme avec qui elle projette de s'installer.

Construction du projet d'enfants

Antonia et Michelle réfléchissent beaucoup au mode de conception et à la forme familiale qu'elles souhaitent. Antonia veut un vrai père (elle a une amie qui souffre d'être née sous X et tient à connaître le géniteur) et elle demande à son meilleur ami, homosexuel, de les aider, mais ce projet n'aboutit pas. Elles s'inscrivent ensuite à l'APGL, lisent le forum, participent à des débats et à un groupe de parole sur la coparentalité. Elles rencontrent des couples d'hommes mais sans « sentir le truc ». Finalement, le mari d'une amie (qui a déjà deux enfants) leur propose de leur faire un don de sperme et elles acceptent. Antonia tombe enceinte rapidement. A la naissance de Joséphine, le donneur demande si elle souhaite qu'il reconnaisse l'enfant, propose de l'argent pour aider, ces propositions sont aimablement déclinées.

Mères lesbiennes en France :

représentations du genre et pratiques de résistance à la domination

Résumé

En France, dans une société hétéronormative à domination masculine, quelles représentations les mères lesbiennes ont-elles du genre et de la socialisation de genre de leurs enfants ? L'hypothèse principale qui sous-tend la recherche est que la position particulière des lesbiennes dans le système du genre – à la fois dominées et transfuges de la classe des femmes – leur permet un point de vue critique des normes dominantes et les prédispose à transmettre des modèles qui remettent en cause l'ordre du genre. Dans un contexte français d'institutionnalisation progressive de l'homoparentalité marqué par un débat public très houleux (2012-2013), 36 entretiens semi-directifs longs ont été réalisés entre 2011 et 2014 avec des femmes lesbiennes ayant des enfants de moins de douze ans conçus en contexte lesboparental. Malgré une certaine homogénéité des profils qui classent les enquêtées parmi les catégories sociales privilégiées, on constate une hétérogénéité des représentations et des pratiques pour composer avec les normes dominantes. Les mères lesbiennes rencontrées me semblent être des « résistantes ordinaires » à la domination : sans adhésion idéologique aux normes qui les assujettissent, elles sont animées d'une volonté d'intégration. Pragmatiques dans leur lecture du contexte et du contrat social, elles sont attentives à se préserver et à préserver leur famille des effets de l'homophobie. Elles déploient leur résistance du côté de l'infra-politique pour repousser les limites établies par le cadre contraignant.

Mots-clés : Homoparentalité -- France – Mères lesbiennes – Genre – Normes sociales – Résistance à la domination

Lesbian mothers in France:

representations of gender and practices of resistance to domination

Abstract

In the French heteronormative, male dominated society, what are French lesbian mothers' representations of gender, and specifically of their children's gender socialization? The main hypothesis is that being dominated as women and sex-class *transfuges* at the same time, lesbians have a particular position within the gender system, allowing them a critical point of view on the dominant norms. They are thus predisposed to transmit to their children gender models that challenge the gender system. In France, the gradual institutionalization of homosexual parenting is accompanied with a heated public debate (especially in 2012 and 2013). This research is primarily based on semi-structured interviews conducted between 2011 and 2014. The 36 interviewees are lesbian women with children under 12 years old, conceived within the frame of lesbian parenting. Despite the homogeneity of their social positions (middle and upper class), the interviewees have heterogeneous representations of the dominant norms. They also develop different sets of practices to face these norms. These lesbian mothers seem to develop ordinary forms of resistance to domination. While they show no ideological endorsement to heterosexist norms, they express a real will to be integrated within society. They interpret the context and social contract in a pragmatic way, and seek to protect themselves and their families from the effects of homophobia. Their resistance is mainly infra-political: pushing against the established limits of a framework that restricts them.

Keywords: Same-Sex Parenting -- France – Lesbian Parenting – Gender – Social Norms – Resistance to domination

Intitulé et adresse du laboratoire de rattachement

Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités – (CERReV - EA3918) – Maison de la Recherche en Sciences Humaines – Université de Caen Normandie - Esplanade de la Paix - CS 14032 – F-14032 CAEN CEDEX (France) – cerrev@unicaen.fr